This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1,197,308

1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

II
1
R6

REVUE

HISTORIQUE

REVUE HISTORIQUE

10114

Paraissant tous les deux mois

SOUS LA DIRECTION DE

GABRIEL MONOD ET CHARLES BÉMONT.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE.

TOME QUATRE-VINGT-SEIZIÈME

Volume supplémentaire.

PARIS
FÉLIX ALCAN, Éditeur
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
1908

A Madame la marquise Arconati-Visconti,

née Alphonse Peyrat,

ce volume supplémentaire de la « Revue historique »

est respectueusement dédié

en mémoire de son père.

LES DÉBUTS D'ALPHONSE PEYRAT

DANS LA CRITIQUE HISTORIQUE.

Aujourd'hui que nous sommes familiarisés avec le style de Michelet et que tous nos livres d'histoire sont pénétrés de l'esprit et des idées dont son œuvre a été inspirée, nous avons peine à concevoir les impressions de nouveauté, d'étonnement, d'enthousiasme et de réprobation qu'ont éprouvées les contemporains à l'apparition de son *Histoire romaine* en 1831, et surtout des deux premiers volumes de son *Histoire de France* en 1833.

Ces deux premiers volumes, qui comprenaient tout le haut moyen âge jusqu'au dernier quart du XIIIe siècle, formaient, dans la pensée de Michelet, la première partie d'un ouvrage qui, en cinq volumes, devait embrasser toute l'histoire de France. Le t. III devait être consacré aux institutions, les t. IV et V à la fin du moyen âge et à l'ancien régime. Cinq siècles devaient y être résumés, de même que quatre siècles se trouvaient résumés dans les 300 dernières pages du t. II.

Tout paraissait nouveau dans la manière dont Michelet avait conçu son œuvre. Toute la période antérieure à l'avènement de Hugues Capet était considérée par lui comme une introduction à l'histoire de France proprement dite, introduction qui comprenait une étude sur les races primitives qui avaient occupé le sol de la France, puis l'histoire de la Gaule indépendante, de la Gaule romaine et de la Gaule franque. Dans cette histoire, la première place était donnée à l'église chrétienne, c'était elle qui déterminait les destinées de la dynastie mérovingienne comme de la dynastie carolingienne. Puis, au deuxième volume, quand une dynastie vraiment nationale surgissait au milieu de la diversité provinciale du monde féodal, Michelet s'arrêtait pour donner à son histoire une base nouvelle, une base géographique, après la base ethnographique et religieuse posée dans le premier volume. Il traçait un tableau de la France, qui, malgré les progrès

[illegible] par la géographie physique, la géographie ethnologique et surtout la géographie humaine. Toute la [illegible] non seulement d'une incomparable beauté, mais où les [illegible] de beaucoup d'[illegible], [illegible] et les [illegible], se trouvent une foule de pages d'une observation pénétrante et d'une vérité durable dans l'histoire des [illegible] [illegible] les rapports de l'Église avec l'État et la société qui étaient pour Michelet le secret de toute l'évolution historique. La peinture des [illegible], les [illegible] l'[illegible], la [illegible] des [illegible], le développement de la littérature épique et dramatique et de l'architecture gothique étaient présentés comme les grandes manifestations de l'influence de l'Église sur notre histoire, et la figure de saint Louis apparaissait comme le symbole de ce moment solennel où une sorte d'équilibre harmonieux s'est établi dans le monde féodal, dominé par la royauté [illegible] d'un saint associée à la papauté. Mais on ne peut déjà [illegible] les symptômes avant-coureurs du divorce entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux, et de la ruine, non seulement de la théocratie rêvée par les grands papes, mais de l'idéal religieux du moyen âge lui-même.

Les représentants de la tradition classique et voltairienne du XVIIIe siècle étaient également choqués du rôle prépondérant attribué à l'Église par Michelet, de l'admiration sympathique avec laquelle il parlait du mysticisme médiéval, et du style pittoresque, imagé, ému, lyrique, dans lequel Michelet racontait l'histoire, en exprimant les sentiments d'une exaltation parfois mystique que le moyen âge lui inspirait. Un de ses collègues de l'Université, avec qui il entretenait des relations très amicales, [illegible] classique, lui exprimait dans deux lettres des 18 et 20 janvier 1834 sa tristesse et l'indignation que lui avait causées la lecture de ces volumes : « [illegible], lui écrivait-il le 18, d'un entretien avec vous qui serait [illegible], afin que vous [illegible] [illegible] [illegible] pour vous dire ce que [illegible]. [illegible] peut-être, il aurait [illegible] vous dire franchement. Je ne vous parlerai qu'en mon nom, [illegible] bien sûr de vous représenter le sentiment de beaucoup d'hommes éclairés et judicieux. Vous [illegible] à [illegible] [illegible] mais je veux vous crier dans la [illegible] de l'histoire comme de la politique : [illegible] et [illegible] frappé tous les esprits enthousiastes n'ont pas moins besoin que d'autres [illegible] [illegible] à la charge

le 29 : « Il n'y a d'émotion dans ma lettre que celle qui tient à l'accomplissement d'un devoir, à la nécessité où je me suis engagé vis-à-vis de quelqu'un qui vaut mieux que moi, de le reprendre, de l'avertir qu'il se trompe et se laisse tromper par les travers du temps, j'entends l'immense erreur que m'offrent la conception générale et le système, le mode de travail, la méthode de composition et le style de cet ouvrage. »

Le *National* qui, sous la direction d'Armand Carrel, était également hostile au romantisme et au mysticisme catholique, voyait en Michelet un représentant de ces tendances. Désiré Nisard, qui était alors très lié avec Michelet, qui avait été dans la confidence de son travail, qui l'admirait et l'aimait, qui savait que Michelet n'était ni un croyant ni un disciple du cénacle romantique, mais qui était classique dans l'âme et redoutait pour son ami les entraînements de son imagination et de son cœur, accepta de faire dans le *National* le compte-rendu de l'*Histoire de France*. Il pensait, en mêlant habilement la critique à l'éloge, d'une part faire comprendre à un public hostile les mérites de Michelet et d'autre part faire entendre à celui-ci quelques avertissements utiles. Les trois articles qu'il lui consacra les 20, 24 et 31 janvier 1834 furent les plus importants qui eussent encore été consacrés à Michelet. Nisard y faisait un portrait curieux de cet anachorète de la science, fermant sa porte au monde, vivant dans une retraite ascétique, se livrant à un travail furieux qui lui donnait une fièvre perpétuelle, émaciait son corps, blanchissait ses cheveux, mais le faisait vivre dans une sorte d'exaltation de visionnaire[1]. Il indiquait avec beaucoup de force et de verve les reproches qu'on adressait à Michelet et ce qu'il y avait de contradictoire dans son entreprise. Il avait très bien aperçu que Michelet, dès ses débuts, se considérait comme exerçant un rôle d'éducateur et visait, non seulement à faire avancer la science, mais à exercer une action sur les âmes :

M. Michelet, dit-il, a voulu agir sur les idées de son époque avec des ouvrages historiques, c'est-à-dire l'espèce d'ouvrages qui s'accommode le moins, après ceux de pure science, de l'allure rapide et de l'air d'improvisation des écrits qui prétendent à une influence immédiate sur l'esprit contemporain. Il a voulu fouiller le passé plus

1. Nous donnons en appendice le texte presque complet de ces articles de Nisard.

profondément qu'aucun de ses devanciers et cependant parler au présent de chaque jour, de chaque moment. Il a senti que, dans ces renouvellements, si rapides et si brusques, des idées contemporaines,... il fallait improviser et faire de l'histoire en courant pour être compté. Mais, en écrivain probe, il n'a voulu improviser que des choses mûries longtemps : il a écrit en courant, mais après avoir étudié au pas. M. Michelet a compris... que la supériorité, dans ce temps-ci, ce serait de faire vite et de faire bien. Tâche horrible, tâche usante.

Nisard a très exactement exprimé ici la pensée même de Michelet. Dans les conseils que celui-ci donnait à ses élèves pour leur carrière d'écrivains, il leur disait qu'il faut préparer longuement, laborieusement son sujet, mais qu'une fois le travail préparatoire terminé, il fallait écrire vite, « pour ne rien laisser perdre de sa verve et de sa chaleur, et aussi parce que, de nos jours, il faut agir, et le temps presse ».

Nisard ajoute que le public n'a pas tout entier répondu à l'attente de Michelet et a été mis en défiance par cette verve et cette chaleur même. « Les uns, dit-il, le trouvent trop passionné pour l'histoire, les autres trop poétiques. Ceux-ci disent : c'est de l'histoire lyrique; ceux-là : c'est de la poésie historique. »

Dans son second article, Nisard marque avec justesse la place prise par Michelet entre les généralisateurs comme Guizot, qui font avant tout l'histoire des idées et de la civilisation, et les narrateurs comme Sismondi et Augustin Thierry. Michelet généralise comme les premiers, quoique dans un tout autre but; il descend aux détails, aux individus comme les seconds; il fait à la fois et tour à tour l'histoire des faits et celle des idées. Et Nisard, qui connaît Michelet et a causé avec lui de ses théories, indique avec clairvoyance quelle est l'idée qui le guide dès le début de son histoire. Il discerne en lui l'historien de la Révolution à une époque où les rédacteurs des journaux catholiques, où Montalembert, Eckstein, Lamennais, Nettement voyaient en lui un dévot du moyen âge.

Pour Nisard, l'idée générale qui guide Michelet, c'est l'unité de la France :

Il fait tout converger, races, empire, féodalité, individus, vers un mystérieux avenir d'unité nationale. Non seulement il fait l'histoire du futur dans le présent, mais pour chaque époque en particulier, il

fait une histoire de l'esprit comme pendant à l'histoire des faits, et il donne une formule ou religieuse ou politique ou philosophique de la pensée qui a dominé cette époque... Ce travail de généralisation est double; il comprend le présent et l'avenir... Chaque époque a sa fin particulière, et en outre prête son aide à une fin cachée qui aura son plein développement plus tard. C'est au profit du rôle souverain et civilisateur de la France que conclut M. Michelet. La France a accompli l'œuvre de son unité..., mais elle s'est faite une pour intervenir plus activement dans les affaires du monde... Si M. Michelet se tait prudemment sur le mode et l'exécution que l'avenir prépare, il laisse voir toute la ferveur de sa foi sur le rôle de la France militaire de la Révolution et de Napoléon. C'est sous ce rapport que M. Michelet est l'homme des idées avancées, l'homme des générations nouvelles qui sont appelées à prêter leur tête et leurs bras et, s'il le faut, à donner leur vie pour que la France fasse ce qu'elle doit.

Si Nisard a vu, avec une prescience qui peut surprendre, tout l'avenir de la pensée et de l'œuvre de Michelet, il a été gêné, pour juger l'œuvre qu'il avait sous les yeux, par cette idée générale qu'il sentait derrière tout ce que Michelet écrivait. Il admire sa science prodigieuse, le soin qu'il a de toujours remonter aux sources, l'imagination avec laquelle il anime ses matériaux, mais il lui reproche, non seulement d'appliquer à l'histoire un style qui ne lui convient pas, mais de manquer d'ordre et de méthode :

M. Michelet a une fougue d'écrivain qui contrarie l'esprit de suite et de méthode que demande l'histoire; son récit s'emporte, se déchaîne, et tantôt amoncèle des faits secondaires sur un point, tantôt dégarnit un autre des faits essentiels.

Et il raille l'exaltation qui jette Michelet dans des accès de lyrisme désordonnés, en particulier dans les pages sur l'art gothique :

L'histoire de France est en général trop chargée d'images, les générations y ont une vie galvanique; les monuments y respirent; les ogives des cathédrales y pensent; les croisées y méditent et y rêvent; l'ardent historien veut mettre une pensée à chaque pierre, une passion à chaque coup de ciseau, à chaque entaille une souffrance, ou un doute ou une foi.

« Si M. Michelet était toujours sublime, dit Nisard en terminant, je le plaindrais et n'oserais me faire le garant de son ave-

nir littéraire; mais quand je le vois simple, sobre, ménageant ses richesses, ce qui est la seule manière de prouver qu'on est riche, alors je l'admire et l'envie. »

Sainte-Beuve, qui avait éprouvé pour l'*Histoire Romaine* de Michelet une admiration presque sans mélange, était, lui aussi, un peu effarouché par le lyrisme débordant de l'*Histoire de France*. Tout en accueillant avec une vive joie cette œuvre « si pleine de science et d'imagination », il trouve toutes sortes de raisons pour ne pas se charger de parler dans la *Revue des Deux-Mondes* de cette œuvre enflammée. Il réserve pour plus tard « la consolation de faire à mon gré et avec l'attention convenable une étude et un essai de peinture d'une œuvre et d'un homme qui vont s'accroissant et grandissant de plus en plus et envers qui je ressens tant d'admiration et aussi d'amitié et de vif retour ». Il laisse entendre tout doucement la dissonance qui existe entre son genre d'esprit et celui de Michelet : « Un article dans la Revue, tel qu'un ouvrage de cette importance et de cette portée en mérite, serait un peu comme un torrent impétueux et un Éridan à travers ma pauvre prairie artificielle que je tâche de mener à bonne récolte avec toutes sortes de précautions. Votre livre n'est pas de ceux qu'on effleure et qu'on interprète vite, c'est un aliment de forte et lente digestion[1]. »

Le grand railleur et grand poète Henri Heine, qui était, lui aussi, comme Sainte-Beuve, un fils du XVIIIe siècle enrôlé dans l'armée romantique, envoyait à Michelet un témoignage d'admiration où se mêle une nuance d'ironie. Il lui écrit le 20 janvier 1834 :

Monsieur, si par hasard je n'avais pas lu dans le *National* d'aujourd'hui[2] que vous êtes barricadé contre les visites des importuns, je serais venu en personne vous remercier pour votre précieux présent, qui me vient si inattendu, si merveilleusement inattendu, si tombé du ciel que j'en suis d'autant plus enchanté. J'ai lu votre article dans la *Revue des Deux-Mondes*[3] et j'ai déjà commencé votre livre. Il est si parfumé de poésie qu'il ressemble à un bouquet. Est-ce qu'on permettra en France de comparer des idées à des roses? Dans ce cas, je dirais que tous les rossignols seront enivrés et enflammés

1. Lettre inédite.
2. Dans le premier article de Nisard.
3. Sur Luther.

de vos idées. Elles sont vastes et généreuses. Vous êtes le vrai historien, car vous êtes en même temps philosophe et grand artiste. Vous êtes un Hérodote qui n'est pas crédule. Vous êtes un Tacite qui ne désespère pas. Vous avez toute la critique du passé et toute la croyance de l'avenir. Vous croyez au progrès et à la Providence. Nous nous rencontrons dans cette croyance. Je ne dissimule pas que je suis assez vaniteux pour me croire moi-même un homme providentiel.

Je n'ose pas parler de votre style, moi qui vous écris dans un jargon allemand. Votre dévoué

Henri HEINE.

Une autre lettre, venue aussi d'un rationaliste demeuré fidèle aux idées du XVIIIe siècle, dut aller au cœur de Michelet, malgré les réserves dont étaient accompagnés les témoignages d'admiration et de sympathie. C'est celle que lui adressait le vieil historien Sismondi, celui que Michelet, dans une lettre à Quinet, appelait « notre père à tous », et dont la grande Histoire ne quittait jamais sa table de travail :

Chênes, par Genève, 17 janvier 1834.

Monsieur,

Quelques jours après la lettre si flatteuse que vous avez eu la bonté de m'écrire le 2 janvier, j'ai reçu le présent qu'elle m'annonçait. Je voulais le bien connaître avant de vous en témoigner ma reconnaissance et mes yeux fatigués rendent l'entreprise un peu longue. Je n'ai pas fini vos deux volumes, mais j'en ai lu assez pour être frappé d'étonnement et d'admiration. Sur ce même terrain que j'ai tant parcouru, vous me faites à chaque page faire de nouvelles découvertes. J'en éprouve une sorte d'effroi, comme si vous me révéliez ce qui était inaperçu sous mes pieds, d'effroi encore parce que je me refuse à cette fatalité de race et de localité[1] qui dominerait l'existence humaine et détruirait son libre arbitre, et que vous me présentez sans cesse une coïncidence qui m'ébranle, une personnalité dans les peuples qui fait disparaître celle des individus. Je n'ai pas besoin de vous dire que je suis protestant et rationaliste, en sorte que l'avidité de foi, qui vous fait adopter avec d'autant plus d'ardeur, d'autant plus d'émotion une croyance qu'elle est plus mystique, est une disposition

1. Michelet, en répondant à Sismondi (malheureusement ses lettres à Sismondi n'ont pas été conservées), dut protester contre cette accusation de fatalisme, lui qui faisait de la lutte de la liberté humaine contre les fatalités de la nature le centre de toute sa philosophie de l'histoire. On verra plus loin que le *Semeur* louait Michelet de donner une si grande place à la liberté humaine.

[illegible] à [illegible] avec [illegible] j'ai considéré les mêmes faits; [illegible] votre exposition [illegible] plus française, d'autant plus [illegible] pour moi; elle m'[illegible] un point de vue nouveau, [illegible] et [illegible] même [illegible] qu'elle me convertisse. C'est [illegible] de [illegible] qui [illegible] trop profondes dans l'âme pour [illegible] les [illegible]. Mais [illegible] me semble qu'en marchant dans deux [illegible] si différentes, pour faire le voir les mêmes objets, nous en aurons bien mieux reconnu, et je sens combien le public doit gagner à la lecture de votre *Histoire de France*, par une appréciation bien vive, bien profonde de tout ce que j'y gagne moi-même. Ayant à peine commencé le second volume, j'éprouve déjà une vive curiosité de voir le troisième, auquel vous renvoyez si souvent.

Recevez l'expression de ma vive reconnaissance comme de ma haute considération.

J.-Ch.-S. de Sismondi.

La sincérité grave du huguenot genevois dut toucher Michelet beaucoup plus que le billet où Chateaubriand laissait tomber de très haut ses remerciements :

Paris, 23 décembre 1833.

J'ai reçu, Monsieur, le beau présent dont vous avez bien voulu m'honorer; l'homme de talent qui a fait renaître Vico ne peut avoir manqué de jeter un nouveau jour sur l'histoire de France. Je l'ai étudiée pendant quarante ans, cette histoire, et j'ai toujours pensé qu'elle était à refaire, surtout depuis que l'ancienne monarchie est tombée. On connaît le monument à ses ruines; j'applaudis sincèrement à vos succès, Monsieur, et je vais m'instruire à la lecture de votre nouvel ouvrage.

Agréez, je vous prie, mes remerciements empressés et l'assurance de la considération la plus distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Chateaubriand.

Les écrivains catholiques, tout en déplorant que Michelet ne fût pas un véritable croyant et ne vît dans le catholicisme du moyen âge qu'une étape vers des formes religieuses plus pures, parlaient de lui avec sympathie comme d'un homme qui avait été des leurs et que son admiration pour l'Église devait ramener dans le sanctuaire. Foisset écrivait dans la *Revue européenne* (XXXIIe livr., 1834) :

J'aime M. Michelet parce que c'est un homme de notre âge, un homme qui a cheminé solitaire, en dehors des coteries et des prô-

neurs, cloîtré dans ses études. Je l'aime parce qu'il a des envieux hors de nos rangs. Je l'aime encore parce que, malgré de graves imperfections, son *Histoire de France* enterre définitivement l'*Histoire des Français*, cette lourde, sèche et partiale compilation écrite en genevois par M. de Sismondi. Qu'a-t-il donc manqué à M. Michelet pour remplir tout le mérite qui est en lui, pour que, dès aujourd'hui, l'histoire de France ne fût plus à faire? Deux choses : d'être moins impatient de la gloire et d'être entièrement, intimement, véritablement chrétien.

L'abbé Douhaire, dans l'*Univers* du 6 janvier, tout en exprimant les mêmes regrets, donnait une entière adhésion aux pages de Michelet sur l'art gothique. Il louait sa vaste capacité intellectuelle, son étonnante acuité d'esprit, sa raison indépendante et ferme, son âme ardente et sympathique, sa générosité de cœur. Il trouvait en lui un amour ineffable pour l'Évangile et lui tendait la main, espérant qu'il rentrerait bientôt dans la famille chrétienne.

L'*Avenir* de Lamennais ne parlait de Michelet qu'avec la plus vive sympathie, et Montalembert, qui avait été l'élève de Michelet à Sainte-Barbe et que Michelet avait traité en ami, lui écrivait, à propos de ses deux premiers volumes, la lettre suivante[1] :

Monsieur et Ami,

Mon absence de Paris a été cause que je n'ai reçu qu'après un long délai le précieux cadeau que vous avez bien voulu me faire de vos deux derniers volumes sur l'histoire de France. Je ne sais en vérité ce qui me mérite de votre part une bonté si constante et si aimable; je n'en suis digne que par ma profonde sympathie et une vive admiration pour la révolution que vous opérez dans les études et les idées historiques de la France. Je ne puis résister au besoin de vous remercier de ces deux volumes. Je ne vous en ferais pas l'éloge; que peut-on dire sur des livres qui commencent par vous donner la fièvre et puis qui vous laissent dans l'épuisement et dans le découragement, tant on est stupéfait par cette colossale érudition jointe à une verve si abondante, tant on désespère de pouvoir même glaner après une si riche moisson? C'est là du moins l'effet que vos ouvrages font sur moi.

Vous savez assez quels dissentiments nous séparent. Vous savez

1. Cette lettre est datée de Villersexel (Haute-Saône), le 4 novembre 1837. En 1834, au moment où Michelet avait envoyé à Montalembert ses volumes, celui-ci se trouvait en Allemagne, et au plus fort des troubles où l'affaire de l'*Avenir* l'avait jeté. De là le retard apporté à ses remerciements.

qu'en détestant de tout mon cœur cet ancien régime que préconise le parti de la contre-révolution, j'aime d'amour ce vieux monde catholique dont vous racontez si éloquemment la chute en 1300; vous savez que là où vous ne voyez qu'une forme belle et séduisante de la jeunesse des peuples, je vois la forme éternelle de la vérité. Mais ces dissentiments mêmes me font d'autant mieux apprécier le courage et l'impartialité avec laquelle vous appréciez les grands hommes et les grandes choses du catholicisme. Croyez bien que beaucoup de catholiques pensent comme moi : ne nous jugez pas tous d'après les critiques ou le silence de certains journaux, qui ne conçoivent pas comment on peut parler de l'Église ou de la France de saint Louis sans y accoler un vœu pour le duc de Bordeaux.

De son côté, le plus remarquable des journaux protestants d'alors, le *Semeur*, où Alexandre Vinet était chargé de la critique littéraire, et qui joua un rôle important dans le mouvement intellectuel du règne de Louis-Philippe, consacrait à Michelet deux articles très sympathiques les 4 et 11 juin 1834. Le *Semeur* était surtout frappé de l'élévation de son sens moral, de la place qu'il faisait dans l'histoire à la Providence et à la liberté humaine, dans un temps où la tendance générale était sceptique et fataliste ; il le louait de faire une place à l'intuition et à la poésie dans sa méthode historique, « car, sans poésie, on ne peut être exact », et il donnait en particulier du style de Michelet une caractéristique qui mérite d'être citée, car le *Semeur* me paraît avoir été seul alors à se rendre pleinement compte de la beauté et de la nouveauté d'un style que Nisard, bon juge pourtant, confondait avec celui de Chateaubriand.

« Ce style est inusité en histoire. Ce n'est pas le style du genre, mais qu'importe si c'est le style du sujet, le style de la pensée de l'historien. Aucune disconvenance ne s'y fait sentir. J'ai déjà dit combien la langue de M. Michelet est riche d'images; il faut ajouter qu'elles sont toujours naturelles parce que l'âme à concouru pour la plus grande part à leur invention : elles ne s'appliquent pas du dehors à l'idée, elles paraissent sortir de l'idée même, et l'on ne songe plus à la distinction du style propre et du style figuré, tant ce style figuré semble le style propre, l'expression la plus prochaine des idées qu'il décore. Un mouvement vif, sans brusquerie, et dans la coupe des phrases quelque chose de svelte et le fort, un caractère habituel de *prima intenzione*, de désinvolture, porte le lecteur de phrase en phrase et de page en

page, sans effort ni fatigue, et il n'y a pas d'ouvrage d'agrément qui se fasse lire aussi facilement que cet ouvrage si sérieux et si fort. »

Naturellement, les élèves et les amis de Michelet éclataient en cris d'admiration et retrouvaient devant ces pages inspirées l'enthousiasme dont ils avaient été saisis en écoutant ses conversations et ses leçons. Toutefois, plusieurs étaient un peu effarouchés de l'excès de son lyrisme et trouvaient, comme Nisard, dans son ouvrage du désordre, des disproportions et des lacunes, reproche injuste d'ailleurs, si l'on considère que la méthode même suivie par Michelet est de choisir dans l'histoire les faits essentiels et caractéristiques, de les faire connaître d'une manière aussi complète, détaillée et vivante que possible, en laissant de côté tout ce qui est insignifiant et secondaire.

Xavier Marmier, dans la *Revue des Deux-Mondes*, loue Michelet d'avoir compris que l'histoire doit s'appuyer sur la poésie et la philosophie. Il admire cette histoire qui est « une croisade en faveur de la France », « cette histoire au regard d'aigle, à la voix prophétique, qui se lève de toute sa hauteur au milieu des nations et leur déroule solennellement les choses du passé, les leçons de l'avenir. » Mais il lui reproche une surabondance de chaleur et de vie :

> Il monte un cheval fougueux comme celui de Mazeppa et ce cheval l'emporte à travers les torrents et les plaines, hors du regard de ceux qui cherchent à le suivre. A le voir parfois venir à nous avec des paroles symboliques, on le dirait, comme la sibylle, tout plein du dieu qu'il a consulté, tout enivré des grandes choses qu'il a vues. En abaissant son vol ..., M. Michelet nous donnerait une œuvre plus calme, plus reposée, plus conforme peut-être aux besoins de la majorité des lecteurs.

Léon Faucher, qui était alors l'intime ami de Michelet, consacra, dans le *Constitutionnel* du 13 janvier, un article enthousiaste à l'*Histoire de France*, ce livre « où chaque détail est une idée, et qui a quelque chose de la hauteur et de l'étendue des cathédrales, où chaque fait porte avec lui son explication, est comme une enveloppe cristallisée qui laisse voir le principe, qui n'est pas seulement naïveté, drame et critique, mais la vie même et la pensée des races qui ont péri, monument de style autant que de science ». Pourtant Faucher y trouve quelque confusion dans les

matériaux et prétend que les grandes lignes de l'édifice échappent.

Antoine de Latour, que Michelet avait eu pour élève à l'École normale en 1827, quand elle ne portait encore que le titre d'École préparatoire, défendait son maître contre ce reproche dans deux brillants articles du *Journal des Débats*. Après une esquisse des travaux antérieurs de Michelet, il donne de l'*Histoire de France* une analyse intelligente et fidèle qui en atténue les exagérations et en fait admirablement ressortir la solide ordonnance. Pour Latour, le livre de Michelet est l'avènement d'une méthode, la vraie méthode de notre âge, aspirant à tout comprendre et à tout embrasser, la méthode d'une école nouvelle qui réunit les avantages de l'école philosophique et de l'école pittoresque, l'*École symbolique* « qui élève le double point de vue des deux autres écoles à une hauteur scientifique, court d'abord à l'idée qu'enferme chaque fait, mais lui laisse sa date et respecte dans le fait et sa représentation extérieure et sa valeur contemporaine. »

En 1835, Latour publiait un *Essai sur l'étude de l'histoire de France au XIXe siècle*, apologie de l'École symbolique qui a Vico pour législateur, Quinet pour poète et Michelet pour historien, qui doit triompher en littérature comme en histoire, qui seule ne sacrifie ni l'individu à l'espèce ni l'espèce à l'individu et voit dans chaque histoire particulière une image de l'histoire du genre humain. Latour justifie jusqu'au subjectivisme de Michelet « qui se place au centre du monde pour mieux en percer les avenues » et qui « se voit dans le monde pêle-mêle avec tous ceux qui travaillent et voudraient voir la semence germer du sillon ».

De tous côtés, les témoignages d'admiration arrivèrent à Michelet. C'était l'érudit Benjamin Guérard qui lui écrivait que « chaque partie de son magnifique ouvrage était traitée de main de maître »; c'était le grand jurisconsulte Gans qui lui disait dans une lettre du 12 juin, qu'il ne peut se rassasier de tout ce que son histoire contient de bon, d'ingénieux, de grand et de neuf; c'était l'archéologue Didron, qui s'extasiait devant « les formes si neuves et si belles » du monument élevé par Michelet, et n'en regrettait que « l'exiguité: Michelet ne donnant qu'une chapelle là où il fallait une cathédrale »: c'était le philologue Francisque Michel qui le comparait « à un aigle qui, après avoir solidement construit son aire des meilleurs matériaux et en avoir solidement assemblé toutes les parties, l'élève à une hauteur encore plus grande que ses

pareils n'ont coutume de le faire »; c'était l'acariâtre critique Gustave Planche qui le félicitait d'avoir trouvé place dans son livre pour les principes les plus austères de la philosophie comme pour les élans les plus magnifiques de la poésie »; c'était le généreux François de Corcelles qui allait jusqu'à le louer de son fanatisme, d'être « du nombre de ces sublimes énergumènes restés fidèles à la science, à la cause du véritable progrès de l'humanité »; c'était le saint-simonien Gustave d'Eichthal qui lui envoyait le 11 novembre 1837 une adhésion complète à toutes ses idées :

Je viens de terminer, Monsieur et ami, le second volume de votre Bible. Vous avez dit que le Christ s'était continué dans l'humanité. Votre histoire répond à ce point de vue. Que dire de plus?... Je vois l'histoire se développer dans votre épopée telle qu'elle doit être pour correspondre à l'avenir tel que je le pressens. Je ne sache pas un seul fait, un seul homme sur lequel je ne partage votre sentiment, et une foule de circonstances et d'événements qui avaient été jusqu'ici passés sous silence et que vous avez mis en lumière m'ont rempli de surprise et d'admiration.

Enfin, Dargaud, l'ami de Lamartine, dont Michelet avait encouragé les débuts littéraires à Paris, ne se contente pas de le louer, il lui conseille de dédaigner toutes les critiques. Il lui écrit de Paray-le-Monial, le 15 février 1834 :

Je viens de lire votre belle *Histoire de France* et je vais la relire encore. Avec quel ravissement, vous ne sauriez l'imaginer. Vous réunissez vraiment bien des mérites. A côté de l'idéal le plus pur et le plus abstrait, quelle réalité vivante! Quelles profondes intuitions! Que de dissertations sagaces! Que de détails pittoresques! Que de récits entraînants! Quelle large manière et quel style mouvant! Quel mélange heureux d'esprit, de science et de poésie! L'histoire de France vous convenait entre toutes les histoires. Vous êtes né exprès pour l'écrire. J'ai vu dans les journaux plusieurs jugements sur vous et sur votre livre. On vous place haut et l'on vous rend une éclatante justice. Mais on vous donne aussi des conseils. Or, je veux aussi vous en donner un, moi, un seul, c'est de n'en suivre aucun. Je vous parle très sérieusement, cher ami. On dirait à les entendre, ces critiques, qu'une œuvre littéraire est une chose artificielle qu'on façonne à la main, comme un meuble. Ils ne savent pas, voyez-vous, qu'un livre, un vrai livre, c'est un homme. Votre histoire, c'est

vous-même. Gardez-vous de vous corriger, je vous en supplie, c'est-à-dire de vous mutiler, c'est-à-dire de perdre une partie de votre âme, de votre talent et de tous les dons qui sont en vous. J'aime vos défauts et vos qualités. Je vous veux tout entier. Ne disent-ils pas à Chateaubriand d'être moins éblouissant, à Lamartine d'être moins monotone, à Quinet d'être moins oriental? Il n'y a qu'une réponse à faire : je suis ce que je suis. Mon Dieu, que c'est une chose vaine que la critique! Dites donc, mon cher ami, dites hardiment, comme Luther : Meure la loi! Vive la grâce! c'est-à-dire : Meure la critique! Vive l'inspiration!

Michelet n'était que trop disposé à bien accueillir tous les éloges et à voir dans les critiques un parti pris de malveillance; mais il avait trop de lucidité d'esprit et un trop haut souci de son art pour ne pas comprendre ce qu'il y avait de vrai dans certains reproches. Aussi renonça-t-il au plan trop restreint à la fois et trop ambitieux qu'il avait conçu; il se décida à consacrer quatre volumes à l'achèvement de sa seule histoire du moyen âge. Il se mit courageusement à son troisième volume qui ne comporte qu'une période d'un siècle, de la mort de saint Louis à celle de Charles V. Un seul siècle, de la mort de Charles V à celle de Louis XI, devait occuper trois autres volumes. Ce troisième volume, qui racontait l'histoire de Philippe le Bel et des premiers Valois, d'une période où l'ordre religieux est subordonné à l'ordre civil, où une époque de prose succède à une époque de poésie, est écrit d'un ton beaucoup plus sobre et plus sévère; le récit, au lieu de se concentrer sur quelques épisodes symboliques, vise à être un exposé complet des faits montrés dans leur enchaînement et leur complexité.

Cette supériorité éclatante du IIIe volume n'eut pas pour résultat de désarmer les adversaires de Michelet. Ils se montrèrent plus sévères pour ce volume que pour les précédents, non pas qu'il prêtât davantage le flanc à la critique, mais sa jeune réputation, qui lui faisait obtenir presque simultanément en 1838 une chaire au Collège de France et un fauteuil à l'Académie des sciences morales et politiques, lui suscitait une foule d'envieux.

Toutefois, les articles sévères qui furent publiés alors ne mériteraient pas qu'on s'y arrête si, parmi eux, il ne s'en trouvait un qui tranche par la force de la pensée et du style sur tout ce qui avait été écrit jusqu'alors au sujet de l'*Histoire de France* de Michelet, qui, pour la première fois, expose les vrais reproches

qu'on pouvait adresser à sa méthode et à ses procédés d'historien, et qui met en regard de ses audacieuses généralisations les sévères exigences de l'érudition. On avait adressé à Michelet des critiques qui n'allaient pas au fond des questions. On avait trouvé son style trop brillant ou trop lyrique; on lui avait reproché de manquer parfois de clarté et de proportion dans la disposition des matières; personne n'avait songé à lui faire sentir les périls et les incertitudes qu'offre toute synthèse historique et l'impossibilité absolue où l'on était alors de formuler des idées générales sur le développement de notre histoire au moyen âge, en l'absence des travaux d'érudition préparatoires nécessaires. Le jeune journaliste inconnu, qui sut le premier, dès 1837, parler de l'*Histoire de France* de Michelet comme pourrait le faire un savant de nos jours et qui devançait ainsi de bien des années les idées de son temps en matière de critique et de synthèse historiques était Alphonse Peyrat. Il consacra, dans la *Presse* du 8 octobre, un long article à l'*Histoire de France* de Michelet. S'il fallait en croire le titre de l'article, il avait pour objet de rendre compte du troisième volume. En fait, il ne parlait guère que des deux premiers, et il devait être suivi de deux autres articles, qui ne parurent jamais. Nous croyons rendre service aux lettres et à l'histoire en réimprimant intégralement ce premier article de critique d'Alphonse Peyrat, qui n'a pas été recueilli par lui dans ses volumes d'Essais historiques :

VARIÉTÉS. — *Histoire de France*, par M. MICHELET, professeur à l'École normale (IIIe volume, 1er article).

On n'est pas assez convaincu généralement de l'impossibilité absolue qu'il y a d'écrire une histoire générale. La raison de cette impossibilité est cependant bien simple; en histoire, tout se réduit à quatre ou cinq grandes questions, lesquelles résument exactement tout ce qui se rattache à l'origine du monde moderne, aux divers établissements des peuples de l'Occident, depuis le commencement de notre ère. Par exemple, le fait le plus général et en même temps le mieux établi qui se rencontre à la naissance de l'histoire, c'est l'existence simultanée de la noblesse et de l'esclavage. Ces deux faits sont même d'abord si parfaitement homogènes que la noblesse ne se distingue pas par un nom spécial, l'esclave n'ayant pas encore d'existence qui lui soit propre. Lorsque plus tard, pour diverses causes, dont la principale fut la générosité des maîtres, les esclaves se trouvèrent affranchis, un fait nouveau se produisit qui acheva de rompre l'unité jusqu'alors absolue des nations et qui créa dans la société deux idées différentes et hostiles,

d'où devaient naître plus tard de cruels déchirements, des guerres sanglantes, d'affreuses révolutions; ce fait nouveau, c'est la naissance du peuple, la formation des communes, lequel n'est à vrai dire que la conséquence logique de l'affranchissement primitif des esclaves. A ces deux questions importantes, qu'il est indispensable de bien connaître d'abord, puisqu'elles se trouvent au début de toutes choses et qu'elles sont comme la clé de voûte de l'histoire, viennent se rattacher un certain nombre de points secondaires qui en découlent et dont la connaissance est nécessaire aussi pour arriver à comprendre le mouvement d'idées et d'institutions que l'on remarque à chaque siècle à mesure que l'on avance vers les temps les plus rapprochés de nous. Nous nous contenterons d'indiquer ici l'institution des coutumes et des justices seigneuriales; on voit par conséquent que, pour bien répondre à son titre, un livre sur l'histoire moderne devrait être la généralisation de toutes les idées mères que nous venons d'indiquer, l'ensemble critique de tous les faits isolés, quelque chose enfin qui ressemblât à une espèce de carte générale de l'histoire. Malheureusement, on est forcé d'avancer qu'il n'est peut-être aucune de ces questions importantes qui ait été encore suffisamment étudiée par les hommes qui se sont mêlés d'écrire l'histoire, et qu'essayer de la refaire après eux sans de nouveaux travaux préparatoires ne serait pas une chose plus raisonnable que d'entreprendre la carte géographique d'un pays dont on ne connaîtrait pas bien les localités, s'exposant ainsi à mettre un fleuve à la place d'une montagne et à placer une grande ville au milieu d'un désert. Pour éviter de pareilles méprises, il n'y plus aujourd'hui qu'une chose à faire : c'est de reprendre au commencement les études historiques, d'étudier à part chaque point important et d'en faire la monographie. Pour un pareil travail, les matériaux ne manquent pas assurément, mais ce n'est pas dans les historiens modernes qu'il les faut aller chercher. Dans quel livre par exemple trouverait-on une explication satisfaisante sur l'importance historique de la noblesse et sur ses fonctions dans l'histoire de l'Occident? Évidemment, un pareil livre n'existe pas... Quel historien s'est fait un système sérieux, réfléchi, inattaquable sur l'esclavage et sur la formation des communes? Evidemment aucun... Qui sait bien aujourd'hui tout ce qui se rattache à l'institution des coutumes et des justices seigneuriales? Évidemment personne...

Voilà donc cinq questions capitales, et sur lesquelles, on peut l'affirmer hardiment, il n'y a personne qui soit encore en position d'exprimer une idée précise, complète, définitive. On comprend alors quelle imprudence ce serait aux hommes qui s'occupent d'études sérieuses d'entreprendre d'écrire une histoire générale quelconque avant qu'on soit arrivé à avoir le sens bien clair et bien précis de tous ces différents problèmes, avant qu'on ait le mot de toutes ces espèces d'énigmes historiques. Après avoir employé dix et vingt ans de leur vie à un travail qui serait défectueux pour avoir voulu être trop général, il arriverait qu'un homme sachant bien un coin particulier de l'his-

toire, ayant fait pour ainsi dire le tour d'une question isolée, en ferait la monographie; alors, si cette monographie venait à contredire, ce qui serait infaillible, quelque point important de leurs théories générales, leur histoire serait ruinée par la base et n'aurait pas d'autre valeur que celle d'une compilation chronologique.

A côté des questions que nous venons d'indiquer, lesquelles sont, en général, ou ignorées ou mal comprises, se trouve une question plus grande, plus générale et peut-être encore plus ignorée, nous voulons parler du christianisme. Il y a dans le christianisme, considéré du point de vue de l'histoire, un caractère d'universalité dont on est frappé, surtout quand on essaie d'en bien comprendre les détails. C'est au christianisme que les peuples modernes doivent leurs lois, leurs institutions, leurs idées, leur morale. Hommes et choses, tout vient de lui, il est la fin et le commencement de tout; il est comme la charpente osseuse de tout le grand corps occidental qu'il a traversé dans tous les sens : or, le christianisme n'a pas encore son historien. Nous avons bien quelque chose sur la hiérarchie sacerdotale, sur la constitution intérieure de l'église, mais ce n'est pas là tout le christianisme. Comme l'a très bien expliqué M. Guizot, il se compose de deux classes de personnes, la société ecclésiastique et la société religieuse. Pour la société ecclésiastique, nous avons les conciles, les décrétales, le droit canon; quant à ce qui se rapporte à la société religieuse, c'est-à-dire aux fidèles, personne, que nous sachions, ne s'en est encore occupé sérieusement. Il reste donc à considérer le christianisme dans ses rapports avec la philosophie, avec les arts, avec le droit civil, avec l'organisation politique des sociétés, avec la constitution intérieure de la famille. On comprend qu'un pareil travail n'est pas encore au pouvoir d'un seul homme. Pour le bien traiter, en effet, il faudrait posséder parfaitement les idées les plus élevées d'art et de philosophie, avoir acquis à fond toutes les connaissances qui se rattachent à la morale et à l'économie sociale, c'est-à-dire qu'il faudrait être à la fois philosophe, artiste, homme d'état, et ainsi résumer en soi tout ce que Dieu a donné à l'homme de facultés éminentes; c'est-à-dire qu'il faut renoncer à une pareille entreprise jusqu'au moment où, après de grands travaux de détail, les points les plus importants se trouvant élucidés et les questions les plus capitales convenablement résolues, un homme s'édifiant de toutes ces monographies différentes pourra arriver à créer un ensemble satisfaisant par la combinaison de toutes ces idées, auxquelles il donnera leur véritable signification en les mettant à leur place.

Cela posé et cette vérité étant bien établie, s'il arrive qu'un écrivain publie un ouvrage dont le titre puisse être une indication qu'il a cru nous donner une histoire générale quelconque, il est évident qu'il fait lui-même une critique sévère de son livre et qu'il n'est pas besoin de le lire pour savoir d'avance qu'il est nécessairement incomplet. C'est, à notre avis, ce que vient de faire M. Michelet en publiant son *Histoire de France*.

M. Michelet est assurément un homme d'un esprit très distingué, un travailleur infatigable, un auteur très consciencieux. Il aime l'histoire avec une sorte de passion qui le fait s'identifier avec son sujet et l'animer de ses propres impressions. Aussi est-il incontestable que M. Michelet serait un excellent historien s'il suffisait pour cela d'une intelligence remarquable et d'une brillante imagination. Malheureusement, ces grandes qualités toutes seules ne pouvaient pas être d'un bien grand secours contre les difficultés que nous avons indiquées et dont il se pourrait peut-être que M. Michelet n'eût pas parfaitement mesuré toute la portée. Nous sommes loin assurément de lui reprocher ce qu'il peut y avoir dans son livre d'aperçus erronés ou incomplets, d'explications quelquefois un peu puériles, de synthèses que rien ne justifie. Tous ces défauts, nous les trouvons naturels, logiques, forcés; il y a eu lutte entre les difficultés invincibles du sujet et l'écrivain, et l'écrivain a eu nécessairement le dessous. Si c'est là la condamnation de son livre, c'est aussi la justification de M. Michelet.

Ainsi, nous disions que l'histoire du christianisme n'étant pas encore faite, il fallait se résigner à voir traiter imparfaitement toutes les questions qui s'y pouvaient rattacher. Un passage du second volume de l'*Histoire de France* nous semble donner à cette opinion la force d'une vérité incontestable. M. Michelet, ayant à parler du culte de la sainte Vierge, le fait commencer seulement au XIIe siècle :

« Alors, dit-il, la grâce prévalut sur la loi; il se fit insensiblement une grande révolution religieuse. Dieu changea de sexe pour ainsi dire, la Vierge devint le Dieu du monde; elle envahit presque tous les temples et tous les autels. La piété se tourna en galanterie chevaleresque. La mère de Dieu fut proclamée pure et sans tache. L'église mystique de Lyon célébra la fête de l'Immaculée-Conception (1134). »

Il y a là tout simplement un anachronisme d'au moins 900 ans. Le concile de Capoue, assemblé au mois de décembre 391, condamna comme hérétique Bonose, évêque de Naïsse en Macédoine, lequel était accusé de nier la perpétuelle virginité de Marie. Et, chose remarquable, dans les considérants qui motivèrent la condamnation, le concile, ayant établi la vieille et constante dévotion des fidèles pour la mère du Christ, cite un passage de l'histoire de Capoue par Léander et Carrafa où il est parlé de la destruction de Capoue-la-Vieille, dont il ne restait plus qu'un temple consacré à la Vierge, la seule chose qui fût encore debout au milieu des ruines de l'ancienne ville. Or, Léander et Carrafa ont écrit leur histoire en 380. A cette époque, Capoue-la-Vieille était détruite depuis longtemps, et l'on ne savait déjà plus la date de construction du temple dont parlent les deux historiens. On voit donc que le culte de la Vierge était déjà une chose fort ancienne à l'époque où M. Michelet a cru devoir en signaler l'avènement et que l'erreur qu'il a commise n'est pas de moins de neuf à dix siècles.

Malheureusement, il arrive qu'on trouve dans les livres de M. Michelet plusieurs erreurs de même nature; cela tient peut-être à la tournure

particulière de son esprit, plus encore qu'à la direction généralement défectueuse des études historiques. M. Michelet s'est fait une manière à lui de juger les faits, d'expliquer les événements, laquelle peut être bonne, nous n'avons nulle envie de le contester, mais laquelle a le grand défaut de s'appliquer aux faits les plus simples de l'histoire, comme une façon de *compelle intrare* qui les travestit étrangement et les rend souvent méconnaissables. Suivant M. Michelet, tout s'expliquerait dans ce monde par la lutte continuelle de la volonté libre de l'homme et de la fatalité. Unité et dualité, voilà, suivant lui, le cercle dans lequel tourne l'humanité, la synthèse qui explique l'histoire et qui l'éclaire. Mon Dieu, tout cela est bien possible; mais, en vérité, même en admettant cette théorie, bien entendu après qu'on aurait réussi à s'en rendre compte, il ne nous paraît pas qu'elle dût être d'un bien grand secours ni d'une bien grande utilité pratique.

Avant d'arriver à cette grande sphère de la volonté et de la fatalité, les faits se passent dans une série de petites sphères concentriques où il est bien plus aisé de les saisir, bien plus simple de les examiner, bien plus facile de les comprendre. Avant de se perdre dans cette synthèse universelle de l'unité et de la dualité, les événements se résument dans de certaines synthèses plus claires, moins générales, moins problématiques, surtout moins prétentieuses, et par conséquent moins fatigantes. Avec cette disposition à quintessencier les événements pour leur trouver une espèce de sens particulier, il arrive souvent que M. Michelet se donne une peine infinie pour substituer une explication excentrique à l'explication toute simple et toute naïve qui ressort naturellement des faits.

Par exemple, M. Michelet nous dit que Philippe le Bel permit aux nobles, en 1287, de poursuivre les serfs fugitifs dans les villes. Et il ajoute : « Peut-être en effet était-il besoin de ralentir ce grand mouvement du peuple vers les villes, d'empêcher la désertion des campagnes. Les villes auraient tout absorbé, la terre serait restée déserte, comme il arriva dans l'empire romain. » Nous ferons observer d'abord qu'il n'est pas probable que Philippe le Bel se soit jamais avisé de donner à qui que ce soit la permission de poursuivre les serfs dans les villes. Il savait trop bien que, dans certains cas, la permission eût été surabondante, et parfaitement inutile dans une foule d'autres. Ainsi, s'il était arrivé qu'un serf fugitif se réfugiât dans une ville qui eût le privilège d'asile, à Toulouse par exemple, le roi aurait pu permettre la poursuite, même ordonner la restitution, qu'on n'eût tenu aucun compte de sa volonté. Quant aux villes qui n'avaient pas le même privilège, comme Paris, pour y reprendre leur bien, les seigneurs n'avaient besoin d'aucune autorisation préalable. Ensuite nous prions M. Michelet de vouloir bien remarquer que si les seigneurs essayaient d'arrêter la désertion des campagnes, ce n'était pas précisément par sollicitude pour l'agriculture, encore moins par une arrière-pensée coupable contre la liberté du genre humain. Il y avait à cela une raison plus simple et surtout plus naturelle. Les serfs

étaient la propriété, la chose des seigneurs; par conséquent un serf qui se réfugiait dans une ville, c'était une somme d'argent qui tombait de la bourse du maître, et celui-ci retirait sa propriété, comme nous fermerions la porte sur un cheval qui voudrait prendre la clé des champs.

Les inconvénients attachés au procédé historique de M. Michelet deviennent d'autant plus frappants à mesure que le sujet auquel il est appliqué acquiert de l'importance, et nous avons quelquefois à relever des singularités qui seraient inexplicables si nous ne savions pas à quelles surprises doit nécessairement être exposée sa raison, par ce besoin de tout généraliser, de tout ramener à sa synthèse favorite.

Vers le milieu du XIIe siècle, l'Europe chrétienne se trouva un moment en grande perplexité, par suite de l'importante discussion qui s'éleva entre Henri II et l'archevêque de Cantorbéry. Le pape, le roi d'Angleterre, l'empereur, toutes les églises prirent part au différend. L'histoire de cette longue lutte est bien connue; mais ce qui l'est peu, c'est la cause de l'inébranlable ténacité de Thomas Becket; il se portait comme défenseur des libertés de l'église contre les envahissements du pouvoir temporel, et, malgré le timide assentiment du pape au concile de Sens, il se vit délaissé tour à tour par le Saint-Siège, par tous les prélats anglais, par les moines de Citeaux et même, à la fin, froidement soutenu par le roi de France. Pour se venger de Thomas, Henri II s'était enfin décidé à s'abaisser devant le faible Louis VII; il avait si bien employé à l'égard du pape la menace et la soumission, il avait su tirer un si grand parti des embarras où était tombé le Saint-Siège, par sa lutte contre l'antipape et contre Frédéric Barberousse, qu'enfin il avait fait une solitude complète autour de son mortel ennemi. Mais la résolution de Becket semblait se raffermir à mesure que sa misère devenait plus grande, que son abandon était plus complet. C'est alors qu'il écrivit au pape et aux cardinaux ces lettres admirables, pleines de reproches amers et d'une fermeté mélancolique qui leur donnait plus de force et plus de charme.

« Comment, dit-il au pape, dissimulez-vous l'injure que le Christ endure en moi, en vous-même qui devez tenir ici-bas la place du Christ? Le roi d'Angleterre a envahi les biens ecclésiastiques, renversé les libertés de l'Église, porté la main sur les oints du Seigneur, les emprisonnant, les mutilant, leur arrachant les yeux... Et l'on veut, au milieu de tels outrages, que nous nous taisions! Ils se taisent, ils se tairont les mercenaires; mais quiconque est un vrai pasteur de l'Église se joindra à nous... » Et plus loin : « Je ne sais comment il se fait que devant cette cour (la cour de Rome) ce soit toujours le parti de Dieu qu'on immole, de sorte que Barrabas se sauve et que Christ soit mis à mort... Nous serons bientôt, vous et moi, très Saint-Père, devant le tribunal du Christ. C'est au nom de sa majesté et de son jugement formidable que je vous demande justice contre ceux qui veulent le tuer une seconde fois. »

Voilà certes un spectacle étrange s'il en fut jamais! Un évêque défen-

dant l'Église contre le roi et contre le pape et en appelant à Dieu de l'abandon du Saint-Siège, et cet homme n'est pas un hérétique, car l'Église l'a canonisé après sa mort. Quel est donc le mot de cette énigme singulière? D'où vient donc qu'en une matière si importante le pape hésite et l'évêque est inébranlable? Apparemment que Thomas Becket devait alléguer de graves motifs pour justifier son invincible résistance, et sans doute qu'à l'assemblée de Clarendon par exemple, quand tous les prélats se découvraient devant lui, quand les seigneurs n'attendaient de sa part qu'un mouvement d'impatience qui pût servir de prétexte à un assassinat, l'évêque de Cantorbéry devait donner des raisons bien péremptoires puisqu'elles soulevaient ainsi l'animosité de la cour et qu'elles pouvaient troubler dans sa gloire le prince le plus puissant de la chrétienté. Même ceux qui sont familiarisés avec le procédé historique de M. Michelet auraient quelque peine à deviner l'explication qu'il donne de cette guerre opiniâtre. Suivant lui, la cause de ce qu'il appelle la lutte de Thomas Becket pour la liberté se trouve dans cette « incurable dualité » du moyen âge, laquelle « a fait le tourment et la tristesse des plus grandes âmes, de Godefroi de Bouillon, de saint Louis, de Dante ». Il y voit une réaction des races vaincues contre les races victorieuses et il laisse entendre que si Th. Becket s'est insurgé contre le roi, c'est « parce qu'il était peuple par sa naissance basse et obscure, par sa mère sarrazine et son père saxon ».

Ou nous nous trompons fort, ou Henri II se fût très médiocrement préoccupé de la résistance de l'évêque de Cantorbéry, si elle n'eût pas été basée sur des raisons plus redoutables. Thomas Becket devait employer d'autres arguments pour réduire au silence les défenseurs des constitutions de Clarendon; et quand par exemple on lui demandait quelle objection il pouvait faire à l'article où il était statué que la garde de tout évêché vacant serait donnée au roi et que les revenus lui en seraient payés, il est impossible d'imaginer qu'il répondît, comme on pourrait être porté à le croire après avoir lu M. Michelet, qu'il était né d'une mère Sarrazine et d'un père Saxon. Et quand le roi demandait qu'aucun de ses tenanciers ne fût excommunié sans qu'on se fût adressé à lui ou, en son absence, au grand justicier, qu'aucun ecclésiastique ne passât la mer sans sa permission, et que les tenanciers fussent obligés au même service que les laïques, il est présumable que Th. Becket ne prétextait pas l'incurable dualité du moyen âge pour justifier sa courageuse opposition à l'esprit d'envahissement du pouvoir temporel. Un pareil mode d'argumentation eût paru très peu concluant à l'auditoire et n'eût valu probablement à Th. Becket qu'un très médiocre succès.

C'est qu'en effet il disait pour ses raisons des choses d'une autre valeur que l'explication officieuse et socialiste de M. Michelet. Et c'est ici surtout que nous avons besoin de répéter ce que nous avons dit, de l'impossibilité où s'est trouvé M. Michelet d'avoir le sens d'une foule de points importants, pour qu'on puisse comprendre comment il a pu arriver qu'un homme de cette force se soit ainsi fourvoyé en une

matière aussi simple. M. Michelet sait aussi bien que personne assurément l'histoire des fausses décrétales. Eh bien! Ce sont tout simplement les fausses décrétales qui furent cause de la querelle. A l'époque où elles furent répandues en France par Riculfe, archevêque de Mayence, vers 810 environ[1], la maxime s'établit que les laïques ne pouvaient prendre aucune connaissance soit des affaires des clercs, soit de leurs mœurs; que la propriété et l'administration de ses biens appartenait exclusivement à l'Église et qu'elle ne devait compte qu'à elle-même de son organisation hiérarchique. Déjà, avant qu'on eût répandu les fausses décrétales, le concile de Chalcédoine avait établi qu'un clerc ne devait jamais paraître devant un juge laïque. Et avant le concile de Chalcédoine, celui de Carthage avait défendu aux évêques et aux clercs de jamais paraître devant de pareils tribunaux, *sous peine d'être déposés, si c'était en matière criminelle, et de perdre le bénéfice du jugement ou d'être déposés, si c'était en matière civile.* D'autres canons postérieurs défendent aux clercs de subir la juridiction laïque sans la permission de l'évêque. Cette doctrine alla toujours croissant, et en 866, le pape Nicolas Ier, dans ses Réponses aux Bulgares, leur défend de juger les clercs, et il appuie son injonction sur les fausses décrétales, comme on le voit dans Gratien. Le troisième concile de Latran excommunia les laïques qui voudraient juger les ecclésiastiques, et Innocent III décida *que les ecclésiastiques ne pouvaient renoncer à ce privilège, parce qu'il n'est pas personnel, mais de droit public, auquel les conventions des particuliers ne peuvent rien.*

Or, on sait, et M. Michelet le dit lui-même, que les constitutions de Clarendon n'étaient rien moins que la confiscation de l'Église au profit de Henri II. Thomas Becket protesta, s'appuyant principalement sur une fausse décrétale, laquelle, chose remarquable, citait à faux la novelle 82 de Justinien, « de Immunitate clericorum ». L'autorité était irrécusable, et Alexandre III au concile de Sens reconnut la légitimité de la résistance. Et si plus tard il parut abandonner Becket, ce fut pour des raisons qui n'avaient rien de commun avec les doctrines de l'Église, puisque après la mort de l'archevêque on rendit hommage à la doctrine qu'il avait invoquée en implorant saint Thomas de Cantorbéry. On voit donc que la liberté pas plus que les races vaincues, pas plus que la dualité du moyen âge ne furent pour rien dans cette affaire. Cet exemple peut servir à faire apprécier la valeur de toutes les théories qu'on a essayé de mettre à la place des faits pour en dénaturer le sens, et lesquelles n'ont servi, en général, qu'à rendre inintelligibles les choses les plus simples. En histoire, procéder par intuition est une chose dangereuse et qui réussit à peu de gens. Le seul moyen d'arriver à un résultat utile, c'est d'étudier les faits dans le livre où ils se

1. Nous n'avons pas à relever ici les erreurs commises par A. Peyrat sur les Fausses Décrétales. L'opinion qu'il émet ici était courante au moment où il écrivait cet article. Ce qu'il dit plus haut sur le concile de Capoue contient aussi des erreurs.

trouvent, et ceci prouve encore clairement que ce n'est pas la faute de M. Michelet s'il lui arrive de commettre de graves erreurs, chaque fois qu'il a à traiter une question qui se rattache au christianisme, les livres qui pourraient le servir en pareille occasion n'étant pas encore faits.

Il arrive cependant quelquefois qu'on rencontre un certain ordre de faits spéciaux, qu'il serait peut-être possible d'aborder par un procédé qui ne serait pas précisément et exclusivement historique. En histoire comme en philosophie, il y a deux ordres de questions : d'abord les questions dont la solution n'est pas encore possible; ensuite celles qu'on a résolues d'une manière qui choque directement la raison. Pour ces dernières, bien que la monographie n'en soit pas encore faite, il est possible de découvrir que personne n'en a donné une explication raisonnable, et, sans qu'on puisse précisément indiquer ce qu'il faudrait mettre à la place, d'affirmer que ce qu'on sait n'est pas la vérité exacte. En pareille occasion, le sens commun et la logique sont des guides très sûrs, des armes très redoutables et dire : « Je ne sais pas comment cela est, mais cela ne peut pas être ainsi, » peut être quelquefois une preuve de haute sagesse et de grande raison. Si M. Michelet avait essayé d'expliquer, de cette manière, certains passages difficiles de l'histoire, il est probable que nous n'aurions pas à signaler en ce moment une des plus graves erreurs qui se puissent rencontrer dans un ouvrage sérieux.

Nous voulons parler de ce que M. Michelet appelle, après tant d'autres, la fondation de l'ordre civil. « Philippe le Bel, dit-il, rendit le parlement tout laïque. C'est la première séparation expresse de l'ordre civil et ecclésiastique; disons mieux, c'est la fondation de l'ordre civil. » Et plus loin, au sujet des légistes de cette époque : « Ces cruels démolisseurs du moyen âge sont, il coûte de l'avouer, les fondateurs de l'ordre civil aux temps modernes. »

Nous n'aurions pas imaginé qu'il en coûtât beaucoup à M. Michelet d'avouer sa triste découverte, car il y revient un peu plus loin : « Que Philippe le Bel ait été ou non un méchant homme ou un mauvais roi, on ne peut méconnaître en son règne la grande ère de l'ordre civil en France, la fondation de la monarchie moderne. »

Maintenant que nous voilà bien avertis de la fondation de l'ordre civil, ou, comme on dit encore, de l'exclusion de l'élément étranger, nous prions M. Michelet de nous permettre de douter qu'il se soit bien rendu compte de ce qu'il a écrit à ce sujet. M. Michelet s'est-il demandé, par exemple, ce que pouvait être un droit civil national? S'il y avait un droit civil national? S'il pouvait y avoir un droit civil national? Et à supposer qu'après s'être posé ces questions il se soit répondu affirmativement, M. Michelet a-t-il cherché à savoir d'où pouvait venir ce droit civil, ce qui l'avait formé et d'où l'avaient tiré les légistes du XIIe siècle, lesquels n'étaient certes pas en position de l'inventer? Pour le dire en passant, cette croyance à l'existence d'un droit national est d'autant surprenante ici que M. Michelet est non seulement le traducteur, mais

encore le disciple de Vico. Or, il y a dans Vico un certain chapitre sur la nature commune des nations, lequel est exactement tout l'opposé des idées actuelles de M. Michelet, et nous ne comprenons pas bien comment il lui est possible de concilier l'approbation qu'il avait donnée jusqu'ici à l'ouvrage qu'il a traduit avec sa théorie nouvelle. Nous savons bien qu'il est facile de trouver ces idées-là sur le droit dans plusieurs ouvrages d'avocats et de philosophes du XVIIIe siècle, mais, en vérité, nous avons quelque peine à imaginer qu'on aille puiser à de pareilles sources.

Si, au lieu de prendre ainsi les opinions toutes faites sur une matière aussi grave et de croire sur parole des gens qui sont loin de le valoir sous aucun rapport, M. Michelet voulait examiner un instant lui-même, il lui serait facile de se convaincre que, loin d'avoir été remplacé par aucune espèce de droit civil national, le droit ecclésiastique n'a pas cessé un instant d'être en vigueur jusqu'à la Révolution de 1789. Il y a même mieux, les ordonnances de Louis XIV, et en particulier celle de 1667 pour la procédure civile et celle de 1670 pour la procédure criminelle, lesquelles ont servi à former notre procédure actuelle, sont extraites textuellement de l'organisation judiciaire de la poursuite des procès, telle que l'avait instituée en 1215 le quatrième concile de Latran. Et si M. Michelet avait pris la peine de lire ce concile, il y aurait vu que, non seulement le droit ecclésiastique n'a pas été remplacé au XIVe siècle par ce qu'il appelle le droit civil national, mais que nous-mêmes aujourd'hui nous n'avons pas une autre manière d'arriver à la connaissance des faits pour éclairer la justice. Le concile a prévu tous ces cas. Il règle la rétribution des juges, la nature de leurs rapports avec les plaideurs, les causes qui peuvent servir à motiver un appel, les formalités à remplir pour cet appel, les motifs qui peuvent amener la cassation d'un jugement. Pour éviter les mauvais effets d'un faux témoignage, ou les criminelles dispositions d'un juge concussionnaire, comme aussi pour établir la preuve en justice, le concile décide : que le juge sera toujours assisté d'un officier public, lequel n'est pas autre chose que notre juge d'instruction ; et celui-ci, de deux scribes ou greffiers, chargés de rédiger fidèlement tous les actes du jugement, à savoir les citations, les délations, les récusations, les exceptions, les pétitions, les réponses, les interrogatoires, les aveux, les dépositions des témoins, l'exhibition des instruments, les interlocutoires, les renoncements, les appels, enfin tout ce qui peut servir à éclairer la conscience et l'esprit du juge par l'exacte indication des lieux, des temps et des personnes. Le concile décide, en outre, que l'original de tous ces actes restera entre les mains de l'officier public pour faire preuve en justice et qu'une copie seulement en sera délivrée aux parties intéressées.

Maintenant, si nous voulions indiquer seulement ce qu'était le droit canon à l'époque où M. Michelet le fait si singulièrement disparaître, il en résulterait bien évidemment qu'il n'eut jamais une plus grande force, puisque ceux-là mêmes qui cherchaient, suivant lui, à s'affran-

chir du joug de l'Église ne surent rien trouver qu'ils pussent mettre à la place de ses institutions. Et certes la chose eût été difficile. En procédure, par exemple, il eût été merveilleux que Nogaret ou Plasian eussent mieux fait que l'Église, puisque nous-mêmes aujourd'hui nous ne procédons pas autrement qu'elle.

Qu'on juge maintenant si ce que M. Michelet appelle le droit civil national a mis quelque chose à la place des établissements du concile, ou plutôt s'il n'a pas copié mot pour mot les institutions ecclésiastiques; et si, au lieu d'établir des distinctions que rien ne justifie, il ne serait pas plus juste et plus historique de dire que nous devons au droit canon, beaucoup plutôt qu'au droit romain, tout ce que nous possédons de formes judiciaires. La chose, d'ailleurs, est facile à expliquer. Dans les premiers temps, juges, greffiers, avocats, tout le monde était clerc. Après la découverte du Digeste en 1137, l'étude du droit de Justinien avait commencé en France; on l'avait même enseigné publiquement à Toulouse et à Montpellier. Le même essai ayant eu lieu à Paris, cet enseignement fut défendu par la décrétale *Super Specula* du pape Honorius III. Cette décrétale porte que : « Encore que l'Église ne refuse pas le service des lois séculières qui suivent les traces de l'équité et de la justice, toutefois, parce qu'en France et en quelques provinces les laïques ne se servent point des lois des empereurs romains, et qu'il se *rencontre rarement des causes qui ne puissent être décidées par les canons*, afin que l'on s'attache plus à l'étude de la Sainte-Écriture, le pape défend à toutes sortes de personnes d'enseigner ou d'apprendre le droit civil à Paris ou aux lieux circonvoisins, sous peine d'être interdit de la fonction d'avocat et d'être excommunié par l'évêque diocésain. »

Sans examiner quelle a pu être en France l'autorité de cette décrétale, elle prouve évidemment que tout ce qui pouvait exister alors de lois séculières était bien au-dessous des canons; on en peut même conclure que les ecclésiastiques suivaient le droit romain en tout ce qui n'était pas décidé par les conciles. Et quant à l'époque dont parle M. Michelet, il fut si peu question de l'avènement d'un droit civil national que ce ne fut qu'en 1679, c'est-à-dire quatre siècles plus tard, qu'on nomma un professeur de droit civil à l'Université de Paris. Et, en vérité, on a de la peine à deviner les causes qui auraient pu amener un changement en pareille matière. Le droit canon avait tout prévu; il avait, pour ainsi dire, enveloppé et comme accaparé l'homme tout entier. Ainsi le concile de Latran avait établi les règles qui constituaient la possession légitime et les causes qui pouvaient occasionner la restitution d'un bien illégalement usurpé. Il avait vidé toutes les questions qui se rattachaient au mariage, institué les formalités à remplir pour contracter une union légitime, fixé le degré de parenté au delà duquel la dispense de l'Église devenait nécessaire, réglé enfin l'état des enfants.

On a regardé comme une innovation l'usage de condamner aux

dépens, qui commença en cour laie, sous Charles le Bel, vers 1326; cet usage existait cependant en cour d'Église depuis 1258. Il avait été établi par le concile de Tours[1], auquel assistait Alexandre III. Nous aurions bien autre chose à dire si l'étendue de cet article nous permettait de nous occuper de ce qui se rapporte à la procédure en cause d'appel. Nous pensons cependant que ce que nous avons dit est suffisant pour prouver qu'en fait l'existence d'un droit civil national, lequel se serait substitué au droit ecclésiastique, est quelque chose de chimérique et d'insoutenable. Il nous serait plus facile encore d'établir qu'il est très peu philosophique de penser qu'il puisse exister un droit civil, lequel serait la propriété de tel ou tel peuple en particulier; et ici nous serions en assez belle position vis-à-vis de M. Michelet, puisque nous soutiendrions les idées qui ont été et qui sont encore probablement les siennes.

Maintenant, si nous avons réussi à bien indiquer les causes des diverses erreurs que nous avons cru devoir relever dans le livre de M. Michelet, il a dû en résulter la preuve inattaquable de ce que nous disions en commençant, de l'impossibilité qu'il y avait encore, dans les conditions actuelles de la science historique, d'écrire une histoire générale. On a dû comprendre, en voyant un homme de la valeur de M. Michelet se fourvoyer aussi complètement en des questions aussi importantes que l'est celle, par exemple, qui se rapporte à la prétendue différence entre le droit civil et le droit ecclésiastique, la nécessité d'étudier en détail les points capitaux de l'histoire et d'en écrire la monographie avant de songer à établir aucune généralisation, à bâtir aucune synthèse. Il est bien évident, en effet, que nous n'aurions pas eu à reprocher à M. Michelet un anachronisme de dix siècles en ce qui concerne le culte de la Vierge, ni la singularité par laquelle il explique la lutte de Thomas Becket contre le roi d'Angleterre, ni surtout l'erreur de fait et de logique qu'il a commise par rapport au droit civil et au droit canon, si l'histoire du christianisme eût été faite. Or, ce qui est arrivé à M. Michelet en cette occasion doit arriver encore et à lui et à d'autres, par rapport aux autres questions que nous avons déjà indiquées; et nous sommes convaincus, même en supposant qu'il se fasse un changement complet dans la direction des études historiques, qu'il doit se passer encore longtemps avant qu'il soit donné à bien des gens d'écrire quelque chose d'exact, de précis, de vraiment historique, soit sur l'origine de l'esclavage, soit sur la formation des communes, sur l'institution des coutumes et des justices seigneuriales. Il est à regretter seulement que, pour obéir à des exigences de librairie, des hommes comme M. Michelet dépensent, à la rédaction d'ouvrages prématurés et d'une valeur générale discutable, de belles facultés qu'ils auraient pu admirablement employer au progrès véritable de la science.

1. Le concile de Tours auquel assista Alexandre III est de 1163.

L'auteur de cet article, Alphonse Peyrat[1], était un jeune Toulousain qui, après avoir été destiné par sa famille à la prêtrise et avoir fait de solides études classiques et théologiques au petit et au grand séminaire de sa ville natale, s'était dégagé, par la seule vigueur de son esprit, des idées traditionnelles dans lesquelles il avait été élevé. Il avait passé d'un seul bond à la libre pensée et aux convictions républicaines. Venu à Paris, à vingt et un ans, pour tenter d'y gagner sa vie par sa plume, il avait été accueilli à la *Tribune* par Armand Marrast, qui était son compatriote (Marrast était de Tarn-et-Garonne). Ses débuts furent retentissants. Il attira à la *Tribune* un procès et une condamnation. Mais un bon juge en matière de journalisme, Émile de Girardin, avait été frappé de son talent et il le fit entrer à la *Presse* en 1836.

Alphonse Peyrat est surtout connu des hommes de la génération actuelle comme journaliste et homme politique. Ceux qui avaient âge d'homme à la fin du règne de Napoléon III n'ont pas oublié avec quelle vigueur de pensée et quelle hauteur de style Peyrat mena campagne contre le régime impérial dans l'*Avenir national* de 1865 à 1870. Député à l'Assemblée nationale de 1871 à 1875, sénateur de la Seine de 1875 à 1890, Alphonse Peyrat fut dans ces deux assemblées un des représentants les plus intègres et les plus austères des traditions républicaines qui avaient inspiré les adversaires de la monarchie de Juillet et les fondateurs de la République de 48. Ces traditions républicaines, Peyrat les avait puisées dans l'étude approfondie de la première République. Toute sa vie il rêva d'en écrire l'histoire, et bien qu'il n'ait jamais pu, dans sa vie trop agitée de journaliste et d'homme politique, faire de son rêve une réalité, on pourrait presque, avec les nombreux articles qu'il a consacrés à la période révolutionnaire, reconstituer l'œuvre qui était déjà mûre dans son esprit. Le culte qu'il avait pour la tradition révolutionnaire s'adressait surtout à ceux qui en étaient pour lui les plus authentiques représentants, les jacobins; mais son jacobinisme n'était pas le fanatisme exalté et aveugle de certains jacobins du temps de

1. Né le 21 juin 1812, mort le 31 décembre 1890. Je ne connais d'autre biographie de lui que le petit livre de M. Ariste, *Alphonse Peyrat, sa vie et son œuvre*. Paris, 1890. Il faut y joindre le volume de M. J. Reinach, *Quelques lettres à Alphonse Peyrat*, et les articles de journaux publiés à la mort de Peyrat et à l'occasion de ce livre.

Louis-Philippe, comme B. Hauréau, l'auteur de la *Montagne;* c'était une conviction raisonnée, fondée sur une connaissance très précise des événements et des hommes, qui faisait la part des circonstances et des erreurs et qui avait sa raison d'être dans l'ardeur de son patriotisme et dans ses idées sur la philosophie de notre histoire nationale; car, tout en étant un homme d'action, Alphonse Peyrat était avant tout un homme d'étude. Toutes ses idées politiques, morales et sociales reposaient sur un ensemble de doctrines philosophiques et religieuses très fortement médité et sur des connaissances historiques très approfondies. C'est un malheur pour les lettres que les nécessités de la vie aient empêché Peyrat de consacrer plus de temps aux travaux de cabinet et l'aient obligé à dépenser au jour le jour son talent dans des articles de polémique politique, admirables sans doute, mais voués à la destinée éphémère du journal. Ses brochures politiques et historiques, son *Histoire élémentaire et critique de la Vie de Jésus*[1], son Examen de l'ouvrage de Quinet sur la *Révolution*, surtout les deux volumes de critique historique, littéraire et philosophique, parus sous les titres d'*Histoire et Religion* et d'*Études historiques et religieuses*, le mettent de pair avec nos premiers critiques. Celui à qui je le comparerais le plus volontiers est Schérer. Il a comme lui la solidité érudite, un esprit philosophique étendu et lucide, un sens littéraire très délicat bien que d'une austérité un peu nue et rigide, une intelligence pénétrante et profonde de toutes les questions de psychologie et d'histoire religieuses. Quoique imbu des idées du XVIIIe siècle, il n'avait pas pour l'œuvre de l'Église le parti pris d'hostilité et le dédain superficiel des philosophes de ce siècle; il voyait dans la foi et l'organisation religieuses un des plus puissants ressorts de la vie de l'humanité, et il en appréciait avec une haute impartialité la grandeur et les effets, tantôt bienfaisants, tantôt funestes. La théologie n'est pas une mauvaise école de critique, pourvu qu'on sache se dégager à temps des liens du dogme. Il n'a pas été inutile pour Sainte-Beuve d'avoir passé quelques années dans l'intimité des solitaires de Port-Royal et au milieu des disputes sur la grâce; Vinet a peut-être dû à ses préoccupations et à ses études de théologien une partie

1. Michelet a dit de ce livre au ch. VIII de la *Bible de l'Humanité* : « M. Peyrat a épuisé la question biographique et l'a tirée à clair, avec une ferme et impartiale logique, dans un livre définitif qui devrait clore ce grand procès. »

des qualités qu'il a déployées dans la critique littéraire. Peyrat et Schérer avaient eu tous deux une formation d'esprit théologique, l'un dans le protestantisme, l'autre dans le catholicisme; tous deux s'étaient dégagés de toute croyance dogmatique; mais ils avaient tous deux gardé de cette première éducation une remarquable subtilité critique, un instinct très juste des limites de nos connaissances positives, de la méfiance à l'égard de la rhétorique, enfin l'intelligence des grands ressorts moraux qui font mouvoir l'humanité civilisée. Quand on lit avec soin le volume de Peyrat sur Quinet, ses essais sur la compagnie de Jésus, sur Henri IV, sur Bossuet et Louis XIV, on est frappé d'admiration pour l'étendue et la précision de ses connaissances, pour la finesse et la sûreté de sa critique, pour la variété et la largeur de ses vues. Si, lorsqu'il parle de la Révolution, l'historien ne peut pas se dégager tout à fait de l'homme de parti, il s'en libère entièrement dès qu'il aborde des époques plus anciennes, et l'on ne peut discerner en lui d'autre passion que celle de la vérité, cherchée avec une sincérité courageuse, exprimée dans une langue simple et forte, forgée d'un métal sonore et pur.

La fermeté sévère du jugement porté, en 1837, par Peyrat sur Michelet ne se comprendrait pas, tant il devance les idées alors répandues en France en matière de méthode historique, si l'on ne savait comment, chez Peyrat, sa clairvoyance naturelle de critique et d'historien avait été aidée par ses connaissances et ses préoccupations théologiques.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans l'article de Peyrat, c'en est le début, la partie générale où, tout en rendant hommage aux talents de Michelet, Peyrat soutient qu'il a entrepris une tâche impossible en voulant écrire une histoire générale de la France. Une histoire de ce genre ne serait possible que si l'on possédait des travaux approfondis sur les origines et le rôle de la noblesse et sur la formation du tiers état, sur les coutumes et les justices seigneuriales et surtout sur le développement de l'Église chrétienne. Michelet cependant avait eu les mêmes préoccupations que Peyrat. Quand il avait préparé son histoire, il avait commencé par une série d'études préliminaires sur la formation des classes, la condition des personnes et des terres, le développement de la justice et l'évolution de l'Église et des doctrines chrétiennes. Mais ces études, dont chacune aurait exigé toute une vie de savant, Miche-

let n'avait pu leur consacrer que peu d'années, remplies par bien d'autres travaux encore. Peyrat était autorisé à dire qu'un historien de la valeur de Michelet aurait rendu un service plus réel et plus durable si, au lieu d'une vaste construction, ruineuse avant même d'être achevée, il avait travaillé avec patience à établir une des substructions de l'édifice. Michelet, il est vrai, pouvait répondre que la nature même de son génie le condamnait à entreprendre une de ces grandes constructions provisoires, destinées sans doute à être remplacées, mais qui, malgré tout, tracent aux historiens futurs des cadres de recherches, déblaient le terrain, ouvrent des voies nouvelles et projettent dans la nuit du passé, à côté de quelques fausses lueurs, des traits de lumière propres à guider les travailleurs. Peyrat se rangea sans doute à cet avis, car il ne poursuivit pas sa critique de l'ouvrage de Michelet, et il s'établit entre lui et Michelet des relations d'estime, d'admiration et d'amitié qui ne se démentirent jamais. C'est le souvenir de ces sentiments mutuels d'affection et de respect qui a inspiré à la fille d'Alphonse Peyrat la pensée de rétablir au Collège de France la chaire d'histoire générale occupée par Michelet de 1838 à 1851.

Si les idées de Peyrat sur les conditions dans lesquelles l'historien peut tenter des généralisations et des synthèses étaient profondément vraies, il n'avait pas moins raison de dire à Michelet qu'il est dangereux en histoire de procéder par intuition et surtout que sa théorie sur la dualité de l'histoire, sa prétention d'expliquer l'évolution des civilisations par la lutte perpétuelle entre la liberté humaine et les fatalités de la nature n'étaient pas justifiées par l'analyse exacte des faits et n'apportaient aucune lumière réelle sur leur enchaînement.

Quant aux exemples qu'avait choisis Peyrat pour prouver l'insuffisante préparation de Michelet à la tâche qu'il avait entreprise, il en est sur lesquels celui-ci pouvait se défendre, malgré la valeur des arguments que lui opposait son critique. Quand Peyrat lui reprochait d'avoir dit qu'au XIIe siècle une grande révolution religieuse se produisit par le développement du culte de la Vierge et lui citait le concile de Capoue de 391 qui démontrait, par la condamnation de l'hérétique Bonose, l'antiquité du culte de la Vierge, Michelet pouvait répondre que la fête de l'Immaculée-Conception n'apparaît qu'en 1134, et que le culte de la Vierge prit, à partir du XIIe siècle, une extension et une impor-

tance qu'il n'avait pas auparavant. Quand Peyrat critiquait la manière dont Michelet avait présenté la lutte de Philippe le Bel contre la papauté, soutenait qu'il ne pouvait y avoir au XIVe siècle de droit civil national par la raison que le droit romain cédait le pas, à Paris même, au droit canon, que toute la procédure des tribunaux royaux était soumise aux règles promulguées par le concile de Latran de 1215 et que le droit ecclésiastique exerça une influence prépondérante sur notre système judiciaire jusqu'en 1789, ses arguments témoignaient d'une grande ingéniosité et d'une connaissance précise de certains côtés de notre vieux droit[1]; mais Michelet était autorisé à lui dire qu'il n'avait pas prétendu qu'au XIVe siècle le droit civil l'avait emporté sur le droit canon, qu'il avait parlé seulement du triomphe de l'ordre civil sur l'ordre ecclésiastique; qu'il n'est pas douteux qu'à partir de Philippe le Bel le pouvoir laïque se met résolument en travers des prétentions de la théocratie, et que la royauté et l'administration modernes prennent naissance.

Sur la question de Thomas Becket, Peyrat avait pleinement raison de soutenir que la résistance de Becket à Henri II n'avait pas pour origine l'opposition des Anglo-Saxons contre les Normands, le fait que Becket était fils d'un Saxon et d'une Sarrasine et le représentant des races vaincues, mais bien les revendications élevées par l'archevêque de Cantorbéry, chef de l'Église et représentant du Saint-Siège, contre la prétention d'Henri II de subordonner les droits du clergé à l'autorité royale. Mais avait-il raison de dire que Michelet avait vu dans la lutte de Becket contre Henri II « la réaction des races vaincues contre les races victorieuses et laissé entendre que si Thomas Becket s'est insurgé contre le roi, c'est parce qu'il était peuple par sa naissance basse et obscure, par sa mère Sarrasine et son père Saxon? » Michelet prétendait que non, et il s'est vanté au contraire, en plusieurs occasions, dans des lettres privées et encore dans la préface de son *Histoire de France*, écrite en 1869, d'avoir rectifié sur ce point les idées d'Augustin Thierry. « M. Thierry, écrivait-il à Sainte-Beuve en 1837, d'après

1. Peyrat avait témoigné d'autant de clairvoyance que d'érudition dans ce qu'il avait dit du concile de Latran. Il avait reconnu, le premier peut-être, qu'à partir de cette date, la procédure des tribunaux laïques a été une procédure romano-canonique. Il y aurait tout un livre à écrire sur ce sujet. Peyrat l'avait indiqué. Il nous manque encore.

quelques passages ingénieusement interprétés, a avancé l'hypothèse que l'affaire de Thomas Becket était un résultat de *vieilles haines de race*. J'ai fait voir, par une foule de textes, d'après les lettres de Becket lui-même, que c'était une affaire tout ecclésiastique. » Il écrivait la même chose à A. Nettement.

Qui devons-nous croire ici, Michelet, qui prétend avoir attribué, comme Peyrat, à la lutte de Becket contre Henri II un caractère exclusivement ecclésiastique, ou Peyrat, qui prétend que Michelet a vu exclusivement, comme Thierry, dans cette lutte, la suite d'une opposition de races? La vérité est que tous deux exagèrent. Peyrat n'a tenu compte que d'une partie de ce qu'avait dit Michelet dans l'admirable chapitre de son second volume consacré à Thomas Becket, et Michelet n'avait pas le droit de revendiquer le mérite de s'être entièrement dégagé des idées d'Augustin Thierry.

Il n'avait pas tout à fait tort de dire qu'il avait corrigé l'historien de *la Conquête de l'Angleterre,* car il avait écrit, p. 331 :

Ce serait rétrécir ce grand sujet que de n'y voir autre chose que l'opposition des races, de ne chercher qu'un Saxon dans Thomas Becket. L'archevêque de Cantorbéry ne fut pas seulement le saint de l'Angleterre, le saint des vaincus, Saxons et Gallois, mais tout autant celui de la chrétienté.

Et plus loin :

Ce qu'il y eut de grand, de magnifique et de terrible dans la destinée de cet homme, c'est qu'il se trouva chargé, lui faible individu et sans secours, des intérêts de l'Église universelle qui semblaient ceux du genre humain.

Mais, si Michelet a corrigé Augustin Thierry, il n'en était pas moins tombé dans la même erreur que lui, ou, plutôt, il avait suivi presque pas à pas Augustin Thierry dans le récit des débuts de Thomas Becket en insistant sur son caractère saxon; il y avait même plus insisté encore à quelques égards qu'Augustin Thierry en faisant de Thomas Becket le représentant des libertés du comté de Kent et du comté de Kent le centre de la nationalité saxonne. Michelet n'avait pas encore su se libérer tout à fait de cette conception de la lutte des races, à laquelle Thierry donnait

tant d'importance[1]. Il était aussi hanté par la pensée de la lutte des classes pauvres et déshéritées contre l'aristocratie et il cherchait jalousement au moyen âge les premiers bégaiements de la démocratie. Or, Becket, fils d'un marchand et, d'après une tradition légendaire, d'une mère Sarrasine, devient pour lui un représentant des classes populaires, oubliant que le père de Becket était puissamment riche et frayait avec la noblesse normande, que Thomas a commencé par être l'opulent, fin et docile chancelier de Henri II. Michelet l'appelle « le roi des pauvres ».

Il n'est donc pas exact qu'il ait fait voir que l'affaire de Becket était une affaire *tout ecclésiastique*, comme il le prétend. Il y a fait voir trois choses : une question de races, une lutte du pauvre peuple contre la noblesse oppressive, enfin une affaire ecclésiastique. Ce qui est vrai, c'est qu'il a développé ce dernier point de vue avec une très grande force, montrant Becket plus ardent et plus ferme à défendre les droits de l'Église que le pape Alexandre III lui-même et gourmandant celui-ci de sa faiblesse à l'égard d'Henri II.

Michelet aurait pu tenir compte des trois éléments qu'il a fait figurer dans l'histoire de Thomas Becket sans sortir de la vérité historique, s'il les avait mis chacun à leur place et à leur rang.

Son erreur, comme celle d'Augustin Thierry, a été de prendre pour point de départ de tout ce qu'il a dit de Th. Becket le fait que celui-ci était un Saxon et de ne pas se placer au point de vue qui domine la vie de tous les hommes à l'époque féodale, au point de vue des devoirs particuliers qui incombent à chacun du fait de sa fonction et de ses engagements. Th. Becket, tant qu'il a été chancelier du roi, a été un énergique défenseur des droits du roi, même contre l'Église; quand Henri II a voulu faire de lui un archevêque de Cantorbéry, il voulut se dérober à cet honneur parce qu'il savait qu'une fois chargé des intérêts du siège primatial il en remplirait toutes les obligations, et il dit à Henri II : « Vous me haïrez bientôt autant que vous m'aimez,

1. Je serais disposé à croire que le morceau sur Becket a été écrit à deux reprises, que, dans une première rédaction, faite pour les cours de l'École normale, Michelet avait suivi de près A. Thierry; puis qu'en reprenant le sujet pour la publication de son second volume, il a insisté sur le rôle de Becket comme représentant de l'Église et de la papauté, et qu'il a eu alors l'impression qu'il avait tout subordonné dans l'histoire de Becket au point de vue ecclésiastique.

car vous assumez dans les affaires de l'Église une autorité à laquelle je ne consentirai jamais. » Une fois en effet qu'il eut résigné ses fonctions de chancelier pour prendre celles d'archevêque et qu'il fut dégagé de son serment d'allégeance envers le roi pour devenir, par l'insigne du pallium archiépiscopal reçu du pape, l'homme lige de la papauté, le successeur de saint Augustin et de saint Anselme sur ce siège de Cantorbéry établi par la papauté en Angleterre pour défendre les droits de l'Église et du Saint-Siège, il se dévoua sans réserve à sa tâche et à son devoir; il s'y dévoua jusqu'à la mort. Voilà le fond de l'affaire de Becket. C'est un épisode particulièrement dramatique de la lutte du temporel et du spirituel, du sacerdoce et du pouvoir royal[1].

Est-ce à dire qu'il n'y ait aucun compte à tenir ni de l'origine saxonne de Thomas ni de l'enthousiasme qu'il excita dans les classes populaires? Je ne le pense pas. Si Thomas Becket avait été un des membres de cette aristocratie normande qui fournissait tant de titulaires aux sièges épiscopaux d'Angleterre, il est bien probable qu'il n'aurait pas opposé à Henri II une résistance aussi acharnée, même quand le pape l'abandonnait. Nous voyons en effet les évêques normands d'York, de Londres, de Lincoln, d'Oxford prendre parti pour le roi contre l'archevêque. On voit d'autre part que tous les adversaires du pouvoir royal, les Gallois en particulier, font cause commune avec Thomas Becket. Il est même permis de supposer que, dans la passion avec laquelle le peuple de Kent et d'Angleterre voua un culte à Thomas Becket, il y avait un reste du ressentiment des Anglo-Saxons, opprimés

1. Dans un compte-rendu publié, à la même époque, par Michelet, de l'*Essai sur l'histoire littéraire du moyen âge*, par Charpentier, il écrivait : « L'auteur a fort bien remarqué la perpétuité des traditions qui rattachent saint Thomas de Kenterbury à ses prédécesseurs, Lanfranc et saint Anselme. Lanfranc lui-même, le confident de Guillaume, l'organisateur de la conquête, défendit, par-devant le Conquérant, les privilèges des hommes de Kent. C'est un fait important que j'ose signaler à l'attention de l'illustre auteur de *la Conquête de l'Angleterre par les Normands*. Il n'a peut-être pas fait assez ressortir l'esprit de l'église de Kenterbury, de Dunstan à Lanfranc et saint Anselme, de saint Thomas à Étienne Langton, qui fit signer au roi Jean la Grande Charte. » Certes, il y avait une tradition du siège de Cantorbéry, mais cette tradition n'avait rien à voir avec les privilèges des Saxons. C'étaient les privilèges de son siège primatial que défendait Lanfranc. Quand il lutte contre le clergé normand en faveur de la réforme monacale et canonicale, quand il soumet le clergé de Cantorbéry à la règle des chanoines, ce n'est pas par sympathie pour les moines saxons de Saint-Augustin, car il réprime durement leur esprit d'indépendance.

par les Normands et les Français. Mais, ce qui est surtout vrai, c'est que, sans voir là un mouvement démocratique, le pauvre peuple regardait toujours vers l'Église comme vers sa protectrice naturelle contre les exactions d'une royauté et d'une aristocratie avides et oppressives. Et c'est comme archevêque dévoué à son troupeau, non comme fils du pauvre peuple saxon, que Thomas Becket fut entouré de la vénération du peuple et des pauvres.

Michelet avait donc bien discerné les divers éléments qui entrèrent dans la lutte de Becket et de Henri II, et il eut tort, en présence des critiques de Peyrat, de renier toute une partie de ses idées sur le caractère de cette grande lutte et de prétendre qu'il l'avait réduite, comme Peyrat lui-même, à une affaire exclusivement ecclésiastique. Bien que Peyrat eut exagéré en attribuant à Michelet un point de vue identique à celui d'A. Thierry, il avait eu raison de lui reprocher de donner une trop grande importance à la question de races. Michelet n'avait pas su attribuer aux divers éléments de la lutte leur place relative et leurs proportions exactes.

Michelet avait été surpris et comme étourdi par la vigoureuse attaque de Peyrat, si supérieure par la science et la pensée à tout ce qu'on avait écrit sur son ouvrage. L'article était anonyme. Michelet l'attribua d'abord à Granier de Cassagnac alors rédacteur de la *Presse*, qui, en janvier 1834, lui avait promis deux articles dans les *Débats*, « où il aurait d'immenses félicitations à lui adresser et de graves reproches à lui faire », et rédigea pour Granier de Cassagnac le brouillon d'une lettre qui ne fut pas envoyée, où il répondait aux principales critiques de l'article dans le sens même que j'ai indiqué plus haut[1]. Mais il apprit bientôt le vrai nom de son critique par M. Labot, avocat à la Cour royale, directeur du *Bulletin général administratif*, son ami et celui de Peyrat, qui s'était chargé de demander à ce dernier un compte-rendu du troisième volume de l'*Histoire de France*. Michelet remit à M. Labot la lettre suivante destinée à Peyrat :

Monsieur Alphonse Peyrat,
rue Lepelletier, 21, près de l'Opéra.

Je n'accuse pas votre loyauté, Monsieur, mais votre inattention. Trop confiant dans les notes que l'on vous a fournies, vous avez

1. Nous donnons en appendice le texte de cette lettre.

longuement réfuté ce que je n'avais point dit et ce qui n'aurait pas de sens.

Je n'ai pas dit que le droit civil datait en France de Philippe le Bel. J'ai dit : l'ordre civil. J'ai expressément averti mes lecteurs que j'ajournais tout ce qui concernait le droit (préface du IIIe volume).

Je n'ai point dit que l'affaire de Becket fût une affaire de races. J'ai dit que c'était une dispute toute ecclésiastique. Le point de vue de races (celui de Thierry) est fort secondaire et tout hypothétique.

Pourquoi, je vous prie, parler d'exigences de librairie? Pourquoi cette aigreur et cette légèreté à l'égard d'un homme dont vous n'avez point à vous plaindre et qui s'était adressé à vous avec confiance? Ce mot est d'ailleurs aussi inexact qu'inconvenant. Je n'ai point affaire aux libraires. Je reste propriétaire de mes manuscrits. Ma position est indépendante de mes livres et même de mes places.

Quelque sujet que j'aie de me plaindre d'une hostilité sans motif, veuillez croire, Monsieur, que je ne vous garde point rancune. J'aurais seulement désiré que vous ne vous rendissiez pas si aisément l'organe d'une malveillance étrangère et que vous prissiez la peine de vérifier les passages que l'on signalait à votre critique.

MICHELET.

Les principales fêtes de la Vierge datent du milieu du moyen âge. C'est alors que le culte de la Vierge a vu son apogée. Vous n'en douterez point lorsque vous étudierez les monuments de cette époque.

M. Labot jugea avec raison que cette lettre n'était pas faite pour arranger les choses, que si Michelet pouvait se justifier sur la question de l'ordre civil et sur celle du culte de la Vierge, il prétendait à tort avoir fait de l'affaire de Becket une affaire *toute ecclésiastique,* qu'enfin s'il avait le droit de se plaindre de l'accusation d'avoir cédé à des exigences de libraires, lui qui faisait imprimer ses livres à ses frais et vendait ensuite le tirage à l'éditeur, il se mettait dans son tort en accusant tout aussi gratuitement Peyrat de l'avoir critiqué sans le lire, sur des notes fournies par ses adversaires. M. Labot prit sur lui de garder la lettre de Michelet et de tâcher d'arranger l'affaire en en causant avec Peyrat et en ménageant une entrevue entre lui et Michelet. On s'expliqua. Tout en maintenant ses jugements sur les points essentiels, Peyrat reconnut qu'il pouvait avoir mal interprété la pensée de Michelet et qu'en tous cas il avait eu tort de le croire capable d'avoir subordonné la composition de son ouvrage à des considérations mercantiles. Au lieu d'écrire les

deux articles qu'il devait encore consacrer à l'*Histoire de France*, il renonça à cette polémique qui fut le point de départ d'une longue amitié.

L'article de Peyrat nous a paru mériter d'être tiré de l'oubli. Il a une réelle importance et en lui-même et au point de vue de l'histoire des méthodes historiques, et en même temps il nous fait connaître, à ses débuts, mais déjà en pleine possession de son talent, un des plus redoutables polémistes et un des meilleurs essayistes du XIXe siècle.

Gabriel MONOD.

APPENDICE.

Nous donnons en appendice des extraits considérables des articles de Nisard, trois lettres échangées entre Nisard et Michelet au sujet de ces articles, le brouillon de la lettre de Michelet à Granier de Cassagnac et la lettre écrite par M. Labot à Michelet au sujet de la polémique de Peyrat.

I.

PREMIER ARTICLE DE NISARD (20 janvier 1834).

Parmi les écrivains de ce temps-ci qui font de la littérature sérieuse, il faut mettre au premier rang M. Michelet... Il a déjà gagné une rare réputation par les meilleurs moyens : le travail, la conscience, l'aptitude historique et un rare talent de style. M. Michelet est tout à la fois savant et fécond; il a déjà publié plusieurs ouvrages, et tous ces ouvrages sont faits avec soin; il écrit beaucoup et il écrit bien; il fait des choses difficiles avec toutes les apparences de la facilité; il a l'air d'expédier les histoires, tant il les multiplie...

M. Michelet a voulu agir sur les idées de son époque avec des ouvrages historiques, c'est-à-dire l'espèce d'ouvrage qui s'accommode le moins, après ceux de pure science, de l'allure rapide et de l'air d'improvisation des écrits qui prétendent à une influence immédiate de l'esprit contemporain. Il a voulu fouiller le passé plus profondément qu'aucun de ses devanciers, et cependant parler au présent de chaque jour, de chaque moment. Il a senti que dans ces renouvellements si rapides et si brusques des idées contemporaines, dans ce mouvement des esprits dont on ne peut pas se détourner quarante-huit heures sans en perdre le fil, il fallait improviser en effet et faire de l'histoire en

courant pour être lu et compté. Mais en écrivain probe, qui aime sa noble profession, il n'a voulu improviser que des choses mûries longtemps; il a écrit en courant, mais après avoir étudié au pas... M. Michelet a compris que si le siècle veut des écrivains expéditifs, il ne fait cas que des bons écrivains, et que la supériorité, dans ce temps-ci, ce serait de faire vite et de faire bien. Tâche horrible, tâche usante...

M. Michelet s'est dévoué à cette tâche horrible de faire vite et de faire bien. Pendant que le siècle dormait, lui, il a veillé; il a passé les nuits à préparer les matériaux et les jours à les rédiger. Il a vu que pour marcher du même train que l'époque et rester écrivain consciencieux il fallait tout simplement doubler sa vie, ajouter les heures du sommeil aux heures de la veille, faire de douze heures vingt-quatre heures, manger peu et à la hâte, debout comme le pèlerin, avec une plume à la main au lieu du bâton de voyage, vivre dans les livres, s'interdire les causeries, fermer sa porte aux oisifs qui viennent s'instruire chez ceux qui travaillent et aux dépens de leur temps, enfin se tenir en dehors du monde des corps, pour économiser du temps pour le monde des idées. C'est ce qu'a fait M. Michelet. Il s'est logé dans un coin écarté de Paris afin de rebuter les visiteurs; il s'est mis à distance de la ville proprement dite, où peu de gens sont tentés de l'aller troubler, même pour le prix d'une de ses conversations nourrissantes. M. Michelet ne donne point d'audience; si on veut le voir, il faut l'aller chercher dans ses livres, c'est la seule partie de lui-même qu'il livre au public. Les amis même n'ont de ses nouvelles que par ses publications. Il leur envoie deux gros volumes tous les ans pour carte de visite. Admirable jeune homme!...

Aussi est-ce pitié de voir comme l'ardeur des études historiques a vieilli ce pauvre jeune homme! L'exemple est assez rare au temps où nous vivons pour qu'on me sache gré de le dire : ses cheveux ont blanchi à ce labeur du jour et de la nuit; son sang a suivi les battements incessants de sa pensée; la fièvre, une fièvre de tous les moments, le consume; et pourtant, sitôt que son livre est fini, sitôt qu'il est soulagé de cette érudition si chaude et si intelligente, il se sent affaissé, il regrette la force qui le faisait vivre. Il se plaint de ne plus travailler, comme nous faisons, nous, de travailler trop...

M. Michelet n'a aucune des habitudes de ce temps-ci; d'une part il n'est point inquiet de sa santé; tant qu'il écrit, il se porte bien. Il a pris son parti, le noble jeune homme : vivre peu, mais bien vivre...

D'autre part, M. Michelet n'est l'homme ni d'une camaraderie ni d'une coterie. Solitaire, il vit renfermé en soi; il n'a pas besoin de savoir chaque matin ce qu'on dit ou ne dit pas de lui; il n'a pas de clients qui rafraîchissent chaque jour sa gloire affaiblie ou tombée dans le public. M. Michelet n'a pas plus de satellites que de flatteurs littéraires; il croit à son travail, il croit à son ardeur pour la vérité, il croit à cette noble vie de l'esprit à laquelle il subordonne la vie du corps; il croit à ce qu'il fait parce qu'il y met toute son âme; et son

âme est une âme de choix; il croit à sa conscience, et quels flatteurs pourraient le rassurer mieux que ne fait sa conscience! On ne peut lire sans douleur ces pages brûlantes, qui sentent non pas la veille du rhéteur limant ses phrases, mais la veille de l'écrivain ardent qui ne peut pas ajourner le moment des inspirations; il semble que chacune de ces pages ait coûté un jour à celui qui les écrit et que cette vie excessive de la pensée ait été mortelle à l'homme. Quelle gloire ferons-nous donc au jeune historien, qui soit digne de son sacrifice? Comment le siècle récompensera-t-il cet homme qui se tue pour les dates d'une histoire? Hélas! hélas! le siècle est incrédule, et comme tous les incrédules, il est dur à ceux qui croient. Le siècle juge l'œuvre, non à ce qu'elle a coûté, mais à ce qu'elle lui rapporte. Le siècle est si desséché de scepticisme que le beau spectacle d'une intelligence choisie s'épuisant à la recherche d'une idée, que ce lent martyre du travail ne l'émeut pas. Pauvre jeune homme, votre chaude et fougueuse histoire a déjà fait sourire les hommes qui donnent le ton à ce siècle si sec et si dédaigneux... Voilà donc votre idée, celle pour qui vous vous détruisez, celle qui a blanchi vos cheveux et ridé votre front avant le temps, celle qui brûle votre sang et vous afflige de douleurs prématurées, celle qui vous donne la vieillesse avant la gloire, la voilà, cette idée, aux prises avec toutes les incrédulités particulières, la voilà traitée comme pourrait l'être une des mille fantaisies de la littérature facile... Aujourd'hui l'homme qui ose montrer la prétention de rallier à une idée, à un symbole toutes ces incrédulités si jalouses, au lieu de faire des prosélytes, multiplie les dissidents, tant chacun tient à cette indépendance que la politique a appelée la liberté, la société le bonheur, la littérature le goût! Le livre de cet homme enfonce davantage les esprits dans leur stérile indépendance; on s'en méfie comme d'un tentateur; on ne veut donner à personne la gloire d'être de son avis. Ruinez donc votre corps pour un si beau succès!

... On met sa dignité à ne rien admirer; on désenchante un homme distingué, on tue ses plus chères espérances seulement pour mettre son libre arbitre, à soi, à l'abri... Ce siècle se dit transitoire, il rit de quiconque essaie de fonder quelque chose, même une doctrine inoffensive sur le passé...

Mais du moins sera-t-on d'accord sur le style de l'écrivain? Hélas! non. Les uns le trouveront trop passionné pour l'histoire, les autres trop poétique. Ceux-ci disent : « C'est de l'histoire lyrique. » Ceux-là : « C'est de la poésie historique. » Si on veut bien admirer l'imagination du jeune écrivain, sa verve, son coloris, on y mettra la restriction que toutes ces belles qualités ne conviennent pas à son rôle et que ce qui sied bien à un poète ne sied pas à un historien. Il aura beau demander à n'être qu'un historien, il aura beau invoquer son sens intime, sa passion pour ces graves matières, on lui répondra qu'un écrivain qui a un style plein d'images et de poésie n'est pas un historien.

Que lui restera-t-il donc, à ce martyr de la science, où tous les avis

soient unanimes? sa conscience d'écrivain et son talent. Sur le but, sur l'emploi, sur les résultats de ce talent, il y aura autant d'opinions que d'hommes; mais du moins sur la portée littéraire de ce talent, il n'y aura qu'une opinion. Belle récompense en vérité!

Il a beaucoup de talent! Mais de qui ne dit-on pas cela?

II.

Deuxième article de Nisard (24 janvier 1834).

Jusqu'ici il n'y a eu que deux manières de faire l'histoire en France.

Ou bien on a résumé les faits particuliers et on les a généralisés au profit de telle ou telle conclusion philosophique; on a sacrifié les détails à l'ensemble; on a donné l'esprit bien plus que les éléments de l'histoire; on a fait l'histoire des idées bien plus que l'histoire des hommes.

Ou bien on a réuni le plus de faits particuliers possible; on s'est peu occupé de l'ensemble et beaucoup des détails; on s'est montré plus jaloux de savoir que de généraliser, de rassembler les documents que de conclure; on a fait l'histoire des hommes bien plus que l'histoire des idées.

La première manière a été plus particulièrement celle de Voltaire au XVIIIe siècle et de nos jours celle de M. Guizot. La seconde a été plus particulièrement celle de M. Sismondi et celle de M. A. Thierry. (*Nisard caractérise assez longuement ici ces quatre historiens.*)

Le but de M. Guizot, plus érudit que militant, plus passif qu'actif, c'est de faire l'histoire des idées au profit de la civilisation, mais d'une civilisation ordonnée, régulière...; c'est la civilisation selon M. Guizot, civilisation d'un esprit très élevé, mais roide, absolu par sa nature, libéral par les nécessités du temps où il vit.

... On dirait que M. de Sismondi est attaché à son histoire comme le serf à sa glèbe et qu'il laboure cette glèbe par devoir, mais sans l'aimer. Son exactitude même fait peine; on voudrait pour lui qu'il sautât par-dessus des détails qui doivent le chagriner et son érudition semble être le tourment de son intelligence...

L'école de Voltaire et de M. Guizot, l'école des généralisations, l'école spiritualiste, ferait l'histoire de France en quatre volumes; l'école de MM. de Sismondi et Augustin Thierry ne la pourrait faire qu'en cent.

M. Michelet s'est placé entre les deux écoles et il est plus ou moins marqué des caractères essentiels et des procédés de chacune. Toutefois, son histoire n'est pas éclectique; il ne prend à personne son érudition et ses idées, sauf à les déguiser par son style, comme cela se dit de certain grand philosophe qui a pris toute sa philosophie dans les Allemands; il ne compile pas, il cite. Mais il participe des deux écoles en ce sens qu'il généralise comme la première, quoique dans un tout autre but; qu'il descend aux détails, aux individus comme la seconde et qu'il fait tour à tour l'histoire des faits et l'histoire des idées.

L'idée générale qui a inspiré l'Essai sur les mœurs, c'est le mal des religions; l'idée générale qui domine les fragments historiques de M. Guizot, c'est la marche de la civilisation; l'idée générale de M. Michelet, c'est l'unité de la France, et c'est par là que l'histoire de M. Michelet est une histoire spiritualiste.

D'autre part, M. Michelet a fait l'histoire du sol, des influences géographiques, des configurations territoriales, des rapports de l'homme à la terre et de la terre à l'homme. Dans ce point et dans d'autres encore, il a été plus matérialiste que MM. de Sismondi et Augustin Thierry. Ceux-ci, par exemple, se contentent de décrire les caractères, les passions; M. Michelet décrit les visages, l'allure physique; il entre dans le secret des tempéraments, dans les passions de race; il tient compte du teint, de la couleur des cheveux, de l'obésité du ventre; ce dont je ne le loue pas. Il est matérialiste au delà de ce qu'il faut pour vouloir l'être autrement que ses devanciers.

Je dirai aussi qu'il est plus spiritualiste que l'école spiritualiste, outre qu'il l'est autrement. Et non seulement, comme je l'ai dit, il fait tout converger, races, empires, féodalités, individus, vers un mystérieux avenir d'unité nationale, non seulement il fait l'histoire du futur dans le présent, mais pour chaque époque en particulier il fait une histoire de l'esprit comme pendant à l'histoire des faits et il donne une formule ou religieuse, ou politique, ou philosophique, de la pensée qui a dominé cette époque. De cette manière, le travail de généralisation est double, il comprend le présent et l'avenir. Dans le livre de M. Michelet, les générations passées accomplissent tout à la fois leur œuvre et travaillent sans le savoir au grand œuvre des générations futures; chaque époque a sa fin particulière et en outre prête son aide à une fin cachée qui aura son plein développement plus tard...

C'est au profit du rôle souverain et civilisateur de la France que conclut M. Michelet. La France a accompli l'œuvre de son unité, œuvre de quatorze siècles, œuvre de guerres et de douleurs... Mais ce n'est pas pour se tenir chez elle... La France s'est faite une pour être plus active et pour intervenir plus promptement dans les affaires du monde... S'il se tait prudemment sur le mode d'exécution que l'avenir prépare, il laisse voir toute la ferveur de sa foi sur le rôle de la France unitaire, de la Révolution et de Napoléon. C'est sous ce rapport que M. Michelet est l'homme des idées avancées, l'homme des générations nouvelles qui sont appelées à prêter leur tête et leurs bras et, s'il le faut, à donner leur vie pour que la France fasse ce qu'elle doit.

Telle est la pensée de M. Michelet. Cette pensée ressort-elle manifestement de ses deux volumes? Hélas! non; M. Michelet a une fougue d'écrivain qui contrarie l'esprit de suite et de méthode que demande l'histoire; son récit s'emporte, se déchaine et tantôt amoncelle des faits secondaires sur un point, tantôt dégarnit un autre point des faits essentiels. Le voilà qui glisse sur des événements où les éclaircissements sont attendus et, sur d'autres où ces éclaircissements surabondent, il

s'étend et prend de l'espace; il soulage son imagination de ses richesses confuses, mais substantielles. Ce n'est jamais faute de matériaux que le récit est quelquefois maigre là où on le voudrait plus explicite et plus nourri; c'est que l'auteur n'a pas pris soin de distribuer les parties, et tantôt il écrit pour un résumé en deux volumes, et tantôt pour une histoire en cent. Une science prodigieuse et une imagination trop vive, logées dans le même cerveau, peuvent bien produire une grande idée, mais point une méthode. Il y a une grande idée méthodique dans l'histoire de M. Michelet; il y a un système; mais de méthode, il n'y en a pas. La science amasse les matériaux (et rarement science plus ardente et plus opiniâtre en amassa de plus nombreux); mais cela fait, elle cède la place à l'imagination, qui songe bien plus à animer ces matériaux, à les échauffer, à leur donner la vie, qu'à les ordonner. Or, la science ne devrait se retirer qu'après avoir fourni les faits et l'ordre; et c'est seulement alors que commencerait la tâche de l'imagination.

Ce n'est qu'à une seconde lecture que j'ai pu saisir le plan et le système de M. Michelet; et si c'est une critique de le dire, cette critique est bien compensée, j'imagine, par l'éloge que je fais du livre en déclarant que je l'ai lu deux fois. De quel livre contemporain pourrait-on en dire autant? C'est qu'il y a dans le désordre même du jeune historien une puissance, une verve, un éclat de couleurs qui vous intéressent à chaque page, vous saisissent à chaque détail et par là vous empêchent de sentir le manque de méthode et même vous en ôtent tout à fait le besoin. Mais la lecture finie, quand vient le moment de se rendre compte de ce qu'on a lu et de réaliser ce qu'on a appris, alors l'esprit est étourdi des richesses dont l'historien vient de l'accabler; il n'y peut pas mettre la lumière; il s'aperçoit que toutes ces connaissances sont entrées pêle-mêle dans sa mémoire, mais qu'aucune ne s'y est corsée, et il accuse l'auteur qu'il vient d'admirer. Il faut lire deux fois le livre de M. Michelet pour en avoir conscience. A la seconde lecture, les détails ayant perdu ce charme de l'imprévu, de l'inattendu qui vous prenait au passage et vous intéressait à chaque chose isolément, on sent la formule philosophique du livre se dégager peu à peu de ce luxe de détails sous lequel elle était enfouie. La seconde lecture répare ainsi les lacunes de la première. Mais il serait bien plus beau d'être compris et admiré dès l'abord, et c'est là la grande gloire des livres de M. A. Thierry.

Je demande la permission de revenir une dernière fois sur M. Michelet.

III.

Troisième article de Nisard (31 janvier 1834).

Le premier mérite d'une histoire, c'est de différer des histoires qui l'ont précédée, soit par des découvertes réelles, soit par des faits rétablis ou complétés, soit par des erreurs réfutées... Le plus sûr moyen

de différer de ses devanciers et d'être plus savant qu'eux, c'est de se plonger courageusement dans les sources, et au lieu de prendre des jugements tout faits, c'est d'en aller chercher la source et le contrôle dans les chroniques contemporaines et de ne croire qu'à l'érudition qu'on a puisée de sa propre main aux origines. C'est ce qu'a fait M. Michelet. Là est son premier mérite. Pour lui toute histoire de France, rédigée sur des documents qu'il n'a pas vus, qu'il n'a pas compulsés, maniés, déchiffrés, est de l'histoire non avenue et révocable; il n'accepte pas cette aide suspecte; il veut éprouver par lui-même si le fait primitif ne l'affectera pas différemment.

... Il y a une invention dans l'histoire de M. Michelet... C'est un tableau géographique de la France; c'est la France configurée, avec ses diversités de sol, de climat, de produits, et les influences de ces diversités sur les mœurs, le caractère, le génie de ses habitants. Le moment choisi par l'historien (je me sers à dessein d'une formule technique) est celui où les races commencent à s'asseoir et où la France tend à devenir un monde social... Les influences du sol et du climat ont agi sur le caractère des dynasties féodales et des localités régies par elles; la géographie a commencé à faire partie de l'histoire. Marquer d'une manière précise le caractère original des provinces où ces dynasties ont surgi, tracer leur forme géographique et les expliquer par leurs faits, c'est-à-dire par les événements qui s'y passent et les hommes qui y jouent les grands rôles, telle est la pensée de M. Michelet, et cette pensée est neuve, tout au moins. Elle comprend dans le livre une centaine de pages très belles, où, sauf quelque luxe poétique et peut-être certaines généralisations hasardeuses, principalement en ce qui touche les influences intellectuelles des localités, il n'y a qu'à admirer.

Dans le reste de l'ouvrage, ce sont moins des faits inconnus et neufs qu'on peut remarquer que les points de vue particuliers sous lesquels ils sont présentés par l'historien. Comme dans toute histoire systématique, les événements et les hommes y ont un peu le caractère du système; ce qui ne signifie pas qu'ils sont faux et mensongers, mais seulement qu'ils inclinent davantage vers la conclusion de l'auteur. Il y a dans tout système une petite portion de mauvaise foi innocente; mais c'est cette mauvaise foi relative qui fait la vie d'un récit historique ou autre.

(Exemple de Thomas Becket, que Voltaire considère comme un rebelle, qu'Augustin Thierry étudie comme un caractère et en qui Michelet voit un homme du présent et de l'avenir. Ainsi, le même fait, qui est rébellion dans Voltaire, rivalité très explicable dans A. Thierry, est devenu dans M. Michelet insurrection légitime, révolution de l'esprit contre la matière, lutte de l'avenir contre le présent.)

Maintenant j'arrive au style.

Dans le mot style, appliqué au livre de M. Michelet, je comprends deux choses, le ton général de l'ouvrage et le style proprement dit.

Je me range à l'avis de ceux qui ont trouvé à reprendre dans le ton général de l'Histoire de France; c'est en beaucoup d'endroits une sorte de lyrisme historique, plutôt que de récit ou de discussion. Là même où ce lyrisme est le plus éclatant, le moins qui arrive, c'est que l'historien perd en crédit ce que l'historien peut gagner en originalité. C'est un ton que je ne blâme pas absolument, mais seulement dans les matières d'histoire... L'histoire enseigne, elle n'est pas sur le trépied. L'enthousiasme sied à la poésie, à la polémique; dans l'histoire, il est suspect. Est-ce donc à dire que nous interdisions l'histoire à qui est doué de l'enthousiasme? Vraiment non; mais la gloire est d'imposer silence à une faculté qui veut parler là où elle n'a que faire; la gloire n'est pas d'avoir du talent, mais le talent qu'il faut. Croyez-vous que Bossuet n'eût pas d'enthousiasme!... L'histoire n'exclut personne et s'arrange des talents les plus divers; tout peut y entrer, mais dans une mesure qui n'altère pas le caractère du genre et qui ne détruise pas l'originalité de l'écrivain.

Là où l'histoire est hors du ton historique, il n'est pas étonnant que le style soit exagéré. Dans M. Michelet, les mêmes endroits, qui sont marqués du premier défaut, sont marqués du second; le mot défaut est peut-être trop dur; je dirai, si vous voulez, qualités inopportunes, mérites qui ne sont pas à leur place; car il faut avoir beaucoup de verve pour en avoir de trop et beaucoup d'imagination pour en avoir hors de propos. L'Histoire de France est en général trop chargée d'images; les générations y ont une vie galvanique; les monuments y respirent; les ogives des cathédrales y pensent; les croisées y méditent et y rêvent; l'ardent historien veut mettre une pensée à chaque pierre, une passion à chaque coup de ciseau, à chaque entaille une souffrance, ou un doute, ou une joie; il se trompe : aux époques les plus enthousiastes de l'humanité, au temps où l'art est le symbole des pensées les plus remuantes, où la société est la plus palpitante, si vives que soient les préoccupations de l'artiste, il y a toujours dans son œuvre plus de parties de hasard et d'insouciance que d'application ardente.

Au reste, si c'est M. Michelet qui a raison, moins de luxe d'images ne pouvait que lui donner un peu plus raison. M. Michelet, historien de notre unité nationale, devait plus qu'aucun autre garder son style de cette stérile poésie d'expression qui ne peut pas recommander des idées maigres et peut affaiblir des idées fortes... Écrivez pour les masses, non pour les mandarins; pour la foule, non pour les curieux d'effets de style; pour la place publique, non pour les académies. Ne risquez pas votre crédit d'historien pour vous donner un relief douteux d'écrivain. Serrez cette langue à qui vous prédisez de si hautes destinées; éloignez-la de tout ce qui peut gêner sa marche à travers le monde; purgez-la de ce faux luxe d'épithètes et d'images qui l'empêchent de circuler librement au milieu du peuple; faites pour la langue ce que nous faisions pour l'armée, on a raccourci l'habit des soldats...

J'attribue les deux défauts du livre de M. Michelet à sa vie solitaire,

à sa maladie, à cette fièvre de travail qui surexcite sa pensée et fait prédominer çà et là son imagination sur sa raison. Dans son coin, au milieu de ses manuscrits, à la lueur de sa lampe, cet homme qui fait de la nuit et du jour une seule veille, est plus préoccupé de la poésie que des affaires et des formules que des faits. De là son lyrisme historique. De plus, vivant loin des revirements de l'opinion littéraire contemporaine, il ne sait pas que certaines beautés de style ont perdu leur crédit, que le neuf est devenu le vieux et l'imprévu le prévu, que la mode de brochettes d'épithètes se fortifiant et s'appelant l'une l'autre a passé comme d'autres modes, comme celles par exemple des images physiques, des éloquences qui sont de la lave qui se fige et devient granit, des cerveaux qui sont pleins de tonnerres, des monuments qui dansent, des chœurs d'église qui penchent la tête et des fenêtres qui pleurent. De là sa prédilection pour les images; il croit prendre la foule par son faible, mais la foule n'a plus ce faible; la popularité n'est plus là, et Dieu en soit loué!

C'est encore à ces préoccupations de vie solitaire et fébrile qu'il faut attribuer ces éloges qu'il prodigue, dans ses notes, à une foule d'écrivains contemporains, dont plusieurs ne peuvent plus être sauvés par un éloge ni ressuscités par une note.

Heureusement, M. Michelet a deux styles et deux tons dans son livre; il a le ton de l'histoire et le style de la France universelle, à côté du ton lyrique et du style à la mode. J'en appelle donc à lui calmé, reposé comme il l'est dans certaines pages, de lui haletant, échevelé, s'enivrant du bruit de sa phrase comme il l'est dans d'autres. Certes, si M. Michelet était toujours sublime, je le plaindrais et n'oserais pas me faire le garant de son avenir littéraire; mais quand je le vois simple, sobre, ménageant ses richesses, ce qui est la seule manière de prouver qu'on est riche, alors je l'admire et je l'envie pour la belle place qu'il aura quelque jour dans l'histoire de cette époque et dans le compte de ses titres réels...

IV.

D. Nisard a J. Michelet.

Mon cher ami,

Quoique vous n'ayez pas été content de moi dernièrement, de moi qui suis le seul de vos amis et de tous les critiques qui ait parlé de votre livre, de moi qui ai pu vous critiquer sans vous nuire et vous admirer sans être suspect de partialité, de moi qu'un de vos admirateurs complimentait tant naguère pour le *bien* que j'ai fait à votre réputation, je n'hésite pas à vous demander un service et je ne doute pas que vous ne mettiez de l'empressement à me le rendre. Voici ce dont il s'agit :

Des éditeurs m'ont chargé de surveiller une très importante entre-

prise littéraire : *Histoire et description des principales villes de l'Europe, considérées sous le triple rapport de l'histoire proprement dite, de l'art et de la statistique.* C'est une histoire locale, domestique, de chaque ville, dans l'idée du livre de Vitet, mais avec moins de développement et de longueur. Il y aura accompagnement de gravures, ce qui est l'assaisonnement obligé de tout livre. Mon nom, que je donne là et qui ne vaut que par mes habitudes consciencieuses, vous garantit que la chose est digne, littéraire, et non de pacotille, comme la plupart des *entreprises* de ce temps-ci.

J'ai déjà de beaux noms, et parmi ces beaux noms le *vôtre,* que j'avais engagé d'avance, tant j'ai cru devoir compter sur vous. Carrel, Villemain, M. de Chateaubriand, les deux Thierry et d'autres dont je ne vous donne pas la liste m'ont promis leur collaboration. Ce sera une belle collection, si elle est réalisable. Nous la tenterons avec de grandes ressources d'argent, de zèle et, comme vous voyez, de talent.

Écrivez-moi un mot de réponse. Je vous enverrai le *prospectus* qui donne quelques détails nécessaires. Rien ne vous sera plus facile avec vos jeunes aides-historiens de nous faire quelques histoires de villes, tout en travaillant pour votre cours, dont je vous dirai ce qu'on pense, outre beaucoup de bien, quand je vous verrai.

Amitié et admiration.

Désiré NISARD.

Ce jeudi 27.
Rue Saint-Fiacre, nº 16.

V.

J. MICHELET A NISARD.

28 février (1834).

On vous a trompé, mon ami, en vous disant que je n'étais pas content de vos articles. J'ai trouvé seulement que vous me traitiez un peu *en jeune homme qui promet* et que vous n'aviez pas compris que le mérite de mon livre était tout entier dans la nouveauté de ma méthode ; à cela près, je suis content.

Vos trois articles, pleins d'âme et talent, ont certainement contribué à attirer l'attention sur l'ouvrage et sur l'auteur.

Quelque reconnaissant que je sois, je ne puis prendre part à votre entreprise. A cela il y a une bonne raison, c'est que je suis votre concurrent. Avant d'écrire une ligne de mon Histoire de France, j'ai commencé une histoire et description des principales provinces de la monarchie, d'où j'aurais tiré plus tard une histoire générale. Les amis auxquels j'en parlai alors, MM. Edwards, Poret, etc., me firent sentir qu'un pareil travail exigeait des voyages et des recherches dans les bibliothèques et archives de provinces auxquels mes fonctions actuelles ne me permettaient pas de me livrer. Des nombreux matériaux que j'avais déjà,

j'ai extrait mon chapitre de géographie. Vous pouvez lire, tome II, premières lignes de la page 8, le plan que je comptais suivre dans ce voyage historique. La chose est ajournée probablement pour deux ans. Mais à cette époque je l'exécuterai infailliblement.

VI.

D. Nisard a J. Michelet.

Votre nom, mon cher ami, que j'ai contribué à répandre, eût été un grand service pour l'entreprise que je vais diriger et pour moi personnellement. Vous ne croyez pas pouvoir me le donner; j'apprécie vos motifs, mais je ne résiste pas à vous témoigner combien il m'est pénible de renoncer à l'honneur et aux avantages que j'aurais tirés de ce nom. J'avais pu me vanter tout haut de votre collaboration, et ceux à qui j'en parlais comme d'une chose qui ne pouvait pas me manquer, trouvaient tout naturel que j'attendisse une telle marque d'amitié d'un homme pour lequel j'ai montré une admiration si vraie et si sentie, et un dévouement dont les critiques, mes collègues, ne donnent pas souvent l'exemple. Il faudra dire que je me suis trompé, et c'est, je vous l'avoue, une peine vive, non pas pour mon amour-propre, mais pour mon amitié.

Je veux être franc jusqu'au bout. J'ai pu craindre qu'à tous les motifs que vous me donnez pour justifier votre non-acceptation, il ne se mêle, quoique vous m'assuriez le contraire, un certain mécontentement des restrictions que j'ai mêlées à mes éloges, dans ces articles dont vous voulez bien me faire compliment. Un écrivain (et c'est le tort des plus distingués comme des plus inconnus) ne tient pas compte seulement de la conscience de son critique, mais de l'opinion et des impressions au milieu desquelles vit ce critique, et dont il faut bien qu'il se soucie, quelle que soit son affection personnelle pour l'écrivain. C'est ce que j'ai éprouvé de beaucoup d'auteurs, et ce que j'éprouve de vous en dernier lieu. J'ai pourtant un sens quelconque, un goût, auquel il faut bien que je croie, et j'entends, d'autre part, des avis qui ont du poids, des impressions qui s'expliquent par des raisons, et dont il faut bien que je prenne note, moi critique, qui ne fais qu'emprunter au public ses opinions pour les lui rendre formulées. Il résulte de ces rapports entre le critique et le public que tel éloge exagéré nuit toujours à un écrivain, et qu'au contraire une critique cordiale, mêlée d'une admiration chaude et motivée, sert puissamment à la publicité d'un livre. C'est la différence que je fais, mon bien cher ami, entre mes articles et ceux que vous m'énumérez, et que vous ne pouvez pas considérer même comme des adhésions sérieuses aux idées de votre belle histoire.

Rassurez-moi sur ce petit scrupule, et comptez toujours, quoi qu'il arrive, que je ne manquerai jamais une occasion de témoigner toutes mes sympathies d'intelligence et d'âme pour votre admirable

[illegible] forts, un intérêt [illegible] vain plein d'ar- [illegible] sans peine à un [illegible] de gens, qui sont [illegible] en disant que [illegible] littéraire, et que [illegible] avoir admiré [illegible]

[illegible] Désiré NISARD.

[illegible]

[illegible] octobre 1837.

[illegible] soit plus sérieux [illegible] que ce que j'ai [illegible]

[illegible] Philippe le Bel, c'est été un non-sens. [illegible] différent.

[illegible] Thomas Becket était une dis- [illegible] Thierry, celui des races, [illegible]

[illegible] *Immaculée-Conception*, le *Triomphe*, etc., tout cela est [illegible] Je ne dis pas que la Vierge n'ait été de bonne [illegible] Vierge. C'est aux XIIe et XIIIe siècles que le culte de la Vierge a eu son apogée. Tous les monuments en font foi.

Nous marchons dans deux routes différentes, et nous pouvons nous aider. Pourquoi voudriez-vous que nous fussions ennemis?

Croyez que l'attaque de ce matin n'a point altéré mes sentiments pour vous.

MICHELET.

VIII.

A.-F. LABOT A J. MICHELET.

Paris, le 18 octobre 1837.

Mon très cher et très honoré maître,

Je vous renvoie la lettre à M. Peyrat que je n'ai point remise. Je l'ai vu hier matin, après l'avoir vainement cherché deux ou trois jours. Il a voulu entamer une discussion historique. Ce n'était pas mon affaire. Je l'ai ramené à la question sur son vrai terrain. Je suis demeuré

convaincu qu'il avait écrit son gigantesque article sans aucune intention malveillante et qu'en épluchant quelques-unes de vos phrases, qu'il avait sur le livre notées au crayon, il avait seulement cherché à faire de la science et à briller aux yeux des lecteurs. Or, c'était pour lui quelque chose de très honorable que de trouver des erreurs dans votre livre. Il est donc entré en chasse sur vos idées ou plutôt sur vos mots. Il a pris çà et là des lambeaux de phrases et il vous a fait dire ce que vous n'aviez pas dit; mais je crois que dans ce travail il était de très bonne foi et surtout qu'il n'avait été influencé par personne. Il est même persuadé que vous devez être content de son article et il prétend que, s'il a relevé dans un premier article ce qui lui avait semblé répréhensible dans le livre, c'était pour se mettre plus à l'aise dans les deux autres et pouvoir, sans passer pour complaisant, donner des éloges à ce qui est bien.

Il avoue ses torts relativement au mot : *exigences de librairie*. Il le regrette et vous donnera pleine et entière réparation. Ce mot, dit-il, ne s'appliquait pas à vous, et avait dans sa pensée un sens tout à fait général, nullement personnel.

Il ne veut pas se rétracter sur ce qu'il a dit du *droit civil*, de Thomas Becket, et des fêtes de la Vierge. Je lui ai fait comprendre que sur ces questions il ne pouvait pas se permettre d'avoir une opinion à côté de la vôtre, que vous connaissiez très vraisemblablement aussi bien que lui les textes qu'il invoquait et que, dans tous les cas, il était très possible qu'il se fût mépris sur le sens et la portée de quelques-unes de vos paroles ou sur la valeur de ses textes.

Il s'est rendu à mes raisons et m'a témoigné l'intention d'aller vous voir chez vous. Je lui ai promis de votre part un accueil bienveillant et gracieux, malgré ses torts. Je vous préviens que dans sa visite il fera à peu près ce qu'il a fait dans son article, c'est-à-dire qu'il veut, le malheureux, se donner l'honneur de rompre une lance avec vous.

Je ne puis pas vous fixer le jour de sa visite. Je ne crois pas que l'article passe avant les élections, car il est en ce moment, à ce qu'il m'a dit, très occupé d'élections dans la Presse.

J'ai parlé au propriétaire du *Messager*. L'article passera le lendemain du jour où je le remettrai.

Je voulais aller vous voir pour vous rendre compte de ma négociation, mais j'ai craint de ne pouvoir entreprendre ce voyage avant quelques jours et j'ai préféré vous écrire pour que la visite de M. Peyrat ne vous surprît pas, dans le cas où il pourrait la faire ces jours-ci.

Agréez l'assurance de mon entier et respectueux dévouement.

A. Labot.

Mes respects à M. votre père.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

SIMANCAS[1].

Ceux qui s'occupent d'histoire ont lu souvent au bas des pages ou en tête de quelque document nouveau : *Archivo de Simancas*. Simancas est, en effet, le plus important dépôt d'archives qui existe en Espagne et un des plus considérables d'Europe, puisqu'il contient environ 80,000 liasses et 33 millions de documents pour une époque

1. Généralités : *Antiguedades y sucesos memorables sucedidos en esta muy noble y antigua villa de Simancas*, ms. de 616 pages écrit vers 1580, dont une copie exécutée en 1755 est conservée à Simancas. J.-M. Quadrado, *España. Sus monumentos* (Provincia de Valladolid, 1884, etc.). L.-P. Rubin, *Excursiones Vamba-Simancas*, 1904. — Époque musulmane : Rheinhart Dozy, *Histoire des Maures d'Espagne jusqu'à la conquête de l'Andalousie par les Almoravides (711-1110)*, 1861. Dozy, *Recherches sur l'histoire politique et littéraire de l'Espagne pendant le moyen âge*, t. I, 1849. M. Lafuente, *Historia General de España*, 1850-1862, part. II, liv. I, ch. XIV (t. III), et part. II, liv. I, ch. XVIII (t. IV). Sampiro, *Chronicon Regum Legionis*, 1615 (Annales de Saint-Gall, de Cardeña, etc.). — Règne de Henri IV : Diego Enriquez del Castillo, *Cronica del rey don Enrique el quarto*, 1615. P. Mariana, *Historia de rebus Hispaniae*, 1592. Lafuente, *op. cit.*, part. II, liv. III, ch. XXX (t. VIII) et LII (t. IX). — Époque des comuneros : A. Danvila, *Historia critica y documentada de las comunidades de Castilla*, publiée en 5 volumes dans le *Memorial Historico Español*, 1897-1899. *Comunidades de Castilla* (*Colección de documentos ineditos*, t. I, p. 530-563); c'est un chapitre du manuscrit cité plus haut; le récit, pour cette époque, est emprunté à des témoins oculaires; « oi decir », répète souvent l'auteur. Ferrer del Rio, *Decadencia de España;* primera parte : *Historia del levantamiento de las comunidades de Castilla (1520-1521)*, 1850. Hœfler, *Der Aufstand der Castillanischen Städte gegen Kaiser Karl V (1520-1522)*, 1876. Lafuente, *op. cit.*, part. III, liv. I, ch. IV, V, VI, VII (t. XI). — Sur les archives : Floranes, *Disertacion historica sobre los archivos de España*, ms. de l'Académie d'histoire, à Madrid. Heine, *Serapeum*, VIII (1847). Gachard, *Notice historique et descriptive des archives de Simancas*, dans son premier volume de la *Correspondance de Philippe II*, 1848. Carini, *Gli archivi e le biblioteche di Spagna*, 1884; pour l'historique des archives, il ne fait guère que suivre Gachard. Romero de Castilla y Perosso, *Apuntes historicos sobre el archivo general de Simancas*, 1873. Diaz Sanchez, *Guia de la villa y archivo de Simancas*, 1885. *Anuario del cuerpo facul-*

où la Péninsule était un des facteurs principaux de la politique européenne[1].

Lorsque le train d'Irun à Madrid sort de Valladolid, on aperçoit, sur la droite, adossé à un de ces *paramos* — vastes plateaux caillouteux et stériles — que l'on suit depuis Burgos jusqu'à Medina del Campo, un village rustique qu'écrasent de leur masse les tours pesantes du château et la haute nef de l'église. C'est Simancas. Situé sur l'éperon d'une colline que baigne le Pisuerga, affluent du Douro, le *pueblo* se compose de trois cents maisons à peine, la plupart basses et branlantes, à l'aspect terreux, pauvres demeures de paysans bâties en briques d'argile séchées au soleil. Quelques-unes sont en pierre; leurs écussons, leurs balcons en fer forgé et leurs lourdes portes à panneaux sculptés sont les derniers vestiges d'une époque plus prospère. Des ruelles étroites, caholeuses et fortement ravinées descendent au rio en pentes raides et glissantes. Des anciennes fortifications, il reste les assises massives qui dominent la rivière; les murailles de l'ouest gisent sur le sol en blocs énormes ou ont glissé sur le flanc abrupt de la colline. La porte de l'est demeure encore debout, mais elle s'amincit d'année en année, depuis qu'elle sert de carrière aux maçons du pays pour la réparation des maisons voisines. Du *mirador* ou belvédère surplombant le Pisuerga, on suit la ligne capricieuse du rio, qui, depuis Valladolid, est bordé de gracieuses villas, de vignobles ou de huertas. Un pont ancien de dix-sept arches le traverse en décrivant une courbe légère. Au delà s'étale la masse toujours verte d'une vaste forêt de pins, le *pinar d'Antequerra;* et du *paramo* qui domine le village s'aperçoit, fermant la plaine roussâtre de Castille, la sierra de Guadarrama dont les pics restent veinés de neige assez avant dans l'été.

Simancas est d'origine antique. Elle existait avant l'ère chrétienne sous le nom de Septimancas, et l'itinéraire romain l'indique sur la route militaire de Mérida à Saragosse. Plus tard, ses environs furent visités par les rois goths de Tolède. A quelques kilomètres, sur le mont Cauro, s'élève Vamba, l'ancienne Gertigos, où Receswinth

tativo de archiveros, I, p. 47-68; II, p. 51-59. Ni Gindely (*Archivalische Zeitschrift*, t. VI, p. 263), ni Boissonnade (*Nouvelles Archives des missions*, t. I, p. 216) ne fournissent de nouveaux renseignements historiques sur les archives de Simancas.

1. Gachard estimait le nombre des *legajas* ou liasses à 62,000 (*Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 42), Romero de Castilla (p. 125), de Ruble (*Antoine de Bourbon*, p. VI), Diaz Sanchez (p. 57) à 80,000. Ce sont ces derniers auteurs que suivent Langlois et Stein dans leur *Manuel* (p. 278). Le nombre exact, selon Sanchez, est de 79,278 (p. 299).

(663-672) aimait à se reposer des affaires publiques et où il mourut[1]. Son successeur Vamba, dont le village garde le nom, y fut élu[2]. Receswinth, disent les chroniques, fut enterré dans l'église, précieuse relique de l'art wisigothique, contemporaine et sœur de l'église de San-Juan de Baños, que lui-même édifia[3].

Simancas ne commença à jouer un rôle dans l'histoire qu'au temps de la *reconquista* sur les Arabes envahisseurs. Dans une position stratégique importante, à la limite du royaume de Léon, sa forteresse fut longtemps disputée entre infidèles et chrétiens. En 753, Alphonse Ier des Asturies s'en empara pour la perdre de nouveau. Reprise en 883, la *villa* est repeuplée et agrandie, et, sous Alphonse IV, elle devient siège épiscopal (927) jusqu'au concile de Léon (974) qui supprima l'évêché comme anticanonique[4]. La grande bataille de 939 entre le calife de Cordoue Adhéraman III et Ramiro II de Léon rendit fameux, même au delà des Alpes[5], le nom de Simancas. Elle eut lieu au confluent du Pisuerga et du Douro, dans un endroit pittoresque et charmant nommé aujourd'hui *Pesqueruela*. Rien n'y manqua, d'après les vieilles chroniques : ni éclipse prophétique, ni visions et

1. En el lugar de la muerte y sepultura de Recevinto concuerdan todos los historiadores, diciendo que salió de Toledo para ir a un lugar suyo de que el era señor, por ser patrimonio aun sin ser rey. Este se llamaba Gertigos, puesto en el monte Cauro en tierra de la ciudad de Palencia... Alli enfermó el rey, alli murió y fué enterrado. Este lugar se llama ahora Bamba, por la causa que prestó se verà y estando dos leguas de Valladolid, es todavia del obispo de Palencia. Yo he estadoalli... » Ambrosio de Morales, *Continuacion de la Crónica general de España*, 1553, liv. II, ch. XLII. Cf. *Crónica de los reyes Godas desde Vamba*, n° 2 (*Las Glorias nacionales*, 1852, t. II, p. 321).

2. Ambrosio de Morales, *op. cit.*, liv. II, ch. XLIII.

3. L'inscription votive de Receswinth existe encore. On conserve en outre à S. Juan de Baños une statue polychrome de l'époque wisigothique représentant saint Jean-Baptiste; la tête rappelle le type païen des statues de Jupiter. A Vamba comme à Baños, l'arc en fer à cheval qui surmonte les colonnes contredit l'opinion d'après laquelle cet arc serait d'importation arabe. La similitude des deux églises semble indiquer que celle de Vamba, — remaniée à l'époque romane, — fut construite par Receswinth ou lui est peu postérieure. L'une et l'autre étaient du diocèse de Palencia (cf. Rada y Delgado, *Museo español de antiguedades*; Danvila y Catalina Garcia, *San Juan Bautista de Baños* (*Boletin de la R. Academia de la Historia*, 1897, p. 324, etc.); D. Vicente Lamparez. *Notas sobre algunos monumentos de la arquitectura cristiana española*, 1901). San-Juan de Baños est un pauvre village à 2 kilomètres de Venta de Baños, sur la ligne de Valladolid à Irun.

4. Enrique Florez, *España sagrada*, t. XVI, XXXIV; Lafuente, *Historia general de España*, t. III, p. 418. On connaît deux évêques de Simancas : Ildefredo, qui mourut en 959, et son successeur Teodisclo.

5. Les Annales de Saint-Gall et les chroniques allemandes en parlent comme d'un grand événement pour le monde chrétien.

prodiges célestes, ni beaux coups d'épée et grande tuerie d'hommes : 80,000 musulmans, disait-on, jonchèrent le sol. La victoire resta aux chrétiens, qui livrèrent une seconde bataille, quelques jours après, sous les murs de Zamora. Quarante ans plus tard, Mohammed ibn Ali-Amir, surnommé Almanzor ou le Victorieux, effroi de ses ennemis, idole de ses soldats, fit reculer dans ses anciennes limites le flot chrétien. Il entra dans le royaume de Léon, prit et détruisit Zamora, battit les chrétiens à la Rueda et vint mettre le siège devant Simancas (981)[1]. La résistance fut héroïque[2]. Ramiro III, accouru au secours de la place, ne parvint pas à la dégager. Elle fut prise d'assaut et les habitants passés au fil de l'épée. Simancas resta au pouvoir des musulmans jusqu'aux temps de la conquête de Tolède.

De ces luttes anciennes et de l'occupation sarrasine, il reste quelques traces à Simancas : telle cette horreur inconsciente et profonde du nom arabe qui persiste chez des gens illettrés et ignorants de leur propre histoire. L'habitude de blanchir, chaque semaine, certaines pièces de la maison, de ne souffrir d'autre décoration que l'*azulejo*, d'user, en guise de meubles, de coffres où sont entassés les objets les plus divers et jusqu'à la nourriture, tout cela semble le legs des anciens envahisseurs. A l'époque musulmane remonte aussi la légende que perpétuent le blason de Simancas et le récit traditionnel des habitants. Un roi maure, étant entré de vive force dans la place, demanda qu'on lui livrât en tribut sept jeunes filles. Mais celles-ci, aussi chastes que belles, se coupèrent la main droite pour n'être pas livrées au vainqueur. De là, — affirment les naïfs étymologistes du pays, — le nom de Simancas, *las siete mancas*, les sept manchotes. Les armes du *pueblo* représentent un château et un pont qu'entourent sept mains coupées[3].

D'autres époques de l'histoire ont laissé leurs traces dans un pays de traditions où les générations qui se succèdent répètent les actes de celles qui les ont précédées, sans se souvenir de leur origine. Au retour des vendangeurs, chaque soir d'automne, les jeunes gens du village sortent au-devant d'eux, en théories joyeuses, et, formant une

1. Cette année 981 est celle que fixe Dozy (*Recherches sur l'histoire politique et littéraire de l'Espagne*, t. I, p. 190). Les Annales d'Alcala de Henares donnent l'année 983 et celles de Cardeña 984.

2. Il en est parlé dans un privilège du roi Bermudo cité en partie par Ambrosio de Morales (*op. cit.*, liv. XVIII, ch. 1).

3. A la même époque remonte l'histoire des *Siete Infantes de Lara*, dont les sept têtes coupées furent envoyées à Córdoba au père désespéré. Ce fait a peut-être influencé la légende de Simancas, où se retrouve le nombre sept (*Legenda de los Infantes de Lara*, ms. de l'Escorial Y-1-12; ms. de la Bibliothèque royale de Madrid 2-K-8).

sorte de cortège bachique, ils dansent la *Pandereta* au son de la *dulzaina* et du tambourin. A certaines saisons, des confrères transportent de l'église à la chapelle voisine du village la statue de leur patron, comme le faisaient pour les divinités agrestes les *collegia compitalicia* de l'antiquité. Et, dans chaque procession, de jeunes garçons dansent devant la Vierge, « bailan a la Virgen », à la façon de leurs ancêtres, pour quelque idole vénérée.

On a discuté, puis rejeté comme une légende, les funérailles anticipées de Charles-Quint que raconta le moine de Yuste[1]. Or, quel ne fut pas mon étonnement d'assister à une cérémonie presque analogue. C'était en carême. Le chemin de croix fini, un paysan, enveloppé de sa large *capa*, s'étendit à terre, une tête de mort dans les mains. Autour de lui on alluma des cierges funéraires, puis le prêtre chanta le *Requiem* et l'absoute des défunts en l'aspergeant d'eau bénite, comme il est d'usage pour les morts. Charles-Quint, disait-on, s'alita le jour même de ses étranges funérailles pour ne plus se relever; il y a quatre ans, le villageois de Simancas, qui se soumit à la cérémonie que j'ai décrite, fut transporté chez lui à demi mort. Cette coutume subsiste non seulement à Simancas, mais encore à Tordesillas, où résidait la mère de Charles-Quint, et dans une église de Valladolid, ville qui fut le siège de la cour jusqu'à Philippe II. L'empereur n'aurait-il pas voulu, après le service célébré pour ses parents (août 1558), se soumettre à une cérémonie qui se pratiquait en Castille? Et ne serait-ce pas là le point de départ de la légende, — si légende il y a, — que nous transmit l'Hiéronymite de Yuste[2]?

1. *Historia breve y sumaria de como el emperador don Carlos... trató de venirse a recoger al monasterio de S. Hieronimo..., y de las cosas que aca e cieron en su vida y muerte.* Le ms. découvert par M. Bakhuizen van den Brink fut publié par Gachard dans la *Retraite et mort de Charles-Quint* (t. II, p. 1-69). Le même récit se trouve dans l'*Epitome de la vida y hechos del invicto emperador Carlos V* du comte de la Roca, et dans l'*Historia de la Orden de San Geronimo* de Siguenza (ch. XXXVIII, XXXIX).

2. L'usage de Simancas fait crouler par la base l'argument théologico-liturgique de Mignet si savamment construit (*Charles-Quint, son abdication, son séjour et sa mort au monastère de Yuste*, 2e édit., p. 430, etc.), car l'absoute pour un vivant n'est pas plus liturgique que ses funérailles; et cependant elle se pratique à une époque où Rome, en abolissant les coutumes particulières, a fait disparaître les usages plus ou moins singuliers du moyen âge. Stirling, (*The cloister life of the Emperor Charles the fifth*), Amédée Pichot (*Revue britannique*, 1853. — *Charles-Quint, chronique de sa vie intérieure et de sa vie politique, de son abdication et de sa retraite dans le cloître de Yuste*, 1854, p. 441, 443), Théod. Juste (*Indépendance belge*, 20 févr., 7 et 18 avril 1855) ont soutenu la véracité du moine de Yuste. Gachard, après quelque hésitation (*Retraite et mort de Charles-Quint*, t. I, p. LII-LXXIV), penche nettement pour l'affirmative (*Ibid.*, t. II, p. CLIII, etc.).

Simancas mériterait le titre de *Muy noble y muy leal* que portent certaines villes d'Espagne. Toujours fidèle à la couronne, elle ne prit part aux guerres civiles que pour défendre les droits de la royauté. En 1426, Jean II, poursuivi par les nobles ameutés, se réfugie dans sa forteresse, et c'est là qu'il jure sur l'hostie consacrée l'accord avec les rebelles et l'expulsion de son favori[1]. Plus tard (1465), Simancas s'attache au parti du malheureux Henri IV, résiste aux révoltés qui viennent assiéger ses murs, et, pour mieux se défendre, incendie les faubourgs. L'effigie d'Alonso Carillo, l'évêque séditieux de Tolède, est brûlée sur la place publique au chant du refrain qui devint populaire en Castille :

Esta es Simancas,
Don Opas traidor;
Esta es Simancas,
Que no Penàflor[2].

A l'héroïsme et à la vigoureuse résistance des habitants, dont beaucoup perdirent leurs biens et la vie, le roi Henri dut en partie l'affermissement de sa couronne chancelante. Il octroya à la *villa* l'exemption de tout impôt, privilège conservé aux archives de Simancas[3].

La région où est située Simancas fut le théâtre de la lutte des *comuneros* contre le pouvoir royal (1520-1521). Les noms de Valladolid, Toro, Medina del Campo, Rioseco, Zamora reviennent à chaque instant dans l'histoire des *comunidades*. A Tordesillas (17 kil. de Simancas) résidait Jeanne la Folle[4], dégoûtée des affaires publiques, inhabile à gouverner, en proie aux hallucinations les plus étranges et visitée souvent par saint François de Borja qui dirigeait le noviciat de Simancas[5]. Pour opposer l'autorité de la reine à celle

1. Jean II concéda à Simancas, en reconnaissance de son loyalisme, la réparation des murailles et du pont aux frais de la couronne.

2. « C'est Simancas. — Don Opas n'est qu'un traître. — C'est Simancas — et non point Peñaflor. » D. Opas, archevêque de Séville, fut un traître que les Maures envoyèrent en Castille contre le roi Rodrigue. L'évêque Carillo lui est assimilé. Peñaflor, dans les environs de Valladolid, s'était rendu aux rebelles quelque temps auparavant (Enriquez del Castillo, *Cronica del rey don Enrique el quarto*, ch. LXXVII; Lafuente, *op. cit.*, t. VIII, p. 462). — Les révoltés avaient brûlé l'image du roi, à Avila, après l'avoir dépouillé des insignes royaux (Enriquez del Castillo, *op. cit.*, ch. LXXIV). La scène de Simancas est une allusion et une riposte à celle d'Avila.

3. Mercedes, privilegios, ventas y confirmaciones. Leg. 335, fol. 15.

4. Sur Jeanne la Folle, voir l'ouvrage de Ant. Rodriguez-Villa, *la Reina Doña Juana la Loca*.

5. Le noviciat de Simancas fut le premier de la Compagnie de Jésus. Certaines lettres de saint François de Borja sont datées de Simancas (*Boletin de la R. Academia de la Historia*, t. XXI, p. 331). La princesse Doña Juana, se

de son fils, les révoltés s'emparèrent de la ville, de Jeanne et du sceau royal et constituèrent la *junta de Tordesillas*. Valladolid tomba en leurs mains. Mais Simancas leur résista et devint un fort point d'appui pour l'armée royale. Assiégée, elle ne fut pas prise, et du *mirador*, où ils avaient traîné une coulevrine, les soldats envoyaient des *naranjas*, selon leur pittoresque expression, aux ennemis campés de l'autre côté du rio, détruisaient leurs ouvrages et faisaient sauter leurs munitions [1].

Une des tours du Castillo rappelle ces temps troublés. On la nomme le *cubo del obispo*, la tour de l'évêque. C'est là que fut prisonnier, durant des années, un des chefs des *comuneros*, Antonio de Acuña. A cet étrange évêque de Zamora [2], la cotte de maille aurait mieux convenu que l'habit ecclésiastique. En 1510, il lève des troupes au compte du roi, et avec un zèle qu'on lui aurait souhaité dans ses fonctions épiscopales. Au temps des *comunidades*, il ne sortait jamais qu'accompagné de nombreux soldats et entouré de douze clercs, — les plus robustes et les plus vaillants de son diocèse, — armés jusqu'aux dents. Il s'était emparé de l'épiscopat comme on prend une forteresse. Ambassadeur à Rome en 1506, il apprend la vacance du siège de Zamora, secrètement il s'en fait nommer titulaire par le pape, débarque en Espagne (5 janvier 1507), arrive à Zamora et s'en proclame évêque. Le roi défend à l'alcalde de le recevoir, aux habitants et au clergé de lui prêter aide. Mais Acuña s'impose de vive force, expulse les récalcitrants et finit par obtenir l'autorisation royale (30 septembre 1508) [3]. La rébellion des *comuneros* fut pour Acuña une occasion qu'il se garda bien de négliger; bientôt il devint, avec Padilla et Bravo, un des principaux chefs du mouvement. Quand les rebelles vinrent mettre le siège devant Simancas, il leur offrit 8,000 hommes. La révolte écrasée, Acuña songea à la retraite. Il abandonna Tolède, défendue par l'héroïque Maria Pacheco,

rendant à Tordesillas (1555), voulut se reposer là où avait demeuré le saint (lettre du P. Portillo, 4 mai 1555. *Cartas de S. Ignacio*, t. V, p. 434). Cf. Sieremberg, *Vida del P. Juan de Mariana*.

1. Danvila a publié diverses lettres, certaines du grand commandeur de Castille, relatives à la défense de Simancas (*Historia critica y documentada de las Comunidades de Castilla*, t. II, p. 384, t. III, p. 473, etc.).

2. Acuña était fils de D. Luis Osorio de Acuña, qui, veuf, se fit prêtre et devint archevêque de Burgos. — Sur Acuña, consulter : Fernando Duro, *Memorias de Zamora*, t. II; Duran, *Memorias historicas de la ciudad de Zamora;* Danvila, *Historia critica y documentada de las Comunidades de Castilla*, t. V, *passim*. *Comunidades de Castilla* (*Documentos ineditos*, t. I, p. 530-563); Hœfler, *Don Antonio de Acuña genannt der Luther Spaniens;* Ferrer del Rio, *Historia del levantamiento de las Comunidades de Castilla*.

3. Danvila, *op. cit.*, t. V, p. 389.

et déguisé en paysan basque, il tenta de traverser les Pyrénées. Reconnu, arrêté, il est incarcéré à Navarete, puis à Simancas (13 février 1523). La réclusion pesait singulièrement à un caractère comme le sien : « J'ai entendu souvent raconter à ses gardiens, rapporte le chroniqueur de Simancas, qu'il se promenait dans la *sala real* trois ou quatre heures à pas précipités, comme s'il avait fui. Un hidalgo lui demandant un jour pourquoi il ne s'asseyait pas, il répondit : jamais ces soixante ans ne se lassent[1]. » Trois procès[2], cinq années de prison, l'inclémence de l'empereur[3] réduisirent Acuña au désespoir. Il se résolut à un hardi parti. Un dimanche (26 février 1527), feignant de se trouver mal, il ne se leva point, et, à l'heure où les habitants étaient assemblés pour l'office, il fit appeler en toute hâte le commandant de la forteresse, Francisco Noguerol. Celui-ci accourut au chevet du malade. L'évêque le fit asseoir près de lui. Tandis qu'ils conversaient, Acuña sortit de ses couvertures un énorme caillou dont il frappa Noguerol à la tête, et, étant parvenu à le terrasser, il lui ouvrit les veines de la gorge à l'aide d'un canif de scribe. Déjà il était hors de son cachot, quand un des fils de Noguerol, attiré par le bruit, l'aperçut fuyant, les vêtements en désordre et tachés de sang. Le jeune homme, pris de peur, ferma sur lui la porte du château et courut à l'église avertir les habitants. Acuña, renfermé dans la barbacane, monta sur les remparts par un escalier de ronde qui existe encore. Mais toute chance d'évasion était perdue; le peuple entourait déjà le Castillo. Acuña dut réintégrer son cachot. Le licenciado Rodrigo, son ancien prisonnier de Fermoselle, instruisit le procès. Le chapelain, la servante et le domestique de Noguerol furent mis à la torture et trouvés complices. Le domestique parvint à s'enfuir, le chapelain fut remis au juge ecclésiastique et la servante eut la langue coupée. Acuña, condamné à mort, fut conduit au chant du *Miserere* sur le chemin de ronde et là étranglé avec le collier de fer (23 mars 1526)[4].

1. *Documentos inéditos*, t. I, p. 560.

2. Le premier fut interrompu par le pardon d'Adrien d'Utrecht à son avènement au pontificat. Du second, instruit par l'évêque de Burgos, Acuña sortit non condamné. Le troisième fut dirigé par l'archevêque Ant. de Rojas, président du conseil, en vertu d'un bref de Clément VII, 1524.

3. Durant le dernier procès, il eut recours à la prière et aux supplications; il rappela à Charles-Quint les services qu'il avait rendus à son aïeul Ferdinand et à son père Philippe le Beau. Le duc de Nassau intercéda même en sa faveur (Lafuente, *op. cit.*, t. XI, p. 257, etc.; Hœfler, *Acuña*, p. 55).

4. Le procès d'Acuña est conservé à Simancas (*Estado*, legajo 14). Il a été publié à Valladolid en 1849 : *Causa formada en 1526 a D. Antonio de Acuña, obispo de Zamora, por la muerte que dió a Mendo de Noguerol, alcalde de la fortuleza de Simancas, publicada por el Dr O. M. S. V.* — L'évêque laissa

Pedro de Pimentel, un autre chef des *comuneros*, avait été exécuté déjà à Simancas le 14 août 1522. Vêtu de velours blanc, un panache blanc au feutre, il paraissait plutôt aller à des flançailles qu'au supplice. Arrivé à la place publique, il s'agenouilla sur le tapis écarlate et tendit la tête au bourreau; son sang, dit le naïf chroniqueur, souilla, en même temps que son vêtement blanc, la gloire de son lignage, pour illustre et noble qu'il fût.

D. Pedro de Navarra, qui avait pris parti pour Jean d'Albret dans la guerre de Navarre, languit sept années dans la forteresse de Simancas (1516-1523); étant tombé dans une tristesse sombre et farouche, il s'ouvrit la gorge de désespoir. Marc-Antonio Agustin, vice-chancelier du royaume d'Aragon, au retour des Cortes de Monza où il s'était opposé à la demande de subsides faite par Ferdinand, fut enfermé dans le *Castillo* (1515) et il y resta jusqu'au gouvernement de Cisneros. Montigny, de Ségovie, où il avait tenté de s'enfuir en limant les barreaux de son cachot[1], fut transféré à Simancas. On instruisit son procès à Bruxelles sans qu'il pût se défendre. Condamné à mort, il fut exécuté à deux heures du matin, le 16 octobre 1570, et avec le plus grand secret[2]. On revêtit le cadavre de la bure des capucins pour cacher aux serviteurs les marques de la strangulation, et on déclara que le prisonnier était mort de maladie[3].

A ces lugubres souvenirs personne ne songe aujourd'hui, et le touriste qui s'aventure à Simancas jette un œil distrait sur les anneaux

à l'église une rente annuelle pour qu'on lui célébrât une messe chaque vendredi.

1. Relacion sumaria que embió de Segovia el Alcalde Salazar de la fuga que tenia concertada Mos. de Montigni, 27 julio 1568 (Duchessa de Berwick et d'Alba, *Documentos escogidos del Archivo de la Casa de Alba*, p. 388-392). Gachard mentionne cette relation en peu de mots, et à la date du 22 juillet et du 9 août 1568 (*Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 32). Sur cette tentative d'évasion, digne de Casanova et du légendaire Monte-Christo, celle de Simancas, inventée en plein conseil royal (Gachard, *Ibid.*, t. II, p. 160), jette quelque doute. Ce pourrait bien n'être là qu'un prétexte pour le transfert de Montigny dans un lieu désert comme Simancas.

2. Ce secret, le duc d'Albe l'avait déjà recommandé à Philippe le 4 mars 1570 (Gachard, *Ibid.*, p. 122); et les conseillers du roi avaient osé suggérer le poison (p. 160).

3. Philippe II envoya au duc d'Albe une double relation de la mort : la fausse pour le public et la vraie pour lui, 2 et 3 novembre 1570 (Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 160, 161. Cf. Kervyn de Lettenhove, *les Huguenots et les Gueux*, t. II, p. 248-254; Gachard, *Ibid.*, p. 124, 152, 155, 157, 159). — Montigny avait été arrêté en Espagne durant la mission dont l'avait chargé la duchesse de Parme pour Philippe II. Son procès se trouve à Simancas (*Estado*, legajos 534 et 543). — On pourrait encore citer d'autres prisonniers d'État renfermés à Simancas : D. Pedro de Guerera, qui avait été envoyé en Autriche pour favoriser le parti de Charles contre un pouvoir énervé et sans

qui soulevèrent l'évêque de Zamora et sur les crochets de torture suspendus à la voûte du *rotundin*. Le cachot d'Acuña et de Montigny est devenu la salle de travail et le bureau de l'archiviste en chef.

Charles-Quint avait conçu de bonne heure le projet de transformer le *Castillo* en archives[1]; Philippe II l'exécuta. Dès 1480, les rois catholiques avaient acheté Simancas et son château à D. Alfonso Enriquez, amiral de Castille; mais il fallut six années, trois contrats différents et de moins en moins onéreux pour que la couronne pût acquitter sa dette[2]. Quelque temps le *Castillo* fut à la fois prison d'État et archives : Montigny y était prisonnier en 1570, et les premières ordonnances pour transférer les papiers du château de la Mota (Medina del Campo) à Simancas sont de 1540 et de 1543. En 1545, Charles-Quint avait même nommé un gardien des archives, Antonio Catalan, avec un salaire annuel de 5,000 maravedis[3]. La même année (25 août), Philippe II fait déposer au château tout ce que son père avait ordonné de recueillir depuis l'avènement des rois catholiques. A son retour des Pays-Bas (7 octobre 1559), il commande aux *Contadores majores* de remettre au licencié Bribiesca, sans retard ni excuse d'aucune sorte, tous les papiers qui n'étaient pas nécessaires aux affaires pendantes.

Ce n'était pas chose facile que de recueillir les lettres et les documents dispersés de tous côtés, restés jusqu'ici aux mains des ambassadeurs, des conseillers et des secrétaires, et considérés comme leur propriété[4]. Philippe veilla à l'exécution exacte de ses ordres et n'admit aucun subterfuge. En même temps il créait à Rome des archives espagnoles qui, dans la suite, furent dilapidées par un Italien et brû-

force (1508); D. Luis Colon, amiral des Indes, duc de Maqueda, incarcéré par ordre de Charles-Quint et de Philippe II; D. Diego de Leva, qui s'était pris de dispute avec Hurtado de Mendoça et avait occasionné un grand tumulte près de l'appartement où Don Carlos expirait, juin 1568 (Relacion de la morte del Principe Don Carlos, dans les *Documentos escogidos del archivo de la Casa de Alba*, p. 418).

1. Lettre du 12 avril 1516 à Ferdinand (Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 6).

2. Archives de Simancas, MP. 56-16. — Un Diaire de Valladolid, publié en partie dans le *Boletin de la R. Academia de la Historia* (t. XXIV, p. 81), indique le jour exact où Simancas fut remis à la couronne : « Simancas se entregó al rey nuestro S^or^ y al comendador Rivera en su nombre en 16 de 1490. Entregole Jorge de Villagomez por mandado del almirante D. Fadrique. »

3. Ce document, tiré du *Registro del sello*, est publié par Gachard, p. 8, n° 2.

4. En France, ce ne fut qu'en 1628 (23 septembre) que le Conseil d'État ordonna à tout ambassadeur ou agent diplomatique de laisser, à la fin de ses fonctions, dans les archives de l'ambassade ou de la légation, toute la correspondance et les documents concernant les affaires qu'il avait eu à traiter.

lèrent. Nul prince peut-être ne fut plus soucieux de conserver ce qui est aujourd'hui la matière de l'histoire. Diego de Ayala, ancien secrétaire de Gonzalo Perez, fut chargé de coordonner et de classer les documents qui rentraient[1]. Il s'établit à Simancas, et la charge d'archiviste en chef se transmit, comme un héritage de famille, à ses descendants durant plusieurs siècles. L'église renferme la chapelle des d'Ayala et le cercueil du premier directeur des archives.

La transformation du château avait été confiée aux architectes les plus habiles : à Herrera, à Juan de Salamanca[2], à Gaspar de Vega, à Fr. de Mara, à Pedro de Mazuecos[3]. L'œuvre de Charles-Quint et de Philippe II fut continuée par leurs successeurs : Philippe III, Philippe IV, Charles II, Philippe V qui profita de l'entrée des Portugais en Espagne pour faire transporter les documents les plus importants de Burgos à Simancas. Mais la confusion des papiers resta assez grande. Antonio de Hoyas, qui fut envoyé aux archives en 1624 pour en dresser des inventaires, la constata et n'y remédia qu'en partie[4].

En 1809, le château fut occupé par quatre-vingts hommes et un commandant, durant les opérations françaises en Castille. L'*intruso* Joseph ordonna à Jourdan de veiller à ce que les archives fussent conservées en parfait état (7 septembre 1809). La même année, Napoléon venait à Valladolid et veillait à ce que rien n'en fût distrait. Le 24 août 1810, Kellermann écrivait au prince de Neuchâtel : « J'ai reçu la lettre que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'écrire relativement aux archives de Simancas. Je m'empresse de lui annoncer que cet important dépôt *est intact et a été soigneusement conservé dans le même ordre où je l'ai trouvé établi.* » Le chanoine Mogrovejo de Valladolid, qui fut dans la suite (10 août 1812) attaché aux archives de Paris, avait été déjà chargé par Kellermann de surveiller le dépôt de Simancas et de faire le triage des pièces les plus impor-

1. A Catalan avait succédé Bribiesca Muñatones; mais Bribiesca ayant été chargé d'une mission au Pérou, le licencié Sanz et Ayala le remplacèrent. A la mort de Sanz, Diego de Ayala resta seul chef des Archives royales.

2. Ce fut lui qui construisit (1564) la salle du *Patronato real* où sont conservés les testaments des rois, les privilèges, traités, capitulations et bulles intéressant la couronne. Il fit sculpter les belles boiseries de pin et de noyer qui l'entourent (1566).

3. Mazuecos transforma la prison de Montigny et d'Acuña (1588-1589); ce sont les salles qui contiennent les papiers les plus importants pour l'histoire politique (*Estado, Real Patronazgo*).

4. Romero de Castilla, *Apuntes historicos sobre el archivo general de Simancas*, p. 57. En 1820, 1826, 1831, 1836, 1844 et 1851, les Archives furent augmentées par l'apport de fonds nouveaux.

tantes. Guiter enfin, dans son rapport au ministère du 24 mars et du 29 mai 1811, signale le danger d'incendie, mais ne parle d'aucune déprédation, d'aucune perte ou absence de documents. Avancer sans preuve, comme Romero (1873), suivi sans contrôle par D. Sanchez, que les soldats détruisirent nombre de *legajos* semble donc téméraire; et les dépeindre s'amusant à jeter les documents par les fenêtres du château *por entretenimiento o pasatiempo*[1] est d'une fantaisie d'imagination qui montre que l'auteur ne connaissait point la rigueur avec laquelle était exécutée la volonté souveraine de l'empereur. Sanchez oublie de citer une phrase d'un de ses compatriotes, dont Romero admet pleinement la vraisemblance et la vérité[2], et qui explique le désordre des archives et la disparition des documents durant la guerre de l'Indépendance : « Après l'évacuation de Simancas par les Français, les paysans des environs envahirent les archives, ils arrachèrent le parchemin qui servait de couverture aux liasses, dénouèrent les cordons qui les attachaient, de façon que les papiers se mêlèrent et se confondirent[3]. » Des paysans ignorants durent faire ce que Napoléon n'aurait pas toléré de ses soldats[4].

Napoléon en effet tenait aux archives de Simancas. Son génie centralisateur avait conçu le projet d'un vaste dépôt d'archives qui aurait facilité les recherches des travailleurs[5]. Le décret du 24 mars 1812 ordonnait de construire à Paris, sur la rive gauche de la Seine, entre les ponts d'Iéna et de la Concorde, un bâtiment d'une contenance de 100,000 mètres cubes. Déjà le Vatican et Vienne avaient fourni leur contingent. Les papiers de Simancas eurent à prendre la même route. Guiter estima leur volume à 606 mètres cubes, leur poids à 279,719 kilogs, et Kellermann jugea que 12,000 caisses et 500 voitures seraient nécessaires pour leur transport. En 1811, 7,861 liasses furent envoyées en France[6]. Talley-

1. Diaz Sanchez, *Guia de la villa y archivo de Simancas*, p. 47.

2. « Creemosque el ilustre Historiador hubó de estar en lo cierto al contar loque cuenta acerca de la conducta de los Semanquinos en el Archivo » (*op. cit.*, p. 79).

3. Comte de Toreno, *Historia del levantamiento, guerra y revolucion de España*, 1re édit., t. V, p. 271.

4. Romero de Castilla affirme l'antipathie des habitants pour les archivistes et les archives, persuadés que les impôts dont on les chargeait servaient à l'entretien de papiers inutiles et de gens plus inutiles encore (p. 79). — D. Sanchez indique comme ayant souffert le fonds *Registro general del Sello;* mais il se trouve précisément que c'est le plus considérable de Simancas (3,048 legajos) après celui de l'Inquisition d'Aragon et de Castille (4,511 leg.).

5. Les Archives nationales avaient été ouvertes au public par la loi du 7 messidor an II (art. 37).

6. La lettre de Kellermann au prince de Neuchâtel citée plus haut porte cette apostille de Napoléon : « Renvoyé au ministre de l'Intérieur, pour avoir

rand les rendit à la chute de Napoléon[1], sauf celles qui concernent plus spécialement la France.

Il est fâcheux pour l'Espagne que plus d'un étranger, — je ne parle pas de Français, — regrette presque l'acte de Talleyrand. Si en effet les archives de Simancas sont ouvertes à tous théoriquement, elles sont pour beaucoup inabordables. Chaque visiteur des archives peut faire siennes les plaintes de Gindely, et comme en son temps certains viennent qui après peu de jours partent pour ne plus revenir[2]. Les Espagnols eux-mêmes reconnaissent que la situation de l'*Archivo* rend presque impossible des recherches sérieuses et prolongées[3]. Tout est primitif à Simancas, et l'huile non raffinée qui sert à l'éclairage aussi bien qu'à la cuisine ne saurait convenir à tous les estomacs. L'étranger doit s'estimer heureux s'il trouve quelque paysan qui veuille le recevoir et dont il partagera chaque jour de la semaine le *cocido* et les *garbanzs*. Certains préfèrent louer une voiture à Valladolid (11 kilomètres) et affronter chaque jour la chaleur, la poussière aveuglante de la route et le jeûne prolongé[4].

Les archives de Simancas sont bien entretenues, malgré la faible allocation du gouvernement tant aux archivistes qu'aux bâtiments[5]. Le personnel est obligeant, les catalogues sont à la disposition des travailleurs et le petit nombre de chercheurs fait qu'on est vite servi. Le principal inconvénient de l'*Archivo* est de n'avoir aucune bibliothèque et de ne pouvoir emprunter à aucune autre d'Espagne. La collection des *Documentos ineditos*, presque uniquement tirée de Simancas, ne se trouve pas aux archives, et si Gachard et Kervyn de

soin de faire envoyer à la rencontre de ces archives et veiller à ce que rien n'en soit distrait. »

1. Durant les Cent-Jours, l'ordre fut suspendu; il ne fut exécuté qu'en 1816.

2. *Von Archiven zu Archiven*, dans l'*Archivalische Zeitschrift*, t. VI (1881), p. 263.

3. « Bien sé que la situacion del Archivo de Simancas no permite a los particulares gastar el tiempo y el dinero que son indispensables para realizar una detenida investigacion, en un pueblo donde dificilmente encuentra regular hospedaje el forastero » (Danvila, *Boletin de la R. Academia de la Historia*, t. XXII, 1898). — Danvila, pour sa publication de la *Historia... de la Comunidades de Castilla*, s'est servi des copies données en 1853 à la *R. Academia de la Historia* (Madrid), et les éditeurs des *Documentos ineditos* se sont contentés d'envoyer nombre de copistes à Simancas, où ils n'ont fait que passer rapidement.

4. Les Archives sont ouvertes de huit heures à deux heures.

5. Les archivistes, au nombre de quatre, sont également payés 3,000 pesetas. Le directeur n'est que le *primus inter pares*. Il y a en outre deux employés et deux portiers chargés de porter les legajos. — Le *Cuerpo de Archiveros y Bibliotecarios* fut fondé par la loi du 9 septembre 1857 (art. 166); et c'est en 1859 qu'il commença à fonctionner à Simancas et dans les établissements similaires.

Lettenhove ont envoyé leurs publications, une partie des volumes fut égarée par la poste et n'a jamais été remplacée[1].

Gachard et Tiran furent les premiers étrangers qui s'aventurèrent à Simancas. Jusque-là les archives étaient restées forteresse pour les historiens[2]. Ou bien le roi ne leur permettait pas d'y entrer; ou bien la *Camara*, dont relevait l'*Archivo*, s'opposait à la concession royale[3]; ou bien le directeur de Simancas, prétextant que des cédules antérieures lui ordonnaient de tenir pour non avenues toutes celles qui suivraient, s'opposait et à l'ordre du roi et à l'injonction de la *Camara*[4]. Robertson, furieux de n'avoir pu passer le pont-levis des archives malgré l'autorisation royale, écrivit dans son *Histoire d'Amérique* (1777) : « Il faut espérer que les Espagnols reconnaîtront enfin que cette conduite est également contraire à la politique et à la politesse[5]. » Les événements et les changements politiques du com-

1. Une partie des inventaires manuscrits a été publiée par Carini dans son 2e volume des *Archivi e biblioteche di Spagna* (p. 336-508), ce qui rend à peu près inutile l'*Extracto de los Inventarios y fondos de Simancas* de Romero de Castilla y Perosso dans la *Revista de Ciencias historicas* de Barcelone. Diaz Sanchez (*op. cit.*) donne une indication générale des différents fonds fort utile à consulter. On peut la compléter, pour certains points, par le Rapport de Boissonnade (*Nouvelles Archives des missions*, t. I, p. 216) et surtout par les *Acten, Regesten und Inventare aus dem Archivo general zu Simancas* (*Jahrbuch der kunsthistorischen Sammlungen des Allerhöchsten Kaiserhauses*, t. XII, 1890, p. XCI, etc.). Le Dr Rudolph Beer, dans son grand travail sur les manuscrits espagnols, parle peu de Simancas, qui n'avait, pour le but spécial de sa mission, aucune importance : *Handschriften Spaniens* (*Akademie der Wissenschaften. Sitzungsberichte*, 1893). L'archiviste en chef actuel, D. Julian Paz, prépare pour quelques fonds le sommaire des legajos sur le modèle du Catalogue *Mémoires et Documents* des Affaires étrangères de Paris.

2. De tous les historiens et chronistes d'Espagne, Geronimo de Zurita, qui écrivit à l'époque de Charles-Quint et de Philippe II, paraît être le seul qui put consulter les Archives avant 1843.

3. C'est ce qui eut lieu pour Andres de Uztarros, successeur de Zurita (1649).

4. Tel fut le cas de l'historien Dormer, archidiacre de Sobrarbe (diocèse d'Huesca), chroniste d'Aragon (1675), qui voulait continuer l'œuvre de Zurita. Il a raconté sa plaisante odyssée à Simancas (1681) et les tentatives infructueuses de ses prédécesseurs (*Del Archivo de Simancas*, ms. Aa 63 de la Bibliothèque nationale de Madrid. Cf. Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 51, etc.). Sur l'ordre réitéré de la Camara, l'archiviste introduisit Dormer, mais il refusa de lui donner les documents, qu'il fallait, disait-il, spécifier; et quand l'historien demanda à cet effet l'inventaire, Ayala répliqua que l'ordre de la Camara n'en faisait pas mention. Enfin, une nouvelle ordonnance étant arrivée, le directeur déclara que c'était le temps des vacances et que les Archives étaient fermées pour plusieurs mois. — La force des traditions est telle en Espagne que même maintenant il reste quelque trace, bien que très affaiblie, de cette omnipotence de l'archiviste en chef. Les autorisations que l'on obtient du Ministère pour travailler en dehors des heures d'archives sont regardées comme non avenues.

5. Préface, p. 49.

mencement du XIXe siècle rendirent les Espagnols plus libéraux. Depuis longtemps déjà on consultait les papiers de Simancas restés à Paris. Capefigue et Mignet s'en étaient servi pour leurs travaux. Gachard arriva à Simancas, porteur de l'ordre royal, en septembre 1843. Son travail fut gêné et même interrompu par des ordonnances ministérielles. Enfin, son premier volume sur le point de paraître, il apprit que la *Colleccion de documentos ineditos* (t. IV) venait de publier aux frais du gouvernement une soixantaine des pièces qu'il avait lui-même fait transcrire. « Je ne sais si ce procédé, qui tendait à inutiliser dans mes mains des documents que j'avais si laborieusement et à grand frais exhumés des archives, était bien conforme aux égards que se doivent entre eux les hommes voués au culte de la science; j'en laisse l'appréciation au public[1]. »

Gachard faillit être devancé à Simancas par M. Tiran[2]. Et si Tiran arriva à Simancas deux mois après Gachard, il avait pénétré trois ans avant lui dans des archives aussi difficiles d'accès. Chargé d'une mission historique et littéraire en Espagne par Guizot, alors ministre des Affaires étrangères, subventionné par Villemain et le maréchal Soult, ministres de l'Instruction publique et de la Guerre, il débarqua à Barcelone en décembre 1841[3]. Il visita les archives de Barcelone et de Valence[4], les bibliothèques de Tolède, de l'Escorial et de Madrid. Il ne put arriver à Simancas, terme de sa mission, que le 21 novembre 1843. Mais la cédule royale, qui lui en concédait l'entrée, était du même jour que celle de Gachard (23 août 1843)[5]. Le fougueux discours de Navarette à l'Académie royale d'histoire (15 décembre 1843) visait Tiran comme Gachard[6]. Tous les deux furent atteints

1. *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. CCVII. — Gachard était de retour à Bruxelles en décembre 1844 (*Mort et retraite de Charles-Quint*, t. I, p. XXV). Il y revint du 20 septembre au 15 décembre 1846 (*Correspondance de Philippe II*, t. II, p. IV).

2. Né le 10 septembre 1801, probablement à Marseille, où il mourut en 1886.

3. Sa mission était du 21 juillet (*Archives des missions scientifiques et littéraires*, t. XV *bis*, p. 103). Dès 1833, le gouvernement avait donné des missions à l'étranger, mais c'est en 1843 que Villemain proposa de porter à 112,000 fr. le crédit de 12,000 fr. affecté jusque-là aux voyages et missions scientifiques. En 1850 parut le recueil des *Archives des missions scientifiques et littéraires*.

4. Navarette les assimile, dans son discours du 15 décembre 1843, à celles de Simancas : « Pero que respecto a los archivos de Simancas, de Sevilla, de Barcelona y otros de su naturaleza, debe haver mucha circonspeccion particularmente en franque arlos a extrangeros... »

5. L'avis donné à Simancas de la concession royale est datée, pour Tiran comme pour Gachard, du 23 août 1843. Il est évident que cette concession fut due à une action combinée des gouvernements français et belge. — Ces dates sont tirées des dossiers Gachard et Tiran, à Simancas.

6. « Con motivo de haver venido de *Francia*, de Belgica... varios commissionados por aquellos gobiernos reconocer nuestros archivos... »

par la circulaire ministérielle du marquis de Peñaflorida (mars 1844) qui interdisait la communication des papiers d'État à tout étranger. L'un et l'autre durent pendant deux mois interrompre leur travail; l'un et l'autre le reprirent après le règlement libéral du 20 avril 1844, qui fut la brèche ouverte dans les traditions vieillies et les préjugés nationaux[1]. Tandis que Gachard retournait à Bruxelles, Tiran resta en Espagne jusqu'à sa retraite (1867). Il fut successivement agent de la nation française à Madrid (1er octobre 1844), chancelier de la légation, puis de l'ambassade de France (22 février 1849), consul honoraire (1851), consul à Carthagène (1861) et à Valence (1862)[2]. Le gouvernement lui avait envoyé une double ampliation de sa mission en janvier et décembre 1844. Son long séjour en Espagne, sa connaissance parfaite du castillan lui permirent de surveiller et de faire exécuter les copies nombreuses qui furent faites sous sa direction jusqu'en 1850[3]. Elles furent réparties entre le ministère des Affaires étrangères et le gouvernement d'Algérie[4]. Comme pour

1. Ce règlement ouvrait à tous les archives d'État, avec certaines restrictions qui furent modifiées ou supprimées dans la suite.

2. Je dois ces renseignements sur la carrière de Tiran à l'obligeance de M. Tausserat-Radel, de la bibliothèque des Affaires étrangères.

3. La plupart sont de 1844 et de 1847, toutefois, le n° 196 des *Mémoires et Documents* (Affaires étrangères) est de 1848, et le n° 286 de 1850.

4. Le *Manuel* de Langlois et Stein indique aussi le ministère de la Guerre. Toutefois, une lettre officielle de ce ministère (8 mai 1907) m'apprend « qu'aucun des inventaires ou registres d'entrées des archives historiques de la Guerre ne mentionne un versement provenant de Simancas ». La bibliothèque des Affaires étrangères possède 16 volumes des copies Tiran comprenant les années 1556-1699 (*Mémoires et Documents. Espagne*, n°s 318-333). Ils ont été utilisés par MM. Baudrillart, *les Intrigues du duc d'Orléans en Espagne, 1708-1709* (*Rev. hist.*, 1890) et Lecestre, *la Mission de Gourville en Espagne, 1670* (*Rev. des questions historiques*, 1893).

Il y a en Europe deux collections analogues à celles de Tiran, également tirées de Simancas : l'une (31 vol.), aux Archives du royaume, à Bruxelles, contient les documents relatifs aux Flandres jusqu'en 1598 copiés d'après les indications de Gachard, qui analysa ou publia ceux de 1559-1577 dans ses cinq volumes de la *Correspondance de Philippe II*. La mort interrompit son œuvre; la Commission royale désirerait qu'on la continuât. La seconde collection (26 vol.) est au British Museum (additional mss. 28572-28597) et comprend les années 1437-1558, mais spécialement 1520-1549. Elle est due à Bergeuroth qui voulait écrire, en sa langue maternelle, l'histoire de Charles-Quint et les troubles religieux d'Allemagne sous son règne. — Cette idée de faire copier à l'étranger des documents qui intéressent l'histoire nationale n'était pas nouvelle. Philippe II, en fondant les archives espagnoles de Rome, avait chargé Berzosa de faire transcrire au Vatican ce qui se rapportait à l'Espagne. Au XVIIIe siècle (1764), Louis XV envoya en Angleterre Bréquigny, qui en rapporta 12,000 copies (collection Bréquigny de la Biblio-

Gachard, les éditeurs des *Documentos ineditos* se hâtèrent de publier (t. IX) une partie des documents que venait de copier Tiran; celui-ci se contenta d'écrire stoïquement la référence en tête de ses copies. C'étaient les derniers spasmes d'un faux patriotisme expirant.

Les Espagnols d'ailleurs comprirent qu'il y avait intérêt pour eux, comme pour les étrangers, à ce que leurs archives fussent libéralement ouvertes et que leur histoire nationale ne pouvait qu'y gagner. Le gouvernement avait constitué la Commission des ingénieurs militaires (20 novembre 1843) dont les chefs, les colonels Aparici et Luis Pascual y Garcia, travaillèrent à Simancas de longues années pour former une des plus importantes collections de stratégie militaire qui existe en Europe[1]. L'Académie royale d'histoire entreprenait en même temps sa publication des *Documentos ineditos* en grande partie tirée de Simancas. Les particuliers suivirent l'exemple qui leur était donné. Modesto Lafuente y vint puiser les éléments de son histoire générale d'Espagne (1844). Canovas del Castillo, un des plus grands hommes politiques de l'Espagne au dernier siècle, y étudia (1868) nombre de documents, avec l'intention de continuer l'histoire interrompue de Mariana[2]. Fermin Caballero (1869) en tira de nouveaux renseignements pour ses *Conquenses illustres* (Melchior Cano, Juan Valdes, etc.), et Zarco del Valla pour l'art en Espagne aux xve et xvie siècles[3].

Mais Simancas fut toujours moins visité par les Espagnols que par les étrangers. Heine, de Berlin, y arriva le premier après le règlement libéral d'avril 1844; le directeur lui refusa l'accès aux archives, et il dut demander une cédule royale (27 janvier 1845)[4]. La mort l'empêcha de publier les documents qu'il avait recueillis; ce fut Döllin-

thèque nationale, 109 vol.). Jean V de Portugal fit exécuter aux archives Vaticanes, de 1744 à 1750, les 221 volumes des *Symmicta Lusitania* qui sont à la Bibliothèque royale Ajuda de Lisbonne.

1. Pour le xvie et le xviie siècle, ils rassemblèrent 8,900 documents, distribués en 48 volumes, et 400 fac-similés de plans de batailles, de sièges et de fortifications. Cette collection ne se trouve à Madrid, ni à la Bibliothèque nationale, ni à la Bibliothèque royale, ni au ministère de la Guerre. Il est probable qu'on la conserve au *Museo de Ingenieros;* mais l'édifice ayant été démoli il y a quelques mois, M. R. de Hinojosa, secrétaire de la Biblioteca nacional, à qui je dois ces renseignements, n'a pu vérifier cette hypothèse.

2. Il composa dans ce but son *Historia de la decadencia de España desde el advenimiento al trono de Felipe III hasta la muerte de Carlos II.* Il écrivit aussi toute une série d'articles sur l'histoire du xvie et du xviie siècle, dont on trouvera la liste dans Pons y Umbert, *Canovas del Castilla*, 1901, p. 41.

3. *Documentos ineditos para la Historia de las bellas artes en Espagna,* dans la *Colleccion de documentos ineditos*, t. LV (1870).

4. Il semble bien que l'on continua de solliciter l'autorisation du gouvernement jusqu'en 1880.

ger qui les édita[1]. Gindely vint faire des recherches sur Rodolphe II et Vallenstein (1869), Maurenbrecher sur la contre-réforme (1862). Bergenroth fut emporté par une fièvre maligne contractée dans ce misérable village de Castille (Madrid, 1870). Il y avait vécu dix ans; les habitants se souviennent encore de lui et aiment à rappeler que, chaque dimanche, il dansait sur la place publique, au son de la *dulzaina*, en compagnie des villageois. Sa vie un peu errante et d'aventures, depuis son émigration de Prusse (1850), l'avait préparé aux privations et aux souffrances. Il était venu en Espagne pour continuer l'étude sur les Tudors, qu'il avait commencée au Record Office de Londres. Ses lettres à l'Atheneum attirèrent l'attention du maître des rôles, Sir John Romilly, et le gouvernement anglais, toujours prompt à favoriser l'initiative particulière, vint-elle d'étrangers, lui confia la publication de la série *England and Spain* des *Calendars*. La mort interrompit l'œuvre que continua D. Pascual de Gayangos, puis Martin Hume[2]. Déjà Froude (1861) s'était servi, pour ses travaux historiques, de documents nombreux qu'il avait fait copier à Simancas, et Miss Everett Wood avait fait des recherches à ces archives, dès 1845, sur Catherine d'Aragon et le divorce d'Henri VIII.

Presque toutes les nations eurent leurs représentants à Simancas : Carini, professeur de paléographie et de diplomatique à Palerme[3]; Leva, de l'Université de Padoue (1858)[4]; Chiavi, de l'état-major portugais (1861); Justi, professeur à l'Université de Bonn (1879)[5]; Waltz, d'Heidelberg (1877)[6]; le professeur Franke, de Hongrie. Nos compatriotes Duflot de Mofras, chargé par le gouvernement d'étudier les anciens Cortes et les corporations municipales d'Espagne (1846); de Ruble, de l'Institut[7]; F. Combes, alors professeur à Bordeaux (1881)[8]; Maulde, qui y vint pour son histoire de Louis XII[9]; Mgr Baudrillart, envoyé deux fois en mission scientifique (1889, 1893)[10]; Boissonnade,

1. *Dokumente zur Geschichte Karl's V, Philipp's II* (1862).
2. Cf. sur Bergenroth l'article du *Dictionary of national biography*.
3. *Gli archivi e le biblioteche di Spagna*, 1882.
4. *Storia documentata di Carolo V in correlazione coll' Italia*, 1863.
5. *Velasquez et son siècle*, 2e édit., 1903. — *Murillo*, 1892.
6. Il s'est occupé d'études relatives au règne de Charles-Quint : *Der Wormser Reicshtag im Jahre 1521* (*Forsch. z. deutschen Geschichte*, VIII); *Denkwürdigkeiten Karl's V*, 1901.
7. *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, 1881.
8. *L'entrevue de Bayonne de 1565 et la question de la Saint-Barthélemy, d'après les archives de Simancas*, 1882. — *Catherine de Médicis et le duc d'Albe à Bayonne, 1565*, 1882.
9. *Procédures politiques du règne de Louis XII*, 1886.
10. *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 3e série, t. XV, p. 129-157; *Nouvelles Archives des missions*, t. VI, p. 377, etc. — *Philippe V et la cour de France*, 1889, etc.

professeur à Angoulême (1890)[1]; Louis Lande, venu pour étudier l'invincible Armada, et qui mourut aux portes de Valladolid; J. Calmette, professeur à l'Université de Dijon[2]; M. Rousseau pour son livre tout récent sur Charles III[3]. Certains se contentèrent de faire transcrire des documents à Simancas sans s'y aventurer et confièrent à d'autres les recherches, tels que Mignet, Prescott[4], le duc d'Aumale[5]. Le comte de Villermont y envoya le Belge Baruch (1862) pour ses biographies de Tilly et de Mansfeld. Kervyn de Lettenhove utilisa la collection Gachard, à Bruxelles, ou fit faire des copies, aux frais de la Commission royale d'histoire, d'après les indications de son collègue Gachard[6]. Parfois les gouvernements délèguent à Simancas pour des questions de frontières dans l'Amérique du Sud, et y font copier de nombreux documents pour établir leurs droits.

L'année 1906 fut, paraît-il, exceptionnelle pour le nombre de visiteurs, et l'un des employés, dont la fonction principale est de ficeler les liasses dépouillées par les chercheurs, s'écriait en voyant arriver, en juin, le quatrième étranger : « Que trabajo este año! » Depuis quatre ans réside à Simancas un jésuite français, le P. Gaillard, chargé de recueillir les documents qui intéressent l'histoire de la Compagnie au XVIIIe siècle. Un professeur de la Pologne autrichienne, le Dr Günter, de l'Université de Tübingen, M. Lonchay, professeur à l'Université libre de Bruxelles et chargé par la Commission royale d'histoire de continuer les recherches de Gachard, y passèrent successivement. La compagnie et la conversation de ces aimables savants après les heures laborieuses des archives adoucirent ma solitude castillane, et je ne regrette pas le long et pénible séjour de Simancas auquel je suis redevable de leur connaissance et de leur amitié.

G. CONSTANT.

1. *Nouvelles Archives des missions*, t. I, p. 216.
2. *Louis XI, Jean II et la révolution catalane, 1461-1473*, 1903.
3. *Le Règne de Charles III d'Espagne (1759-1789)*, 1907.
4. Pour son *History of the reign of Philipp the second* (1855), Gayangos, son ami, lui fournit de nombreux documents tirés de Simancas (Préface). Everett, ministre plénipotentiaire des États-Unis en Espagne, lui en procura aussi pour l'*History of the reign of Ferdinand and Isabella the Catholic* (1838), mais ils ne venaient pas de Simancas, dont les archives étaient alors fermées.
5. En 1850, le duc d'Aumale fit faire des recherches pour son histoire militaire de Condé.
6. *Relations des Pays-Bas et de l'Angleterre*. C'est surtout dans cet ouvrage que Kervyn a publié des documents de Simancas; beaucoup aussi viennent du Record Office.

BULLETIN HISTORIQUE

ROUMANIE.

Le XXe siècle a donné aux études historiques chez les Roumains une nouvelle impulsion. Le développement de ce peuple a été l'objet de recherches variées, fondées sur une connaissance tous les jours plus complète des sources. Un grand nombre de sources nouvelles ont été découvertes et publiées; et en même temps l'Académie roumaine accroît constamment son trésor de documents inédits. Les travaux sur les divers points de l'histoire roumaine vont se multipliant; grâce à une étude plus précise des sources, ces travaux gagnent constamment en solidité et apportent à la science un grand nombre de résultats positifs. Mais on doit regretter que la préparation philosophique des historiens roumains ne soit pas d'ordinaire égale à leur zèle et à leur érudition et qu'ils se contentent souvent d'accumuler les textes et les faits, sans en faire comprendre la liaison.

D'autre part, les historiens roumains, même les meilleurs, ont de la peine à traiter l'histoire d'une manière complètement objective. Ils se préoccupent plus de juger les personnages et les événements que de les expliquer.

Ayant à passer en revue les ouvrages parus depuis sept ans, nous ne pourrons, malgré la longueur de ce Bulletin, insister autant que nous l'aurions voulu sur tous les points qui auraient mérité de retenir notre attention.

Sources et documents. — La période romaine de l'histoire de Roumanie a été enrichie par des découvertes importantes de monuments et d'inscriptions laissées par les colons romains dans la Dacie trajane. Ces précieuses découvertes sont dues surtout à M. Grégoire Tocilescu, le savant archéologue et épigraphiste, directeur du musée archéologique de Bucarest et membre de l'Académie roumaine. Les fouilles ont été pratiquées surtout dans la *Dobrudja*, l'ancienne province romaine de *Scythia minor;* puis le long des rives de l'*Olte;* enfin dans plusieurs anciennes stations romaines, telles que : *Turnu-Severin, Rekari, Recica, Slaveni, Axiopolis,* etc. M. Tocilescu a

décrit et commenté les monuments découverts, d'abord en langue allemande, dans la *Revue archéologique de Vienne*[1]. Il reproduit, avec un texte roumain, les fac-similés de toutes les inscriptions recueillies par lui sur le territoire de la Roumanie, et qui sont conservées au musée archéologique de Bucarest (très insuffisamment installé d'ailleurs), dans une grande publication, dont le premier volume a seul paru jusqu'à présent, *les Monuments épigraphiques et sculpturaux du musée de Bucarest*[2]. Il en avait déjà antérieurement publié quelques-uns, avec des commentaires plus détaillés que dans *les Monuments*, dans la *Revue historique, archéologique et philologique*[3] qu'il dirige, mais dont l'apparition est très irrégulière. Les mêmes monuments et inscriptions ont fait l'objet d'une série de huit communications à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris. Cinq d'entre elles ont été réunies dans un volume sous le titre de *Fouilles et recherches archéologiques en Roumanie*[4]. Ajoutons encore une publication allemande, faite par M. Tocilescu avec la collaboration des célèbres archéologues autrichiens Otto Benndorf et George Niemann, concernant le *Grand monument d'Adamclissi*[5]. Ces publications, ainsi que de nombreuses communications à l'Académie roumaine, ont donné une grande impulsion aux travaux d'archéologie et d'épigraphie romaines. M. Tocilescu a reçu les témoignages d'appréciation les plus flatteurs de l'Académie de Berlin et de la Société d'archéologie de Paris la grande médaille d'or. — Un autre archéologue roumain, M. Theokari Antonescu, professeur à l'Université de Jassy, a étudié à son tour dans une monographie française les controverses que soulève le monument d'*Adamclissi*[6]. Après avoir passé en revue les diverses opinions des archéologues qui ont déterré et étudié ce fameux monument, Otto Benndorf, Gr. Tocilescu, Furtwängler et Cihorius, dont les deux premiers défendent l'origine tra-

1. *Archeologisch-epigraphische Mittheilungen*, 1877-1905, revue qui a pris le titre d'*Oesterreichische Jahreshefte*, 1906.

2. *Monumente epigrafice si sculpturale ale Muzeului national de antichitati din Bucuresti*, Bucarest, 1900, 1 vol. in-fol., 488 p.

3. *Revista pentru istorie, archeologie si filologie*, vol. VIII, 1902, et vol. IX, 1903.

4. *Communications faites à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris*, Bucarest, 1900, 1 vol. in-fol., 243 p. La sixième communication a été publiée dans la *Revista pentru istorie*; la septième et la huitième n'ont pas encore été mises sous presse.

5. *Das Monument von Adamclissi, Troppaeum Trajani*, Wien, 1895, 1 vol. gr. in-fol., 146 p.

6. *Le Trophée d'Adamclissi, étude archéologique*, Jassy, 1905, 1 vol. petit in-4°, 252 p.

jane du monument, pendant que Furtwängler le fait remonter à Auguste, M. Antonescu soutient que le trophée d'Adamclissi fut élevé par Trajan pour éterniser la mémoire de ses luttes contre les Roxolanes, les Bastarnes et surtout contre les Daces. Nous faisons nos réserves quant à la façon dont M. Antonescu reconstitue l'arrangement primitif des métopes à l'aide des dépositions des ouvriers qui les ont déterrées et transportées, comme si ces gens avaient pu s'intéresser aux figures qui s'y trouvaient sculptées, et comme s'ils pouvaient conserver la mémoire de l'endroit d'où ils furent extraits. Ce célèbre monument d'Adamclissi a été aussi étudié par plusieurs archéologues allemands, entre autres par M. Furtwängler[1] et par M. Cihorius[2], outre Benndorf qui a travaillé en collaboration avec M. Tocilescu à l'interprétation de ces ruines.

Citons encore la tentative faite par M. Th. Antonescu pour reconstituer plastiquement l'aspect de l'ancienne capitale de la Dacie, dont il n'existe plus que des restes informes. Les sculptures de la colonne trajane ne peuvent que donner une idée des constructions daces, mais non de l'arrangement de la ville. M. Antonescu a exposé un moulage de cette restauration à l'exposition de Bucarest et a expliqué son œuvre par une monographie. Ce n'est qu'une intéressante fantaisie archéologique.

Une autre étude relative aux inscriptions romaines trouvées en Dacie est celle de M. Virgile-P. Andronescu sur l'*Organisation communale de la Dacie trajane*[3], qui ne contient rien de nouveau et n'utilise même pas les travaux plus anciens. C'est ainsi qu'il n'explique pas comment un *pagus* se changeait en *municipium* et le municipe en *colonie*, tandis qu'on ne rencontre pas un seul exemple de colonie devenue municipe. — M. V. Pârvan publie un chapitre d'un livre qu'il prépare sur les forteresses romaines des bords du Danube. Il y traite de la forteresse de *Salsovia*[4].

M. G. Murnu a publié une étude sur *les Plus anciennes mentions des Roumains*[5] dans les chroniques byzantines, et une autre sur le *Stratège Kékavménos*[6] qui parle pour la première fois des Roumains

1. *Das Troppaeum von Adamklissi*, Wien, 1903.
2. *Die römischen Denkmäler in der Dobrudja*, Berlin, 1904.
3. *Organizatia comunelor si provinciei Daciei romane*, Constanta, 1905, 1 vol., 232 p. Une critique très détaillée de l'ouvrage a paru dans la *Convorbiri literare*, t. XL, 1906, p. 747-776 et 893-904.
4. *Ibid.*, t. XL, 1906, p. 962-995 et 1013-1040.
5. *Când si unde se ivesc Românii intata data in istorie*, dans la revue de Bucarest *Convorbiri literare*, t. XXXIX, 1905, p. 97-112.
6. *Kekavmenos si Românii in veacul XI. Ibid.*, p. 577-630.

de la Dacie trajane, au XIe siècle de notre ère. C'est encore M. Murnu qui a communiqué à l'Académie roumaine une étude sur l'historien byzantin *Nicetas Acominates Choniatos*[1] (1150-1210), suivie d'extraits de son histoire relatifs aux Roumains des Balkans, dont il décrit les luttes, d'abord avec les Grecs sous leur empereur Isaac l'Ange, puis avec l'empire latin de Constantinople sous Baudouin de Flandre, qui fut fait prisonnier et tué par l'empereur des Valaques et des Bulgares, Jonitza. Les extraits de M. Murnu ajoutent des textes nouveaux à ceux qui étaient déjà connus relatifs aux Roumains. — M. Murnu étudie encore la question de la *Grande Valachie*[2], province peuplée de Valaques et située au sud des Balkans. — M. C. Erbiceanu publie aussi deux documents[3] inconnus jusqu'à présent sur les Roumains de la péninsule des Balkans, du temps de leur puissance.

Pour la période la plus ancienne de l'histoire des principautés, les publications sont assez nombreuses et importantes.

M. Jean Mihaly de Apsa a fait paraître un très intéressant volume de documents anciens des XIVe et XVe siècles relatifs aux Roumains de Maramures, région située au nord de la Transylvanie. Ces textes ont une valeur d'autant plus grande que c'est de ce pays que partit la puissante émigration qui vint fonder, en deçà des Carpathes, la principauté de Moldavie au XIVe siècle de notre ère. Les documents reproduits par M. de Apsa ont aussi une grande importance pour les institutions et le droit primitif des Roumains. Le volume contient 366 documents[4]. — M. Jean Bogdan, professeur à l'Université de Bucarest, a publié un volume de *Traductions des documents slavons du XVe et du XVIe siècle*[5], très importants pour les relations sociales et commerciales des principautés avec la ville frontière de Transylvanie, Brasov, documents qui avaient été découverts par M. Tocilescu. On objecta contre cette publication, qui ne donnait pas les textes originaux, qu'elle manquait de caractère scientifique, étant données surtout les grandes difficultés que présente la langue slave des documents roumains et les nombreuses erreurs

1. *Din Nichita Acominatos Honiatul*, dans les *Analele Academiei române*, seria II, tomul XXXIV, 1906, p. 357-467.

2. *Valachia mare* (1204-1259), dans les *Convorbiri literare*, t. XL, 1906, p. 1110-1116.

3. Dans les *Analele Acad. rom.*, seria II, tomul XXIV, 1901, p. 1-39.

4. *Istoria comitatului Maramures*. Tomul I : *Diplome Maramuresene din secolul XIV u. XV*, Maramures-Sziget, 1900, 1 vol. in-8°, 502 p.

5. *Documente si regeste privitoare la relatiile Tarei Romanesti cu Brasovul si Ungaria in secolul XV u. XVI*, Bucarest, 1902, 1 vol., 237 p.

de traduction signalées dans le compte-rendu publié par M. Tocilescu[1]. M. Bogdan refit alors son travail et publia les documents aussi en texte slave accompagnés d'une traduction roumaine[2]. D'ailleurs, un élève de M. Bogdan, M. Stoïca Nicolaescu, avait devancé son maître dans la publication d'une partie des textes slaves des *Documents de Brasov*[3], en l'accompagnant d'une traduction bien plus exacte, M. Nicolaescu, Roumain de la Macédoine, connaissant à fond le bulgare. Aux documents de Brasov, M. Nicolaescu ajoute encore d'autres documents découverts par lui dans les archives de Sibiu. — M. G. Ghibanescu a entrepris deux grandes publications de documents anciens qu'il mène de front : celle des *Archives de l'hôpital de Saint-Spiridon*[4], établissement richement doté de terres et qui possède une belle collection de documents anciens slaves et roumains. L'auteur a commencé par les plus anciens documents et a publié le Ier volume, qui contient les actes de l'année 1400 à 1600, au nombre de soixante-dix-neuf, texte slave avec traduction roumaine, sommaire et description de l'état des parchemins. La seconde publication de M. Ghibanescu concerne sa *propre collection*, très riche en documents (plus de 5,000)[5], dont il publie, dans le Ier volume, 101 pièces suivant la méthode employée pour les documents de Saint-Spiridon, mais en y ajoutant aussi des notes et des commentaires qui dénotent une profonde connaissance des textes anciens. Nous regrettons que l'auteur n'ait pas ajouté aussi des commentaires aux documents de Saint-Spiridon.

Le grand recueil des documents concernant l'histoire des Roumains, qui porte le nom de Hurmuzaki, son fondateur, a vu paraître le premier fascicule du IIIe volume du IIe supplément, qui comprend les documents extraits des archives et bibliothèques polonaises, publiés dans le texte original polonais, avec traduction française faite par M. J. Skupienski[6]. Ce fascicule comprend des documents de 1641 à

1. Ce compte-rendu, très circonstancié, a paru dans les *Analele Acad. rom.*, seria II, t. XXV, 1903, p. 314-335.

2. M. Bogdan donne cette nouvelle publication comme une seconde édition de la première. Le Ier volume (1413-1505) a seul paru, sous le même titre, Bucarest, 1905, 1 vol., 400 p. M. Bogdan avait commencé à publier les textes originaux dans les *Convorbiri literare*, t. XXXIX, 1905, p. 752-774 et 828-868.

3. *Documente slavo-române cu privire la relatiile Tárei Românesti si a Moldovei cu Ardealul in secolul XV u. XVI*, Bucarest, 1905, 1 vol., 400 p.

4. *Ispisoace si Zapise, Documente slavo-române*, vol. I, partea I, 1400-1600 (publication faite aux frais de l'hôpital), Jassy, 1906, 1 vol. in-8°, 253 p.

5. *Surete si Izvoade, documente slavo-române*, vol. I, Jassy, 1906, 1 vol., 417 p. (publié aux frais du ministère de l'Instruction publique).

6. *Documente privitoare la Istoria Românilor, urmare la colectiunea lui*

1703 qui ont trait surtout à l'histoire de la Moldavie dans ses rapports avec la Pologne, sa voisine. Quelques autres documents slaves ont été publiés dans les grandes revues roumaines et surtout dans l'*Archiva* de Jassy.

En dehors du IIe supplément ont paru, dans le corps de la collection Hurmuzaki, deux autres forts volumes : le vol. XI, 1517-1612, et le vol. XII, 1594-1602, tous les deux contenant des actes collectionnés par M. N. Jorga dans plusieurs archives européennes, écrits en autres langues que le slave.

Le vol. XI comprend 699 documents et, en outre, dans le Ier appendice, des matériaux extraits des Archives impériales de Vienne, pour servir de complément à la première partie du vol. III de la collection, qui contient des actes puisés à ces mêmes archives par Hurmuzaki. M. Jorga complète les textes recueillis par Hurmuzaki par ceux qu'il reproduit dans ce Ier appendice, au nombre de 257. Un second appendice contient des extraits des comptes des villes de Brasov et de Sibiu concernant les Roumains, à partir de l'année 1551 jusqu'en l'année 1601 pour Brasov, et entre les années 1521-1598 pour Sibiu. Un troisième appendice contient des extraits (régestes) de documents, 1526-1626, qui peuvent servir à l'interprétation des documents étrangers contenus dans ce XIe volume[1]. Le volume est précédé d'une préface, dans laquelle M. N. Jorga expose le règne du prince moldave Pierre, surnommé le Boiteux, règne d'ailleurs très insignifiant.

Le XIIe volume de la collection Hurmuzaki contient des documents relatifs au règne et à l'époque de Michel le Brave, 1594-1602, au nombre respectable de 1,837, sans compter trente-cinq actes placés en appendice. L'auteur de cette collection est toujours M. N. Jorga[2]. Par cette publication, les sources de l'histoire du célèbre prince valaque, qui brille comme un météore dans le ciel du peuple roumain, ont été enrichies de matériaux nouveaux, quoique bien des documents ne contiennent rien d'important.

On peut se demander si l'on ne devrait pas faire un triage parmi les actes, car toutes les paperasses que l'on retrouve ne méritent assurément pas l'honneur d'être imprimées. M. Jorga peut répondre

Eudoxiu de Hurmuzaki, supl. II, vol. III, fascioara I, 1641-1703, din *Archivele si bibliotecele polone*, Bucarest, 1903, 1 vol. in-4°, 312 p. (La suite du volume n'a pas paru, la publication ayant été suspendue.)

1. *Ibid.*, vol. XI, 1517-1612, *relative mai ales la domnia lui Petru voda Schiopul*, Bucarest, 1900, 1 vol. in-4°, CLIV-909 p., outre XLIV p. pour l'index.

2. *Ibid.*, vol. XII, 1594-1602, *Acte relative la razboaele si cuceririle lui Mihaiu voda Viteazul*, Bucarest, 1903, 1 vol. in-4°, LXXXIX-1281 p. et XXXVIII p. d'index.

que le triage est difficile et risque d'être dirigé par des impressions toutes subjectives. En tout cas, M. Jorga, qui paraît être d'avis qu'il faut tout publier, est mal venu à traiter les volumineuses publications de documents du défunt membre de l'Académie V.-A. Urechia d'une masse d'actes *utiles* et *inutiles* de l'époque phanariote[1]. — La collection des *Acta Tomiciana*, publiée par l'Académie de Cracovie et dont la publication avait été interrompue en 1876, a recommencé de nouveau à paraître. Le Xe volume, paru en 1899[2], intéresse l'histoire des Roumains, car il contient beaucoup de documents relatifs aux relations du prince de Moldavie, Pierre Rares, avec le roi Sigismond de Pologne, des années 1520-1528.

En dehors des deux forts volumes de documents publiés par M. N. Jorga dans la collection Hurmuzaki, cet infatigable collectionneur de papiers anciens a fait paraître encore un nombre considérable de publications documentaires relatives aux premiers temps de l'histoire roumaine.

Il a édité pour la première fois les œuvres de Constantin Cantacuzène, et notamment son carnet d'études à Padoue, une chronologie et l'histoire des Roumains du même savant boyard[3]. Dans un autre volume, M. Jorga publie la généalogie des Cantacuzène, composée par le ban Michel Cantacuzène[4], précieuse source de renseignements sur l'histoire de la Valachie. Une partie de cette œuvre avait été publiée dans le journal *Trompetæ Carpatilor* en 1864. Un troisième volume, que M. Jorga consacre toujours à la famille des Cantacuzène contient les *documents privés*[5] de cette nombreuse et puissante famille qui joue un rôle si considérable dans le passé du peuple roumain et qui descend en droite ligne de l'empereur byzantin Jean Cantacuzène (1341). Le volume comprend 133 documents originaux, 52 copies de documents des Archives impériales de Vienne et 65 inscriptions funéraires, tous relatifs à la famille Cantacuzène et pour la plus grande partie encore inédits. Tous ces documents proviennent des archives privées de M. Georges-Gr. Cantacuzène, ancien président du Conseil en Roumanie, qui a avancé les fonds nécessaires à l'impression de ces volumes.

1. N. Jorga, *Geschichte des rumänischen Volkes*, Gotha, 1905, t. I, p. 7 : « Eine Unmasse von nützlichen und unnützen Akten aus der Phanariotenzeit. »
2. *Tomus decimus epistolarum*. Posnaniae, 1899, 1 vol., 481 p.
3. *Operele lui Constantin Cantacuzino*, Bucarest, 1901, 1 vol. in-12, 179 p.
4. *Genealogia Cantacuzinilor de banul Mihail Cantacuzino*, Bucarest, 1902, 1 vol. in-12, 505 p.
5. *Documentele privitoare la familia Cantacuzino*, Bucarest, 1902, 1 vol. in-12, 399 p.

M. Jorga a en outre publié aux frais de l'État, entre 1901 et 1906, treize volumes de documents de provenance très diverse[1] concernant les premiers temps de l'histoire roumaine. Le vol. I reproduit des extraits de comptes de la ville de Bistritz en Transylvanie, 1524-1692, pleins de renseignements sur cette histoire; le vol. II comprend des actes relatifs au catholicisme dans les pays roumains; le vol. III, des fragments de chroniques de François Pejacevici, Basile Damian et Théodore Dubau, des notes relatives au règne de Charles Callimaqui, une lettre de G. Sincai, etc.; le vol. IV, une très longue préface qui expose les relations des principautés roumaines avec la Transylvanie de 1601 à 1699 et des documents découverts par l'auteur dans les archives de Budapest, qui servent de base à la préface; le vol. V, un recueil de documents privés puisés dans les archives du grand hôpital Saint-Spiridon de Jassy, dans la bibliothèque de l'Académie roumaine et dans diverses archives privées. Pour ces documents privés, que nous croyons bien plus intéressants pour l'histoire que ceux qui se rapportent aux affaires politiques, attendu qu'ils contiennent des données sur le développement économique et social des Roumains, M. Jorga se départit du système de publication suivi pour les documents qui concernent plutôt la vie de l'État et ne les reproduit plus que mutilés et par fragments dans des régestes. Le vol. VI poursuit la même collection d'actes privés; le vol. VII ne contient pas de documents, mais une étude sur l'histoire de la littérature religieuse des Roumains jusqu'en 1688; le vol. VIII publie la septième et dernière partie des documents privés; le vol. IX contient des actes, chroniques, lettres recueillis dans le musée de Cluj en Transylvanie; le vol. X reproduit les documents roumains de Brasov découverts par M. Tocilescu (les documents en langue slave ont été publiés par MM. Bogdan et Nicolaescu); les vol. XI et XII contiennent des documents divers publiés seulement par extraits. Le vol. XIII publie aussi de courts extraits de lettres adressées par des boyards et des commerçants des principautés à la maison Basile Pop de Sibiu.

En dehors de cette série de volumes, M. Jorga en a publié encore une autre qui reproduit des *Inscriptions de Maramures*[2]. Les *Docu-*

1. *Studii si documente cu privire la Istoria Românilor*, t. I-II, Bucarest, 1901 (XLIX-535 p.); III, Bucarest, 1901 (LXXXI-104 p.); IV, Bucarest, 1902 (CCCXV-345 p.); V, Bucarest, 1903 (VII-717 p.); VI, Bucarest, 1904 (XI-660 p.); VII, Bucarest, 1904 (CCXIII p.); VIII, Bucarest, 1904 (283 p.); IX, Bucarest, 1905 (223 p.); X, Bucarest, 1905 (453 p.); XI, Bucarest, 1906 (305 p.); XII, Bucarest, 1906 (XXIX-302 p.); XIII, Bucarest, 1906 (323 p.).

2. *Scrisori si inscripti maramuresene*, Bucarest, 1900, 1 vol., 336 p.

ments de Bistritz[1] forment l'objet d'une autre publication du même auteur, et un troisième contient les *Relations commerciales des principautés avec la ville de Lemberg*[2]. Il est fâcheux que ces documents, dont une partie est assez ancienne (fin du XVIe siècle) et qui ont de l'importance pour la langue roumaine, soient défectueusement transcrits et que la plupart d'entre eux soient mutilés dans des extraits. — La Bessarabie, partie de la Moldavie ravie par la Russie en 1812, a vu, à la suite des récents événements de ce pays, se desserrer un peu l'étau qui étouffait complètement sa vie nationale. Un journal roumain a pu paraître à Kichinev et une commission des archives instituée dans cette même ville a commencé une publication documentaire qui reproduit plusieurs documents en langue roumaine des XVIIe-XIXe siècles avec introduction russe. Ces documents se rapportent surtout à l'histoire de la ville de Kichinev[3].

M. Eugène-A. Kozak, professeur à l'Université de Czernowitz, capitale de la Bukovine, a réuni dans un volume les textes en langue slave, arménienne et roumaine de la plus grande partie des inscriptions qui se trouvent sur les monuments, les tombeaux et les objets du culte de la Bukovine[4], accompagnés d'un bon commentaire sur les personnages qui s'y trouvent mentionnés. — M. Oprescu a publié en fac-similé quelques monnaies d'Alexandre Lapusneanu et Jacques-Héraclide Despota[5]; et M. Marin Demetrescu, quelques documents concernant les mêmes princes, extraits des archives de Londres[6].

Notons encore quelques notices sur des manuscrits et des documents puisés par M. Jorga[7] dans les archives saxonnes de la Transylvanie et les intéressants documents concernant l'*Histoire religieuse des Roumains* trouvés par M. N. Dobrescu[8] à Budapest, et nous aurons

1. *Documente românesti din Archivele Bistritii*, t. I-II, Bucarest, 1899-1900, 2 fascicules petit in-8°, 202 p.

2. *Relatiunele comerciale ale tarilor române cu Lembergul*, Bucarest, 1900, 1 vol., 113 p. D'autres publications documentaires de N. Jorga seront signalées plus bas.

3. *Truda bessarabskoi guvernskoi ucenoi arhivnoi commisii*, Kisinev, t. I, 1900, 1 vol., 438 p., et t. II, 1902, 1 vol., 495 p.

4. *Die Inschriften aus der Bukovina*, Ier Theil : *Steininschriften mit 27 Textillustrationen*, Wien, 1903, 1 vol. in-4°, 214 p.

5. Dans les *Convorbiri literare*, t. XXXIX, 1905, p. 524-530.

6. *Ibid.*, t. XXXVII, 1903, p. 449-455.

7. Sur ces manuscrits, voir *Analele Acad. rom.*, seria II, t. XXVII, 1905, p. 63-79 et p. 99-141 ; t. XXVIII, 1906, p. 505-531.

8. *Fragmente privitoare la istoria bicericei române*, Budapest, 1906, 1 brochure, 94 p.

épuisé la série des publications de documents relatifs aux premiers temps de l'histoire roumaine.

D'autres sources, la plupart rééditées, sont les suivantes :

Sa Majesté le roi de Roumanie Charles Ier a bien voulu faire don à l'Académie, dont il est l'auguste protecteur, de l'original d'un précieux manuscrit intitulé : *Mémoire sur l'état actuel de la Moldavie présenté à S. A. S. le prince Alexandre Ipsilanti, hospodar régnant en 1787*[1], par le comte DE HAUTERIVE, manuscrit que S. M. le roi avait reçu d'un descendant de cette ancienne famille de France. Le comte de Hauterive avait été secrétaire de l'hospodar de Moldavie Alexandre Maorocordato, et il avait été désigné pour remplir ce poste par le comte Choiseul-Gouffier, ambassadeur de France à Constantinople. Le comte de Hauterive avait, en cette qualité, fait la correspondance politique d'Alexandre Maorocordato et, avant de quitter son poste, il composa un mémoire, qu'il présenta au successeur de Maorocordato en 1787. Ce mémoire, où le comte de Hauterive étudie l'état social et économique du pays, constitue l'une des plus précieuses sources historiques que nous ayons sur l'état intérieur de la Moldavie vers la fin du XVIIIe siècle.

M. Jacob BLEYER a fait imprimer[2] le poème du poète allemand Martin Beheim sur le prince de Valachie Vlad l'Empaleur, si célèbre par ses cruautés. Ce poème, qui a l'importance d'un document presque contemporain, décrit non seulement les exploits sanguinaires de Vlad, mais aussi sa lutte victorieuse contre le terrible conquérant de Constantinople, Mahomet II.

Le Voyage de Moldavie[3], par le comte DE MARVILLE, émigré français (1809), a été publié pour la première fois par M. Nerva HODOS d'après un manuscrit communiqué par M. J. Bratianu, actuellement ministre de l'Intérieur en Roumanie. Cette publication est très intéressante : on y trouve les impressions prime-sautières d'un étranger cultivé qui visitait pour la première fois un pays aussi barbare que l'était alors la Moldavie. — M. S.-Fl. MARIAN, membre de l'Aca-

1. Publié en français et en roumain et précédé d'une allocution de S. M. le roi, dans la séance solennelle de l'Académie roumaine, le 13 mai 1900, Bucarest, 1902, 1 vol., 405 p. Le regretté Al.-G. Mavrocordato a publié une très intéressante étude sur le mémoire du comte de Hauterive (*Archiva* de Jassy, t. XV, 1904, p. 289-311 et 327-361).

2. Dans l'*Archiv des Vereins für sisbenbürgische Landeskunde*, t. XXXII, 1903, p. 3-39.

3. 1 vol., 72 p., Bucarest, 1903.

démie roumaine, a découvert sur les murs du monastère de Todiréni de Moldavie le portrait du plus grand chroniqueur moldave, Miron Costin[1], dont les traits étaient inconnus avant cette découverte. — M. Grégoire Buiucliu, d'origine arménienne, membre de la haute cour de cassation, a traduit en roumain et rendu accessible aux historiens du pays une chronique arménienne qui rapporte des faits de l'histoire moldave survenus entre 1457 et 1621[2]. — M. Grégoire Tocilescu a réédité, sous les auspices de l'Académie roumaine, la *Chronique moldo-valaque du prince moldave Dimitri Cantemir*[3], l'un des plus grands érudits européens du commencement du XVIIe siècle. Cette œuvre de Cantemir s'attache surtout à démontrer la continuité des Daco-Romains dans la province conquise par Trajan, continuité qui, dès le temps de Cantemir, avait été mise en doute. Cette question, qui a tant passionné les historiens de nos jours et les a divisés en deux camps, reçoit par la publication de la Chronique de Cantemir, dont la première édition de 1838, imprimée en caractères cyrilliques, n'est plus utilisable, une nouvelle impulsion. Le volume est précédé d'une introduction qui se borne aux questions de textes et de bibliographie. — M. Const. Erbiceanu, dont les travaux ont contribué à faire bien connaître la civilisation de l'époque phanariote, a communiqué à l'Académie la biographie et l'activité historique et littéraire d'un écrivain grec, *Athanase Comnène Ipsilanti*[4], dont les écrits sont si importants pour l'histoire roumaine. — M. J. Tanovicéanu ajoute quelques données nouvelles à la biographie des *Chroniqueurs moldaves*[5] et M. Const. Giurescu quelques commentaires sur les *Chroniques valaques*[6]. Il veut prouver que le véritable auteur de la Chronique, attribuée jusqu'à présent à Constantin Capitanul, est Radu Popescu et que Capitanul n'en est qu'un copiste. — M. G. Alexici a attiré l'attention sur un recueil qui contient de précieux renseignements sur l'histoire roumaine, mais qui n'avait pas été utilisé jusqu'à présent. Ce sont les *Litopi-*

1. *Portretul lui Miron Cortin*, dans les *Analele Acad. rom.*, seria II, t. XXII, 1900, p. 25-32.

2. *Cameniza san cronica Armenilor din Polonia si Moldova*, dans les *Convorbiri literare*, t. XL, 1906, p. 240-257.

3. *Hronicul vechimei a Romano-Moldo-Vlahilor*, de Dimitrie Cantemir, Bucarest, 1901, 1 vol. gr. in-8°, 890 p., pourvu d'un très riche glossaire.

4. *Athanasie Comnen Ipsilante si chronicul sau cu privire la Romani*, dans les *Analele Acad. rom.*, seria II, tomul XXIII, 1900, p. 1-19.

5. *Contributiuni la biografiile unora din cronicarii moldoveni*, *Ibid.*, tomul XXVII, 1905, p. 227-247.

6. *Contributiuni la studiul cronicarilor munteni*, Bucarest, 1906, 1 vol., 160 p.

seti[1] (Annales) serbes, qui paraissent déjà depuis 1821. — M. V. Tafrali publie une étude critique sur le *Poème grec de Palamède*[2] relatif à Michel le Brave. Ce poème avait été découvert par feu Émile Legrand et reproduit dans le IIe volume de sa *Bibliothèque grecque vulgaire* (1881)[3]. — M. Daianu a réédité avec traduction et commentaire la pétition adressée par les Roumains de Transylvanie à l'empereur Joseph II en 1791, à la suite de la terrible révolution des Roumains de cette province en 1784. — M. N. Jorga a réédité la *Storia del soggiorno di Carlo XII in Turchia scritta dal sua primo interprette Alessandro Amira*, mémoire qui a de l'importance tant pour l'histoire de Charles XII que pour celle de la Moldavie entre 1705 et 1712[4].

L'histoire contemporaine des Roumains s'est enrichie aussi de bon nombre d'importantes publications de documents.

Notons d'abord deux forts volumes de *Documents de la famille Callimaqui*[5], publiés par M. N. Jorga avec une longue préface, dans laquelle l'auteur ajoute certains faits à la biographie des membres de cette famille publiés par nous en 1897. La carte de la Moldavie esquissée par le fameux révolutionnaire grec Rhigas Ferreos et dédiée à Alex. Callimaqui est jointe au volume. — Les personnages politiques laissent très rarement des *mémoires* sur leur activité. Le prince Nicolas Soutzo, fils du prince régnant Alexandre Soutzo, qui remplit de hautes fonctions sous le règne de Michel Sturdza et de Grégoire Ghyka, en a laissé de très importants, écrits avec assez d'impartialité[6].

Une volumineuse collection a été consacrée à la *Révolution de 1848 dans les principautés*[7]. Elle a été éditée par les soins du comité qui a présidé à l'érection à Bucarest du monument du défunt Jean Bra-

1. *Mitropolitul Serbiei Stratimirovitch despre Romani*, dans les *Convorbiri literare*, t. XL, 1906, p. [illegible]

2. *Poema lui de Palamède*, dans *Arhiva pentru literatura romînă*, t. IX, 1903, p. [illegible]

3. *Vaqyiha Ibrahim Valachiae*, [illegible]. *Trei cronicari în traducere romînă*, [illegible]

4. Bucarest, [illegible]

5. *Documente privitoare la familia Callimaqui*, Bucarest, t. I, [illegible] p., II, [illegible]

6. *Memoriu al prince Nicolae Soutzo, pentru [illegible] de Mihaiu* (1798-[illegible]), [illegible]

7. *Acte [illegible]*, Bucarest, [illegible], t. I, [illegible] 1848; [illegible] octobre 1848, [illegible]

tianu, sous le ministère duquel la Roumanie prit part à la guerre russo-turque de 1877-1878 et se constitua ensuite en royaume. Cette collection compte cinq forts volumes et contient plus de 3,000 actes, tels que proclamations, articles de journaux, ordres administratifs, rapports des consuls étrangers et autre correspondance diplomatique. A l'aide de ces nombreux documents, la Révolution de 1848 pourra être exposée avec plus de fidélité.

Le grand recueil de documents publiés sous les auspices de l'Académie roumaine, tout d'abord par les soins de M. D.-A. Sturdza, L.-C. Sturdza et Ghenadie Petrescu, et qui concerne l'*Histoire de la régénération roumaine*[1], a vu paraître, depuis 1899, encore deux volumes, le VIIIe (1858-1859) et le IXe (1857-1859), toujours sous la surveillance de M. D.-A. Sturdza, qui s'est adjoint, pour ces deux volumes, comme collaborateur M. J. Skupievsky, le traducteur des documents polonais du supplément de la collection Hurmuzaki. Ces deux volumes contiennent les importants documents de l'époque de la convention de Paris (1858) et de l'élection du prince Alexandre Couza (1859). Les documents roumains sont toujours accompagnés d'une traduction française. Comme cette époque de la régénération politique du peuple roumain est dominée par l'influence française, la collection des documents relatifs à la régénération roumaine contient les sources importantes d'un chapitre, trop négligé jusqu'ici, de l'histoire de la France, qui, malgré la distance, a apporté au peuple roumain un puissant appui pour l'essor de sa vie nationale et politique. Notons aussi pour la même période la *Correspondance politique du prince Barbe Stirbey*, publiée par M. N. Jorga[2].

Une autre importante collection de documents relatifs à l'histoire des Roumains d'outre-monts qui habitent la Transylvanie et le royaume de Hongrie, due à M. Pacatianu, reproduit les actes, discours parlementaires, plaidoiries et tout ce qui concerne les *Luttes des Roumains contre la domination hongroise* dans le but de défendre leur nationalité contre les mesures oppressives du gouvernement magyar. Dans le Ier volume, où l'auteur de cette très utile collection traite de l'époque de 1848, il avait reproduit, entre autres, la fameuse proclamation du tribun roumain Siméon Barnutz, ainsi que le grand discours qu'il avait prononcé à la réunion du peuple roumain dans la plaine de Blache devant 40,000 auditeurs. Les autorités hongroises

1. *Acte si documente relative la istoria renasterei României*, vol. VIII, 1858-1859, Bucarest, 1900, 1 vol. in-8°, 1167 p.; vol. IX, 1857-1859, Bucarest, 1901, 1 vol. in-8°, 626 p.

2. *Corespondenta lui Stirbeiu voda*; I : *Corespondenta politica*, Bucarest, 1904, 1 vol., IX-655 p.

intentèrent un procès à M. Pacatianu, pour agitation contre l'État magyar, et le condamnèrent à six mois de prison et à la suppression des documents incriminés, ce qui l'obligea à donner une seconde édition de son volume, où les passages supprimés étaient remplacés par des points. M. Pacatianu a publié jusqu'à présent quatre volumes atteignant l'année 1868[1]. Deux autres volumes compléteront cette importante collection de documents qui, quoique datant de nos jours, sont très difficiles à réunir et à consulter, étant pour la plupart rédigés en hongrois et éparpillés dans des journaux introuvables.

Une autre collection de documents est celle que publia M. D.-A. Sturdza sur le règne du roi Charles Ier, en langue française, sous le titre : *Chronique, actes, documents*, et dont le IIe volume vient de paraître. C'est un recueil dans lequel les actes sont reproduits d'après le *Moniteur officiel*, les correspondances diplomatiques d'après les livres vert, bleu, blanc des divers États et quelques pièces qui n'ont pas encore vu le jour. Nous pensons que ces dernières auraient seules dû être reproduites, car, s'il s'agit de rééditer tous les documents déjà imprimés de ce long règne, il faudra y employer des centaines de volumes, et encore ne sera-t-on jamais complet. Le second volume à lui seul n'embrasse qu'une année, malgré ses énormes proportions[2]. — Les mémoires du prince, maintenant roi de Roumanie, Charles Ier, si importants non seulement pour l'histoire de son règne, mais aussi pour bien des événements européens, ont vu paraître leur IVe et dernier volume, qui finit avec le couronnement du prince comme roi de Roumanie[3].

Notons plusieurs publications de lettres qui ont de l'importance pour la connaissance de l'histoire contemporaine de Roumanie : la correspondance de jeunesse du célèbre homme d'État, historien et littérateur roumain Michel Cogalniceanu, qui reproduit les lettres que ce dernier adressait de Berlin, où il faisait ses études, entre 1834 et 1837, à son père, publiées par M. P.-V. Hanes[4]; la correspondance de C. Negruzzi avec Jean Jonescu, publiée par Em. Kru-

1. *Cartea de aur sau luptele Românilor de sub coroana ungara*, Sibiu, vol. I, 1902 (depuis le réveil de la conscience roumaine, 1650 jusqu'en 1860), 1 vol., 790 p.; II, 1904 (l'année 1860), 1 vol., 812 p.; III, 1905 (la diète transylvaine, 1863-1864), 1 vol., 864 p.; IV, 1906 (la diète hongroise de Pest, 1865-1868), 1 vol., 862 p.

2. *Charles Ier, roi de Roumanie, chroniques, actes, documents*, t. II (1876-1877), Bucarest, 1904, 1 fort vol. in-4°, 944 p.

3. *Aus dem Leben König Karls von Rumänien, von einem Augenzeugen*, Stuttgart, 1904, 1 vol., 426 p., avec un index général des 4 vol.

4. *Convorbiri literare*, t. XXXV, 1901, XXXVI, 1902, *passim*.

PENSKY[1]; un recueil de lettres de M. T.-L. Maiorescu à son père Jean Maiorescu, 1857-1862[2]; quelques lettres d'Héliade Radulescu à N. Balcescu[3]; une lettre très importante concernant G. Lazar, le fondateur de la première école d'ingénieurs-topographes en Valachie (1816)[4]. M. N. JORGA a publié aussi deux lettres concernant l'union des principautés, l'une de l'année 1860, l'autre de 1866[5]. M. J. CHENDI a publié un volume de correspondance du poète et homme politique Basile Alexandri[6], et dans la revue *les Causeries littéraires* un autre recueil de lettres d'Alexandri adressées aux principaux personnages de la Bukovine[7]. Un autre recueil de lettres d'Alexandri à Jean Ghica des années 1885-1889 et à Lascar Rossetti a été publié dans la revue de Bucarest, *l'Arta si Literatura romana*[8]; trois lettres d'Alexandri à N. Balcescu ont été insérées dans la *Noua Revista româna*[9]. Quelques lettres de la veuve d'Edgar Quinet, qui était une Roumaine, Hermione Assaky, ont été insérées dans la *Revista idealista* de M. Gr. Holban[10]. — M. SAMUREANU a publié dans la revue *Tinerimea romana* de Bucarest la traduction d'une série de lettres du diplomate russe, d'origine roumaine, Alexandre-S. Sturza adressées à Philarète Scriban, professeur à Jassy[11].

Citons enfin, pour en finir avec les sources, deux publications bibliographiques très importantes : premièrement, *le Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'Académie roumaine*[12], dressé par son bibliothécaire, M. J. BIANU, dont le premier volume, qui vient de paraitre, contient 300 numéros. A la description des manuscrits s'ajoute la reproduction des notes marginales, finales ou des autres notes manuscrites qu'ils contiennent. La publication a commencé par les manuscrits les plus récents, ceux du commencement du XIXe siècle, pour remonter ensuite aux plus anciens. — Le catalogue analytique des *Manuscrits grecs de l'Académie* a été publié à part par les soins de M. LITZICA[13].

1. *Convorbiri literare*, t. XXXVI, 1902, p. 608-615.
2. *Ibid.*, p. 994-1064, 1127-1135.
3. *Ibid.*, p. 272.
4. *Ibid.*, p. 1145.
5. *Ibid.*, t. XXXVIII, 1904, p. 550-565.
6. *Alexandri serisori*, vol. I, Bucarest, 1904, 1 vol., 300 p.
7. *Convorbiri literare*, t. XL, 1906, p. 583-600, 951-960, 1095-1109.
8. T. III, 1899, p. 551-559; V, 1901, p. 717-721; VI, 1902, p. 354-365.
9. T. III, 1901, p. 303-305.
10. T. III, 1903, p. 308-337.
11. T. IV, 1900, p. 138-159, 146-177.
12. *Catalogul manuscriptelor romanesti a bibliotecei Academiei române*, tomul I, nos 1-300, Bucarest, 1906 (daté 1907), 1 vol. in-8°, 746 p.
13. *Manuscrisele grecesti din Acad. rom.*, Bucarest, 1900, 1 vol., 102 p.

La seconde publication bibliographique, faite aussi par M. J. Bianu, en collaboration avec M. Hodos, porte le titre de *Bibliographie roumaine ancienne* et est destinée à comprendre tous (ou presque tous) les livres roumains imprimés depuis 1508 jusqu'à 1830. Qu'on ne s'étonne pas de voir descendre si bas la date des publications roumaines données comme anciennes, les livres roumains imprimés antérieurement à 1830 étant assez rares. Le premier volume de la Bibliographie roumaine ancienne va depuis l'année 1508 jusqu'à 1716 et ne compte, pour ces deux siècles, que 157 numéros. Cette bibliographie est très soignée, reproduisant en fac-similés les vignettes, ornementations, frontispices, ainsi que les titres des livres et leurs préfaces, avec traduction roumaine pour les textes slaves, et chaque numéro est accompagné de toutes les indications bibliographiques nécessaires[1]. — M. D. Onciul, directeur des archives de l'État, a donné un aperçu historique de ces archives[2]. Il aurait pu le compléter par un mémoire d'Eufrosin Poteca qui fut chargé, avec le Stolnic Raducanu Tocilescu, d'organiser pour la première fois les archives de l'État en 1838. Ce mémoire a été publié par feu G.-Dem. Theodorescu dans la *Revue d'histoire et d'archéologie.*

Question roumaine[3]. — Le jeune et savant philologue Ovide Densusianu, qui a fait ses études supérieures à Paris, a entrepris une œuvre considérable et difficile, l'*Histoire de la langue roumaine*[4], dont le Ier volume, traitant des origines, a seul paru jusqu'ici. Nous n'analyserons pas cette œuvre au point de vue philologique, ce qui ne serait pas de notre compétence; mais l'histoire de la langue roumaine peut servir à élucider la question de savoir si les Roumains ont habité la Dacie sans discontinuer depuis la conquête

1. *Bibliografia româneasca veche, 1508-1830;* tomul I : *1508-1716,* Bucarest, 1903, 1 vol. in-fol., 571 p.

2. *Din istoria Arhivelor statului,* Bucarest, 1903, brochure de 30 p. Cf. *Revista pentru istorie, arheologie si filologie,* t. II, 1883, p. 35.

3. Par ce titre, nous entendons la question de la formation de la nationalité roumaine, au sud ou au nord du Danube. Les Hongrois soutiennent, sans exception, par parti pris politique, que la nationalité roumaine s'est constituée au sud du Danube et qu'à l'époque où elle *revint* occuper la Dacie, où elle se trouve aujourd'hui, les Hongrois étaient déjà les maîtres de la Transylvanie et que, par conséquent, le droit historique (*prior tempore potior jure*) est de leur côté. Quoique les Roumains aient un intérêt politique opposé aux Hongrois, nous en trouvons plusieurs qui soutiennent, au moins en partie, la thèse de leurs adversaires, ce qui prouve que l'esprit scientifique l'emporte chez eux sur les préoccupations de parti et de nationalité.

4. Paris, 1902, 1 vol. in-8°, xxxi-510 p.

romaine jusqu'à nos jours ou bien si, conformément au dire de Flavius Vopiscus, ils n'ont pas abandonné leur pays originaire au temps où l'empereur Aurélien retira les légions romaines de la Dacie. Dans ce dernier cas, le peuple et la langue roumaine se seraient formés au sud du Danube, et les Roumains ne seraient revenus occuper la Dacie qu'à partir du XIIe siècle, époque où on les trouve pour la première fois mentionnés dans les documents.

M. Densusianu dit que l'abandon de la Dacie par l'administration et les légions romaines à l'époque d'Aurélien eut pour conséquence la désorganisation des villes. Ceux qui restèrent dans le pays représentaient surtout la population rurale, attachés au sol et menant une vie plus simple (p. 52). Puis, l'auteur, après avoir étudié dans tous les détails possibles et avec une érudition remarquable tous les éléments du latin populaire dont dérive la langue roumaine, conclut : « Dans l'exposé que nous venons de faire nous avons implicitement admis que la Dacie fut toujours habitée par une population romaine, contrairement à ce que soutiennent quelques philologues et historiens » (p. 214). On peut donc s'étonner à bon droit, quand on voit plus loin M. Densusianu restreindre son affirmation et dire que « le point où il tombe d'accord avec Rœsler (le champion le plus obstiné de l'abandon de la Dacie), c'est que le centre de la formation des Roumains doit être placé au sud du Danube ». Une question où son opinion diffère de celle de Rœsler est celle de la conservation d'un certain élément romain au nord du Danube, même après le IIIe siècle. C'est la seule véritable concession qu'il fasse à la théorie de la continuité, qu'il semble d'abord soutenir dans son entier (p. 289). Cette opinion de M. Densusianu se base principalement sur les faits linguistiques qu'il étudie au § 104 de son ouvrage. Dans ce § 104, l'auteur, pour établir la formation de la langue roumaine dans l'ancienne Illyrie, prétend que le daco-roumain actuel présente des points de ressemblance phonétique avec le dialecte roumain de l'île de Veglia en Istrie. Mais les faits que l'auteur constate (le changement de *ct*, *cs* en *pt* et *ps* et celui de *gn* en *mn*, qui d'ailleurs n'est pas constant) sont, il le reconnaît lui-même, trop peu nombreux pour autoriser cette conclusion. « Le végliote nous est malheureusement connu d'une manière trop imparfaite, dit M. Densusianu, pour que nous puissions voir jusqu'à quel point il se rapproche du roumain » (p. 233).

M. Densusianu ajoute à cet argument, dont il sent la faiblesse, quelques considérations linguistiques tirées des formes albanaises (illyriennes) que le daco-roumain contiendrait et qui n'auraient pu pénétrer dans cet idiome que par suite d'un voisinage des races illyrienne et romaine. Nous observerons que l'hypothèse de M. Den-

susianu, qui veut expliquer cette influence foncière de la langue albanaise sur le daco-roumain rien que par « l'habitation des Roumains à proximité des Albanais et par la cohabitation des Roumains avec les Albanais » (p. 297), n'est pas soutenable. En effet, une pareille cohabitation, facilement brisée par l'émigration qui amena les Roumains en Dacie, ne saurait avoir eu pour effet qu'une influence sur le vocabulaire et non sur les formes grammaticales et syntaxiques de la langue, qui ne se modifient qu'à la suite d'un croisement, d'une fusion de deux ou plusieurs races en une seule. Force nous est donc d'admettre comme bien plus probable l'hypothèse de M. Hasdeu, qui soutient, à bon droit selon nous, que le peuple dace, étant d'origne thraco-illyrique, a introduit dans la constitution de la langue roumaine les éléments profonds qui lui donnent aujourd'hui plusieurs points de contact avec la langue albanaise. Dans tous les cas, nous félicitons le jeune auteur, que nous avons eu le bonheur de compter parmi nos élèves à l'Université de Jassy, pour sa vigoureuse contribution à l'étude des origines roumaines.

M. B.-P. Hasdeu s'occupe précisément des Albanais[1] dans une communication qu'il a faite à l'Académie roumaine et dans laquelle il soutient la thèse, que nous avons défendue nous-même, que, s'il existe des analogies si profondes entre le roumain et l'albanais, analogie non seulement de vocabulaire, mais de construction grammaticale et syntaxique, il faut absolument que ces deux peuples aient vécu autrefois d'une vie commune. Mais M. Hasdeu expliquait dans ses travaux antérieurs la ressemblance entre les Albanais de nos jours et les anciens Daces par une identité originaire de leur race. Il revient sur cette explication dans l'étude dont nous nous occupons et soutient que la ressemblance entre les anciens Daces et les Albanais proviendrait du fait que ces derniers ne seraient que des colonies daces, transportées par les Romains après la conquête de la Dacie en Albanie pour affaiblir les Daces libres qui étaient restés sur les confins de la province romaine et la molestaient par leurs incursions. Nous pensons que M. Hasdeu interprète trop largement les textes de Dion et d'Aurelius Victor, qui rapportent en effet que les Romains avaient transplanté des Costoboques et des Carpes dans l'intérieur de l'empire, au sud du Danube.

M. Athanase Marienescu, dans son étude sur *les Illyriens, les Macédo-Roumains et les Albanais*[2], soutient, sur la présence d'élé-

1. *Cine sunt Albanezii*, dans les *Analele Academiei române*, seria II, tomul XXIII, 1901, p. 103-113.

2. *Iliirii, Macedo-Romanii u Albanejii*, dans les *Analele Acad. rom.*, seria II, tomul XXVI, 1904, p. 117-168.

ments albanais dans la langue roumaine, une autre opinion que celle de MM. Hasdeu et Densusianu. Il considère la population presque entière de la péninsule des Balkans comme étant de race illyrienne. Les Macédo-Roumains ne seraient que des Illyriens romanisés, comme, d'autre part, les Albanais n'en seraient que des restes assez purs. Le fait que la langue daco-romaine présente certaines particularités qui la rapprochent de l'albanais s'expliquerait par la colonisation romaine qui transplanta en Dacie bon nombre de colons des régions illyriennes, comme par exemple les Pirustes qui fondèrent en Dacie un *vicus Pirustarum*. Trois explications, voire même quatre, sont proposées pour rendre compte de la présence d'éléments albanais dans la langue roumaine. Nous nous contenterons d'observer que les hypothèses les plus admissibles sont celles qui supposent une fusion, un croisement de l'élément albanais (quel qu'il soit, dace ou illyrien) avec les Romains, et non celle qui n'admet que des emprunts dus au voisinage de ces peuples.

La question de l'origine du peuple roumain a été reprise aussi par un auteur allemand, M. Émile Fischer[1]. Il soutient en tout la théorie de Rœsler, que la nationalité roumaine aurait vu le jour dans la péninsule des Balkans et qu'elle tire son origine des Thraces suddanubiens. M. Fischer n'apporte pourtant rien de nouveau; il ne fait que répéter les arguments de Sulzer, Rœsler et Hunfalvy, sans se donner la peine de réfuter les objections qu'on leur a opposées. C'est ainsi qu'il reproduit l'opinion que la colonisation romaine était composée d'éléments disparates recueillis dans toutes les parties de l'empire, sans répondre à l'observation qui a été faite que toutes les villes qui ont donné des contingents pour cette colonisation étaient des centres romanisés. Il reproduit l'argument tiré du terme *biserica* qui, en roumain, signifie église et qui, provenant de *basilica*, n'aurait pu être introduit en Dacie avant Constantin le Grand, à partir duquel les basiliques romaines commencèrent à être changées en églises, c'est-à-dire à une époque où la Dacie avait cessé d'être province romaine. On a objecté, il nous semble avec raison, que les influences linguistiques n'ont pas besoin des cadres de l'État pour se répandre, et que la religion chrétienne, avec le terme de basilique-*biserica*, pouvait parfaitement passer du sud du Danube au nord du fleuve, même après que la Dacie eut cessé de faire partie de l'Empire. Mais, comme M. Fischer ne fait que rééditer des arguments surannés, nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de nous en occuper plus longuement.

1. *Die Herkunft der Rumœnen*, Bamberg, 1904, 1 vol., 312 p. Cf. la critique détaillée faite par M. J. Ursu dans la *Convorbiri literare*, t. XXXIX, 1905, p. 278-288.

La même question avait d'ailleurs été traitée par M. A. de Bertha, écrivain d'origine hongroise, qui s'occupe plutôt de musique que d'histoire. Il a publié en français[1], lors du congrès d'histoire réuni à Paris en 1900, un résumé des livres hongrois de M. Benedikt Janczö sur la question roumaine. Le résumé de M. de Bertha contenait un seul argument nouveau qui ressemble à quelques égards à celui qui a été invoqué par M. Densusianu quant à la ressemblance du daco-roumain avec le dialecte des Végliotes, notamment que le roumain, changeant le *c* et le *qu* en *p* et le *l* en *r*, présenterait des phénomènes phonétiques identiques avec les dialectes du centre de l'Italie, et que, par conséquent, l'origine de la nationalité roumaine devrait être cherchée chez les pâtres italiens de l'Apennin, de l'Exarchat de Ravenne et de la Romagne. Cet argument, soi-disant *décisif*, est emprunté à un philologue hongrois, M. Rethy. M. Meyer-Lübke, le célèbre romaniste allemand, observe que, de la façon dont procède M. Rethy, on pourrait faire venir les Roumains des Alpes cottiennes, où l'*n* a eu exactement le même sort qu'en roumain, ou du nord de l'Espagne, où l'*e* s'est changé en *ie* à peu près dans la même étendue; que, donc, la question roumaine, non seulement n'a pas été tranchée par la brochure de M. Rethy, mais qu'elle n'a pas même avancé d'un pas[2]. Nous avons publié une réponse à l'écrit de M. de Bertha que nous avons distribuée aux membres du congrès d'histoire de Paris[3].

C'est toujours à la même question roumaine que touche l'ouvrage de M. Em. Gregorowitza, qui a recherché, dans les poèmes allemands du moyen âge[4], les mentions de l'existence des Romains au nord du Danube. L'auteur reproduit des textes dont plusieurs étaient d'ailleurs connus; il les traduit et en fait le commentaire. Mais ce commentaire est incomplet, M. Gregorowitza n'étant pas historien.

M. Jireček a aussi traité un sujet dans lequel il devait toucher la question roumaine, c'est celle de la *Population romane des villes de la Dalmatie*[5]. Après avoir exposé la romanisation presque complète de la Dalmatie, l'auteur montre comment l'invasion des Slaves restreignit l'élément romain au point de l'absorber complètement. Il ne

1. *Magyars et Roumains devant l'histoire*, Paris, 1899, 1 vol., 483 p.

2. *Litteraturblatt für germanische und romanische Philologie*, juillet 1897, p. 236.

3. *Magyars et Roumains devant l'histoire, réponse à M. de Bertha*, Paris, 1900, 1 brochure, 29 p.

4. *Romanii in monumentele literare germane medievale*, Bucarest, 1900, 1 vol., 192 p.

5. *Die Romanen in den Städten Dalmatiens während des Mittelalters*, Wien, 1901, 1 vol. in-4°, 182 p., extrait des *Abhandlungen der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften aus Wien*, 1901.

s'en est conservé des restes que dans la toponymie. L'auteur soutient qu'une grande partie de la population romane de la Dalmatie se transplanta en Dacie; mais il ne donne pas un seul argument qui puisse rendre plausible son hypothèse. — Enfin notons parmi les écrits composés dans le même esprit le discours de réception de M. Ludovic Talloczy à l'Académie hongroise et qui a pour thème la *Question valaque*.

Un excellent résumé, qui contient en même temps des indications bibliographiques sur la question roumaine, a été donné par M. Dimitri Onciul dans *l'Encyclopédie roumaine* de M. Cornelius Diaconovici[1].

Biographies. — M. Octave-Georges Lecca a publié un *Dictionnaire* ou *Répertoire alphabétique des familles boyaresques roumaines*[2], en donnant sur elles des notices historiques et généalogiques. Les sources que l'auteur utilise sont de deuxième et troisième main, souvent même des romans. Il affirme assez souvent qu'il s'appuie sur des documents, mais sans en indiquer ni la date ni la provenance. Avec ce système, il ne lui était pas difficile de soutenir que la famille de commerçants Assan de Bucarest descend des empereurs valacho-bulgares du même nom du XIIIe siècle, et que sa propre famille Lecca descend en droite ligne de Marius-Porcius Lecca qui prit part à la conjuration de Catilina.

Parmi les familles les plus considérables du pays, dont quelques auteurs ont esquissé l'histoire, notons le travail très intéressant de feu Jonnescu Gion, sur la famille des *Boyards Craiovesti* et sur le rôle que ces turbulents boyards jouèrent en Valachie au XVIIe siècle. Une suite à ce travail a été donnée par M. Élie Nicolescu, qui a étudié les *Descendants des Craiovesti*[3]. Une autre étude de Gion concerne la princesse Despina, femme de Neagu Bassaraba, fondatrice du célèbre monastère de la Curte-d'Arges, et ses filles[4].

M. le général P.-V. Nasturel a étudié en grand détail la famille des boyards *Pârscoveni et ses différentes ramifications*[5]. — M. Radu Rossetti, après avoir retracé l'histoire du village de Bohotin[6], qui appartint aux deux familles Buhus et Rossetti (dont l'auteur fait par-

1. *Chestiunea româna*, Bucarest, 1902, 1 brochure, 40 p.
2. *Familiile boeresti române*, Bucarest, 1899, 1 vol. gr. in-8°, 450 p.
3. *Revista pentru istorie, arheologie si filologie*, t. VIII, 1902, p. 74-79 et IX, 1903, p. 200-212.
4. *Arta si Literatura româna*, t. VII, 1903, p. 15-22.
5. *Arta si Literatura româna*, t. VIII, 1903, p. 97-100, 619-632; IX, 1905, p. 281-292, 367-374, 567-574, 727-735; X, 1906, p. 222-244.
6. Voir p. 94.

tie), consacre une étude spéciale à l'histoire de ces familles[1]. — M. Rossetti Balanescu publie aussi quelques notices sur des membres de la famille des *Cantacuzène*[2]. — M. Radu Rossetti revient sur la question de l'histoire des familles roumaines, pour exposer celle de la famille *Ghyka*[3], pendant que M. Élie Nicolescu étudie les péripéties par lesquelles passèrent les membres de la très ancienne famille *Golescu*[4]. Il publie encore une étude sur les *Ascendants du prince Barbe Stirbeiu*[5].

Passant aux biographies individuelles, nous noterons d'abord celle du *Spatar Nicolas Milescu*, boyard moldave réfugié en Russie et qui fut envoyé par le czar Alexis Romanoff en mission à Pékin pour y nouer les premières relations commerciales de la Russie avec l'Empire du milieu. Cette étude de M. Nicolescu[6] est basée sur l'édition du voyage en Chine du spatar Milescu publiée à Saint-Pétersbourg par M. J.-V. Arséniew.

M. N. Jorga donne quelques indications biographiques sur une *Nièce d'Alex. Lapusneanu*, sur la *Belle-sœur de Michel le Brave* et sur la *Jeunesse du boyard Socol Cornatanu*[7], le surintendant des bâtiments du prince Matthieu Bassaraba.

M. Obedeanu a exposé la biographie de l'aga *Constantin Balaceanu*, mort comme général autrichien dans la bataille de Zernesti[8]. — M. Étienne Greceanu a étudié la vie du comte *M. Rossetti* (1691-1760), qui vécut successivement en Moldavie, en Valachie et finalement en Transylvanie, et qui est l'ancêtre de Constantin-A. Rossetti, l'émule de Jean Brateanu dans la direction du parti libéral roumain[9]. M. G.-M. Jonescu a écrit la biographie du major russe *Michel Cantacuzène*[10], le grand vistiar (trésorier) de Valachie, qui passa en Russie

1. *Analele Acad. rom.*, seria II, tomul XXVIII, 1906, p. 469-503.
2. *Arhiva* de Jassy, t. X, 1899, p. 601-609.
3. *Convorbiri literare*, t. XXXVI, 1902, p. 793-818 et 1122-1126.
4. *Revista p. istorie, Arch. si fil.*, t. VIII, 1902. M. Nicolescu a eu l'occasion de reparler de cette question dans son étude sur le prince *Latote Bassaraba* (*Arta si Literatura româna*, t. VII, 1902, p. 641-663) et dans son travail : *Qui est Alexandre Vada Ilias?* (*Ibid.*, t. VIII, 1903, p. 450-457). L'auteur revient encore sur cette famille dans un article de la *Noua Revista româna*, t. IV, 1901, p. 335-336 et 355-361.
5. *Arta si Literatura româna*, t. VII, 1902, p. 178-188.
6. *Primul calator român prin Siberia si China*, Bucarest, 1905, brochure de 61 p. extraite du *Bulletin de la Société géographique roumaine*, 1er semestre 1904.
7. *Convorbiri literare*, t. XXXIX, 1903, p. 113-120.
8. *Aga Constantin Balaceanu*, Bucarest, 1904, brochure de 34 p.
9. *Revista p. istorie, Arh. si fil.*, t. IX, 1903, p. 213-245.
10. *Generalul maior al Russiei Mihail Cantacuzino*, Bucarest, 1906, brochure de 36 p.

lors de la guerre de 1769-1774 et dont la famille y est encore établie aujourd'hui. — M. J. Tanovicéanu a tracé la vie du grand logothète Jean Bogdan du commencement du XIXe siècle[1]. — M. Al. Lappedat a esquissé la vie de l'évêque *Damaschin*, l'un des plus zélés traducteurs de livres liturgiques grecs en roumain[2]; — M. N. Jorga celle du métropolitain *Philarète II*[3]. — M. le chevalier Jean de Puscariu a raconté la vie de l'évêque de Maramures *Jean Circa de Gambutz*[4]. — M. N. Jorga a tracé la biographie de *Tudor Vladimirescu*[5], le fameux vengeur des oppressions auxquelles les paysans étaient exposés sous les Phanariotes. — M. Cosmescu fait la biographie de *Dimitrie Cosacovici*[6], le grand patriote aroumain (c'est le nom que se donnent les Roumains de la Macédoine). Ce fut lui qui fonda l'école macédonienne de Bucarest et qui ouvrit, en 1861, la première école roumaine à Monastir, en Macédoine. — M. Trandofie Juvara a inséré, dans la *Revue idéaliste* de M. Holban, une étude sur *Edgar Quinet* comme philo-roumain[7]. — Le défunt Angel Demetrescu a exposé la biographie d'un poète de la Renaissance *Alex.-Z. Sihleanu* (1835-1857)[8]. — M. Ovide Densusianu a retracé celle du poète de la même époque *Nicoleanu* (1833-1891)[9]. — Une troisième biographie de poète est celle d'*Alecu Russu*, due à M. P.-V. Haness[10]. — M. le Dr C. Istrate a, dans son discours de réception à l'Académie, en 1902, esquissé l'activité de *Jean Ghyka* comme homme de science[11]. — M. Burghele a esquissé, dans un ouvrage populaire, la vie du grand homme d'État roumain *Michel Cogalniceanu*[12]. — Enfin, M. J.-G. Sbiera, professeur honoraire à l'Université de Cernowitz, a esquissé son autobiographie[13]. Il y fait l'historique de sa famille depuis le premier ancêtre connu qui vivait sous Étienne le Grand (1457-1504), puis retrace l'histoire contemporaine de la Bukovine de 1860 à 1899.

1. *Noua Revista româna*, t. I, 1900, p. 130-134.
2. *Convorbiri literare*, t. XL, 1906, p. 363-581.
3. *Ibid.*, t. XXXV, 1901, p. 999-1009 et 1101-1137.
4. *Analele Acad. rom.*, seria II, t. XXIII, p. 177-187.
5. *Domnel Tudor din Vladimir* (1778-1821), Bucarest, 1906, 1 vol. 110 p.
6. *Analele Acad. rom.*, seria II, t. XXV, p. 283-340.
7. Année 1903, p. 217-248 et 473-505.
8. *Arta si Literatura româna*, t. V, 1900, p. 499-510.
9. *Noua Revista româna*, Bucarest, t. I, 1900, p. 210-217.
10. *Noua Revista româna*, Bucarest, t. I, 1900, p. 487-499, II, p. 181-187, 215-224; 260-266.
11. *Ibid.*, t. VII, 1902, p. 225-248.
12. *Mihail Cogalniceanu*, Bucarest, 1901, 1 vol., 110 p.
13. *Familia Sbiera si amintiri din viata autorului*, Cernauti, 1899, 1 vol. gr. in-8°, 431 p.

Histoires locales. — Citons d'abord l'*Histoire du Banat de Témesvar*, écrite par le R. P. Georges Popovici[1]. L'auteur est assez bien informé et il s'attache surtout à démontrer la présence des Roumains dans le Banat à l'époque de la conquête magyare (898-1000). Sa démonstration se ressent malheureusement encore de l'esprit de la vieille école. Au lieu d'aller droit aux faits et de fournir des preuves objectives, il s'attarde beaucoup à relever les contradictions qui existent entre les nouvelles et les anciennes théories magyares, ce qui n'avance à rien. Pour l'histoire plus récente, il l'expose en connaissance de cause.

La seconde histoire provinciale est celle des *Roumains-Macédoniens*, par M. Argintéanu[2]. Les Roumains de la Macédoine crurent longtemps qu'ils appartenaient au peuple grec. Ils donnèrent les plus braves défenseurs de l'indépendance hellénique; ils dotèrent la Grèce, et Athènes en particulier, de magnifiques monuments (bibliothèque, musée, université, stade). Mais le sentiment national des Roumains de la Macédoine s'est réveillé depuis que la nationalité roumaine du nord du Danube a pris conscience d'elle-même. Sous le règne du prince Couza, les Roumains des pays danubiens vinrent en aide à leurs frères du sud pour ouvrir chez eux des écoles nationales, et D. Cosacovici y fonda la première en 1861. L'histoire des Roumains-Macédoniens, écrite par un auteur du pays, prouve que ce groupe du peuple roumain est arrivé à la pleine conscience de ses destinées. L'histoire primitive est très bien traitée; le rôle des Roumains dans l'empire des Assans ainsi que celui qu'ils jouèrent dans la guerre de l'indépendance hellénique sont mis en pleine lumière, et l'esquisse du réveil national du peuple est très bien exposée.

Sur le même sujet, M. Élie Barbulescu a publié une étude intitulée : *les Roumains dans leurs rapports avec les Serbes et les Bulgares surtout au point de vue de la question des Macédo-Roumains*[3]. Il y montre que les Roumains se rendent mal compte des aspirations des peuples slaves des Balkans, parce qu'ils ignorent leur langue. Il passe ensuite à la lutte des Bulgares et des Serbes pour la suprématie en Macédoine et montre que cette lutte se modifie selon que l'élément bulgare ou l'élément serbe prédomine dans l'idiome slave macédonien. Il traite finalement des relations des

1. *Istoria Românilor banateni*, Lugos, 1904, 1 vol. in-8°, 424 p.
2. *Istoria Românilor Macedonieni*, Bucarest, 1904, 1 vol., 333 p.
3. *Românii fata de Sarbi si Bulgari, mai ales cu privire la chestia macedo-romana*, Bucarest, 1906, 1 vol., 210 p.

Roumains avec les Serbes et les Bulgares et montre que l'influence slave balkanique sur le peuple roumain (celui de Valachie) a été plus serbe que bulgare. — M. Gustave WEIGAND, directeur du séminaire roumain de l'Université de Leipzig, dans la description d'un voyage qu'il fait dans la région de la Serbie et de la Bulgarie peuplée de Roumains[1], constate que les immigrations de ce peuple dans ces pays partirent, d'un côté de l'Olténie, de l'autre du Banat, et partage l'avis que cette colonisation roumaine ne date pas seulement de l'époque de la tyrannie des boyards au temps des Phanariotes, mais qu'une partie doit en être bien plus ancienne, à en juger d'après le terme *Vd'ie*, par lequel les Roumains désignent la forteresse de Widin. — M. Th. FILIPESCU a étudié les *Villages roumains de la Bosnie et de l'Herzégovine*[2], dont l'origine est due à des immigrations à la fois macédo-roumaines et daco-roumaines. Cette étude solide et bien documentée s'étend, dans sa partie générale, à tout l'élément roumain du sud du Danube.

En fait d'histoire de villes, citons en premier lieu celle de *Bucarest*, par feu Jonnescu GION[3]. Ce n'est pas, à proprement parler, une histoire, mais plutôt la réunion, en un grand volume enrichi de nombreuses illustrations, de plusieurs monographies historiques sur la capitale de la Roumanie. On y trouve des chapitres sur les églises, sur l'administration, sur Bucarest au temps de la Révolution française. Il y a là un travail énorme, surtout pour ce qui concerne les arts. Les objets étudiés ont été recueillis de maison en maison et photographiés par les soins de l'auteur. Mais le tour d'esprit un peu fantaisiste de l'auteur le pousse souvent à interpréter les documents d'une façon arbitraire. Cette œuvre n'en n'est pas moins un des essais les plus considérables d'histoire locale qui aient été tentés jusqu'ici chez les Roumains et fait regretter la perte prématurée de Gion. — M. le général P.-V. NASTUREL a ajouté quelques observations et rectifications aux renseignements contenus dans le livre de Gion, par ses *Contributions à l'histoire de Bucarest*[4]. — M. N. BOGDAN, dans un volume descriptif sur la *Ville de Jassy*[5], a réuni un nombre assez grand de renseignements historiques sur cette ville. — Bien

1. Dans la *Noua Revista româna*, t. I, 1900, p. 152-155.
2. *Colonitile romane din Bosnia*, Bucarest, 1906, 1 vol., 310 p.
3. *Istoria Bucurestilor*, Bucarest, 1899, 1 vol. in-fol., 720 p.
4. *Noua Revista româna*, t. I, 1900, p. 418-428.
5. *Orasul Jasi, schite istorice si administrative*, Jassy, 1904, 1 vol. gr. in-8°, 226 p.

autrement important est l'article de M. G. Ghibanescu sur l'*Origine de la ville de Jassy*[1], sur laquelle on a émis des avis si divers et que M. Ghibanescu expose en s'appuyant sur tous les documents. L'auteur s'arrête à l'étymologie de *as*, *ias* = frêne, à cause des grandes forêts de frênes qui entouraient la ville dans les anciens temps. Contre cette hypothèse s'élève pourtant le fait que ni à Jassy ni dans les environs il n'existe de frênes. — Dans ses observations sur les *Origines de Jassy*, M. Marienescu combat cette étymologie et explique le nom d'*ias*[2] par des racines qui signifient eau, mais dans d'autres langues que le slave. — M. D. Ollanescu, membre de l'Académie roumaine et littérateur distingué, a donné un essai sur sa ville natale, *Focsani*[3], et M. Caian en a écrit une histoire[4] aussi complète que le permettent les documents retrouvés par lui. — M. Alex. Stefulescu a fait de même l'historique de sa ville de *Târgujiului*[5] et M. Scraba a publié quelques notes sur la ville de *Suceava*[6], ancienne capitale de la Moldavie.

Comme histoire de villages, notons la *Chronique du village et de la terre de Bohotin* par M. Radu Rossetti[7], qui commence à l'année 1632, date du plus ancien document concernant cette terre. M. Rossetti touche, au cours de son exposé, à plusieurs questions d'histoire générale, telles que le partage des terres, le droit de propriété. Les annexes reproduisent les 149 documents nouveaux dont M. Rossetti s'est servi. — Une autre monographie de village est celle de la commune de *Bogdana* du R. P. Antonovici[8]. La partie historique est très riche et l'auteur jette une lumière assez vive sur le développement d'un des éléments essentiels de la vie sociale en Roumanie.

Histoire ecclésiastique. — Les travaux relatifs à l'histoire de l'Église roumaine sont assez nombreux. Nous citerons d'abord l'intéressante étude de M. D. Onciul sur le *Pape Formose dans la tradition populaire roumaine*[9]. Il s'en dégage que les Roumains ont

1. Dans l'*Arhiva* de Jassy, t. XIV, 1903, p. 241-303, 385-409, 475-489.
2. *Ibid.*, t. XV, 1904, p. 84-86.
3. *Arta si Literatura româna*, t. VII, 1902, p. 568-581.
4. *Istoricul orasului Focsani*, 1906 1 vol., IV-283 p.
5. *Istoria Târgujiului*, Targujiului, 1906, 1 vol., 412 p.
6. Dans l'*Arta si Literatura româna*, t. III, 1899, p. 101-114.
7. *Cronica Bohotinului*, dans les *Analele Acad. rom.*, t. XXVIII, 1906, p. 157-323.
8. *Istoria Comunei Bogdana*, Barlad, 1905, 1 vol. in-8°, 650 p.
9. *Papa Formosus in traditia noastra istorica*, dans le volume intitulé : *Omagiu domnului T.-L. Maiorescu*, 1900, p. 620 et suiv.

appartenu, jusqu'au IXe siècle, à l'Église de Rome. — M. Nicolas DOBRESCU, jeune historien de talent, a consacré une bonne partie de son temps à l'histoire de l'Église. Dans un volume très documenté il expose la situation faite à l'*Église roumaine en Olténie, à la suite de l'occupation autrichienne* (1716-1739)[1]. Il montre les mauvais résultats auxquels aboutirent les essais de réforme des Allemands, qui mécontentèrent tout le monde et surtout le clergé. — Le même auteur publie un essai sur la *Fondation de la métropolie valaque*[2], ainsi que plusieurs autres travaux relatifs toujours à l'Église, notamment l'édition d'un mémoire de l'année 1703 sur le *Métropolitain Athanase*[3], l'un des promoteurs de l'union de l'Église orthodoxe roumaine de Transylvanie avec l'Église catholique, et quelques *Contributions à l'histoire de l'Église roumaine*[4]. — M. D. DAN expose l'histoire du monastère de *Putna*[5] en Bukovine.

M. N. JORGA a publié, sous le titre de : *Villages et prêtres de l'Ardeal*[6], une histoire de l'esprit roumain tel qu'il s'est développé en Transylvanie, sous le manteau de l'Église. L'ouvrage est divisé en trois parties : I, Avant l'union ; II, L'union ; III, Après l'union. — M. G.-M. JONESCU a publié le premier volume d'un ouvrage plus considérable qu'il consacre à l'*Histoire de l'Église roumaine dans la Dacie trajane*[7]. Malgré tous ses efforts, la présence du christianisme en Dacie du temps de la domination romaine reste une simple hypothèse. C'est aussi aux origines du christianisme chez les Roumains que se rapporte l'essai de Mgr Raymund NETZHAMMER, archevêque catholique de Bucarest, sur les *Antiquités chrétiennes de la Dobrudja*[8], dans lequel le savant prélat commente les quatre seules inscriptions chrétiennes romaines qui aient été déterrées dans cette région ; mais ces restes du christianisme primitif ne se rapportent

1. *Istoria bisericei române din Oltenia in timpul ocupatiunei austriace*, Bucarest, 1906, 1 vol., 385 p.
2. *Intemeierea meatropoliei Tarei Romanesti*, Bucarest, 1906, 118 p.
3. Dans les *Convorbiri literare*, t. XL, 1906, p. 620-624.
4. *Convorbiri literare*, t. XL, 1906, p. 976-986, 1042-1053.
5. *Monastirea si comuna Putna*, Bucarest, 1905, 261 p.
6. *Sate si preoti in Ardeal*, Bucarest, 1902, 349 p. Deux autres volumes de M. Jorga : *Drumuri si Orase in Romania* et *Sate si monastiri in Romania*, ne contiennent rien d'historique. Il en est de même de ses autres volumes : *Neamul romanese in Bukovina*, *Neamul romanese in Basarabia* et *Neamul romanese in Ardeal si Ungaria* (2 vol.) qui ne donnent que des impressions de voyages.
7. *Istoria bisericei române din Dacia traiana*, vol. I, Bucarest, 1905, 532 p.
8. *Die christlichen Alterthümer inder Dobrugia*, Bucarest, 1906, brochure de 39 p.

qu'indirectement à la Dacie, la *Scythia minor* n'en ayant jamais fait partie. — M. G.-M. Jonescu a publié aussi une histoire du couvent de Cotroceni, maintenant résidence du prince héritier de Roumanie; il a utilisé de riches matériaux, mais son exposé laisse à désirer. — M. Augustin Bunea, docteur en théologie catholique et membre de l'Église roumaine unie, a étudié à nouveau l'activité du grand apôtre de la nationalité roumaine en Transylvanie, *le Métropolitain Innocent Micul* (Klein)[1]. L'auteur a utilisé pour son travail, non seulement les ouvrages assez nombreux et les documents publiés antérieurement, mais encore une grande quantité d'actes inédits, contenus dans les archives métropolitaines de Blas, dans celles d'Oradie-Mare, de Budapest et de Vienne. C'est un ouvrage capital sur la vie et l'activité du grand Roumain et grand chrétien que fut Klein, et l'Académie roumaine a reconnu les éminentes qualités de cette œuvre en lui accordant le prix Eliad-Radulescu. — Le même auteur a traité la question des *Quatre évêchés roumains disparus*[2]. — Un autre évêché (1674-1689) disparu qui a appartenu pour peu de temps à la Valachie est celui de *Strehaia* dont s'occupe M. J. Bianu[3]. — C'est encore le R. P. Bunea qui retrace la vie de deux évêques remarquables, *Paul Aron et Dyonise Novacovici*[4]. Tous les ouvrages de Bunea sont d'ailleurs un plaidoyer indirect en faveur du catholicisme.

M. Radu Rossetti a inséré dans les *Annales* une étude sur les *Hongrois et leurs évêchés catholiques de Moldavie*[5] dans laquelle il élucide plusieurs faits mal connus jusqu'à présent, tels que : la donation faite par les rois de Hongrie aux chevaliers teutons, l'évêché des Coumans et celui de Milcov, l'établissement des Hongrois en Moldavie, l'évêché de Sireth, l'évêché de Bacau. — M. C. Erbiceanu, qui a contribué plus que tout autre à éclaircir l'époque des Phanariotes, ajoute à ses précédents travaux une étude sur les *Donations faites aux couvents du mont Athos*[6] par les plus anciens princes roumains. Il relève ce que coûtèrent aux pays roumains les patriarches de Cons-

1. *Episcopul Inocentiu Klein* (1728-1751), Blas, 1900, 422 p.
2. *Vechile episcopii romanesti a Vadului, Geoagiului, Silvasului si Belgradului*, Blas, 1902, 192 p.
3. *Analele Acad. rom.*, II, t. I, XXIII, 1904, p. 169-181.
4. *Paul Aron, si Dionisiu Novacovici*, Blas, 220 p.
5. *Ungurii si episcopiile catolice in Moldova*, dans les *Analele Acad. rom.*, seria II, tomul XXVII, p. 247-322.
6. *Priviri istorice si literare asupra epocei fanariote*, dans les *Analele Acad. rom.*, seria II, tomul XXIV, 1901, p. 83-116.

tantinople, les contributions volontaires que les princes servaient à l'Académie de cette ville, les livres grecs imprimés dans les pays roumains. — Dans une autre étude, M. Erbiceanu dessine quelques figures marquantes parmi les *Hommes cultivés et les professeurs des Académies de Bucarest et de Jassy*[1].

Le défunt G.-Dém. Théodorescu a écrit une étude sur les *Églises et les prélats au XVIIIe siècle*[2].

M. Th. Stephanelli, Roumain de la Bukovine et député au parlement de Vienne, a prouvé que le *Métropolitain de Kiev, Gabriel*[3], était un Roumain originaire de Campulung en Bukovine, où l'auteur avait trouvé aussi l'origine de la famille des Callimaqui, Roumains qui s'étaient grécisés à l'époque des Phanariotes, après être montés au trône de Moldavie. M. Mangra étudie la vie de *Sava Brancovici*, un des plus zélés défenseurs de l'Église orthodoxe en Transylvanie (1656-1680) contre la propagande catholique[4]. M. Arama expose la vie du *Métropolitain moldave Damian*[5]. — M. N. Jorga a ajouté encore, à ses trop nombreux travaux, une étude concernant l'action des deux grands princes roumains *Étienne le Grand et Michel le Brave, et l'archevêché de Transylvanie*[6], et une autre sur *Nicéphore Dascalul*[7], exarque du patriarche de Constantinople qui a joué un certain rôle dans les affaires religieuses roumaines. — Enfin notons une conférence publiée avec notes par M. Carl Auner et qui est consacrée à l'histoire de l'église des moines franciscains de Bucarest, nommée *Baratzia*[8] (du hongrois Barat = moine), ainsi que les courtes notices historiques sur *Quelques églises orthodoxes de Bucarest* de M. Mugure[9]; les données réunies par M. Élie Nicolescu sur le monastère de *Vierosul*[10] en Valachie; le volume consacré à l'histoire du monastère de *Tismanu* par M. A. Stefulescu[11].

1. *Barbatii culti si profesorii din Academiile grecesti din Jasi si Bucaresti*, *Ibid.*, tomul XXVII, 1906, p. 141-183.
2. *Arta si Literatura româna*, t. IV, 1900-1901, p. 78-88, 162-172.
3. *Originea campulungeana a lui Gavril mitropolitul Kievului*, dans les *Analele Acad. rom.*, seria II, tomul XXIII, 1901, p. 357-372.
4. *Mitropolitul Save Brancovici* (1656-1680), Arad, 1906, 151 p.
5. Dans l'*Arhiva* de Jassy, t. XIII, 1905, p. 223-229, 268-276.
6. *Stefan cel Mare, Mihaiu Vitsazul si Metropolia Ardealului*, dans les *Analele Acad. rom.*, seria II, tomul XXVII, 1905, p. 1-37.
7. *Nicefor Dascalul*, dans *Ibid.*, p. 189-201.
8. *Geschichte der Bukarester Baratzie*, Bucarest, 1904, 24 p.
9. Dans l'*Arta si Literatura româna*, t. VIII, 1904, p. 556-560.
10. *Ibid.*, p. 120-128.
11. *Manastirea Tismana*, 1903, 233 p.

Droit, Institutions, Civilisation. — Parmi ces études nous citerons d'abord le livre de M. Theohari Antonescu, intitulé : *Mondes oubliés*[1], dans lequel il s'occupe d'inscriptions assyriennes et de papyrus égyptiens. Ces études ne sont qu'un résumé des travaux étrangers, M. Antonescu n'étant pas en mesure de déchiffrer lui-même ces documents. Un seul chapitre présente un intérêt de curiosité, celui où il avance l'hypothèse que la patrie primitive des Aryas fut la Dacie trajane. M. Jean Kalindéru, président sortant de l'Académie roumaine, s'est occupé dans plusieurs communications de la vie privée des Romains. Il étudie le *Port des cheveux et de la barbe*, les *Perruques et les barbiers*, les *Ornements et la toilette d'une élégante romaine* et la *Haute société romaine du temps de Pline le Jeune*[2].

Passons aux institutions roumaines. M. Jean Bogdan a communiqué à l'Académie une étude sur l'*Origine du voïvodat chez les Roumains*[3] dans laquelle il s'attache à prouver le peu d'importance que cette institution présentait dans la vie de l'État magyar. Mais la thèse de M. Bogdan est contredite par les révoltes heureuses de plusieurs voïvodes contre le royaume de Hongrie, entre autres par celles du voïvode du Maramures Bogdan, homonyme mais non ancêtre de l'auteur, qui s'émancipa violemment de la sujétion hongroise, fonda l'État moldave et repoussa victorieusement l'expédition que le roi Louis de Hongrie dirigea contre lui. Nous nous étonnons qu'en face de ces faits bien connus, M. Bogdan ait pu soutenir que le rôle politique des voïvodes dans les affaires hongroises avait été insignifiant. Le même auteur a passé de l'étude du voïvodat à une autre institution voisine, le *Kinezat*[4]. M. Bogdan soutient l'origine slave de cette magistrature villageoise, comme il l'a fait aussi pour celle des voïvodes ou chefs de districts, supérieurs aux kinèzes en autorité. L'auteur en trouve la première mention en 1198 chez les Roumains de la Serbie, puis dans les documents hongrois à partir de 1247 en Moldavie et en Valachie. Cette institution fut importée par l'immigration des Roumains d'outre-monts; mais elle y subit une grande transformation. Elle prit d'autres noms, tels que *jude*, *vata-*

1. *Lumi uitate*, Jassy, 1901, 214 p.

2. *Portul barbei si al parului la Romani*, dans les *Analele Acad. rom.*, seria II, tomul XXII, p. 37-66; *Portul perucilor si barbierii la Romani*, *Ibid.*, t. XIII, p. 339-355; *Podoabele, toaleta si petrecerile unsi elegante romane*, *Ibid.*, t. XXVI, p. 45-107; *Societatea romana inalta pevremile lui Plinius cel Tanar*, *Ibid.*, p. 207-299.

3. *Originele Voivodatulin le Romani*, dans les *Analele Acad. rom.*, II, t. XXIV, 1902, p. 191-207.

4. *Despre Kinezii romani*, *Ibid.*, tomul XXVI, 1904, p. 13-44.

man, *vornic*. L'étude de M. Bogdan, fondée sur des documents encore en grande partie inédits, quoique incomplète, est une œuvre méritoire. — Une autre étude concernant les kinèzes est celle de M. Nicolas Densusanu, qui porte spécialement sur le *Kinézat de la famille Bassarabe*[1]. Elle complète, par de précieux renseignements, celle de M. Bogdan, M. Densusanu voit dans cette institution les cadres d'une puissante organisation militaire des paysans roumains de la Transylvanie. Il insiste avec raison sur cette particularité qui, avec l'existence d'un droit coutumier valaque et la participation des Roumains aux assemblées (diètes) du pays, prouve que les Roumains jouissaient dans les premiers temps de la domination magyare d'une position privilégiée qu'ils perdirent par la suite. Les conséquences qu'on peut en tirer pour affirmer la présence des Roumains en Transylvanie lors de la conquête de ce pays par les Hongrois sont évidentes. Ces derniers laissèrent aux Roumains la jouissance de certains droits qu'ils perdirent par la suite, ce qui serait absolument inexplicable dans l'hypothèse d'une rentrée tardive des Roumains, par lente infiltration, dans leur ancien pays, après qu'il fut soumis à l'autorité magyare. — Une tout autre opinion sur l'origine des voïvodes et des kinèzes a été présentée par M. Jean de Puscariu qui a étudié ces institutions dans leurs rapports avec les *Boyards du district de Fagaras*[2]. Il y soutient que la classe privilégiée des Roumains de ce district, avant que la domination de Mircea le Grand vint y implanter les boyards, était représentée par les kinèzes. Puis M. Puscariu veut établir étymologiquement que les termes de voïvode et de kinèze sont d'origine celtique et nullement slave, opinion dérivée d'une autre théorie sur la nationalité ou plutôt sur l'origine ethnique des peuples de la Dacie, qui auraient appartenu au rameau celtique des Aryas; opinion soutenue, en dehors de M. Puscariu, par MM. Marinescu et Caragiani. M. Puscariu passe ensuite à l'énumération de toutes les familles boyaresques du Fagaras, qui, pour la plupart, ont passé au magyarisme.

M. Ghibanescu, qui étudie avec pénétration les institutions roumaines, a publié une courte étude sur les *Vecini et les Rumâni*[3], à propos de deux documents nouvellement découverts. Il y combat l'explication que nous avons donnée de cette institution, qui représente le servage en Moldavie et en Valachie, en la faisant remonter

1. *Chinezatul familiei Basaraba*, dans la *Revista pentru istorie, arheologie si filologie*, t. VIII, 1902, p. 50-73.

2. Sous le pseudonyme « Non quis sed quid » : *Fragmente istorice despre boierii din tara Fagarasului*, Sibiu, 1904, 3 brochures, 23, 51 et 122 p.

3. *Despre vecini sau rumâni*, dans l'*Arhiva* de Jassy, t. XV, 1904, p. 10-21.

à la fondation de ces principautés. Il ne lui donne pas une origine politique, mais y voit un résultat des relations économiques entre les seigneurs et le bas peuple qui trouvait son avantage à se mettre sous la protection des plus forts. Nous doutons de la justesse de cette interprétation, car le servage n'est jamais accepté de bon gré, mais est toujours imposé.

Quant aux études sur l'histoire du droit roumain, elles ne sont qu'à leur début. M. Alexandresco, l'éminent jurisconsulte roumain, les avait inaugurées dans ses commentaires sur le code civil, et je me suis occupé moi-même de l'histoire des institutions juridiques dans mon *Histoire des Roumains de la Dacie trajane*. Nous avons trouvé quelques imitateurs, et les anciennes coutumes et les premiers essais de législation roumaine commencent à être l'objet de travaux d'une certaine valeur. La période qui nous occupe (1899-1906) a vu paraitre les suivants :

M. Constantin Dissescu, ancien ministre de l'Instruction publique, a publié un essai sur *les Origines du droit roumain*[1]. Il revient plus au long sur cette matière dans le Ier volume de son *Droit constitutionnel*[2] qui contient l'introduction historique de l'ouvrage. Dans la partie qui concerne les Roumains, M. Dissescu s'occupe de l'organisation sociale et politique des Roumains, en soumettant à une critique rationnelle le résultat obtenu sur ce terrain par ses devanciers.

Le collègue de M. Dissescu a l'Université de Bucarest, M. Paul Negulescu, a publié aussi en français le t. I d'une *Histoire du droit et des institutions roumaines*[3]. M. Negulescu traite dans ce volume des institutions romaines que l'on ne peut considérer *de plano* comme institutions roumaines. Il ne dit rien d'ailleurs qui ne fût connu antérieurement par les travaux de l'érudition occidentale. Dans un autre volume, que M. Negulescu publie en roumain, il étudie le *Développement historique de quelques institutions roumaines*[4], l'adoption fraternelle (*infratirea*), le divorce et le droit de préemption (*protimis*).

M. Jean Peretz, professeur d'histoire du droit roumain, chaire nouvellement créée à l'Université de Jassy, a publié la première partie d'un travail sur *la Loi du roi de Serbie Étienne Duschan* (1349-1354)[5], comparé avec les lois byzantines et slaves. Ce monu-

1. Traduit du roumain, Paris, 1899, 71 p.
2. *Curs de drept constitutional*, vol. I, Bucarest, 1906, 394 p.
3. Paris, 1899, 1 vol., 300 p.
4. *Studii de istoria despotului romîni*, Bucarest, 1903, 240 p.
5. *Zaconicul lui Stefan Dusan tarul Serbici (1349-1350)*, parite I, Bucarest, 1905, 112 p.

ment de droit slave a une grande importance pour les institutions juridiques roumaines qui furent empruntées pour la plupart aux Jougo-Slaves de la péninsule balkanique. La partie qui vient de paraître contient le texte slave du Zaconic, avec traduction roumaine et des notes explicatives. — M. Jean Nadejde a présenté comme thèse de licence en droit une étude sur *l'Ancien droit roumain*[1]. L'auteur ne se borne pas pourtant, dans son travail, aux seules institutions juridiques proprement dites; il embrasse la constitution entière de l'État, sous laquelle le peuple roumain vivait dans les anciens temps. Il s'occupe surtout de la condition des paysans et de leurs rapports avec les propriétaires, ainsi que de la nature de la grande propriété chez les Roumains.—M. Nadejde reprend ce sujet dans une étude sur *l'Ancien droit coutumier chez les Roumains*[2]. Il expose d'abord l'historique de la législation, pour pouvoir mettre en regard le développement du droit coutumier, qu'il ne rattache ni aux Romains ni aux Slaves, mais qu'il considère comme d'origine thrace; c'est une thèse difficile à soutenir.

L'institution qui a le plus souvent été étudiée est celle des *cojurateurs*, d'abord par M. Hasdeu, puis par M. Tocilescu, puis par moi dans mon *Histoire des Roumains*. M. Demetrescu[3] revient sur cet intéressant problème de l'adaptation d'une institution étrangère, dans laquelle les Roumains firent preuve de dispositions toutes particulières pour la création de formes juridiques nouvelles, dispositions qui ne sont chez eux qu'un héritage de l'esprit juridique des Romains, leurs ancêtres. M. Demetrescu repousse la manière de voir de mes deux devanciers dans l'explication de l'origine des cojurateurs : comme moi, il y voit un emprunt au droit germanique, apporté par le canal des Slaves, et il ajoute à mes arguments des considérations nouvelles. — M. Georges Nicolescu a fait imprimer un livre sur le *Parlement roumain*[4]; malheureusement, la partie historique y est bien faiblement traitée. — M. Cantilli a écrit une brochure sur le *Danube sous le régime des traités*[5]; bonne contribution à la question du Danube. — Enfin M. Grégoire Dianu a exposé l'*Histoire des prisons en Roumanie*[6] et M. Galasescu celle des *Hôpitaux publics*[7] de Bucarest. — M. Jean C. Filiti a étudié assez minutieusement le *Règlement orga-*

1. *Din vulinal drept roman*, Bucarest, 1899, 201 p.
2. Dans la *Noua Revista româna*, t. I, 1900, p. 111-130; t. II, p. 145-155.
3. *Institutia juratorilor*, dans les *Convorbiri literare*, t. XXXIII, 1899, p. 300-360, 429-440, 544-552, 644-658, 749-767 et 854-870.
4. *Parlamentul roman*, Bucarest, 1903, 505 p.
5. Bucarest, 1901.
6. *Istoria irchisorilor din România*, Bucarest, 1900, 190 p.
7. *Istoria spitalelor civile din Bucaresti*, Bucarest, 1900, 968 p.

nique[1]. Il place ses dispositions toujours en parallèle avec l'état antérieur et fait ressortir les qualités et les défauts de cette législation. Mais M. Filiti a une façon très défectueuse de citer ses autorités; il donne le nom de l'auteur sans le titre de l'ouvrage. — M. G. Meitani a exposé l'*Action diplomatique de l'Europe concernant les Principautés de 1821 à 1831*[2]. — Dans un autre ouvrage, qui dépasse les cadres de l'histoire roumaine, *l'Évolution du droit de propriété chez les Romains*[3], le même auteur ne fait que reproduire des théories connues.

Dans un ordre tout différent d'idées, notons encore l'étude de l'infatigable M. N. Jorga sur l'*Ancien art de bâtir* et celle sur l'*Ancien art de la sculpture et de la peinture chez les Roumains*[4] dans lesquelles l'auteur est obligé de toucher, sans préparation suffisante, à des questions de pure technique. — Par contre, l'article de M. l'architecte Antonescu sur l'*Architecture religieuse des Roumains et sur leurs plus anciennes églises*[5] est une excellente contribution à l'étude de l'architecture primitive des Roumains.

Enseignement, écoles. — Quelques ouvrages ont paru sur l'histoire de l'enseignement. Ainsi M. G. Adamescu a donné une histoire du séminaire ecclésiastique de Jassy, connu sous le nom de *séminaire Benjamin*[6] du nom de son fondateur, en 1803, le métropolitain Benjamin Costache. C'est la plus ancienne des écoles roumaines quelque peu supérieures, fondée encore du temps des Phanariotes, la première institution publique où se développa l'idée nationale. — M. Pierre Rascanu, professeur à l'Université de Jassy, élargissant ce cadre, a étudié, dans un volume écrit à l'occasion de l'exposition jubilaire, l'*Histoire de l'enseignement secondaire*[7]. Apres des considérations générales, il refait l'historique de toutes les écoles secondaires du royaume, en utilisant souvent des monographies écrites par les directeurs de ces écoles. — M. le Dr C. Istrate a longuement exposé

1. *Les Principautés roumaines et l'occupation russe. 1828-1834. Le règlement organique*, Bucarest, 1904, 1 vol., 294 p.

2. *Actiunea diplomatica a Europei fata de Principatele române*, Bucarest, 1903, 34 p.

3. *Evolutiunea dreptului de proprietate le Romani*. Bucarest, 1900, 200 p.

4. Dans les *Convorbiri literare*, t. XXXIX, 1905, p. 336-424, pour l'architecture, et t. XL, 1906, p. 26-42 et 115-134, pour les arts plastiques.

5. Dans l'*Arta si Literatura româna*, t. IX, 1905, p. 195-216.

6. *Istoricul seminarului Veniamin din Jasi* (1803-1903). Bucarest, 1904, 180 p. texte et 170 p. annexes.

7. *Istoricul invatamantului secundar*. Jassy, 1906, 240 p.

l'historique de l'*Enseignement des filles*[1] en s'occupant surtout des premières écoles où il fut donné (1834 en Moldavie, 1843 en Valachie). — Les *Écoles roumaines de Brasov* en Transylvanie ont trouvé leur historien dans M. André Barseanu[2]. Il expose leur développement depuis leur origine, en 1495, jusqu'en 1900. Elles commencent par de simples écoles de prêtres, rattachées à l'église Saint-Nicolas de Brasov. L'auteur s'attache surtout à montrer les difficultés avec lesquelles les Roumains eurent à lutter pour fonder le gymnase de la ville de Brasov, dont les Magyars ne voulaient à aucun prix, ainsi que les efforts que le peuple roumain dut faire pour défendre ses écoles contre la magyarisation. Malheureusement, tous ces efforts ont été vains, car la récente loi magyare sur l'instruction publique détruit tout enseignement en langue nationale et impose le magyar. Un tiers du volume de M. Barseanu est consacré à l'histoire; le reste à l'organisation actuelle et à la statistique de l'enseignement. — M. N. Jorga a publié aussi quelques contributions à l'*Histoire de l'enseignement entre 1780 et 1830*[3].

Notons enfin un ouvrage qui touche de plus loin à ce chapitre : *l'Histoire de la pédagogie*, par M. J. Gavanescul[4], professeur à l'Université de Jassy. En dehors de l'histoire générale de l'art d'enseigner, M. Gavanescul s'occupe aussi de celle des écoles roumaines.

Littérature, théâtre, imprimerie. — L'histoire de l'imprimerie en Roumanie a fait l'objet de trois travaux assez complets et bien composés. M. Georges Jonescu, ouvrier typographe, a publié, dans un livre sur l'art de l'imprimeur, une excellente *Introduction historique sur le développement de l'imprimerie chez les Roumains*[5]. — M. Nerva Nodos a, d'autre part, inséré dans l'*Almanach typographique* pour l'année 1902 une étude sur les *Commencements de l'imprimerie en Valachie*[6]. Il établit que le premier livre qui soit sorti des presses roumaines est la *Liturgie slavonne*, dont l'impres-

1. Dans l'*Arta si Literatura româna*, t. IV, 1900, p. 282-292, 545-557, 630-639; t. V, 1901, p. 11-16, 81-92.
2. *Istoria scoalelor centrale române greco-orientale din Brasov*, Brasov, 1902, 65 p. in-8°.
3. Dans les *Analele Acad. rom.*, seria II, tomul XXVIII, 1906.
4. *Istoria pedagogici in legatura cu istoria culturiei*, Bucarest, 1903.
5. *Calauza tipografului*, Bucarest, 1906, 410 p. M. Jonescu avait débuté dans ce genre de travail en 1900 par une *Étude sur l'imprimerie dans les pays roumains*, insérée dans la *Noua Revista româna*, t. II, 1900, p. 209-219; t. III, 1901, p. 109-120, et t. IV, 1901, p. 99-115.
6. *Inceputurile tipografiei in tara Românească*, publié aussi dans les *Convorbiri literare*, t. XXXVI, 1902, p. 1051-1056.

sion commença sous Radu le Grand en 7016 (1508). — M. Georges Cretu a publié en collaboration avec M. l'abbé J. Antonovici une courte mais substantielle étude sur les *Imprimeries de la ville de Barlad*[1] (Moldavie); ils constatent que 357 volumes furent imprimés dans cette ville de province. M. Cretu a provoqué des recherches pareilles dans toutes les villes de la Roumanie.

En fait de littérature, notons d'abord l'ouvrage considérable que M. N. Jorga a consacré à l'*Histoire de la littérature roumaine au XVIIIe siècle*[2]. Cette œuvre a été écrite pour un concours académique, dans lequel elle n'a pas obtenu le prix, malgré le rapport très favorable que j'avais fait sur le travail de mon ancien élève. Comme toujours, chez M. Jorga l'information est d'une richesse extraordinaire. L'auteur ne suit pas l'ordre chronologique; il partage les productions d'après les courants littéraires qui sont les suivants : le courant gréco-latin, celui de la culture religieuse, le courant transylvain et le courant français. L'auteur fait précéder chaque chapitre de son livre d'un exposé de l'histoire politique du temps, où il abuse un peu de son érudition sur des points qui ne sont pas absolument en relation avec le développement littéraire. Ce livre, qui a le mérite d'avoir le premier abordé un sujet tout à fait neuf, n'est précieux que par les renseignements qu'il contient; l'exposé est trop touffu, trop bourré de faits et de citations qui le rendent très difficile à lire — M. Jorga a écrit, en outre, une dissertation sur les *Littérateurs grecs en Roumanie pendant le XIXe siècle*[3]; on les voit d'abord diminuer en nombre, puis disparaître. — M. Élie Barbulescu a dirigé ses recherches d'un tout autre côté. Il a étudié l'emploi de l'*Alphabet cyrillique au XVIe et au XVIIe siècle chez les Roumains*[4], et parallèlement chez les Bulgares et les Serbes à la même époque. L'auteur étudie comparativement la valeur de chaque lettre et arrive à la conclusion que la phonétique de l'alphabet cyrillique chez les Roumains n'était ni la phonétique palæo-slave de Cyrille ni celle de Méthode aux IXe et Xe siècles, mais bien la phonétique des textes nommés medio-bulgares, qui commence au XIIe siècle et qui est distincte tant de la phonétique palæo-slave que de la phonétique russe. Cette démonstration du savant slaviste entraînerait d'importants

1. *Note istorice despre tipografiile din orașul Barlad*, dans le *Buletinul expoziției române*, 1906.

2. *Istoria literaturei române în sec. XVIII*. Bucarest, 1901, 2 vol.

3. Insérée dans les *Analele Acad. rom.*, seria II, tomul XXVIII, 1906.

4. *Formele alfabetului cirilic în textele românești din veacul XVI și XVII*. Bucarest, 1905, 222 p. Le chapitre avait été inséré en partie dans la *Revista pentru istorie* de M. Tocilescu, t. VIII, 1902.

conséquences historiques, si elle était définitive, car elle prouverait que la langue slave s'est introduite chez les Roumains non, comme on l'admettait jusqu'à présent, peu de temps après l'introduction de la liturgie slave chez les Bulgares (xe siècle), mais bien à partir du xiie siècle, ce qui confirmerait la légende d'après laquelle ce serait Jonitza, le fameux empereur valacho-bulgare de la Macédoine, qui aurait introduit de force la liturgie et la langue slave chez les Roumains du nord du Danube qui obéissaient à son autorité. — Le même auteur a publié encore des *Études sur la langue et l'histoire des Roumains*[1]. Il y poursuit ses recherches sur la période slavonne de leur développement intellectuel et prouve, entre autres, que la langue roumaine a été écrite antérieurement au xvie siècle et qu'il existait un courant anti-slave dès le xve siècle.

Dans un domaine confinant à la littérature, rappelons l'excellente monographie de M. Benedikt Kanner sur l'*Activité critique et littéraire de la société « Junimea » de Jassy*[2], fondée en 1864, qui fit pour la première fois prévaloir le goût dans les productions littéraires et entreprit de purifier la langue roumaine des latinismes exagérés et des germanismes qui remplissaient les écrits des Roumains d'outre-monts. — De son côté, M. Chr. Chendi a étudié le *Mouvement littéraire en Transylvanie de 1890 à 1900*[3]. — M. T. Burada, l'infatigable explorateur des régions où se sont répandus les Roumains, a commencé, depuis le mois de février 1905, dans l'*Arhiva* de Jassy, une série d'articles très documentés sur les *Commencements du théâtre en Moldavie*. M. D. Ollanescu, l'éminent poète et académicien, a fait une étude sur la *Société philharmonique de Bucarest*[4], qui fut le berceau du théâtre en Valachie.

Armée, guerre. — Entre les années 1899 et 1906, plusieurs travaux historiques ont paru sur l'armée roumaine dont la renaissance ne remonte cependant pas bien haut (1831). Les excellentes troupes qui avaient défendu les pays roumains dans les premiers temps de leur existence avaient été complètement désorganisées pendant l'époque phanariote, de sorte qu'elles durent être reconstituées après près de deux siècles d'inactivité. M. le colonel C.-N. Harjeu a publié une *Histoire de l'arme du génie*[5]. Le capitaine fran-

1. *Studii privitoa la limba si istoria Românilor*, Bucarest, 1902, 105 p.
2. *La Société Junimea de Jassy*, Paris, 1905, 339 p.
3. *Zece ani de miscare literara in Transilvania, 1890-1900*, Bucarest, 1901, 201 p.
4. Dans l'*Arta si Literatura româna*, t. III, 1899, p. 4-12, 85-95, 175-180.
5. *Istoria armei geniului*, Bucarest, 1902, 1 vol., 340 p.

çais Léon Lamouche, qui a séjourné en Roumanie plusieurs années, a dit de ce livre dans la *Revue du génie militaire* (novembre 1902) : « L'étendue et la variété de la documentation, la méthode suivie dans la composition de l'ouvrage en font un traité aussi intéressant qu'utile, tant au point de vue technique qu'à celui de l'histoire militaire. » — M. Lamouche a d'ailleurs publié lui-même une étude sur *les Armées de la péninsule balkanique*, dans laquelle il consacre quelques pages à l'historique de l'armée roumaine[1]. — Une notice plus détaillée a été publiée sur l'*Armée roumaine* à l'occasion de l'Exposition de Paris de 1900[2]. L'introduction historique laisse un peu à désirer. — M. Émile Bernard, rédacteur au ministère français de la Guerre, a publié un volume spécial sur l'*Armée roumaine, histoire et organisation*, dans lequel la partie historique est plus soignée[3]. — Une histoire plus complète encore de l'*Armée roumaine* a été donnée par le colonel Jannescu[4]. — Enfin le major Jean Popovici a fait paraître le premier volume d'un travail important sur l'*Organisation de l'armée roumaine*[5]; ce volume comprend l'historique de cette organisation à partir de 1831.

Le capitaine N.-J. Arghirescu étudie, dans le premier volume d'une publication plus étendue sur la *Guerre moderne*[6], les batailles de Napoléon Ier, de 1796 à 1814. Cette publication, qui vient après tant d'autres parues en Occident, n'en a pas moins son importance à cause des vues souvent originales de l'auteur. — Notons encore un ouvrage attrayant et précis sur la *Guerre de 1877-1878*, écrit, non au point de vue militaire, mais au point de vue patriotique et populaire, par le romancier N.-V. Popescu[7]. Ce volume en est arrivé à sa 4e édition. — Le colonel-adjudant J. Mares a exposé l'*Historique du 1er régiment de cavalerie*[8] et la part qu'il a prise à la guerre de 1877-78. — *La Guerre sur le Danube*, par les capitaines Eugène Botez et Nicolas Kiritzescu[9], donne des

1. Paris, 1901, 35 p.
2. Angers, 1900, 344 p.
3. Paris, 1899, 119 p.
4. *Armata romîna a ce a fost si ce ar putea sa fie*, Bucarest, 1906, 448 p.
5. *Organizarea armatei romîne*. Vol. I : *Schita istorica a organizarei de 1831-1877*, Roman, 1902, 428 p.
6. *Studiul razboaelor moderne*, vol. I, 1796-1814, Bucarest, 1902, 684 p., avec atlas.
7. *Istoria razboiului romîno-ruso-turc*, editia IV, Bucarest, 1902-1903, 2 vol., chacun 300 p.
8. *Istoricul regimentului I de rosiori* [les rouges, ainsi nommés à cause de leur uniforme] (1839-1894), Bucarest, 1900, 271 p.
9. *Razboiul pe Dunare*, Bucarest, 1905, xliv-295 p.

détails intéressants sur les luttes soutenues par la flottille roumaine contre les monitors turcs; mais l'introduction historique n'a presque aucune valeur. Il en est de même de l'essai de M. le lieutenant-commandeur C. Ciuchi sur l'*Histoire de la marine roumaine pendant dix-huit siècles*[1], œuvre fantaisiste qui ne peut que provoquer le sourire : comment est-il possible de parler d'une marine roumaine depuis dix-huit siècles? Notons enfin l'essai d'*Héraldique roumaine* de M. Étienne Greceanu[2], où il est question aussi de l'origine des armes de Moldavie (la tête de bison) et de celles de la Valachie (l'aigle qui porte une croix dans le bec).

Histoire économique. — M. Baicoianu a publié deux volumes sur l'*Histoire de la politique douanière de la Roumanie*[3] dans lesquels il étudie les variations du tarif douanier et leur influence sur la situation économique du pays. Il est partisan déclaré du protectionnisme et de l'industrialisation de la Roumanie; mais il ne prend pas en considération suffisante les intérêts agricoles qui ont bien plus d'importance pour la prospérité matérielle d'un pays dont l'exportation consiste, pour quatre-vingts pour cent, en produits agricoles. M. Baicoianu suit, dans l'exposé des faits historiques, une méthode personnelle; il critique avec beaucoup d'amertume, par exemple, la réduction du tarif protectionniste de 1891. On peut se demander si l'histoire économique peut être traitée objectivement et sans s'attacher à tel ou tel système économique; car une histoire du développement économique a nécessairement un but pratique; mais ce but sera mieux atteint si on laisse parler les faits, sans accompagner l'exposition d'observations irritantes. — Dans une conférence faite en 1899 au séminaire des sciences économiques du professeur Schmoller, à Berlin, M. G.-D. Creanga s'est aussi occupé de la *Politique douanière de la Roumanie*[4] à partir du premier traité de commerce conclu avec l'Autriche, en 1875. Conclu en un temps où la Roumanie était encore dans la dépendance de la Turquie, ce traité l'émancipa du régime douanier ottoman. — M. Creanga a publié

1. *Istoria marinei române în curs de 18 secole*, Constanta, 1906, 390 p.
2. *Eraldica româna*, Bucarest, 1900, 230 p.
3. *Istoria politicei vamale si comerciale*, Bucarest, t. I, 1905, 556 p.; II, 800 p. M. Baicoianu a publié, toujours dans le même ordre d'idées, trois autres volumes qui traitent de questions spéciales : les *Relations de la Roumanie avec la Belgique depuis 1876* (1901), les *Relations de la Roumanie avec la Turquie depuis 1860* et le *Commerce des bestiaux depuis 1860* (1903).
4. *Die Handelspolitik Rumäniens von 1875 bis zur Gegenwart*, Bucarest, 1900, 1 vol., 201 p.

une dissertation sur l'*État économique du paysan roumain*[1] et j'ai fait moi-même un *Historique de la situation du paysan roumain*[2]. — M. Constantin Alimanesteanu a publié une enquête historique sur les *Quarante ans d'exploitation des puits de pétrole*[3] (1866-1906), qui prouve que cette industrie a fait des progrès inouïs dans ce court intervalle de temps, sa production s'élevant de 425 tonnes en 1866 à 615,244 tonnes en 1905 et le capital d'exploitation montant aussi de 8 millions à 150 millions. — M. Th.-C. Aslan a publié un mémoire sur l'*Histoire des finances roumaines* (1831-1905) qui a été couronné par l'Académie de Bucarest[4]. — M. Condescu en a publié un autre sur l'*Historique des voies ferrées en Roumanie*[5] dont l'existence ne remonte pas plus haut que 1868, et M. Biron a étudié l'*Évolution de la production économique*.

Histoire générale des Roumains. — M. Grégoire Butureanu, professeur de cours secondaire à Jassy, a exposé le résultat de ses fouilles et de ses recherches faites en commun avec le regretté Nicolas Beldiceanu, relatives aux *Temps préhistoriques en Roumanie*[6]. Il commence son étude par des considérations dans lesquelles il tâche de résumer les connaissances préhistoriques actuelles; mais la mort l'a enlevé avant qu'il ait pu aborder la partie spéciale de son sujet.

M. N. Jorga a publié dans la *Byzantinische Zeitschrift* (1902) une étude sur les *Latins et les Grecs d'Orient* dans laquelle il veut prouver que l'établissement des Turcs en Europe n'a pas été amené par leur ambition, mais par les rivalités des Grecs pour le trône de Constantinople, ainsi que par la lutte pour la suprématie en Orient entre Gênes et Venise. Si M. Jorga considère ces rivalités comme la *cause* de l'établissement des Turcs en Europe (1342-1362), c'est qu'il méconnaît la vraie nature de la notion de *cause*. Elle comprend à la fois une force et des conditions. Les faits allégués par M. Jorga ne constituent que les conditions qui ont favorisé l'action de la *force d'expansion* du peuple Turc. On saisit là un défaut d'esprit philosophique chez

1. *Der Bauernstand in Rumänien*, dans la *Zeitschrift für Volkswirtschaft, Socialpolitik und Verwaltung*, Wien, 1900.

2. Dans le *Mouvement économique*, dirigé par M. Nicolas Xénopol, de Bucarest, 1904 et 1905.

3. Dans les *Convorbiri literare*, t. XL, 1906, p. 441-457.

4. *Finantele României de la regulamentul organic pana astazi* (1831-1905), 349 p.

5. *Istoricul cailor ferate*, Bucarest, 1906, 320 p.

6. *Vremile prehistorice în România*, dans l'*Arhiva* de Jassy, t. XIV, 1903, p. 410-421, 490-502; t. XV, 1903, p. 1-10, 97-104, 145-152.

un historien distingué. — Une étude sur *Dobrotin*, le plus ancien despote de la Dobrudja, province donnée par le traité de Berlin à la Roumanie en échange de la Bessarabie, a été insérée par M. Constantin Moisil[1] dans la revue de Bucarest : *les Causeries littéraires*. Ce prince a régné de 1217 à 1257. Peu après, la Dobrudja fut conquise par Mircea le Vieux, prince de Valachie, et resta pendant quelque temps attachée à cette province. — M. N. Jorga a écrit un article sur un épisode du règne du prince de Valachie Vladislav, contemporain du roi de Hongrie Robert de Naples, ainsi que sur leurs luttes pour la possession de la forteresse de Widin en 1365-1369[2]. — M. D. Onciul a étudié, dans une série d'articles, le *Règne de Mircea le Grand*. Il remonte, dans le cours de son étude, aux origines de la Valachie dont le règne de Mircea n'est pas éloigné[3]. Cette origine donne lieu à bien des discussions, faute de documents qui l'établissent d'une façon certaine. M. Onciul combat la tradition qui fait de Radu Negru, duc de Fagarache en Transylvanie, le fondateur de la principauté valaque, à la suite d'une immigration des Roumains d'outre-monts dans ce pays en 1290. Ce personnage serait un produit de l'imagination populaire. Mais cette tradition de Radu Negru est tellement vivante dans l'esprit de la population du district de Muscel, qui avoisine le duché de Fagarache, qu'il est difficile de n'en pas tenir compte. — La revue l'*Arhiva* de Jassy a publié, sur Marghit ou Margarèthe, l'épouse catholique de Radu Negru, deux documents très intéressants relatifs au couvent de Campulung, chef-lieu du district de Muscel, dont la tradition fait remonter la construction à Radu Negru. Ces documents confirment la tradition de la fondation de l'État valaque par une immigration du Fagarache, version que nous avons soutenue dans notre *Histoire des Roumains*. — M. Al. Lappedat étudie ces deux documents et en tire des conclusions très importantes pour l'hypothèse traditionnelle de la formation de la Valachie[4]. — Une courte étude sur une *Bataille de Mircea avec les Turcs* a été esquissée par M. Jorga[5], et M. C.-A. Jonescu a publié un document nouveau, de l'année 1399, sur le *Règne de Mircea*

1. *Despotatul lui Dobrotin*, dans les *Convorbiri literare*, t. XL, 1906, p. 680-692.
2. *Lupta pentru stapânirea Widinului*, dans les *Convorbiri literare*, t. XXXIV, 1900, p. 962-999.
3. *Titlul lui Mircea cel Mare si posesiunile lui*, dans les *Convorbiri literare*, t. XXXV, 1901, p. 723-739; XXXVI, 1902, p. 27-53, 716-753; XXXVII, 1903, p. 16-30, 209-221.
4. *Convorbiri literare*, t. XXXVI, 1902, p. 1112-1121.
5. *Ibid.*, t. XXXV, 1901, p. 473-476.

l'Ancien[1], document grâce auquel il établit qu'en cette année le prince livra une bataille contre les Turcs, restée jusqu'ici inconnue.

Sur la même époque, S. M. le roi de Roumanie CHARLES Ier a lu, dans la séance de l'Académie roumaine du 21 mars 1904, une communication dans laquelle, rappelant la participation de son ancêtre Frédéric VII, comte de Zollern, burgrave de Nuremberg, à la *Lutte des Chrétiens contre les Turcs en 1396*[2] à Nicopoli, il rapproche ce fait du rôle joué par lui-même à près de cinq siècles de distance sous les murs de la même forteresse.

M. LITZICA a apporté aussi quelques contributions nouvelles au règne de Mircea le Grand[3].

La date de l'avènement d'Alexandre le Bon, prince de Moldavie (1400-1433), a donné lieu à des discussions. On hésite entre 1399, 1400 et 1401. A cette question se rapportent les recherches de M. D. ONCIUL sur la durée du règne de ce prince[4]. M. J. TANOVICEANU a communiqué, dans la séance du 10 janvier 1903 de l'Académie roumaine, le plus ancien document connu qui émane de lui (11 février 1400)[5]. Enfin, M. Nicolas JORGA a fait quelques observations chronologiques sur ce même règne[6]. — Cette question a amené à en examiner une autre plus générale, celle du commencement des années, d'après le système chronologique qui faisait remonter la création du monde à 5,508 ans avant J.-C. M. GIURESCU pense que l'année était comptée toujours à partir du 1er janvier et repousse l'opinion universellement admise jusqu'ici que le calendrier ancien la faisait partir du 1er septembre[7]. M. G. POPOVICI a démontré que quelquefois l'année ne commençait ni au 1er septembre ni au 1er janvier, mais au 1er mars[8].

Sur l'époque intermédiaire entre Mircea le Grand et Étienne le Grand, nous ne pouvons citer que l'étude de M. Vasili PARVAN, relative à deux princes moldaves du XVe siècle[9].

1. *Noua Revista romána*, t. IV, 1900, p. 418-419.
2. *Nicopole* (1396-1877), dans les *Analele Acad. rom.*, seria II, tomul XXVI, 1904, p. 187-206.
3. *Din domnia lui Mircea Voda* dans les *Convorbiri literare*, t. XXXV, 1901, p. 366-383.
4. *Datele cronicarilar moldoveni asupra anilor de domnie ai lui Alexandru cel Bun*, dans les *Analele Acad. rom.*, seria II, tomul XXVI, p. 201-207.
5. *Ibid.*, seria II, tomul XXII, p. 62-64.
6. *Convorbiri literare*, t. XXXIX, 1905, p. 746-755.
7. *Cite-va cuvinte asupra vechei cronologii románesti*, dans les *Convorbiri literare*, t. XXXIV, 1900, p. 693-714, 738-745.
8. *Anul de la Martie*, *Ibid.*, t. XXXIX, 1905, p. 193-221.
9. *Alexandrel Voda si Bogdan Voda (1449-1455)*, Bucarest, 1901, 1 vol., 128 p.

Le centenaire d'Étienne le Grand, sur lequel nous avons inséré quelques pages dans la *Revue historique*[1], a provoqué plusieurs travaux. Citons en premier lieu l'histoire populaire du règne de ce grand prince de Moldavie due à M. N. Jorga[2]. Le style de l'ouvrage, pompeux et trop chargé d'incidentes, en rend malheureusement la lecture difficile. Au contraire, l'*Histoire d'Étienne le Grand*, par Mme Laurentia Gribincea[3], quoique bien moins savante, est écrite avec talent et se fait lire avec plaisir. — Plusieurs monographies ont paru sur certains faits de ce grand règne. C'est ainsi que M. N. Densusanu a mis en lumière quelques points obscurs de cette époque[4]. M. Ed. Fischer a fait une étude bien documentée de la guerre d'Étienne contre les Polonais en 1497[5]. M. Vasile Parvan étudie les *Relations d'Étienne le Grand avec la Hongrie*[6] et en conclut qu'il n'a jamais été un vassal réel de ce royaume, malgré tous les efforts faits par Mathias Corvin pour lui faire accepter sa suprématie. M. N. Densusanu expose l'*Histoire des guerres d'Étienne le Grand*[7] d'après les deux historiens polonais Dlugoss et Cromer, dont le premier était contemporain d'Étienne. Le docteur C. Istrate, membre de la section des sciences de l'Académie roumaine et correspondant de l'Académie de médecine de Paris, s'est essayé dans le domaine de l'archéologie en décrivant et interprétant des monuments qui datent de l'époque du grand prince moldave. Dans une communication lue à l'Académie roumaine, il étudie l'*Architecture, les décorations, les bas-reliefs et les inscriptions de l'église et du pont de Borzesti*[8], lieu de naissance d'Étienne le Grand. D'autres études concernant la *Réédification de « Celatea Alba »* sous Étienne le Grand ont été publiées par M. N. Jorga et par J. Tanovicéanu[9].

1. *Revue historique*, t. LXXXVI (1904), p. 130-137.

2. *Istoria lui Stefan cel Mare povestita neamului romaeesc*, imprimée aux frais du ministère de l'Instruction publique, Bucarest, 1904, 372 p. in-8°.

3. *Povestea lui Stefan cel Mare pentru poporul roman*, Bucarest, 1904, 62 p.

4. *Aniversara de 400 de ani de la moartea lui Stefan cel Mare*, Bucarest, 1904. Extrait de la *Romania militara*.

5. *Kosmin; ein Beitrag zur Geschichte des polnisch-moldauischen Konfliktes im Jahre 1497*, Czernowitz, 1903, 37 p. Traduit en roumain par le capitaine Strisca, Bucarest, 1904.

6. *Relatiile lui Stefan cel Mare cu Ungaria*, dans les *Convorbiri literare*, t. XXXIX, 1905, p. 869-927, 1009-1080.

7. *Razboaele lui Stefan cel Mare dupa istoricii poloni*, dans la *Revista pentru istorie, arheologie si filologie* a lui Gregoriu Tocilescu, vol. VIII, 1902, p. 170-207.

8. *Biserica si podul din Borzesti zidite de Stefan cel Mare*, dans les *Analele Acad. rom.*, seria II, tomul XXVI, 1904, p. 207-336.

9. Toutes deux dans les *Analele Acad. române*, seria II, tomul XXII, p. 329-339 et p. 462-469.

M. Bogdan a publié l'inscription de la grande porte de cette forteresse. M. G. Ghibanescu a publié aussi, à l'occasion du centenaire, *Huit nouveaux documents du règne d'Étienne le Grand*[1], tirés de sa riche collection. Dans sa préface, il étudie : 1° la date de l'avènement au trône du grand prince moldave; 2° les grands boyards qui l'entouraient; 3° les caractères essentiels de son règne. M. Grégoire Buturéanu étudie la *Famille des Musat*[2], dont Étienne le Grand faisait partie. M. Jorga a publié une notice concernant la *Mère d'Étienne le Grand*, qui se nommait « Oltea » et paraît avoir été originaire de l'Olténie ou Petite-Valachie[3], et M. Theodorescu Kirileanu des *Légendes populaires concernant Étienne le Grand*, dont le souvenir est encore vivant dans le cœur du peuple roumain[4]. M. Jorga a encore publié quelques notes concernant le fameux prince de Valachie *Vlad l'Empaleur*[5] extraites de la chronique autrichienne de Jacob Hurest et du *Chronicon Mellicense*. M. Al. Lappedat a étudié la généalogie très embrouillée du prince de Valachie *Vlad Voda Calugarul*, ainsi que les relations de ce prince avec Étienne le Grand[6]. M. Élie Nicolescu a trouvé un nouveau prétendant au trône de Valachie en 1507, *Milos Voda*[7]. M. Jorga a étudié les relations du prince de Moldavie *Pierre Rares*[8] avec les Polonais, et M. J. Ursu a consacré à une partie de l'histoire de ce même prince sa thèse de doctorat en philosophie à l'Université de Berlin. Il a publié aussi une étude plus circonstanciée sur son règne[9]. Mais M. Ursu ne sait qu'entasser les citations, souvent de seconde main, sans marquer la relation des faits entre eux. Mlle Hortense Schachmann expose le règne de *Pierre Cercel* de Valachie[10], le protégé de Catherine de Médicis et de Henri III, l'ex-roi de Pologne. Elle explique l'intérêt que le gouvernement français pouvait avoir à s'occuper d'un pays aussi éloigné que la Valachie.

Le règne de *Michel le Brave* de Valachie (1593-1601) a été étudié

1. Dans le numéro commémoratif de l'*Arhiva*, t. XV, 1904, p. 197-225 et 230-288.
2. *Ibid.*, p. 233-245.
3. Dans les *Convorbiri literare*, t. XXXVIII, 1904, p. 748-749.
4. *Amintiri poporane despre Stefan cel Mare*, Jassy, 1902, 200 p.
5. *Convorbiri literare*, t. XXXVIII, 1904, p. 281-282.
6. *Ibid.*, t. XXXVII, 1903, p. 417-434, 514-534, 609-626, 1046-1049 et 1142-1154. Cf. une indication nouvelle donnée sur ce point par M. Al. Stefulescu, dans la *Noua Revista româna*, t. II, 1900, p. 376-377.
7. *Revista pentru istorie, arheologie si filologie*, t. IX, 1903, p. 193-199.
8. *Convorbiri literare*, t. XXXV, 1901, p. 324-352, 391-419.
9. *Ibid.*, t. XXXVI, 1902, p. 906-932, 1015-1035.
10. *P. Cercel*, Bucarest, 1900, 50 p.

à nouveau par M. N. Jorga dans une petite brochure et dans une étude plus détaillée dont quelques chapitres ont paru dans les *Causeries littéraires,* mais qui n'a pas été continuée[1]. — Une autre publication plus approfondie a été entreprise par M. I. Sirbu, dont le premier volume[2] a reçu de l'Académie roumaine le grand prix Nasturel de 12,000 francs, à la suite d'un rapport très élogieux de M. Gr. Tocilescu. L'auteur a utilisé, outre les textes nombreux déjà publiés, beaucoup de documents inédits provenant des archives de Vienne. Il a mis aussi à contribution les sources magyares qui lui sont familières, car il est originaire du Banat de Temesvar. M. Sirbu est parvenu à reconstituer d'une façon presque complète l'histoire de ce météore politique que fut Michel le Brave. Pourtant, faisons quelques réserves sur la méthode suivie par l'auteur. Il laisse l'érudition prédominer sur ce qui constitue le véritable intérêt de l'histoire; il ne veut rien sacrifier de ses documents et bourre sa narration de faits bien souvent inutiles sous lesquelles disparaissent les lignes générales et les faits essentiels. — Notons encore une conférence de M. D. Onciul sur *Étienne le Grand* et *Michel le Brave*[3], et une étude de M. Élie Nicolescu sur les *Portraits de Michel le Brave*[4].

M. Jon Ursu a publié un volume sur les *Relations de la Moldavie avec la Pologne*, où il fait preuve de beaucoup de lecture. Il est à regretter seulement que l'auteur borne son étude aux relations politiques et laisse de côté les relations commerciales et intellectuelles[5].

M. J. Tanoviceanu a lu à l'Académie roumaine une communication sur les causes de la chute de *Basile le Loup*, prince de Moldavie (1634-1657)[6]. Il s'attache à démontrer surtout le caractère antinational de ce règne qui, en favorisant les Grecs, leur permit de dominer dans le pays. Basile le Loup fut renversé par un mouvement national conduit par Étienne Georges et dirigé précisément contre l'élément étranger. Les connaissances étendues de M. Tanoviceanu lui ont permis de mettre en pleine lumière cette thèse que nous avions soutenue avant lui dans notre *Histoire des Roumains*, contre l'opinion universelle, qui faisait de Basile le Loup le champion du rou-

1. *Convorbiri literare*, t. XXXVI, 1902, p. 67, 136, 233, 397, 416, 513, 611, 975 et 1073.

2. *Istoria lui Mihai Voda Viteazul*. I : *Razmiritele si politica lui din afara*, Bucarest, 1904, 625 p.

3. *Doua cuvântari comemorative*, Bucarest, 1904, 70 p.

4. Dans l'*Arta si Literatura româna*, t. IX, 1905, p. 131-136.

5. *Relatiunile Moldovei cu Polonia pana la moartea lui Stefan cel Mare*. Piatra-Neamtz, 1900, 197 p.

6. *Rasturnarea lui Vasile Lupu*, dans les *Analele Acad. rom.*, seria II, tomul XXIV, 1902, p. 117-163.

manisme, parce qu'il a remplacé le slave par le roumain dans la liturgie. Ce fait a de tout autres causes que le patriotisme du prince. — M. N. Jorga étudie, à propos d'une correspondance de l'agent hollandais à Constantinople nouvellement découverte, *les Premières années du règne de Basile le Loup* (1634-1637)[1].

M. Élie Barbulescu, professeur de langues slaves à l'Université de Jassy, publie deux études relatives à la substitution, dont nous parlions, du roumain au slave dans l'église, et, par suite, dans la vie intellectuelle du peuple roumain[2]. L'une de ces études se rapporte aux Roumains d'outre-monts. M. Barbulescu y soutient que ce sont les calvinistes, par conséquent les Hongrois, et non les Saxons luthériens, qui poussèrent les Roumains à abandonner le slave. Les calvinistes, voulant attirer les Roumains à leur confession, firent publier le premier livre liturgique roumain. Dans une autre étude, M. Barbulescu combat l'opinion généralement admise que ce furent les princes Matthieu Bassaraba et Basile le Loup qui introduisirent le roumain comme langue liturgique dans les églises et comme langue officielle dans les chancelleries. Ces deux thèses, contraires aux opinions reçues, méritent la plus sérieuse attention. M. Barbulescu ajoute à son étude encore quelques considérations sur l'époque où les Roumains commencèrent à écrire en leur propre langue[3]. Il place cette époque avant la propagande calviniste.

La première des thèses de M. Barbulescu a déjà trouvé un contradicteur dans M. Athanase Marienescu qui, dans une communication à l'Académie de Bucarest[4], prouve que ce sont les Saxons luthériens et non les Hongrois calvinistes de la Transylvanie qui poussèrent les Roumains à substituer leur langue au slave et que les Saxons avaient commencé leur propagande dans ce sens quatre-vingt-quatre ans avant les calvinistes. Notons encore, relativement au règne de Basile le Loup, une autre étude de M. Barbulescu sur une donation que ce prince fit au monastère croate de Lepavino[5]. L'auteur prouve que la Moldavie se trouvait en relation avec les Croates dans le courant du xve et du xviie siècle.

M. N. Dossios, professeur de grec et de nationalité grecque, a

1. Dans la *Noua Revista romána*, t. I, 1900, p. 340-350.
2. *Cercetari istorico-filologice*, Bucarest, 1900, 220 p.
3. Dans la *Noua Revista romána*, t. III, 1901, p. 453-461.
4. *Luteranismul, calvinismul si introducerea limbei române in bisericile din Ardeal*, dans les *Analele Acad. rom.*, seria II, tomul XXIV, 1902, p. 165-190.
5. *O danie a lui Vasile Lupu*, dans la *Revista pentru istorie, arheologie si filologie* a lui Gr. Tocilescu, t. IX, 1903, p. 82-126.

écrit quelques essais sur l'influence des Phanariotes dans les principautés[1], influence qui, selon lui, a été favorable au développement de la civilisation roumaine.

M. Constantin Obedeanu a publié une étude assez volumineuse sur les Grecs en Valachie[2]. Son exposition manque de clarté et, malgré son étendue, n'apporte rien de nouveau. Le chapitre VII ne s'occupe pas seulement des Grecs, mais prétend donner un aperçu d'ensemble de la civilisation de la Valachie, ce qui détruit l'unité du livre. — Une autre étude sur l'influence grecque dans les deux pays roumains est celle de M. G.-M. Jonescu[3], qui n'est qu'un bon résumé des travaux antérieurs.

Feu A.-G. Mavrocordato a écrit une bonne étude sur la *Bataille de Stanilesti*, livrée à Pierre le Grand de Russie par les Turcs, et à laquelle prit part aussi le prince de Moldavie Dimitri Cantemir[4].

L'époque phanariote a été encore étudiée par feu A.-G. Movrocordato, descendant des princes de cette famille qui ont régné dans les deux pays roumains. Le savant auteur réussit, jusqu'à un certain point, à réhabiliter ses ancêtres. Les princes Mavrocordato furent des hommes remarquables, et les côtés sombres de leur gouvernement doivent être attribués plutôt aux circonstances qu'à leurs impulsions personnelles.

Notons encore l'article de M. N. Jorga sur le prince Al. Callimaqui, écrit à l'occasion de la découverte du testament de ce prince[5].

L'époque contemporaine a été l'objet de plusieurs études. Nous mentionnerons l'ouvrage de tout premier ordre de M. Pompiliu Éliade, professeur de littérature française à l'Université de Bucarest, sur l'*Histoire de l'esprit public en Roumanie*[6], dont le premier volume seul a paru jusqu'ici. Le sujet était très difficile à traiter à cause de l'éparpillement extraordinaire des sources. M. Éliade a réussi à les découvrir et les a utilisées avec un savoir-faire et une pénétration qui lui font honneur.

Nous devons à feu V.-A. Urechie trois mémoires intéressants où il a eu le tort de reproduire un trop grand nombre d'actes intégrale-

1. *Studii greco-române*, Jassy, 1901, une brochure de 44 p.
2. *Grecii in Tara Româneasca cu o privire generala asupra starei culturale pana la 1717*, Bucarest, 1900, 1059 p. in-8°.
3. *Influenta culturei grecesti in Muntenia si in Moldova (1359-1873)*, Bucarest, 1900, 1 vol., 301 p.
4. *Stanilesti*, dans l'*Arhiva* de Jassy, t. XVI, 1905, p. 429-436, 477-491.
5. Dans les *Analele Acad. rom.*, seria II, tomul XXVII, 1905, p. 79-99.
6. Vol. I : *l'Occupation turque et les premiers princes indigènes (1822-1828)*, Bucarest, 1905, 540 p. in-8°.

ment. Le premier traite du *Règne de Caragea* en Valachie, 1812-1818. Il y montre que la révolution grecque avait commencé à se dessiner quelques années avant qu'elle n'éclatât en 1821. Le second mémoire traite encore du règne de Caragea, mais au point de vue de la situation des diverses classes de la société. Le troisième s'occupe du *Règne d'Alexandre Callimaqui*[1]. — Les essais de réforme du prince *Grégoire Ghyka en Valachie*, après les désordres inouïs provoqués par la révolution grecque, sont exposés par M. J.-C. Filiti[2].

L'époque du *Règlement organique*, 1831-1836, a été étudiée au point de vue politique par M. G. Adamercu[3]. — M. C. Dissescu a fait une conférence sur le *Règne du prince G. Bibescu*[4] dans laquelle il tâche de mettre en relief les bons côtés du règne de ce prince.

Le règne de l'hospodar Michel Sturdza en Moldavie (1834-1849) a été exposé en français dans un volume imprimé avec un soin particulier par un des membres de sa famille, M. Alexandre Sturdza[5]. Le volume contient de très intéressants documents, dont beaucoup d'inédits, des portraits de famille, des reproductions photographiques de documents. C'est un très beau livre consacré par une main pieuse à un ancêtre qui a laissé des traces ineffaçables dans l'histoire de la Moldavie.

M. Parvan expose l'activité d'un des tribuns de la Révolution de 1848 en Transylvanie, *A. Papiu Ilarian*[6].

M. N. Jorga a étudié, dans deux mémoires assez étendus, la vie et le règne du prince Barbe Stirbeiu de Valachie (1849-1856)[7] et M. Burghelea les événements de 1848 dans un ouvrage de vulgarisation[8].

L'ancien ministre M. T.-L. Maiorescu a exposé l'histoire politique de la Roumanie à partir de 1866, date de l'établissement des Hohenzollern dans le pays. Cet exposé historique, divisé en quatre parties, sert de préface à chacun des quatre volumes des discours parlementaires[9] de l'auteur. Comme il appartenait à un parti politique, celui des junimistes, son exposé a le caractère d'un

1. I : *Din domnia lui Caragea;* II : *Societatea sub Caragea;* III : *Din domnia lui al Calimah*, dans les *Analele Acad. rom.*, II, t. XXII, p. 141-300; XXIII, p. 19-175 et p. 189-338.

2. Dans les *Convorbiri literare*, t. XI, 1906, p. 908-924.

3. Dans l'*Arta si Literatura româna*, t. III, 1899, p. 287-301, 381-392.

4. *Ibid.*, t. VI, 1901, p. 149-164.

5. *Le Règne de Michel Sturdza*, Paris, 1906, 432 p. gr. in-8°.

6. *Conv. lit.*, t. XXXVI, 1903, p. 49-57, 176-178.

7. *Viata si domnia lui Barbu Stirbeiu*, dans les *Analele Acad. rom.*, seria II, tomul XXVII, 1905, p. 323-346; tomul XXVIII, 1906, p. 1-157.

8. *Fragmente literare si istorice*, Bucarest, 124 p.

9. *Discursuri parlamentare*, Bucarest, t. I, 1897; II, 1897; III, 1899; IV, 1904. Reproduit aussi dans les *Convorbiri literare* à partir de l'année, XXXVII, 1903.

plaidoyer *pro domo*, malgré tous ses efforts d'impartialité. Ses aperçus contiennent pourtant des indications précieuses pour l'histoire des événements auxquels il a pris part.

Le baron Jehan de Witte a publié une sorte d'histoire des années 1866-1881[1] dans laquelle il donne aux Roumains une place assez large pour qu'on puisse considérer son travail comme un livre d'histoire roumaine, bien qu'il soutienne dans sa préface n'avoir touché aux Roumains que lorsqu'ils intervenaient dans l'histoire générale de l'Europe. M. de Witte n'était guère préparé à entreprendre un pareil travail. Il affirme, par exemple, que le prince Charles Ier aurait assisté en 1867, à Bucarest, à des représentations théâtrales en langues grecque et bulgare! Il y a dans son livre beaucoup d'erreurs semblables.

Le règne du prince Alex. Jean Ier (Couza), le fondateur de l'État roumain, a été étudié en détail dans deux volumes que je lui ai consacrés[2]. J'y ai appliqué pour la première fois les principes que j'ai exposés dans mon ouvrage sur les *Principes fondamentaux de l'histoire* et sur lesquels je suis revenu dans un article de la *Revue de synthèse historique*[3]. — M. D. Onciul a touché, dans une conférence, à la double élection du prince Couza en Moldavie et en Valachie[4], qui prépara l'union des principautés roumaines.

M. Vasile Parvan a extrait des documents de l'Académie plusieurs données intéressantes sur les prédécesseurs du prince Alexandre Couza[5]. — Mlle Roxandre Longhinescu, dans une thèse de licence, a étudié les idées qui ont fait en Roumanie prendre un étranger pour chef de l'État. Mais elle n'a rien dit de nouveau sur ce sujet[6].

M. D.-G. Sturdza, dans la séance de l'Académie roumaine du 12 mai 1900, a résumé le règne de S. M. le roi Charles Ier, à l'occasion de l'anniversaire de son couronnement[7]. — M. D. Onciul a fait une conférence sur le règne du prince Charles Ier en Roumanie[8]. — M. Const. Graur a traduit l'ouvrage de Mme Mite Kremnitz sur le roi Charles de 1860 à 1888[9]. — M. Paul Luidmberg a esquissé une biographie historique de Charles Ier très insuffisamment renseignée[10].

1. *Quinze années d'histoire, 1866-1881*, Paris, 1901.
2. *Domnia lui Cuza-Voda*, Jassy, 1903, 2 vol., 472 et 500 p.
3. Année 1906.
4. *XXIV Januarie*, Bucarest, 1905, 40 p.
5. *Cate-va date noua en privere la familia Cuza*, Bucarest, 1904. Extrait des *Convorbiri literare*.
6. *Ideea principilui strane*, Jassy, 1904, 62 p.
7. *Doua Mai*, dans les *Analele Acad. rom.*, seria II, tomul XXII, p. 67-139.
8. *Alegerea Regilui Carol*, Bucarest, 1906, 41 p.
9. Bucarest, 1903, 130 p.
10. *König Karl von Rumänien*, Berlin, 1906.

Arrivons, maintenant, aux travaux d'ensemble sur l'histoire des Roumains. La *Weltgeschichte* de M. Helmolt s'occupe, dans les vol. V et VIII, de l'histoire du peuple roumain, en résumant les données les plus récentes. — Je n'insisterai pas sur l'étude historique de M. Tencajoli sur la *Roumanie contemporaine*[1]. — *La Terre et la race roumaine* de M. A.-G. Sturdza est, au contraire, un livre très bien conçu, composé d'une excellente introduction historique et d'une description complète du pays[2]. — Mlle Thérèse Stratilescu a écrit en anglais une excellente description de l'état des paysans roumains sous le titre : *From Carpathian to Pindus*. Une introduction historique ouvre ce beau volume très richement illustré[3]. — M. Léon Lamouche esquisse à grands traits, mais avec compétence, l'histoire et les aspirations des différents peuples de la péninsule balkanique, en ramenant toutes leurs agitations à leur désir de s'émanciper de la domination ottomane[4]. — M. D. Onciul a écrit, à l'occasion de la grande exposition nationale roumaine, un abrégé de l'histoire de la Roumanie. Pour les époques anciennes, il a résumé ses propres travaux; pour les époques plus récentes, il a consciencieusement utilisé ceux des autres et a donné, sous une forme attrayante et agréable, un aperçu succinct, mais assez riche et complet, du développement de la Roumanie[5]. — M. N. Jorga a entrepris de rédiger pour les cours populaires qu'il donnait aux dames de la haute société de Bucarest quelques esquisses sur la vie et les usages des anciens temps[6], esquisses qu'il a réunies dans un volume où il traite des tombeaux des anciens princes, des distractions et des festins qui réjouissaient le grand monde, des étrangers qui visitaient les pays roumains, etc. — M. C. Cogalniceanu, fils de l'illustre homme d'État du même nom, a hérité de son père le goût pour l'histoire et a commencé la publication d'une *Histoire complète des Roumains* dont le premier volume, qui va jusqu'à l'avènement d'Étienne le Grand (1457), a seul paru jusqu'ici[7]. M. Cogalniceanu manque de méthode et la partie qui se rapporte aux institutions est pauvre en renseignements. Il redresse pourtant plusieurs erreurs qui se sont glissées dans les écrits de ses devanciers, et pour juger son livre, il faut attendre qu'il soit terminé. — Un autre

1. Milano, 1900, 39 p.
2. Paris, 1902, 620 p., avec beaucoup d'illustrations.
3. En sous-titre : *Pictures of roumanian country life*, London, 1906, 379 p.
4. *La Péninsule balkanique*, Paris, 1899, 310 p. petit in-8°.
5. *Din istoria României*, Bucarest, 1906, 108 p. petit in-8°.
6. *Istoria Românilor*, Bucarest, t. I, 1905, 302 p.
7. *Istoria Românilor*. Vol. I : *Istoria veche si istoria medie partea I, de la parasirsa Daciei de Aurelian pana la Stefan cel Mare*, Jassy, 1903, 282 p.

essai, qui se rapporte seulement à l'histoire contemporaine de la Roumanie[1], a été écrit en français par feu Frédéric Damé; il présente un exposé assez complet des événements, mais ses appréciations personnelles prêtent le flanc à la critique. Chose curieuse, M. Damé, qui est Français d'origine, naturalisé Roumain, se montre en toute occasion sévère pour la France et indulgent pour la Russie, ce qui l'expose à une autre série de contradictions et de critiques.

M. J.-G. Sbiera, professeur honoraire à l'Université de Cernowitz en Bukovine, a publié le premier volume d'un *Cours d'histoire de la langue et de la littérature roumaine*[2]. L'auteur traite une foule de questions en dehors du sujet, comme l'origine du genre humain, les races humaines, la signification des termes culture, écriture, littérature, la religion en général et son développement au sein de l'humanité, etc. Il admet certaines opinions fantaisistes, comme par exemple l'authenticité de la table de Lugos, qu'il donne comme un monument de langue roumaine du xve siècle, tandis que ce n'est qu'un cliché d'imprimerie du xviie siècle, reconnaissable à ce fait que les caractères sont renversés et écrits de droite à gauche. Il parle d'un langage roumain préhistorique auquel il donne pour origine le latin vulgaire, sans que l'on puisse se rendre compte de cette qualification de préhistorique donnée à un langage connu par les écrivains et les inscriptions historiques. M. Sbiera admet que la langue roumaine fut définitivement fixée à la retraite des légions, quand il est suffisamment connu qu'elle ne le fut qu'après son mélange avec le slave, donc après le vi^e siècle. Lorsque l'auteur parle des monuments littéraires de la période romaine de la Dacie trajane, au lieu de citer les quelques vers que les inscriptions nous fournissent, ainsi que d'autres indices des occupations intellectuelles des Daco-Romains, telle que la connaissance des poèmes homériques, M. Sbiera néglige toutes ces indications qui se rapportent directement à son sujet et nous donne une liste complète des auteurs romains de cette époque. Quelque critiquable que soit l'œuvre de M. Sbiera, la grande érudition de l'auteur rend son volume utile à consulter, ne fût-ce qu'au point de vue bibliographique.

Nous terminerons l'énumération des travaux consacrés à l'histoire générale des Roumains par l'examen d'une œuvre plus consi-

1. *Histoire de la Roumanie depuis l'avènement des princes indigènes jusqu'à nos jours* (1822-1900), Paris, 1900, vii-451 p. Cf. une critique détaillée et sévère du livre de M. Damé dans le volume de M. Stefan Orasanu, *Din istoria României contimpurane*, Bucarest, 1901.

2. *Contribuiri pentru istoria sociiala, cetataneasca, religionara, bisericeasca si cullurala, literara a Românilor de la originea lor incoace pana in Juliu 1504*, vol. I, Cernautz, 1906, 814 p. gr. in-8°.

dérable, une *Histoire du peuple roumain* en deux volumes rédigés en allemand. Cette œuvre, due à M. N. Jorga, a paru dans la collection d'histoire universelle dirigée par M. Karl Lamprecht[1]. M. Jorga adopte le système d'histoire collective de son directeur, en consacrant plusieurs de ses chapitres au rôle des masses dans le développement de l'histoire roumaine. Bien que le livre de M. Jorga contienne d'excellentes pages, il n'a pas suivi le système de M. Lamprecht pour l'explication méthodique des faits. Il néglige d'en rechercher les causes, et, d'autre part, il n'établit pas d'une façon conséquente le développement des séries d'événements.

Ainsi, il omet de rattacher les qualités morales des Daco-Gêtes à leur croyance en l'immortalité; il néglige de nous dire pourquoi Trajan s'est laissé entraîner à l'entreprise impolitique de la conquête de la Dacie au delà des limites naturelles de l'empire; il ne s'occupe pas des causes générales qui expliquent l'insuccès des efforts de Michel le Brave, alors pourtant que l'échec de ses projets était déjà consommé avant sa mort; enfin, il explique tout aussi peu la cause qui poussa le prince Couza à faire son coup d'État.

Comme exemple de séries historiques incomplètes ou défectueuses, où sont omis des faits importants pour la détermination des causes, énumérons les suivants : en exposant la transformation des paysans propriétaires en serfs attachés à la glèbe, M. Jorga omet de parler de l'obligation des paysans de servir dans l'armée à leurs frais; puis de la transformation de l'état social des nobles lorsque, de militaires récompensés par des donations de terres de l'État, ils devinrent des fonctionnaires qui tâchaient d'arrondir leurs propriétés au détriment des paysans, après épuisement du domaine princier. Pour expliquer comment les paysans soumis à un propriétaire devinrent des serfs, M. Jorga aurait dû montrer que c'était l'intérêt de l'État et celui du boyard de ne pas voir diminuer le chiffre des habitants des villages qui garantissaient solidairement la rentrée des contributions dues par les boyards à l'État. Lorsque M. Jorga parle de l'état actuel des paysans, il néglige de montrer que le traité d'Andrinople eut pour résultat de diminuer l'étendue des terres que les boyards devaient mettre à la disposition des paysans, diminution qui fut sanctionnée par le règlement organique. Elle eut pour effet de forcer le paysan à changer les procédés de culture, sans avoir pour cela les connaissances nécessaires. Nous retrouverions des lacunes analogues si nous examinions de quelle manière M. Jorga expose l'évolution du boyarisme, la transformation des boyards de défen-

1. *Geschichte des rumänischen Volkes im Rahmen seiner Staatenbildung*, vol. I (v-365 p.), II (ii-539 p.), Gotha, 1905.

seurs militaires du pays en aristocrates fumeurs de tschibouck, ou bien la série des faits qui caractérisent l'influence française, ou de ceux qui caractérisent la corruption qui présida à la transmission du pouvoir suprême. M. Jorga expose des faits, mais il n'en donne pas l'explication; et une histoire qui n'explique pas n'est pas, à mes yeux, une histoire scientifique.

Mais M. Jorga commet encore une autre erreur. Pour l'époque contemporaine, il ne fait plus l'histoire du développement historique; il juge et critique. C'est ainsi que M. P.-P. Carp est, pour M. Jorga, un homme politique extraordinairement doué, énergique et honnête, tandis que M. Take Jonescu n'est qu'un agitateur, bien que M. Jorga reconnaisse en lui le chef du parti conservateur (p. 470-471). Parfois, il s'oublie jusqu'à louer ou à blâmer les personnages vivants; il traite un député d'ivrogne et qualifie un des journaux politiques les plus répandus dans le pays de pamphlet misérable. Toute la civilisation actuelle de la Roumanie repose, d'après M. Jorga, sur sa propre activité littéraire et historique et sur celle de deux de ses amis; la seule littérature roumaine contemporaine qui ait quelque valeur serait représentée par trois revues, dont deux, le *Samanatorul* et le *Fat-frumos*, paraissent sous sa direction et dont le troisième, le *Luceafarul* de Budapest, paraît sous celle de gens qui pensent comme lui. Malheureusement, aussitôt après l'apparition de l'Histoire de M. Jorga, le *Fat-frumos* a disparu, le *Luceafarul* a subi une éclipse en passant de Budapest à Sibiu, et M. Jorga a dû se retirer de la direction du *Samanatorul*, de sorte que la civilisation roumaine paraît menacée de mort.

La théorie de l'histoire. — M. Onciul, dans son discours de réception à l'Académie roumaine, s'est occupé de la *Division de l'histoire roumaine en périodes*[1]. Ces dernières ne peuvent être identiques à celles qui sont usitées en Occident et qui partagent l'histoire en histoire ancienne, moyen âge, temps modernes et histoire contemporaine; et, en tout cas, il faudrait prendre d'autres dates initiales pour chacune de ces périodes. M. Onciul, dans son discours, combat surtout le système adopté par moi dans mon *Histoire des Roumains* et fondé sur le développement de la civilisation. Il veut en substituer un autre fondé sur le développement politique. Son système offre pourtant de graves difficultés qui proviennent surtout du développement différent des deux rameaux de la race roumaine établis des deux côtés des Carpathes. — M. S. Floru a fait la critique de mon livre : *les Principes fondamentaux de l'histoire*[2], mais il ne me semble pas

1. *Epocele istorici române si impartirea ei*, Bucarest, 1906, 25 p.
2. *Constituirae istorei ca stiinta, studiu asupra operei D. Xenopol : Prin-*

que l'auteur fût suffisamment préparé, au point de vue historique et philosophique, pour examiner la question. Feu Gr. Buturéanu a inséré dans l'*Arhiva* de Jassy quelques considérations sur les *Facteurs historiques*[1] qui ne sont pas dénuées de valeur. Nous avons nous-même publié plusieurs travaux sur la théorie de l'histoire, qui complètent les idées que nous avions exposées dans notre livre sur les *Principes fondamentaux de l'histoire*. Bien que cet ouvrage ait paru en 1899, nous n'en parlerons pas puisqu'il a été analysé par M. G. Monod dans cette Revue même[2]. Mais nous trouvons utile d'énumérer les travaux qui ont suivi l'apparition de notre volume.

M. Paul Lacombe ayant critiqué mes théories dans la *Revue de synthèse historique*, je lui répondis par deux articles insérés dans la même revue : *les Faits de répétition et les faits de succession*, et *Race et Milieu*[3]. — Dans un article sur la *Classification des sciences et l'histoire*, j'ai considéré l'histoire, non plus comme une science particulière, mais bien comme un des deux modes de concevoir le monde; le mode de la succession par opposition à celui de la répétition[4]. A l'occasion de l'apparition de la *Weltgeschichte* de Hans Helmolt, je montrai que la méthode géographique en histoire, préconisée par les auteurs de cette vaste publication, est un non-sens[5]. Je me suis occupé ensuite du livre de M. Fr. Rickert, *Die Grenzen der naturwissenschaftlichen Begriffsbildung*, dans deux articles intitulés : *les Sciences naturelles et l'histoire*[6]. J'y ai insisté sur la valeur du temps en histoire. Le livre de M. E. Bernheim, *Lerbuch der historischen Methode*, m'a fourni l'occasion de faire ressortir la valeur et l'importance de l'histoire[7]. Dans un travail plus étendu, je suis revenu sur la notion de cause[8], après avoir, dans ma critique de l'ouvrage de M. Rickert, touché à la notion de la « valeur » en histoire. Pour cet auteur, ainsi que pour d'autres philosophes allemands (Windelbaud, Max Adler, Grotenfelt), c'est cette notion qui donnerait à l'histoire son caractère scientifique comme la notion de loi le donne aux sciences

cipiile fondamentele ale istoriei, dans les *Convorbiri literare*, t. XXXVIII, 1904, n° 11, et XXXIX, 1905, n°s 2, 3 et 4.

1. *Arhiva* din Jassy, t. XIII, 1905, p. 493-497 et 525-534.
2. Paris, Leroux, 1899, 345 p. Cf. *Rev. hist.*, t. LXXIV, p. 345.
3. *Revue de synthèse historique*, t. I, 1900, p. 121-136 et 254-264.
4. *Ibid.*, t. II, 1901, p. 264-276.
5. *Ibid.*, t. III, 1901, p. 164-176.
6. *Revue philosophique*, octobre 1900; *Revue de synthèse historique*, t. IV, 1902, p. 277-292.
7. *A propos du Lehrbuch*, *Ibid.*, t. VII, 1903, p. 86-93.
8. *La causalité dans la succession*, *Ibid.*, t. VIII, 1904, p. 265-295; IX, p. 7-21.

naturelles. J'ai tâché de prouver que la notion de la « valeur » ne saurait être l'élément scientifique de l'histoire, puisque c'est elle, précisément, qui trouble le caractère objectif de l'histoire et y introduit des éléments d'appréciation subjective. Le seul élément qui offre une base scientifique à l'histoire, c'est la *série*, notion absolument semblable à celle de la *loi* dans les sciences qui reposent sur la répétition et non sur la succession[1]. Dans l'analyse du livre de M. César Rivera, *Il determinismo nella sociologia*, j'ai soutenu l'idée qu'une science de l'individuel est tout aussi possible qu'une science du général[2]. Après avoir écrit le règne du prince Couza d'après ces principes théoriques sur l'histoire, j'ai rendu compte de ma façon de procéder dans un article de la *Revue de synthèse historique*[3].

En dehors de ces articles insérés dans les revues, j'ai fait encore trois communications à l'Académie des sciences morales et politiques de Paris, la première sur la *Psychologie et l'histoire,* dans laquelle j'ai soutenu que les lois psychologiques n'ont presque pas d'importance pour l'histoire, et que l'élément psychologique d'où dépend le développement historique, c'est l'élément individuel. Dans la seconde, j'ai traité à nouveau et plus complètement de la *Distinction entre les faits de répétition et les faits de succession.* Dans la troisième, l'*Inconscient dans l'histoire*, j'ai montré que l'action des formes historiques se produit toujours d'une façon inconsciente, et que l'homme ne peut que réagir par la conscience ou la volonté contre l'action des forces historiques, qui finissent cependant toujours par l'emporter[4]. Je compte exposer mes idées sur la théorie de l'histoire dans un cours libre que je ferai en novembre et décembre à la Sorbonne, à Paris.

A.-D. Xénopol.

1. *La Notion de valeur en histoire, Ibid.*, t. XI, 1905, p. 129-149; XII, p. 1-15.
2. *Sociologie et histoire, Ibid.*, t. XII, 1906, p. 191-196.
3. *Le Règne du prince Alexandre-Jean Ier (Couza) traité d'après la méthode des séries historiques, Ibid.*, t. XIII, 1906, p. 298-311.
4. *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, décembre 1901, décembre 1902 et février 1907.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES

HISTOIRE GÉNÉRALE.

Fr. Herrmann. **Die Geschichtsauffassung Heinrich Ludens im Lichte der gleichzeitigen geschichtsphilosophischen Strömungen.** Gotha, Perthes, 1904. IX-125 pages. (*Geschichtliche Untersuchungen*, publ. par Lamprecht.)

On s'étonnera qu'un contemporain ait sacrifié tant de temps pour étudier les idées d'un historien aussi oublié que Luden. Peut-être M. Herrmann a-t-il voulu, comme il le dit (p. 2), « exercer ses forces de chercheur » sur l'œuvre sans valeur historique de ce « fils de paysan hanovrien » en cherchant ce qui, dans ses écrits, est « l'expression d'une attitude collective (*Gesamthaltung*) psychique ». Car dans ce genre de recherches on « dirige son regard non sur un seul personnage, mais en même temps sur ses contemporains », et cela « excite notre volonté à travailler à la continuation du travail de civilisation de l'humanité ». C'est ce qui fait la valeur « pédagogique et éthique d'une conception de l'histoire vraiment scientifique fondée psychologiquement ». Il s'agit, pour Luden, de « reconnaître quelle conception de l'histoire s'est formée dans sa psyché, conditionnée par les conceptions historiques antérieures et les nouvelles idées des philosophes et des historiens de son temps ».

L'étude se déroule dans les cadres et avec le vocabulaire de Lamprecht. Ce sont d'abord les conceptions de l'histoire du XVIIIe siècle, « époque individualiste rationaliste » ; puis celles du *Sturm und Drang*, période « de sensibilité » (Herder); puis la transformation des idées pendant le romantisme, « époque du subjectivisme absolu ». — Ici commence « la réflexion de l'attitude collective psychique de la nation allemande » en ce temps de « subjectivisme absolu et de philosophie idéaliste » dans « la conception du monde de Luden ». Il conçoit l'histoire comme la réalisation des idées de la Providence. La conséquence, c'est que l'historien doit représenter les faits comme la révélation d'une idée, s'attacher de préférence à l'histoire universelle et regarder l'homme comme le produit de son temps. — Enfin viennent les idées de Luden sur la critique des sources et les applications qu'il en a fait dans ses œuvres.

L'étude est plus claire que le vocabulaire de l'auteur ne le ferait supposer.

Ch. Seignobos.

Sociological papers, de H. Galton, E. Westermarck, P. Geddes, E. Durkheim, H. H. Mann, V. Branford, introd. de J. Bryce, publ. par la *Sociological Society*. Londres, Macmillan, 1905. In-8°, xviii-292 pages.

La Société sociologique publie les études lues à sa première session en 1904 en les faisant suivre d'un compte-rendu détaillé des discussions et de communications écrites. Elles se rapportent à trois matières :

1. — *Histoire et méthodologie.* Branford. Origine et usage du mot *sociologie.* — Branford et Durkheim. Relation de la sociologie avec les sciences sociales et la philosophie. — Durkheim et Fauconnet. Sociologie et sciences sociales.

2. — *Recherches sur les problèmes à la frontière (Borderland) de plusieurs sciences.* Westermarck. Situation de la femme dans la civilisation primitive. — Mann. Vie dans un village agricole d'Angleterre (budget de familles paysannes).

3. — *Sociologie appliquée.* Galton. L'eugénique, définition et but (formation des meilleurs types d'humanité). — Geddes. Civisme (*Civics*).

Un appendice indique l'origine et le but de la société, créée en 1903.

Une grande partie de ces études sortent du cadre de la *Revue historique.* Les noms des auteurs suffisent à indiquer qu'il s'agit ici de travaux sérieux; mais il est difficile de donner une idée de la tournure vivante et sincère des discussions entre des hommes comme Maudsley, Galton, Wells, Hobhouse, Robertson, Shaw, Hodgson, Th. Barclay.

Sous le titre intraduisible *Civics,* M. Geddes esquisse la méthode d'étude des villes considérées dans leur développement historique.

L'étude de M. Westermarck s'attache à redresser un préjugé sur la situation dégradée de la femme chez les sauvages et à montrer combien nous connaissons mal les motifs dont dépend la situation des femmes dans chaque peuple.

M. Mann analyse en détail les conditions de vie des habitants d'un village agricole du Bedfordshire et recherche comment se répartissent les causes de pauvreté; celles qui dominent sont les bas salaires, 34 °/₀, et les familles nombreuses, 20 °/₀.

Cette publication fait bien augurer de l'avenir de la nouvelle Société sociologique.

Ch. Seignobos.

Karl-Theodor von Inama-Sternegg. **Staatswissenschaftliche Abhandlungen.** Leipzig, Duncker et Humblot, 1903. In-8°, vi-391 pages.

L'éminent directeur de l'office de statistique de Vienne, qui est en même temps un historien distingué, a eu l'heureuse idée de réunir dans le volume que nous signalons ici un certain nombre de dissertations

ou de discours fort intéressants et qu'il n'était pas facile de se procurer. Parmi les chapitres dont se compose le présent ouvrage, quelques-uns ont un caractère rigoureusement scientifique; le plus grand nombre répond à une idée de vulgarisation. Tous sont d'une lecture profitable. Voici les titres des plus importants : Des diverses étapes de la science sociale; Que faut-il entendre par politique sociale; Développement des théories en matière d'administration et de droit administratif depuis la mort de Lorenz von Stein; Qu'est-ce que la richesse nationale; L'âge du crédit; Du droit d'intervention de l'État dans les crises économiques; Des réformes agraires et en particulier de l'*Anerbenrecht*, etc. Les cinq dernières dissertations sont consacrées à la statistique, à ses méthodes, à ses rapports avec les autres sciences.

M. de Inama fait preuve, dans ce volume comme dans ses autres travaux, d'un esprit très judicieux, défiant à l'égard des doctrines extrêmes, avec une préférence marquée pour les idées de liberté qui sont aujourd'hui en baisse dans la plupart des nations européennes.

Certains passages sont éminemment propres à suggérer d'utiles réflexions à ceux qui veulent comprendre les causes du malaise social qui travaille notre époque. « Le plus grand bruit qui se fait entendre aujourd'hui, ce n'est pas, dit-il avec raison, le fracas des machines ou le tumulte des réunions populaires, c'est le bruit des plaintes et des doléances qui s'élèvent de toutes parts dans le monde civilisé. La caractéristique d'une époque, qui semble cependant favorisée à tant d'égards, c'est d'être mécontente d'elle-même. »

L'auteur a examiné avec soin plusieurs de ces récriminations, et ce n'est pas dans une application même partielle du collectivisme qu'il est disposé à voir le remède. Il est facile de désorganiser une société comme on met le feu à un édifice; une étude impartiale des transformations économiques du monde ne permet pas de croire que l'homme puisse refaire à son gré une société détruite. Mais, entre le libéralisme et le socialisme, il y a une large avenue dans laquelle on peut appuyer plus ou moins à droite ou à gauche suivant ses préférences individuelles, mais dans laquelle on peut trouver bien des remèdes efficaces aux maux dont souffre la société. Et ce que la lecture des dissertations dans le genre de celles que nous venons de parcourir permet surtout de constater, c'est que parmi ces remèdes les uns conviennent mieux dans un pays, les autres dans un autre. Il ne faut pas condamner l'un parce qu'il a échoué ici ni s'enthousiasmer d'un autre parce qu'il a réussi là. Il faut étudier la situation et le milieu et recourir constamment à la méthode d'observation.

Les dissertations consacrées à la statistique renferment à cet égard d'excellentes réflexions sur les services que peuvent rendre de bonnes statistiques (celles notamment qui concernent l'organisation du travail et les statistiques des salaires) et sur la manière dont elles permettent de juger ce qu'il y a de légitime dans les récriminations de la classe ouvrière actuelle. Mais M. de Inama estime que la statistique à elle

seule ne peut suffire. Elle doit être combinée avec des enquêtes et des monographies qui seules peuvent permettre de voir le bien et le mal, les causes de prospérité ou de souffrance, et surtout de faire comprendre que les réformes d'ordre politique et social les plus efficaces sont celles qui aboutissent à un mélange souvent difficile, au surplus, de liberté, d'union professionnelle et de législation sociale.

Georges BLONDEL.

Mélanges Ch. Appleton. Études d'histoire du droit, dédiées à M. Charles Appleton. Lyon, Rey; Paris, Rousseau, 1903. In-8°, I-VII-655 pages. (*Annales de l'Université de Lyon*, nouvelle série, t. II, Droit-Lettres, fasc. 13.)

Ce très intéressant recueil comprend onze dissertations d'étendue très inégale. M. Audibert, professeur à la Faculté de droit de Paris, a consacré une étude très minutieuse (p. 1-37) à l'*Évolution de la formule des actions « Familiae erciscundae » et « Communi dividundo. »* — Dans une courte note sur *les Origines de la propriété* (p. 40-49), M. Georges Blondel, professeur à l'École des hautes-études commerciales, combat fort justement la thèse du collectivisme agraire primitif et explique par de simples nécessités économiques, passagères et locales, l'existence de terres communes. — M. Caillemer complète son premier travail sur *Jean de Flanot* (p. 53-110) et nous donne une excellente étude sur la vie et les œuvres de ce jurisconsulte bourguignon du XIIIe siècle qui fut à deux reprises official de la cour de Lyon et professa à Paris un cours de droit canonique. M. Caillemer a reconstitué, avec des pièces d'archives et des cartulaires, la biographie de ce savant dont on savait jusqu'ici fort peu de chose. Il le distingue d'un autre jurisconsulte, Jean de Mâcon, postérieur d'un siècle, dont il refait également la biographie. — Dans un travail très soigné intitulé : *Quelques observations sur l'histoire du douaire des enfants* (p. 113-166), M. Robert Caillemer s'est attaché à prouver que c'est seulement au XVIe siècle que s'est introduite dans les coutumes de la France du Nord la règle « nul n'est héritier et douairier ». — L'étude consacrée par M. Coville à *Flavius Afranius Syagrius* (p. 169-199) complète et rectifie les notices de Seeck et de Borghèse sur ce personnage. Il attribue à sa famille, sans en fournir une preuve tout à fait convaincante, une origine lyonnaise; il essaie de prouver qu'il a été entre le 27 juin 380 et le printemps de 382 préfet du prétoire non seulement d'Italie et d'Illyrie, mais aussi de Gaule. Signalons surtout dans ce travail des vues intéressantes sur le caractère de la préfecture du prétoire au Bas-Empire, sur les corrections à faire aux *Préfets du prétoire* de Borghèse et sur la critique diplomatique du code Théodosien. — Les *Études de droit classique et byzantin* (*Dig.*, 44, 2, 21, § 4) (p. 203-304) de M. Erman, professeur à l'Université de Müns-

ter, sur la question de la consomption judiciaire à propos de l'action *de peculio* témoignent de la même sagacité et de la même érudition que ses précédents travaux. — Dans l'article *Titi Livii loci qui sunt de praeda belli romani* (p. 306-368), M. Philippe Fabia fait simplement le recueil des passages de Tite-Live relatifs au butin de guerre à Rome et nous annonce ainsi une étude critique sur cette question. — De M. Huvelin, *la Notion de l'injuria dans le très ancien droit romain* (p. 369-499) est le meilleur travail qui ait encore été écrit en France sur ce sujet; il développe et complète le travail de Hitzig. Du concept de l'*injuria*, M. Huvelin élimine d'abord l'*occentatio* et les *carmina* que la loi des Douze Tables frappe plutôt, d'après lui, comme actes magiques que comme diffamations et délits de presse; de l'analyse des deux injures qualifiées des Douze Tables, de l'*os fractum* et du *membrum ruptum* et des plus anciens textes relatifs à l'*injuria*, il conclut qu'avant le VIIe siècle de Rome l'*injuria* comprend essentiellement les actes de violence physique contre les personnes, y compris le viol et la privation violente de la liberté et contre les choses; mais, à partir du VIIe siècle, la notion de l'injure se transforme sous diverses influences, grecque, stoïcienne, se complique de la notion de la *contumelia*, c'est-à-dire de la volonté d'outrager, prend peu à peu une extension infinie et amène la répression de nouveaux délits, par exemple des insultes verbales et écrites, de toutes les atteintes à la pudeur. — La note intitulée *les Sources décentralisées de l'histoire* (p. 629-636), de M. Lameire, contient quelques remarques sur les archives départementales et communales, sur le peu d'empressement que mettent quelques archivistes à communiquer les pièces aux travailleurs. — Dans l'article intitulé *A propos du contrat estimatoire* (p. 639-655), M. Thaller, professeur à la Faculté de droit de Paris, ne croit pas que la convention commerciale ait été une convention usuelle chez les Romains; il étudie surtout l'*aestimatum* romain, le contrat estimatoire, la vente à condition. Enfin nous avons de M. Lambert *l'Histoire traditionelle des Douze Tables et les critères d'inauthenticité des traditions en usage dans l'école de Mommsen* (p. 503-626). Ce long travail montre quelle impression profonde a produite, non seulement sur les historiens, mais sur les jurisconsultes, le livre de M. Pais, la *Storia di Roma*[1]. M. Lambert, disciple enthousiaste de M. Pais, soutenait récemment dans un premier article que les Douze Tables, au lieu d'être un code rédigé d'une seule pièce par des décemvirs vers 451-450 av. J.-C., représentaient plutôt une compilation de vieux adages juridiques, fixés par écrit seulement dans la première moitié du IIe siècle av. J.-C., probablement par Sextus Aelius Paetus. C'est cette thèse, absolument contraire à l'histoire traditionnelle, qu'il soutient de nouveau, avec quelques modifications heureuses et nécessaires, contre les arguments de ses adversaires, MM. Girard,

1. Voir *Revue historique*, 1900, t. LXXIV, p. 156-162; Bloch, *Storia di Roma; Journal des Savants*, 1901, p. 748; 1902, p. 16.

May, Appleton, Bréal et autres. Il n'a pas de peine à démontrer que sur ce terrain on ne fait pas la part du feu, que, quand on a sacrifié l'épisode de Verginie, aussi fabuleux dans la tradition de Diodore que dans celle de Tite-Live et de Denys, l'ambassade en Grèce, le rôle d'Appius Claudius, la différence des deux collèges de décemvirs, il est difficile de conserver l'institution en 451-450 av. J.-C. de commissions de codification et les titres des décemvirs. Les anachronismes, les contradictions foisonnent dans les Douze Tables. Aucune législation primitive n'a été ainsi construite en bloc. Si au ve siècle av. J.-C. on a confié l'élaboration d'un code à des magistrats laïques, comment se fait-il que, deux siècles plus tard, le peuple romain en soit encore à la conception théocratique du droit? Comment expliquer la coexistence de règles très anciennes, comme le partage du corps du débiteur, et de règles évidemment plus modernes, par exemple sur la liberté d'association et la réglementation du luxe des funérailles, sur la défense d'inhumer dans la ville, promulguée seulement en 260 av. J.-C., sur l'appel au peuple, voté selon la tradition, à trois reprises différentes et en réalité seulement en 300 av. J.-C.?

L'imitation du droit de Solon est trop précise pour qu'on l'attribue à des infiltrations du droit grec opérées à des époques antérieures par l'intermédiaire de l'Étrurie et de la Grande Grèce; elle n'a pu se produire ainsi qu'à une époque tardive où la religion, la littérature, les mœurs grecques s'implantent à Rome. Notre tradition attribue la même réforme juridique, la publication d'un droit jusque-là secret à deux époques différentes, d'une part au milieu du ve siècle av. J.-C. aux décemvirs, de l'autre à la fin du IVe siècle à Cn. Flavius, le scribe du censeur de 312, Appius Claudius : or, sur ce point obscur, nos meilleurs textes se ramènent en réalité à celui de Tite-Live, dont la source paraît être Calpurnius Piso, et le texte de Tite-Live paraît bien indiquer non seulement la révélation des formules d'action, mais la divulgation du droit civil par Cn. Flavius, et par suite nous avons deux versions inconciliables d'un même événement. Les deux traits les plus caractéristiques du calendrier romain qui est en vigueur depuis le début du IIe siècle av. J.-C. jusqu'à la réforme de Jules César sont l'intercalation établie par la loi Acilia de 191 et le nouvel an de janvier : or, autant qu'on peut en juger dans ces ténèbres du calendrier romain, ces deux traits paraissent se retrouver dans les fastes décemviraux et indiquer ainsi un énorme anachronisme. La langue des Douze Tables contient beaucoup d'archaïsmes, comme l'ont prouvé avec raison tous les philologues et récemment, en particulier, M. Bréal; mais ces archaïsmes ne sont pas ceux qu'on devrait rencontrer, ceux du ve siècle av. J.-C., mais tout au plus ceux du IIe siècle; le latin de notre texte actuel est à peu près celui du IIe siècle; cette modernité relative de la langue détruit donc l'hypothèse d'une transmission épigraphique d'un code du ve siècle, et d'ailleurs l'affichage et l'existence matérielle des Douze Tables à l'époque historique sont loin d'être

démontrées. Le décemvirat législatif a donc été modelé soit sur les commissions décemvirales chargées aux IIIe et IIe siècles av. J.-C. d'organiser les provinces et nommées sans doute au début par le peuple, soit sur le collège des *decemviri sacris faciundis;* le compilateur probable des Douze Tables est leur premier commentateur connu Sextus Aelius Paetus qui a probablement utilisé des coutumiers de dates différentes et des concrétions de jurisprudence sacerdotale.

Dans l'état actuel de la science, les arguments critiques de MM. Pais et Lambert nous paraissent dans leur ensemble irréfutables. Ils ne résolvent évidemment pas tous les problèmes. Il est probable qu'il y a eu, avant la compilation des Douze Tables, des ébauches de codes, des coutumiers primitifs. Quel en était le contenu, le mode de transmission? Comment notre compilation, d'époque si tardive, œuvre d'un particulier, a-t-elle pu revêtir l'autorité d'un code officiel? N'est-il pas vraisemblable d'autre part que le droit romain a subi profondément dès l'époque primitive cette influence grecque que les découvertes archéologiques nous font déjà et nous feront sans doute entrevoir de plus en plus non seulement dans l'Étrurie et la Grande Grèce, mais dans le Latium lui-même. Les résultats des nouvelles fouilles du Forum nous obligent à faire remonter les origines de Rome au moins jusqu'à l'époque traditionnelle. Rome a donc pu avoir un droit coutumier très ancien dont une partie a passé, sans doute profondément modifiée, dans la loi des Douze Tables.

Ch. Lécrivain.

Rodolphe Dareste. **Nouvelles études d'histoire du droit.** Paris, Larose, 1902. In-8°, VII-376 pages.

Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du droit, surtout de la Grèce et de Rome, sauront gré à M. Dareste d'avoir réuni ces *Nouvelles études d'histoire du droit* qui ne sont pas moins remarquables que les précédentes et qui montrent peut-être encore mieux la largeur d'esprit, la pénétrante et universelle érudition de l'auteur. La plupart des chapitres ont déjà paru dans divers recueils : *Journal des savants, Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques, Nouvelle Revue historique de droit, Revue des études grecques;* mais ils ont tous été remaniés pour le fond et la forme et mis au courant des derniers travaux et des dernières découvertes.

Plusieurs sont absolument nouveaux.

Les huit derniers chapitres ont pour titres : *les Populations du Caucase, les Mongols, la Chine, le Japon, l'Indo-Chine, Madagascar et les Malgaches, la Zadruga dans le droit slave, le Pays de Galles.* Si, comme le dit trop modestement M. Dareste dans sa préface, ce ne sont pas là des travaux de première main, nous n'y trouvons pas moins une sûreté,

une étendue d'information et de critique qui les rendent singulièrement précieux pour l'étude du droit comparé.

C'est naturellement encore la Grèce qui a fourni la plus grosse partie du volume. Dans le premier article, *la Justice criminelle des temps héroïques, le Prix du sang*, M. Dareste modifie sa première opinion sur le sens des deux talents d'or qui constituent l'enjeu dans la scène judiciaire représentée sur le bouclier d'Achille (*Iliade*, 18, 497-508); rapprochant cette scène d'une autre scène analogue (23, 485), il y voit maintenant, avec Schœmann et Lipsius, une consignation analogue à celle de la procédure romaine *per sponsionem*, c'est-à-dire l'enjeu du pari qui s'ajoute à l'objet du procès. Le second article est consacré à *Zaleucos et Charondas*. Il utilise les nouveaux renseignements qu'on a sur les lois de Charondas dans le texte des mimiambes de Hérondas. M. Dareste accepte comme historique non seulement la législation, mais le nom et la personnalité de Zaleucos sur lesquels on peut cependant élever les doutes les plus sérieux. En revanche, tout le monde acceptera dorénavant le nouveau sens donné par M. Dareste à la loi de Solon sur le mariage des épiclères (III, *Une prétendue loi de Solon*). Au sujet du droit de représailles (n° IV), un article publié par l'auteur de ce compte-rendu dans une modeste revue provinciale (*Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, 1897) aurait pu fournir à M. Dareste beaucoup plus d'exemples; il est impossible d'appliquer aux représailles le texte tout entier du traité entre les villes d'Oeanthé et de Chaleion : il n'y a que les premières lignes qui s'y rapportent. L'article V, *Questions de droit grec*, comprend treize morceaux et touche à presque toutes les questions importantes du droit grec et surtout attique : il complète, corrige, critique tous les travaux importants publiés récemment sur ces matières. On lira surtout avec intérêt l'histoire juridique des *Écoles philosophiques d'Athènes*. La liste des villes grecques qui possédaient un dépôt officiel des titres (p. 105) pourra être complétée avec la liste dressée par Liebenam (*Städteverwaltung*, p. 551-552). L'article sur l'éducation et la vie d'Aulu-Gelle est neuf et intéressant. Sur « *le droit romain* et le droit grec dans Plaute » (n° VIII), M. Dareste maintient avec raison ses conclusions : il y a surtout, presque uniquement, du droit grec dans Plaute. L'article IX sur *les Papyrus égyptiens de l'époque romaine* résume les renseignements les plus importants qu'ils nous ont fournis.

Ch. Lécrivain.

Ludwig Schmidt. **Geschichte der Wandalen.** Leipzig, Teubner, 1901. In-8°, 203 pages.

Il n'existait jusqu'ici d'autre histoire d'ensemble des Vandales que celle de Papencordt. Mais cet ouvrage, excellent au moment où il fut

publié (1837), n'est plus au courant de la science. L'histoire, la géographie, l'épigraphie de l'Afrique du Nord se sont enrichies de nouveaux documents et ont été, sur plus d'un point, renouvelées. Les travaux de Tissot, de Cagnat, de Diehl, les dissertations éparses dans les recueils scientifiques de l'Algérie, de la France et de l'étranger, les recherches archéologiques entreprises par la Direction des Antiquités tunisiennes, ont mis à la disposition des historiens des matériaux qu'on ne saurait négliger. M. Schmidt a donc repris, corrigé et complété l'ouvrage de son prédécesseur. Il a groupé et coordonné dans un volume assez mince d'aspect, mais en réalité rempli de faits et d'idées, tous les renseignements que nous possédons à l'heure présente sur les Vandales depuis leur apparition dans les plaines de la Pannonie jusqu'à l'effondrement du royaume fondé par eux en Afrique.

L'ouvrage est divisé en quatre livres : I. Les origines (avec un appendice sur les institutions primitives des Vandales), jusqu'au passage des Barbares en Afrique. — II. Le royaume d'Afrique sous le règne de Genséric. C'est le récit de la conquête et de l'établissement des Germains en Afrique, des guerres de Genséric avec les empires d'Orient et d'Occident, l'exposé de sa politique intérieure et de ses relations avec les autres rois barbares. — III. Les successeurs de Genséric jusqu'à la destruction du royaume Vandale. La décadence est rapide et profonde. Les attaques incessantes des Berbères affaiblissent le royaume; le mécontentement provoqué par les persécutions religieuses favorise l'intervention byzantine; l'énervement des Vandales au contact de la civilisation romaine les met hors d'état de résister à leurs adversaires. — IV. Les institutions du royaume vandale.

Ce plan chronologique ne présenterait que des avantages, si l'auteur s'était borné à exposer la série des faits militaires ou diplomatiques, sans y mêler des considérations d'un autre ordre. Mais il a cru devoir faire place dans chacune des divisions énumérées ci-dessus à des questions qu'il s'est vu obligé de reprendre dans le livre consacré aux institutions. Étudiant, par exemple, le caractère et les attributions de la royauté au début du VIe siècle, il est contraint, pour en expliquer l'évolution, de revenir sur les renseignements déjà donnés dans l'appendice du livre I, où il exposait les institutions primitives. De même, pour la politique religieuse, M. Schmidt signale en leur lieu les mesures prises par Genséric et par chacun de ses successeurs; mais il est contraint de reproduire ces mêmes indications sans y ajouter aucun détail nouveau, lorsqu'il esquisse le tableau d'ensemble des rapports des catholiques et des conquérants germaniques.

Ce léger défaut de composition n'enlève d'ailleurs rien au mérite de l'ouvrage. M. Schmidt a voulu faire une histoire critique et il y a réussi. Regrettons seulement qu'il ait négligé de placer en tête du volume une étude des sources. Sans doute, le lecteur peut, en rapprochant les discussions éparses dans le corps de l'ouvrage, se rendre compte de l'importance respective des historiens et des chroniqueurs qui nous ont rensei-

gnés sur les Vandales; peut-être, cependant, n'eût-il pas été inutile de lui indiquer tout d'abord quels sont ces historiens et quelle confiance il peut leur accorder. Des indications de ce genre eussent été d'autant plus précieuses que ces écrivains sont d'importance fort inégale. Aussi M. Schmidt s'est-il attaché non seulement à recueillir les renseignements qu'ils pouvaient lui fournir, mais encore a-t-il discuté leurs données avec sévérité. Il est ainsi parvenu à éliminer la plupart des légendes que Papencordt avait accueillies avec trop peu de discernement. De ces légendes, les unes ne reposent que sur des accusations calomnieuses lancées contre des personnages puissants par des adversaires acharnés à leur perte : tels les prétendus appels adressés aux Vandales par Stilicon ou par le comte Boniface; d'autres ne sont que des récits édifiants dus à la plume des hagiographes; quelques-unes enfin n'ont d'autre origine que la fantaisie d'écrivains postérieurs : la légende d'Eudoxie, confiant à Genséric le soin de sa vengeance et le déterminant à attaquer Rome, rentre dans cette catégorie. Quant à la réputation de férocité des Vandales, elle ne résiste pas à un examen sérieux. M. Schmidt en a fait justice. La plupart des traditions relatives aux désastres et aux ruines accumulées par cette invasion n'apparaissent qu'à une date postérieure et sont, le plus souvent, l'œuvre d'ecclésiastiques animés par leur zèle contre les hérétiques. Il semble avéré que les Vandales ne furent ni plus ni moins cruels que les autres hordes germaniques. Leurs expéditions eurent surtout le caractère de razzias destinées à leur procurer du butin. Ils ne cédèrent pas, comme on paraît quelquefois le croire, à l'impulsion d'une folie sanguinaire et dévastatrice. En Afrique, loin de renverser les monuments anciens, ils les conservèrent; lors du sac de Rome, ils s'emparèrent des objets du culte, mais respectèrent les édifices religieux. Le « vandalisme » fut, chez eux, tout à fait exceptionnel.

Si l'histoire des Vandales se trouve ainsi débarrassée des faits légendaires qui l'encombraient, elle présente en revanche bien des lacunes, qui ne paraissent pas devoir être jamais comblées. S'agit-il par exemple des origines, M. Schmidt en est réduit, faute de textes précis et détaillés, à des conjectures; les documents rares et fragmentaires dont il disposait lui permettent à peine d'indiquer les principales étapes de la migration vandale à travers la Germanie et la Gaule. Les institutions politiques, militaires, sociales de cette peuplade ne sont guère connues que par celles des autres populations germaniques avec lesquelles elles présentaient, sans doute, une grande analogie. Nous ne savons presque rien du passage des Vandales en Espagne. Enfin, même pour la période sur laquelle nous sommes le moins mal informés, c'est-à-dire pour le séjour des Vandales en Afrique, bien des points demeurent encore obscurs. C'est ainsi que M. Schmidt n'a pu, faute de documents, élucider la question capitale de la répartition des terres entre les conquérants et les vaincus. Des déductions ingénieuses l'amènent seulement à cette conclusion, que les conditions d'exploita-

tion du sol n'ont pas été profondément modifiées par l'établissement des Barbares. Le pays est resté morcelé en grands domaines, administrés par des intendants, cultivés par des esclaves et par des colons attachés à la glèbe. Les propriétaires seuls ont changé; les grands seigneurs romains ont cédé la place aux chefs germaniques, qui adoptèrent très vite les façons de vivre de leurs prédécesseurs. Quant à la condition des paysans, elle ne fut ni aggravée ni améliorée. L'invasion, en somme, ne paraît pas avoir déterminé de transformation sociale appréciable.

Quelques faits importants ressortent cependant en pleine lumière. C'est d'abord le rôle joué par Genséric. Il n'est pas seulement, ainsi qu'il appert du portrait tracé par M. Schmidt, un chef de bandes heureux; mais il possède avec les défauts et les vices des Barbares les qualités d'un politique. S'il a réussi, grâce à ses talents militaires, à se tailler un royaume en Afrique, il a su adopter les mesures indispensables pour en assurer la durée. Préoccupé d'un retour offensif des Romains et des Byzantins, il s'est attaché, non seulement à doter le royaume vandale d'une armée et d'une flotte capables de le défendre contre les attaques de ses ennemis, mais encore à unir dans une alliance étroite tous les souverains germaniques établis dans l'empire; enfin il s'est efforcé de donner à la royauté la stabilité et les moyens d'action qui lui manquaient. Jusqu'à l'établissement des Vandales en Afrique, la royauté avait échappé à l'influence romaine. La migration des Vandales s'était, en effet, opérée sous la direction de chefs appartenant à une famille depuis longtemps en possession du pouvoir, celle des Asdingen, et non, comme cela eut lieu pour d'autres peuplades germaniques, les Burgondes, par exemple, sous la direction d'aventuriers, dont l'ambition suprême était de revêtir les insignes d'une dignité romaine et de prendre rang dans la hiérarchie des fonctionnaires impériaux. Les choses changent lorsque Genséric est devenu maître de l'Afrique. La royauté s'écarte du type germanique, qu'elle avait conservé intact, pour se rapprocher du type romano-byzantin. Le roi augmente l'étendue de ses pouvoirs et répugne à les partager avec l'assemblée des hommes libres; il s'attribue le droit de légiférer, de déclarer la guerre ou de conclure la paix sans en référer à ses fidèles. Les Germains ne sont plus, dans le royaume vandale, que des « subjecti ». Genséric achève son œuvre par la publication de la « Constitutio Giserici » réglant la succession au trône. Les derniers vestiges du système électif disparaissent et font place au système du « seniorat », qui ne se retrouve chez aucun autre peuple germanique.

Ces innovations n'ont cependant pas assuré la durée du royaume vandale. Le voisinage des Berbères, qui, durant tout le IVe siècle, avaient assailli l'Afrique romaine, ne fut pas moins funeste aux Vandales qu'il ne l'avait été à l'empire lui-même. Sans doute Genséric réussit à contenir les Berbères, et rendit ainsi, comme le remarque M. Schmidt, un service signalé à la civilisation; il sut même les enrôler dans ses armées et tirer parti de leur humeur belliqueuse. Mais ses successeurs furent moins heureux. Gunthamond ni Thrasamond ne purent empê-

cher leurs révoltes incessantes et les dévastations qui en étaient la conséquence. Le royaume vandale en fut d'autant plus ébranlé, que les Germains n'avaient pas tardé à perdre les qualités militaires qui leur avaient facilité la conquête.

Plus encore que l'hostilité des Berbères et que l'énervement des Vandales, la politique religieuse adoptée par les souverains contribua à la ruine du royaume d'Afrique. L'arianisme professé par Genséric et ses successeurs empêcha toute fusion, tout accord même entre les vainqueurs et les vaincus. « Catholique » est, en Afrique comme en Gaule ou en Espagne, synonyme de romain. Ce sont les évêques et les clercs qui dirigent la résistance au temps de l'invasion. Après la défaite, ils se refusent à reconnaître le nouvel état de choses. Ils persistent dans une hostilité que leurs relations avec Rome rendent particulièrement dangeureuse. De là les rigueurs déployées contre eux. M. Schmidt réduit, du reste, à leur juste valeur les exagérations de Victor de Vite et des autres écrivains ecclésiastiques. En exposant les intrigues du clergé, il justifie la sévérité des mesures adoptées contre lui. La « persécution » ne fut jamais inspirée par le fanatisme religieux, mais par les nécessités politiques. Si elle prit un caractère odieux sous Huneric, il faut l'attribuer au tempérament sanguinaire de ce prince, qui n'épargna pas plus les membres de sa propre famille que les adhérents de l'orthodoxie. Divers systèmes furent employés pour venir à bout de l'hostilité des catholiques ; sous Genséric, bannissement des évêques et profession de foi arienne exigée de tous ceux qui, de près ou de loin, participent à la gestion des affaires, mais tolérance à l'égard des simples fidèles ; sous Huneric, persécution de tous les orthodoxes sans distinction ; sous Gunthamond et Thrasamond, faveurs accordées à ceux qui se convertissent à l'arianisme, indifférence à l'égard de ceux qui conservent leur foi. Mais la douceur ne réussit pas mieux que la violence. Le clergé arien, ignorant, grossier, tout à la dévotion du roi, est hors d'état de gagner les sympathies populaires et de balancer l'influence du clergé orthodoxe. Aussi les catholiques n'attendent-ils qu'une occasion pour secouer le joug. Les évêques intriguent auprès de Justinien pour le décider à intervenir et les catholiques accueillent Bélisaire comme un libérateur.

G. Yver.

Alwin Schultz. **Das häusliche Leben der Europäischen Kulturvölker vom Mittelalter bis zur zweiten Hälfte des XVIII Jahrhunderts.** Munich et Berlin, R. Oldenbourg, 1903. In-8°, VIII-432 pages. (Collection du *Handbuch der mittelalterlichen und neueren Geschichte*, publié par G. von Below et F. Meinecke.)

C'est le premier ouvrage paru d'une collection de manuels scientifiques d'histoire qui doit former de trente à quarante volumes divisés

en quatre séries : 1° généralités; 2° histoire politique; 3° institutions et économie politique; 4° sciences auxiliaires et antiquités. Le nom des éditeurs, von Below et Meinecke, garantit qu'il s'agit d'une entreprise non de vulgarisation, mais d'éducation scientifique.

M. A. Schultz, qui a ouvert la publication, est bien connu de tous les historiens du moyen âge. Ses livres sur la vie de cour et la vie privée sont d'abondants répertoires de textes et de gravures qui permettent de se faire une idée précise des mœurs allemandes du XIIe au XVIe siècle. Il était naturel qu'on s'adressât à lui pour rédiger le manuel sur « la vie intime des peuples civilisés d'Europe », qui fait partie de la série *Antiquités*. A vrai dire, le sujet déborde les études de l'auteur, puisqu'il lui fallait parler non seulement des Allemands, mais des autres peuples européens; c'est un accident presque inévitable dans la confection des manuels, même scientifiques; M. Schultz s'en est tiré en prenant de préférence ses exemples dans la vie allemande et il le dit franchement. D'ailleurs, la tâche est impossible; les travaux préparatoires manquent presque entièrement, et, pour les siècles les plus récents, la masse des faits est si écrasante qu'une vie humaine ne suffirait pas à traiter même une petite partie. Ce n'est donc qu'une « esquisse ».

Cette esquisse, accompagnée de beaucoup de gravures bien choisies, est agréable à lire et peut suffire à un lecteur qui désire seulement une vue d'ensemble. Elle est divisée en six parties : logement (châteaux, villes, villages); famille (mariage, naissance, éducation); vêtement (divisé par siècles); alimentation; emploi du temps et distractions; mort et funérailles.

Il serait oiseux de discuter le détail d'un livre de ce genre; on ne peut être sûr de connaître les motifs pratiques qui ont conduit l'auteur à préférer certains faits ou à en négliger d'autres. On n'ose même pas le quereller sur la négligence évidente avec laquelle sont traitées les périodes modernes; l'auteur n'est pas ici sur son terrain. On pourrait signaler des extraits au moins inutiles de Brantôme (p. 40) et du *Moyen de parvenir* (p. 74). On peut regretter l'absence d'une bibliographie, indispensable dans des manuels scientifiques; elle eût été particulièrement nécessaire ici, car elle permettrait de mesurer le champ des connaissances de l'auteur et d'apercevoir les lacunes de son information. (Elle est certainement incomplète pour la France, à en juger par l'usage immodéré de Viollet-le-Duc et de Franklin; inférieure à la bibliographie de l'*Album historique* de Lavisse et Parmentier.) Mais ces objections tombent si on veut prendre ce manuel pour un abrégé des gros ouvrages de M. Alwin Schultz sur la vie privée en Allemagne au moyen âge.

Ch. SEIGNOBOS.

G. SEELIGER. **Die soziale und politische Bedeutung der Grundherrschaft im früheren Mittelalter.** Untersuchungen über Hofrecht, Immunität und Landleihen. Lepzig, B.-G. Teubner, 1903. In-8°, 204 pages. (Extrait des *Abhandlungen der philologisch-historischen Klasse der K. Sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften*, t. XXII.)

Depuis plusieurs années, la théorie historique qui voit dans le droit domanial (*Hofrecht*) l'élément formateur par excellence des institutions pendant les premiers siècles du moyen âge subit de rudes assauts. A partir du jour où M. von Below a montré qu'elle ne peut rendre compte de la formation des constitutions municipales, elle n'a plus cessé de perdre du terrain, et le discrédit où elle est tombée est presque aussi général que la faveur dont elle jouissait jadis. La tentative courageuse faite récemment par M. Eberstadt pour lui reconquérir une partie des positions perdues a complètement échoué[1].

Toutefois, les adversaires les plus déterminés de la *Hofrechtliche Theorie* n'allaient pas jusqu'à nier l'existence même du *Hofrecht*. Ils laissaient au moins le droit domanial régner dans les grands domaines et ne refusaient pas d'admettre que, du VIIe au XIIe siècle, les grands propriétaires l'eussent appliqué à leurs hommes et à leurs terres. Plus radical, M. Seeliger ne veut même point lui concéder ce dernier refuge. A l'en croire, le *Hofrecht*, tel qu'on l'a admis jusqu'ici, n'est qu'une illusion, et l'on doit ramener au droit public toutes les manifestations de la vie constitutionnelle dans lesquelles on avait cru pouvoir reconnaître son action.

Le travail de M. Seeliger constitue moins un livre qu'un ensemble de recherches sur des questions spéciales. Il étudie tour à tour, en se restreignant à la période franque et aux deux siècles qui l'ont suivie, le bénéfice et le précaire, l'immunité et enfin le droit domanial, en l'envisageant surtout au point de vue des diverses formes de tenures. De ces chapitres, le plus important comme le plus instructif est le second, qui occupe à lui seul les deux tiers de l'ouvrage. Les observations de l'auteur sur les rapports de l'immunité avec le comté pendant et après la période franque, son analyse de la formation et des diverses parties du territoire immuniste, le tableau qu'il fournit des classes d'hommes habitant ce territoire abondent en détails neufs et précis et rectifient sur plus d'un point important les idées courantes. Ses conclusions me paraissent pouvoir être résumées dans les termes suivants : l'immunité n'échappe pas, comme on l'a cru, au pouvoir de l'État; sa juridiction n'est pas une juridiction privée, mais une juridiction

1. Cf. *Revue historique*, t. LXXI, 1899, p. 365 et suiv. L'ouvrage récent de M. Keutgen, *Aemter und Zünfte* (Jena, 1903), contient une réfutation décisive de la thèse de M. Eberstadt. Cf. ci-dessous, p. 139.

publique; le droit qu'elle applique ne s'oppose point au droit ordinaire; et enfin il ne faut point considérer sa population comme se composant entièrement de serfs. On a eu tort de croire à l'existence d'un droit domanial régissant, comme droit de classe, les habitants des grands domaines. Le *Hofrecht* n'est ni un droit de classe, ni un droit personnel, c'est tout simplement un droit spécial, analogue au droit féodal. Pas plus que le droit féodal il ne modifie le *status* personnel : il ne règle que les rapports de l'individu avec le domaine et le seigneur, comme le droit féodal règle les rapports de l'individu avec le fief et le suzerain.

Il résulte nécessairement de ces prémisses qu'il faut renoncer à voir dans le régime seigneurial l'élément organisateur par excellence de la société du VIIIe au XIe siècle. La seigneurie n'a eu d'action sur les hommes que dans la mesure où elle a été reconnue et tolérée par l'État. En dépit des apparences, c'est le droit public, ce n'est point le droit privé qui a continué de la régir après l'époque franque. Le rôle des grands domaines et leur action plastique sur la société ont été abusivement exagérés. Cessons donc de croire qu'avant le XIe siècle la population rurale ait vécu presque tout entière dans le servage, pour ne reconquérir lentement la liberté qu'à partir du XIIe siècle.

Les recherches de M. Seeliger ont, on le voit, une portée considérable. Elles ne vont à rien moins qu'à renverser de fond en comble des idées que l'on croyait acquises et à nous donner, des premiers siècles du moyen âge, un tableau tout nouveau. Il n'est pas douteux qu'elles ne suscitent des recherches nouvelles qui en confirmeront ou en modifieront les résultats. La seconde alternative me paraît dès maintenant plus probable que la première, et je me demande si la polémique de l'auteur contre la théorie courante ne consiste pas, en partie, en une querelle de mots.

Préoccupé avant tout de précision juridique, M. Seeliger a voulu nous fournir l'analyse du droit domanial et il a reconnu que les éléments publics l'emportent de beaucoup, dans ce droit, sur les éléments privés. Il a écrit la *théorie* juridique du *Hofrecht*. Mais cette théorie, quand bien même elle serait exacte, ne renverserait pas la thèse de ses adversaires. Ce n'est point, en effet, le rôle juridique, c'est le rôle social du droit domanial qui importe aux partisans de la *Hofrechtliche Theorie*. Pour les réfuter, il ne suffit pas de dire que l'immunité n'échappe pas entièrement à l'État, que des libres peuvent exister sur son territoire, que le *bannum* de l'avoué n'est que le *bannum* royal, etc. Pour intéressantes qu'elles soient, ces questions de forme restent étrangères à la réalité concrète. Ce sont les faits qui importent ici; c'est la pratique qui seule présente une importance essentielle. Et, si l'on se place à ce point de vue, est-il possible de nier l'influence profonde du régime seigneurial avant le XIIe siècle et ne pas reconnaître que le servage[1] a été la condition normale de la population non privilé-

1. J'emploie naturellement ce terme dans un sens très large et comme synonyme de dépendance personnelle.

giée après la fin de l'époque franque[1], que l'organisation économique, base de l'organisation sociale, suppose nécessairement alors l'existence de la grande propriété? Sans doute, il a pu y avoir des tenures libres de très bonne heure. Mais l'essentiel est de savoir combien il y en a eu. M. Seeliger nous montre surtout des *possibilités*, et nous voudrions qu'il nous apportât des *faits*. Il n'obtiendra l'assentiment du lecteur que s'il nous décrit quelque jour, conformément à sa théorie, l'organisation d'un grand domaine, s'il nous montre que l'immense majorité des hommes, pendant l'époque qu'il a choisie, ne passaient pas sous la juridiction et la protection du seigneur dont ils habitaient la terre, s'il nous convainc qu'ils n'avaient pas intérêt à s'y soumettre et s'il nous prouve enfin que la confusion du pouvoir public et du pouvoir privé dans la personne des immunistes ont modifié, dans la pratique, l'autorité qu'ils ont exercée[2].

H. Pirenne.

F. Keutgen. **Aemter und Zünfte**. Jena, G. Fischer, 1903. In-8°, 256 pages.

Ce livre se compose de deux parties bien distinctes. Dans la première, l'auteur, après tant d'autres, règle son compte à la théorie,

1. Est-il besoin de rappeler que, pendant le xe et le xie siècle, les mots *rusticus*, *villanus* et *servus* sont synonymes, comme le sont *liber* et *nobilis*, *mercator* et *burgensis*, et sans doute pour d'aussi bonnes raisons?

2. P. 180. Exemple caractéristique de la méthode de M. Seeliger. Il se demande comment était réglée la situation des individus possédant des tenures de plusieurs seigneurs, et il fait observer que ces individus ne pouvaient vivre sous le *droit domanial personnel* d'un seul de ces seigneurs. Ce raisonnement, purement formel, ne serait probant que s'il était accompagné d'exemples concrets. Or, l'auteur n'en fournit pas un seul. Il se contente d'une *possibilité* juridique : l'historien voudrait un *fait*. — P. 190. On allègue, pour prouver que la *curmede* n'entraîne pas la dépendance personnelle de celui qui la doit, un texte du xiiie siècle! Mais il est évident que c'est l'état de choses primitif qui est seul en question. — P. 127. Je crois que l'auteur confond l'immunité proprement dite avec l'immunité religieuse dont jouissent les églises en vertu de leur caractère sacré et indépendamment de tout privilège. — Il faut remarquer que M. Seeliger utilise presque exclusivement comme sources des capitulaires et des diplômes, c'est-à-dire des textes officiels. Il est inutile de faire observer combien cette méthode est dangereuse. La pratique n'est que trop souvent en contradiction avec la lettre de ces documents. — P. 185, n. On s'étonnera de voir l'auteur ne citer que d'après M. Rietschel un ouvrage de M. Des Marez, encore en librairie. C'est là un péché contre la méthode dont plus d'un auteur se rend coupable aujourd'hui. Depuis que les instruments bibliographiques se sont multipliés et que les échanges entre bibliothèques sont entrés dans la pratique courante, il semble que les érudits se soucient moins des livres qu'ils pourraient se procurer si facilement.

reprise dernièrement par M. Eberstadt[1], et qui voit dans le groupement des artisans-serfs du droit domanial l'origine des métiers. Cette réfutation, faite déjà tant de fois, n'était peut-être pas indispensable. Mais il faut reconnaître qu'elle a permis à M. Keutgen de nous apporter une foule de renseignements intéressants et de jolies remarques de détail sur l'organisation industrielle des grands domaines. On la lira certainement avec grand profit, tout en regrettant qu'elle ait été présentée sous la forme d'une polémique. Exposer les faits dans le but de les faire servir à une réfutation, c'est s'exposer, en effet, à ne les envisager que d'un point de vue exclusif, à ne point les étudier pour eux-mêmes, mais seulement pour les services qu'ils peuvent rendre à la thèse que l'on défend ou pour les coups qu'ils peuvent porter à celle que l'on attaque. Il faut regretter, à mon sens, que les querelles entre érudits prennent une si grande place dans la vie scientifique de l'Allemagne contemporaine. A tant discuter, on court le risque de perdre de vue la réalité pour s'attacher surtout aux formules. La meilleure manière de renverser une doctrine erronée, c'est de lui en substituer une autre, plus complète, plus compréhensive et plus adéquate à la nature des phénomènes.

Je me hâte de dire que M. Keutgen l'a compris et que, dans la seconde partie de son travail, il nous apporte un système nouveau sur la formation des métiers. Prenant son point de départ, non dans le droit domanial (*Hofrecht*), mais dans le droit public, il nous montre tout d'abord les artisans soumis, en tant que *mercatores*[2], au pouvoir de police qui règle l'organisation des marchés[3]. Dans les villes, marchés permanents et centres industriels, ce pouvoir s'étend nécessairement au contrôle de la fabrication et répartit les artisans, pour la facilité de la surveillance, en groupes professionnels : *officia, Aemter*. Ces *Aemter*, créés par l'autorité seigneuriale de qui relève la ville, sont placés tout d'abord sous la juridiction des officiers de cette autorité; plus tard, au XIIIe siècle, ils reçoivent des *magistri* pris dans leur propre sein. L'association libre ne joue qu'un rôle tout à fait secondaire dans la formation de ces groupements de travailleurs. Les *fraternitates*, les *caritates* de caractère religieux que l'on rencontre parmi les artisans dès le XIIe siècle ne constituent qu'un élément secondaire, qu'un simple adjuvant, dans la genèse du métier. L'*Amt*, d'ailleurs, n'est pas encore le métier (*Zunft*). Celui-ci n'existe que du jour où les adeptes d'une même profession ont reçu du pouvoir public l'*Innung*, c'est-à-dire le monopole de la vente ou de la fabrication de certains produits.

M. Keutgen est trop versé dans la connaissance de la vie politique et économique des villes du moyen âge pour que les pages qu'il a consa-

1. Voy. *Rev. hist.*, t. LXXI, p. 365 et suiv.
2. Excellentes remarques à ce sujet, p. 133 et suiv.
3. On s'étonne de ne pas voir cité le remarquable ouvrage de M. Huvelin sur *le Droit des marchés et des foires*.

crées à l'histoire du métier n'abondent pas en enseignements précieux. Les critiques les plus compétents en ont reconnu la haute valeur[1]. Mais leur mérite me parait consister surtout dans le détail, dans les faits nouveaux qu'elles signalent à notre attention.

La théorie qu'elles renferment ne semble point apporter encore la solution définitive du problème[2]. Je ne crois pas, pour ma part, que l'*Amt* ait partout précédé le *Zunft*. S'il a dû en être ainsi dans les villes épiscopales, on ne voit rien de tel dans les villes laïques, et cela se comprend facilement. Dans les vieilles *civitates*, en effet, l'administration épiscopale, bien plus complète et plus perfectionnée que celle des princes laïques, n'a point disparu quand, vers la fin du XIe siècle, la bourgeoisie a commencé à se développer. Elle a tenté, pendant longtemps, de dominer celle-ci et de la soumettre à sa surveillance. Elle a cherché, tant bien que mal, à s'adapter à ses besoins, et le vieux *Stadtrecht* de Strasbourg me parait donner une idée très juste de l'organisation complexe et à tout prendre artificielle et peu durable qui a résulté de cet état de choses. Au contraire, les villes qui se sont formées sous le pouvoir des princes laïques n'ont guère eu à compter avec les fonctionnaires seigneuriaux. Le petit nombre de ceux-ci et le caractère rudimentaire de leurs attributions a permis aux *mercatores* immigrés de se développer beaucoup plus librement. On reconnaitra tout de suite ce contraste si l'on compare, par exemple, le développement des institutions urbaines des villes flamandes avec celui de Cambrai, de Liège ou des cités épiscopales de la vallée du Rhin. Mais, dès lors, les métiers qui se rattachent si intimement à l'organisation sociale des bourgeoisies doivent présenter aussi, de part et d'autre, un contraste analogue. Et, en réalité, si l'on étudie leurs origines dans des villes aussi foncièrement industrielles que Gand, Bruges, Ypres ou Douai, on ne découvrira point trace de ces *Aemter* dont, d'après la théorie de M. Keutgen, ils seraient les descendants naturels.

Comme M. Keutgen, je n'hésite pas un instant à croire que c'est dans la police du marché qu'il faut chercher les origines des métiers. Mais cette police n'a pas eu partout une organisation identique, et c'est pour avoir généralisé l'aspect qu'elle présente dans quelques villes, que l'auteur a construit son système, à mon avis, sur une base trop étroite[3].

H. PIRENNE.

1. Voy., par exemple, Rietschel, *Vierteljahrschrift für Sozial-und Wirtschaftsgeschichte*, t. II, p. 329; von Below, *Historische Vierteljahrschrift*, 1904, p. 549; P. Sander, *Zur Verständigung über das Mittelalterliche Zunftproblem*, dans *Jahrbuch für Gesetzgebung*, etc., 1904, p. 343 et suiv.

2. Voir les objections de MM. von Below et Sander dans leurs articles signalés à la note précédente.

3. Je crois que M. Keutgen s'est laissé entraîner, ça et là, par la tendance à vouloir tout expliquer par le droit public. Il restreint certainement beaucoup trop l'importance des associations de travailleurs. Ici encore, il fût sans doute

H. Bonnal. **L'Esprit de la guerre moderne. De Rosbach à Ulm.** Paris, R. Chapelot et Cie, 1903. In-8°, 293 pages.

Le livre du général Bonnal fait partie d'une série dans laquelle il étudie l'esprit de la guerre moderne.

Pour le général Bonnal, la guerre est la forme par excellence de la concurrence vitale. De notre temps, dit-il, les luttes de peuple à peuple revêtent, pendant de longues périodes, le caractère de concurrence politique, commerciale et industrielle, mais lorsque l'état de tension dépasse certaines limites, la guerre éclate, violente, implacable, et le plus fort dicte sa loi au plus faible. La conception de la concurrence vitale, du général Bonnal, est encore bien barbare et peu conforme à l'esprit de notre temps. S'il est encore nécessaire d'avoir des armées fortes pour se protéger contre les agressions possibles, le rôle dévolu jadis aux conquérants, d'être les agents inconscients de l'évolution humaine, appartient aujourd'hui à la science qui est devenue le grand facteur des changements politiques et des progrès sociaux.

Le général Bonnal suit ensuite l'évolution de l'art de la guerre.

L'esprit de la guerre a été personnifié au xviie siècle par Turenne, au xviiie par Frédéric, au xixe par Napoléon. Au xviie, l'art consistait, dans la guerre de campagne, à choisir un camp sur des hauteurs peu accessibles, d'où l'ennemi cherchait à vous déloger en menaçant les derrières du camp. Les combats et les batailles ne se livraient qu'à la dernière extrémité; les engagements, en effet, étaient très meurtriers, et une armée de mercenaires coûtait cher.

Le procédé frédéricien forme transition entre l'ordre de bataille parallèle du xviie siècle et le dispositif articulé et en profondeur de Napoléon.

Entre la mort de Turenne (1675) et les premières campagnes de Frédéric (1780), l'organisation des armées européennes s'était modifiée dans le sens d'une réglementation plus étroite des formes linéaires et d'une généralisation des systèmes des magasins. Frédéric conserva le mode de tactique linéaire, mais le général Bonnal montre, par quelques exemples, quel emploi ingénieux il fit de ce mode de combat.

Pour examiner ensuite la stratégie de Frédéric, le général Bonnal étudie la campagne de 1756 et la première partie de la campagne de

arrivé à d'autres conclusions s'il n'avait concentré ses recherches sur les villes épiscopales. Il est tout naturel que les évêques n'aient pas permis aux artisans de constituer des associations autonomes, et je suis tout prêt à admettre qu'à Strasbourg et à Trèves la *fraternitas* a été complètement matée par l'*officium*. Mais peut-on en dire autant des *caritates* d'Arras, déjà fort anciennes à la fin du xiie siècle? Peut-on ne point voir en elles des associations libres, quand on constate qu'elles sont assimilées à la *caritas guldae mercatorum*, à laquelle M. Keutgen lui-même n'hésitera point à reconnaître l'autonomie? — P. 251, M. Keutgen, en résumant ses conclusions, ne parle que de la police exercée par les évêques sur les marchés, comme s'il n'y avait eu que des villes épiscopales.

1757. La guerre, jusqu'alors, consistait à s'emparer des villes fortes et des magasins de l'ennemi. Frédéric, lui, est un précurseur de Napoléon en ce sens qu'il fait reposer le succès d'une campagne sur le gain des batailles. Seul, de son temps, il rechercha les actions décisives, parce qu'il comprit qu'une fois les forces actives de l'ennemi mises hors de cause, tout tombe aux mains du vainqueur.

Les généraux de la fin du siècle dernier étayaient leurs combinaisons sur des lignes et des points. La topographie était tout, alors que le terrain ne vaut que par les troupes qui l'occupent. Les armées républicaines, organisées par Carnot, et, en particulier, celle d'Italie sous Bonaparte, allaient montrer aux vieux généraux d'Allemagne la toute-puissance de la masse contre des troupes échelonnées en cordon.

Le général Bonnal fait ressortir l'application de ces idées dans les campagnes de la Révolution.

Sur le champ de bataille, on voit apparaître de nombreux essaims de tirailleurs pour couvrir le front des colonnes à intervalles. Les troupes qui sont sur le front du combat, au lieu de chercher, comme au temps de Frédéric, à brusquer la décision par une attaque d'ensemble exécutée dès le début de l'action, font de la tactique de détail, tandis que des réserves, qui sont le moyen d'action propre au général en chef, viennent frapper en un point le coup décisif quand le moment est venu. La distinction s'établit peu à peu entre la troupe qui lutte pour faire durer le combat et celle qui entre en scène pour le terminer. Cette idée franchira bientôt les limites du champ de bataille pour s'appliquer aux opérations elles-mêmes.

Dès les premières campagnes de l'Empire, Napoléon résolut de porter la guerre avec la presque totalité de ses forces sur le théâtre principal des opérations. En un mot, il voulut économiser le plus de forces possibles au profit d'une masse unique chargée de frapper de grands coups. Mais cette masse allait atteindre des chiffres énormes. Napoléon résolut la difficulté en créant le corps d'armée autonome. Cependant, pour opérer le déploiement d'une armée composée de corps d'armée marchant parallèlement sur un front restreint, il faut le temps et la sécurité. Ce temps et cette sécurité, Napoléon les donna à l'armée au moyen de l'avant-garde stratégique assez forte pour reconnaître et contenir au besoin l'ennemi.

Le général Bonnal étudie aussi le fonctionnement du commandement dans les armées de l'Empire.

Tous les ordres émanent de l'Empereur; le major général n'est qu'un organe d'enregistrement et d'expédition. Un seul homme réfléchit, prévoit, ordonne, c'est Napoléon. Quand un homme, fût-il Napoléon, annihile à ce point l'activité propre aux organes du commandement, il crée une situation dangereuse dont la gravité apparut surtout en 1812 et 1813, quand ses lieutenants, déshabitués de penser et d'agir par eux-mêmes, devinrent une proie facile pour l'ennemi chaque fois qu'ils eurent à opérer loin du maître.

Le général Bonnal termine sa remarquable étude sur l'esprit de la guerre moderne par la recherche de l'application de la méthode de Napoléon à l'ensemble des manœuvres stratégiques qui portent le nom de « manœuvre d'Ulm ».

Alfred DREYFUS.

Jean BRUNHES. **L'irrigation, ses conditions géographiques, ses modes et son organisation dans la péninsule ibérique et dans l'Afrique du Nord.** *Étude de géographie humaine.* Paris, C. Naud, 1902. 1 vol. in-8°, XVII-580 pages, 63 cartons et photographies.

M. Brunhes s'est proposé de montrer par un grand nombre d'exemples très variés dans quelle mesure l'activité des hommes, habitants des steppes et des régions désertiques, était influencée par la rareté de l'eau. Il décrit les travaux et les règlements auxquels les hommes sont capables de se soumettre, pour recueillir, utiliser et distribuer entre les membres d'une collectivité l'eau bienfaisante. Les exemples choisis par l'auteur sont empruntés à la région orientale de l'Espagne, à « l'Ibérie sèche », à l'Algérie et à la Tunisie, y compris le Sahara algério-tunisien; le livre se termine par un exposé des grands travaux d'irrigation actuellement entrepris par les Anglais en Égypte et des conséquences politiques et économiques de ces travaux.

L'historien ne trouvera sans doute dans ce livre qu'à glaner; mais il glanera de bonnes gerbes. L'auteur ne cherche pas à démêler quel a été, dans le royaume de Valence, le rôle des Arabes en matière d'irrigation; aussi bien ne les croit-il pas là plus qu'en autre chose des créateurs. Mais il indique comment les Espagnols « qui ont en général tenté de ruiner ou de contredire tout ce qu'avaient fait les Arabes sont restés en matière d'irrigation fidèles à la tradition établie » (p. 685), et cela parce qu'ils avaient évidemment à compter, dans la circonstance, avec la nature. Dans la région des steppes de l'Èbre, deux grands canaux de dérivation ont été commencés dès le XVIe siècle et n'ont été achevés qu'à la fin du XVIIIe. On trouvera aux pages 115 et suivantes les principaux épisodes de l'histoire de ces deux canaux. Pour être du domaine de l'histoire économique, ces contributions modestes ne sont pas sans intérêt.

A ceux qu'attire l'étude de nos pratiques administratives en Algérie et en Tunisie, M. Brunhes fournit matière à quelques réflexions. Il montre (p. 172-180), sur le point spécial de l'irrigation, comment, en Algérie, victimes de notre esprit de généralisation, nous avons, à l'origine, légiféré *in abstracto,* au lieu de le faire pour un peuple et pour un pays déterminés, et comment, par suite, « les plaines et vallées de la région du Tell, en Algérie-Tunisie, ainsi que le sahel tunisien ont, à des degrés divers, supporté les conséquences de causes historiques,

administratives et économiques qui, à l'origine, n'étaient point adaptées aux conditions géographiques ».

Mais c'est évidemment dans les chapitres consacrés à l'Égypte qu'un historien apprendra le plus. Il y verra comment les Anglais assurent de mieux en mieux leur prépondérance en Égypte, grâce aux capitaux engagés dans les grands travaux qu'achève déjà ou que médite encore le service de l'irrigation. On ne soupçonne pas toujours l'importance de ce service qui est tout entier aux mains d'ingénieurs anglais et qui à lui seul constitue déjà, bien que créé seulement depuis 1882, un véritable ministère. Il est devenu le grand pourvoyeur et le grand distributeur d'eau dans un pays qui ne vit que de l'eau du Nil; il a ébauché, puis précisé et imposé peu à peu une réglementation de plus en plus étroite qui fait actuellement de lui l'arbitre économique de l'Égypte. Par lui les Anglais tiennent l'Égypte plus sûrement qu'avec des régiments et des canons.

M. Brunhes ne s'est pas livré à une série d'études de détail uniquement pour collectionner des monographies. Il entend tirer une conclusion générale des faits qu'il expose et délimiter à cette occasion le domaine de la géographie humaine : l'homme ne subit pas passivement les conditions physiques au milieu desquelles il vit, il réagit; la géographie humaine recherche et met en lumière jusqu'à quel point l'homme n'est pas « un automate fatalement dirigé » par les circonstances géographiques ni non plus « un autonome capricieusement arbitraire ». L'auteur profite de cette conclusion pour indiquer avec quelle prudence l'historien doit chercher dans des causes naturelles l'explication des faits historiques ; la conception naturaliste de l'histoire, légitime en son principe, ne peut donner d'heureux résultats qu'à condition de se tenir toujours en garde contre des généralisations hâtives.

Antoine VACHER.

Eduard ROTHERT. **Die acht Grossmächte in ihrer raumlichen Entwickelung seit 1750.** Karten und Skizzen. Dusseldorf, Bagel, 1904, 21 cartes et notices.

Nous avons déjà signalé à nos lecteurs l'intéressant atlas historique de M. Rothert (*Karten und Skizzen aus der Geschichte*) fort utile pour raviver promptement les souvenirs des étudiants en histoire et même des professeurs. Le travail plus spécial que nous recommandons ici offre les mêmes avantages. Il donne un excellent aperçu des transformations politiques et territoriales qui se sont produites en Europe et dans l'Amérique du Nord depuis 150 ans. Les 21 cartes sommaires, mais très claires, dont il se compose sont consacrées à l'Angleterre, à l'Allemagne, à l'Autriche, à la France, à la Russie, à l'Italie, aux États-Unis et au Japon. Les transformations subies par les domaines

coloniaux de plusieurs de ces pays n'ont pas été oubliées. Les cartes sont accompagnées de courtes notices, rédigées avec soin, contenant un certain nombre d'indications d'ordre économique, et utiles surtout pour indiquer les dates auxquelles se sont produits les faits essentiels qui ont modifié l'étendue territoriale des pays étudiés. L'ouvrage se termine par de judicieuses réflexions sur la situation générale du monde contemporain et sur les perspectives qui s'ouvrent aujourd'hui dans l'avenir à plusieurs des pays considérés.

Georges BLONDEL.

ANTIQUITÉ GRECQUE ET ROMAINE.

Henri FRANCOTTE. **L'administration financière des cités grecques.** Paris, Bouillon, 1903. In-8°, 53 pages. (Extrait du tome LXIII des *Mémoires couronnés et autres Mémoires* publiés par l'Académie royale de Belgique, 1903.)

Le danger grave qu'ont à redouter les démocraties, c'est le gaspillage des finances. On croit trop volontiers qu'Athènes ne sut pas l'éviter, ni même le voir. M. Francotte nous montre que « l'administration financière des Grecs valait mieux qu'on ne le dit d'ordinaire ». Son travail a ce grand mérite de ne pas être un simple exposé des institutions fiscales à un moment donné, exposé qui n'eût laissé apparaître que des vices, mais de nous fournir l'historique de l'administration financière durant deux siècles, ce qui nous permet d'observer le spectacle d'un peuple s'efforçant de remédier ou de parer au mal constaté ou prévu.

M. Francotte divise son sujet en deux parties. Il s'attache d'abord à dégager les principes essentiels de l'administration financière et spécialement de la comptabilité, tels qu'ils se révèlent dans les documents grecs de la belle époque. Puis il cherche à suivre le développement de l'organisation, particulièrement dans Athènes.

Dans la cité grecque, le peuple ne votait pas de budget, au sens moderne du mot : il votait périodiquement des catégories de dépenses, à chacune desquelles il affectait une catégorie de recettes. La répartition des recettes s'appelait *diataxis*. Elle était réglée par une loi et, par conséquent, ne subissait aucune modification tant que la loi elle-même n'était pas modifiée.

Le peuple, qui fixe la diataxis, ne peut pas la préparer. C'est le Conseil qui a gardé dans ce domaine une partie des fonctions qu'il exerçait à l'origine. Mais il ne les a gardées qu'en apparence. M. Francotte remarque qu'un collège nombreux et seulement annuel ne convenait guère à ce rôle. Il aurait pu aller plus loin : dès le ve siècle, le Conseil se borne à une haute surveillance. Dès qu'il s'agit d'administration

d'institution plus récente, grandissaient, au contraire, jusqu'à devenir des receveurs généraux.

La suppression des colacrètes suffit à prouver qu'avant l'archontat d'Euclides les Athéniens sentirent l'inconvénient des caisses spéciales. Ils accomplissent au IVe siècle des progrès remarquables. La diataxis commence par s'étendre à un plus grand nombre d'objets précis. A ce moment, les apodectes, qui concentrent les recettes, les répartissent entre les fonctionnaires payeurs ; l'*antigrapheus*, qui rend compte des rentrées effectuées de prytanie en prytanie, fournit les renseignements nécessaires pour le vote des crédits spéciaux ; enfin, les fonds non spécialement répartis vont à la réserve. Mais un moment vient où des lois règlent l'emploi de toutes les recettes, et le IVe siècle ne connaît plus la réserve constituée sur le reliquat de la répartition. La diataxis a tout absorbé. Peu après 390, elle s'incarne dans le ταμίας τοῦ δήμου, le *trésorier du peuple*.

Bientôt, ce qui était excédent disponible va tout simplement alimenter une des caisses spéciales : en temps de paix, la caisse du théorique ; en temps de guerre, la caisse militaire. — C'est Eubule qui, en 350, fit édicter la loi par laquelle toute recette non effectuée aux autres caisses l'était à celle du théorique. Désormais, la diataxis comprend d'avance jusqu'aux recettes imprévues et pouvant se produire en cours d'exercice. La caisse des plaisirs va recevoir toutes les sommes en excédent sur les dépenses utiles. Les directeurs de cette caisse sont donc portés, comme le peuple lui-même, à vouloir une diataxis aussi rigoureuse que possible : le théorique y gagnera. Rien de plus simple : que les préposés au théorique la fassent, la diataxis, et, en fin de compte, qu'ils règlent à eux seuls le chapitre des recettes et celui des dépenses. Et les crédits spéciaux ? On y pourvoira par des virements. Mais opérer un virement, c'est aller contre la loi du budget : un décret n'y suffit pas, il y faut une loi. On a souvent reproché aux Athéniens d'avoir protégé la caisse du théorique par des formalités qui, en réalité, protégeaient également les autres caisses et dont le but était de faire obstacle aux virements et aux crédits extraordinaires. En consolidant le théorique, Eubule a consolidé tout le budget des dépenses. — C'est Démosthène qui, en 338, fit verser les excédents à la caisse militaire. Dès lors, le trésorier des fonds militaires (ταμίας τῶν στρατιωτικῶν), ayant le maniement de sommes jadis consacrées à des dépenses variées et spéciales, est souvent chargé par la diataxis de paiements qui n'ont aucun rapport avec l'armée.

Cependant, des fonctionnaires d'un caractère aussi spécial ne pouvaient jouer le rôle de ministre des finances. Ce rôle fut celui de Lycurgue. De 338 à 326, comme *commissaire extraordinaire préposé à l'administration* (ταχθεὶς ἐπὶ τῇ διοικήσει), il concentra entre ses mains toutes les attributions qui pouvaient lui permettre de travailler à la prospérité matérielle d'Athènes. Mais Lycurgue n'eut pas de successeur. Ce n'est que vers 306, à la suite des réformes de Démétrius de

Phalère, à un moment où cessent de fonctionner les apodectes, le trésorier du peuple et les préposés au théorique, qu'apparaît comme magistrat ordinaire le *préposé à l'administration*, ὁ ἐπὶ τῇ διοικήσει. Il est le seul receveur et le payeur principal. Dans Athènes, la centralisation des finances n'ira pas plus loin.

On voit, par toutes ces alternatives de marche en avant et de stagnation, que l'administration financière des Grecs, surtout celle des Athéniens, ne mérite pas la réputation déplorable qu'elle a dans l'histoire. La science a manqué là plus que la bonne volonté. M. Francotte fait suffisamment ressortir cette conclusion. Il trouve pourtant que les Athéniens « ont trop sacrifié l'autorité à la liberté ». L'autorité de qui? L'autorité de quoi? En tout cas, nous n'avons pas le droit, — et M. Francotte est de cet avis, — de juger une petite cité de la Grèce ancienne en lui opposant le système compliqué d'un État moderne et l'expérience acquise depuis plus de deux mille ans. Elle a réalisé de grands et de rapides progrès : c'est assez pour qu'on n'aille pas la blâmer de n'être pas arrivée à la perfection[1].

Gustave Glotz.

G. B. Grundy. **The great Persian War and its preliminaries : a study of the evidence, literary and topographical.** Londres, John Murray, 1901. In-8°, xvi-591 pages, avec gravures et cartes.

L'auteur de ce volumineux ouvrage a parcouru la Grèce à diverses reprises, pendant l'hiver de 1892 à 1893, durant les étés de 1895 et de 1899. Il a vu la plupart des sites illustrés par les guerres médiques : le défilé des Thermopyles, le canal de l'Artémision et l'Euripe, les champs de bataille de Platées et de Marathon, le détroit de Salamine. Il aurait pu, sur chacun de ces points, nous apporter les résultats d'une enquête approfondie, limitée à ce qui lui semblait défectueux ou insuffisant dans les travaux de ses prédécesseurs. De courtes études partielles destinées, non à redire ce qui a été dit cent fois, mais à éclaircir ce qui est demeuré incertain ou obscur, auraient eu leur raison d'être. M. Grundy a eu des ambitions plus vastes. Au lieu d'une série de monographies spéciales, il nous offre une grosse histoire générale dont

1. Quelques observations de détail. — L'auteur est trop porté, quand il se trouve devant un texte embarrassant, à se tirer d'affaire en déclarant qu'il s'agit d'un cas exceptionnel (p. 33, 43) : les exceptions aussi doivent s'expliquer. — A la p. 42, sont annoncés *cinq* progrès à réaliser, et l'étude en est faite en *neuf* paragraphes : il en résulte à certains moments quelque obscurité. — Les articles de G. Rizzo, que M. Francotte mentionne p. 11, n. 1, et qu'il n'a pas pu se procurer, ont paru dans la *Rivista di storia antica* aux tomes IV (1899), p. 523 et suiv., et V (1900), p. 74 et suiv., 290 et suiv. — A la p. 17, l. 1, on a imprimé *servis* au lieu de *servi;* à la p. 25, l. 13, ἐν au lieu de ἐν.

la nécessité ne se faisait pas sentir. Son œuvre est un compromis entre la narration et la critique. Tantôt il y paraphrase Hérodote; tantôt il y discute son témoignage. Quand il transforme en tissu anglais la belle laine ionienne de son modèle, l'étoffe garde assurément sa force; mais elle perd de sa divine souplesse. Si l'éclat subsiste, le charme s'évapore. De même, quand M. Grundy reprend les questions traitées jadis, avec tant de judicieuse et délicate finesse, par M. Amédée Hauvette dans son *Hérodote historien des guerres médiques*, je dois lui confesser que là non plus, à mon avis, il ne fait pas oublier son devancier. Celui-ci s'est bien gardé de refaire l'inimitable récit du vieil ancêtre. Son livre, qui est considérable, n'est jamais long, parce qu'il se compose d'une trame serrée de problèmes aussi nettement circonscrits que sobrement déduits. M. Grundy ne s'est pas assez inspiré de cet exemple et a trop fait de place au surérogatoire.

Ce qu'il y a de mieux dans son ouvrage, ce sont les cartes. Celle du passage des Thermopyles constitue vraiment une acquisition précieuse. Comme elle est à grande échelle et d'une belle venue, on pourra y suivre les opérations de 480 avec plus de clarté même que sur le terrain. J'en dirai autant de celle du champ de bataille de Platées. Les autres, sans offrir le même intérêt, ne sont pas inutiles.

Quant aux illustrations, elles me semblent devoir être classées en deux catégories, de valeur inégale : les reproductions de photographies, les reproductions de dessins ou lavis d'auteurs. Ce ne sont point celles-ci qui l'emportent sur celles-là, et les auteurs n'ont pas réussi à surpasser la nature. Leurs productions m'ont rappelé ces aquarelles que jadis, à l'Acropole d'Athènes, sur les marches de l'escalier Beulé, des essaims de jeunes misses, les yeux braqués sur le golfe Saronique ou la mer de Myrto, confectionnaient avec plus d'application que de génie. Il y avait non loin de là un petit café, le « caféniо » du philosophe Socrate, dont les murs, blanchis à la chaux, étaient tatoués de naïfs et véhéments barbouillages. Nous étions assez peu galants pour préférer le rustique coloriage des palikares à l'art préraphaélite des jeunes filles blondes. L'avouerai-je? M. Grundy n'a fait que m'enfoncer davantage encore dans mon goût barbare pour ce que Loti appellerait des « peinturlures ».

Georges Radet.

H. Burt Wright. **The Campaign of Platea.** New-Haven, Impr. de l'Université de Yale, 1904. In-8°, 148 pages.

Ce livre, inspiré surtout par les travaux de Meyer, de Delbrück, de Hunt, de Munro, de Grundy qu'il résume et complète, est consacré à l'étude de la tradition littéraire sur la campagne de Platée. Il distingue d'abord les deux éléments principaux du récit d'Hérodote, d'une part les traditions littéraires, monumentales et religieuses de l'époque de

Cimon qui constituent une sorte de Vulgate et, d'autre part, les éléments de l'époque de Périclès, récits tendancieux, hostiles à Sparte, trop favorables à Athènes, à Alexandre de Macédoine. Il critique ensuite Pausanias avec l'aide d'Hérodote, puis il analyse les données de Thucydide et de Ctésias, la renaissance de la Vulgate au IVe siècle dans Platon, Éphore et les autres historiens de l'époque, la tradition différente des orateurs attiques, les apports ultérieurs de Démétrius, d'Idoménée, de Cornelius Nepos, de Trogue Pompée, d'Aelius Aristide, la biographie d'Aristide, où Plutarque lui attribue le rôle qu'Hérodote attribue en général aux Athéniens. La conclusion met en relief l'habileté de Pausanias qui sut attirer les Perses dans une dépression du terrain, le rôle prépondérant des Spartiates, les contradictions internes d'Hérodote. M. Wright aurait pu critiquer plus à fond et d'une manière plus indépendante la tradition, les sources de la Vulgate, comparer de plus près la liste des villes grecques donnée par Pausanias et celle de la colonne delphique. Cette réserve ne diminue point la valeur de son travail qui fait honneur au séminaire classique du professeur Perrin.

Ch. Lécrivain.

Niese. **Geschichte der griechischen und makedonischen Staaten seit der Schlacht bei Chaeronea. 3. Teil : Von 188 bis 120 v. Ch.** Gotha, Perthes, 1903. In-8°, x-468 pages.

Dans cette troisième partie, qui va de 188 à 120 av. J.-C., M. Niese termine son histoire des états grecs et macédoniens, c'est-à-dire de la période hellénistique, depuis la bataille de Chéronée jusqu'à l'organisation définitive de la province d'Asie, jusqu'au moment où presque tout l'Orient, sauf l'Égypte, se confond politiquement avec l'Occident. Il a su mener à bonne fin ce travail colossal, et ce volume rendra encore plus de services que les précédents aux travailleurs de tout ordre. C'est le premier manuel scientifique qui ait groupé, coordonné cette masse énorme de faits, d'histoires particulières, en tenant compte des plus récentes monographies, de toutes les découvertes archéologiques et épigraphiques, en ne négligeant aucune source d'information. M. Niese s'est interdit systématiquement les vues générales, les tableaux d'ensemble; son exposition est sobre, substantielle. Son livre servira de base aux travaux que va provoquer l'exploration de l'Asie Mineure.

Ch. Lécrivain.

Carlo Pascal. **Fatti e leggende di Roma antica.** Florence, Le Monnier, 1903. In-8°, 213 pages.

L'auteur a réuni dans ce recueil, en en revisant quelques-uns, neuf articles qui avaient déjà presque tous paru dans des revues et dans des

journaux. Les trois premiers ont trait aux origines de Rome. Dans la *Légende du rapt des Sabines* et la *Légende des Horaces et des Curiaces,* M. Pascal tient fermement pour l'existence d'une communauté sabine, les *Tities,* rivale des *Ramnes* et des *Luceres;* d'après lui, si dans ce mythe nuptial on a choisi les Sabines pour en faire les épouses des Romains, c'est que les cérémonies et les divinités du mariage romain sont d'origine sabine, comme le prouvent les textes classiques et l'étymologie de *Consus* et de Thalassius. De même, dans le combat des Horaces et des Curiaces, où la légende grecque s'est superposée à une légende indigène, les Sabins sont les *Curiti* ou les *Curiatii* et les Horaces représentent la communauté mixte des *Ramnes* et des *Luceres* étrusques. Toutes ces combinaisons sont très ingénieuses, très habiles, mais ne réussissent pas à nous convaincre de l'existence de cette fameuse communauté sabine pas plus que de la diversité de race des *Ramnes,* des *Tities* et des *Luceres.* Nous adressons le même éloge et le même reproche à l'étude sur *la Légende latine et la légende étrusque de Servius Tullius.* Servius Tullius ou Mastarna serait le *magister populi* (*Mastarna* = *magister*) de la ville latine plébéienne de l'Aventin et aurait lutté contre les Tarquins et les Étrusques avec l'aide d'autres tribus latines.

Les deux études sur *les Procès des Scipions* et *l'Exil de Scipion l'Africain* sont plus solides. M. Pascal s'efforce de prouver que les discours qu'il y a dans Tite-Live de Scipion l'Africain contre Naevius et de Tiberius Gracchus pour son intercession sont authentiques et que Tite-Live a utilisé le discours de Caton *de pecunia regis Antiochi.* Il ne nous paraît pas avoir ébranlé sur ces points l'opinion contraire établie par Mommsen et généralement acceptée. Il n'est pas non plus vraisemblable que la *rogatio Petilia* ait été portée seulement après le premier procès de Scipion l'Africain devant le sénat, soutenue par Caton et votée. En revanche, M. Pascal donne de bonnes raisons pour soutenir que le procès de Scipion l'Asiatique a été antérieur à celui de Scipion l'Africain. Dans l'étude *Un assassinat politique à Rome,* il expose clairement la situation politique et les raisons qui rendent très vraisemblable l'assassinat de Scipion Émilien par des gens du parti démocratique.

Enfin M. Pascal nous donne la quatrième édition, augmentée de trois appendices, de son article sur *l'Incendie de Rome et les premiers chrétiens,* où il soutient avec énergie et talent la culpabilité des chrétiens et l'innocence de Néron : les accusations portées contre Néron par Tacite, Suétone et Dion Cassius sont invraisemblables et se heurtent à des impossibilités matérielles; dans ce milieu exalté, révolutionnaire que forment les premiers chrétiens de Rome a pu aisément germer l'idée de l'incendie; le texte de Tacite (*Ann.,* 15, 44) peut signifier que les chrétiens arrêtés ont avoué non pas leur christianisme, mais leur participation à l'incendie; c'est ce crime seul qui explique l'origine des persécutions. Cette thèse a été déjà l'objet d'excellentes

réfutations, en particulier de la part de M. Boissier (*Journal des savants*, mars 1902). Le texte de Tacite n'a pas ce sens. Si la culpabilité des chrétiens avait été prouvée, pourquoi ne retrouverions-nous pas contre eux dans la suite cette accusation? A l'époque de Néron, avant la persécution, quels motifs auraient-ils eus d'incendier Rome?

Ch. Lécrivain.

Roman historical sources and institutions, publ. par Henry A. Sanders. New-York et Londres, Macmillan, 1904. In-8°, 402 pages. (University of Michigan Studies.)

Ce volume renferme six études d'histoire romaine qui font honneur à l'Université de Michigan. La première, de M. Henry A. Sanders (p. 1-47), est consacrée au mythe de Tarpeia; c'est un travail minutieux et très complet sur cette légende et sur toutes les légendes analogues qui peuvent l'éclairer. — M. Dennison a étudié avec le même soin « les mouvements du chœur chantant le *Carmen saeculare* d'Horace (p. 49-66); il démontre une fois de plus et solidement, contre l'hypothèse de Mommsen, que ce chant n'était pas un hymne de procession, mais qu'il était répété deux fois intégralement, une première fois sur le Palatin, une seconde fois sur le Capitole. — M. M. Jilmore Williams a consacré une excellente étude, à laquelle il ne manque qu'une critique des sources, à la mère d'Alexandre Sévère, Julia Mamaea (p. 62-100). — M. Duane Reed Stuart revient sur la difficile question de l'emploi des documents épigraphiques par Dion Cassius (p. 101-147). Sa discussion minutieuse et serrée aboutit à cette conclusion qu'il a généralement négligé cette source d'informations et que quatre passages seulement dénotent certainement la lecture d'inscriptions : 72, 22, 3; 68, 2, 4; 69, 19, 2; 76, 16, 3. Cette thèse nous paraît juste; on peut même se demander si les trois premiers passages ne proviennent pas, eux aussi, de sources littéraires. — M. Sanders continue ses études sur l'*Epitome* perdu de Tite-Live (p. 149-260); après avoir passé en revue les travaux les plus récents sur ce sujet, il montre quels sont les problèmes qui restent à résoudre, détermine les imitations de l'*Epitome* dans l'*auctor de viris illustribus*, Appien, Lucain, Ampelius, Frontin, Suétone, saint Jérôme, et cherche à retrouver les passages de l'*Epitome* qui ne viennent pas de Tite-Live et leurs sources probables. Cette dissertation est une excellente contribution à l'histoire de l'*Epitome*. — P. 266-332. Le classement chronologique des inscriptions relatives aux *principales* militaires des trois premiers siècles de l'Empire a permis à M. J. Drake de compléter le travail de Cauer sur les sous-officiers, au-dessous du grade de centurion, et surtout d'en dégager les résultats essentiels, le rôle prépondérant de Septime-Sévère dans la transformation des offices civils en offices militaires et la disparition

presque complète des *principales* après l'organisation des bureaux sous Dioclétien. — P. 333-394. M. G. H. Allen apporte aussi une contribution intéressante à l'histoire de l'armée romaine par son article sur les centurions, chefs de corps suppléants, qui développe et complète les travaux de Mommsen, de Müller, de Cagnat, de Cauer sur ce sujet. A la suite d'une étude minutieuse des inscriptions, il précise le sens des mots *curator, praepositus, sub cura, curam agente* et montre que les centurions du haut-Empire ont exercé le commandement en chef dans deux cas principaux. Des centurions légionnaires, détachés dans des camps de troupes auxiliaires de la même province, au-dessous du préfet ou du tribun, suppléent naturellement ce chef, en cas d'absence ou d'indisponibilité, sous le titre habituel de *curator*. D'autre part, beaucoup de *numeri*, d'abord simples milices provinciales, ont eu à leur tête des centurions légionnaires; puis, devenus corps réguliers, ils ont eu, comme officiers, selon leur importance, soit des centurions, avec le titre de *praepositi*, soit des officiers de rang équestre, préfets, tribuns, *praepositi*. — Tous ces travaux montrent avec quelle ardeur et quel succès les Universités américaines cultivent l'antiquité classique.

Ch. Lécrivain.

Max Schermann. **Der erste punische Krieg im Lichte der livianischen Tradition.** Tubinger Inaug-Diss., Tubingen, Laupp'sche Buchhandlung, 1905. In-8°, 120 pages.

Parmi les parties perdues de Tite-Live figurent les livres XVI-XIX sur les années 262-241, c'est-à-dire sur la première guerre punique. M. Schermann s'est proposé de reconstituer pour cette période non pas le texte primitif de Tite-Live, mais l'*Epitome*, dont tous les critiques admettent aujourd'hui l'existence et qui paraît avoir subi différents remaniements, utilisés par les derniers abréviateurs, Eutrope, Festus, Cassiodore. Il soumet à une critique minutieuse, dans l'ordre chronologique, tous les renseignements que fournissent nos deux catégories principales de textes, d'un côté l'annalistique romaine coordonnée, remaniée, embellie par Tite-Live et que nous trouvons dans les *Periochae*, Valère-Maxime, Florus, Frontin, Eutrope, Orose, le *De viris illustribus*, Silius Italicus et les fragments authentiques des annalistes latins, de l'autre les sources grecques, Polybe, Diodore, Zonaras (Dion Cassius). Les abréviateurs ont en général fidèlement reproduit Tite-Live; ce dernier a dû subir sur certains points l'influence de traditions orales. L'accord de Diodore et de Polybe s'explique par leur source commune Philinus. Telles sont les principales conclusions de l'auteur. Il expose très clairement la formation de la légende de Régulus, dont nous avons l'état primitif dans Diodore. Il admet avec Wölfflin que

l'inscription de la colonne rostrale est bien la copie de l'original et non une falsification postérieure. Ce travail est excellent de tous points.

Ch. Lécrivain.

Gardthausen. **Augustus und seine Zeit.** Leipzig, Teubner, 1904. In-8°; I, 3, p. 1037-1378; II, 3, p. 651-910 et 1 carte.

Ces deux derniers volumes achèvent l'histoire d'*Auguste et de son temps* et ont la même valeur que les précédents. Le premier livre est consacré aux fils de Livie, à Tibère et à Drusus et à leurs campagnes en Germanie et sur le Danube jusqu'à la mort de Drusus; le second fait l'histoire de Julie et de ses fils Lucius et Gaius; le troisième raconte le soulèvement de Marbod, les guerres de Pannonie et de Germanie, la défaite de Varus; le quatrième renferme les dernières campagnes et le triomphe de Tibère, l'opposition politique et littéraire sous Auguste, le règlement de la succession au trône, la mort d'Auguste, une étude sur le monument d'Ancyre. Les volumes se terminent par deux chapitres dus à Hirzel et Helssig sur la philosophie et sur la science du droit à l'époque d'Auguste et par le jugement final de Gardthausen sur l'œuvre politique d'Auguste. Viennent ensuite en appendice les voyages d'Auguste et des tables chronologiques. Le travail de M. Gardthausen sera particulièrement utile pour les guerres de Germanie, où il résume et condense un nombre énorme de travaux. Il incline, avec Mommsen, mais avec un certain scepticisme, d'ailleurs justifié, à placer le lieu de la défaite de Varus vers Barenau. Il détermine très nettement, d'accord avec Boissier, le caractère de l'opposition qui a son centre naturel au sénat. Il accepte la conjuration de Cinna, contre les doutes d'Herzog, et, d'après Dion Cassius, l'existence d'un quatrième écrit laissé par Auguste. Sur le caractère et la rédaction du monument d'Ancyre, il accepte en général les conclusions de Mommsen contre les hypothèses aventureuses de Kornemann, de Wilcken. Il est également d'accord avec Mommsen, mais avec plus de franchise, sur le caractère de la dyarchie : Auguste a voulu établir et il a établi une monarchie en conservant des apparences républicaines; le sénat, dépourvu de toute force réelle, ne pouvait même plus, après lui, conserver le rôle qu'il lui avait laissé.

Nous pouvons maintenant apprécier dans son ensemble le livre de Gardthausen. Son exposition manque souvent de relief, de vigueur; il n'a pas fait d'Auguste le portrait qu'on attendait, mais il n'a laissé de côté ni un fait ni une dissertation; il a réuni, classé, analysé, apprécié avec un esprit sagace, clair une masse énorme de documents et de travaux. Il a consacré à Auguste un véritable monument.

Ch. Lécrivain.

Arthur STEIN. **Die Protokolle des römischen Senatus und ihre Bedeutung als Geschichtsquelle für Tacitus.** Prague, Sievers, 1904. In-8°, 33 pages.

Cette excellente brochure a pour but de prouver, avec Weidemann, Boissier, contre Nipperdey, Fabia, Horstmann et autres, que les procès-verbaux du sénat, les *acta senatus,* ont été une des sources principales et immédiates de Tacite. Une première partie refait d'abord et complète les travaux antérieurs sur les *acta senatus* et distingue plus nettement qu'on ne l'a fait jusqu'ici les sénatus-consultus propres et les documents de tout genre réunis dans les procès-verbaux. L'auteur corrige la liste des *ab actus senatus* et l'augmente de quatre noms nouveaux. Il démontre dans la seconde partie que Tacite, préoccupé avant tout des événements de Rome et du sénat, a dû consulter en première ligne, outre des sénateurs, témoins oculaires, les *acta senatus.* C'est ce que prouvent l'abondance et la précision des détails sur les séances du sénat (*Ann.,* 3, 58; 4, 13, 74), sur des affaires qui s'y prolongeaient souvent pendant plusieurs séances, à des intervalles parfois très éloignés (3, 38 et 70, 32 et 35, 58 et 71; 5, 11, et 6, 4), et dont le procès-verbal était généralement soustrait à la publicité; le soin avec lequel Tacite choisit dans les discussions du sénat les avis les plus caractéristiques en bien et en mal (3, 65; 14, 64), son habitude de signaler soit en matière politique, soit en matière judiciaire des propositions rejetées par le sénat (1, 14, 72, 76, 77; 2, 33, 35, 36, 50, 68, 83; 4, 20, 30). Ces procédés supposent la lecture des *acta senatus* dans le texte même et non dans une compilation. L'argument souvent invoqué en sens inverse, que Tacite raconte les morts illustres à la fin de l'année, n'a pas d'importance, car il ne donne expressément cette date que pour cinq cas sur douze, et c'est pour ne pas interrompre son récit qu'il place ces notices à cet endroit. L'autre objection, que les *acta senatus* auraient dû être falsifiés dans un sens favorable à Tibère, n'a pas plus de valeur, car, en y puisant les faits, Tacite restait libre de les interpréter.

Si en cette matière si obscure des sources de Tacite on ne peut arriver qu'à des probabilités, la thèse de M. Stein les a certainement toutes pour elle.

Ch. LÉCRIVAIN.

E. PETERSEN. **Dakische Kriege nach dem Saülenrelief erzählt. II : Der zweite Krieg.** Leipzig, Teubner, 1903. In-8°, 152 pages et les représentations de Sarmizegethusa.

L'éminent archéologue M. Petersen continue dans ce second volume sa description et son explication des bas-reliefs de la colonne Trajane, relatifs à la deuxième guerre dacique (Pl., LXXIX à CLII). D'une part, il reste

en général fidèle à sa manière de voir; d'autre part, il combat avec énergie la plupart des hypothèses émises récemment par M. Cichorius dans une nouvelle édition de la colonne Trajane (voir *Rev. hist.*, 1903, t. LXXXIII, p. 340). Il continue donc à regarder les bas-reliefs comme de véritables documents historiques qui nous font connaître sinon le détail au moins les événements et les traits principaux de ces guerres. Sur ce point il nous paraît avoir complètement raison contre le scepticisme de beaucoup d'auteurs, en particulier de Mommsen. L'auteur de la colonne Trajane s'est certainement plus préoccupé de la vérité historique que celui de la colonne Vendôme. M. Petersen réfute excellemment la nouvelle théorie de M. Cichorius, d'après lequel, dans la deuxième guerre, la capitale des Daces n'aurait plus été Sarmizegethusa, mais une ville de la Transylvanie, et la campagne aurait eu lieu dans la Transylvanie orientale, dans les vallées de la Grande-Kukullo et de l'Aluta. Si, dans la seconde guerre, les représentations de Sarmizegethusa sont différentes de celle de la première, c'est que dans l'intervalle Décébale avait complètement modifié les fortifications de sa capitale. L'artiste a procédé par contrastes, en négligeant les événements intermédiaires; l'ordre des scènes est à peu près le même que dans la première série. Les principaux tableaux qui figurent sur les bas-reliefs sont les suivants : le départ d'Ancône, le débarquement en un port inconnu, un combat vers le pont du Danube, l'arrivée de Trajan, la lustration, le sacrifice, le camp romain, la marche de l'armée en deux colonnes qui convergent sur la capitale, la trahison des Daces, la capitulation et la destruction d'une partie de la ville, le suicide des guerriers daces, l'entrée triomphale de Trajan dans Sarmizegethusa, et les épisodes de la fin de la guerre, d'une explication plus difficile, probablement la poursuite de Décébale, la capture de son trésor, son suicide, l'exhibition de sa tête, l'expulsion des Daces. On voit quel est l'intérêt du travail de M. Petersen pour l'archéologie et pour l'histoire.

Ch. Lécrivain.

Otto Schulz. **Beiträge zur Kritik unserer litterarischen Überlieferung für die Zeit von Commodus Sturze bis auf den Tod des M. Aurelius Antonius (Caracalla).** Leipzig, Liebisch, 1903. In-8°, 129 pages.

La critique qu'a faite M. Schulz de notre tradition littéraire sur les règnes qui vont depuis Pertinax jusqu'à Caracalla (inclus) est une des meilleures études de sources qui aient été faites sur cette période. Elle est la suite du travail de M. Heer sur Commode. C'est naturellement sur les biographies de l'Histoire Auguste qu'a porté l'effort principal de M. Schulz. En les soumettant à une analyse minutieuse, en les comparant à Hérodien, à Dion Cassius, aux autres textes litté-

raires et épigraphiques, il est arrivé à des résultats très précis. Toutes ces biographies, même celles d'Albinus et de Geta, renferment un noyau historique excellent, l'abrégé d'une source contemporaine, claire, précise, essentiellement chronologique, meilleure que Dion Cassius et qui ne pèche guère que dans le récit des campagnes d'Orient de Septime-Sevère et dans l'appréciation générale de Caracalla. Cette source n'est pas, comme on l'a cru jusqu'ici, l'histoire de Marius Maximus. Dans le noyau historique a été intercalée une partie biographique, tantôt compacte, tantôt disloquée, presque toujours mal amenée, composée principalement de matériaux de second ordre, de commérages, de calomnies, de bruits de cour et vraisemblablement empruntée à plusieurs sources. Ces deux éléments ont été réunis par un rhéteur de l'époque de Dioclétien-Constantin qui y a fait des additions misérables, sans aucune valeur; un second compilateur de l'époque de Théodose, celui qui a réuni toute la collection de l'Histoire Auguste, y a introduit en outre des dissertations de rhétorique et des falsifications de toutes sortes, le plus souvent destinées à glorifier des familles de la fin du IVe siècle après J.-C. Telles sont les conclusions de ce très intéressant mémoire; elles nous paraissent acceptables, sauf relativement au second compilateur qu'aucun argument sérieux n'autorise à reculer jusqu'à l'époque de Théodose; les raisons alléguées par Dessau et Mommsen ne sont nullement convaincantes. On pourrait d'autre part, à notre avis, préciser davantage la part qui revient à Marius Maximus dans l'élément biographique.

Ch. Lécrivain.

Terrot Reaveley Glover. **Life and Letters in the fourth century.** Cambridge, University Press, 1901. In-8°, XVI-396 pages.

M. Glover s'étonne avec raison que, dans les universités de langue anglaise où s'est conservée la tradition de l'éducation humaniste on ignore de parti pris la littérature du IVe siècle. Il s'est efforcé, dans une série de quatorze conférences faites à des étudiants du Canada et d'Angleterre, de leur communiquer le goût qu'il ressent pour les auteurs grecs et latins de ce temps-là. Le modèle qu'il a voulu imiter a été l'ouvrage de M. Boissier, *la Fin du paganisme*. Mais il n'a pas essayé de relier ses analyses littéraires en un ouvrage suivi. La table de ses chapitres fait voir qu'il n'a groupé ses études ni d'après la chronologie, ni d'après les divisions de l'Empire, ni d'après des affinités naturelles : Ammien Marcellin, — Julien, — Quintus de Smyrne (placé au IVe siècle par hypothèse), — Ausone, — pèlerinages de femmes, — Symmaque, — Macrobe, — confessions de saint Augustin, — Claudius, — Prudence, — Sulpice Sévère, — Palladas, — Synesius, — le roman grec et les origines du roman chrétien. — On voit aussi que M. Glover n'a prétendu ni à être complet, ni à choisir parmi les

auteurs du IVe siècle. Ni Eusèbe, ni Lactance, ni les orateurs cappadociens, ni Athanase, ni saint Ambroise, ni le pape Damase, ni Libanius, ni saint Jérôme ne figurent dans sa galerie de portraits, réunie au petit bonheur.

Ce qu'il y a de moins bon dans son livre, c'en est l'introduction historique. Il y a, dans ce résumé de l'histoire du Bas-Empire, beaucoup de vues fausses ou forcées : p. 4, les classes moyennes paient tous les impôts; la décadence de l'agriculture italienne date du temps d'Annibal. P. 8, l'armée et les classes rurales devinrent, au IVe siècle, en majorité germaniques; quand se produisirent les grandes invasions, l'ouest de l'Empire était en majorité germanique, etc. — Pris séparément, les petits essais de M. Glover se lisent avec agrément.

E.-Ch. Babut.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

G. de Lafont. **Les Aryas de Galilée et les origines aryennes du christianisme.** 1re partie. Paris, E. Leroux, 1902. In-8°, XII-258 pages.

L'auteur, en s'appuyant sur des indications empruntées, d'une part, à l'ethnographie et à l'histoire, de l'autre, aux textes bibliques, se croit en mesure de « démontrer que la population de Galilée, où naquit le Christ, était de race aryenne et non pas sémitique ». Ce propos est assurément licite, et nous ne sommes pas de ceux qui lui opposeraient, en guise d'objection préliminaire, la prétention des chrétiens de reconnaître en Jésus de Nazareth un descendant du roi David, fondée, comme il a raison de le dire, sur des textes sans autorité. Mais M. de Lafont ne se borne pas « à vouloir démontrer que les Galiléens étaient des Aryas »; il pense faire la preuve que les origines propres du christianisme sont aryennes, en ce sens que « la plupart des doctrines, des dogmes, des croyances et des rites du christianisme ont leur source dans les religions aryennes de l'antiquité ».

M. de Lafont se donne en éclaireur, cherchant à frayer une voie nouvelle; mais il ne faudrait pas oublier que des considérations analogues ont exercé une forte influence sur Ernest Havet et que son admirable ouvrage sur les origines chrétiennes est parti d'une donnée semblable, en ce qui touche les idées morales sinon les questions de race; on admet, d'autre part, que le judaïsme alexandrin, fortement pénétré d'influences grecques, est un des facteurs essentiels de la première théologie chrétienne, de même que les procédés de la philosophie hellène ont contribué à déterminer les formules de la doctrine orthodoxe.

Ce qu'il y a de positivement nouveau chez M. de Lafont, c'est l'in-

tervention d'un facteur ethnique, et d'un facteur ethnique tellement prononcé, que les juifs-judéens auraient pensé de telle façon et les juifs-galiléens de telle autre, les premiers à la manière de purs Sémites, les seconds à la manière de purs Aryas. Il y a là un mélange, peut-être une confusion, de deux questions, entre lesquelles le lien de nécessité et de cause à effet ne nous apparaît pas nettement. Il aurait donc fallu préciser sévèrement l'objet de la recherche et éviter de se répandre sur des questions annexes et voisines. M. de Lafont se pose en précurseur ; mais, en mettant les doctrines dans la dépendance de la race (est-ce bien de la race ?), il témoigne d'une confiance excessive en des généralisations, dont il a fallu rabattre depuis vingt ans.

Il y avait, en somme, une question à traiter, à savoir : étant donné que la population de la Galilée peut être tenue pour avoir subi des apports sérieux de populations non sémitiques; étant donné, d'ailleurs, que les doctrines et rites du christianisme primitif, considérés comme émanant de Jésus le Galiléen, ont un caractère étranger au sémitisme et nettement aryen, doit-on tenir ces deux données comme étant entre elles dans la situation de cause à effet ? — Donc, d'après M. de Lafont, la Galilée aurait eu des manières de sentir et de penser si absolument distinctes de l'évolution intellectuelle et morale de la Judée, elle aurait maintenu ces caractères d'une façon si inébranlable, au travers de tous les bouleversements et d'une série de siècles, que ces origines ethniques auraient déterminé l'évolution religieuse qui eut son foyer aux environs de la mer de Tibériade, il y a quelque dix-neuf siècles. Voilà, je crois, la thèse de l'auteur ramenée à ses éléments essentiels, et l'on voit immédiatement de quelles difficultés, sans doute inextricables, il lui faudrait se débrouiller pour prendre quelque aspect de vraisemblance.

Admettons, sans restriction, les assertions de l'auteur relatives aux établissements plus ou moins durables faits en Syrie et en Palestine par les Celtes, les Scythes et les Pélasges ; peut-on, d'après elles, tenir la Galilée pour un foyer durable et résistant de populations aryennes ? M. de Lafont nous entretient ici de différents voisinages, tel que celui des Philistins, d'apport de populations étrangères lors de la destruction du royaume d'Israël ou de Samarie, des éléments divers qui se fondirent dans l'agglomération israélite ; tout cela n'est pas fait pour établir que la population judéenne était strictement sémite et la population samarito-galiléenne purement aryenne.

On jugera de la faiblesse des arguments invoqués par ce qu'avance l'auteur en ce qui touche les Réchabites, sorte de secte abstinente et nomade dont il est question en quelques endroits des livres bibliques. Sous prétexte d'un rapprochement étymologique erroné, il en fait des Aryas, alors qu'ils sont donnés expressément pour une tribu édomite et sémitique. J'ai cherché en vain des allégations susceptibles d'être discutées et nous permettant de voir dans l'hypothèse de M. de Lafont autre chose que la plus risquée des fantaisies.

Il y a dans cet ouvrage beaucoup de bonne volonté et une louable indépendance, mais les marques d'une éducation critique insuffisante. Le second volume doit traiter du caractère aryen de la doctrine chrétienne.

Maurice VERNES.

A. HARNACK. **Die Chronologie der altchristlichen Litteratur bis Eusebius.** T. II : **Die Chronologie der Litteratur von Irenaeus bis Eusebius.** Leipzig, Hinrichs'sche Buchhandlung, 1904. In-8°, 564 pages.

Avec une maîtrise incontestée, et au milieu de travaux très variés, M. Harnack poursuit la publication de sa grande *Histoire de l'ancienne littérature chrétienne.* La première partie (*Die Ueberlieferung und der Bestand*) parut en 1893; elle est consacrée à l'étude des sources; c'est un vaste répertoire de faits, devenu indispensable pour quiconque s'occupe de l'antiquité chrétienne. La seconde partie traite de la *Chronologie,* base de toute critique. Elle se compose elle-même de deux volumes, dont le premier, paru en 1897, va des origines à Irénée et le deuxième d'Irénée à Eusèbe. Ce deuxième volume, de tout point digne du précédent, comprend les livres III et IV. Le livre III, réservé à l'Orient, contient de très solides études sur les Alexandrins (Clément d'Alexandrie, Origène, etc.), sur les écrivains qui ont subi l'influence des Alexandrins (Julius Africanus, Pamphile, Eusèbe de Césarée, etc.), sur les autres polémistes orientaux de cette période (Bardesane, Paul de Samosate, Lucien d'Antioche, Methodius, Adamantius, etc.), enfin sur divers ouvrages anonymes et plus ou moins apocryphes. Le livre IV nous ramène en Occident avec les auteurs et documents, surtout italiens ou africains, du IIIe siècle ou des premières années du IVe : le pape Zéphyrin et ses successeurs, divers hérétiques, Hippolyte, Tertullien et Minucius Félix, Cyprien et Novatien, Arnobe et Lactance, Victorin de Pettau, Commodien, les vieilles versions bibliques, les canons d'Elvire, le dossier du Donatisme, etc. Dans un appendice, l'auteur passe en revue les principaux Actes des martyrs, les origines du droit canonique, la littérature pseudo-clémentine.

Il est inutile d'insister sur l'importance de ce volume, qui touche à tant de questions essentielles et soumet à une revision sévère la chronologie de tant d'écrivains célèbres. On retrouve ici la méthode familière à M. Harnack : une connaissance merveilleusement précise de toutes les sources comme de tous les travaux antérieurs, et, en même temps, une entière liberté d'esprit, une vue personnelle des choses, le ferme dessein de tout contrôler par lui-même. Naturellement, bien des hypothèses soulèvent des objections : un critique allemand dont on connaît la compétence, M. Gustave Krüger, a publié là-dessus tout un mémoire dans les *Göttingische gelehrte Anzeigen,* année 1905.

Mais les hypothèses de M. Harnack sont toujours fécondes : même quand on hésite à le suivre, il conserve le mérite d'avoir posé nettement la question et orienté les recherches futures. Ce grand remueur de textes est aussi un grand remueur d'idées.

Avec ce second volume de la *Chronologie* se terminent les travaux d'approche et d'échafaudage. Maintenant, nous attendons avec impatience la troisième partie qui sera le couronnement de l'édifice : l'Histoire proprement dite de la littérature chrétienne des trois premiers siècles.

Paul MONCEAUX.

Giuseppe BONAVENIA. **La Silloge di Verdun e il Papiro di Monza.** Roma, tip. Cuggiani, 1903. In-8°, 82 pages.

Dans une série d'articles publiés par le *Nuovo Bullettino di archeologia cristiana* (1901-1903), M. Marucchi a émis l'hypothèse que le souvenir de la prédication de saint Pierre à Rome, des baptêmes qu'il opérait, de la chaire où il prêchait, doit être rattaché, non pas au cimetière Majeur, sur la voie Nomentane, comme le croyait J.-B. de Rossi, mais à la catacombe de Priscille, sur la voie Salaria. Le recueil d'inscriptions chrétiennes, connu sous le nom de Sylloge de Verdun, et le catalogue des huiles recueillies à Rome par le prêtre Jean pour la reine Théodelinde, connu sous le nom de Papyrus de Monza, contiennent, le premier, deux épigrammes (nos 25 et 26) faisant allusion à la prédication de saint Pierre, le second, une brève mention de la *sedes ubi prius sedit sanctus Petrus ;* ces textes, d'après la place qu'ils occupent dans l'un et l'autre document, se rapporteraient topographiquement à la voie Salaria et au cimetière de Priscille. Le P. Bonavenia conteste cette manière de voir. La Sylloge de Verdun nous est parvenue en fort mauvais état ; c'est une copie fragmentaire et incomplète d'un recueil plus ancien, maintenant perdu ; les inscriptions n'y sont pas disposées dans un ordre rigoureux ; elle ne saurait avoir par conséquent une valeur topographique, et l'on aurait tort de vouloir attacher tant d'importance à la disposition respective des pièces qu'elle renferme. Il en est de même pour le Papyrus de Monza. Sans doute le prêtre Jean, dans son catalogue, cite ensemble tous les saints dont les tombes sont situées sur une même voie, mais il ne passe pas en revue méthodiquement les différentes voies de la campagne romaine ; au lieu de suivre l'itinéraire habituel des pèlerins, il rapproche arbitrairement des routes assez éloignées les unes des autres ; il est nécessaire de remanier ses listes si l'on veut y retrouver une succession topographique. Quant à la mention de la *sedes Petri,* elle appartient à un groupe d'indications qui ne concernent pas la seule voie Salaria, ainsi que le pense M. Marucchi, mais deux voies contiguës, la Salaria et la Nomentane ; tous les arguments sur lesquels se fondait de Rossi pour loca-

liser au cimetière Majeur la mémoire de la chaire de saint Pierre gardent leur autorité. Pour terminer, le P. Bonavenia reprend l'examen des épigrammes 25 et 26 de la Sylloge de Verdun, au point de vue de leur teneur et de leur date; d'une analyse approfondie et d'une ingénieuse comparaison avec un passage du Sacramentaire gélasien, il conclut que l'original de ces épigrammes avait été déposé dans le nouveau baptistère et le nouveau *consignatorium* construits au Vatican par le pape Léon III : l'époque tardive de leur rédaction nous explique qu'elles ne soient reproduites que par la Sylloge de Verdun, la plus récente des compilations de ce genre. — L'opuscule du P. Bonavenia est une importante contribution à l'étude critique de la Sylloge et du Papyrus. Il ne résout pas le problème de la *sedes Petri,* et n'y prétendait point. Seules, de nouvelles fouilles permettront de choisir entre les deux opinions adverses de J.-B. de Rossi et de M. Marucchi et d'opter définitivement pour la voie Nomentane ou pour la voie Salaria.

Maurice Besnier.

Dom H. Leclercq. **L'Afrique chrétienne.** Paris, Lecoffre, 1904. 2 vol. in-12, xliv-435 et 380 pages.

Dom Leclercq a publié naguère, dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie* de Dom Cabrol, un long et savant mémoire sur l'Afrique. Au cours de ses recherches, il s'était aperçu que nous manquions d'un ouvrage d'ensemble sur l'Afrique chrétienne et que pourtant les matériaux abondaient. Il a eu l'heureuse idée de combler cette lacune.

Tout d'abord, dans une assez longue Introduction, il a tenté de définir la physionomie complexe des chrétiens d'Afrique. Puis il a bravement abordé le sujet immense dont les infinies perspectives ne l'ont pas effrayé : l'histoire, l'organisation, les multiples aspects de l'Église africaine, depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe. Le premier volume conduit cette histoire jusqu'aux débuts d'Augustin. Dans une première partie, intitulée : *Préliminaires de l'histoire,* l'auteur analyse les éléments de la civilisation africaine, pays, climat, sol, race; il passe en revue les sources historiques, épigraphie, archéologie, textes divers; il résume le peu que l'on sait sur les origines du christianisme local, sur les institutions ecclésiastiques, sur l'importance relative des différentes langues. Une seconde partie contient une série de chapitres sur l'époque de Tertullien, sur l'épiscopat de Cyprien, sur les idées et usages, sur le donatisme. Suit un appendice sur les inscriptions chrétiennes de la contrée. Le deuxième volume se compose de cinq tableaux historiques : l'Afrique chrétienne au ve siècle, l'épiscopat d'Augustin, les Vandales, Justinien, décadence et désastre final. A ses conclusions, l'auteur a joint un appendice chronologique et des considérations sur les désastres qui ont entravé le développement de la race et de l'Église d'Afrique.

Le cadre est si vaste et les thèmes si variés qu'on ne saurait ici discuter en détail. A coup sûr, l'auteur a fait œuvre utile en mettant à la portée des lecteurs non initiés les principaux résultats de l'enquête qui se poursuit sur l'ancienne Afrique. Les gens du métier n'ont pas manqué de mêler à l'éloge quelques réserves. Le sujet, dit-on, était si étendu qu'on ne pouvait le dominer également dans toutes les parties. L'auteur, comme c'était son droit, a fortement mis à contribution les travaux antérieurs des spécialistes; mais il est passé trop vite sur les périodes et les questions qui n'ont pas encore été l'objet d'une enquête approfondie. Il écrit de verve et, malgré certaines négligences, se fait lire avec plaisir; mais il n'apporte pas assez de rigueur dans la méthode et parfois étale une érudition de seconde main. On ajoute que l'ouvrage est inégal, incomplet, pas toujours exact, improvisé à la hâte. Voilà ce qu'ont dit les gens du métier; et nous n'affirmerons pas qu'ils aient tort sur tous les points. Mais, assurément, on a plaisir et profit à lire cette *Afrique chrétienne*.

Paul MONCEAUX.

Paul MONCEAUX. **Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe.** T. III : **Le IVe siècle d'Arnobe à Victorin.** Paris, E. Leroux, 1905. In-8°, 570 pages.

M. Paul Monceaux semble avoir pris modèle, pour son *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, sur l'*Histoire littéraire de la France*. Il tient à être complet et à donner une notice même des moindres textes que nous ont laissés les chrétiens d'Afrique. Il connait parfaitement l'archéologie chrétienne de l'Algérie et de la Tunisie et a voulu en rassembler tous les résultats. Aussi son *Histoire littéraire*, qui avance vite, n'est-elle pas près de s'achever. Après un volume sur Tertullien et les origines, et un second sur saint Cyprien et son temps, en voici un troisième sur le IVe siècle avant Augustin et sans le Donatisme. L'auteur ne commencera l'étude sur saint Augustin qu'après avoir consacré un quatrième volume au Donatisme et à saint Optat. L'ouvrage complet ne formera guère moins de huit volumes.

Le tome III contient les livres V, VI et VII. Le livre V, *l'Église d'Afrique au IVe siècle*, comprend une étude sur les persécutions du IVe siècle (persécutions du christianisme par Dioclétien, persécution du paganisme par les empereurs catholiques) et un utile tableau de l'organisation des églises d'Afrique, puis trois chapitres sur les relations de martyres qui se rapportent au IVe siècle, sur l'épigraphie chrétienne de l'Afrique, sur les actes des conciles. Ce dernier chapitre n'apporte rien de nouveau sur la question difficile des sources du droit canon africain ; la partie la plus intéressante en est celle qui traite du canon biblique africain au IVe siècle.

Le livre VI, *Apologistes et polémistes*, se compose d'études sur Arnobe,

Lactance, Zénon, évêque de Vérone, Marius Victorinus. M. Monceaux, par des analyses copieuses, fait bien connaître la personne et l'œuvre de ces quatre écrivains, dont trois avaient été païens et rhéteurs : Arnobe, converti sincère, mais resté fort ignorant de la théologie, et qui s'est fait une philosophie religieuse à base de pessimisme, où M. Monceaux croit retrouver « l'une des sources des *Pensées* » de Pascal; Lactance, homme de lettres de second ordre et dialecticien un peu aride (« le père de la scolastique »), qui, sur le tard, dans son *De mortibus persecutorum,* se révéla un écrivain supérieur et un « impeccable » historien; enfin Victorin, professeur illustre de grammaire, de rhétorique et de philosophie, qui garda, après s'être rallié au christianisme, sa foi néoplatonicienne, et, avant l'Aréopagite, « expliqua le christianisme par le système de Plotin, la Bible par les Ennéades ».

L'auteur traite dans son livre VII, *les Débuts de la poésie chrétienne en Afrique,* des inscriptions métriques africaines, — de Commodien et de la poésie à tendances populaires (Commodien, qu'il tend à placer au début du IVe siècle, n'est pas pour lui un novateur réfléchi, mais un demi-lettré qui essaie de faire des vers métriques); — suivent quelques pages, que je crois capables d'intéresser les gens compétents, sur les origines de la versification romane, et notamment sur de véritables *laisses* de saint Augustin, en vers isosyllabiques rythmés et assonancés, — enfin de la poésie de forme classique (*Phénix; Optatianus*). Un Appendice nous donne deux tables des martyrs et confesseurs africains : martyrs cités dans les inscriptions, martyrs (beaucoup plus nombreux) cités dans les textes littéraires et les martyrologes. On observera que la plupart des noms de la première table manquent à la seconde; il y avait en Afrique beaucoup de martyrs locaux (authentiques ou non) qui n'avaient pas été inscrits aux grands martyrologes.

Ce volume est le résultat d'un travail sérieux et approfondi et ne pourra manquer d'être utile à tous ceux qui étudient l'histoire de l'Église au IVe siècle, sans doute aussi aux historiens de la littérature latine. L'auteur connaît à fond ses textes africains. Il cite et il a lu un nombre imposant d'ouvrages et d'articles de critique. Son livre est d'ailleurs d'une lecture agréable et peut plaire à d'autres que les érudits.

Une des parties les moins satisfaisantes du volume est l'historique des mesures d'oppression prises par le gouvernement romain contre les cultes païens d'Afrique. L'auteur ne s'est pas défié de ses sources chrétiennes, et il a vu les événements en chrétien du IVe siècle. Il semble presque avoir le parti pris d'atténuer les violences subies par les païens[1]. On ne voit pas assez dans son livre que le grand fait de l'histoire de

1. P. 47, l'auteur ne veut pas croire que Constantin ait interdit les sacrifices : « Il serait bien extraordinaire qu'un document de cette importance ne nous eût pas été conservé... On peut donc soupçonner une interpolation dans le texte (il eût fallu dire : les textes) d'Eusèbe comme dans l'édit de Constance. » Quelle hypothèse! — P. 48 : « Chose curieuse (!), pour cette fin du règne de

l'Église au IVe siècle, en Afrique et dans tout l'Empire, est la proscription du paganisme par les empereurs catholiques, la consécration officielle des pouvoirs des évêques et des conciles, enfin la crue de fidèles qui s'ensuivit. Il eût été facile d'expliquer par là les perfectionnements que subit la discipline et les changements qui s'introduisirent dans la vie de l'Église.

On pourra faire encore à M. Monceaux le reproche de s'être cantonné un peu strictement dans ses documents africains. L'institution des *Seniores laici* (p. 83; il n'y a aucune raison de croire qu'ils fussent élus) a sans doute un analogue dans les *Honorati* qui formaient une classe à part dans les églises gauloises du Ve siècle. — Dans une question comme celle du canon des deux Testaments, fallait-il étudier l'usage africain sans tenir compte des autres usages, et surtout de l'influence romaine? Le canon africain de 397 pourrait bien dépendre du canon damasien de 382. — M. Monceaux parle plusieurs fois, sans aucune précaution, du concile de Sardique (344?) qui, s'il n'est pas entièrement apocryphe (c'est l'hypothèse la plus probable), ne peut être authentique qu'en partie. — C'est une affirmation bien lourde que celle-ci : « Dès lors paraît complète la série des sept sacrements » (p. 81). Qui songeait au IVe siècle à assimiler le mariage au baptême et à l'eucharistie?

Mais il suffit que dans un livre sur l'Afrique on trouve des informations abondantes sur les choses africaines, et ces quelques réserves n'ôtent rien au mérite propre de ce livre. — Il est à souhaiter qu'un des volumes à paraître de cette *Histoire littéraire* nous donne une carte, avec les identifications de lieux acquises.

E.-Ch. Babut.

Adhémar d'Alès. **La théologie de Tertullien.** Paris, Beauchesne, 1905. In-8°, XVI-535 pages.

L'œuvre de Tertullien, depuis quelques années, a été en France l'objet de travaux importants. Mais, jusqu'ici, les auteurs de ces études étaient des profanes, des lettrés, des historiens; et, naturellement, ils ont mis surtout en relief la valeur littéraire et historique de l'œuvre. C'est, au contraire, le théologien que M. l'abbé d'Alès a cherché en Tertullien.

Son ouvrage, solide et complet, est fort bien composé. Dans une Introduction, il passe en revue les manuscrits et les principales éditions; il indique son système sur la chronologie des œuvres, et, sur ce point, il apporte aux conclusions de ses prédécesseurs immédiats

Constantin, un seul épisode de persécution nous est connu, et ce sont les païens qui persécutent. » — P. 49, il y aurait eu sous Constance plutôt des violences isolées qu'une persécution générale : le texte de saint Optat allégué dit tout le contraire. Voir encore ce que l'auteur dit, p. 163, des « émeutes païennes ».

l'appui de son témoignage autorisé, principalement fondé sur le développement des doctrines. Puis il aborde son sujet; dans une série de chapitres très nourris, il analyse en détail la théologie de Tertullien. Au chapitre I, les idées de l'auteur africain sur la divinité du christianisme : aperçu général des preuves, prophéties messianiques, miracles évangéliques, vie de l'Église, caractère rationnel de la foi chrétienne. Au chapitre II, Dieu, la Trinité. Au chapitre III, la création, la nature et la destinée de l'homme, les anges et les démons. Au chapitre IV, le Christ. Au chapitre V, l'Église, l'Écriture et la tradition. Au chapitre VI, la vie morale et chrétienne : nature et grâce, péché originel et régénération, libre arbitre et grâce actuelle, péché, vertus chrétiennes. Au chapitre VII, la prière et les sacrements. Au chapitre VIII, l'Église et le siècle : revendications chrétiennes, accusations contre les fidèles, rapports avec le pouvoir impérial et la société, avec la philosophie, idées sur le martyre. Au chapitre IX, le montanisme de Tertullien.

Nous n'avons point à apprécier la doctrine théologique, qui n'est pas de notre domaine. Mais nous pouvons constater que l'enquête est conduite avec beaucoup de rigueur et de précision, suivant toutes les règles de la méthode critique. Et c'est justement ce qui fait pour nous le prix de ce livre. Depuis longtemps, les théologiens catholiques semblaient abandonner à leurs confrères protestants l'étude scientifique des Pères; dans l'intérêt de la vérité, on doit se féliciter que l'enquête antérieure soit suivie d'une contre-enquête. En même temps qu'une excellente monographie, le livre de M. d'Alès est un bon exemple.

Pour se faire une idée juste de Tertullien, la conclusion est à noter : « Dialecticien vigoureux, styliste incomparable, Tertullien ne fut pas un métaphysicien profond, ni même un esprit parfaitement juste... Il pouvait mouler dans un style d'airain les vérités qui s'étaient une fois emparées puissamment de son esprit; il ne pouvait pas ouvrir à la pensée chrétienne beaucoup de voies neuves et sûres. Avec des allures de génie, il fut beaucoup moins initiateur qu'admirable metteur en œuvre d'idées élaborées par de plus humbles penseurs, et il dépasse les apologistes du IIe siècle beaucoup plus par la splendeur de la forme que par la fécondité des aperçus théologiques ». Autant qu'on ose se prononcer en ces matières, il semble bien que M. d'Alès ait raison.

Paul MONCEAUX.

William K. BOYD. **The ecclesiastical edictys of the Theodosian Code** (Studies in History, Economics and Public Law edited by the Faculty of Political Science of Columbia University, vol. XXIV, fasc. 2). New-York, 1905. In-8°, 122 pages.

Ce petit volume est une analyse, accompagnée d'un commentaire historique un peu sec, des lois ecclésiastiques du code Théodosien. Il

se compose d'une introduction sur la rédaction du code et de six chapitres : I. Le conflit entre le paganisme et le christianisme, d'après le code. — II. La législation sur l'hérésie. — III. L'hérésie (suite). Ce chapitre répond mal au titre : il y est parlé des lois relatives au célibat ecclésiastique, de l'intervention et de l'abstention des empereurs dans les élections épiscopales, des privilèges accordés en Occident à l'évêque de Rome. — IV. L'Église et la société impériale (privilèges fiscaux et avantages matériels octroyés au clergé et à l'Église ; l'auteur adopte la thèse indémontrable de Gibbon, d'après laquelle l'Église a été dans l'Empire un élément dissolvant). — V. La juridiction des évêques. — VI. Le chapitre VI traite de l'influence exercée par la législation ecclésiastique du code Théodosien (et même par les novelles ecclésiastiques de Justinien), sur le droit des états barbares du haut moyen âge.

En mettant à part l'introduction et le chapitre VI, qui fait hors-d'œuvre, on voit que l'auteur a traité son vaste sujet en 88 pages. Il n'a pu être complet : dans les deux chapitres relatifs à l'hérésie, je n'ai trouvé mentionnées que 41 des 65 constitutions que contient le titre *De haereticis* du code (*Cod. Theod.*, XVI, V). Certains groupes de textes sont omis, comme les lois sur les moines et sur le repos dominical. De plus, les exposés historiques dans lesquels l'auteur encadre sa revue des articles du code ne sont que des sommaires.

Ni dans les parties narratives, ni dans l'interprétation qui est donnée des textes de lois, je n'ai trouvé de vues originales à retenir[1]. J'y ai trouvé en revanche des assertions bien hasardées. Il n'est pas prouvé que Constance et Valens aient favorisé l'arianisme par politique plutôt que par conviction (p. 50), et au moins faudrait-il expliquer qu'ils aient trouvé intérêt à le favoriser; ni que les sectes persécutées par les empereurs fussent dangereuses pour l'ordre social (p. 54 et suiv.) : si quelques hérétiques sont devenus des émeutiers, c'est justement parce que des lois oppressives les exaspérèrent. — L'auteur affirme avec insistance (p. 89, 91-93) que les évêques du IVe siècle, quand ils jugeaient les procès civils, n'appliquaient pas la loi romaine, mais bien leur conception personnelle de l'équité : le texte allégué ne dit rien de pareil et pourrait même être interprété contre la thèse, laquelle est en soi peu admissible, malgré l'absence de tout texte formel qui la condamne. — Le texte de saint Augustin (ep. 153, 3) est interprété d'une façon tout arbitraire (p. 98). — Il me semble faux de parler de « l'impuissance de la législation impériale quand elle se trouvait en conflit avec les privilèges ecclésiastiques » (p. 93-94).

Un défaut grave du travail de M. Boyd est qu'il y parle presque toujours de l'empire en général, sans distinguer entre l'Orient et l'Occident. Depuis l'an 361, les empereurs latins ont eu à l'égard de l'Église un système de politique bien défini, qui contraste nettement

1. Je ne me prononce pas sur le chap. VI, faute d'une connaissance suffisante du sujet.

avec les hésitations de leurs prédécesseurs comme avec les variations de leurs co-régents byzantins. C'est un peu pour avoir négligé cette distinction nécessaire que M. Boyd n'a pas réussi à donner une idée claire de la politique religieuse de l'empire catholique.

Je ne crois pas que ce livre soit nécessaire aux érudits qui étudieront les édits ecclésiastiques des empereurs, ni même qu'il leur puisse être très utile. M. Boyd avait tiré du code Théodosien un code ecclésiastique comprenant, nous dit-il, 140 articles. Il aurait rendu beaucoup de services s'il s'était contenté de donner une édition annotée de ce code réduit, comprenant, avec tout le livre XVI du recueil théodosien, avec les lois intéressant l'Église qui sont éparses dans les autres livres, les constitutions ou fragments de lois du IVe et du Ve siècle qui nous sont parvenus par d'autres voies. Le travail eût gagné à être poussé jusqu'à la fin de l'empire d'Occident, peut-être même jusqu'au règne de Justinien. On aurait eu ainsi un Godefroy ecclésiastique rajeuni et rendu plus maniable. Maintenant qu'a paru l'édition Mommsen[1] du code Théodosien, le moment serait venu de publier ce précieux recueil de textes.

E.-Ch. Babut.

Louis Launay. **Histoire de l'Église gauloise depuis les origines jusqu'à la conquête franque (511).** Paris, A. Picard; Angers, Germain et Grassin, 1906. 2 vol. in-16, 506 et 540 pages.

Il en coûte d'avoir à juger défavorablement ce livre modeste d'un homme âgé. Le cours d'*Histoire de l'Église gauloise* de M. l'abbé Launay doit avoir été professé dans un séminaire; il est destiné aux séminaires et aux personnes qui cherchent dans leurs lectures historiques l'édification autant que les connaissances. Les érudits ou les étudiants n'ont aucun profit à en retirer et peuvent l'ignorer en toute sécurité.

M. Launay nous avertit (t. I, p. 2) que son livre ne repose pas sur des recherches personnelles. Il n'est, dit-il, qu'une synthèse. Compilation serait plus juste. Et les ouvrages compilés, sauf ceux de Mgr Duchesne, sont surannés et mal choisis. Le fonds de l'érudition de l'auteur est tiré de l'*Histoire de l'Église* de l'abbé Darras et de l'*Histoire de l'Église gallicane* du P. Longueval. Parmi les auteurs auxquels l'auteur recourt le plus ordinairement, il faut citer encore Amédée Thierry, Henri Martin, le duc de Broglie, Montalembert, G. Kurth (guide unique pour les chapitres sur Clovis), trop rarement Tillemont. Très souvent, au reste, on ne trouve au bas des pages ni les références de livres ni les références de textes. L'auteur ne cite pas un seul

1. M. Boyd n'a eu en mains l'édition de Mommsen, nous dit-il, qu'après achèvement de son travail. Il eût valu la peine de collationner ses textes sur l'édition nouvelle.

ouvrage en langue étrangère (le latin excepté), et il ignore quantité d'ouvrages français récents.

Une notable partie des mille pages de ce livre sont occupées par des analyses ou des citations de vies de saints ou d'actes des martyrs gaulois reconnus comme sans valeur ou tout au moins très discutables. L'auteur n'essaie jamais la critique de ces pièces; il ne donne jamais de bibliographie qui permette au lecteur de s'enquérir des origines des pièces[1]; il est très rare qu'il indique le recueil où il a pris les pièces.

Il est vrai que, de loin en loin, il hasarde dans le texte ou dans les notes une réserve timide sur l'authenticité des faits rapportés par les *Vies* ou les *Actes*. M. Launay n'appartient pas, en effet, à l'école de la crédulité intransigeante. Sur la question des origines apostoliques des évêchés, il se borne à mettre en regard les théories des « traditionnistes ou légendaires », et, comme il dit, le système des « historiques ». Plus loin, après un chapitre sur les fondations d'églises au IIIe siècle, on lit : « *Nota.* — Désireux de ménager toutes les susceptibilités, nous avons évité de donner notre avis dans cette question brûlante de la fondation des églises. Ceux qui n'admettent pas la mission des sept pourront, à leur aise (!!), reculer les dates et se ranger à l'opinion, appuyée de l'autorité de Mgr Freppel, d'après laquelle les sept évêques auraient été envoyés par saint Pierre, sauf saint Denis; celui-ci et ses compagnons auraient reçu plus tard, vers la fin du Ier siècle, leur mission de saint Clément »[2].

L'auteur, on le voit, a voulu contenter tout le monde. Mais il est loin de satisfaire les « historiques ».

E.-Ch. Babut.

John Wordsworth. **The Ministry of Grace. Studies in early church history, with reference to present problems.** London, Longmans et Cº, 1901. Gr. in-8º, XXIV-488 pages.

M. Wordsworth, évêque de Salisbury, a publié sous le titre de : *le Ministère de la Grâce*, un bon ouvrage de vulgarisation sur l'ancienne discipline de l'Église[3]. Voici la table des chapitres : I. Le développe-

1. Exception faite pour les légendes apostoliques, sur lesquelles l'auteur donne deux chapitres qui offriront un certain intérêt, grâce à d'abondantes citations, même à qui connaît l'excellent livre de M. Houtin sur *la Controverse de l'apostolicité*.

2. Un moment, j'ai espéré trouver dans le livre une recherche ou une idée originale. Au t. II, chap. XII, le sommaire annonçait : *Réfutation d'une erreur commune*. Cette erreur commune est, hélas! l'opinion que le christianisme a commencé en Gaule à la conversion de Clovis (p. 482).

3. Il y a plaisir à lire ce beau livre, imprimé en caractères de choix sur un papier façon Japon, et d'une exécution typographique irréprochable.

exiger des ecclésiastiques la récitation quotidienne d'un bréviaire, réduit il est vrai aux heures de matines et de vêpres. Il attache une grande importance à la célébration des fêtes de saints, et il publie, en appendice à son livre, un calendrier hagiographique de sa façon, portant un ou deux noms de saints de chaque église régionale et destiné à répandre parmi les Anglais « le sens de la vraie catholicité ». Tout le monde observera que le départ que fait M. Wordsworth, parmi les usages anciens de l'Église, entre ce qui lui paraît bon à prendre et ce qui lui semble à rejeter, n'est réglé par aucune méthode et ne repose sur aucun principe. Sa fantaisie de reconstitution archéologique est tempérée seulement par un certain sens de l'opportunité.

E.-Ch. Babut.

Julius von Pflugk-Harttung. **Die Bullen der Päpste bis zum Ende des zwölften Jahrhunderts.** Gotha, Perthes, 1901. In-8°, xii-427 pages.

On serait fortement déçu si l'on cherchait dans le livre de M. J. von Pflugk-Harttung des vues générales sur l'évolution de la chancellerie pontificale. M. J. von Pflugk-Harttung n'aime pas les idées; il préfère les faits et réduit volontairement son étude à une collection de renseignements sur les bulles des divers papes. Leurs dimensions, la qualité du papyrus ou du parchemin, des cordelettes et du plomb, de l'encre employée, les mille petites particularités qu'une minutieuse observation des plus anciens actes pontificaux lui ont permis de cataloguer, voilà ce qui fait avant tout l'objet de son livre.

Un premier chapitre est occupé par la classification des actes; un deuxième par l'examen de la matière sur laquelle ils sont transcrits; un troisième traite des sceaux et de leurs attaches; un quatrième de l'écriture; un cinquième des caractères généraux et de quelques particularités; un sixième des influences que la chancellerie pontificale a subies et de celles qu'elle a exercées sur les autres chancelleries; un septième de l'expédition des bulles; un huitième, enfin, qui occupe à lui seul près des deux tiers de l'ouvrage, reprend l'examen des actes pontificat par pontificat.

Tel quel, ce livre pourra rendre des services aux historiens. Il est regrettable, néanmoins, que l'auteur ait poussé le dogmatisme au point de ne donner à peu près aucune référence ni aucune indication bibliographique.

Louis Halphen.

Eberhard HOFFMANN. **Das Konverseninstitut des Cisterzienserordens in seinem Ursprung und seiner Organisation.** Fribourg (Suisse), Otto Gschwend, 1905. In-8°, XII-104 pages.

Dans cet intéressant travail sur les convers de l'ordre de Citeaux, le P. Éberhard Hoffmann étudie tout d'abord les convers dans l'ordre monastique avant le XIIe siècle et montre : 1° que la règle de saint Benoît établit une égalité absolue entre les religieux, qu'ils soient ou non prêtres ; 2° qu'elle permet l'introduction dans les couvents de laïques qui, sans être religieux, y vivent sous le nom d'oblats ; 3° que, parmi les religieux, on distingua bientôt ceux qui, étant instruits, servirent comme prêtres à la diffusion de la foi et au ministère des âmes, et ceux qui, étant illettrés (*illiterati, idiotae*), formèrent une catégorie inférieure de moines ; 4° que, dans la suite, on admit des domestiques séculiers (*famuli*) pour décharger les religieux lais des travaux fatigants ; 5° qu'enfin on finit par appeler convers ces domestiques laïques, tandis qu'auparavant ce mot désignait l'ensemble des religieux qui avaient fait profession, qu'ils eussent ou non reçu les ordres. Ainsi, au XIIe siècle, le mot convers avait complètement changé de sens, désignant des laïques, tandis qu'auparavant il ne s'appliquait qu'à des religieux. L'ordre de Citeaux lui rendit sa signification primitive, mais il le réserva aux *illiterati*, aux *idiotae*, c'est-à-dire aux moines qui, sans être prêtres, n'en avaient pas moins fait profession et, selon l'esprit de saint Benoît, étaient religieux comme les prêtres. M. Hoffmann étudie les différents textes cisterciens du XIIe siècle qui l'établissent, en particulier la *Regula conversorum*.

Ainsi compris, le convers, dans l'ordre de Citeaux, servait de trait d'union entre le couvent et le monde extérieur. Il était lui-même moine et soumis à toutes les obligations, à toutes les observances imposées aux *illiterati* ; mais il ne pouvait jamais prétendre au sacerdoce ni aux différents ministères du prêtre. Dès lors, il se spécialisait dans les affaires matérielles du couvent qu'il traitait avec les étrangers. Il gérait les propriétés rurales ou granges, ou bien, dans l'intérieur de l'abbaye, il exerçait les différents métiers qui étaient nécessaires à la vie matérielle d'une communauté souvent considérable. A ce propos, le P. Hoffmann examine l'organisation des granges cisterciennes et des *officinae* groupées, comme autant de corps de métiers, autour des bâtiments claustraux. Les convers faisaient aussi le commerce au nom de l'abbaye, parcourant les marchés pour écouler les produits de leurs exploitations rurales et s'approvisionner ; et ainsi, grâce à eux, les prêtres pouvaient se livrer à un ministère purement spirituel, la règle monastique pouvait s'appliquer dans l'intérieur des abbayes dans toute sa pureté, sans que cependant les nécessités matérielles fussent le moins du monde négligées.

Ce rapide aperçu du livre du P. Hoffmann montre le réel intérêt qu'il présente pour l'histoire des ordres religieux au moyen âge; souhaitons qu'il soit bientôt suivi de l'histoire générale des convers cisterciens que l'auteur nous annonce.

Jean GUIRAUD.

Adolf GOTTLOB. **Die Servitientaxe im 13 Jahrhundert.** Stuttgart, Enke, 1903. In-8°, x-176 pages. (*Kirchenrechtliche Abhandlungen*, publ. par U. Stutz, fasc. 2.)

Parmi les impôts que la curie romaine prélevait sur l'Église universelle du XIVe siècle figuraient au premier rang les *communia* et les *minuta servitia*. Ils étaient payés par les titulaires de bénéfices ecclésiastiques, surtout les évêques et les abbés, à leur entrée en charge. Sous le pontificat de Jean XXII, ils étaient régulièrement perçus, comme nous le prouvent les registres du Vatican. M. Gottlob a voulu rechercher comment se sont établies ces redevances et à quelle date précise elles apparaissent dans la forme qu'elles devaient définitivement garder.

M. Gottlob voit la plus lointaine origine de ces *servitia* dans les cadeaux que faisaient, dès le temps de saint Grégoire, au pape les prélats qu'il venait de consacrer. Bientôt l'usage s'établit de faire participer à ces dons les fonctionnaires de la curie qui avaient assisté le pape dans ses fonctions. Dans cette première phase, ces cadeaux étaient en nature et nullement obligatoires. Mais, peu à peu, les dignitaires de la cour pontificale prirent l'habitude de les exiger; et, désireux d'assurer des revenus fixes aux cardinaux et aux personnes de son entourage, le pape finit par légitimer ces prétentions. Dès le commencement du XIIIe siècle, Innocent III fixait le taux des dons que pouvaient ainsi recevoir les *scriptores* et les *bullatores* de sa chancellerie. D'après M. Gottlob, ce fut Alexandre IV qui, en 1255, établit définitivement les *communia servitia* sous forme de redevance en argent due à la curie par les prélats le jour de leur consécration; il relève les premiers cas où elle fut perçue sur les diocèses allemands de Wurzbourg, Salzbourg, Brême, Mayence, Trèves, Magdebourg, Cologne, Bamberg, Munster. Dans le quatrième chapitre de son livre, il fait la même étude sur les *minuta servitia;* au nombre de deux d'abord, ils étaient portés, sous Boniface VIII, à cinq, répartis entre les collèges de la chancellerie et de la chambre apostolique. En appendice, l'auteur publie cinq documents fort importants pour l'histoire des *servitia*[1]. Nous ne saurions

1. Deux petites observations : p. 70, il parle d'un « archevêque » de Langres, alors que jamais Langres n'a été le siège d'un archevêché; p. 176, il évalue à 16 sous la valeur du florin, alors qu'elle était sans cesse variable dans le cours d'une même année.

trop féliciter M. Gottlob de la méthode et de la rigueur avec laquelle il a conduit sa discussion et nous nous rallions à ses conclusions.

Jean GUIRAUD.

Heribert HOLZAPFEL. **St. Dominikus und der Rosenkranz.** Munich, Lentner. In-8°, 47 pages.

La dévotion catholique du Rosaire remonte-t-elle à saint Dominique, qui l'aurait lui-même reçue de la sainte Vierge par une révélation particulière? Telle est la question qu'examine le P. Héribert Holzapfel dans une dissertation qui, par son esprit sagement critique, fait le plus grand honneur à son auteur et au séminaire d'histoire ecclésiastique de Munich qui l'a publiée. Déjà, dans leur biographie de saint Dominique, les Bollandistes du XVIIIe siècle avaient émis sur cette tradition dominicaine les doutes les plus sérieux; ils ont été confirmés dernièrement par un savant jésuite, le P. Herbert Tharston, dans un article paru dans le *Month* d'octobre 1900-avril 1901. En rendant compte de cette étude, la *Revue du clergé français* de décembre 1901 n'a pas craint d'ajouter que « personne aujourd'hui ne soutient cette origine » légendaire du Rosaire. Le P. Héribert Holzapfel la combat de son côté avec des arguments et une méthode vraiment scientifiques. Il insiste sur le silence absolu que gardent sur cette dévotion les historiens contemporains de saint Dominique et de la guerre des Albigeois; aucun ne la connaît. Lorsque Grégoire IX voulut procéder à la canonisation du fondateur de l'ordre des Prêcheurs et fit faire dans le Languedoc une enquête détaillée sur sa vie et ses miracles, aucun témoin ne mentionna cette révélation miraculeuse du Rosaire. Bien plus, les dominicains qui vécurent dans l'intimité du saint, en particulier son successeur comme maître général de l'ordre, Jourdain de Saxe, l'ignorent complètement; et il en est de même des Prêcheurs qui, au cours du XIIIe siècle et du XIVe, écrivirent des traités ascétiques et de sermons. Cette universelle conspiration du silence chez ceux qui auraient dû, semble-t-il, le plus parler d'une telle merveille, semble avec raison au P. Holzapfel un terrible argument négatif.

Il aurait pu en ajouter un autre : d'après une version de la légende du Rosaire, cette dévotion aurait été révélée à saint Dominique dans le monastère de Prouille, qui, fondé en 1206, fut la première maison de l'ordre naissant. Or, pendant les 150 années qui suivirent la création de ce couvent, jamais il n'y fut question du Rosaire. Il ne paraît pas dans les chartes rédigées alors en faveur de Prouille et conservées aujourd'hui aux archives départementales de l'Aude. Et, cependant, si vraiment cette maison avait été illustrée par une telle merveille, comment expliquer qu'on n'en trouve pas une mention dans les donations faites au couvent, surtout lorsqu'elles allaient avec des fondations d'obits, d'anniversaires et de prières? Comment admettre qu'on n'ait

pas fait réciter le Rosaire dans le sanctuaire où la Vierge elle-même l'aurait révélé ?

Ce silence inexplicable de l'ordre dominicain sur un événement qui aurait fait sa gloire cesse brusquement à la fin du xve siècle ; c'est alors que les papes Sixte IV, Innocent VIII et Alexandre VI, propagent la pieuse pratique du Rosaire et en confient le soin à l'ordre des Prêcheurs. Ce changement survient à la suite des écrits du dominicain breton Alain de la Roche. Le P. Holzapfel examine, dans le chapitre III de sa brochure, les écrits d'Alain sur le Rosaire, et, à la suite d'un critique du xviiie siècle, le jésuite Heinrich Schutz, il déplore leur publication (*varia quidem sub ejus nomine prodiere opuscula quae tamen melius latuissent*) ; et en effet les passages qu'il en cite sont inspirés par le mysticisme le plus niais. La Vierge prélude à l'institution du Rosaire par des actes vraiment étranges : elle embrasse saint Dominique, qui sera désormais le prédicateur de son chapelet *et apertis castissimi pectoris uberibus appressum lacte suo potavit... Pari modo benedicta Virgo Dei genitrix simul injectam ei e collo suspendit catenam ex crinibus virgineis contextam, in qua inserti hærent centum et quinquaginta lapides pretiosi ac quindecim juxta numerum Psalterii sui.* Pour renforcer l'autorité de ces récits bizarres, Alain de la Roche a publié le *Mariale seu de laudibus b. Virginis* et le *de Miraculis b. Mariae Virginis et de Praedicatione illius facta per b. Dominicum,* traités qu'il attribue à deux compagnons de saint Dominique, le premier à un certain Jean du Mont, le second à un certain Jean du Temple. Or, ces deux auteurs, que nul n'a connu, n'ont vécu que dans l'imagination d'Alain de la Roche : le savant dominicain Échard les déclare lui-même *homines plane fictitios.* Et ainsi les prétendus écrits contemporains de saint Dominique sur lesquels s'appuyaient Alain n'étaient que des apocryphes fabriqués par lui-même. Et voilà les billevesées et les supercheries qui ont fait au xve siècle la fortune de cette dévotion !

Heureusement pour elle et pour les âmes pieuses qui la pratiquent, elle ne tire pas d'Alain de la Roche sa première origine. Dans son dernier chapitre sur « l'âge du Rosaire », le P. Holzapfel nous le montre récité dès le xiie siècle, — avant saint Dominique, — par des recluses du Hainaut et des religieux Premontrés. Il était connu dans les premières années du xiiie siècle dans certains béguinages de Flandre. Et, déjà alors, il ne consistait pas seulement en un nombre indéterminé de *Pater* et d'*Ave*, mais dans l'alternance régulière de quinze *Pater* et de cent cinquante *Ave*, coupée par la méditation des quinze mystères de la vie du Sauveur, comme il se dit aujourd'hui. Le P. Holzapfel en conclut que, né en quelque sorte spontanément de la piété particulière des fidèles au cours du xiie siècle, le Rosaire demeura une dévotion privée jusqu'au jour où, les écrits d'Alain de la Roche l'ayant mis en vogue, il devint une pratique universellement recommandée dans l'Église. Mais, ce qui est certain, c'est que saint Dominique n'y fut pour rien et encore moins la sainte Vierge.

Jean Guiraud.

identifications en général exactes. Nous avons relevé, cependant, quelques légères erreurs qui pourraient s'ajouter à l'erratum du tome cinquième : p. 119, ligne 5, il faudrait lire *Trecoricensem*, au lieu de *Tretoricensem*, puisqu'il s'agit de l'église de Tréguier; p. 221, ligne 19, *Nemanso* a été mis pour *Nemauso* (Nimes). L'index n'identifie pas *Taniguinus de Castro*, qui est évidemment Tanneguy-du-Châtel, le conseiller et le favori de Charles VII; l'*ecclesia S. Deodati*, *Tullensis diocesis*, ne peut être que l'église de Saint-Dié qui, avant de devenir elle-même le siège d'un évêché, appartenait au diocèse de Toul; on a mis *Leictour* pour *Lectoure*. L'index mentionne une *civitas Lodonensis* que, dubitativement d'ailleurs, il identifie avec Saint-Jean-de-Losne. Ce ne peut être qu'une erreur, car le mot *civitas* désigne au moyen âge et encore au xve siècle un chef-lieu de diocèse, ce que n'a jamais été Saint-Jean-de-Losne; il faut lire *Lodovensis*, et il s'agit de Lodève.

Jean GUIRAUD.

J. ŠUSTA. **Die römische Curie und das Concil von Trient unter Pius IV.** *(Actenstücke zur Geschichte des Concils von Trient.)* Vienne, Alfred Hölder, 1904. In-8°, XCII-370 pages.

Couroyer, dans sa traduction française de Sarpi, écrivait : « On ne voit pas qu'on ait jamais osé publier les lettres originales des légats ni des agents secrets, de peur de dévoiler les intrigues qui se passaient dans le concile...; et je crois qu'on peut bien assurer, sans témérité, que cette cour ne permettra jamais la publication de la plupart des lettres originales que Pallavicini cite avec tant d'affectation et dont il n'a tiré que ce qui pouvait servir à son but. » Couroyer s'est trop avancé. La correspondance officielle de la cour romaine durant la troisième période du concile de Trente : lettres des légats, réponses de la Curie et du pape lui-même, tout sera publié. Et Rome en a donné l'autorisation.

Il est vrai que, sans l'ouverture libérale des archives Vaticanes, on aurait pu déjà divulguer une partie considérable de la correspondance conciliaire, grâce aux originaux[1] et aux copies de l'Ambroisienne à Milan, aux manuscrits de Parme et à la *Raccolta trentina* du Père Mazzolini (XVIIIe siècle), divisée entre Trente et Bergame. Mais, sans la connaissance des lettres originales des légats que Rome seule possède, on aurait pu craindre une publication incomplète.

La correspondance officielle ne suffirait pas pour faire connaître d'une façon parfaite l'histoire du concile; elle en est toutefois la source la plus importante et quasi indispensable. Elle ne sert pas seulement à combler les lacunes des dépêches particulières, à contrôler les dires des ambassadeurs ou des Pères; elle doit encore trancher la fameuse

1. Lettres de saint Charles de Borromée de mars 1561 à mars 1563.

question de la liberté du concile si débattue entre Pallavicini et Sarpi, en montrant exactement la part de la Curie romaine aux délibérations et aux décisions de Trente.

La publication de M. Šusta a été entreprise par l'Académie impériale de Vienne et préparée par les études de Sickel dans les *Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie*[1]. Le premier volume, paru en 1904, contient la correspondance conciliaire de mars 1561 à janvier 1562, du jour de l'arrivée à Trente des légats jusqu'à celui de l'ouverture officielle et solennelle du concile (18 janvier 1562). Cet intervalle de dix mois est la période préliminaire durant laquelle ne se tiennent ni congrégations, ni sessions, et où les évêques, dont le nombre croît lentement, restent inoccupés. Il n'existe alors qu'une seule question importante : le pape obtiendra-t-il des diverses puissances catholiques leur participation au concile? L'empereur craint de déplaire aux princes protestants d'Allemagne, qui voient d'un mauvais œil la reprise des sessions conciliaires. Philippe II refuse d'accepter la bulle de convocation qui ne déclare pas explicitement la continuation du concile. La France, gouvernée par une reine hésitante et par un prince à demi protestant, en proie aux luttes des partis religieux, oppose le délai et de vagues promesses aux instances réitérées de Pie IV. Les négociations du pape en 1561 ont donc pour but de décider les princes catholiques à envoyer leurs ambassadeurs et leurs évêques au concile.

Sur ces négociations, les documents publiés par M. Šusta jettent une lumière nouvelle ou plus complète. Ils éclairent également les questions secondaires, comme le colloque de Poissy, la conduite du roi de Navarre déjà étudiée par M. de Ruble, la légation du cardinal de Ferrare la mission de Terracine en Espagne, les rapports de Philippe II avec la France et le Saint-Siège, la situation religieuse en Allemagne, les tentatives d'union entre les princes protestants de l'empire et les huguenots.

Toutefois, nous ne savons point pourquoi le concile fut convoqué; M. Šusta se propose de combler plus tard cette lacune.

Les documents publiés peuvent se diviser en deux classes : 1° les lettres des légats et du cardinal Borromée, secrétaire de Pie IV; elles sont données *in extenso;* 2° les nonciatures et divers actes émanant de la secrétairerie pontificale; les pièces les plus importantes de cette catégorie sont seules imprimées en entier à l'appendice; l'auteur ne donne des autres qu'un résumé ou des extraits afin d'éclairer ou de compléter ce qui précède. Ces extraits, ainsi que les notes, sont renvoyés à la fin de chaque lettre, selon la méthode adoptée pour la publication autrichienne des *Nuntiaturberichte*.

Comme les nonciatures allemandes de 1560-1564 ont été publiées ou sont sur le point de l'être, M. Šusta s'est occupé de celles d'Espagne et de France : ainsi, au lieu de la correspondance de Delfino[2] et de

1. Vol. 133 (1893), 136 (1896), 141 (1899), 143 (1900), 144 (1901).
2. Steinherz, *Nuntiaturberichte aus Deutschland*, 3 vol.

nard, conserva à la France l'excellente armée que le duc de Weimar avait organisée.

M. Charvériat a su jeter aussi quelques lumières sur les démêlés d'Erlach avec l'intendant d'Oysonville, dont la mauvaise administration entravait la sienne, et avec Turenne lui-même qui, par son laisser aller, compromettait la discipline des troupes. Il parvint à se débarrasser du premier, et, quand le second eut embrassé le parti de la Fronde, il empêcha l'armée allemande, qui avait remplacé, peu à peu, l'armée weimarienne, de le suivre. Bien moins célèbre que le duc de Weimar, d'Erlach, qui n'appartenait qu'à la petite noblesse, n'a figuré qu'au second rang; il mérite néanmoins, par ses qualités d'administrateur et de général, comme par ses vertus privées et la noblesse de son caractère, de ne pas tomber dans l'oubli.

G. Blondel.

E. C. Molsbergen. **Frankrijk en de Republiek der Vereenigde Nederlanden (1648-62).** Rotterdam, Wenk et Birkhoff, 1902. In-8°, xv-263 pages.

L'ouvrage que M. Molsbergen a consacré à l'histoire des rapports de la France avec les Provinces-Unies de 1648 à 1662 se divise en six chapitres, qui traitent successivement de la conclusion de la paix séparée de Munster par les Hollandais (30 janvier 1648), des années 1648, 1649 et 1650, et des ambassades de Bellièvre en 1651, de Chanut (1653-55), enfin de Jacques-Auguste de Thou (1657-62); il se termine à l'alliance de Paris, du 27 avril 1662, qui renoue les anciens liens de la France avec la République néerlandaise et clôt une période de relations sans confiance, mêlées même de sourdes hostilités. L'ensemble est bien ordonné, se lit aisément et témoigne de recherches consciencieuses, soit dans les Archives royales à La Haye, soit surtout dans celles des Affaires étrangères ou dans les manuscrits de la Bibliothèque nationale à Paris. Parmi les huit pièces justificatives, imprimées en appendice, il en est deux ou trois qui ont une réelle importance, comme les mémoires du résident Brasset des 2 et 30 novembre 1648 et l'instruction de M. de Bellièvre du 8 janvier 1651. L'auteur a pu, grâce à la sûreté et à l'abondance de son information, apporter des détails nouveaux sur une époque et des négociations déjà fort étudiées, et redresser çà et là quelques erreurs de ses devanciers; je le remercie, pour ma part, de m'avoir signalé avec une parfaite bonne grâce de légères inexactitudes. Il me sera permis néanmoins de lui adresser quelques critiques.

La vue générale, qui sert d'introduction et qu'on peut considérer comme la thèse de cette thèse de doctorat, m'a semblé un peu artificielle. Sans doute, l'intervalle de quatorze ans qui sépare la paix avec l'Espagne du renouvellement de l'alliance française forme une période à part, mais il est difficile, quand on connaît la suite de l'histoire, de

voir un réel changement après 1662 dans les rapports de la France et des Provinces-Unies; le traité de Paris a son intérêt; il marque un temps d'arrêt dans l'évolution qui, depuis 1648, entraîne les Hollandais vers une rupture avec Louis XIV, mais ce temps d'arrêt est éphémère, et la politique de Jean de Witt se trouve aux prises dans la suite avec les mêmes difficultés qu'auparavant : la question des Pays-Bas est trop brûlante, l'ambition du roi très chrétien trop redoutable et trop redoutée pour que l'entente désormais puisse jamais être complète. Il ne faut donc pas exagérer la portée de l'acte de 1662, ni considérer comme abolies des défiances qu'il a seulement assoupies.

D'autre part, si je rends hommage à la conscience avec laquelle M. Molsbergen a bien voulu me citer, dans ses trois premiers chapitres, je ne puis pas ne pas remarquer qu'il mentionne à peine une fois dans les derniers l'ouvrage de M. Lefèvre-Pontalis sur *Jean de Witt*, où cependant se trouve tout l'essentiel des négociations, qu'il a retracées avec plus d'ampleur.

Les chapitres I, II et III contiennent peu de nouveau : c'est d'abord l'histoire de la conclusion et de la ratification de la paix de Munster, malgré tous les efforts contraires de la France; c'est ensuite le récit des années 1648-50, où le stathouder Guillaume II, désireux de s'illustrer par quelque entreprise guerrière, correspond activement avec le gouvernement français, surtout par l'entremise du comte d'Estrades, et discute des plans de campagne contre l'Espagne, sans jamais passer de l'idée à l'acte[1]. Le chapitre IV est plus instructif que les précédents, parce que les matériaux en sont plus inédits. Il traite de l'ambassade de M. de Bellièvre en 1651, ambassade stérile au point de vue français, qui eut par contre, et de la façon la plus inattendue, un résultat favorable à la Hollande : Bellièvre se rendit compte du tort que faisaient au bon renom de la France ses corsaires, en saisissant les navires marchands de la République dans la Méditerranée; un arrêt du Conseil d'État du 30 mai 1651 interdit ces pirateries. Enfin, les chapitres V et VI sont de beaucoup les meilleurs et les plus neufs, au moins dans le détail. Les efforts du vieux résident Brasset étant insuffisants à rétablir l'ancienne entente entre la France et les Provinces-Unies, Mazarin résolut d'envoyer à La Haye un ambassadeur ordinaire. Son choix tomba sur P. Chanut qui, de 1653 à 1655, ne réussit pas mieux que Brasset, ou du moins n'obtint que des avantages négatifs, contribuant par exemple à empêcher la fusion des deux Républiques anglaise et

1. M. Molsbergen a fait cependant de petites découvertes qui, çà et là, relèvent l'intérêt et rajeunissent ces faits déjà bien connus; je signale, p. 51, les allées et venues du capitaine du Buisson en juillet 1648 et, p. 93, un curieux projet de création d'une compagnie franco-brandebourgeoise destinée à faire pièce, avec l'appui de Guillaume II, aux compagnies hollandaises des Indes orientales et occidentales (projet publié dans l'appendice VI). L'hypothèse de M. Molsbergen que le Hollandais Gysels de Lier serait l'auteur de ce document paraît très justifiée, mais j'inclinerais à en placer la rédaction en 1647 ou 1648 plutôt qu'en 1649 ou 1650.

néerlandaise, que la France avait un moment redoutée, bien que les Hollandais ne fussent guère portés pour cette « société léonine ». Chanut quitta La Haye le 22 novembre 1655, et, pendant un an et demi, un simple secrétaire, Courtin, fut chargé des affaires, jusqu'à l'envoi de Jacques-Auguste de Thou, fils du célèbre historien. Les temps étaient critiques. Les enlèvements des navires hollandais ayant recommencé dans la Méditerranée, les États-Généraux avaient ordonné des représailles, et Ruyter, en février 1657, avait capturé deux vaisseaux de guerre français. L'indignation en France était vive, et l'on songeait à une rupture, que la Hollande, de son côté, envisageait bravement. Tout compte fait, Mazarin et Jean de Witt jugèrent plus sage de négocier, et de Thou partit pour les Provinces-Unies. Les pourparlers se prolongèrent sans résultat jusqu'en 1660 et finalement furent transportés de La Haye à Paris, en dehors de de Thou, que Mazarin jugeait peu favorablement, et de Boreel, l'ambassadeur ordinaire des États en France, que son humeur assez rude faisait mal voir à la cour de Louis XIV; une ambassade extraordinaire de trois membres (van Ghent, van Beuningen et de Huybert) conclut l'alliance offensive et défensive du 27 avril 1662. Entre temps, une importante négociation avait eu lieu au sujet de ce qu'on appelait alors « le cantonnement » des Pays-Bas, c'est-à-dire leur érection en libres cantons, comme les cantons suisses. M. Molsbergen a ajouté quelques documents inédits à ceux dont M. Lefèvre-Pontalis s'était déjà servi; il est certain qu'en 1658 le projet fut très sérieusement agité, que la Hollande et l'Angleterre y paraissaient favorables, et que Mazarin le poussa avec ardeur jusqu'au moment où, ayant vu Pimentel à Lyon et désireux de marier Louis XIV à l'infante Marie-Thérèse, il ne songea plus qu'à traiter avec l'Espagne. M. Molsbergen a eu raison d'insister sur cette curieuse tentative, dont M. Dollot a depuis refait l'histoire, avec de plus longs développements, dans son ouvrage sur la *Neutralité de la Belgique*, et qui montre Mazarin reprenant sur ce point les idées de Richelieu et entrevoyant lui aussi, quoiqu'il préférât la conquête, la possibilité de résoudre, par la neutralisation, la question des Pays-Bas.

En somme, l'ouvrage de M. Molsbergen est une utile contribution à l'histoire diplomatique de la France au XVIIe siècle et vient heureusement compléter les études antérieures sur le même sujet.

Albert WADDINGTON.

James MACKINNON. **The growth and decline of the French monarchy.** London, Longmans, Green and Co., 1902. In-8°, 840 pages.

Sophia H. MAC LEHOSE. **The last days of the French monarchy.** Glasgow, Mac Lehose, 1901. In-8°, 391 pages.

I. L'ouvrage de M. Mackinnon est avant tout une étude sur les causes lointaines et indirectes qui ont amené la décadence de la monarchie

française au cours du XVIIIe siècle jusqu'à la fin du règne de Louis XV. Pour dégager ces causes, il faut, suivant lui, remonter jusqu'au temps des premiers Capétiens. Il étudie donc à grands traits, depuis cette époque, le développement de la monarchie française, en marquant à la fois les progrès et les reculs. L'administration des finances et de la justice, la politique étrangère et intérieure, les rapports de l'Église et de l'État, les mouvements populaires et leur répression, les dissensions religieuses et leurs conséquences funestes, le rapport du gouvernement aux divers ordres de l'État, particulièrement à la vie et au bien-être du peuple, les théories politiques dans leur liaison avec les questions constitutionnelles qui agitaient les esprits soit pour, soit contre les revendications de la monarchie absolue, tels sont les sujets les plus importants traités dans les vingt-huit chapitres dont le volume se compose.

En vérité, cette étude est fort intéressante; mais l'auteur ne s'est-il pas singulièrement exagéré l'importance de ces causes lointaines dans la décadence monarchique du XVIIIe siècle?

II. Publié six mois avant l'ouvrage de M. Mackinnon, le livre de Mme Mac Lehose en forme le complément. On y trouve l'histoire détaillée des derniers événements qui ont précipité la chute de la monarchie française, depuis le commencement du règne de Louis XVI jusqu'au moment où le roi se décida à convoquer les États généraux. C'est un travail soigné, mais de seconde main et sans originalité.

Gustave VALLAT.

Bernard MALLET. **Mallet du Pan and the French Revolution.** London, Longmans, Green and Co, 1902. In-8°, XX-368 pages.

M. B. Mallet est l'arrière-petit-fils de Mallet du Pan; il s'est servi surtout des réminiscences du fils de Mallet du Pan. C'est un livre de famille. Non seulement pleine justice est rendue à l'homme privé; mais, comme écrivain et homme politique, le publiciste genevois est représenté comme ayant toujours été perspicace, partisan du droit et du bien.

Certes, Mallet du Pan est un honnête homme; dans la situation singulière qui lui a été faite avant et après la Révolution, il a pu se bercer de l'illusion de ses bonnes intentions, mais c'est un des premiers professionnels du journalisme; Suisse de naissance, réformé Français d'origine, lorsqu'il eut fondé une famille, sa seule ressource fut sa plume. Sa préparation, assez importante pour l'époque, n'était pas très supérieure à celle de nos journalistes d'aujourd'hui. Comme Grimm, Meister, Metra et Linguet, ce fut à Paris, le centre d'informations le plus important avec Londres, qu'il vint chercher fortune et fut plus tard l'éditeur du *Mercure*. Il est nécessaire de savoir que c'était pour Mallet du Pan une industrie, et que la conviction politique, à laquelle M. B. Mallet croit fermement, ne passait pas chez son bisaïeul avant les préoccupations personnelles.

De sens généralement rassis, quand il n'est pas égaré par ses rancunes contre la Révolution, Mallet fut certainement d'abord favorable aux « monarchiens », c'est-à-dire aux royalistes constitutionnels; puis il se souvint très vite qu'il n'était pas Français, mais un étranger, attaché à la personne du roi par la concession d'un journal, sa seule fortune. Aussi, lorsqu'il fut envoyé par Louis XVI à Francfort et à Coblentz, il fut nettement l'ennemi de la France et l'ami de la royauté. Au moment du manifeste de Brunswick, s'il trouve le texte rédigé par Limon ridicule et dangereux, il donne aux émigrés des conseils absolument semblables à ceux qui étaient parvenus de la cour des Tuileries. La rédaction, qu'il suggérait, n'était pas moins inspirée par la haine de la Révolution et une méconnaissance absolue de la réalité. Il a une responsabilité très grave dans la mort de Louis XVI, d'autant plus qu'en se prêtant aux intrigues politiques les plus malhonnêtes, il gardait assez de sang-froid pour mépriser l'émigration, qui ne lui a pas pardonné. Chassé de Suisse, ruiné, obligé de se réfugier en Angleterre, Mallet souffla la guerre avec une âpreté infatigable. Ses invectives contre les paix de Bâle et de Campo-Formio sont profondément attristantes. Cosmopolite, il se croyait naïvement tout permis contre une Révolution qui lui avait enlevé son pain.

M. B. Mallet ne se doute pas du tour qu'il joue à son ancêtre en l'appelant « le conseiller confidentiel de Louis XVI et des cours alliées », en le mettant sous la protection de Gouverneur Morris et de Thureau-Dangin (p. 28 et 104). C'est n'admettre que les opinions intéressées à la cause soutenue par Mallet, et il est trop facile de repousser alors les sévérités de la revue de *la Révolution française*.

Il ne faut pas dire (p. 15) que Linguet est entièrement oublié. A ce très désagréable et très intéressant personnage, M. Cruppi a consacré, en 1895, un livre très documenté et très bien accueilli. L'opinion de Mallet sur Voltaire historien montre qu'il connaissait mal ce dont il parlait (p. 32). M. B. Mallet donne quelquefois des citations françaises incorrectes (p. 25, 27, 82); la flotte de Louis XVI datait de Choiseul et même de Machault (p. 35). La question de propriété du *Mercure* (p. 55), à propos de la détention de Linguet à la Bastille, aurait dû être expliquée davantage. M. B. Mallet ne sait pas que Vergennes ne soutint la révolte des Américains qu'à son corps défendant (p. 80). Mallet du Pan s'est trompé (p. 94) en espérant la justice de l'avenir pour les « monarchiens »; le moins qu'on leur reproche c'est leur incurable faiblesse. Montlosier était plus hargneux qu'habile (p. 103). Mallet du Pan est un singulier républicain, qui trouve toutes naturelles les prétentions des ordres privilégiés (p. 115). M. B. Mallet parle encore de l'acquiescement de Danton aux massacres de septembre (p. 155); il devrait savoir que cette très grave question est très complexe et encore en suspens. Il fallait relever les erreurs de Mallet lorsqu'il parle des 4,000 citoyens massacrés par Collot d'Herbois et de l'aspect sauvage de Robespierre (p. 179). Le Conseil des Cinq-Cents ne s'appelait pas le

Conseil des jeunes gens (p. 225). Où M. Bernard Mallet a-t-il vu que le Consulat ait fait banqueroute (p. 235)? Cicé et de Grave sont traités d'hommes habiles, à quel titre (p. 255)? Un peu plus loin (p. 263), Mallet du Pan trouve que Napoléon avait plus d'ambition que de lumières et que Pichegru était un honnête homme. Est-ce une preuve de perspicacité? M. B. Mallet trouve que les dons d'historien, qu'il attribue à son ancêtre, sont justifiés par une phrase comme celle-ci : « Il était moins dangereux d'être un bon royaliste, lorsque *Charles le Mauvais* (!!!) assassina le maréchal de Champagne dans les bras de son souverain. » Charles le Mauvais substitué à Étienne Marcel, çà n'est pas mal pour un historien. J'aurais encore à faire beaucoup d'observations de même nature. Mais celles que j'ai présentées suffisent pour montrer que M. Bernard Mallet n'était peut-être pas tout à fait préparé pour nous donner une étude critique sur Mallet du Pan, et que son bisaïeul a joué, malgré ses vertus privées, incontestables, un rôle plutôt malheureux à l'époque de la Révolution.

P. Bondois.

John Goldnood Alger. **Paris in 1789-94.** London, Georges Allen, 1902. In-8°, xii-554 pages.

Voilà déjà longtemps que M. Alger a travaillé sur la Révolution française. Dans ses études sur *les Anglais dans la Révolution,* dans ses *Coups d'œil sur la Révolution,* il a cherché à élucider de nombreux points de détail. M. Alger dit quelque part que les étrangers sont plus qualifiés que les Français pour parler de la Révolution. Malheureusement, les étrangers aussi en parlent avec leurs passions personnelles, leurs tendances conservatrices ou révolutionnaires, et ils y ajoutent encore leurs préjugés nationaux ou religieux. Ainsi, M. Stephens, dans sa très remarquable *Histoire de la Révolution,* nous a réservé la surprise d'attribuer de hautes qualités d'homme d'État à Marat, et, plus récemment, M. Jephson présentait Carrier comme le type du révolutionnaire français et les émigrés de Quiberon comme les modèles du plus parfait patriotisme.

Le livre de M. Alger et intéressant, amusant même. Il nous donne d'abord ses notes, reliées par quelques réflexions personnelles sur la topographie de Paris en 1793 et 1794, sur les députations, parfois bien drôles, qui interrompaient les travaux des Assemblées, sur la vie sociale : nourritures, mariages, professions, prisons. Il y a un chapitre, appelé « Amor omnia vincit », où M. Alger nous raconte avec complaisance quelques épisodes sentimentaux de la Terreur. Il cherche à donner une idée de la commune de Paris et de son fonctionnement; cette partie m'a paru un peu obscure. L'auteur semble avoir été plus heureux dans ses recherches au sujet des sections, aux Archives nationales et communales de Paris. Il a glané dans les rapports des observateurs de

l'esprit public, déjà mis à contribution par Schmidt, des renseignements journaliers sur la situation morale de Paris. La question de la viande, du pain et des légumes semble avoir préoccupé les Parisiens plus que les exécutions capitales et les querelles de la Convention. Si la masse, intimidée par les aboyeurs, n'osait pas témoigner son horreur pour l'échafaud, elle protestait avec indignation contre le nombre considérable des chiens, qui diminuaient d'autant la part des humains. M. Alger a insisté, avec une compétence indiscutable, sur l'histoire de la colonie britannique à Paris. Il est assez curieux d'apprendre que nos concitoyens Appleton, Waddington, Archdeacon (p. 166 et suiv.) descendent de résidents anglais à Paris pendant la Terreur. M. Alger a publié, d'après les papiers de Fouquier-Tinville, un certain nombre de lettres d'adieux des victimes du tribunal révolutionnaire. Plusieurs étaient déjà connues. D'ailleurs, sauf un très beau billet de Gensonné à son père et quelques affirmations de foi catholique qui, en la circonstance, sont de véritables marques d'intrépidité, ce sont des protestations *in extremis* de civisme, qui me parraissent moins héroïques qu'à M. Alger. Le chapitre XI est consacré à Robespierre. M. Alger n'aime pas Robespierre, et je comprends ça; mais il accepte sur son compte toutes les histoires absurdes qui ont circulé alors et depuis, et il lui refuse à tort la conviction. Bossuet ne voyait en Cromwell qu'un hypocrite, M. Alger ne voit en Robespierre qu'une âme médiocre, envieuse et cruelle; M. Alger, en y réfléchissant, verra qu'il a jugé d'une manière trop simpliste. On n'a pas compris Robespierre quand on l'a traité d'assassin.

M. Alger ne paraît pas avoir connu les articles de M. Welvert, publiés ici même, sur le sort des révolutionnaires. Il y a sur Mme Roland, sur Desmoulins, sur Drouet, sur Carnot des jugements un peu rapides. N'en déplaise à M. Alger, l'opinion de Napoléon sur Carnot, comme soldat, ne peut passer pour parole d'évangile. Voyez ce que l'empereur a dit de Moreau, de Masséna, de Davout. Carnot a été longtemps une idole républicaine, ce n'est pas une raison pour l'ensevelir aujourd'hui dans la boue.

Il y a dans le livre de M. Alger quelques méprises, dues précisément à sa nationalité anglaise : il dit collège Grassin pour des Grassins (p. 13); Cabanis, pour le Dr Cabanès (p. 199); Franc de Pompignan, pour *le* Franc (p. 399); Billaud *de* Varennes (p. 58). Le mausolée de Mazarin d'Ant. Coysevox est au Louvre, non à Versailles (p. 12); la façade de l'hôtel de Sens a été transportée depuis longtemps loin de la rue de l'Ave-Maria (p. 16). Les prés (et non le Pré-) Saint-Gervais ne sont pas dans la même direction que l'Arsenal (p. 22); A. Chénier a été arrêté à Passy et non rue de Cléry (p. 35). C'est Grisel, et non pas Grivel, qui fut mêlé à la conspiration de Babeuf (p. 198). Il y aurait encore à relever beaucoup de menues erreurs du même genre.

Dans l'appendice de son livre, M. Alger s'est livré à un éreintement en règle de l'*Histoire de la Révolution française* de Carlyle. A ce

propos, il a donné une citation très piquante de Taine, qui reprochait à Carlyle, en 1864, de n'avoir considéré que les tares et non les vertus des révolutionnaires, précisément ce que Taine devait faire à son tour après 1870.

P. Bondois.

Herbert A. L. Fisher. **Studies in napoleonic statesmanship. Germany.** Oxford, Clarendon press, 1903. In-8°, xii-392 pages.

Dans ce premier volume d'une série qui doit s'étendre à la France, l'Italie, la Hollande et la Belgique, M. Fisher s'est proposé « de décrire la croissance, d'analyser le caractère et d'évaluer l'influence du système napoléonien en Allemagne ». Cet ouvrage diffère entièrement de l'histoire des idées qu'a lumineusement écrite M. Denis; il se rapprocherait plutôt des ouvrages d'Alfred Rambaud avec des détails inédits, moins d'ordre, malheureusement, dans l'exposition. En un aussi vaste sujet, la question de plan constituait une grosse difficulté; il ne semble pas que M. Fisher s'en soit suffisamment préoccupé. L'œuvre napoléonienne en Allemagne peut être envisagée sous deux aspects bien différents : la carte d'Allemagne fut remaniée, et, dans les États de création nouvelle, les institutions furent profondément transformées. Le plan de M. Fisher paraît inspiré de cette division fondamentale, mais on souhaiterait plus de netteté dans la répartition des matières entre les différents chapitres. Tel qu'il est, consciencieusement documenté, pourvu d'un index et de nombreuses références bibliographiques, cet ouvrage se lit avec beaucoup d'intérêt.

Passons sur les chapitres consacrés à l'œuvre diplomatique de Napoléon : regrettons seulement qu'à côté des cartes de l'Allemagne napoléonienne divisée en départements, M. Fisher n'en ait pas dressé trois, pour représenter la partie occidentale de l'Allemagne avant, pendant et après la domination française et permettre d'en embrasser d'un seul coup d'œil l'évolution territoriale. M. Fisher a voulu écrire surtout « une étude d'histoire civile et administrative » : c'est sur ce terrain que nous allons le suivre.

Dans la pensée des Français de l'époque napoléonienne, M. Fisher distingue deux courants également forts : ils voulurent à la fois tirer du territoire allemand des ressources militaires en hommes et en argent, et orienter l'Allemagne dans la voie du progrès.

Comme la France, la partie de l'Allemagne qui se trouva sous la domination plus ou moins directe de Napoléon connut le poids de la conscription et des impôts, les entraves du blocus continental, et M. Fisher ne se fait pas faute d'insister sur les méfaits de ce blocus. La situation financière fut également rendue plus difficile par l'affectation à la constitution de majorats d'une partie des revenus domaniaux des princes dépossédés. Le royaume de Westphalie, par exemple,

« rencontra deux ennemis mortels : Jérôme, son roi, et Napoléon, son créateur » ; Jérôme était léger et prodigue, Napoléon ruina la Westphalie en la liant financièrement à la France. — Hambourg, ruinée par le blocus, n'eut d'autre ressource que de profiter de la proximité d'Héligoland pour organiser systématiquement la contrebande.

Par contre, la justice fut partout rendue plus simple, plus claire, plus rapide; dans chaque État, une hiérarchie complète de tribunaux fut organisée; le code Napoléon et la jurisprudence française remplacèrent une jurisprudence obscure et incomplète, introduisant « la certitude au lieu de l'incertitude, l'unité au lieu de la multiplicité, la lumière au lieu des ténèbres ». Les droits féodaux furent partiellement abolis, partiellement déclarés rachetables pour éviter à leur abolition le caractère d'une spoliation.

Au gouvernement du grand-duché de Berg revient l'honneur d'avoir introduit en Allemagne la première organisation municipale claire et bien comprise; le vice de ce gouvernement, dit M. Fisher, fut d'être tyrannique et de ne pas s'occuper de l'éducation politique de ses sujets, mais « il y a certainement beaucoup à admirer dans ce qui fut achevé et ce qui fut projeté par ceux qui gouvernèrent cette petite principauté », par Beugnot en particulier. — Le royaume de Westphalie, état mi-français et mi-allemand, où l'on ne sut jamais quelle était la langue officielle, donna pendant six ans le spectacle « d'une cour licencieuse et d'une bonne constitution, de réformes bienfaisantes sacrifiées à une politique insensée, de lumière latine perçant la nuit teutonique ». Les corporations furent abolies; tous purent aspirer aux charges publiques, nul n'échappa aux impôts; l'administration, très centralisée, s'honora par sa louable activité. Le système financier eut ses imperfections, mais, « comparé aux systèmes financiers qui avaient précédemment existé dans cette partie de l'Allemagne, un budget westphalien était un modèle de sage et lucide administration ». — Le grand-duc de Francfort, le prince-primat Dalberg, appuyé par une garnison française, lutta contre les éléments de réaction. — Le grand-duché de Varsovie reçut une constitution qui détruisait « le cancer du privilège nobiliaire », tout en rappelant aux Polonais leur constitution de 1791, dont le souvenir leur était cher. — Les provinces de la rive gauche du Rhin et les villes hanséatiques furent annexées à l'Empire, celles-ci trop tard pour conserver de leur incorporation un autre souvenir que celui de la sévérité des douanes et de l'insolence des soldats. Les provinces du Rhin, au contraire, acceptèrent avec joie leur incorporation à la France; les cultes furent réorganisés, des lycées établis, où une place considérable fut faite au français, sans que l'allemand fût proscrit ou négligé. Les anciens domaines ecclésiastiques ou seigneuriaux furent vendus par parcelles aux paysans : il se forma une classe nombreuse de petits propriétaires. Les préfets donnaient leurs soins au développement de l'agriculture; « à la fin de la période napoléonienne, on entendait même des plaintes sur ce que le paysan était

devenu trop prospère, qu'il jouait des pièces d'or au cabaret et que seul le meilleur vin pouvait le satisfaire ». « C'était ici, en vérité, que le système de l'Empire s'était montré sous son meilleur jour, réparant les dégâts matériels, abolissant des divisions qui n'avaient pas de raison d'être, infusant à une population torpide sa bienfaisante et vitale énergie. »

Il est intéressant de voir ces jugements portés par un Anglais sur l'œuvre napoléonienne en Allemagne. De cette œuvre il resta peu de chose, au point de vue législatif, dans la furieuse réaction qui suivit la chute du régime, mais les idées françaises, les idées de la Révolution, étaient semées en Allemagne. Les Allemands conservèrent en général le souvenir de leurs tribulations mieux que celui des bienfaits que leur avait apportés le régime napoléonien; dans les provinces rhénanes, cependant, survécut longtemps le souvenir reconnaissant de la domination française. En fermant le livre de M. Fisher, on garde ce regret que dans l'œuvre française en Allemagne le mal ait été mélangé au bien, et que le bien ait péri avec le mal.

R. de Félice.

État-major de l'armée. Section historique. **Campagne de 1809 en Allemagne et en Autriche,** par le lieutenant-colonel Saski. T. III. Paris, Berger-Levrault, 1902. In-8°, 358 pages, avec 1 carte et 2 croquis.

M. le lieutenant-colonel Saski nous donne le tome III de la campagne de 1809. Comme le tome précédent, qui s'était terminé sur l'entrée de l'armée française à Ratisbonne, après la campagne dite des cinq jours (19-23 avril 1809), le nouveau volume n'est qu'un recueil très intéressant et très précieux des documents conservés aux archives du ministère de la Guerre. Ceux-ci sont reliés entre eux par des notes succinctes, très claires, mais tout le travail historique reste à faire.

Après les opérations qui s'étaient déroulées entre Ratisbonne et Landshut, l'archiduc Charles, grâce à la courte résistance de Ratisbonne, avait pu se replier sur la rive gauche du Danube et se diriger vers la Bohême. Comme en 1805, il fallut une deuxième campagne pour terminer la guerre; elle fut longue et sanglante.

Devant cette situation nouvelle, la décision de l'empereur est aussitôt prise de marcher directement sur Vienne. Il était convaincu que l'archiduc s'efforcerait de faire sa jonction avec le corps de Hiller, qui, depuis la bataille de Landshut se retirait, par la rive droite du Danube, en un point de cette rive droite où il pourrait couvrir la capitale.

La lecture des documents reproduits dans ce volume permet de voir comment l'empereur fut peu à peu éclairé sur les intentions de l'archiduc et sur ses résolutions définitives, comment aussi tous les ordres

nécessaires furent donnés pour accélérer la marche de l'armée française sur Vienne.

Le corps de Hiller cherche en vain à arrêter l'armée française au passage de la Traun ; il passe alors sur la rive gauche et cherche à lier ses opérations avec celles de l'archiduc.

Si l'empereur est décidé avant tout à marcher sur Vienne, son attention n'en est pas moins vivement attirée sur les mouvements de l'archiduc Charles, dont il craint toujours une tentative sur la ligne d'opérations de l'armée. Aussi marche-t-il par échelons, tout à la fois, afin de sauvegarder sa ligne de retraite et de devancer à Vienne l'armée autrichienne.

L'archiduc Maximilien, qui défendait Vienne, se retire en brûlant derrière lui le pont de Spitz. Toute poursuite devenait impossible. L'armée française va donc être obligée de traverser le Danube en présence de toute l'armée de l'archiduc Charles, c'est-à-dire de faire l'une des opérations les plus difficiles à la guerre.

Napoléon songe d'abord à effectuer le passage en utilisant la petite île de Schwarze-Laken, puis son choix se porte sur l'île Lobau. Masséna s'installe dans l'île; un pont est jeté, il franchit le fleuve et s'établit à Aspern, qu'il oublie d'organiser pour la défense. Lannes le suit et s'établit à Essling.

L'archiduc Charles, voyant l'armée française coupée en deux par le fleuve, se jette sur les trois divisions qui l'ont franchi. En même temps, il se produit une crue du Danube; des brûlots sont lancés contre les ponts, ceux-ci se rompent. La bataille recommence acharnée le lendemain, mais, finalement, il faut se retirer dans l'île Lobau (21-22 mai 1809).

Ce n'était pas une défaite, mais un recul qui eut un profond retentissement dans toute l'Europe. L'étoile de Napoléon semblait pâlir.

Le volume se termine sur les documents relatifs à Essling.

Alfred Dreyfus.

Victor Glachant. **Benjamin Constant sous l'œil du guet**. Paris, Plon-Nourrit, 1906. In-8°, xxxix-600 pages.

M. Victor Glachant a publié, sous ce titre, une série de documents intéressants concernant les rapports de Benjamin Constant avec la police à l'époque du Consulat, de l'Empire et de la Restauration. L'ouvrage se divise en deux parties : la première partie comprend un historique des relations de Fauriel et de Benjamin Constant et la publication des lettres de Constant à Fauriel, déposées à la bibliothèque de l'Institut (*fonds Fauriel*) ; la seconde partie, une étude sur la police et l'intérieur à la fin du règne de Charles X (1827-1830) et une série de documents de police relatifs à Benjamin Constant, de 1814 à 1830, qui sont conservés aux Archives nationales sous la cote F⁷ 6719 (*Police générale,*

Affaires politiques). L'ouvrage se termine par une bibliographie et une iconographie de Benjamin Constant.

Les lettres de Constant à Fauriel, de la bibliothèque de l'Institut, avaient été déjà consultées par Sainte-Beuve, qui s'en était servi pour les articles qu'il a consacrés à ces deux écrivains. M. Glachant les a intégralement publiées : elles comprennent trente-deux lettres pour la période de 1802 à 1814, quatre lettres pour celle de 1814 à 1823, plus une lettre à Mme de Condorcet, de 1804. Ces lettres sont assurément intéressantes : elles précisent certains détails de la vie de Constant, de la situation politique et de l'état des esprits à cette époque. Offrent-elles toujours ces « épanchements candides et généreux » dont parle l'éditeur ? Ce qui domine, au contraire, c'est une extrême prudence, qui ne parle qu'à mots couverts, c'est la crainte de se compromettre et de compromettre son entourage, en particulier Mme de Staël. Constant écrit surtout à Fauriel pour que celui-ci le tienne au courant des intentions du Premier Consul et de Fouché, dont Fauriel avait été le secrétaire, et pour qu'il plaide sa cause auprès de son ancien patron. Certaines lettres, — le n° VII, par exemple, — traitent longuement et de façon interminable la question de la rentrée de Constant en France : il veut bien transiger sur Paris, mais il veut absolument qu'on lui accorde de séjourner à la campagne, et il explique longuement à Fauriel ce qu'il doit dire à Fouché. Il ne faut donc pas chercher, en général, dans ces lettres, sauf une ou deux, la vraie physionomie de Constant; mais on y verra très bien l'inquiétude, l'angoisse qui, dès les années 1802, 1803, pesait sur tous ceux qui étaient plus ou moins suspects au pouvoir. Quant à des « épanchements », il n'y en a guère, et pour une excellente raison : ces lettres étaient décachetées et lues par la police; on le voit au luxe de précautions dont s'entoure l'auteur.

Une des difficultés de cette publication était tout d'abord de dater exactement ces lettres, qui ne le sont pas toutes, et, d'autre part, d'éclaircir les allusions mystérieuses dont elles sont remplies. M. Glachant y a, en général, réussi. Il faut signaler cependant certaines obscurités ou certaines erreurs. La lettre II (p. 37) paraît bien être non du 9, mais du 19 floréal (1802). Constant y écrit à Fauriel « de Viteaux, Côte-d'Or », qu'il a dû *suivre Mme de Staël*, qui emmène son mari malade; or, le 9 floréal, Mme de Staël est encore à Paris, et c'est le 19 floréal que M. de Staël expire à Poligny, pendant le voyage. La note au crayon de la main de Sainte-Beuve, ou peut-être de celle de Fauriel, qu'on lit sur l'autographe : « M. de Staël mourut *ce jour-là même*, dans le voyage, quelques heures après », serait donc exacte, si la lettre est, comme je le crois, du 19. — La lettre XX (p. 103) cite un certain *Brown*, dont « une dame de nos amies (Mme de Staël) serait fort aise d'essayer »; M. Glachant se demande quel est ce personnage. Il s'agit évidemment du consul *Lebrun*, auquel Mme de Staël eut recours en 1803 (septembre) pour remettre au Premier Consul la lettre où elle demandait la permission de rester en France. Cette intervention de

Lebrun est signalée dans *Coppet et Weimer* de Mme Lenormant, p. 28-30, et dans mon ouvrage sur *Mme de Staël et Napoléon*. — Les lettres XXV et XXVI sont datées par erreur de *1808*; elles sont toutes les deux de *1809*, date de la publication du *Wallenstein* de Constant; la lettre XXVII, du 22 juillet 1808, où Constant annonce qu'il va « faire imprimer » son *Wallenstein*, est évidemment antérieure aux deux autres, qui parlent de l'ouvrage comme étant publié. — La lettre XXXV (p. 139) est, sans aucune hésitation possible, de l'année 1803; on ne voit pas pourquoi elle est placée après une lettre de 1821.

La deuxième partie de l'ouvrage de M. Glachant est la plus neuve, à notre avis. A part une lettre de Constant à Sieyès du 24 brumaire an VIII, très intéressante d'ailleurs parce qu'elle nous montre bien l'ambition du personnage, tous les documents tirés des Archives nationales concernent l'époque de la Restauration; ils ont trait à l'élection de Constant à Strasbourg et s'échelonnent sur une période de trois années, de 1827 à 1829. L'impression qui résulte de ces lettres est curieuse. Comme le dit très justement M. Glachant, la police de la Restauration y apparaît comme beaucoup plus tracassière que celle de l'Empire. On surveille les moindres déplacements de Constant; les préfets sont à ses trousses; le directeur de la police, le ministre de l'Intérieur ne le quittent pas de l'œil; ses électeurs ne peuvent pas lui offrir un punch, un banquet, un feu d'artifice, sans que le gouvernement soit informé de « ces orgies et de ces saturnales ». D'ailleurs, Constant paraît s'émouvoir assez peu de ces tracasseries; il adorait la popularité, se sentait une puissance avec laquelle le gouvernement était obligé de compter. Cette publication montre l'effroi que le mouvement libéral inspirait à la monarchie de Charles X. Elle montre aussi comme la Restauration s'était approprié les procédés de la police impériale, tout en les perfectionnant.

Il faut remercier M. Glachant du soin qu'il a apporté à publier ces documents, qui méritaient d'être mis au jour, et du commentaire intéressant qu'il en donne.

Paul Gautier.

A. Debidour. **Le général Fabvier. Sa vie militaire et politique.** Paris, Plon, 1904. In-8°, III-520 pages.

Le général Fabvier n'a point consacré les loisirs de sa retraite à écrire des mémoires; il n'a point, à l'exemple de beaucoup de militaires, fait un récit des guerres auxquelles il a été mêlé, en se donnant toujours le beau rôle, en s'attribuant l'honneur des victoires et en rejetant la responsabilité des défaites. Il n'a laissé que des brochures de circonstance où il parle très peu de lui-même, mais où il en appelle chaleureusement au public pour les causes qui lui ont été chères et auxquelles il s'est dévoué de tout son cœur; de tels documents ne suffiraient

pas à reconstituer sa biographie. Mais, fort heureusement, sa famille a conservé les lettres qu'il lui a écrites aux diverses époques de sa vie; elle a gardé, comme des reliques précieuses, les papiers où il jetait ses pensées sur les questions du jour. M. Debidour a eu toutes ces pièces en mains; grâce à elles, il a pu reconstituer la vie de Fabvier et saisir en quelque sorte son âme. Il nous donne une biographie du général qui est plus authentique que ne le seraient de vrais mémoires; car, ici, il n'y a rien d'arrangé après coup dans le recul des événements; nous savons ce que pensait Fabvier au moment même où les faits se déroulaient; nous avons son impression toute fraîche et toute vive. M. Debidour a mis ces documents en œuvre avec un grand talent. Il nous trace de Fabvier un portrait vigoureux; il fait ressortir avec éloquence ses hautes qualités, sans pourtant jamais tomber dans le panégyrique; et, comme il a soin de rattacher toujours la vie de son héros à l'histoire générale, il nous fait très bien saisir son vrai rôle et sa part d'action.

La vie de Fabvier se divise en quatre périodes assez distinctes : ses débuts et ses campagnes sous le premier Empire; ses conspirations sous le gouvernement de la Restauration jusqu'en 1823; son intervention en faveur de la Grèce de 1823 à 1829; ses dernières années de 1829 à 1855. De ces quatre périodes, une seule était à peu près connue, celle où Fabvier à mis son épée au service des Grecs; sur cette partie même de son existence, M. Debidour a jeté une nouvelle lumière, et, sur les trois autres, il nous apporte des détails qui étaient à peu près inédits.

Fabvier naquit à Pont-à-Mousson le 10 décembre 1782. La date mérite d'être retenue : il est venu au monde trop tard pour pouvoir prendre une part glorieuse aux guerres du premier Empire. Il entre, en 1802, à l'École polytechnique, et il choisit comme arme l'artillerie : pendant toute sa vie, il sera un artilleur; quand il sera chargé de former une armée, il commencera par fondre des canons et par instruire de bons canonniers. En 1805, il est appelé comme lieutenant à la Grande Armée; il se couvre de gloire au combat de Dürrenstein, où 4,000 Français réussirent à se frayer un passage à travers 25,000 Russes, et sa bravoure lui vaut, en mai 1806, la croix de légionnaire. A ce moment, il fut envoyé auprès de Marmont, qui avait pour mission d'organiser la Dalmatie, devenue province française par la paix de Presbourg. Il apprit de lui l'art d'administrer des populations encore à demi barbares; puis, comme si une fatalité le poussait vers l'Orient, voici qu'il est attaché à une mission envoyée par Napoléon Ier à Constantinople pour gagner à la cause de la France le sultan Sélim III; voici qu'il pousse encore plus loin, jusqu'en Perse, avec le général Gardane. Le chapitre où M. Debidour nous raconte ce voyage en Perse auprès du schah Feth-Ali, où il nous dit les efforts du jeune lieutenant pour créer une fonderie à Ispahan, sa joie lorsque, le 15 août 1808, il put célébrer la fête de l'Empereur aux salves de *ses* canons, est un des plus attachants, et certainement un des plus nouveaux du volume. Mais la poli-

tique persane avait tourné; il fallut revenir. Sur le chemin du retour, Fabvier fait le coup de feu avec les Polonais contre les Autrichiens. A la fin de 1809, il entre dans la garde impériale avec le grade de capitaine, et bientôt il attache sa fortune à celle de Marmont dont il est nommé aide de camp; le 22 juillet 1812, il est blessé en Espagne à la bataille des Arapiles; chargé par son général d'une mission de confiance, il rejoint Napoléon en Russie le 6 septembre, assez tôt pour se battre à la Moskowa, où il est blessé une seconde fois et où il gagne le grade de chef d'escadron. Puis, nous le trouvons partout aux grandes journées de la campagne d'Allemagne, à Lützen, à Bautzen, à Dresde, à Leipzig; dans l'intervalle de ces deux batailles, il est nommé colonel le 19 septembre 1813; il reçoit à la fin même de l'année le titre de baron; et, pendant la campagne de France, il fait avec beaucoup de vaillance son devoir. On ne saurait, en vérité, lui reprocher d'avoir signé la capitulation de Paris, non plus qu'à Marmont de lui avoir donné un tel ordre; mais le duc de Raguse eut le très grand tort d'abandonner son poste d'Essonnes et de découvrir Napoléon, en passant aux alliés. Fabvier voulut empêcher cette trahison et il dut juger que ce soir-là Marmont avait failli à sa gloire.

L'Empire est tombé et une nouvelle période commence dans la vie de Fabvier. Entraîné par Marmont, il prit du service auprès des Bourbons; il fut nommé sous-lieutenant aux gardes du corps, en conservant son grade de colonel; et lui qui avait jadis reçu avec tant de joie la croix de légionnaire accepta la croix de Saint-Louis. Il demeura, au début, fidèle au roi; il conseilla à Louis XVIII la résistance lorsque Napoléon débarqua au golfe Jouan; mais il ne tarda pas à déplorer que le territoire français fût ouvert aux étrangers qui entendaient parler en maîtres. Contre ces étrangers, il organise la résistance; avec le général Mériage, les colonels Viriot, Yung, Brice, il forme le corps franc des Vosges et de la Moselle; en partie, grâce à ces hommes énergiques, les Prussiens n'osent assiéger Metz, qui garde son surnom de Metz-la-Pucelle. Fabvier reprocha avec amertume aux Bourbons de n'avoir point résisté aux alliés avec plus d'énergie, et bientôt les dissentiments grandirent, l'incompatibilité d'humeur éclata. Le colonel entra en relations avec les libéraux, et, quand il eut été témoin à Lyon des excès de Canuel, cet ancien lieutenant de Rossignol, il n'hésita pas à démasquer le personnage; condamné à une peine légère par le tribunal correctionnel, il fut frappé beaucoup plus fort par la Cour d'appel (avril 1819); déjà le gouvernement de Louis XVIII s'était privé de ses services; le 1er juillet 1818, il avait mis à demi-solde le colonel, âgé seulement de trente-six ans[1]. Désormais, Fabvier se déclare

1. Fabvier a toujours songé à organiser de grandes exploitations agricoles ou à fonder des industries. M. Debidour nous apprend qu'en octobre 1819, retiré à Pont-à-Mousson, il songea à exploiter une mine de houille. Aujourd'hui, une société s'est formée pour rechercher ces gisements de houille aux

contre les Bourbons; on reconnaît sa main dans toutes les conspirations militaires qui sont ourdies à ce moment; sur les bords de la Bidassoa, il espère soulever l'armée que le duc d'Angoulême conduit en Espagne. M. Debidour analyse très finement la manière dont peu à peu Fabvier se détache des Bourbons; grâce aux documents qu'il a consultés le premier, il nous a appris à mieux connaître l'organisation des sociétés secrètes et l'histoire des conspirations militaires.

Après un séjour en Angleterre et en Belgique, Fabvier se décida à mettre ses talents au service des *insurgés* de la Grèce. Ce n'est point qu'il fût entraîné, comme tant d'autres, par les souvenirs littéraires de la Grèce antique; Homère, Eschyle et Thucydide n'étaient pour lui que des noms. Mais les Grecs étaient à ses yeux des libéraux qui luttaient pour leur indépendance; puis, le colonel ne pouvait rester dans l'oisiveté; il ne se résignait pas à n'être que *demi-solde;* il lui fallait un champ où exercer son activité. Il partit en décembre 1823 et débarqua à Navarin sous le nom de Borel. Au début, son rôle fut assez effacé. Il se rendit au milieu des paysans de la Messénie, apprit leur langue, s'habilla comme eux, leur inspira confiance, puis, après un voyage en Angleterre où il plaida avec chaleur la cause de ce peuple, il revint en mai 1825 dans le Péloponèse; il se mit au service du gouvernement provisoire de Nauplie et le persuada qu'avant tout il était nécessaire de créer un corps régulier (ταχτικὸν σῶμα) pour résister aux Turcs et aux Égyptiens. Il obtint de diriger le recrutement, les exercices, les manœuvres, les services administratifs de ce corps, d'en nommer les officiers, de le commander en chef devant l'ennemi. Il ne demande en échange ni traitement ni grade; il veut rester pour tous le *syntagmatarque* ou colonel Fabvier. Comment il s'acquitta de cette tâche, comment, à Nauplie d'abord, puis dans la presqu'île de Methana, devenue la ville des Réguliers, — Tacticopolis, — il fit de ces soldats improvisés des soldats d'élite, M. Debidour nous l'expose en des chapitres saisissants. Il nous dit aussi les exploits de cette nouvelle troupe. Il nous raconte comment, avec 530 réguliers, Fabvier put franchir les lignes turques, pénétrer dans l'Acropole avec des munitions et comment cette place prolongea six mois encore sa glorieuse résistance. Il fallut bien que les négociateurs réunis à Londres comprissent, en juillet 1827, l'Attique et la Grèce centrale dans les territoires réservés au nouvel État. Fabvier a eu une part considérable dans l'œuvre de l'émancipation de la Grèce, et le peuple hellène le sait bien. Le colonel eut souvent avec le gouvernement grec de graves démêlés, que raconte M. Debidour en historien consciencieux; mais ces dissentiments furent oubliés de bonne heure, et, à la mort de Fabvier, sur l'Acropole, théâtre de ses exploits, les autorités ont célébré son apothéose en une magnifique fête funèbre.

environs de Pont-à-Mousson et pour donner à la Lorraine industrielle le combustible qu'elle fait venir de loin. N'est-il pas curieux qu'une telle idée ait germé dans la tête de Fabvier?

Fabvier quitta la Grèce en juin 1829, à la suite d'une querelle très vive avec le dictateur Capodistrias et avant que le traité d'Andrinople n'eût reconnu la liberté des Hellènes. Sa carrière n'était point encore terminée. Il servit le gouvernement de Juillet et en reçut le titre de maréchal de camp, c'est-à-dire de général, avec le commandement de la place de Paris et du département de la Seine. Il ne garda pas longtemps ce poste; dès le mois de janvier 1831, il demanda à être mis en disponibilité, et bientôt il réalisa le vœu le plus cher de sa vie : il épousa la veuve de son ancien protecteur Duroc, pour laquelle il avait conçu un amour profond et respectueux du vivant même du duc de Frioul. M. Debidour nous raconte en termes discrets ce touchant roman. Il s'établit avec sa femme dans une propriété de Touraine, à Razay, où il entreprit toutes sortes de travaux agricoles, et c'est là qu'alla le chercher Louis-Philippe pour l'élever à la pairie. Fabvier intervint à plusieurs reprises dans les discussions de la Chambre des pairs, à propos des affaires de la Grèce et de Pologne, de la conquête de l'Algérie. Il vit encore deux révolutions, celle de février 1848 et le coup d'État de 1851. Il fut très mécontent de la République qui le mit d'office à la retraite; il accepta toutefois du président Bonaparte la mission secrète d'organiser l'armée du Danemark, à une époque où les Prussiens et les Allemands se préparaient à se jeter sur ce pays à propos de la question du Schleswig-Holstein. Député de la Meurthe à l'Assemblée législative, il ne semble point avoir protesté contre l'attentat du 2 décembre; il s'éteignit à Paris le 14 septembre 1855, à l'âge de soixante-treize ans.

M. Debidour a rendu un hommage éclatant à la mémoire de Fabvier; il a payé la dette de reconnaissance contractée par la France et l'humanité envers le soldat lorrain qui les a aimées d'un grand amour, les a servies avec un complet désintéressement, a défendu avec énergie les idées libérales, est accouru au secours des nationalités opprimées et a délivré un grand peuple.

Chr. Pfister.

ALLEMAGNE.

Rudolf Arthur Peltzer. **Die Beziehungen Aachens zu den französischen Königen.** Aix-la-Chapelle, 1903. In-8°, 136 pages. (Extr. de la *Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, t. XXV.)

La Société historique d'Aix-la-Chapelle, fondée en 1888, a compris de bonne heure qu'entre tous les sujets d'étude qui s'offraient à elle, il n'y en avait pas de plus instructif ni de plus pressant à élucider que l'histoire posthume du grand empereur. Il n'est guère d'année où elle n'ait donné place à quelque travail sur Charlemagne[1]. Son bulletin acquiert

1. Voir en particulier les tomes III, VIII, XIV, XVI, XVIII, XXIV.

ainsi un intérêt qui dépasse de beaucoup celui de l'histoire locale.

Le « tiré à part », que nous allons examiner, appartient à cette catégorie d'études et en est peut-être la plus neuve à certains égards. Non point que l'on ignorât la singulière affection que les rois de France ont, à partir des premières années du XIVe siècle, portée à la ville d'Aix-la-Chapelle; mais personne encore n'avait essayé d'en recueillir tous les témoignages, de les expliquer, de les classer, comme le fait M. Peltzer avec une compétence suffisante. Au fond, il y a là plus qu'un objet de curiosité, il y a l'exposé de l'un des moyens qu'ont employés Capétiens, Valois et Bourbons pour maintenir devant l'opinion publique leurs droits supposés de descendants et successeurs de Charlemagne et préparer ainsi éventuellement leur avènement à l'Empire.

Sur ce point, M. Peltzer fait entièrement siennes quelques-unes des opinions que j'ai exprimées jadis. S'il n'a point remarqué que le souvenir de Charlemagne s'installe dans l'histoire politique de la France vers le temps où il cesse d'agir dans l'histoire littéraire, par contre il a bien analysé les mobiles qui ont, en maintes circonstances, inspiré la conduite de nos rois : le besoin de légitimer leur indépendance à l'égard du nouvel Empire; l'opinion que Charlemagne était Français au sens ethnique ou, si l'on préfère, national du mot; le désir d'attribuer à Saint-Denis et à Reims quelques-unes des prérogatives d'Aix-la-Chapelle, etc. Il a compris qu'il avait à tenir compte de la place occupée par le fondateur de l'empire carolingien dans la poésie épique et dans le culte public. Il a vu avec quelle habileté la papauté romaine, conseillée par Charles d'Anjou, avait projeté d'opposer aux empereurs gibelins un souverain de souche carolingienne ou prétendue telle. Sur tous ces points, je suis d'accord avec l'auteur. Mais dire que les relations des rois de France avec les dynastes des Pays-Bas aux XIVe et XVe siècles procèdent originairement du désir secret d'annexer, un jour ou l'autre, la ville même d'Aix-la-Chapelle, me paraît bien contestable. Ces relations sont nées par raison de voisinage, par suite de mariages, sous l'influence d'intérêts économiques, bien avant que l'ambition de la couronne impériale se manifeste clairement dans l'histoire des Capétiens. S'il fallait les ramener à un principe politique, je dirais plutôt que depuis l'avènement des Valois elles visèrent à une extension de territoire qui, poussée peu à peu jusqu'au Rhin, eût mis non seulement Aix-la-Chapelle, — comme déjà Metz, Luxembourg, Épinal, — mais encore les trois électorats ecclésiastiques dans la dépendance du roi de France.

Sur ce domaine des interprétations, il faut d'ailleurs être prudent, puisque les documents du temps n'en confirment directement aucune. Mais, puisque M. Peltzer explique l'expédition de 1388 contre le duc de Gueldre par le désir de s'emparer subrepticement d'Aix-la-Chapelle, pourquoi ne souffle-t-il mot de l'expédition de 1492 contre Maximilien, qui eut justement la Gueldre pour théâtre? Il se fût rencontré avec M. Redlich, qui a publié en 1896, sous un titre à effet : *Frankreichs Rheingelüste,* une étude aussi peu décisive d'ailleurs qu'elle est tendancieuse.

Pour toute la période du moyen âge, bien qu'il ait le tort de ne pas toujours remonter aux documents originaux, l'auteur reste exact et positif. Sa monographie montre, s'il en était besoin, la surprenante lacune du récent ouvrage de M. Birot, qui n'a pas même fait allusion au trouble que la politique des Capétiens et des Valois a, de si bonne heure, introduit dans le développement de l'Empire germanique. Pour la période moderne, M. Peltzer a davantage consulté les archives et dépouillé les recueils de textes, et il a mis en pleine lumière la continuité de la politique française à l'égard des Aixois. Inaugurée en 1314 par la concession de lettres de sauvegarde aux drapiers d'Aix fréquentant les foires de Champagne, cette politique s'est poursuivie sous Charles V, Charles VI, Louis XI, François Ier, Henri IV et les Bourbons, qui tous ont consenti à renouveler le privilège de 1314. A quel prix, dans quelles circonstances, par quels moyens, c'est ce que M. Peltzer nous raconte longuement. Il n'est pas exagéré de voir dans la seconde moitié de sa brochure une honorable contribution à l'histoire politique des temps modernes.

Alfred Leroux.

Robert Bœrger. **Die Belehnungen der deutschen geistlichen Fürsten.** Leipzig, Teubner, 1901. In-8°, viii-152 pages. (Collection des *Leipziger Studien* publ. par Buchholz, Lamprecht, Marcks et Seeliger.)

L'une des formalités les plus importantes du système féodal a été assurément l'investiture. Comment devait-elle se faire en théorie, comment avait-elle lieu en pratique, dans quelle mesure ses modalités étaient-elles influencées par la situation personnelle de celui qui la recevait, quelles étaient ses conséquences, quelles furent les causes de son déclin? Autant de questions dont l'étude est très propre à faire comprendre certains traits de la vie publique et privée en Europe pendant près de mille ans.

La question de l'investiture est particulièrement intéressante à étudier en Allemagne parce que l'idée de libre propriété y resta plus vivace qu'en France ou en Angleterre. La maxime « nulle terre sans seigneur » n'y fut pas reçue : ce que les seigneurs détenaient féodalement, c'était la justice et les droits régaliens. C'est parce que l'idée féodale avait pénétré partout que les seigneuries allodiales elles-mêmes avaient reçu la dénomination de fiefs du Soleil, *Sonnenlehen*. On avait voulu les rattacher par là au système général de la féodalité.

C'est d'ailleurs en Allemagne surtout qu'il est vrai de dire que le régime féodal est moins un système constitutionnel que la dissolution de tout pouvoir public. Dès le xiie siècle, les principautés y sont déjà regardées beaucoup plus comme des territoires patrimoniaux que comme des fiefs de l'Empire, le triomphe du principe de l'hérédité a déjà à ce moment transformé les seigneuries en souverainetés.

Cette transformation a été essentiellement le produit d'une combinaison du fief avec la fonction; elle a donné naissance à un amalgame de droits très divers, qui ont réduit peu à peu les anciens droits de la couronne à des pouvoirs de simple « suzeraineté ».

Le travail de M. Bœrger est spécialement consacré à étudier l'investiture des princes ecclésiastiques et à montrer quel était le caractère de leur vassalité. L'examen des cérémonies auxquelles ils devaient se soumettre prouve qu'on avait essayé de donner aux liens qui les rattachaient à l'empereur plus de force; il montre aussi que les procédés symboliques qui étaient en usage au moyen âge étaient en relation étroite avec les droits ou les privilèges concédés. C'est ainsi que l'emploi d'un morceau de gazon indiquait que le vassal recevait une terre, l'anneau et la crosse étaient employés pour la collation d'un évêché, l'usage du sceptre signifiait que le vassal obtenait des droits régaliens, etc. L'étude des cérémonies de l'investiture est déjà très utile en elle-même pour faire connaître le caractère du fief concédé.

Partant de là, M. Bœrger a cherché d'abord à déterminer l'époque exacte à laquelle les princes de l'Église sont devenus effectivement vassaux de l'Empire et à nous montrer quelle était leur situation au moment où ils entrèrent dans la hiérarchie féodale. A ce moment, les fiefs militaires se distinguaient encore des fiefs ecclésiastiques. La distinction est nettement marquée par les cérémonies mêmes de l'investiture. D'un côté c'est l'investiture par la crosse et l'anneau, de l'autre l'investiture par la bannière. Mais les deux investitures ne tardent pas à s'identifier; c'est une autre distinction qui se fait jour, la distinctiou entre les fiefs soit ecclésiastiques soit laïcs, auxquels est reconnu le caractère de fief princier, et les fiefs de moindre importance. Les premiers forment sous le nom de *regalia* une catégorie à part dans le système féodal; les titulaires en sont investis par une cérémonie sensiblement différente de l'investiture commune.

Quand les possesseurs de ces grands fiefs furent devenus presque indépendants de l'empereur, cette quasi-autonomie eut pour conséquence la disparition progressive du symbolisme qui jouait dans le début un si grand rôle. C'est le Concordat de Worms qui paraît avoir, en 1122, réglé pour la première fois avec précision l'investiture des princes ecclésiastiques et délimité les droits seigneuriaux qui leur étaient reconnus. Ces droits seigneuriaux étaient à ce moment regardés comme droits régaliens et c'est pourquoi ceux qui en étaient investis devaient recevoir l'investiture en personne et se présenter eux-mêmes au souverain.

Mais à mesure que les princes ecclésiastiques prennent une place plus grande dans les cadres de la vie féodale, on voit s'atténuer les différences qui les séparaient primitivement des seigneurs laïcs. Au début du XIIIe siècle, l'assimilation est déjà presque complète. A la faveur des troubles du grand interrègne, ils s'approprient des lambeaux du pouvoir royal, transforment leurs fiefs eux-mêmes en fiefs royaux ou régaliens, comme disent certaines chroniques, et nous voyons apparaître pour les princes ecclésiastiques un nouvel insigne, la bannière

(*die Fahne*), qui, d'abord symbole du droit de haute justice, finit par indiquer un véritable droit de souveraineté. La nécessité de se présenter en personne devant l'empereur disparaît bientôt. Les princes laïcs ou ecclésiastiques se contentent d'envoyer des ambassadeurs, et l'empereur de son côté se fait représenter par un délégué spécial (ordinairement l'un de ses conseillers). A partir du XVIe siècle, les délégués ne sont même astreints à aucune cérémonie rigoureuse; ils sont reçus tout simplement dans la chambre impériale où on leur fait baiser le pommeau d'une épée.

Enfin cette cérémonie tombe à son tour en désuétude. Les princes semblent la considérer comme peu digne de la situation à laquelle ils sont parvenus; elle n'a lieu que par exception et, en 1788, l'empereur Joseph II abroge solennellement l'usage auquel se soumettaient encore les délégués de fléchir le genou.

Le travail de M. Bœrger est très chargé de détails, qui semblent assez propres à montrer la fragilité d'un régime où tout cependant paraît au premier abord minutieusement réglé. Le lien vassalique ne fut évidemment pas un principe politique et social capable de maintenir la cohésion et d'assurer dans l'ensemble cet accord entre l'ordre et la liberté qui nous paraît indispensable à une société bien constituée. Au fond, c'était la force matérielle qui dominait tout. Le jour où celle-ci n'existait plus, les cadres politiques et sociaux se désagrégeaient immédiatement.

La féodalité ne fut qu'une forme transitoire de la société; elle a été plus faible en Allemagne qu'en Angleterre où l'opposition aristocratique contre la royauté devint une opposition constitutionnelle et aboutit au régime le plus remarquable dont l'histoire nous offre l'exemple. La féodalité ne put se perpétuer en Allemagne qu'à la condition de devenir souveraine. La souveraineté, au lieu de se concentrer dans la personne impériale, se partagea entre les princes. Peut-être, après tout, cette solution fut-elle en harmonie avec le génie de la nation porté au particularisme et à la diversité; peut-être l'unité impériale, si elle avait prévalu, aurait-elle étouffé dans leur germe les centres de l'activité qui se sont développés peu à peu dans les petites principautés allemandes. « Le particularisme, disait un jour Bismarck au parlement de la confédération du Nord, est une des faiblesses de l'Allemagne. Mais il a été aussi pour nous une cause de force et de prospérité. Les petits centres ont contribué à développer dans toutes les parties du pays un bien-être et une culture qu'on ne trouve pas dans les pays organisés sur le principe de la centralisation. » Il est certain, en tout cas, que le régime féodal n'a pas suivi la même marche en France et en Allemagne. Et si l'Allemagne a rompu moins violemment que nous avec la féodalité, c'est parce que le sentiment public lui fut certainement moins hostile.

Georges BLONDEL.

Heinrich SCHÆFER. **Pfarrkirche und Stift im deutschen Mittelalter**. Stuttgart, Enke, 1903. In-8°, XV-210 pages. (*Kirchenrechtliche Abhandlungen*, publ. par U. Stutz, fasc. 3.)

La paroisse a été pendant des siècles le principal centre de la vie publique dans toute l'Europe occidentale. Son histoire est étroitement liée à celle des institutions et des mœurs; elle est aussi fort utile pour bien faire comprendre la genèse du régime féodal lui-même. L'auteur de la savante dissertation que nous signalons ici, et qui complète sur quelques points le livre de M. Imbart de la Tour, s'est surtout attaché à étudier l'origine des paroisses, il a montré à son tour que la création des paroisses dans les régions germaniques qu'il a spécialement envisagées ne se rattache ni à une intervention directe de la papauté ni à des décisions de conciles. Les paroisses sont essentiellement la création des évêques; leur formation a été lente, elle a duré plusieurs siècles, ce qui explique qu'elles n'aient pas eu partout la même condition. Elles ont été d'ailleurs fondées sur des territoires soumis à des régimes très divers. M. Schæfer a recueilli un certain nombre d'indications précieuses sur les circonstances qui ont rendu leur création nécessaire, sur l'organisation matérielle de leurs débuts, sur les procédés d'administration des curés, personnages auxquels on trouve appliquée une prodigieuse variété de dénominations : *Pastor, presbyter, plebanus, rector ecclesiae, parochus, curatus*, etc. Mais il remarque en même temps que les différentes dénominations données aux églises n'indiquent pas nécessairement une circonscription paroissiale. D'importantes distinctions doivent être faites d'ailleurs entre les paroisses suivant leur importance.

L'attention est aussi maintes fois attirée par les efforts des évêques pour faire vivre ensemble les prêtres attachés aux églises les plus importantes et notamment aux cathédrales. Nous signalons l'intéressant chapitre consacré aux églises collégiales (*Collegialkirchen*) auxquelles nous voyons attachés tantôt douze ecclésiastiques en souvenir des douze apôtres, tantôt seulement quatre ou sept. Il n'est pas douteux que les évêques dans les régions rhénanes au moins (spécialement dans les diocèses de Cologne, de Mayence et de Trèves) ont fait de grands efforts pour déterminer les prêtres à prendre au sérieux (quelques-uns ne s'en souciaient guère) le soin des âmes (*cura animarum*), l'obligation de dire la messe, d'entendre les confessions, de s'occuper des sépultures, etc. Nous voyons peu à peu s'organiser le service de prestations qui devait prendre une si grande importance sous le nom de dîmes, de même que nous voyons peu à peu se préciser les limites des paroisses qui dépassèrent les limites des villes elles-mêmes. En Allemagne comme en France, les habitudes de patronage privé s'introduisirent malheureusement beaucoup trop dans la société religieuse. Dès le VIIe siècle, le patronage des seigneurs auxquels les clercs s'étaient recommandés tend à se transformer en une véritable propriété; de

même que la *potestas* de l'évêque prend le caractère d'un pouvoir seigneurial. Puis l'action de la féodalité s'exerce profondément sur les éléments inférieurs de la société ecclésiastique. Les laïcs, en vertu de droits de patronage plus ou moins légitimes, s'arrogent peu à peu les dîmes, les offrandes, les sépultures et une quantité de droits pécuniaires qui n'auraient dû régulièrement appartenir qu'à l'évêque ou au clergé paroissial. Les églises deviennent, par suite, de véritables objets de trafic; elles sont fréquemment vendues et transmises par succession. C'est un véritable commerce qui se fait. Il y a eu en Allemagne un nombre incalculable d'églises qui sont tombées dans ce qu'on a appelé la « circulation féodale ». Ce n'est qu'à partir du XIIe siècle qu'on assiste à un travail de reconstitution des propriétés ecclésiastiques, mais ce travail, en Allemagne aussi, n'a pas eu lieu toujours au profit du clergé séculier; ces restitutions passèrent le plus souvent aux mains de congrégations monastiques ou de chapitres de chanoines réguliers, et l'épiscopat ne retira que peu de profit de cette réforme, car un grand nombre de paroisses échappèrent à sa nomination directe pour être assujetties à des abbayes qui étaient souvent exemptes de la juridiction épiscopale.

Le travail de M. Schæfer, paru dans une collection publiée par M. Ulrich Stutz, fait honneur à l'élève comme au maître.

Georges BLONDEL.

Woldemar LIPPERT. **Die deutschen Lehnbücher**. Leipzig, Teubner, 1905. In-8°, IX-184 pages.

Les ouvrages qui nous font connaître l'organisation féodale de l'Allemagne sont déjà nombreux, et, pourtant, il reste beaucoup de questions à élucider. M. Lippert a voulu entreprendre un travail d'ensemble sur la façon dont se sont formés les *Lehnbücher*, ou « livres de fiefs », qui nous renseignent à la fois sur la condition des personnes et sur la condition des biens. Il s'est livré à de patientes recherches sur la disposition matérielle de ces livres, sur l'ordre dans lequel y étaient placés les vassaux, sur la constitution de leurs fiefs et la manière dont se formèrent les noms patronymiques. Il nous parle ensuite de la hiérarchie des classes, du groupement des fiefs au point de vue géographique de même qu'au point de vue de leur administration. Il étudie enfin la façon dont les redevances étaient payées et la manière dont ces livres de fiefs pouvaient être modifiés.

Ce travail intéressera particulièrement ceux qui étudie le régime de la propriété foncière au moyen âge, qui recherchent les conséquences de ce fait, que c'est dans le *Lehnrecht* que se trouve, en matière juridique, jusqu'au XVIe siècle au moins, le plus d'unité, et cela parce que, dans le principe, les fiefs étaient théoriquement des fiefs d'Empire. Ce qui compliqua la situation, ce fut la nécessité de combiner les *Lehnrechte*, d'une part avec les *Dienstrechte* et les *Hofrechte*, droits particuliers qui

varièrent suivant les usages locaux, d'autre part avec les *Stammesrechte*, au sein desquels s'était faite, pendant toute la première partie du moyen âge, l'évolution juridique du pays.

Georges BLONDEL.

Karl WELLER. **Geschichte des Hauses Hohenlohe.** T. I : *Bis zum Untergang der Hohenstaufen.* Stuttgart, Kohlhammer, 1904. In-8°, x-154 pages.

La maison de Hohenlohe, dont les origines remontent au commencement du XIIe siècle, a joué un rôle important en Allemagne à l'époque des empereurs de la maison de Souabe. Elle possède des archives d'une valeur inestimable qui ont déjà été le point de départ de travaux importants.

M. Weller a voulu compléter les recherches de ses prédécesseurs en s'efforçant de mettre en lumière quelques points restés encore obscurs dans l'histoire de cette illustre famille. Il s'est attaché, notamment, à nous faire connaître ses relations avec la famille des Hohenstaufen. Il a longuement insisté sur la personnalité de Henri de Hohenlohe, qui, en 1225, accompagna à Brindisi la fille du roi de Jérusalem, Isabelle, fiancée à l'empereur Frédéric II. Devenu quelques années après grand maître de l'Ordre Teutonique, Henri de Hohenlohe paraît avoir joué un rôle politique considérable. Il a puissamment travaillé à la germanisation de la partie inférieure de la vallée de la Vistule et des contrées avoisinantes. Il a négocié habilement avec Swantopolk et avec le roi de Pologne. Il a été enfin, en 1249, un collaborateur de saint Louis, en Palestine. Nous savons que beaucoup de chevaliers teutoniques furent à ce moment faits prisonniers par le sultan, en même temps que le roi de France et qu'un grand nombre de seigneurs français. Les circonstances qui ont entouré la mort de Henri de Hohenlohe, la date même de cette mort restent malheureusement enveloppées d'obscurité. Nous voyons cependant, par les recherches de M. Weller, qu'elle a causé, en Allemagne, de profonds regrets.

Georges BLONDEL.

Friedrich RUDOLPH. **Die Entwickelung der Landeshoheit in Kurtrier.** Trier, Lintz, 1905. In-8°, VI-65 pages.

Cette dissertation, rédigée sous l'inspiration du professeur G. von Below, mérite d'être signalée à tous ceux qui étudient les conséquences du régime féodal chez les peuples germaniques. En portant son attention sur l'ancien électorat, dont la ville de Trèves était le centre, M. Rudolph a choisi une région caractéristique, dont le suzerain, l'un

des plus grands seigneurs ecclésiastiques de l'Allemagne, a joué, à plusieurs reprises, un rôle considérable dans l'Empire. Il s'est livré à des recherches fort instructives pour montrer comment l'archevêque avait acquis peu à peu les droits de juridiction, sous leurs différentes formes, et un certain nombre d'autres droits régaliens. Il présente un tableau bien étudié de l'organisation des impôts en insistant sur les conflits interminables qui eurent lieu avec les avoués, du jour où la charge de ceux-ci devint héréditaire. Ils furent pour les archevêques des rivaux dangereux, attirant à eux une partie des pouvoirs que l'archevêque s'était attribués, de telle sorte qu'on arrive à une sorte de « dualisme » qui rend l'histoire des institutions de cette époque particulièrement difficile à débrouiller. Les archevêques finirent néanmoins par reconquérir peu à peu la plus grande partie des droits dont les avoués les avaient dépouillés, et, au XIVe siècle, ils nous apparaissent comme jouissant de pouvoirs extrêmement étendus.

Georges BLONDEL.

H.-B. MEYER. **Hof und Zentralverwaltung der Wettiner (1248-1379).** Leipzig, Teubner, 1902. In-8°, x-150 pages.

Cette consciencieuse dissertation a été élaborée dans le séminaire historique de l'Université de Leipzig, sous la direction et avec les conseils du professeur G. Seeliger. M. Meyer s'est proposé d'étudier, à l'aide de documents manuscrits des archives de Dresde et de Weimar, dont il semble qu'on s'était fort peu servi jusqu'ici, l'organisation de la cour et de l'administration de la famille de Wettin, entre les années 1248 et 1379. Après avoir rappelé dans une substantielle introduction comment la souveraineté territoriale s'était formée dans l'ancienne Misnie et montré quelle était au commencement du XIIIe siècle la situation du clergé, de la noblesse et des villes, M. Meyer décrit, dans trois chapitres successifs, les organes de l'administration centrale, l'organisation judiciaire et le régime financier. L'administration des domaines des Wettin était à peu près la même que celle des autres régions de l'Allemagne du Nord. On trouve un conseil, une chancellerie et de grands officiers qui ressemblent à ceux des pays voisins. L'organisation judiciaire présente au contraire quelques particularités. M. Meyer nous donne d'intéressants détails sur la disparition de certains magistrats, des *Landrichter* et des *Landfriedensrichter* et sur leur remplacement par des avoués, des *Landvögte*, qui ne semblent pas avoir été d'abord des fonctionnaires permanents. Leur situation est très difficile à définir. C'est surtout au point de vue financier que ces personnages jouent un rôle considérable. Dès les premières années du XIVe siècle, ils ont pris une grande importance. Ils réussissent bientôt à rendre leurs charges héréditaires et se font octroyer des pouvoirs à la fois judiciaires, militaires et administratifs. Ils sont désignés d'ailleurs

par des noms caractéristiques : *judex*, *capitaneus*, *Amtmann*. Nous ne pouvons suivre M. Meyer dans le commentaire des documents qu'il a utilisés. Les plus intéressants ont été reproduits dans les appendices. Ils donnent une idée de l'importance de leurs revenus. La dissertation de M. Meyer est accompagnée d'une bibliographie qui, bien qu'incomplète, rendra des services.

Georges Blondel.

Fr. Böhmer. **Urkundenbuch der Reichsstadt Frankfurt**, continué par Friedrich Lau. T. II (1314-1340). Frankfurt-am-Main, J. Baer, 1905. In-4°, vii-644 pages.

Nous ne pouvons qu'admirer le soin avec lequel les érudits allemands continuent ces publications de chartes et de documents, qui contribuent si utilement à nous faire mieux comprendre la vie privée des populations de l'Allemagne au moyen âge. Le deuxième volume du *Codex diplomaticus* de la ville de Francfort-sur-le-Mein, dont la publication, commencée jadis par Böhmer, vient d'être continuée par M. Lau, correspond aux années 1314-1340. C'est une période importante dans l'histoire de l'Allemagne méridionale. Ce sont les années les plus fécondes du règne de l'empereur Louis de Bavière (mort en 1347). Ce prince, qui est toujours resté un peu énigmatique, ne mérite pas seulement d'être connu par ses luttes contre les papes, ses descentes en Italie, ses démêlés avec les Romains. Il a eu aussi constamment des difficultés à l'intérieur de l'Allemagne, et on est encore imparfaitement renseigné sur les procédés à l'aide desquels il a cherché à s'y constituer d'importants domaines, à l'instar des familles de Habsbourg et de Luxembourg. Nous ne pouvons songer à analyser les 726 chartes reproduites dans le recueil que nous signalons ici. Elles sont empruntées à un grand nombre de dépôts d'archives, à ceux surtout de Francfort, de Munich, de Nuremberg et de Fulda. Beaucoup étaient encore inédites, d'autres avaient été publiées d'une façon imparfaite. Les unes sont particulièrement intéressantes pour la vie publique et mettent en relief l'importance et la richesse de la ville de Francfort au xive siècle. Les autres sont des contrats, des actes de ventes ou des testaments, parfois très étendus, comme ceux de Catherine de Wanebach, d'Albert de Hofstatt, de Siegfried Rimp et du doyen Nicolas Gobel. Celui de Frédéric de Hernigen, professeur de médecine, est particulièrement curieux. Ces pièces nous montrent quelle fut l'importance des donations qui furent faites à cette époque aux églises (et aussi aux chevaliers de l'ordre teutonique) et quelle fut la générosité des familles riches, ou même simplement aisées, de ce temps. Plusieurs des documents reproduits par M. Lau sont très instructifs pour l'histoire de l'agriculture. Nous citerons par exemple le relevé des propriétés du chevalier Rodolphe de Sachsenhausen, écoutète de Francfort en l'année 1339,

dont on n'avait publié jusqu'ici que des fragments. Ce tome II renferme quelques pièces additionnelles au tome I, c'est-à-dire des chartes antérieures à l'année 1314. Il se termine par une table des noms de lieux et des noms de personnes, qui facilite les recherches.

Georges Blondel.

Paul Sander. **Die reichsstädtische Haushaltung Nürnbergs, dargestellt auf Grund ihres Zustandes von 1431 bis 1440.** Leipzig, Teubner, 1902. 1 vol. en 2 tomes in-8°, xxx-938 pages.

L'antique cité de Nuremberg, qui a encore aujourd'hui si bien conservé sa physionomie, a joué en Allemagne au point de vue économique, surtout à partir de Charles VI, un rôle considérable. M. Paul Sander a consacré deux gros volumes à décrire son organisation intérieure de 1431 à 1440. Un millier de pages pour une si courte période, c'est peut-être beaucoup! Il faut cependant reconnaître que c'est par des études de détail aussi approfondies que celle que nous signalons ici qu'on peut espérer renouveler ou au moins rectifier sur quelques points l'histoire intérieure du peuple allemand et mieux faire comprendre sa vie quotidienne, ses institutions et sa mentalité. Les archives de Nuremberg, j'ai pu m'en convaincre moi-même pour y avoir quelque temps travaillé, sont fort riches. M. Sander les a explorées avec beaucoup de soin. Il a fait une œuvre méritoire en s'orientant au milieu des documents imparfaitement classés qu'elles renferment et a même su dégager quelques idées générales qui méritent d'être notées. L'une des raisons qui rendent si souvent obscure l'administration des villes allemandes au moyen âge, c'est la présence de deux catégories de fonctionnaires, dépendant les uns de la municipalité, les autres du souverain. Or, précisément à Nuremberg, on ne se trouve pas en présence de ce dualisme. Le pouvoir appartient à un conseil exécutif formé par les représentants des principales familles patriciennes, qui choisissaient d'ailleurs huit maîtres artisans pour siéger avec eux. Les actes dressés par ordre de ce conseil ayant été soigneusement conservés, l'histoire intérieure de la ville de Nuremberg est relativement facile à reconstituer. M. Sander a divisé son travail en six parties, précédées d'une longue introduction sur la période antérieure à 1431. Il parle : 1° des conseillers; 2° des fonctionnaires et employés administratifs; 3° de l'organisation financière; 4° des différentes sources de revenus publics; 5° des dépenses publiques. La sixième partie est consacrée à des vues d'ensemble sur l'organisation financière et la comptabilité municipale jusqu'en 1794. Plusieurs appendices donnent des renseignements complémentaires sur la population de la ville dans la première moitié du xve siècle; sur le recensement de l'année 1449; sur la façon dont étaient levés certains impôts; sur le prix des denrées alimentaires de 1400 à 1800; sur les salaires de certains artisans de 1452 à 1545 et sur le déclin du gouvernement municipal. Ce déclin aboutit à une sorte de cataclysme

essentiellement dû à ce que le conseil, formé uniquement de patriciens, ne sut pas s'adapter à certaines exigences des temps nouveaux.

Nous ne pouvons songer à analyser ici tous les chapitres de ce gros ouvrage; ce qui nous paraît surtout ressortir des plus importants d'entre eux, c'est ce fait que les patriciens, étant à la tête du mouvement économique, se procurèrent au moyen du commerce des bénéfices considérables et des avantages matériels de toute sorte.

Nuremberg a dû une partie de son importance aux relations étendues que ces patriciens surent entretenir avec les villes les plus éloignées de l'Europe. La situation se modifia lorsqu'au XVIe siècle les patriciens en vinrent à considérer l'industrie et le commerce comme des occupations indignes d'eux. Ils perdent alors peu à peu leur prépondérance. C'est par leur rôle politique qu'ils cherchent à la reconquérir, et l'autonomie de la ville devient pour eux une question de première importance. C'est pour ce motif qu'on les voit rechercher l'appui de la maison de Habsbourg contre leurs voisins. Politique funeste qui entraînera Nuremberg à se mêler à la guerre de Sept ans et contribuera à épuiser ses ressources. Il est intéressant de remarquer que le développement de l'industrie a précédé à Nuremberg le développement du commerce. C'est peu à peu qu'à la vie industrielle est venue se surajouter une activité commerciale qui s'est rapidement développée. Les marchands de Nuremberg ont vite compris qu'ils pouvaient tirer un excellent parti de la situation géographique de leur ville, qui nous apparaît comme un entrepôt et un centre de répartition des marchandises les plus diverses, spécialement des épices venues de l'Orient. C'est à Nuremberg que les habitants de la Silésie achètent les vins provenant de l'Italie ou de la région du Rhin; c'est à Nuremberg que de toute la vallée du Danube on vient acheter la laine d'origine anglaise et les harengs pêchés dans les mers du Nord. Ce sont des habitants de Nuremberg qui constituent à Lyon et à Venise ces associations de marchands allemands qui prirent une grande place dans l'activité commerciale de ces villes. On voit fréquemment dans les documents du XVe siècle, cités par M. Sander, des négociants, tels que Mathieu Ebner, dont les opérations s'étendent de la France à la Hongrie. Les marchands de Nuremberg nous apparaissent au surplus comme se déplaçant avec facilité et comme s'occupant eux-mêmes des ventes et des achats. Nous sommes surpris de voir qu'à une époque où le crédit était encore peu développé ils savent faire une quantité prodigieuse d'affaires avec des capitaux qui nous paraissent bien peu considérables.

M. Sander croit pouvoir affirmer que Nuremberg, à l'époque qu'il a étudiée, est la première ville de l'Allemagne. Il vante l'ardeur au travail de ses habitants, leur perspicacité, leur esprit, leur intelligence des affaires et admire la puissance à laquelle ils parvinrent.

Il nous donne aussi d'intéressants détails sur le luxe relatif que déployèrent certaines familles, luxe dans la nourriture qui détermina l'élévation des prix d'un certain nombre de denrées alimentaires, et luxe dans l'habitation et le vêtement qui dénote une grande aisance.

Arthur KERN. **Deutsche Hofordnungen des XVI und XVII Jahrhunderts. T. I : Brandenburg, Preussen, Pommern, Mecklenburg.** Berlin, Weidmann, 1905. In-8°, XVI-315 pages.

C'est par l'initiative du professeur Steinhausen, avec l'approbation du cinquième Congrès des historiens allemands et l'appui de l'Académie des sciences de Prusse, que se présente au public la collection des documents relatifs à l'histoire de la civilisation allemande. Elle comporte jusqu'ici deux séries distinctes. La première, intitulée : *Briefe*, a été inaugurée il y a huit ans; le présent volume appartient à la seconde, intitulée : *Ordnungen*. Il réunit les « règlements pour la cour » (*Hofordnungen*) émanés de différents princes de l'Allemagne orientale (Hohenzollern de Brandebourg et de Prusse, ducs de Poméranie, ducs de Mecklembourg) pendant les XVIe et XVIIe siècles. Il n'y avait pas lieu de remonter plus haut, car, pour la région étudiée, un seul règlement antérieur nous a été conservé, celui de l'électeur Albert-Achille, qui date de 1473 et qu'a reproduit déjà le *Codex diplomaticus brandenburgensis* de Riedel.

Les règlements publiés ici, au nombre d'une vingtaine, sont tous compris entre le milieu du XVIe et le milieu du XVIIe siècle, sauf un seul, celui du duc Frédéric-Guillaume de Mecklembourg, qui date des dernières années du XVIIe. Ils sont d'étendue et d'intérêt inégal. Mais un bon nombre d'entre eux, très développés, passent en revue tous les offices. Ils nous permettent alors d'atteindre jusqu'au moindre détail de l'organisation et de la vie des petites cours où ils ont été appliqués.

Leur but est, en effet, de fixer de façon précise, d'une part les devoirs de tous ceux qui ont quelque office à la cour, du maréchal au dernier valet d'écurie, et d'autre part ce qui leur est dû comme nourriture, vêtements, fournitures de toutes sortes, jusqu'au nombre de bougies auquel ils ont droit par semaine. Nous voyons ainsi défiler sous nos yeux les chefs d'offices : le maréchal (*Hofmarschall, Obermarschall*), qui est responsable du bon ordre, exerce partout sa surveillance, arrête les comptes de la semaine, dresse une ou deux fois par an l'inventaire de l'argenterie et du linge et remplace vraiment le prince à la tête de sa maison; le maître de la cuisine (*Küchenmeister*), dont la dignité et l'importance varient suivant que le prince nourrit tout le personnel de sa cour, ce qui est le cas ordinaire, ou que s'est établi l'usage d'une indemnité de nourriture (*Kostgeld*); le maître de la cave (*Kellermeister*); le valet d'argenterie (*Silberknecht*), qui a le soin de l'argenterie, et son subordonné, le maître de la salle (*Saalherr*), qui a celui de la vaisselle d'étain; l'intendante, proprement « la vieille femme » (*Altfrau*), préposée à la garde et à l'entretien du linge et de la literie; l'écuyer (*Stallmeister*); le garde de la porte (*Torwärter*), etc. Mais à côté de ceux-ci figurent aussi tous ceux qui les aident, pages, laquais, trompettes, valets de cuisine, de chasse ou d'écurie.

Évidemment, les prescriptions du règlement n'étaient pas toujours respectées et bien des formules en laissent transparaître l'aveu; mais par là même elles nous font connaître les négligences, les abus, les voleries de toute sorte contre lesquels tous ces petits princes essayaient en vain de se défendre. Il est amusant de voir l'insistance avec laquelle ils interdisent au garde de la porte de laisser passer personne à l'heure des repas; au maître de cuisine de conserver les épices ailleurs que dans des boîtes fermées, dont seul il gardera la clef; aux officiers de tout ordre de jamais rôder dans les cuisines, où ils n'ont que faire; d'introduire à la cour plus de valets et dans l'écurie princière plus de chevaux qu'ils n'en ont le droit; de se faire servir des repas à la dérobée (*Winkelessen*), en dehors des tables et des heures officielles. Et, dans tout ce détail précis et puéril, les renseignements curieux abondent, surtout sur la vie matérielle, car un duc de Mecklembourg ou même un duc de Prusse était trop à court d'argent pour se désintéresser des moindres dépenses. Dans le règlement publié par le margrave Jean de Cüstrin, par exemple, ce qui concerne « la bouche » occupe vingt-six pages sur quarante-cinq; de longs articles spécifient les achats qui doivent être faits chaque année en viandes, boissons, beurre, œufs, épices, sucreries, fruits secs, etc.; puis sont énumérées et désignées les deux cent quinze personnes qui, chaque jour, ont droit à la table. D'autres règlements, celui du duc de Poméranie Jean-Frédéric et celui du duc de Mecklembourg Jean-Albert II, dénombrent les tables servies, — ici quatorze, là vingt et une, — et nomment tous ceux qui ont droit d'y prendre place. D'autres encore nous disent le nombre et la composition des repas, depuis la *Morgensuppe*, où l'on buvait tant qu'on la supprimait prudemment le dimanche avant l'office, jusqu'au *Schlaftrunk*, qui clôturait la journée. Il y a ainsi, d'un bout à l'autre du volume, sur toute la vie journalière de ces petites cours allemandes, une foule de renseignements un peu menus, mais précis et expressifs. Ajoutons que le texte est accompagné des notes indispensables et suivi d'un triple index, des noms de lieux, de personnes et de choses, qui y rend les recherches faciles.

G. Pagès.

Arthur Cohen. **Die Verschuldung des bauerlichen Grundbesitzes in Bayern, von der Entstehung der Hypothek, bis zum Beginn der Aufklärungsperiode, 1598-1745.** Leipzig, Duncker et Humblot, 1906. In-8°, xix-470 pages.

C'est une étude profondément instructive que celle des efforts tentés par les classes rurales au cours des siècles, sous les régimes politiques les plus divers, pour rendre leur condition meilleure. Ces efforts sont encore imparfaitement connus. Les populations agricoles se laissent aisément oublier. La surface des champs est silencieuse; silencieuses

aussi les souffrances de ceux qui y habitent. Les révolutions s'y font sans bruit; ce n'est que peu à peu que les transformations qu'elles subissent attirent l'attention. Et pourtant les questions agraires ne touchent pas seulement les cultivateurs, elles intéressent aussi les habitants des villes, les industriels et les commerçants. On comprend que Benoît Malon n'ait pas hésité à écrire : « La vraie question sociale, la seule question sociale est la question du sol; toutes les autres dépendent de celle-là. »

Entre tant de problèmes dont la solution intéresse les cultivateurs, il faut placer celui, parfois si poignant, de l'endettement de la propriété foncière et de l'organisation du crédit. L'ouvrage, fortement documenté, que nous signalons ici, intéressera vivement ceux qui veulent connaître les vicissitudes par lesquelles a passé pendant plusieurs siècles une des régions les plus importantes de l'Allemagne méridionale. Nous ne pouvons suivre l'auteur dans l'examen des questions techniques, qui tiennent une très grande place dans son livre. Signalons d'abord la remarquable introduction dans laquelle, remontant jusqu'au moyen âge, il nous montre comment la propriété paysanne fut engagée dans l'organisation des *Markgenossenschaften*. Ce sont les donations considérables faites aux églises pendant la première moitié du moyen âge qui semblent avoir le plus contribué à désagréger les associations de la marche. Cette désagrégation se fit surtout grâce à la disparition du principe de l'inaliénabilité ou de la quasi-inaliénabilité du sol qui permit des ventes fréquentes; on imagina d'ailleurs toutes sortes de formalités qui provoquèrent maintes fois de vives résistances. Parmi les types de vente les plus curieux il faut signaler la vente par nécessité (*von Geldsnot*), dont le développement fut parallèle à celui des prêts hypothécaires, lesquels prirent une importance croissante à mesure que les prestations en argent se substituaient aux prestations en nature, que la *Geldwirtschaft* remplaça la *Naturalwirtschaft*. Mais l'ancienne communauté familiale ne disparut que lentement; on en retrouve encore des vestiges importants au XVIIe siècle. Deux grands faits paraissent en somme avoir dominé l'évolution juridique de ce temps : c'est, d'une part, un conflit profond entre l'idée du communisme familial et le principe d'un régime successoral fondé sur un plus grand respect de la personnalité individuelle; c'est, d'autre part, une organisation de plus en plus parfaite des garanties réelles, organisation qui fit adopter le principe de la publicité. Les savantes recherches de M. Cohen l'ont amené à présenter des aperçus intéressants et originaux sur certaines questions mal connues, telles que l'intervention des seigneurs fonciers dans la constitution des gages ou hypothèques, la signification et la portée des consentements qui étaient requis, le caractère des relations entre prêteurs et emprunteurs, le rôle de la justice et de la police vis-à-vis des débiteurs, etc. Fort curieux aussi les détails qu'il nous donne sur les mesures répressives qui durent être prises, souvent sans succès, à l'égard des usuriers, qui furent en

Bavière peut-être encore plus qu'ailleurs une plaie pour les paysans. M. Cohen montre fort judicieusement, au surplus, comment certains faits extérieurs agirent sur la vie économique et juridique des habitants des campagnes, comment par exemple les mauvaises récoltes, dues ordinairement aux intempéries, amenèrent d'épouvantables détresses. Il n'a garde d'oublier les guerres, principalement la guerre de Trente ans. On se fait difficilement une idée des pillages dont elle fut l'occasion et des misères qu'elle provoqua. Certaines régions devinrent de véritables solitudes. La destruction complète des chevaux obligea les hommes eux-mêmes à s'atteler aux charrues; la dépréciation du sol fut inouïe ; il y eut pendant quelques années une pénurie absolue d'argent et impossibilité par suite d'acquitter les dettes arriérées. Des documents de l'année 1669 (il y avait alors plus de vingt ans que la guerre avait cessé) nous montrent à quelle triste situation on en était réduit. Les gouvernements du XVIIe siècle, en dépit de quelques règlements intéressants, comme ceux de 1627, 1650, 1654, ne paraissent pas avoir compris suffisamment leur devoir, pris suffisamment à cœur leur responsabilité. Le livre de M. Cohen prouve une fois de plus que l'amélioration du sort du paysan n'est pas ordinairement le fruit d'initiatives spontanées. Comme le dit un vieux proverbe :

Wenn der Bauer nicht muss
So rührt er weder Hand noch Fuss.

Ces brèves indications suffiront à donner une idée de l'intérêt qui s'attache au livre que nous venons d'analyser. Il est éminemment propre à attirer l'attention sur l'histoire de ces classes rurales aux misères desquelles nul homme de cœur ne peut rester indifférent. Aujourd'hui encore, malgré l'essor donné au crédit, les agriculteurs souffrent toujours du formidable endettement qui pèse sur eux, mais l'étude des souffrances qu'ils ont endurées jadis a quelque chose de consolant. Si l'Allemand est lent à s'émouvoir, il est patient et sait attendre. Et savoir attendre, c'est être presque certain d'arriver.

Georges BLONDEL.

Salka GOLDMANN. **Danziger Verfassungskämpfe unter Polnischer Herrschaft.** Leipzig, Teubner. In-8°, VIII-121 pages. (Fait partie des *Leipziger Studien* publiées par Buchholz, Lamprecht, Marcks et Seeliger.)

Peu de villes allemandes ont une histoire aussi instructive que celle de Danzig. Ce n'est pas seulement à l'époque de la ligue hanséatique que sa vie intérieure mérite de fixer l'attention; elle offre aussi un spectacle intéressant au XVIIIe siècle, à une époque qui est pourtant une époque de décadence pour la plupart des villes de l'Europe centrale.

L'auteur de l'excellente monographie que nous signalons ici a surtout étudié les luttes qui eurent pour effet d'enlever à l'administration de Danzig le caractère oligarchique qui la faisait ressembler aux villes italiennes du moyen âge. Mais Mlle Goldmann a pensé que pour bien comprendre les conflits qui se produisirent, il était indispensable de connaître dans ses traits généraux l'organisation administrative de l'époque antérieure. Elle a consacré la première partie de son travail à une étude sommaire de l'histoire de Danzig jusqu'au XVIIIe siècle. Pendant les dernières années de la domination de l'ordre teutonique, cette ville nous apparaît comme s'étant déjà émancipée de la tutelle que les chevaliers avaient fait longtemps peser sur elle. Elle soutient avec succès la concurrence commerciale que lui font d'autres villes restées sous la domination plus directe des chevaliers et est en réalité à ce moment dans une situation supérieure à celle des autres cités de la région. Elle supporte notamment avec une facilité remarquable les sacrifices pécuniaires que rendent nécessaires les guerres perpétuelles du XIIIe siècle; seule, parmi les villes hanséatiques, celle de Lubeck la surpasse en richesse et en puissance.

C'est en 1454 que Danzig passe sous la domination polonaise, mais, en réalité, elle continue à jouir d'une autonomie presque complète. Les rois de Pologne n'exercent guère envers elle qu'une souveraineté nominale; les conflits fréquents qui la mettent aux prises avec le gouvernement polonais se terminent invariablement à son avantage. Tout au plus se résigne-t-elle à acheter sa tranquillité par quelques sommes d'argent, ce qui cadre à merveille avec ce que nous savons des dépenses effrénées qui se faisaient à la cour de Pologne. En somme, la prospérité et l'influence de Danzig grandissent jusqu'au milieu du XVIIe siècle. Elle devient peu à peu une véritable métropole. C'est un entrepôt commercial de premier ordre entre l'Europe orientale et l'Occident. Si les plans audacieux des Sobieski et de Bathory, qui voulaient porter les frontières de la Pologne jusqu'à la mer Noire, avaient pu se réaliser, Danzig, au dire de Mlle Goldmann, serait devenue une seconde Amsterdam.

Les progrès du commerce développèrent le luxe et le goût du confortable dans toutes les classes de la population. Ils amenèrent peu à peu la formation d'une classe très riche de négociants qui se transforma, comme il fallait s'y attendre, en une sorte de patriciat. Cette oligarchie s'efforça de concentrer tous les pouvoirs entre ses mains et gouverna la ville avec une grande autorité.

Mais la composition du conseil de la ville, primitivement formé de membres de ces familles patriciennes, se modifia peu à peu. Arrivés au pouvoir, ces patriciens dédaignèrent le négoce et se bornèrent à la gestion des affaires publiques; de sorte que le conseil, composé au début de marchands et de patriciens, se transforma en une assemblée de légistes et de grands seigneurs, étrangers, pour la plupart, à la vie commerciale de la cité. Ce devait être une des causes principales de la

décadence de Danzig au XVIIIe siècle. La population de la ville se composait au surplus de plusieurs « ordres »; le conseil formait le premier; le second était constitué essentiellement par les tribunaux échevinaux. Ces deux premiers ordres étaient l'un et l'autre les organes des patriciens auxquels ils étaient dévoués. Le troisième ordre comprenait la bourgeoisie, qui entendait surveiller les actes du conseil et s'occuper elle aussi des affaires publiques. Reléguée d'abord à l'arrière-plan, elle avait su, dès le commencement du XVIIe siècle, conquérir un contrôle assez effectif sur les finances; elle était arrivée à ses fins par l'exercice du droit de pétition, en multipliant les suppliques et les réclamations, et avait fini par conquérir certains pouvoirs mal définis, ce qui avait fait de l'organisation administrative de Danzig le mécanisme le « plus compliqué de l'Allemagne ». Il y avait au surplus, à côté du troisième ordre, un élément démocratique composé des corps de métiers qui prenaient de plus en plus conscience de leur importance.

Se jugeant opprimés par les deux premiers ordres, le troisième et le quatrième s'adressèrent à la cour de Pologne. Quelque faible que fussent les liens qui rattachaient Danzig aux souverains de ce pays, on sentait unanimement que leur appui était précieux pour défendre l'autonomie contre deux voisins dangereux, la Suède et le Brandebourg. Le roi Jean Sobieski accepta de venir en personne juger certaines questions et le conseil ne conserva l'indépendance à laquelle il était si attaché qu'au moyen de dons faits à ce prince et de gratifications aux personnes de son entourage. A ce moment, le parti démocratique n'est pas encore assez puissant pour s'imposer, et le conseil achète le silence de la bourgeoisie en faisant droit à quelques-unes de ses réclamations (p. 69).

Ces luttes intérieures que Mlle Goldmann a étudiées avec grand soin préparèrent la révolution du XVIIIe siècle, qui est l'objet principal de son étude. Mais ces explications préalables étaient nécessaires pour faire comprendre les événements qui se produisirent de 1748 à 1752. C'est le conseil qui sera cette fois vaincu, et voici les raisons principales de son insuccès : 1° il s'était transformé en une sorte d'assemblée de juristes, étrangers à la vie pratique et au mouvement des esprits, incapables de comprendre les dangers qui les menaçaient et de prendre les mesures qui auraient pu les conjurer; 2° les transformations économiques de l'Europe avaient introduit de grands changements dans la vie des commerçants : Danzig avait perdu son importance comme entrepôt de l'Europe occidentale et un certain mécontentement fermentait dans tous les esprits; 3° l'évolution économique de cette époque avait déjà donné naissance à une nouvelle classe, la classe des capitalistes, opposée aux petits marchands et aux artisans, qui formaient vis-à-vis d'elle une sorte de masse prolétaire prête à s'insurger.

Il faut ajouter que deux puissances, la Russie et la Prusse, enfermaient Danzig comme dans une sorte d'étau, rendant inefficaces et les mesures protectionnistes auxquelles la ville était restée fidèle, et le mercantilisme municipal qui avait fait sa grandeur au moyen âge.

Ces transformations intérieures devaient être l'occasion d'une série de conflits que nous ne pouvons analyser ici et qui aboutirent à une nouvelle constitution, connue sous le nom d'ordonnance de Sigismond III : elle fit passer le pouvoir aux mains des capitalistes. L'avènement de ces personnages est le trait caractéristique de l'histoire intérieure de Danzig au XVIIIe siècle. Cependant, avant que ces nouveaux venus aient eu le temps de se rendre maîtres du pouvoir, avant qu'ils eussent organisé l'administration nouvelle dans ses différents rouages, Danzig fut victime d'un nouveau danger et perdit peu à peu son rôle de reine de la Baltique. Ce danger, prévu depuis longtemps déjà par les esprits perspicaces, ce fut l'annexion à la Prusse en 1793.

La dissertation de Mlle Goldmann, qui est d'une netteté exceptionnelle, est écrite, en outre, avec une hauteur de vues qui en rend la lecture fort instructive pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire comparée des institutions municipales.

Georges BLONDEL.

Guy Stanton FORD. **Hanover and Prussia, 1795-1803. A study in neutrality.** New-York, Macmillan Company, 1903. In-8°, 316 pages. (Studies in history, economics and public law, edited by the Faculty of political science of Columbia University, vol. XVIII, n° 3.)

L'importance de l'union du Hanovre avec l'Angleterre pendant cent vingt-cinq ans a frappé la curiosité scientifique de M. Ford. En étudiant de plus près cette série de faits, le jeune érudit américain s'est convaincu que, au point de vue politique proprement dit, l'électorat a dépendu, pendant la majeure partie de cette époque, beaucoup moins de l'Angleterre lointaine que de sa puissante voisine, la Prusse. C'est une idée très juste et qui pourtant n'a jamais été mûrement considérée et développée. Pour commencer, M. Ford a fait porter ses recherches sur les années 1795-1807, au cours desquelles le Hanovre fut appelé à jouer un rôle particulièrement intéressant et influent.

L'auteur sait très bien exposer l'état intérieur et surtout les relations extérieures du Hanovre et sa position très compliquée comme membre du Saint-Empire, comme pays sujet au roi d'Angleterre, et avec cela vivant de la bonne grâce du monarque prussien, particulièrement depuis l'immense essor de Frédéric II. L'influence des Hohenzollern devient d'autant plus considérable que le troisième des rois hanovriens de la Grande-Bretagne, né et élevé dans ce dernier pays, était entièrement Anglais et ne portait qu'un intérêt très secondaire à la patrie de sa famille. D'où de nombreux différends entre ce prince et ses ministres hanovriens; ceux-ci prennent parfois des résolutions contraires à la volonté du souverain nominal, qui se voit forcé alors à les laisser agir à leur guise, contre son propre désir et celui de son

cabinet anglais. Bref, on peut dire que, dans les dernières vingt années du XVIIIe siècle, la Prusse était vraiment maîtresse du Hanovre.

Le roi Frédéric-Guillaume II et surtout le comte Haugwitz surent maintenir cet état des choses pendant les orages et les catastrophes des guerres de la Révolution. Par la douceur, l'astuce et d'habiles manœuvres diplomatiques, le ministre prussien parvint même à réaliser l'occupation de l'électorat par la Prusse en 1801 : personne ne croyait qu'elle l'abandonnerait jamais. En effet, cette occupation était d'une nécessité absolue pour la Prusse, si elle voulait maintenir sa suprématie dans l'Allemagne du Nord, ou même sauvegarder sa propre sécurité; elle ne pouvait tolérer les drapeaux français aux portes de Magdebourg. Et si l'aristocratie hanovrienne était opposée à cette mesure, la population, en général, lui était pour la plupart favorable, par peur des Français. Mais le jeune roi Frédéric-Guillaume III se montra bientôt incapable d'aucun système politique qui eût demandé tant soit peu de force et d'énergie. Ni lui ni son « cabinet de cuisine » ne voulaient comprendre, par pusillanimité, que même le système de neutralité, préconisé par Haugwitz et réalisé par lui avec assez d'adresse, exigeait que, au besoin, on montrât résolument « le poing bardé de fer ». — Le roi, dit M. Ford (p. 191), confirmant ainsi le jugement de tous les historiens non prévenus par le chauvinisme ou le servilisme, « le roi unissait à la médiocrité de son intelligence, qui rendait les conseillers nécessaires, une étroitesse d'esprit et une idée exagérée de sa propre autorité, qui ne lui permettaient pas de tolérer parmi eux des hommes de force ou d'initiative ». Ne connaissant que trop bien les défauts de son État et pourtant trop timide et trop pauvre d'idées pour y remédier, il se méfiait de lui-même, de ses ministres et de son armée. Il préluda à la grande défaite de la Prusse en admettant, contre les conseils pressants de Haugwitz, l'occupation du Hanovre par les Français en 1803. Le fait que ni la Russie, ni l'Angleterre ne firent alors rien pour sauver l'électorat de cette catastrophe ne saurait excuser la lamentable faiblesse de Frédéric-Guillaume III. Depuis ce moment, il était devenu la victime froidement visée par Napoléon.

Sur toute cette évolution, M. Ford nous fournit des données très exactes et clairement formulées. Parfois cependant on aperçoit trop chez lui l'influence des idées professées par quelques érudits de l'Allemagne, où il n'a pu lui-même étudier qu'un temps naturellement restreint. Il est inexact de dire que seuls MM. Bailleu et Sorel aient prouvé que la participation de la Prusse à la guerre de la première coalition était contraire à son véritable intérêt (p. 56) : de nombreux historiens, Sybel entre autres, l'avaient démontré avant eux. L'auteur exagère la valeur de Frédéric-Guillaume II, qu'il appelle « un souverain vigoureux et habile » (p. 29). Il cite (p. 123) le comte de Hertzberg parmi les ministres dirigeants de la Prusse, pour l'an 1796, alors que cet homme d'État était démissionnaire depuis 1791.

Mais ce sont là des erreurs de détails. En général, c'est un excellent livre, qui, d'après des sources authentiques, met en relief une série de faits et d'idées imparfaitement connus ou peu considérés jusqu'à présent. M. Ford a démontré notamment que la défaite diplomatique de 1803 fut la véritable origine de l'effondrement militaire et politique de la Prusse en 1806.

M. PHILIPPSON.

Ottokar LORENZ. **Kaiser Wilhelm und die Begründung des Reichs, 1866-1871.** Iena, Gustav Fischer, 1902. In-8°, VIII-634 pages.

La formation de l'Allemagne contemporaine est d'une telle importance historique, les événements de cette évolution sont si nombreux et divers que les écrivains ne se lassent pas d'en reprendre le récit; à mesure que le temps s'écoule, de nouveaux documents sont publiés et le recul nécessaire pour bien juger se produit; au jour où les archives des divers états allemands seront définitivement ouvertes pour la période de 1866 à 1871, bien des détails seront précisés; mais certains historiens, Sybel notamment pour rédiger son monumental ouvrage, *Die Begründung des deutschen Reichs*, ont eu de grandes facilités pour fouiller tout ou partie des fonds d'État. M. Lorenz a eu chance analogue; il a eu communication de nombreux documents inédits appartenant aux archives du grand-duché de Bade, et il peut apporter dans son étude des appréciations personnelles fondées sur des pièces nouvelles.

Après une introduction sur l'idée allemande depuis 1815, M. Lorenz examine la formation de l'Allemagne de 1866 à 1871, et son travail se divise en trois parties : la paix de Prague et la formation de la confédération de l'Allemagne du Nord, — la période de 1867 à 1870, — la guerre franco-allemande et la proclamation de l'empire.

La seconde partie nous a semblé particulièrement intéressante; l'époque qui suit la paix de Prague est troublée et d'une étude difficile; la confédération de l'Allemagne du Nord semble absorbée dans son organisation à créer; Bismarck est souvent malade et obligé de se retirer de longs mois à Putbus ou à Varzin; sa politique paraît inégale, tantôt susceptible, tantôt pacifique, elle est, au fond, appliquée et suivie, le chancelier surveille avec attention les menées des partis dans les États du sud, les efforts de l'Autriche, les desseins de Napoléon III. Il est admirablement servi par ses envoyés, officiels ou secrets, qui le tiennent au courant de tous les faits et de toutes les opinions. Il importe pour la Prusse d'empêcher les trois États du sud de se lier entre eux, en une seconde confédération qui prendrait un caractère défini et rendrait plus difficile la formation du grand empire. Baden est favorable à l'idée allemande, mais la Bavière et le Wurtemberg tiennent à leur indépendance, et l'histoire de ces quatre années se résume pour eux dans une lutte entre le parti du

séparatisme, secondé par la cour et encouragé par l'Autriche, et le parti de la grande Allemagne, où vont les généraux et que Bismarck dirige et soutient. Au commencement de 1870, le Wurtemberg et la Bavière s'écartaient toujours plus de la confédération du Nord, le prince de Hohenlohe était trouvé trop Prussien et quittait le ministère bavarois; « les chambres semblaient décidées à éterniser la souveraineté des petits États ». La secousse de 1870, — crainte de l'invasion, marche ensemble, succès communs, — triompha de leurs hésitations.

On peut faire à M. Lorenz non un reproche, mais une observation : son livre est plus une apologie de l'action prussienne qu'un ouvrage d'histoire sereine et impartiale; son admiration pour Bismarck est parfois passionnée et l'empêche de le bien juger. Est-ce le grandir qu'en faire un homme pacifique, qui n'avait créé la confédération du Nord que « dans la décision de n'être en aucun cas la cause d'une guerre en Europe » ? Le puissant homme d'État l'avait prédit, l'Allemagne ne se ferait que par le fer et le sang; la lutte de 1866 n'avait pas suffi, il voulait faire l'Allemagne, il fit la guerre de 1870. L'admiration de M. Lorenz l'entraîne également à décrier les adversaires du chancelier, tous ceux qui ne se sont pas pliés humblement devant son génie et ses volontés, et notamment il n'est sarcasmes ou cris de colère qu'il ne jette contre M. de Beust. Il est pourtant difficile de reprocher à M. de Beust de ne pas adorer Bismarck; ministre du petit royaume de Saxe, il a essayé de le sauver en imaginant l'Allemagne en trois tronçons, il a succombé; appelé à diriger l'Autriche, on ne peut lui demander d'en faire, au lendemain de Sadowa, un satellite de la confédération du Nord; il rend à sa nouvelle patrie un triple service : il lui garantit la paix intérieure par l'organisation du dualisme, il combat l'ultramontanisme et lui assure la paix religieuse, il lui conserve la paix extérieure sans la lancer dans une guerre de revanche. Tout cela n'est-il rien ? Enfin, on doit relever que M. Lorenz exagère souvent le rôle personnel de Guillaume, âme honnête et droite, dont le talent premier, et il est grand, fut de trouver trois hommes, et de les appuyer, mais qui s'en rapporta le plus souvent à eux dans la direction de sa politique.

Ces réserves d'opinion faites, on doit louer dans l'ouvrage de M. Lorenz un plan heureux et qui permet de se retrouver dans le fouillis des faits, une documentation abondante et parfois inédite : c'est un travail approfondi et qu'il faut étudier soigneusement.

Paul MATTER.

Paul VON ROELL et Georg EPSTEIN. **Bismarcks Staatsrecht**. Berlin, Ferd. Dümmler, 1903. In-8°, 488 pages.

« La figure de Bismarck, sa vie et son œuvre sont présentées au peuple allemand d'une façon si complète qu'il ne semble y avoir plus rien de nouveau à dire »; cette constatation, douloureuse pour l'his-

torien, faite par MM. de Roëll et Epstein, est immédiatement contredite par leur propre ouvrage. Ils ont eu l'idée ingénieuse de rechercher « l'attitude du prince Otto de Bismarck dans les questions les plus importantes du droit public allemand et prussien ». Ils étaient fortement documentés par les nombreux discours, entretiens et déclarations du chancelier, et ils ont repris ses opinions sur chacune des matières de droit constitutionnel : c'est en quelque sorte un cours professé par Bismarck lui-même et qui va de la nature de la confédération impériale, — *Staatenbund* ou *Bundestaat*, — à l'organisation des pouvoirs, empereur, chancelier, Bundesrat et Reichstag, et jusqu'au régime parlementaire de la Prusse. L'ouvrage se termine par un long exposé de l'organisation de la province d'empire, l'Alsace-Lorraine, telle que l'entendait Bismarck : les auteurs ne paraissent point s'être entièrement inspirés des réalités présentes, lorsqu'ils croient définitive l'administration adoptée par le chancelier de fer. L'empereur Guillaume II a dû y apporter quelques modifications.

Ce gros livre, bourré de faits, révèle des détails peu connus ou tombés en oubli : l'histoire du trésor de guerre, par exemple, enfoui dans une tour de Spandau, non sans l'opposition d'un député économe, Lœwe, qui trouvait qu'une pareille somme ne devait pas rester morte à jamais. Les débats parlementaires sur la loi électorale, sur les relations financières de l'empire avec les États qui le composent sont particulièrement intéressants. Enfin les années postérieures à la guerre, les débuts de l'empire dans la vie constitutionnelle ont permis à MM. de Roëll et Epstein de curieuses analyses et des rapprochements qui sont une des parties les plus attachantes de leur ouvrage.

Paul Matter.

AUTRICHE-HONGRIE.

Max Vancsa. **Geschichte Nieder-und Oberœsterreichs.** T. I. Gotha, F.-Andreas Perthes, 1905. In-8°, xii-616 pages.

Le volume de M. Vancsa fait partie de la collection bien connue *Allgemeine Staatengeschichte*, fondée en 1819 par Heeren et Uckert, aujourd'hui dirigée par Karl Lamprecht. Il offre un intérêt particulier au moment où se prépare, au sein de la monarchie austro-hongroise, une évolution qui aura de graves conséquences pour l'avenir. Les provinces de Haute et de Basse-Autriche peuvent être regardées comme le noyau de l'Autriche actuelle, où, en dépit de l'importance prise par l'élément slave dans le vieil empire des Habsbourg, la note germanique reste toujours la note dominante. Et pourtant elles n'avaient fait depuis longtemps l'objet d'aucun travail approfondi. Il faut remonter à l'année 1847 pour trouver une histoire un peu détaillée de cette région.

Bibliothécaire et archiviste de la province de Basse-Autriche, M. Vancsa, qui connaît à merveille les sources et documents inédits de même que les nombreuses publications parues depuis soixante ans, était fort bien préparé pour nous donner un travail nouveau. Il a tiré bon parti des travaux de toute sorte dont il ne se contente pas, dans une longue introduction, de donner la liste, mais qu'il soumet à une critique judicieuse. Un style limpide rend la lecture de son livre agréable et facile. Époque primitive, époque romaine, luttes entre les Romains et les Germains, invasions des Slaves et des Avares, luttes contre les Hongrois, alternatives de progrès et de recul de la civilisation germanique, formation définitive de deux « Marches », vie intellectuelle et religieuse, politique de la famille des Babenberg, développement des villes qui atteignent de bonne heure un haut degré de prospérité, telles sont les principales questions qu'il examine dans une série de chapitres clairement divisés. Il s'arrête à l'année 1282, qui a eu, en effet, une certaine importance. C'est le moment où Rodolphe de Habsbourg investit solennellement ses deux fils Albert et Rodolphe de l'Autriche, de la Styrie et de la Carniole.

M. Vancsa ne s'est pas contenté de retracer l'histoire politique du pays, il a fait aussi une large place à l'histoire des institutions, des idées et des mœurs. Et les mœurs semblent vraiment avoir été moins rudes dans la vallée du Danube que dans les régions avoisinantes. C'est peut-être la conséquence d'un heureux mélange d'influences germaniques, slaves et latines, peut-être aussi de l'importance prise par les relations commerciales qui ont été de bonne heure très actives au moins dans toute la vallée. Quant à la féodalité, elle a sans doute laissé dans cette région des traces profondes pendant les siècles qui suivirent la dissolution de l'empire de Charlemagne. Nous y voyons les seigneurs se fortifier à l'envi, les petits dans de modestes castels, les grands dans de vastes châteaux. Nous les voyons guerroyer souvent les uns contre les autres, mais ces luttes n'ont pas empêché que la vallée moyenne du Danube ne parvînt de bonne heure à un degré remarquable de civilisation. Sous la domination des Babenberg qui, après avoir obtenu la dignité ducale, s'efforcèrent adroitement d'assurer à leur duché l'indépendance au double point de vue politique et économique, la prospérité est déjà grande. Léopold V, qui prit une part active à la troisième croisade, devint célèbre dans tout l'Occident; Léopold VI, qui reçut le nom de Glorieux, eut un règne encore plus utile. Il donna une vive impulsion au commerce et à l'industrie, il attira à sa cour des poètes et des lettrés et travailla à l'embellissement des villes en même temps qu'il donna à plusieurs d'entre elles de remarquables constitutions. M. Vancsa montre aussi les progrès qui furent alors réalisés dans le domaine législatif et judiciaire. La législation imposée aux Juifs nous apparaît même comme singulièrement libérale pour l'époque. Ce sont des Juifs qui sont chargés de la fabrication des monnaies avec le titre de comtes de la chambre. Si un objet volé est

trouvé chez un Juif, il lui suffit de jurer qu'il l'a acheté et, si on l'oblige à le rendre, on lui rembourse le prix qu'il a payé. C'est plus tard, en 1267, à la suite du concile provincial de Vienne, qu'une sorte de réaction se produit : on impose aux Juifs un costume spécial, on leur interdit l'entrée des auberges et des établissements de bains, on défend aux chrétiens de les inviter à un repas, on leur défend de vendre de la viande pendant le carême et les périodes d'abstinence. Et ils sont exclus de toutes les charges publiques.

Les derniers chapitres, et en particulier le XXIVe, intitulé : « l'Autriche terre d'empire reconquise », retracent les luttes de Rodolphe de Habsbourg contre Ottokar de Bohême. Les succès obtenus d'abord par ce dernier ne confirment pas complètement le jugement sévère que M. Vancsa porte sur le compte de ce prince qui ne fut, dit-il (p. 539), ni un politique voyant les choses de loin (*weitblickend*), ni un homme de guerre, et qui se trompa complètement à l'égard de Grégoire X. Ottokar a été surtout mal servi par les circonstances et trahi par une partie de ceux sur lesquels il croyait pouvoir compter. Espérons que M. Vancsa nous donnera prochainement un second volume qui lui permettra de renouveler sur plusieurs points l'histoire de cette contrée et de jeter, comme il vient de le faire dans ce premier volume, un nouveau jour sur la figure de quelques personnages imparfaitement jugés ou de quelques institutions mal connues.

Georges BLONDEL.

Fr. LÜTZOW. **Lectures on the Historians of Bohemia.** Londres, Henri Frowde, 1905. In-8°, VII-120 pages.

Lord Ilchester, qui était ambassadeur à Constantinople à la fin du XVIIIe siècle, comprit l'importance du monde slave; il savait ses compatriotes assez mal renseignés sur la question orientale et il laissa un legs à l'Université d'Oxford pour qu'on y fit quelques leçons sur un peuple slave : de là sont nées les *Ilchester lectures*. En 1904, l'Université s'était adressée au comte Fr. Lützow, et il était difficile de faire un meilleur choix. Le comte Lützow, membre de la Chambre des seigneurs en Autriche, consacre aux études historiques et littéraires les loisirs que lui laisse la vie politique, et il s'est donné pour tâche de faire connaître la Bohême aux Anglais. Son *Essai historique sur la Bohême* (1886) et surtout son *Histoire de la littérature en Bohême* (1899) ont été très favorablement accueillis. Son nouveau volume, *les Historiens de Bohême*, trouvera sans doute la même faveur.

Le comte Lützow s'adresse au grand public : il est obligé ainsi d'éviter tout apparat d'érudition et il ne peut, dans le temps restreint dont il dispose, nous donner que des indications un peu générales. On trouve du moins dans son livre tout ce qui est essentiel; le récit est clair, simple, bien ordonné; on sent que l'écrivain connaît depuis long-

temps les questions dont il nous entretient et qu'il est familier avec les auteurs qu'il nous présente. Il évite, de parti pris, les questions controversées et il résume avec précision et bonne grâce les solutions généralement acceptées au moment où il écrit. La publication est très soignée et très séduisante[1].

N'aurait-il pas peut-être mieux valu supprimer un assez grand nombre d'auteurs secondaires et insister un peu plus longuement sur les écrivains les plus caractéristiques : Cosmas, Dalimil, Paul Skala et Palacky? N'aurait-il pas été nécessaire de nous donner quelques renseignements un peu moins sommaires sur la méthode des divers auteurs, leur philosophie, leur influence? Peut-être se rencontrera-t-il parmi les auditeurs d'Oxford quelque étudiant dont la curiosité scientifique sera éveillée par ces leçons et qui reprendra un jour, en la développant, l'esquisse que le comte Lützow nous offre aujourd'hui. Ce serait sans doute la récompense qui lui agréerait le plus.

Dans le dernier chapitre, le comte Lützow parle avec beaucoup de justesse et de chaleur des historiens tchèques contemporains, Kalousek, Rezek, Goll, que connaissent bien les lecteurs de la *Revue*. Une chose m'inquiète : je n'aperçois pas assez nettement derrière eux la « très jeune Bohême », la génération nouvelle qui doit soutenir la réputation d'une école glorieuse. Je ne veux rien exagérer, et il suffit de parcourir le *Tchesky časopis historicky* pour se rendre compte de l'activité du mouvement intellectuel à Prague; le nom seul de Pekarj prouve que la race n'a pas dégénéré. Mais, enfin, je me demande si les ouvriers sont assez nombreux pour la tâche qu'ils ont encore à remplir, et aussi s'ils ne s'enferment pas dans un horizon trop restreint. On a accusé longtemps les Tchèques d'être panslavistes, ce qui n'a jamais rien signifié; il convient, du moins, qu'ils restent slavophiles et qu'ils servent de médiateurs entre l'Europe orientale et occidentale. Pendant un moment, un peu trop long, ils ont abusé de la politique. Le livre du comte Lützow leur rappellera la reconnaissance qu'ils doivent à leurs savants, à leurs historiens surtout; à ce point de vue, il peut ne pas être moins utile aux Tchèques qu'aux Anglais pour lesquels il est écrit.

E. Denis.

V. Kybal. **Henri IV et Rodolphe II : deux études sur la politique étrangère de la France et de la maison d'Autriche dans les années 1592-1610** (en tchèque). Prague, Rionatch, 1907. In-8°, 121 pages.

L'histoire des préliminaires de la guerre de Trente ans a déjà provoqué une littérature très abondante, sans qu'il soit cependant permis

1. Est-il bien sûr que Zizka soit l'auteur de la Marseillaise hussite? Je sais bien que c'est l'opinion de Toman, mais elle a soulevé bien des objections.

de dire que la question est épuisée. Elle a tenté un jeune historien tchèque, déjà honorablement connu par des publications fort importantes sur Mathias de Janov et sur les origines du mouvement hussite.

M. Kybal est un des élèves les mieux doués du savant professeur de l'Université de Prague, M. Goll, dont le nom est familier aux lecteurs de la *Revue historique*, et le travail qu'il nous donne aujourd'hui me semble mériter une attention particulière.

Vers la fin du dernier siècle, les Tchèques avaient traversé une période un peu inquiétante pour leurs amis. Obligés de défendre péniblement leurs droits contre la maladresse ou les préjugés de ministres malavisés, ils avaient à la longue pris à la politique un goût un peu malsain dans son exagération. Les luttes des partis avaient fini par absorber leur attention et ils y épuisaient sans profit très visible leur temps et leurs forces. Ils sont heureusement en train de réagir contre cette tendance dangereuse. Les *réalistes*, quel que soit d'ailleurs le jugement que l'on porte sur leur programme et quelques réserves qu'appellent les tendances et les procédés de certains de leurs inspirateurs les plus populaires, n'en ont pas moins rendu à leur peuple un service éminent, en le mettant en garde contre les illusions du bavardage nationaliste et les enfantillages des manifestations patriotiques. Ils leur ont rappelé que c'est en marchant que l'on prouve le mieux le mouvement et que, pour réfuter les sophismes de ceux qui s'obstinent à voir dans les Slaves une race inférieure, il n'y a pas de meilleur moyen que de leur opposer des résultats concrets. Ils ont fait de l'Université tchèque de Prague un foyer très actif de recherches; ils ont appris à leurs élèves que les maitres dont ils sont fiers et qui ont peu à peu relevé leur peuple, — de Dobrowsky à Tomek, — avaient été avant tout des érudits consciencieux et probes. Ils leur ont enseigné le goût de la précision et de la méthode. Personne n'a apporté à cette besogne, particulièrement difficile dans un milieu enfiévré, autant de persévérance, de zèle et de tact que M. Goll, dont les élèves et les amis fêtaient, il y a quelques mois, la soixantaine, en publiant un volumineux recueil d'articles, tous intéressants, quelques-uns d'un mérite supérieur.

C'est de ce séminaire que nous arrive M. Kybal, et on s'aperçoit aussitôt qu'il a été à bonne école. Grâce ainsi à ses recherches dans les archives de Paris, de Strasbourg, de Bruxelles, de Munich et de Vienne, il a réussi à compléter souvent, de la manière la plus heureuse, les travaux d'Anquez, de Reuss et les études que M. Babeau a publiées ici même (*Rev. hist.*, LX, 1896). Je n'aurais guère qu'une querelle à lui chercher, assez insignifiante à vrai dire. Le titre de ses monographies me semble un peu trop large, puisque M. Kybal n'a pas l'intention de nous raconter complètement l'histoire de la question de l'évêché de Strasbourg ou de la « tragédie autrichienne », mais qu'il prétend nous dire simplement le rôle que joua dans ces événements la diplomatie française. Cette disproportion s'explique par le plan plus étendu que l'auteur s'était proposé à l'origine, mais il eût peut-être mieux fait de nous indiquer plus nettement ses intentions définitives.

Tel quel, l'ouvrage de M. Kybal mériterait, suivant moi, d'être présenté au public français. Non sans doute que les renseignements qu'il nous apporte soient de nature à modifier les opinions générales reçues; ils confirment le plus souvent les conclusions de M. Mariéjol, — que M. Kybal a oublié de citer, — mais il nous soumet de nouvelles et solides raisons d'admirer la ferme raison, la vigilance toujours active, la fécondité de ressources et l'incorruptible modération de Henri IV. Il est vrai que le roi avait des raisons assez claires d'éviter les imprudences. Mais, pour peu qu'on connaisse l'état de l'Europe à cette époque, on s'aperçoit qu'il devait être sollicité par une double série de tentations contradictoires, qui n'étaient guère moins dangereuses les unes que les autres. Il pouvait, ou bien se laisser absorber par le travail impérieux de la réorganisation intérieure de la France et se désintéresser complètement des incidents qui surgissaient autour de ses frontières, ou, au contraire, ne pas résister aux occasions séduisantes que la fortune paraissait par moments lui offrir. Dans le premier cas, son indifférence ou ses distractions, quelque naturelles qu'elles eussent été, auraient gravement compromis l'avenir, en permettant à des adversaires toujours attentifs d'occuper sans coup férir des postes décisifs, qu'il eût été ensuite singulièrement difficile, sinon impossible, de reprendre. Mais, il était plus nécessaire encore, — et plus malaisé, — de se défendre contre les mirages qui, à certaines heures, sollicitaient son ambition, et quelles suites pouvait entraîner pour la France une politique hâtive et imprudente, d'autres souverains l'ont cruellement appris plus tard. On ne dira jamais assez que les succès de Richelieu ont été préparés par la sagesse de Henri IV, et que c'est lui qui a tracé à son glorieux continuateur les procédés et la méthode qui ont solidement établi notre influence en Europe. C'est sous sa direction et son inspiration que s'est formée la grande école diplomatique réaliste, prudente, attentive, raisonnable, qui flairait les pièges de loin et ne poursuivait que des succès modestes et sûrs. Les plus avisés de ces diplomates avaient, malgré tout, leurs minutes d'illusion, et leur sagesse ne tenait pas toujours en bride leur imagination ou leurs préjugés. Le maître ne retenait de leurs conseils que ce qu'approuvait la raison. Ce Gascon avait la parole pittoresque et l'âme froide. Il avait mené assez souvent au feu sa vieille carcasse pour ne pas avoir peur des coups; mais il n'avait plus à faire ses preuves de bravoure et il était revenu de bien des ivresses, même de celle de la bataille. Il n'oubliait jamais qu'il portait avec lui la fortune de la France et il se refusait à la risquer dans des hasards où la plupart des complices qui imploraient ses secours étaient toujours prêts à se retourner contre lui.

Sa modération n'était pas de la pusillanimité, et, dès qu'une position lui paraissait essentielle, il la défendait avec une ténacité invincible. Telle cette place de Strasbourg, qui, au milieu des avant-gardes que les catholiques poussaient vers la France, était sa seule tête de pont, son unique point de communication avec l'Allemagne protestante. Son émotion fut grande quand, en 1592, la lutte s'engagea entre le

cardinal Charles de Lorraine et Jean-Georges, le petit-fils de l'Électeur de Brandebourg. La victoire des catholiques assurait la défaite de l'hérésie en Alsace, mais surtout le triomphe au delà des Vosges de l'autorité des Habsbourgs. Henri IV a les mains liées : la Ligue est toujours en armes ; le pape, dont il sollicite l'absolution, est prompt à la méfiance. D'ailleurs, le roi est mal édifié de la politique des princes protestants d'Allemagne, à la fois envahissante et timide. Son but ne va qu'à maintenir le statu quo, à neutraliser une région qu'il ne saurait abandonner sans compromettre sa sécurité, à conserver libre le passage du Rhin.

Les protestants, vite effarés de leur coup de main, le pressent d'intervenir. Mais, à plusieurs reprises, il a eu l'occasion d'apprécier la valeur de leurs offres et la sincérité de leurs sentiments. On s'imagine souvent en France que le patriotisme germanique est d'origine toute récente et qu'au XVIIe siècle, il était complètement effacé par les haines confessionnelles. Henri IV, probablement parce que chez lui le sentiment national était très vif, savait que les ambitions particularistes des principicules et leurs ardeurs religieuses voilaient, sans les étouffer, leurs haines traditionnelles et leurs défiances séculaires contre leurs voisins de l'ouest. Même quand ils venaient à Paris chercher une protection indispensable, ils redoutaient le prix qu'on en exigeait, « natura Gallorum sei bekannt... Les princes seraient impardonnables d'attirer à eux de telles gens ». — Henri IV, en conséquence, ne veut s'engager qu'à bon escient, et si Bongars en éprouve par moments quelque impatience, — « Rodolphe parle en empereur et nous faisons en cojons », — il ne se départ pas de son calme. Il est toujours prêt à offrir aux princes « le même appui que leurs pères avaient trouvé auprès de ses prédécesseurs », mais seulement quand ils auront prouvé « qu'ils veulent sérieusement s'opposer aux décrets impériaux et secouer le joug qui leur est imposé ». « Pour cela, ils n'ont besoin que de résolution. » C'est précisément ce qui leur manque le plus, et il n'a aucune illusion sur leur courage ; sur leurs forces aussi et sur leur valeur morale.

Il ne leur garde pas rancune d'hésitations dont il comprend la cause, et il ne s'impatiente pas de leur longanimité, parce qu'ils lui rendent, en somme, les services qu'il attend d'eux. Il connaît les projets des catholiques, mais le but qu'ils poursuivent n'est pas facile à atteindre, et si les protestants sont mal armés pour l'attaque, ils n'offrent pas à leurs ennemis une proie aussi commode que le supposent quelques fanatiques. Le roi ne s'indigne pas de leurs tergiversations et « de la douce humeur des amis de la paix » ; il ne se scandalise pas s'ils sont uniquement dominés par des considérations égoïstes. M. Kybal me paraît avoir caractérisé avec autant de finesse que de modération la conduite de Joachim-Frédéric, que l'on juge d'habitude avec une extrême sévérité. Dès le début, il avait montré « beaucoup de froideur et d'indifférence » ; l'Alsace était trop loin, et il était tout occupé pour le moment

à l'acquisition de la Prusse. Il ne cherchait qu'un moyen de faire sa paix avec les Habsbourg, et Henri IV, qui, dès l'origine, avait prévu son désistement, lui facilita son retour en se rapprochant du duc de Wurtemberg, le plus égoïste de tous ces pêcheurs en eau trouble. Ce fut une faute, pense M. Kybal. Dans tous les cas, les conséquences n'en furent pas graves. Le roi avait su si habilement traîner les choses et profiter des moindres incidents, que les passions s'étaient amorties et que les Habsbourgs, sollicités par d'autres intérêts plus urgents, avaient en quelque sorte perdu le goût d'une conquête qui leur était si obstinément disputée. Le traité de Haguenau (1604) ne fut pour Rodolphe qu'une victoire sans trophée. La reconnaissance même de Léopold d'Autriche comme coadjuteur de l'évêque de Strasbourg ne modifie pas sérieusement la situation respective des partis en Alsace; l'autonomie de Strasbourg surtout demeure entière. L'avenir était sauvegardé, et le roi n'avait jamais espéré ni désiré davantage.

A ce moment-là, les querelles intestines des Habsbourg semblaient lui ouvrir les plus séduisantes perspectives. M. Kybal, après bien d'autres historiens, s'est demandé quels mobiles déterminants avaient dicté la conduite de cet étrange Rodolphe II, dont les débuts avaient excité parmi les catholiques de si frénétiques espérances et dont les fautes faillirent ensuite assurer le triomphe de la Réforme en Europe. De la cour de Madrid, où il avait passé sa jeunesse, il avait rapporté, avec d'ardentes convictions catholiques, cette « grandezza di Spagna », qui le pousse à de vastes tentatives, trop lourdes pour son intelligence, obscure et lente, et pour son caractère, sans hardiesse et sans élan. Avec une conscience très haute de ses devoirs, il avait la volonté du travail plus que la capacité de l'effort, et il entendait se réserver exclusivement la direction des affaires, bien que son attention en fût sans cesse distraite par ses instincts voluptueux et ses amusements de dilettante. Entêté et nonchalant, il vivait au milieu des illusions qu'il s'était une fois forgées, et les pires catastrophes ne le détournaient pas de ses projets, parce qu'ils n'avaient pas leur origine dans la réalité des choses. Ses déconvenues fatales assombrirent son esprit, qui avait toujours été mélancolique, mais sa folie se manifesta surtout dans son obstination à poursuivre, par les moyens les plus extravagants, des chimères de puissance et de gloire. — « Il a l'habitude, écrivait Baugy, de se confirmer d'autant plus dans ses opinions qu'on lui résiste davantage », et, en 1606, « son naturel est de se roidir à l'encontre de ceux qui le veulent forcer ». Obstiné dans ses résolutions d'ailleurs plus que dans ses procédés, il opposait aux choses comme aux hommes une sorte de résistance passive et il attendait de la fortune et du temps le triomphe de sa fantaisie sur les événements.

Que la politique de cet étrange empereur (*gar seltsam*) ait exalté les espérances de tous ceux qui attendaient quelque avantage de la ruine de la maison d'Autriche, il est aisé de le comprendre; et rien aussi ne prouve mieux la solidité de la raison de Henri IV que le sang-

froid qu'il conserve au milieu de la griserie universelle des faiseurs de projets. La couronne impériale, que de tous côtés l'on faisait miroiter à ses yeux, le laissait fort indifférent : il ne demandait à Dieu que de jouir en paix de ce qu'il avait déjà, et il ne voulait « mettre son nom en jeu » que si la sécurité du royaume l'exigeait, c'est-à-dire si la succession de Rodolphe II risquait de tomber entre les mains d'un représentant du catholicisme belliqueux, le roi d'Espagne ou l'archiduc Albert. Il estimait à leur juste prix les concours qui s'offraient à lui et il pressentait les véritables sentiments de ces princes allemands qui, en cherchant à le pousser en avant, jugeaient en réalité sans bienveillance un souverain « qui n'était pas de sang germanique, dont le catholicisme n'était que mensonge et dont la vie n'était pas honorable ».

Il ne désirait nullement enlever l'Empire aux Habsbourg et il recommandait aux protestants la candidature de Mathias, parce que ses droits étaient les plus directs. Il ne tenait pas à exercer en Allemagne une influence prépondérante, pourvu que ses adversaires n'y trouvassent pas un point d'attaque contre lui, et il accueillait avec infiniment de scepticisme les plans aventureux et compliqués de Christian d'Anhalt. Il résistait avec le même invincible bon sens aux insinuations du landgrave Maurice de Hesse (oct. 1602). Même en 1605 et en 1606, quand les dissensions intestines de la maison de Habsbourg aboutirent à des révoltes ouvertes contre Rodolphe, bien que sa situation en France fût désormais assez solidement assise pour lui permettre une attitude plus hardie, sa pensée ne varia pas. Bongars écrit à Villeroy que beaucoup de gens en Allemagne ne veulent d'autre prince que Henri IV, qui serait en état de maintenir l'honneur et la liberté de la chrétienté contre les intrigues du Ponant et les troubles du Levant (17 juin 1606); et Villeroy se laisse persuader que le moment serait favorable pour une intervention plus active. Henri voit surtout les dangers de la situation, l'inconstance des alliés qu'on lui offre et qui cherchent leur voie au hasard, aussi impétueux dans leurs convoitises que timides et flottants dans leurs résolutions, la violence des haines confessionnelles qui séparent les luthériens et les calvinistes, la profondeur des défiances qui guettent la France. Le terrain est vraiment trop mobile. En 1608, Charles de Zerotyn essaie d'obtenir ses sympathies pour Mathias. Baugy ne lui répond que par de vagues formules de politesse : le roi déplore les divisions des deux frères, à cause de ses sympathies pour chacun des deux princes, et aussi à cause du mal qu'elles causent à la chrétienté et à la maison d'Autriche.

Nous n'avons aucune raison de supposer que Baugy ne traduise ici fort exactement la pensée de son maître. D'un peu partout arrivent à Henri IV les conseils belliqueux. Christian d'Anhalt est convaincu que l'heure a sonné de la ruine du catholicisme. « Il faut que nous nous entremettions de toutes parts pour détruire et démolir Babilon » (8 juillet 1608). Bongars, d'habitude si avisé et si sceptique, est saisi par la fièvre générale et emporté par son zèle religieux : il écrit

(12 février 1610) : « V. M. tient en sa main le salut et la ruine de ces princes qui tiennent tel rang en la chrétienté, et particulièrement la France. Nous sommes à la crise de l'estat de la maison d'Autriche. » Henri IV n'est pas bien sûr que l'affaire soit si aisée, et il n'est pas bien convaincu même que son intérêt exige de pareils bouleversements. Limiter l'influence pontificale et espagnole, garantir la liberté des princes, maintenir le statu quo, il ne demande pas autre chose. Personne ne fut aussi étranger que lui a toute pensée de « magnificence ».

C'est à ce moment que l'affaire de la princesse de Condé bouleverse une politique conduite jusqu'alors avec tant de prudence et de sagesse. M. Kybal parait convaincu que, sous l'effet d'une passion sénile, Henri IV, oublieux de ses principes, était résolu à provoquer un conflit que jusqu'alors il avait tout fait pour éviter. Ce n'est pas impossible, bien qu'il ne soit pas non plus défendu de supposer qu'au dernier moment la raison aurait repris ses droits. M. Kybal ne connaît pas bien le caractère des Méridionaux; parce que les scrupules moraux ne les retiennent guère, il est injuste de soupçonner qu'ils ne reculeront pas devant une sottise. Nous trouvons dans le livre même de M. Kybal l'indication d'une négociation extrêmement secrète qui se poursuivait entre le roi et Maximilien et qui me semblerait indiquer que Henri IV n'avait pas brûlé ses vaisseaux.

Dans tous les cas, s'il devait, en effet, en commençant dans des conditions fâcheuses une guerre redoutable, démentir sa vie entière, le poignard de Ravaillac servit sa gloire en le sauvant de la plus lamentable des inconséquences. Sa politique conserva ainsi une admirable tenue, et je ne connais pas de livre où elle apparaisse plus nettement que dans le livre de M. Kybal, sans doute parce qu'il s'est sévèrement abstenu de tout commentaire et qu'il s'est uniquement appliqué à nous traduire l'impression qui se dégage de la lecture des textes diplomatiques. Nous espérons qu'il ne nous fera pas trop attendre les études nouvelles qu'il annonce et qu'il nous donnera une histoire complète de la politique de Rodolphe II.

E. Denis.

Karl Grünberg. **Studien zur œsterreichischen Agrargeschichte.** Leipzig, Duncker et Humblot, 1901. In-8°, vi-281 pages.

M. Grünberg a complété ses recherches sur l'affranchissement des paysans en Bohême, Moravie et Silésie par un volume composé de trois dissertations qui méritent d'être signalées. Nous ne dirons qu'un mot de la première, consacrée à étudier la disparition progressive du servage dans la Bukowine, car cette région se rattache plutôt aux principautés du Danube qu'à la monarchie autrichienne; signalons seulement l'intérêt des documents utilisés par l'auteur pour l'intelli-

gence du communisme agraire qui s'est longtemps maintenu dans cette contrée, au moins dans la plaine, car, dans la partie montagneuse, la propriété individuelle s'est de bonne heure nettement accentuée. M. Grünberg croit pouvoir conclure qu'encore, au commencement du XIXe siècle, la majorité des paysans de Bukowine ne pouvait revendiquer de droit de propriété permanent sur aucune étendue du sol. Il paraît du moins certain, d'après les documents cités par lui, qu'ils ne pouvaient disposer de la terre qu'ils cultivaient, ni de leur vivant, ni après leur mort. Ce n'est qu'en 1835 que cette rigueur a définitivement disparu.

Dans la seconde dissertation, consacrée à l'étude du régime de la propriété foncière en Bohême avant 1848, M. Grünberg arrive aux conclusions suivantes : jusqu'en 1848, toute la partie du sol de la Bohême, de la Moravie et de la Silésie qui formait les terres seigneuriales (*heerschaftlich*) ne pouvait être acquise par des personnes étrangères à la noblesse, même lorsqu'il ne s'agissait ni de fiefs, ni de fidéicommis. Le souverain seul pouvait accorder des dispenses, soit aux personnes, soit aux villes. Mais, inversement, les biens de paysans, dont l'acquisition était en principe licite pour tout le monde, ne pouvaient être acquis par le seigneur dans la circonscription judiciaire ou administrative dans laquelle ils étaient situés. Cette législation curieuse, qui s'était élaborée peu à peu, avait été respectée et même complétée par l'empereur Joseph II. Elle répondait à un double désir :

En restreignant la possibilité d'acquisition des terres seigneuriales, on voulait sauvegarder, au double point de vue politique et économique, la situation de la noblesse; on voulait aussi empêcher tout changement dans l'organisation judiciaire et administrative et maintenir un régime fondé en grande partie sur un système compliqué de prestations et de corvées (*Frohndienste*). L'interdiction pour les nobles d'acquérir les biens des paysans situés dans leurs circonscriptions judiciaires avait pour but d'empêcher la dépossession connue sous le nom de *Bauernlegen*, dépossession qui fut si déplorable dans d'autres régions, et de garantir à l'État le maintien d'une forte population agricole considérée avec raison, au point de vue fiscal et militaire, comme l'un des fondements de la puissance du pays. Ces principes reçurent, pendant les guerres qui marquèrent le début du siècle, de nombreuses atteintes; mais ils ne furent abolis qu'en 1848. Et il est curieux de remarquer que les nombreux changements de propriétaires qui ont eu lieu depuis cette époque n'ont pas fait passer le sol aux mains de personnes appartenant à d'autres catégories sociales.

La troisième dissertation est consacrée à l'étude du droit et des coutumes successorales des populations agricoles de l'Autriche avant 1868; M. Grünberg parait surtout avoir voulu montrer qu'il est inexact de dire que la dévolution des biens était jadis réglée en Autriche par le droit d'aînesse, ou tout au moins par le principe de l'indivisibilité des héritages, par la *Geschlossenheit der Höfe;* il ne faut pas seulement distinguer, comme il l'établit, entre la loi et la coutume, il faut distin-

guer aussi entre les biens de famille transmis héréditairement et les acquêts; le paysan propriétaire resta jusqu'en 1750 pleinement libre de diviser ceux-ci de son vivant ou à son décès, mais il était d'usage de transmettre à un seul héritier le bien dont l'étendue correspondait à ce qu'un seul homme pouvait cultiver (p. 182-185). C'est à partir de 1750 qu'une série de mesures législatives amenèrent une division plus grande du sol, division corrigée cependant par cette idée que les parcelles ne devraient pas être trop petites pour nourrir une famille. Le désir du législateur fut de garantir au paysan la possession d'une étendue de terrain qui pût lui permettre de vivre convenablement et d'acquitter les impôts. Il ne se montra donc pas systématiquement hostile à l'idée de partage, et c'est ainsi que, de 1750 à 1770, une série de mesures législatives amenèrent un morcellement considérable des domaines ruraux, même du vivant des propriétaires.

Quant à Joseph II, il a été inspiré par un double désir : celui de voir la culture devenir plus intensive, ce qui n'est guère possible sur les très grands domaines, et celui de ne pas voir cependant les domaines insuffisants pour répondre aux nécessités fiscales et militaires. M. Grünberg croit pouvoir caractériser les mesures prises par ce souverain en disant qu'elles impliquent une interdiction de partage pour les petits domaines et une réglementation des partages pour les moyens et les grands; mais il est certain que l'indivisibilité ne fut point légalement imposée : c'est en pratique que les paysans se montrèrent souvent hostiles à tout morcellement de leurs terres. Et la jurisprudence de cette époque a conservé la trace des difficultés qui surgirent maintes fois au sujet des dédommagements qu'il s'agissait d'accorder à ceux des enfants qui ne recueillaient aucune part du sol. M. Grünberg a étendu ses recherches à la Dalmatie, au Tyrol, à la Carniole, à la Galicie et à la Bukowine. Dans le Tyrol, les terres n'étaient point, comme ailleurs, divisées en terres libres et non libres; le droit de les acquérir appartenait à tous. Les innovations de Joseph II ne furent point appliquées à cette province, et nous voyons encore ces pays dans la première moitié du XIXe siècle résister à toute innovation en matière de propriété foncière. Les réformes de 1848, qui tendaient à assimiler la terre à toute autre propriété, ne furent même appliquées en fait que vingt ans plus tard.

Il semble bien résulter de tout cela que la loi autrichienne du 1er avril 1889 sur l'*Anerbenrecht* n'a pas été, comme on l'a souvent dit, une restauration d'un ancien état de choses. Les lois anciennes ne distinguaient nullement la propriété du sol des autres propriétés, et les dispositions législatives du XVIIIe siècle, qui ont réglementé certaines pratiques en matière de partages, n'ont pas changé le droit successoral lui-même. On peut soutenir aujourd'hui que, pour améliorer la situation économique actuelle des classes agricoles, peut-être pour les sauver de la ruine, il faut accepter le principe de l'indivisibilité des domaines ruraux, mais il est impossible de prétendre que cette indivisibilité avait été jadis consacrée par la loi. En matière de politique agraire, il con-

vient d'ailleurs de se laisser guider plutôt par les nécessités du moment que par les arguments historiques ou par les considérations générales. Sans se prononcer sur l'opportunité actuelle de l'*Anerbenrecht*, M. Grünberg a cherché à montrer que ses partisans ont tort de chercher dans l'ancienne législation autrichienne des précédents qui ne s'y trouvent pas; c'est par une étude minutieuse de la situation actuelle des populations rurales qu'il faut surtout apprécier les remèdes qu'on peut apporter à la crise agraire contemporaine.

Georges BLONDEL.

ESPAGNE ET PORTUGAL.

Homenaje á D. Francisco Codera en su jubilación del profesorado. Zaragoza, 1904. 1 vol. in-8°, XXXVIII-696 pages et 1 portrait.

Suivant un usage qui tend à se généraliser, les amis de M. Codera y Zaidin ont tenu à célébrer par la publication d'un volume de mémoires le jubilé du professorat de l'éminent orientaliste. La longue liste de ses travaux, donnée à la suite de sa biographie par D. Ed. Saavedra, justifie cet hommage rendu au vénérable doyen des études orientales en Espagne. Il suffit de la parcourir pour voir combien l'histoire, en particulier, lui est redevable, et il n'a pas tenu à lui, non plus qu'au petit groupe de ses disciples, que l'orientalisme n'occupe dans la péninsule une place plus importante que celle qui lui est faite aujourd'hui.

Les trente-huit mémoires qui composent ce volume touchent aux questions les plus diverses se rapportant presque toutes à l'Espagne arabe. Je ne parlerai, naturellement, que de celles qui ont trait à l'histoire et encore, malgré l'importance de quelques-unes, je devrai passer rapidement pour ne pas trop allonger l'étendue de ce compte-rendu.

Julian Ribera, *Origen del Colegio nidami de Bagdad* (p. 3-17). A l'occasion de la célèbre université fondée par Nizamel Molk, l'auteur passe en revue les établissements du même genre qui existaient auparavant au Qaire et à Nichapour. — David Lopes, *Quemera o rei Esmar da batalha de Ourique* (p. 19-22). Depuis les études d'Herculano, à qui ses conclusions ont valu de violentes attaques, la bataille d'Ourique n'est plus regardée comme la pierre angulaire de la monarchie portugaise. M. D. Lopes, qui avait défendu les conclusions d'Herculano, revient ici sur un détail et reconnaît dans l'énigmatique Esmar le gouverneur de Santarem. — Manuel Ferrandès. *Rendición del Castillo de Chivert à los Templarios* (p. 23-33). La capitulation accordée en 1234 aux musulmans par le maître du Temple, Fr. D. Ramón Patot, et dont le texte est publié ici pour la première fois, est un modèle de

tolérance que les siècles suivants se gardèrent bien d'imiter. Il faut remarquer, du reste, que les libertés accordées par cette capitulation furent restreintes peu à peu jusqu'à ce que la communauté moresque, qui s'y était maintenue, disparût lors de la grande expulsion de 1609. — Antonio Prieto y Vives, *Cristianos y Moros* (p. 79-92). Textes de donations des rois Pierre Ier (avec la signature en arabe), Alfonse le Batailleur, Garcias, Sanche de Navarre et divers personnages du XIIe siècle; ces actes intéressent l'histoire civile de la population musulmane dans les premiers temps de la conquête chrétienne. — De Goeje, *Quelques observations sur le feu grégeois* (p. 93-94). L'illustre orientaliste hollandais, s'appuyant sur des textes byzantins et arabes, fait justice d'un certain nombre de traditions légendaires qui ont encore cours sur l'emploi du feu grégeois dont Callinicus fut, non pas l'inventeur, mais le propagateur. L'ingrédient principal paraît avoir été le pétrole ou huile de naphte. Ce n'est pas non plus au XIe siècle que les Arabes en eurent connaissance, puisque, en 803, le khalife Haroun er Rachid l'employa au siège d'Héraclée; en 865, les pirates indiens s'en servaient pour incendier les vaisseaux ennemis et, en 987, l'auteur du *Fihrist* cite un traité spécial sur cette matière. — Antonio Prieto y Vives, *Numismática africana* (p. 97-103). Description d'une monnaie frappée à Fas en 368 hég., lors de la conquête éphémère de cette ville par les Fatimites. — E. Fagnan, *les Tabakāt Malekites* (p. 104-113). Cet article renferme un certain nombre de lacunes; ainsi p. 108, note 2 : « Ibn el Qoutya » a été publié à Madrid (1868, t. II de la *Colleción de obras aragas*); p. 109, note 6, sur « ʿ Iyâdh (et non ʿIyâd) », cf. Brockelmann, *Geschichte der arab. Litteratur*, t. I, p. 369-370; Ibn el Qâdhi, *Dja dzouat el Iqtibâs*, p. 277; Ibn Farh'oun, *Ed Dibâdj*, p. 177-181; El Kettâni, *Salouat el anfâs*, t. I, p. 151, et surtout l'*Azhâr er Riyâdh*, d'Re Maqqari, dont le tome I a été publié en 1904. P. 109, note 7 : *le Tartib el Modârik* existe aussi à El Hamel; cf. mon mémoire sur les manuscrits arabes de cette Zaouyah, no 29. P. 110 : le *Dibâdj*, d'Ibn Farh'oun, a été publié à Fas (1316 hég., in-4o). Ibid., note 3 : sur Ibn el Qâdhi, il fallait renvoyer à Brockelmann, *Geschichte der arab. Litteratur*, t. II, p. 174-176. P. 111 : sur Ahmed Baba, cf. Ibn Farh'oun, *Ed Dibâdj*, p. 315. — Ch.-F. Seybold, *Otobesa* = *Abixa* = *Oropesa y Anixa* = *El Puig de Cebolla* = *Onusa* (?) (p. 114-119). L'auteur, en comparant un certain nombre de passages, parvient à identifier deux points géographiques de l'Espagne arabe. La première identification avait déjà été proposée en 1881 par D. Eduardo de Saavedra. — O. Houdas, *Protestation des habitants de Kano contre les attaques du sultan Mohammed Bello, roi du Sokoto* (p. 121-131). Dans les conquêtes qui assurèrent leur prépondérance sur le Soudan, les Pouls prétendirent n'avoir en vue que la propagation de l'Islam. Pour étendre leur droit de réduire en esclavage les païens, ils en arrivèrent à considérer comme tels les nouveaux convertis qui avaient conservé quelques-unes de leurs anciennes superstitions. C'est pour protester contre de telles prétentions qu'un

certain Mohammed El Amin écrivit le traité en question. Il aurait été utile de comparer à ce texte le *Nour el Albâb* (traduit dans la *Revue africaine*) où, précisément, un des compagnons de Otman darn Fadio, fondateur de l'empire poul, énumère les superstitions que les noirs mélangent à leur islamisme. Un argument curieux se trouve dans le mémoire que M. Andrews a consacré sous le titre de : *les Fontaines des génies* (Alger, 1903), aux cérémonies à peu près païennes des nègres musulmans d'Alger. De nos jours encore, la divinité païenne Dodo est vénérée dans tout le Soudan central par les Haoussas musulmans (cf. Passarge, *Adamaua,* Berlin, 1895, p. 124). — J. Alemany, *Milicias cristianas al servicio de los sultanes musulmanes del Almagreb* (p. 133-169). Un fait curieux à constater, c'est que les dynasties qui, à l'origine, avaient pour but de réformer la religion musulmane et de lui rendre sa splendeur première, finirent toutes par avoir à leur solde des milices chrétiennes en qui elles avaient plus de confiance, quelquefois à tort, que dans leurs troupes indigènes. Dans cet article consciencieux, on trouve l'histoire de ces mercenaires (on aurait pu rappeler, comme contre-partie, la garde sarrasine de Frédéric II) au service des dynasties almoravide, almohade et mérinide du Maroc, Abd el oua dite de Tlemcen et hafside de Tunis. C'est une refonte de l'article que Dozy avait consacré à ce sujet (*Recherches,* 3e éd., t. II, p. 437 et suiv.); refonte où l'auteur a utilisé des documents que n'avait pas connus l'érudit hollandais. — Joaquin Miret y Sans, *la Carta de Franquicias otorgada por el Conde de Barcelona à los Judios de Tortosa* (p. 144-205). Document d'une grande importance en ce qu'il indique les avantages considérables faits aux Juifs par le comte de Barcelone Raymond, qui voulait les retenir sur ses terres, après la prise de Tortosa en 1149. — Francisco Carreras y Candi, *Relaciones de los vizcondes de Barcelona con las Árabes* (p. 207-215). — Mariano Gaspar, *Cordobeses Musulmanes en Alejandria y Creta* (p. 217-233). Esquisse incomplète, faute d'avoir connu les pages que M. Schlumberger a consacrées à cette aventure. — Leopoldo Eguílaz Yanguas, *Origines de los ciudades Gurnata é Illiberri y de la Alhambra.* Rejetant, pour l'étymologie du premier nom, l'opinion d'Ech Choqoundi et de Marmol (Grenade, du nom de ce fruit : mais celui-ci ne fut introduit que par le premier Omayade d'Espagne, Abd er Rah'man Ier), de Siculo (Grenade, de l'arabe *Ghar,* caverne, et *Nata,* divinité indigène), de Mendoza (*Gharb Naath,* de Naath, mère de son fondateur Ibn Habbou et de l'arabe *Gharb,* occident!), d'Aldrete et de Conde (*Ghar,* caverne, et *natta,* montagne?), de Garibay (*Garnat,* en hébreu : « L'étrangère » !), de Casiri et de Gayangos, qui l'expliquent par le phénicien (?) : « Colonie des étrangers », de Fernández Guerra qui y voit les expressions *Qarth Tunit* ou *Qarth Neith,* cité de Tanit ou de Neith, l'auteur y voit une fondation des Ibères, comme pour la célèbre ville d'Illiberri. — Louis Gonzalvo, *Apunte sobre algunas musulmanes madrilenas* (p. 349-355). Sous la domination arabe, Madrid ne produisit qu'un petit nombre de personnages, de médiocre importance d'ailleurs, en y comprenant ceux qui, sans être nés à Madrid, étaient

issus de familles originaires de cette ville. — Rafael Altamira, *Notas sobre la doctrina historia de Aben Jaldun* (357-374). L'auteur étudie avec soin et méthode l'œuvre et la doctrine d'Ibn Khaldoun dans une des parties capitales de son grand ouvrage, *les Prolégomènes ;* l'histoire considérée par l'auteur arabe comme une science, la corruption du contenu de l'histoire elle-même; ses idées sur les éléments qui concourent à son existence et quelques-unes des lois auxquelles elle obéit. — Roque Chabás, *Mochéhid, hijo de Yúsuf y Ali, hijo de Mochéhid* (p. 410-434). Biographie des fondateurs du royaume éphémère de Denia après la chute du khalifah de Cordoue et avant l'invasion almoravide (XIe siècle de notre ère). Les principaux événements du règne d'El Modjah'id sont la conquête des Baléares et les expéditions contre la Sardaigne, où il éprouva de graves échecs : sa femme et son fils tombèrent entre les mains des chrétiens. — Ahmed Zeki, *Mémoire sur les relations entre l'Égypte et l'Espagne* (p. 455-481). En réalité, ce mémoire ne contient d'essentiel que la traduction de trois chapitres relatifs à l'Espagne, tirés des ouvrages inédits d'Ibn Fadhl Allah (dont une édition est en préparation), d'El Qalqachandi (en cours d'impression) et d'El 'Aini. L'auteur y joint un extrait d'un second ouvrage d'Ibn Fadhl Allah et une note sur une encyclopédie inconnue, composée par un musulman espagnol, Ibn Sid, mort en 283 hég., et qui, au commencement du XVIIe siècle, existait encore à Fas. — Antonio Vives, *Indicación del valor en las monedas arábigo-españolas* (p. 515-522). Renseignements importants sur les monnaies arabes d'Espagne. — Eduardo Saavedra, *Mezquinos y Exaricos* (p. 523-536). Étude intéressante sur deux catégories de serfs qui existaient en Aragon au XIe et au XIIe siècle, désignées toutes deux par des noms empruntés à l'arabe : la première ne comprenait cependant que des chrétiens, la seconde, des Mores. — L. Barrau-Dihigo, *Contribution à la critique de Conde* (p. 551-569). L'auteur s'efforce de prouver que le jugement de Dozy sur Conde est trop sévère et que celui-ci ne mérite pas les qualifications de « faussaire impudent » et d' « ignorant » que lui adresse, — et justement, — l'illustre orientaliste hollandais. Mais lui-même est obligé de reconnaître que nombre de passages que Conde prétendait avoir tirés des historiens arabes n'existent pas dans ceux que nous connaissons. D'ailleurs, Conde s'est bien gardé, et pour cause, de citer ses sources avec précision. M. Codera y Zaidin, quoique plus indulgent pour son compatriote que Dozy, a déclaré lui-même (passage cité par M. Barrau-Dihigo, p. 467) que « ceux qui ne sont pas arabisants ne doivent pas faire usage de Conde parce qu'il se rencontre dans son œuvre beaucoup d'erreurs et qu'ils ne sauraient distinguer le bon du mauvais; quant aux arabisants, ils ne sauraient accepter sur la seule autorité de Conde un renseignement qui ne se rencontrerait pas dans les auteurs arabes. — René Basset, *Extrait de la description de l'Espagne, tiré de l'ouvrage du géographe anonyme d'Alméria* (p. 618-647).

René Basset.

Joaquim Miret y Sans. **Sempre han tingut béch les oques. Apuntacions per la historia de les costums privades**; 2e série. Barcelona, F. Badia, 1906. In-4°, 147 pages.

Sous ce titre humoristique, M. Miret y Sans publie une seconde série d'études sur les mœurs catalanes du moyen âge. Cette série n'est pas moins attrayante que la première, parue en 1905. L'auteur glane dans les archives des traits et des épisodes piquants et en même temps instructifs : l'introduction, en effet, suffit à nous convaincre que M. Miret n'entend pas seulement amuser ses lecteurs en collectionnant des faits-divers, mais qu'il se propose de donner une idée aussi exacte que possible de la vie d'autrefois, sans pessimisme systématique et sans optimisme exagéré. Un style alerte, et d'autant plus agréable qu'il est sans prétention, ajoute un charme réel à ces récits, toujours très sérieusement documentés.

Dans ce volume, nous voyons défiler six sujets différents : il s'agit d'abord des nourrices et de la façon d'élever les petits enfants; puis viennent les exploits d'un ambassadeur aventurier, Eymerich Dusay, envoyé par Jacques II d'Aragon à Babylone en 1303; ensuite nous passons à une histoire tragi-comique, celle d'une tentative d'empoisonnement dont un mari et une femme sont menacés, mais dont finalement c'est un chat qui est victime; les tribulations des esclaves catalans et les aventures scabreuses d'un ami du roi, Martin, qui habitait Majorque et qui, nous assure l'auteur, « venait souvent à Barcelone... comme on va aujourd'hui à Paris », nous conduisent à l'article final, qui offre une portée plus générale, puisqu'il s'agit de la justice d'Alphonse le Magnanime, de ses rapports avec Rome et de diverses suppliques de ses sujets.

M. Miret a annoncé que son ouvrage formerait quatre séries. La troisième, dont il indique l'objet dès maintenant, promet des révélations curieuses, car elle traitera, nous dit-il, « des faux, des fraudes et de la vénalité des fonctionnaires publics ». A coup sûr, les pièces justificatives ne manqueront pas pour instruire pareil procès, et l'auteur, qui excelle à les mettre en œuvre, n'aura que l'embarras du choix.

Joseph Calmette.

Francesco Cerone. **La politica orientale di Alfonso di Aragona.** Napoli, Pierro, 1903. In-8°, 391 pages. (Extrait de l'*Archivio storico per le province napoletane,* année XXVII et suiv.)

Le docteur Louis de Talloczy, directeur des Archives des Finances de Vienne, ayant fait don à la *Società di storia patria* de quelques copies exécutées sur ses ordres aux Archives de la couronne d'Aragon, M. Cerone a entrepris de mettre à profit les éléments historiques ainsi

recueillis en les combinant avec les pièces de comptes qu'il a trouvées à Naples dans les Archives d'État. Malheureusement, les copies commandées par le docteur Louis de Talloczy ne représentent pas le résultat d'une enquête systématique poursuivie, sur la politique orientale d'Alphonse le Magnanime, dans les registres de la chancellerie aragonaise. C'est ce que M. Cerone avoue lui-même en toute franchise (notamment p. 255)[1], reconnaissant du même coup le caractère provisoire de son étude. Certes, l'auteur déploie beaucoup d'ingéniosité dans l'analyse et le rapprochement des textes. Mais, à reconstituer, par la vertu du raisonnement, une politique dont la clef existe apparemment à Barcelone, M. Cerone ne risque-t-il pas de s'être souvent donné une peine inutile si même il ne s'expose parfois à un démenti de la part des documents? En l'occurrence, on serait tenté de dire que M. Cerone procède un peu à la façon d'un naturaliste qui s'aviserait d'appliquer la méthode paléontologique à l'étude d'un animal vivant.

Au demeurant, il n'est que juste de louer l'effort de M. Cerone pour restituer, à l'aide de pièces relativement peu nombreuses et souvent bien vagues, ce que fut la politique orientale du Magnanime. Il paraît en résulter que ce prince, en raison des devoirs que lui créaient ses possessions méditerranéennes, fut l'un de ceux qui se préoccupèrent le plus sérieusement du sort de l'empire byzantin. Les documents cités et commentés par M. Cerone nous montrent le conquérant de Naples en rapports avec l'Égypte, avec l'Éthiopie, avec Tunis. Or, l'Égypte se dérobe, l'Éthiopie est presque privée de communications avec l'Europe et d'ailleurs impuissante, le roi de Tunis veut bien être l'ami du maître de la Sicile, mais sans rompre avec le Turc. Malgré l'insistance de sa diplomatie, Alphonse ne réussit pas à opposer au sultan une coalition des Grecs et des Latins; il se heurte à l'indifférence des États italiens à l'égoïsme des despotes : il ne peut substituer à la croisade impossible la ligue de sauvegarde mutuelle que son esprit éminemment pratique semble avoir imaginée. Après la chute de Constantinople, mêmes efforts obstinés et même impuissance à réaliser l'entente, même partielle, du monde chrétien contre les Ottomans.

Les documents reproduits et étudiés par M. Cerone sont donc extrêmement précieux. S'ils ne sauraient encore permettre de comprendre et de juger dans son ensemble la politique d'Alphonse en Orient, ils suffisent à révéler l'importance, l'activité et l'échec irrémédiable de cette politique. Aussi faut-il être reconnaissant à M. Cerone d'avoir assumé la tâche ingrate de mettre ces documents au jour. Ils méritaient d'attirer l'attention des historiens sur un sujet fort séduisant et

1. Dans le premier volume de l'œuvre posthume de D. José Ametller y Vinyas, publié par les soins du chanoine Collell, *Alfonso de Aragon en Italia* (Gérona, P. Torres, 1903, in-8°), se trouve une lettre intéressante sur les relations d'Alphonse avec Tunis (Pièce justificative XI, p. 529 et suiv., extrait des Archives de la couronne d'Aragon, *Cancellaria*, 2693, fol. 50-52).

qui fournira certainement, à qui lui donnera sa documentation définitive, la matière d'un fort beau livre.

Joseph CALMETTE.

Theodor VON BERNHARDI. **In Spanien und Portugal. Tagebuchblätter aus den Jahren 1869-1871.** Leipzig, Hirzel, 1906. In-8°, 544 pages.

Theodor von Bernhardi, historien distingué et, quoique « civil », théoricien compétent dans les choses de la guerre, avait été envoyé en Italie, en 1866, par le gouvernement prussien, avec le titre d'attaché militaire, et sous ce couvert il avait joué le rôle d'un informateur politique fort actif. Il fut chargé d'une mission analogue en Espagne et Portugal de 1869 à 1871, sous la même étiquette officielle, mais aux mêmes fins secrètes d'information. Il traversa la France, parcourut toute la Péninsule, séjourna assez longuement à Madrid et à Lisbonne, regarda de son mieux et fit causer beaucoup de gens, sans omettre les secrétaires de l'ambassade de France.

Le *Tagebuch,* où ont été consignées les notes rapportées de cette mission, est, au point de vue de la politique générale, assez décevant, soit que Bernhardi ait été tenu, comme la plupart des agents de la politique bismarckienne, dans l'ignorance des idées directrices de cette politique, soit qu'il ait gardé sur les points essentiels le secret professionnel, soit que l'éditeur ait supprimé de ce journal ces révélations mêmes qu'on pouvait espérer y trouver. De fait, Bernhardi est d'un mutisme déconcertant sur tout ce qui touche à la candidature Hohenzollern. Nous relevons cependant (p. 484) une courte phrase intéressante : « Un moment, lui dit M. von Brandenburg, ministre de Prusse à Lisbonne, Bismarck a cru possible que l'Espagne prenne part à la guerre. » Ceci est une confirmation de plus à l'appui de ce que nous avons dit dans cette *Revue* sur le concours espéré de l'armée espagnole dans la crise de 1870. Bernhardi avait d'ailleurs observé cette armée avec le plus grand soin, et s'il semble (p. 362), en juillet 1870, dédaigner l'appoint qu'elle aurait pu constituer, il avait cependant noté (p. 63), que le fond de cette armée était bon, supérieur à celui de l'armée italienne, et que, bien commandées, ces troupes eussent été capables de reconquérir leur ancienne réputation.

Relevons aussi, à la date du 12 avril 1869, une conversation avec le comte Solms-Sonnenwalde, chargé d'affaires prussien à Paris, qui nous fait voir que les négociations de Napoléon III avec l'Italie et l'Autriche, déjà percées à jour, étaient suivies par l'ambassade à l'aide d'une dame bien informée.

A côté de ces quelques indications sur la politique générale, assez clairsemées, la majeure partie du *Tagebuch* se réduit à des notes prises au jour le jour : descriptions plus prolixes qu'intéressantes, apprécia-

tions de personnages divers, conversations ramassées dans tous les mondes, dans les ambassades, chez les consuls, en province, au club, chez la comtesse de Montijo et dans divers salons, propos de gens rencontrés en wagon, etc. Au point de vue de la politique espagnole et de cette époque troublée de la Révolution, ces renseignements contradictoires, soumis à une critique insuffisante, laissent une impression de grande confusion. Peut-être, après tout, n'en sont-ils, par cela même, que plus conformes à la réalité.

L'impression finale est que les renseignements recueillis par cet informateur sont plus nombreux que solides, que tout cela manque de consistance. On peut y trouver des détails à glaner, mais point de vues d'ensemble. Il est à regretter que l'éditeur n'ait pas cru devoir donner, en bas de page, quelques indications sommaires sur les personnages cités, dont il est permis de ne pas connaître toujours la situation et le rôle. Quant aux bribes de phrases espagnoles, plaquées çà et là pour donner de la couleur locale, elles sont émaillées de fautes aussi nombreuses que faciles à corriger, si l'on eût bien voulu en prendre la peine.

H. Léonardon.

GRANDE-BRETAGNE.

W. H. Wilkins. **The love of an uncrowned queen. Sophie-Dorothea, consort of George I and her correspondance with Philip Christopher count Kœnigsmarck.** 2e éd., revue. London, Longmans, Green and Co, 1903. In-8°, xx-451 pages.

Id. **Caroline the illustrious queen consort of George II and some time queen regent.** Ibid., 1904. 2 vol. in-8°, xiv-388 et viii-375 pages.

Ces trois volumes de M. Wilkins se suivent et se complètent. Ils ont été bien accueillis. Le premier, paru en 1900, a été réimprimé en 1903. C'est l'histoire anecdotique, écrite avec beaucoup d'esprit, de l'accession de la maison de Hanovre au trône d'Angleterre. Dans ce premier volume, l'auteur a tenté de tirer au clair l'histoire tragique de Sophie-Dorothée de Celle, femme de Georges Ier, mère de Georges II et de Sophie-Charlotte, reine de Prusse, ancêtre par conséquent du roi d'Angleterre et de l'empereur d'Allemagne actuels. En essayant d'éclaircir le roman d'amour (*the love of an uncrowned queen*) de la malheureuse Sophie-Dorothée, M. Wilkins parait s'être préoccupé d'écarter au moins la calomnie qui donnait l'amant de la reine, Kœnigsmarck, pour père à Georges II, et à la femme de Frédéric Ier de Prusse. Cette constatation établie, M. Wilkins semble, avec toutes les atténuations que les malheurs de cette pauvre femme

ne légitiment que trop, admettre entièrement sa culpabilité sur la foi des lettres autographes de Kœnigsmarck et de la princesse, qu'il a lui-même retrouvées à Lund, en Suède, et qu'il se contente de commenter, en en publiant les principaux passages (chap. XV-XXII).

On les connaissait déjà par Palmblad, qui en avait donné des extraits dans la volumineuse histoire de la sœur de Kœnigsmarck, Aurora, qui fut la maîtresse de l'électeur Auguste le Fort, la mère de Maurice de Saxe, et par conséquent la trisaïeule de George Sand. Il y a bien d'autres documents de même nature à Berlin et à Hanovre; mais, ni Palmblad, ni M. Wilkins, ni les écrivains allemands les plus versés dans l'histoire hanovrienne du XVIIe siècle, MM. Kœcher et Schaumann, ne les ont vus. Néanmoins, les deux derniers ont cru pouvoir, dans leurs études, en 1879 et 1882, jeter des doutes sur l'authenticité de ces documents, doutes naturellement favorables à la princesse.

M. Wilkins répond que les lettres trouvées à Lund proviennent de la famille de la comtesse Lewenhaupt, l'une des sœurs de Kœnigsmarck; il en montre la concordance avec la correspondance inédite des envoyés anglais au Hanovre et à Dresde, Dutton, Colt, Cresset, Poley, Stepney, qu'il a consultée au State Paper Office.

Les arguments de M. Wilkins ont certainement une grande portée (chap. XI). Il ne semble pas cependant qu'ils aient entièrement détruit les doutes soulevés par MM. Schaumann et Kœcher. M. Wilkins a reconnu dans les documents trouvés à Lund des lettres de la princesse, les unes autographes, les autres d'une écriture déguisée, les autres enfin d'une autre main, celle peut-être de Mlle de Knesebeck, la confidente des deux amants. Il a fallu que Sophie-Dorothée fût bien imprudente, bien impatiente dans son désir d'écrire à Kœnigsmarck, ou pour avoir *dicté* des effusions si intimes, ou pour n'avoir pas toujours pris le temps de déguiser son écriture. Comment les lettres sont-elles parvenues à la comtesse Lewenhaupt? Est-ce par Aurora, qui les aurait reçues de leur frère, bien avant la catastrophe de 1694? Ceci vaudrait encore pour les lettres de la princesse, mais celles de Kœnigsmarck? Gardait-il ses brouillons, les envoyait-il à Aurora? C'est peu vraisemblable. Supposons que ce soit la comtesse Platen, l'ennemie de Sophie-Dorothée, qui, pour le compte de la cour de Hanovre, ait communiqué ces lettres à la comtesse Lœvenhaupt, pour justifier la disparition de son frère en juin 1694. C'est difficile à admettre; mais supposons-le. Alors les documents deviennent tout à fait suspects, surtout si on les examine tels que M. Wilkins nous les donne.

Il avoue qu'ils sont mal datés, et il a cherché à les enchaîner chronologiquement. Souvent, heureusement; parfois d'une manière discutable. Il y a des lacunes : pourquoi? Ces lettres sont d'ailleurs bien singulières. C'est un mélange du parfait secrétaire, de phrases de roman, d'explosions d'amour plaquées, de phrases voluptueuses qui s'appliquent assez mal au contexte, d'accusations de jalousie, alternées

comme des exercices de rhétorique. Si grossier soudard qu'il fût, Kœnigsmarck a-t-il jamais appelé la princesse « ma chérie », « ma brunette »? Toutes les personnes dont l'inimitié pouvait être terrible à Sophie-Dorothée reçoivent leur paquet dans cette correspondance non chiffrée. Sa belle-sœur, la reine de Prusse, y est accusée d'avoir un musicatre de Berlin pour amant. La comtesse Platen, la maîtresse de son beau-père, l'électeur, y est présentée en toutes lettres sous l'aspect le plus ignoble; il n'est pas jusqu'au père de Sophie-Dorothée, le duc de Celle, qui ne soit traité d'avare. Kœnigsmarck, à tout moment, accuse sa chérie d'être prête à céder au frère de son mari, le prince Max, ou au premier étranger qui passe à Hanovre. Tout cela arrive trop comme de cire, pour compromettre irrémédiablement la princesse. On ne peut s'empêcher de penser à une falsification ou au moins à un truquage.

L'électrice Sophie se croyait tout permis contre sa bru. Sophie-Dorothée n'était-elle pas la fille de cette Éléonore d'Olbreuse, cette parvenue, devenue la belle-sœur de l'électrice, et qu'elle ne cessa d'appeler « ce petit tas de boue »? Les documents de Lund sont très importants; mais je crois qu'il est permis de les discuter.

Le roman de Sophie-Dorothée n'en est pas moins très douloureux. Elle fut mariée, pour réunir les possessions des deux branches de la maison Guelfe, par son père le duc de Brunswick-Celle au fils de son frère, le duc, plus tard électeur de Hanovre, malgré elle-même, malgré sa mère Éléonore d'Olbreuse, qui, elle, eut au moins l'esprit de rester irréprochable. Elle détesta son mari, Georges Ier, ce glouton vicieux et bête, qui mourut d'indigestion et de frayeur superstitieuse. Lorsqu'elle lui eut donné enfants, elle refusa de supporter la promiscuité avec les deux maîtresses de son mari, dont l'une, la Kiellmannsegg, était peut-être la demi-sœur de son amant; elle se montra plus digne en cela que sa terrible belle-mère, l'électrice Sophie, qui supporta, sans souffler mot, la faveur de la maîtresse de son mari, la comtesse Platen, l'une des personnalités les plus hideuses de la fin du XVIIe siècle. En 1691, Sophie-Dorothée rompit avec son mari, et c'est alors seulement que M. Wilkins fait intervenir Kœnigsmarck. Georges II était né en 1683, c'est une réponse victorieuse à la calomnie qui le nommait « le petit Kœnigsmarck ». Malheureusement, je crois qu'il est aussi difficile de prouver que la liaison du beau colonel avec la princesse ne remonte pas plus haut que de donner des preuves positives de sa faute. Ce qui paraît prouvé, c'est que, en 1694, elle voulut se réfugier, avec l'appui de Kœnigsmarck, chez son parent et ami Antoine-Ulrich de Wolfenbüttel. Ce fut aussi le moment où disparut Kœnigsmarck. Ils auront donc joui de 1691 à 1694 d'une impunité invraisemblable, bien que surveillés de tous côtés, pour être surpris tout à coup, grâce à la vengeance jalouse de la comtesse Platen; et encore tout fut-il mystérieux et dans la mort de Kœnigsmarck et dans la procédure suivie contre Sophie-Dorothée, où il

semble bien que les juges ne prononcèrent que contraints et forcés. A tout prendre, cette énigme pourrait bien être encore plus insoluble que celle d'Hervieu.

Mais il y a plus dans le livre de M. Wilkins. Il nous a montré d'une manière saisissante l'incroyable corruption de ces cours allemandes du XVIIe siècle, les mœurs ignobles des deux électeurs; il a tracé un portrait fort curieux de Kœnigsmarck, ce bellâtre grossier et vaniteux, joueur, coureur et répugnant, comparable à ce Lassay (et non Lassaye), qui ne passa à la cour de Hanovre que le temps de se vanter de ses relations avec Sophie-Dorothée, ce qui était d'ailleurs un mensonge manifeste. M. Wilkins nous a dépeint aussi avec toute la vigueur nécessaire le comte et la comtesse Platen, ce ménage Marneffe d'autrefois. Il dit bien qu'il ne faut pas juger les gens de ce temps avec notre morale actuelle; mais il se hâte d'ajouter que, pour respirer un peu d'air pur dans cette histoire du XVIIe siècle, qu'on nous représente si souvent comme l'époque de la décence et des bonnes mœurs, il faut ouvrir les fenêtres toutes grandes, et il a bien raison.

Les deux volumes qui suivent, sur Caroline d'Anspach, sont plus importants encore. La figure principale, celle de la reine, est le plus souvent au premier plan, comme il convient. D'une branche secondaire des Hohenzollern, elle est de la race de ces femmes remarquables, Sophie de Hanovre, Sophie-Charlotte de Prusse, dont elle fut précisément la pupille favorite. Sans préjugés, instruite avec un brin de pédantisme, elle eut surtout la passion de gouverner; de là son indulgence et même son affection, autrement peu explicable, à l'égard de son très peu séduisant et très peu moral mari, Georges II; de là son rôle de confidente, de complaisante p[illegible] envers le roi, s'il est vrai qu'elle arriva à traiter presque en « sœur » l'une de ses nombreuses favorites, la duchesse de Suffolk. Elle trouvait une compensation suffisante dans son influence politique, qu'elle savait cependant dissimuler à son mari, très jaloux de son autorité, mais très facile à leurrer. Il est vrai qu'elle contribua à l'affermissement de la maison de Brunswick en Angleterre par sa charité, sa bonne grâce, l'esprit de décision qu'elle montra dans ses régences, la fermeté avec laquelle elle soutint Walpole. M. Wilkins n'a pas surfait son héroïne; et il n'a dissimulé ni son pédantisme, ni un certain scepticisme moral un peu trop XVIIIe siècle; mais, avec les contemporains et tous les historiens anglais, il lui a rendu un hommage mérité. Il n'y a que le fils de la reine, le prince de Galles Frédéric, qui l'ait poursuivie d'une haine dénaturée.

A côté du portrait de la reine, M. Wilkins a peint avec des traits caractéristiques celui de Georges Ier, ce bourru tout hanovrien; de Georges II, ce petit homme trottinant, ridicule, impérieux, adorant sa femme tout en la trompant, « mauvais fils, père pire encore, mari infidèle, amant disgracieux ». Le tableau des émeutes, des séances bruyantes de la chambre, du cynisme de la cour, de l'ivrognerie popu-

laire, sous les deux premiers Georges, est aussi tracé d'une façon très remarquable. Mais ce qui nous intéresse avant tout, c'est l'histoire racontée au cours des événements de l'alliance de la reine et de Walpole, que le caractère corrompu et la politique malhonnête du ministre rendent surprenante au premier abord. Mais la reine avait compris l'esprit pratique de Walpole, et son patriotisme éclairé après tout; sa tolérance, malgré son amour du pouvoir, sa connaissance profonde du caractère anglais, qu'il mit au service des rois hanovriens. Les détails, accumulés par M. Wilkins, font mieux comprendre l'indulgence dont Walpole a bénéficié auprès de Macaulay et de Green, par exemple.

On peut chercher à M. Wilkins une légère chicane; il est très préoccupé d'amuser ses lecteurs, il y parvient souvent par des anecdotes parfois un peu scabreuses; mais si l'on peut employer largement, tout en les expliquant, les dépêches des rois et des envoyés, les papiers du British Museum ou d'Anspach, il est plus dangereux de se servir trop souvent des indiscrétions de cette « vipère » de Lord Hervey, des lettres aussi peu charitables de Lady M. W. Montagu et même des réminiscences moins venimeuses d'Horace Walpole. L'auteur est obligé plus d'une fois de constater que telle anecdote puisée à ces sources lui parait suspecte; il aurait peut-être mieux valu ne pas la raconter, quitte à se priver d'une malice ou d'une grosse médisance.

P. Bondois.

Ephraim Douglas Adams. **The influence of Grenville on Pitt's foreign policy, 1787-1798.** Washington, The Carnegie institution, 1904. In-8°.

Ouvrage d'un grand intérêt et qui complète heureusement les renseignements que nous possédions déjà sur les relations de la France et de l'Angleterre sous la Révolution. M. Adams cite en appendice, dans une liste sagement critique, les ouvrages qu'il a consultés; disons tout de suite que le fondement de son livre c'est le *Report on the Dropmore mss.*, publié par la *R. Commission on historical mss.* A notre notre avis, cette bibliographie n'est pas suffisante; M. Adams aurait bien fait d'y ajouter notamment l'étude de M. Aulard sur la diplomatie du premier Comité de Salut Public, publiée dans la 3e série des *Études et leçons sur la Révolution.*

M. Adams nous montre un Grenville singulièrement plus agissant et plus influent que celui que nous laisse voir la plupart des historiens. L'action incontestablement prédominante de Pitt dans le cabinet et sa réputation surtout ont fait passer Grenville à l'arrière-plan. Il fut cependant au Foreign Office plus et mieux qu'un auxiliaire du premier ministre. Il eut souvent ses idées propres, fut parfois contraire aux désirs de Pitt, réussit en quelques circonstances à faire triompher

contre lui ses idées personnelles et l'empêcha même en une ou deux occasions de commettre une erreur ou une faute. Au début de la Révolution, Pitt n'avait pas été, comme Burke, un adversaire implacable de la France. M. Aulard a montré qu'il fut un temps où l'on se faisait la guerre comme à regret et sans cesser de négocier : ce fut le temps de Danton. Mais lorsqu'au premier Comité de Salut Public succéda le « Grand Comité », quand l'anglophobie fut de mode à Paris et que la guerre devint acharnée, Pitt cessa de croire qu'il fût possible de négocier avec la Convention. Il inclina à penser et même à dire, à la grande satisfaction du roi George, que les Français devraient rappeler les Bourbons. M. Adams nous apprend que Grenville, plus clairvoyant ou moins inflexible, demandait non une restauration, mais un gouvernement stable, qui donnerait des preuves de bonne volonté. Pour lui, la monarchie n'était pas « the only system in the re-establishment of which we are disposed to concur ». Sans doute, cette indifférence envers les Bourbons n'était pas due à sa sympathie pour la France républicaine, mais à un désir tenace de tirer profit sans retard de l'état de choses existant. Il est vraisemblable qu'en cette occasion Grenville empêcha Pitt de prononcer une déclaration compromettante. Mais si le secrétaire au Foreign Office nous semble avoir eu raison, il faut regretter que l'auteur, arrêtant son étude aux négociations de Lille, ne nous dise pas pourquoi en 1799, lors de la reprise des pourparlers, Grenville fit connaître que la meilleure preuve que les Français pussent donner de leur attachement à la paix, c'était le rappel des Bourbons.

En 1794, l'entrée dans le ministère Pitt des Whigs de la couleur du duc de Portland accrut l'autorité et le renom de Grenville. Il n'était certes pas un *pacifiste* convaincu. Il blâmait Fox. Mais il eût fait la paix à des conditions avantageuses. Ce fut son opposition à Pitt qui empêcha en février 95 la Grande-Bretagne de verser de nouveaux subsides à la Prusse, et par cette conduite il ne contribua pas peu à la conclusion des traités de Bâle. Il est vrai que les conditions de la paix qu'il rêvait pour son pays étaient telles qu'il ne put d'abord songer sérieusement à cesser la guerre (Malmesbury à Paris). Même, lors de la seconde mission de Malmesbury en France, à un moment où il semble bien que Pitt souhaitait la paix, Grenville écrivait : « I greatly doubt whether the period of peace is yet arrived » (18 août 1797). En sorte que finalement le Grenville de M. Adams nous paraît avoir été l'adversaire systématique de la France révolutionnaire beaucoup moins qu'on ne l'avait cru jusqu'ici, mais en revanche un homme d'État anglais beaucoup plus opiniâtre que Pitt lui-même à assurer à sa patrie des avantages précieux par l'abaissement de l'influence française en Europe et une large expansion de la Grande-Bretagne au delà des mers.

Léon Jacob.

H. E. Egerton. **The origin and growth of the English colonies and of their system of government.** An introduction to Mr. C. P. Lucas's historical geography of the British colonies. Oxford, Clarendon press, 1903. In-8°, VI-224 pages, 8 cartes.

Comme l'indique le titre, cet ouvrage n'est qu'une introduction, c'est-à-dire un résumé. On trouvera peu utiles les généralités, parfois contestables[1], du début. Le livre devient intéressant surtout à partir du moment où il étudie les colonies anglaises d'Amérique. Tout en restant chronologique, l'exposition procède par grandes masses : influence des dissentiments religieux sur la fondation des colonies, le système mercantile, le problème du travail dans les colonies neuves, etc. Ce groupement des faits répand sur eux une vive clarté et rendra ce manuel commode et utile à consulter pour le lecteur français.

M. Egerton n'est pas un de ces insulaires persuadés de la supériorité anglo-saxonne. Il avoue (p. 69) que l'Anglais, peu aventureux de sa nature, n'a pas les qualités d'un pionnier de colonisation. Il montre également que si, en ce qui concerne les colons, l'œuvre coloniale de l'Angleterre a réussi admirablement, il n'en est pas de même en ce qui concerne la métropole, car la colonisation anglaise était fondée, comme la française ou l'espagnole, sur le concept du pacte colonial; et, à ce point de vue, on peut dire qu'elle a misérablement échoué (p. 16). — Lorsqu'il parle des colonies, M. Egerton veut entendre exclusivement les colonies à colons. Aussi (p. 2) passe-t-il l'Inde sous silence.

Il est également bon, pour des Français trop pressés, de voir (ch. IX) avec quelle lenteur, au milieu de quelles difficultés, même après la leçon sévère de 1783, s'est développée la théorie du gouvernement responsable dans les colonies autonomes. Lord Durham fut rappelé (p. 171) pour avoir prématurément rêvé de l'appliquer au Canada, ce que Lord Elgin ne put accomplir qu'en 1847, quatre-vingts ans passés après l'annexion.

Après nous avoir exposé la formation de ces grandes communautés fédérales, Dominion canadien, République australienne, demain Fédération sud-africaine, qui constituent l'Empire britannique, M. Egerton se pose les questions « d'aujourd'hui » et surtout la délicate et troublante question des rapports entre la vieille métropole et ces communautés. La population de chacune d'elles n'est que le huitième environ de celle des Iles Britanniques, mais leur appétit est formidable, leur orgueil singulièrement chatouilleux (p. 186), et il faut compter avec elles.

Doit-on les laisser se développer en toute indépendance, laisser le lien colonial se relâcher doucement, de façon à éviter une rupture complète et violente? Doit-on au contraire faire de l' « Empire » une

1. P. 17 : « Les Grecs ne se sont jamais élevés à la conception du gouvernement représentatif. » Et la ligue achéenne?

fédération de fédérations et, avec les 3 ou 400 millions de sujets britanniques qui sont de par le globe, constituer un monde dans le monde, un monde économiquement, politiquement, militairement fermé; en un mot, décréter contre les peuples non anglo-saxons un blocus océanique?

M. Egerton prend position entre ces extrêmes. Il appartient à ce qu'on pourrait appeler le « chamberlainisme » modéré. Il croit les colonies trop attachées à leur autonomie douanière pour accepter un Zollverein pur et simple; mais il admet comme possible une extension du système canadien des droits « préférentiels » accordés aux produits de la métropole. La conférence sud-africaine de 1903, embryon d'un futur Parlement fédéral, s'est prononcée en ce sens. On espère, sans trop y croire, que le protectionniste *Commonwealth of Australia* finira par en faire autant.

Mais où commence l'embarras de M. Egerton, c'est quand il s'agit d'indiquer ce que la métropole pourra bien offrir aux colonies en retour de ces avantages. L'industrie du Lancashire n'est pas d'humeur à fermer la porte aux cotons du Texas avant que la preuve n'ait été faite que les colonies pourront suffire à sa consommation (p. 192). A quoi les colonies répondront sans doute que leur production cotonnière ne peut se développer qu'à l'abri d'un système de droits préférentiels. Et c'est là une controverse qui n'est pas à la veille de finir. Il est peu vraisemblable que, dans son retour vers le protectionnisme, l'Angleterre aille assez loin pour satisfaire complètement les ambitions de ses jeunes sœurs.

Henri HAUSER.

Journal des visites pastorales de 1815 et 1816, par Monseigneur Joseph-Octave Plessis, évêque de Québec, publié par Mgr Henri TÊTU, prélat de la Maison de Sa Sainteté. Québec, Impr. franciscaine missionnaire, 1903. In-8°, 205-65 pages.

Journal d'un voyage en Europe, par Monseigneur Joseph-Octave Plessis, évêque de Québec, 1819-1820, par LE MÊME. Québec, Pruneau et Kirouac, 1903. In-8°, 469 pages[1].

Mgr Têtu, à qui l'on doit une histoire des évêques de Québec, publie d'importants journaux de Mgr Plessis, le plus connu des évêques canadiens depuis la conquête anglaise jusqu'à l'épiscopat du cardinal Taschereau. D'autres journaux existent, ceux des visites pastorales de 1811-1812; mais une revue locale, *le Foyer canadien,* les a imprimés en 1865. Les deux volumes que l'on nous offre aujourd'hui sont un document très instructif et curieux sur l'esprit et même sur la

1. En réalité, le second de ces volumes a paru en 1904 et le premier en 1905.

langue des Canadiens français au début du XIXe siècle. Il est amusant, par exemple, d'entendre l'évêque s'écrier, après avoir subi les secousses d'une traversée quelque peu rude : « O vous qui voulez aller sur la mer pour votre plaisir, évitez de vous embarquer dans de petites voitures ! » — *voiture* étant le mot consacré dans l'Amérique française pour toute sorte de véhicules, nautiques ou terrestres[1]. Mgr Plessis ne se pique point de littérature, et ses connaissances artistiques sont des plus limitées. Dans son voyage en Europe, où il confond le style roman avec le style grec, il a du moins le bon goût d'admirer les cathédrales gothiques, — ce qui n'était pas encore de mode à l'époque, — mais il ne les comprend guère ; il croit que les contreforts ont été ajoutés après coup pour consolider les murs, et les vitraux qui assombrissent les nefs ne lui agréent pas davantage. Il mesure les édifices avec la minutie de Stendhal, ayant d'ailleurs cette excuse d'une curiosité toute naturelle à satisfaire au temps où les guides Murray et Bædeker n'existaient pas. Le côté très intéressant de cette double publication est l'état d'esprit d'un évêque d'origine toute française, élevé dans le détachement de la France, dans l'admiration de l'Angleterre et possédant une grande liberté d'administration diocésaine qui lui donne une décision marquée de caractère. Nous savions déjà que les évêques catholiques d'Irlande, au commencement du XIXe siècle, ne désiraient qu'à demi l'émancipation des catholiques[2]. Mgr Plessis, à plusieurs reprises, déclare qu'il préfère voir les catholiques vivre uniquement occupés de leurs affaires, dans une salutaire obscurité, soustraits aux honneurs et aux fonctions publiques. Ceux qui s'imaginent frapper aujourd'hui le catholicisme d'un coup dangereux en mettant ses fidèles hors de l'égalité politique feront peut-être bien d'étudier ici le sentiment d'un des grands évêques du Canada, qui partageait, en définitive, l'opinion de beaucoup de ses confrères : « La liberté de la religion ne consiste pas précisément à faire des processions dans les rues, à porter les sacrements au dehors avec solennité, à faire marcher la croix et le clergé à la tête d'un convoi. Cet extérieur a assurément son avantage et donne à nos cérémonies une pompe dont Dieu peut tirer sa gloire. Mais, indépendamment de tout cet extérieur, on peut dire que la religion est libre lorsque les fidèles peuvent, sans être inquiétés, en faire les exercices dans leurs maisons et dans leurs églises, entendre la parole de Dieu, chanter ses louanges et participer aux sacrements. Les

1. *Visites pastorales*, p. 9. — Il dit encore d'une personne qu'il n'a pu rencontrer, parce qu'elle se trouvait en vacances, qu'elle était en « promenade ». *Voy. en Europe*, p. 135. — Il appelle les Montagnes-Rocheuses « les Montagnes de roche », p. 275 ; etc.

2. D'autre part, les libéraux anglais désiraient cette émancipation surtout afin de détourner l'Irlande de sa dangereuse sympathie pour la France, au temps des guerres napoléoniennes, et parce qu'ils étaient persuadés que la propagande catholique ne tirerait aucun bénéfice de la liberté. (Cf. George W. Russell, *Sydney Smith*, Londres, Macmillan, 1905.)

catholiques anglais ont cet avantage et l'apprécient beaucoup. » Ces catholiques étaient déjà fort à l'aise et donnaient généreusement à l'Église. D'autre part, le gouvernement anglais, ménageant les hauts dignitaires ecclésiastiques, apportait d'ordinaire une grande convenance dans ses rapports officieux avec les évêques. On ne s'étonnera pas de voir le ministre, Lord Bathurst, accueillir et retenir dans son château l'évêque de Québec comme un hôte de distinction : tant il est vrai que la séparation des Églises et de l'État n'est jamais complète !

En dehors de ce point de vue général franco-canadien, il y a beaucoup à glaner dans ces voyages, qui remontent à bientôt près d'un siècle, l'auteur ayant souvent l'occasion de causer avec des gens dont il note avec soin le témoignage sur des faits précédents ou la conversation sur les choses présentes.

Parmi les détails instructifs que Mgr Plessis recueille durant son voyage en Europe, nous relevons ainsi l'amusante entrevue de Napoléon, revenant de l'île d'Elbe, avec le vicaire général d'Auxerre, en 1815, où l'Empereur reproche au clergé de se mêler de politique, et, sur la réponse ambiguë de l'abbé, « se met en devoir de donner du pied dans le derrière du bon curé, qui, prudemment, se retire à reculons et dit sans s'émouvoir : Dieu bénisse ceux qui nous veulent du bien ! » Et, de même, la colère de l'officier de gendarmerie qui, ramenant Pie VII en Italie, s'indigne des hommages excessifs qu'on lui rend : « Que feriez-vous donc si c'était l'Empereur qui passât ? » — « Nous le jetterions à l'eau. » — Fureur de l'officier. — « Avez-vous soif ? » — Et voilà comment, dit M. d'Haussonville, le prudent M. Lagorse, calmé subitement, fit avec raison semblant de ne plus entendre.

Ces deux volumes, où nous négligeons de relever plusieurs fautes d'impression et quelques petites erreurs[1], prendront un bon rang dans la trop courte série des mémoires vraiment canadiens.

R. DE KÉRALLAIN.

ITALIE.

Ludo-Moritz HARTMANN. **Zur Wirtschaftsgeschichte Italiens im frühen Mittelalter.** Gotha, Fr.-A. Perthes, 1904. In-8°, 131 pages.

Les études contenues dans ce volume fournissent une contribution intéressante à l'histoire économique de la haute Italie durant les premiers siècles du moyen âge. Régime de la propriété, organisation des métiers, conditions du commerce, telles sont les diverses questions

1. P. 85, notamment, le nom de Mlle Raucour, la date et le récit de son enterrement sont dénaturés.

soulevées par M. Hartmann au cours de ses recherches. L'examen du « Codex Bavarus »[1], recueil de documents provenant des archives de l'église de Ravenne et rédigés, selon toute vraisemblance, dans la seconde moitié du xe siècle, l'amène, par exemple, à étudier les contrats réglant les rapports de cette église et de ses tenanciers. Ces contrats sont de deux types différents, la « petitio », en vertu de laquelle une terre est concédée pour une durée de vingt-neuf ans, et le « libellus », en vertu duquel une terre est concédée pour une durée de trois générations. Ils paraissent à M. Hartmann dériver directement des contrats en usage à l'époque romaine. Le « libellus », notamment, ne serait autre que le contrat d'emphytéose à peine altéré.

Mais ce ne sont pas seulement les institutions juridiques qui ont persisté en Italie, par delà les invasions lombardes. L'organisation des corporations de métier, qui, selon certains auteurs, aurait complètement disparu durant quatre siècles, pour se reconstituer ensuite de toutes pièces, semble, au contraire, avoir résisté à la tourmente qui bouleversa la Péninsule[2]. Les corporations subsistèrent, sinon partout, du moins dans les régions où se maintinrent des groupes urbains de quelque importance, à Rome et à Ravenne par exemple. A l'appui de cette assertion, M. Hartmann invoque des documents du ixe siècle relatifs à la « scola piscatorum » de cette ville. Par son organisation intérieure, par sa hiérarchie, cette association, et aussi quelques autres dont nous connaissons l'existence et le fonctionnement à Ravenne et à Rome, au xe et au xie siècle, ressemblent singulièrement aux corporations du Bas-Empire et de l'empire byzantin. D'autre part, certains textes étudiés par M. Hartmann permettent d'établir l'existence de la corporation des pêcheurs de Ravenne dès le début du viie siècle. Dans ces conditions, il est assez légitime de penser que les groupements qui existaient à coup sûr à l'époque où Ravenne était encore la capitale de l'Italie byzantine n'ont pas brusquement cessé d'exister pour renaître, sans raison apparente, un siècle plus tard. La même hypothèse pourrait bien être valable pour Rome, où les statuts des métiers, encore que nous n'en connaissions que des rédactions très tardives, n'ayant conservé qu'une partie des dispositions primitives, présentent cependant plus d'analogie avec la réglementation des corporations romaines qu'avec celle des métiers de l'Europe septentrionale au moyen âge.

Pas plus que l'exercice des métiers, le mode d'exploitation de la terre n'a été radicalement transformé par les invasions. Le type romain de la « villa » se retrouve dans la « sala » lombarde[3]. Le domaine ecclésiastique de Bobbio, le plus important de toute l'Italie septentrionale, formé puis agrandi grâce aux libéralités des rois lom-

1. *Bemerkungen zum Codex Bavarus*, p. 1-16.
2. *Zur Geschichte der Zünfte im frühen Mittelalter*, p. 10-12.
3. *Die Wirtschaft des Klosters Bobbio im 9. Jahrhundert*, p. 42-74.

bards et des princes carolingiens, présente tous les caractères d'un grand domaine de l'époque impériale. Au centre, le monastère, avec ses dépendances industrielles et agricoles, correspond à la « villa » et au « vicus circa villam ». Les terres qui l'entourent immédiatement sont réservées aux besoins particuliers des moines. Les terres à céréales, les prairies, les forêts, qui composent cette réserve, sont exploitées sous leur direction par une main-d'œuvre en grande partie servile. Le reste du domaine est fractionné en métairies occupées par des tenanciers libres de leur personne, mais astreints à des redevances en nature et à des corvées fixées par un contrat renouvelable. La présence de ces cultivateurs libres au lieu et place des « colons » attachés à la glèbe est la conséquence des invasions qui avaient dévasté et dépeuplé les régions où les moines s'établirent par la suite. Pour remettre le sol en valeur, il fallut bien faire appel à des travailleurs libres venus d'autres contrées et, pour les retenir, leur garantir des avantages dont étaient privés les colons romains. Tout cet organisme, surveillé par les dignitaires du monastère (praepositus, camerarius, cellararius), est agencé de manière à ce que la communauté monastique tire de son propre fonds tous les objets nécessaires à la vie de ses membres, soit qu'elle consomme directement les produits du domaine, soit qu'elle transforme les matières premières dans les ateliers dépendant de l'abbaye. La circulation s'opère donc tout entière à l'intérieur du domaine, exception faite cependant pour certains produits naturels, que la nécessité contraint le consommateur à se procurer au dehors.

Le sel[1] est, de ces produits, le plus nécessaire. De là l'importance prise par Comacchio, dont les salines alimentaient toute la haute Italie. Le Pô et ses affluents offraient une route toute tracée aux marchands, dont les barques pénétraient jusqu'au voisinage des Alpes et de l'Apennin. Ces négociants de Comacchio, les « milites », ainsi qu'ils sont désignés dans les textes, obtinrent des rois lombards le privilège d'échapper à toute élévation arbitraire des droits de péage et de douanes établis sur le fleuve (pastus, ripaticum, palafictura) et de bénéficier d'un tarif réduit. Leur prospérité toutefois ne tarda pas à leur susciter des concurrents; les négociants de Parme, de Crémone, de Modène, et sans doute d'autres villes encore, essayèrent de s'affranchir de leur monopole et se mirent à naviguer et à faire le trafic du sel pour leur propre compte. Les monastères qui possédaient des domaines épars le long des voies fluviales utilisèrent aussi pour le commerce les barques qui leur servaient à transporter d'un point à un autre le produit de leurs terres. Cette concurrence et aussi la rivalité de Venise amenèrent, à partir du xe siècle, la ruine rapide et irrémédiable de Comacchio. Cette évolution économique provoqua, en outre, des luttes très vives entre les gens des villes et les seigneuries ecclésiastiques, évêchés ou monastères, auxquels les princes carolin-

1. *Comacchio und der Po-Handel*, p. 74-91.

giens, héritiers des rois lombards, avaient abandonné l'exercice de certains droits régaliens, en particulier la perception des taxes qui frappaient la navigation fluviale. Dès le xe siècle, nous assistons aux tentatives des citadins qui, sur divers points, refusent de se soumettre aux exigences des évêques ou des abbés et prétendent tout au moins jouir des avantages accordés autrefois aux négociants de Comacchio.

Des conflits du même genre éclatent à l'occasion de la perception des droits de marché ou des « munera »[1] imposés aux habitants des villes. Le droit d'établir des marchés et d'y lever des taxes était naturellement passé des empereurs aux rois lombards et de ceux-ci aux Carolingiens. Mais les successeurs de Charlemagne, contraints par les circonstances, renoncèrent à l'exercice de nombreux droits régaliens. Ils prirent l'habitude de concéder aux évêques et aux abbés la levée des taxes établies sur les marchés; plus tard, il les autorisèrent à ouvrir des marchés nouveaux au voisinage des églises et des abbayes; enfin, après les invasions hongroises, ils accordèrent le même privilège aux laïcs ou aux ecclésiastiques qui avaient élevé des châteaux forts ou reconstruit les murailles des villes. Les citadins, toutefois, supportèrent fort mal le nouvel état de choses; dès le xe siècle, ils s'associèrent afin de se soustraire à cette dépendance. La nécessité où ils se trouvaient d'acquitter les « munera », c'est-à-dire les prestations en nature et les corvées destinées à l'entretien des routes et des ponts, amena le même résultat. Là encore, il s'agissait de lutter contre l'Église, à laquelle le pouvoir central défaillant avait abandonné la tâche qui incombait jadis à l'État. Pour s'affranchir d'exigences trop lourdes, les citadins s'organisèrent en communautés et en associations. Ils réussirent ainsi à faire substituer aux services en nature des contributions pécuniaires, puis, enhardis par ce premier succès, ils continuèrent la lutte et finirent par s'émanciper et s'affranchir de l'autorité épiscopale. Telle est du moins la théorie de M. Hartmann, théorie séduisante, mais que la rareté des documents ne permet pas toujours d'étayer de preuves concluantes.

G. Yver.

Camillo Manfroni. **Storia della marina italiana dal trattato di Ninfeo alla caduta di Constantinopoli, 1261-1453.** Parte I : Dal trattato di Ninfeo alle nuove Crociate. Livourne, Giusti, 1902. In-8°, viii-263 pages.

M. C. Manfroni s'est proposé d'écrire l'histoire de la marine italienne. Dans un premier volume, paru en 1899, il l'a conduite des invasions barbares au traité de Nymphée de 1261 ; dans un autre volume, paru déjà en 1896, il en racontait l'évolution de la chute de Constantinople à

1. *Marktrecht und munera*, p. 90 et suiv.

la bataille de Lépante. Il lui manquait de combler le vide de 1261 à 1453. C'est ce qu'il a commencé dans la présente étude : elle va du traité de Nymphée (1261) aux croisades qui furent tentées dans la première moitié du XIVe siècle.

Le lecteur y trouvera un grand nombre de renseignements groupés avec intelligence, et c'est avec plaisir et profit qu'il se servira de ce volume. Et, cependant, nous aurions souhaité mieux et désiré pour la marine italienne une histoire aussi nette, aussi précise, aussi variée que celle que M. de La Roncière a consacrée à la marine française. A vrai dire, M. Manfroni a surtout mis en évidence la partie strictement historique de son sujet. Il nous montre bien les conflits maritimes où les flottes de Gênes, de Venise, de Pise, de Naples entrèrent en jeu ; il raconte la longue rivalité commerciale qui mit aux prises les républiques italiennes dans la Méditerranée et dans les Échelles du Levant, et, à ce propos, il prouve, après tant d'autres, que les établissements chrétiens de Terre-Sainte périrent plutôt de leurs divisions intestines que des attaques des Infidèles. Il étudie aussi la diplomatie aragonaise et suit pas à pas ses progrès sur la maison angevine de Naples. Les batailles navales nous sont racontées avec un assez grand luxe de détails. Enfin, on nous décrit les luttes politiques auxquelles les partis politiques opposés se livraient dans chaque grande cité maritime : et avec raison, puisqu'elles avaient leur répercussion sur la diplomatie et la politique extérieure. Mais la partie technique du sujet semble entièrement sacrifiée. Nous ne savons pas au juste ce qu'était une flotte italienne du XIIIe siècle, comment les navires étaient construits, armés, équipés, et encore moins les variétés qui pouvaient distinguer l'une de l'autre les différentes flottes et assurer peut-être la supériorité des unes sur les autres. Ces chantiers de constructions navales, ces « clos des galées » dans lesquels M. de La Roncière nous conduit à plusieurs reprises en France, M. Manfroni semble les ignorer en Italie. De même, nous ne savons rien de la vie des marins, de leurs exercices militaires, de leurs manœuvres. Nous ne distinguons pas bien la marine marchande de la marine militaire.

Peut-être M. Manfroni réserve-t-il pour une étude ultérieure ces renseignements techniques, si intéressants et si utiles; dans ce cas, nous n'avons qu'à souhaiter la prochaine apparition de la seconde partie de l'ouvrage. Peut-être aussi cette lacune provient-elle tout simplement de la manière dont M. Manfroni s'est documenté. Il a dépouillé consciencieusement les chroniques déjà publiées, et c'est surtout d'après elles qu'il a écrit son livre ; or, ces sources rapportent surtout les événements politiques et militaires. Pour entrer dans les minuties techniques, il faut utiliser soit des traités spéciaux qui souvent font défaut, soit les archives avec leurs contrats, leurs livres de comptes, leurs documents administratifs. Or, il nous a semblé que M. Manfroni a un peu trop négligé ce genre d'information et qu'il cite fort rarement, — et cela d'après d'autres livres, — les dépôts cepen-

dant si riches de Gênes, de Venise, de Pise, de Marseille et de Naples.

Patriote italien, M. Manfroni a peut-être le tort de transporter dans ses récits sur le XIIIe siècle les préjugés et les rancunes, fussent-elles justifiées, de l'Italie moderne. Pour une certaine école d'outre-monts, les Angevins incarnent la domination étrangère et sont détestés comme des ennemis de l'unité nationale, tandis que les Allemands gibelins et les Catalans passent, — on ne sait pourquoi, — pour des libérateurs ; c'est ainsi que l'on a été amené à célébrer comme une fête nationale le massacre peu courageux des Vêpres siciliennes. M. Manfroni semble se rattacher à ce groupe lorsqu'il parle de Charles d'Anjou, car il le fait avec amertume et injustice. Ne va-t-il pas jusqu'à dire que Charles fut vaincu « parce qu'il n'avait pas de vrais marins », comme si la Provence n'était pas un pays maritime et Marseille un grand port de mer (p. 93) !

Notons aussi quelques erreurs : p. 48, l'auteur fait de Charles d'Anjou le fils de saint Louis, il en était le frère ; p. 87, se laissant tromper par le titre de comte de Provence et de Forcalquier que portait Charles, il parle des ports de Forcalquier ! autant vaudrait parler de l'amiral suisse ! P. 146, il fait de Philippe de Valois le fils de Philippe le Hardi, le confondant avec son père Charles de Valois.

Jean GUIRAUD.

Pasquale VILLARI. **I primi due secoli della storia di Firenze**. Florence, Sansoni, 1905. In-8°, XV-529 pages.

Sous ce titre, M. Villari réédite plusieurs études ou « recherches » que, dans le cours de sa longue carrière scientifique, il avait déjà fait paraître sur l'histoire de Florence. La quatrième, sur les partis et les arts majeurs, remonte à juillet et septembre 1866, tandis que la première, sur les origines de Florence, a été publiée dans la *Nuova Antologia* du 1er mai 1890. L'auteur, il est vrai, a revu les unes et les autres en préparant cette seconde édition et il s'est efforcé, par des notes, de les mettre au courant des plus récents résultats des études historiques. Y a-t-il entièrement réussi? C'est ce que diront ceux qui se sont plus spécialement voués aux recherches florentines. Ils trouveront peut-être que l'auteur aurait pu insister encore plus qu'il ne l'a fait sur le rôle des banquiers florentins dans la politique pontificale et européenne du XIIIe siècle.

Plusieurs de ces études ont paru lorsque la question romaine battait son plein. On s'en aperçoit trop à certains jugements, à certaines expressions qui laissent transparaître les préoccupations politiques de l'historien. Son opposition à Pie IX l'a rendu bien sévère pour Clément IV et Grégoire X et sa passion pour l'unité italienne l'a rempli d'un enthousiasme peut-être excessif pour les idées politiques de Dante. Il a même

transporté dans ces siècles reculés du moyen âge les expressions de la polémique contemporaine et, oubliant qu'en 1245 les papes ne résidaient pas encore au Vatican, il parle « des foudres du Vatican » (p. 182)!

Pus loin (p. 210), il taxe d'égoïsme la politique des papes du XIIIe siècle et s'indigne de leur intervention dans les affaires de Florence et, bientôt après, par une contradiction évidente, il souligne les avantages que cette même cité retira de son alliance avec le Saint-Siège et Charles d'Anjou. P. 219, il décrit en termes énergiques le despotisme que Charles d'Anjou et Clément IV auraient fait peser sur la République et, bientôt après, il nous montre cette même République se donnant librement une nouvelle constitution sans la moindre intervention du pape ou du roi de Naples. L'opposition à l'Église transforme en gibelin ce ministre de la maison de Savoie et lui fait affirmer comme une vérité indiscutable les droits de l'Empire sur l'Italie (p. 238).

Ces réserves ne nous empêchent nullement d'admirer l'œuvre de M. Villari. Quoique composée d'études distinctes parues à des intervalles éloignés, elle se présente à nous avec une réelle unité. On suit les progrès de Florence depuis ses premières origines jusqu'au jour où la victoire des Guelfes lui a donné la prépondérance dans toute la Toscane, lui soumettant ses rivales, Pise et Sienne. On assiste à l'évolution politique de cette République qui échappe tour à tour à la suprématie féodale et impériale pour affirmer l'indépendance de son gouvernement communal. On voit grandir les arts majeurs qui, à la fin du XIIIe siècle, prendront la direction de la République pour porter au plus haut point sa prospérité industrielle et commerciale. En face de cette démocratie qui tendait à devenir une aristocratie de richesse, on voit naître et grandir la plèbe des petits artisans et des métiers plus humbles ; le peuple gras se trouve bientôt en présence du menu peuple, que les grands courtisent pour reprendre sur les arts majeurs une revanche depuis si longtemps désirée. Tandis que l'aristocratie féodale se redresse, l'aristocratie marchande se divise ; les coteries se groupent autour des principales familles et, désespérant trop vite de la liberté, Dante invoque, pour sauver sa patrie, l'intervention de l'Empereur germanique. C'est alors qu'écrivant son traité de la Monarchie, il applique au César tudesque les paroles mêmes des livres saints qui saluent en Jésus-Christ l'envoyé de Dieu.

Florence, nous la retrouvons encore dans les recherches de M. Villari avec toutes les manifestations de sa vie débordante, avec ses luttes intestines armant les uns contre les autres Guelfes et Gibelins, Noirs et Blancs, et poussant les masses populaires contre les forteresses crénelées des grands. Chaque parti prend tour à tour le chemin de l'exil et alimente ces armées de bannis qui s'organisent à Pise, à Pistoie ou à Lucques pour rentrer de force dans la cité et en chasser à leur tour le parti qui les avait exilés. Et, malgré ces proscriptions et ces guerres civiles qui étaient le régime permanent de Florence, le commerce se développait, l'art de Calimala concentrait dans les teintureries de la

ville les laines de la Champagne et des Pays-Bas; les banquiers tenaient dans leurs mains les finances du Saint-Siège et de la plupart des États de l'Europe et les sociétés de marchands étendaient sur tout le monde chrétien et jusqu'aux extrémités du Levant leurs opérations commerciales. Cette activité féconde, se développant au milieu des guerres et des luttes civiles, M. Villari nous l'a retracée avec beaucoup de bonheur.

Aussi on lira avec profit et agrément ces recherches d'un homme qui a consacré à sa cité une longue vie de travail et en connaît à merveille l'histoire.

Jean Guiraud.

Bruto Amante et Romolo Bianchi. **Memorie storiche e statutarie del ducato, della contea e del episcopato di Fondi in Campania, dalle origini fino a' tempi più recenti.** Rome, Loescher, 1903. In-8°, VII-480 pages.

Bruto Amante. **Momenti storici nelle Marche. Un magistrato, un principe ed un legittimista.** Catane, Giannotta, 1904. In-8°, 242 pages.

La science historique n'aurait pas grand'chose à regretter si ces deux ouvrages n'étaient pas sortis de la plume trop féconde de M. Amante. Dans le premier, l'auteur tente une monographie de la ville, du duché et du diocèse de Fondi, depuis les temps préhistoriques jusqu'aux récentes élections municipales. Il le fait sans méthode ni proportions. En vingt pages (83-103), il fait défiler trois siècles des plus importants et il en consacre près de cinquante au rôle de sa famille dans les petites luttes politiques de cette localité. Le grand schisme et les graves événements qui se passèrent à Fondi en 1378 sont brièvement indiqués, tandis que cinquante pages glorifient De Sanctis et De Meis, on ne sait pourquoi dans l'occurrence, si ce n'est parce qu'ils étaient les amis de M. Amante père! Le titre nous annonce une étude sur les statuts de Fondi, et on ne nous en donne qu'un maigre sommaire. Il est vrai qu'on nous présente la biographie aussi inutile qu'insignifiante de leur éditeur, M. Amante père! La documentation est tout à fait insignifiante, et presque toujours les faits sont tirés d'ouvrages de seconde main. Si encore la bibliographie était complète, on aurait au moins un bon répertoire, mais, sur le grand schisme, M. Amante semble ignorer le bel ouvrage de M. Valois et sur Jean VIII celui du P. Lapôtre. En revanche, les menus faits de la politique quotidienne laissent leur trace dans ce travail, qui parle un peu de tout à l'occasion de Fondi. Nous y trouvons un panégyrique de l'unité de l'Italie (p. 252-253), une flatterie à l'adresse de la petite princesse Mafalda, trop jeune, hélas! pour pouvoir lire les éloges que fait d'elle cette his-

toire de Fondi, et jusqu'à une réclame électorale en faveur du colonel d'état-major Enrico Barone, dont M. Amante pose la candidature au Parlement dans la circonscription de Formies (p. 270). Et surtout à chaque page nous rencontrons M. Bruto Amante qui étale avec une complaisance vraiment excessive sa personnalité, nous ouvrant son âme, nous racontant sa vie, ses sentiments, ses amours et ses haines et poussant la piété filiale jusqu'à nous encombrer de tous les détails des funérailles de M. Amante père, sans oublier les discours qui y furent prononcés!

Si nous débarrassons ce travail de ces souvenirs de famille ou de ces divagations personnelles, il ne reste pas grand'chose pour « l'histoire de la ville, du duché et du diocèse de Fondi », les Amante en étant évidemment le morceau principal. Et cependant il y a à glaner dans ce petit résidu un certain nombre de naïvetés et d'erreurs. P. 59, sur la foi de Labanca, — un historien cependant sujet à caution, — M. Amante ne croit pas à la donation de Charlemagne ; mais il ne justifie pas cet excès de critique. En revanche (p. 273), il accepte les yeux fermés toutes les légendes sur l'origine apostolique de l'église de Fondi et prend à la lettre comme vérités indiscutées les faits des premières vies du *Liber pontificalis* (p. 274). Il a une foi aveugle dans les origines mythiques de la famille Caetani (p. 77). Ses références manquent parfois de précision : à propos de l'évêque Magnus (p. 277), il nous renvoie « à un manuscrit du Mont-Cassin » qu'il nous laisse le soin d'identifier. Ailleurs, il cite un certain *Walding* qui pourrait bien être *Wadding*, l'auteur des *Annales franciscaines*.

Ces graves défauts se trouvent encore amplifiés dans son second ouvrage. Prenant prétexte d'un pauvre trappiste qui mourut dans les Marches en se disant le fils de Louis XVI, il étudie la question des faux Louis XVII, sans d'ailleurs rien nous apprendre. Son article est surtout une suite de banalités sur la Révolution. Il y est aussi question de la politique italienne de nos jours, de l'assassinat du roi Humbert et de la prière que composa à ce sujet la reine Marguerite, du voyage de Victor-Emmanuel III à Paris, de la rupture de M. Combes avec le Vatican, du départ du nonce, du caractère de Pie X, du socialisme, des *Droits de l'homme;* tout cela à propos du malheureux dauphin! Le tout, d'ailleurs, est parsemé de quelques erreurs, qui sont la partie la plus originale de cette étude. Mmes Adélaïde et Victoire, que l'on croyait jusqu'ici les tantes de Louis XVI, deviennent ses sœurs(p. 172). La fuite à Varennes n'a plus lieu que le 25 juin 1791. Il place enfin en 1771 une session des États-Généraux qui nous laisse perplexes jusqu'au moment où nous nous apercevons que l'auteur confond le Parlement de Paris et la réunion des Trois Ordres et fait de la dissolution du Parlement par le triumvirat une dissolution d'États-Généraux!

N'insistons pas sur les deux autres études. L'une d'elles, sur le « juge caporal », est une nouvelle notice sur M. Amante père. Elle

[illegible]

G. Fortunato. **Il castello di Lagopesole** [illegible] 1912. In-12. 272 pages.

La petite localité de Lagopesole est souvent citée dans l'histoire et a été à plusieurs reprises le théâtre des deux siècles qui ont suivi de l'arrivée des Normands dans l'Italie méridionale. Le roi de Sicile d'Anjou, le théâtre d'événements importants [illegible] y séjournèrent longtemps, en 1137, au cours de leur campagne contre Roger de Sicile. D'après le « [illegible] » [illegible] et 1179, le territoire en était [illegible] devint domanial, probablement par suite de confiscations, vers la fin du règne de Frédéric II [illegible] toujours avec son baronnage [illegible]. Il s'empressa d'y [illegible] grand château, encore bien conservé, y vint à deux reprises en 1241 et 1250, et songeait évidemment à en faire sa principale résidence d'été dans la région de Melfi. Comme lui, Manfred, puis Charles d'Anjou témoignèrent une grande prédilection pour ce pays de belles forêts et de belles eaux, de chasse et de pêche. M. Fortunato publie en appendice toute une série de lettres des deux premiers rois angevins prescrivant des travaux ou des mesures d'entretien et d'administration pour le château et le domaine. Robert, qui s'installa plus complètement à Naples et adopta comme lieu de villégiature Castellammare di Stabia, abandonna Lagopesole. Jeanne II l'inféoda avec Carbonara en 1416; Charles-Quint le confisqua et le donna d'abord à Philibert de Chalon, puis à André Doria, de qui il passa aux Doria Pamphili qui y ont encore des intérêts considérables. Ce récit de M. Fortunato, parfois un peu trop éloquent, est très clair, soigné et intéressant. Il n'a pas toujours évité l'écueil des monographies de ce genre, et il lui arrive, à propos de son sujet, de traiter de l'histoire universelle. Même en s'y renfermant, les annales de Lagopesole ont un intérêt général par leur caractère typique; c'est, en raccourci, toute l'histoire du Napolitain depuis le moyen âge : une première féodalité turbulente, opprimée, matée, spoliée au XIIIe siècle par la monarchie centralisatrice de Frédéric II; puis une période de brillante et pesante exploitation royale : l'établissement de la capitale à Naples, à qui, petit à petit, tout est sacrifié; l'inféodation à des dynasties seigneuriales étrangères et l'absentéisme des seigneurs entraînant la décadence économique et la dépopu-

lation progressive, lesquelles, à la moindre crise politique, engendrent à leur tour le brigandage (Lagopesole fut à diverses reprises, et notamment en 1861, un centre de banditisme).

E. JORDAN.

Giustino FORTUNATO. **La badia di Monticchio.** Trani, Vecchi, 1904. In-8°, 541 pages.

M. Fortunato a déjà consacré cinq volumes à l'histoire de ce val de Vitalba, dont il est député au Parlement italien. Il nous donne le sixième aujourd'hui et il ne compte pas en rester là, puisqu'il en annonce pour bientôt deux autres sur Atella.

Ce livre nous raconte toutes les vicissitudes de l'abbaye de Monticchio, depuis ses origines les plus lointaines jusqu'à la vente de ses biens, en vertu de la loi italienne de 1865 contre les ordres religieux. Après quelques détails sur les origines chrétiennes du pays de Monticchio, il nous montre la création et le développement du couvent, près d'une caverne du Vulturne, à l'exemple du sanctuaire de Saint-Michel au Gargano. Possédé par l'ordre bénédictin, il est sous la protection toute spéciale des Lombards de Bénévent qui en font un poste avancé du monde latin contre la civilisation byzantine, représentée par les moines basiliens. Les Normands lui continuent la même faveur, sans doute pour la même raison. Avec les Angevins, des abbés Provençaux apparaissent à sa tête. Mais bientôt la cour romaine étend sur lui, comme sur toutes les autres abbayes, sa lourde protection : dès la première moitié du XIVe siècle, Jean XXII confisque aux religieux le droit d'élection et leur envoie des abbés de son choix. De là à la commende, il n'y avait qu'un pas; il était fait au commencement du XVIe siècle; signalons, parmi les abbés commendataires de ce couvent, le fameux cardinal Charles Caraffa, dont M. G. Duruy nous a raconté la tragique destinée. En 1536, les Bénédictins étaient remplacés dans ce monastère par les Augustins, qui, moins d'un siècle plus tard, cédèrent eux-mêmes la place aux Capucins. Ceux-ci y restèrent jusqu'à leur expulsion, le 13 août 1866. La commende avait été donnée en 1782 par le roi de Naples à l'ordre de Constantin, qui la perdit de son côté à la suite des événements de 1860. M. Fortunato ajoute des détails précis sur la vente des biens de l'abbaye détruite et termine par quelques renseignements sur les rares monuments archéologiques qu'elle possédait. Il donne en appendice soixante-onze documents, allant de 1080 à 1673, extraits soit de la Bibliothèque de Naples, soit des Registres angevins des Archives d'État de Naples, soit des riches dépôts du Vatican.

Assurément, cette étude est intéressante: elle apporte des lumières sur l'histoire encore obscure de la Basilicate. Malheureusement, elle présente des défauts de méthode que nous avons déjà relevés dans les études historiques de M. Fortunato. Et tout d'abord une imagination

vraiment méridionale qui lui fait parfois suppléer de toutes pièces à l'absence de documents (p. 85 et 91) ou lui fait transformer son récit en scènes dialoguées de comédie (p. 204); un ton déclamatoire qui nuit trop souvent au sérieux de l'ouvrage (cf., par exemple, p. 147, 163, 167) et qui voisine d'ailleurs avec une simplicité touchant à la trivialité; des digressions qui nous font perdre le fil du récit en nous parlant, à propos de cette modeste abbaye de Monticchio, des deux Italies et du conflit d'intérêts entre le midi et le nord (p. 191), de l'abolition, à la fin du XVIIIe siècle, de l'hommage de la haquenée (p. 301), de toute l'histoire de Naples au XVIIIe siècle (p. 289), du brigandage dans le sud de la péninsule et des fameux brigands Angiolillo et Crocco (p. 316 et suiv., 360 et suiv.), du chemin de fer de Monticchio et des débats auxquels il donna lieu à la Chambre italienne à partir de 1865, et même de Giordano Bruno (p. 274) et, le croirait-on? de Tartarin de Tarascon (p. 207); un patriotisme italien tellement déborbant qu'il en est encombrant et inspire à l'auteur des jugements vraiment trop simples et trop partiaux. A qui fera-t-il croire, en effet, qu'avant 1860 le royaume des Deux-Siciles a été *toujours* misérable et que, pendant plus de 1,000 ans, il n'a *jamais* cessé d'être « immobile, fort malheureux et très pauvre » (p. 81) ou encore que « son gouvernement a été toujours l'esclave abject de la Curie », alors qu'au contraire les conflits ont été incessants entre les rois de Naples et le Saint-Siège?

Signalons, en terminant, deux erreurs. Page 187, note, faisant la leçon à M. Camera, qui appelait Louis X le Hutin « roi de France et de Navarre », M. Fortunato prétend que ce titre de roi de Navarre ne fut porté par les rois de France qu'avec Henri IV. C'est lui qui se trompe et M. Camera qui a raison : Louis X l'a porté. Page 136, note, parlant de la « tunica inconsutilis » du Christ, il traduit *inconsutilis*, incorruptible, tandis que ce mot signifie sans couture.

Jean GUIRAUD.

Attilio ROSSI. **Santa Maria in Vulturella (Tivoli); ricerche di storia e d'arte.** Rome, Loescher, 1905, in-8°, 98 pages et 16 planches.

La petite église de S. Maria in Vulturella, près Tivoli, n'est pas mentionnée dans les guides; elle mérite cependant la visite des archéologues et des historiens, comme nous le prouve l'intéressante étude que lui a consacrée M. Rossi. On y trouve d'excellents spécimens de l'architecture et de la sculpture du XIIIe siècle et d'importants souvenirs s'y rattachent. Plusieurs de ces souvenirs sans doute sont plus légendaires qu'historiques. Telle la tradition qui place l'église à l'endroit même où saint Eustache vit le Christ lui apparaître dans la ramure du cerf qu'il chassait. M. Rossi ne s'est pas contenté d'en montrer le peu de fondement historique; il a expliqué comment elle a dû se former.

Telle aussi la légende qui rattache au patrimoine familial des Anicii, de saint Benoît et de saint Grégoire le Grand toute la montagne sur laquelle se dresse ce sanctuaire. Aucun texte précis ne vient l'appuyer. Dès le xe siècle, l'auteur parvient à reconstituer, au prix de beaucoup de difficultés et en se débarrassant de documents apocryphes, l'histoire de cette église. Elle passe tour à tour de l'abbaye de Subiaco au monastère romain de Saint-Grégoire *in clivo Scauri*, de ce monastère aux Conti, qui en usurpent la possession jusqu'au jour où ils en reçoivent l'investiture de leur parent Innocent III. Elle n'en resta pas moins le siège d'un prieuré qui se rattachait au couvent du Celius. Abandonnée par les moines lorsque la commende y eut détruit toute vie régulière, au xve siècle, elle tomba dans l'oubli jusqu'à ces dernières années.

Jean Guiraud.

G.-B. Picotti. **I Caminesi e la loro signoria in Treviso dal 1283 al 1312.** Livourne, imp. Giusti, 1905. In-8°, xii-345 pages.

Dans une préface pleine de modestie, M. Picotti proclame lui-même les défauts qu'il trouve à son livre; il serait le produit de recherches incomplètes et partant d'un intérêt inégal. Les lecteurs de ce travail s'inscriront certainement en faux contre une pareille assertion. Cette étude témoigne au contraire d'une très grande érudition; avant de l'écrire, l'auteur a dépouillé de nombreux dépôts d'archives et, dans plus d'une bibliothèque, d'importants recueils de documents. On n'a, pour s'en convaincre, qu'à parcourir les références qui se pressent au bas des pages et à lire la préface qui figure en tête du livre et qui nous initie aux procédés de travail de l'auteur. Aussi l'intérêt se soutient-il d'un bout à l'autre de ces pages, et, reconnaissons-le, il est grand.

Si M. Picotti nous avait simplement raconté l'histoire des sires de Camino de 1283 à 1312, sa monographie aurait déjà mérité notre attention. D'origine lombarde, cette famille apparaît au xiie siècle comme l'une des plus riches et des plus puissantes de la Marche de Trévise et du Frioul. Accrus par les dons des évêques et des empereurs et par d'habiles mariages, ses fiefs étaient épars dans les comtés de Ceneda, de Bellune et de Cadore. Tombée en décadence, elle dut se soumettre à Trévise; les seigneurs de Camino devenaient les simples citoyens de cette commune à la fin du xiie siècle. Cette déchéance apparente fut l'occasion de leur grandeur. Ils ne tardèrent pas à prendre à Trévise une influence considérable qui les mit à la tête du parti guelfe et fit de leur famille l'antagoniste du farouche gibelin Albéric de Romano. La chute de ce dernier porta au pouvoir les Camino : le chef de la famille, Gherardo de Camino, était élu capitaine du peuple, c'est-à-dire tyran de Trévise, par la révolution qui chassait, le 15 novembre 1283, le parti gibelin. Fidèle aux Guelfes de la Marche, du Frioul, de la

Vénétie, victorieux de ses puissants voisins, les patriarches d'Aquilée, Gherardo le Bon porta à un haut degré de prospérité matérielle et morale la cité qui lui avait sacrifié sa liberté. Sa tyrannie fut l'une des plus heureuses périodes de la vie de Trévise et, lorsqu'il mourut dans son palais, après avoir déjoué plusieurs conjurations, il fut accompagné par l'admiration populaire au magnifique tombeau qu'il s'était préparé dans l'église de Saint-François. Son fils Rizzardo, qu'il s'était associé de son vivant et qui lui succéda, n'eut pas son habileté. Pour donner encore plus d'éclat à son pouvoir, il prétendit le tenir de l'Empereur et échangea son titre de capitaine contre celui de vicaire impérial que lui décerna Henri VII de Luxembourg. Les Guelfes y virent une trahison et, excités sans doute par les proches parents de Rizzardo, ils organisèrent une conspiration qui le fit mourir sous le poignard d'un assassin, le 12 avril 1312. Complice des meurtriers, son frère Guecellone lui succéda, mais pour quelques mois seulement; le 15 décembre 1312, une révolution le renversait, abolissait la tyrannie des Camino et rendait à la commune son gouvernement républicain.

Cette étude est plus qu'une monographie de famille, c'est une précieuse contribution à l'histoire si vivante des communes italiennes au moyen âge. Pendant près de trente ans, elle nous fait suivre pas à pas l'histoire intérieure et extérieure de Trévise. Nous assistons à ces péripéties qui faisaient passer le pouvoir d'un parti à un autre par des révolutions presque périodiques. Nous voyons s'agiter les factions, les conseils, les assemblées du peuple. Nous suivons la politique cauteleuse de ces chefs de groupes qui, sans en avoir l'air, confisquent les libertés publiques et font passer la cité insensiblement du gouvernement républicain à la tyrannie. Le statut *Caminese,* édicté par Gherardo dès son avènement, plusieurs documents d'archives ont permis à M. Picotti de retracer le tableau de Trévise à la fin du XIIIe siècle. Comme les tyrans de l'ancienne Grèce, le bon Gherardo avait compris qu'en échange de la liberté il devait donner à sa cité la gloire et la richesse. La gloire, il la lui assura par des victoires sur les seigneurs de la Marche et du Frioul et par sa lutte victorieuse contre le patriarche d'Aquilée, par ses alliances avec Padoue et Venise; la prospérité fut accrue par le développement du commerce et de l'industrie et, avec elle, la culture littéraire et artistique pénétra de plus en plus les esprits. Pour en avoir une idée précise, il faudrait résumer en entier le chapitre fort intéressant que M. Picotti a consacré à l'administration de Trévise sous Gherardo (p. 150-167). Comment cette tyrannie, si habilement établie par Gherardo, s'est-elle corrompue avec ses deux fils Rizzardo et Guecellone au point d'avoir été emportée par deux révolutions, six ans après la mort de son fondateur? C'est ce que l'auteur explique, en commentant avec beaucoup de finesse certains passages peu explicites des chroniqueurs (p. 211-225).

On voit dès lors que ce travail dépasse les limites d'une simple histoire d'une famille ou d'une commune. Il apporte une nouvelle réponse

à cette importante question de l'histoire politique : comment la tyrannie se crée et comment elle se détruit elle-même. Cette monographie a une portée vraiment philosophique et, en l'écrivant, M. Picotti, professeur au lycée de San-Remo, s'est révélé vraiment historien.

Jean GUIRAUD.

Marco VATTASSO. **Del Petrarca e di alcuni suoi amici.** Rome, impr. Vaticane, 1904. In-8°, 110 pages.

La bibliothèque Vaticane ne se contente plus d'accorder aux érudits du monde entier la plus large hospitalité; elle publie elle-même des richesses tirées de son incomparable trésor. Ses *scriptores* ont entrepris, aux frais du Saint-Siège, l'édition de textes inédits extraits de ses manuscrits. Dans cette collection des *Studi e testi,* M. Pio Franchi de Cavalieri a donné des documents hagiographiques fort importants et bien commentés; M. Mercati des textes patristiques qui seront d'une réelle utilité aux exégètes; M. Vattasso des textes inédits sur l'histoire littéraire de l'Italie. Dans ce fascicule, le quatorzième d'une collection commencée quatre ans auparavant, M. Vattasso apporte d'importantes contributions à l'histoire de Pétrarque.

Ce sont d'abord neuf lettres inédites, dont deux de Pétrarque lui-même et sept autres le concernant, de ses amis Boccace, Barbato de Sulmone, Niccolo Acciaiuoli, Nicolas et Napoléon Orsini. Tirées du manuscrit du xve siècle qui du fonds Borgia, à la Propagande, a passé à la Vaticane, ces lettres précisent plusieurs points de la vie de Pétrarque et apportent une solution indiscutable à plusieurs problèmes agités entre les historiens de l'humanisme. Notons les détails qu'elles nous donnent sur le voyage de Pétrarque à la cour de l'Empereur et l'opposition qu'y faisaient ses amis, et, d'autre part, les efforts que firent ces derniers pour décider le poète à éditer son *Africa.*

Dans une seconde étude, M. Vattasso fait revivre l'un des meilleurs amis de Pétrarque, Gabrio de Zamorei, grâce à deux manuscrits de la Vaticane, le 10134 du fonds latin et le 768 du fonds Barberini latin. Les textes inédits qu'il y a trouvés lui ont permis de préciser la date de naissance de Zamorei, les relations particulièrement amicales qu'il entretint avec Pétrarque et les Visconti. Il y a même découvert un traité entièrement inédit des vertus et des vices, rédigé par Zamorei entre 1372 et 1375. Les divers chapitres qui le composent citent plusieurs passages du *Liber poeticus adolescentiae,* mélanges poétiques en quatre livres, aujourd'hui perdus, que Zamorei avait écrits dans sa jeunesse. M. Vattasso publie ces *disjecti membra poetae* qui s'ajoutent au catalogue fort restreint des œuvres, jusqu'à ce jour, connues de l'ami de Pétrarque.

Enfin, dans la 3e partie de ce volume, l'érudit *scriptor* de la Vaticane fait un travail analogue sur un autre familier de Pétrarque, Moggio de

Moggi. Né à Parme en 1324, Moggio se lia, vers 1343, avec le poète dont il éleva le fils et auquel il demeura dès lors uni par une affection qui lui fut largement rendue. M. Vattasso le suit à Vérone, à Vicence, auprès d'Azzone de Corrège, et dans les diverses étapes de sa vie que, plus d'une fois, il précise. Les écrits de Moggio sont rares; M. Vattasso a eu la bonne fortune d'en retrouver un certain nombre, jusqu'alors inédits, dans le *Vaticanus* latin 1680. Ce sont douze épîtres en vers adressées par Moggio à d'anciens élèves, tels que les deux frères Corrège, et à des amis. Il en donne une édition d'une exactitude scrupuleuse, ce qui était rendu difficile par l'obscurité du style de Moggio et les incorrections du manuscrit.

Ce volume de M. Vattasso nous donne une idée de tous ceux qui composent la collection *Studi e testi*. Il nous prouve que, non contents de bien garder le dépôt qui leur est confié, les *scriptores* de la Vaticane forment un collège d'érudits appelés à rendre, par leurs publications, à l'histoire et aux lettres les plus grands services.

Jean Guiraud.

Rodolfo Maiocchi. **Codice diplomatico dell' Università di Pavia.** T. I : 1361-1400. Pavie, impr. Fusi, 1905. In-4°, 473 pages.

La Société d'histoire de Pavie a confié à l'un de ses membres les plus distingués, M. Maiocchi, le soin de publier la série des documents intéressant l'histoire de l'Université de Pavie. Cette publication s'annonce comme devant être importante puisque ce premier volume ne nous retrace que quarante années de sa vie. La plupart des pièces qui le composent sont inédites; l'auteur les a extraites des archives de l'Université, de l'évêché et de la cathédrale de Pavie, des archives de Milan; il a pris pour modèle de son édition le cartulaire de l'Université de Paris du P. Denifle et de M. Chatelain. Beaucoup de ces documents se répètent et on pourrait les réduire à une même formule ou à un même type lorsqu'il s'agit de diplômes de doctorat ou de licence; chacun méritait cependant d'être publié, car il contient des noms qu'il peut être utile de connaître. Grâce à eux, on pourra se faire une idée exacte de la provenance des étudiants qui fréquentaient les cours de Pavie et, par conséquent, délimiter le rayonnement de cette Université ; on connaîtra aussi les maîtres qui y ont enseigné la théologie, le droit civil et le droit canon, la médecine, la chirurgie, l'astrologie, la logique et les belles-lettres ; dans leur nombre nous remarquons, à la fin du XIVe siècle, Branda de Castiglione qui devait devenir plus tard, après une carrière fort remplie, cardinal-évêque de Porto et l'un des doyens du Sacré-Collège.

Ces documents nous renseignent aussi sur les différentes manifestations de la vie universitaire. Voici les maîtres avec la nature de leur enseignement et leur traitement mensuel (p. 117, 151 et 420). Là c'est

la note des frais qui ont été engagés pour aménager les salles de cours, les pourvoir de belles fenêtres « pour qu'il y fasse bien clair » (p. 130), d'une belle chaire pour le professeur, de bancs pour les élèves. A maintes reprises, nous voyons avec quelle sollicitude les administrations universitaires et municipales procuraient des logements aux maîtres et aux étudiants; tel acte nous décrit la maison avec grand jardin qui était assignée à un professeur; elle n'était certes pas à dédaigner! Parmi les suppôts de l'Université, nous en relevons deux *deputati ad inquirendum domos pro doctoribus studii* (p. 229) et un autre *deputatus ad inquirendum et inveniendum domos oportunas pro scolaribus studii Papiae* (p. 226). Ce dernier était même payé autant qu'un professeur. Sur les recteurs, les maîtres, les cours, les étudiants nous sommes renseignés par les statuts des juristes, des médecins et artistes (Faculté des lettres) que M. Maiocchi a réédités dans sa publication. Enfin les incidents de la vie quotidienne apparaissent dans ces documents; nous y voyons un professeur obligé de rétracter devant l'évêque un enseignement peu orthodoxe et rétabli aussitôt dans sa chaire; des étudiants se livrer les uns sur les autres à des voies de fait (p. 156) et contractant des dettes qu'ils se déclarent ensuite incapables de payer; des professeurs et des élèves en rupture de cours obligeant le duc de Milan à faire, le 19 septembre 1387, « défense aux lecteurs et étudiants de s'absenter en dehors du temps des vacances » (p. 136); un maître en jalousant un autre et essayant d'empêcher l'ouverture de son cours (p. 159); enfin les cérémonies au cours desquelles le bonnet de docteur était conféré solennellement, en présence de plusieurs évêques, à des étudiants de marque, tels que l'évêque de Silva en Portugal.

Tous ces documents sont publiés avec le plus grand soin; pour chacun, M. Maiocchi a bien indiqué s'ils sont inédits; à quelle source, original ou copie, il les a puisés, et, lorsqu'ils sont déjà connus, les éditions qui en ont déjà été faites[1].

Jean GUIRAUD.

Antonio BONARDI. **Gli Padovani rebelli alla repubblica di Venezia.** Venise, impr. G.-B. Monauni, 1902. In-8°, XVII-298 pages.

M. Bonardi a appliqué son érudition à un curieux épisode de l'histoire vénitienne du XVIe siècle et il l'a fait avec une telle précision qu'il semble avoir épuisé le sujet, comme il le déclare d'ailleurs lui-même (p. XVII).

1. Voici cependant quelques légères inexactitudes : p. 402, M. Maiocchi traduit *Petrum de la Folhoza de Chamaberiis, Aniziensis diocesis* par « Pierre de la Folhoza de Chambéry », dans le diocèse d'Annecy. Il ne peut être question que du diocèse du Puy, celui d'Annecy ne datant que de 1801 et la ville de Chambéry n'en ayant d'ailleurs jamais fait partie. Il faut, par suite, corriger

La ligue de Cambrai venait de réunir contre Venise l'Empire, la France et le Saint-Siège, et, dès le mois de mai-juin 1509, aussitôt après la victoire d'Agnadel, l'effort des coalisés se portait vers l'une des principales villes que la république possédait sur la terre ferme, Padoue. Le 29 mai 1509, Jules II y envoyait comme évêque son neveu, le cardinal Sixte de la Rovère, et, le 5 juin suivant, un héraut impérial la sommait de se rendre. Or, à Padoue comme dans la plupart des villes italiennes, la politique intérieure ou extérieure était le plus souvent déterminée par des questions économiques et sociales. Pour toutes sortes de raisons qu'explique M. Bonardi, le menu peuple était pour Venise, les nobles pour l'Empire. Les progrès des armées alliées, la reddition des cités voisines donnèrent à Padoue le pouvoir à ces derniers et ils en usèrent pour livrer leur ville aux Impériaux, le 5 juin 1509. Un aventurier bizarre en prit possession au nom de Maximilien. Il était originaire de Vicence et les hasards d'une carrière errante l'avaient fait entrer dans l'intimité des Lichtenstein. Sans avoir la moindre commission impériale, Léonard Trissino assuma le gouvernement de Padoue (6 juin 1509), envoya des sommations aux villes qui résistaient encore et, par l'intimidation, sans coup férir, amena les troupes vénitiennes à se retirer vers la mer (7 juin). Après avoir mis fin aux troubles et aux pillages qu'amena ce changement de gouvernement, Trissino entra en négociations avec le Vénitien Gritti, tout en préparant une armée pour la résistance. Le Conseil des Dix essaya de ranimer la fidélité des Padouans en excitant contre les étrangers, les *Tedeschi*, le sentiment italien, mais son envoyé Capello échoua comme Gritti et la réaction suivit son cours. Le 24 juin, un ambassadeur de Padoue partit pour Trente afin de demander à Maximilien la permission de confisquer au profit de la commune tous les biens que les Vénitiens possédaient sur le territoire de la cité. Une échauffourée de paysans en faveur de la ville de Saint-Marc ayant échoué, les rebelles furent mis à mort et la rupture devint irréparable entre Padoue et son ancienne métropole.

Mais bientôt Venise reprit l'offensive. Son général Beraldo remporta un premier succès le 14 juillet et, trois jours après, André Gritti rentra victorieux à Padoue, suivi des campagnards qui étaient restés fidèles. Le gouvernement de Trissino fit place à celui de Gritti. Survenue un mois à peine après la première, cette nouvelle révolution bouleversa une seconde fois Padoue. De graves désordres furent difficilement réprimés et, lorsque la paix eut été rétablie, des mesures de répression énergiques furent prises contre les rebelles de juin. Il fallut rendre aux

Chamaberiis en *Chamalieriis*, c'est-à-dire Chamalières. P. 204, il est encore question du faux diocèse d'Annecy, appelé cette fois-ci non plus *Aniziensis*, mais *Anexitana*; ne faudrait-il pas y voir le diocèse d'Auch (*Auxitana*)? P. 364, il est question d'un *diocesis Ruthensis* qui n'existe pas; il faut lire *Ruthenensis*, Rodez.

Vénitiens les biens qui leur avaient été pris; plusieurs citoyens de Padoue furent envoyés dans les prisons de Venise, enfin l'on instruisit le procès de quelques-uns d'entre eux. Trissino le premier fut condamné au poison, et, le 3 février 1511, il mourut en prison. On dressa en même temps des listes de suspects, parmi lesquels nous voyons figurer plusieurs ecclésiastiques, surtout des moines. Enfin une foule de Padouans émigrèrent à l'étranger, de préférence en Allemagne, essayant, par leurs intrigues, d'ameuter contre Venise les forces impériales. Dans la seconde moitié de son livre, M. Bonardi nous raconte les aventures souvent tragiques des chefs de la révolte, leurs procès à Venise, leur exécution publique entre les deux colonnes du palais des doges ou leur terrible tête-à-tête avec le bourreau dans les murs de leur prison; leur exil à La Canée ou dans quelque autre possession lointaine de la république; enfin, les compositions pécuniaires par lesquelles les plus favorisés obtinrent un adoucissement de leur peine et ensuite la grâce. L'empereur n'oublia pas ceux qui avaient compromis pour lui leur fortune et leur vie; l'auteur nous décrit les efforts que fit la diplomatie de Maximilien et de Charles-Quint jusqu'aux traités de Worms, 1523, et de Bologne, 1529, pour adoucir leur sort et leur faire ouvrir les portes de leur patrie.

En appendice, M. Bonardi publie plusieurs des documents dont il s'est le plus servi pour son récit.

Comme celles que le même auteur nous a déjà données, cette étude est bien documentée grâce aux recherches faites aux bibliothèques de Padoue et aux archives vénitiennes. Il a pu ainsi contrôler avec sagacité les renseignements que lui ont fournis les diaristes vénitiens de l'époque. Enfin, loin de se contenter du simple récit des événements, il en a montré l'enchaînement et l'importance en analysant les causes politiques et sociales qui les ont produits. Aussi son étude jette-t-elle une nouvelle lumière sur la politique si savante de Venise au XVIe siècle[1].

Jean GUIRAUD.

Giovanni BONACCI. **Saggio sulla Istoria civile del Giannone.** Florence, Bemporad, 1903. In-12, VII-204 pages.

Curieuse, étrange même a été la fortune littéraire de l'*Istoria civile del regno di Napoli*, de Giannone. Parue en 1723 à Naples, sans l'autorisation archiépiscopale, elle souleva aussitôt l'indignation du clergé et des catholiques qui y relevèrent de nombreuses attaques contre leurs aspirations religieuses ou politiques et la firent condamner par l'autorité diocésaine et le Saint-Office de Rome. Devant cette levée de bou-

1. Relevons une faute d'impression à la p. 41. C'est Charles *VIII* et non Charles *IX* qui régnait en France en 1492.

cliers, l'auteur quittait Naples et allait se réfugier à Vienne auprès de son protecteur, l'empereur Charles VI. De leur côté, les adversaires des théories cléricales et pontificales, le gouvernement napolitain alors en conflit politique avec le Saint-Siège, les esprits frondeurs et sceptiques qui préludaient déjà aux attaques des philosophes du XVIIIe siècle contre l'Église, les polémiques violentes que suscita Giannone donnèrent la plus grande vogue à son œuvre, le développement et le triomphe des idées philosophiques et joséphistes ajoutèrent chaque jour à sa gloire. Bientôt, il fut entendu que l'*Istoria civile* avait renouvelé la science historique et qu'en l'esprit libre et novateur qui l'avait composée l'Italie avait trouvé son Voltaire. Giannone prenait sa place parmi les grands hommes, libérateurs de la conscience humaine. Plusieurs écrivains sans doute, et non des moindres, puisque dans leur nombre figure l'illustre Manzoni, taxaient déjà Giannone d'inexactitude et même de plagiat; mais dans leurs accusations on ne voulait voir que des calomnies lancées par la passion cléricale contre un écrivain libre-penseur.

Un historien moderne, dégagé de tout préjugé clérical, M. Giovanni Bonacci, a repris pour son compte ces accusations, dans son *Saggio sulla Istoria civile del Giannone,* et il les appuie sur des preuves nombreuses et irréfutables que lui a fournies l'étude détaillée de son auteur.

Il commence par établir la liste des historiens que Giannone a mis au pillage, le P. Buffier, un jésuite, qui avait publié, en 1701, une *Histoire de l'origine du royaume de Sicile et de Naples,* Angiolo di Costanzo qui, dès le XVIe siècle, avait composé une *Historia del regno di Napoli,* le célèbre Guichardin, Scipion Miccio qui, entre 1599 et 1611, avait écrit la Vie de don Pietro di Toledo, Parrino qui avait imprimé à Naples, en 1692, son *Teatro eroico-politico dei governi dei Vicerè di Napoli*, enfin Nanni et son *Istoria della Repubblica di Venezia.*

Tout en dressant la liste de ces auteurs et de ces ouvrages, M. Bonacci relève à chaque instant les larges emprunts qui leur ont été faits par Giannone; presque toujours ce sont des pages entières. Quand il s'agit d'Italiens tels que Parrino, Manni ou Miccio, il y a identité entre les deux colonnes dans lesquelles M. Bonacci publie d'une part le texte de Giannone, de l'autre les textes plagiés. Quand il s'agit d'auteurs étrangers, tels que le Français Buffier, les pages de Giannone sont la traduction rigoureusement exacte de leurs écrits. Le plagiat est évident! Il l'est même tellement que Giannone a essayé par maint subterfuge de donner le change à ses lecteurs. Tantôt il feint de citer un écrivain et d'en donner honnêtement la référence alors que, dans des chapitres précédents, il lui a dérobé sans en avertir personne des dizaines de pages (cf. p. 79). Tantôt il fait de légers changements au texte plagié, le plus souvent en le gâtant; M. Bonacci fournit (p. 101) un exemple curieux de ce procédé enfantin. Tantôt encore, pour mieux dérouter la postérité, il cite un auteur au moment même où il en copie un autre; c'est ainsi « qu'il cite Nani, tandis qu'il copie Parrino, Zonaras,

Cedrenus et le Curopalate, tandis qu'il traduit Buffier, G. Rosso, tandis qu'il vole Miccio » (p. 117). Ces subterfuges, dignes d'un mauvais écolier, ne sont-ils pas l'aveu fait par Giannone lui-même de sa malhonnêteté littéraire?

L'*Istoria civile* avait séduit les adversaires de l'Église par la hardiesse de son esprit philosophique et volontiers ils la mettaient en parallèle avec les écrits de Diderot ou de Rousseau. M. Bonacci démontre la fausseté de cette appréciation portée à la légère à la suite d'une lecture rapide et superficielle de l'*Istoria civile*. En réalité, Giannone est pénétré du vieil esprit conservateur; il défend les abus les plus démodés, et s'il attaque l'Église, c'est moins pour servir la cause de la liberté que pour flatter les prétentions régaliennes et absolues du gouvernement napolitain. L'institution des tribunaux ecclésiastiques lui semble, même en plein XVIIIe siècle, juste et nécessaire, comme les rigueurs de l'Index et du bras séculier; les gouvernements espagnol ou autrichien qui se succédèrent à Naples reçoivent également et sans restriction ses louanges; quant à la foule, il la considère comme un troupeau sans nom auquel les princes ont toujours montré trop de bonté.

Ainsi tombent les deux préjugés qu'avait entretenus l'admiration aveugle des philosophes du XVIIIe siècle pour Giannone. Grâce à la critique pénétrante et libre de M. Bonacci, l'*Istoria civile* perd une réputation qu'elle avait usurpée, elle nous apparaît comme un plagiat et son auteur comme un esprit dépourvu d'originalité.

Jean GUIRAUD.

Léon-G. PÉLISSIER. **Le portefeuille de la comtesse d'Albany (1806-1824).** Matériaux pour servir à l'histoire d'une femme et d'une société. Paris, Fontemoing, 1902. In-8°, 726 pages.

L'une des plus attachantes parmi les grandes figures de femmes en Italie, à la fin du XVIIIe siècle, est assurément celle de cette comtesse d'Albany, « veuve d'un roi sans couronne », comme l'a excellemment définie M. Albert Sorel dans une de ses magistrales études, et « compagne d'un génie sans patrie », tel que ce fier, cet indomptable et hautain Alfieri. Nous n'en voulons pour preuve que la quantité et la qualité des publications qu'a suscitées, tant en France qu'en Italie, en Angleterre et en Allemagne, l'existence de cette femme du dernier descendant des Stuarts, rendue plus illustre encore par sa liaison avec le grand tragique italien et par le salon que, de concert avec Alfieri, elle tint dans son palais du Lung' Arno, à Florence, où toute l'Europe littéraire et artistique défila.

Mais, même après les remarquables travaux des Reumont, des Sainte-Beuve, des Vernon-Lee, ceux moins exacts et dépourvus de critique de Saint-René-Taillandier et ceux si élégants et documentés

de Mme R. Tomei-Finamore, sans compter les études d'Augusto de Cossilla et celles de M. Léon-G. Pélissier lui-même[1], cette complexe physionomie est encore incomplètement connue. Plus étrange que véritablement grande, elle mérite cependant d'être étudiée de près et appréciée avec indulgence; pour ma part, j'en fais l'aveu, je me suis montré un peu plus sévère qu'il ne convenait pour cette femme supérieure dans les quelques lignes que je lui consacrai au sujet de Bonaparte en Italie, faute de l'avoir scrutée suffisamment. Voici de quoi la mieux connaître, elle et son milieu, offert par M. Pélissier.

Les nombreux documents qu'il a déjà édités, pour le plus grand profit des lecteurs, il ne se borne pas à les publier bout à bout, ce que peut faire tout individu favorisé de la fortune, à qui il est permis d'acquérir à beaux deniers des pièces inédites et qui se contente naïvement de les imprimer, sans parfois y rien comprendre lui-même. M. Pélissier les explique, les rend compréhensibles, les éclaire, en même temps qu'il les complète souvent par une note brève et documentaire. Il est, en sus de ces dons natifs, d'une probité scrupuleuse en histoire; il estime avec raison qu' « il vaut mieux être consciencieux qu'adroit »; il entend ne pas opérer de suppressions ni exécuter « d'ineptes épurations », qu'il qualifie à bon droit « d'odieuses mutilations », et dont ses devanciers ne se sont pas fait faute, telles celles de Fabre lui-même après la mort de Mme d'Albany, celles de Gache après la mort de Fabre; telles les coupures à jamais regrettables de Colomb et de Crozet dans les papiers de Stendhal! Sa publication à lui est plus respectueuse, plus intelligente, et on ne lui reprochera pas de n'avoir pas su allumer sa lanterne. M. Léon Pélissier avait pourtant affaire à une matière particulièrement touffue, où d'autres, moins scrupuleux, n'eussent pas manqué d'élaguer. Il y a là plus de 350 lettres émanant d'environ cinquante correspondants différents; la plupart datées de 1803 à 1824, c'est-à-dire dans l'espace de temps qui sépare la mort d'Alfieri de celle de sa « veuve »; lettres très diverses, très disparates, sans liens entre elles, sans communauté d'idées qui rappellent, si vaguement que ce soit, qu'elles sont adressées à une seule et même personne. C'est que, d'une part, Mme d'Albany était, au dire de M. Pélissier, « à cloisons étanches », recrutant de-ci de-là des pensées et des amitiés sans les pénétrer, et que, d'autre part, sa mentalité, sa vigueur cérébrale n'étaient pas assez puissantes pour dominer et guider son entourage, pour créer un centre intellectuel à tous ces esprits, qui vinrent plutôt papillonner aux lumières du lustre de son salon que s'éclairer et s'échauffer au foyer médiocrement chaleureux de la maîtresse de la maison.

1. *Le Fonds Fabre-Albany; Correspondance du peintre F.-X. Fabre et de la comtesse d'Albany à la bibliothèque municipale de Montpellier*, et dans la *Nouvelle Revue rétrospective* de M. Paul Cottin, *les Correspondants du peintre Fabre*.

Il y a de tout dans ce défilé d'épîtres, de tout et rien de grand. N'est-ce pas le caractéristique même de la comtesse d'Albany qui, en esprit comme en amour, voulait goûter à tout sans savoir s'attacher à rien ni discerner le supérieur du médiocre, en véritable « Flamande exigeante » qu'elle était, et qui, veuve d'un « Anglais ivrogne et brutal », oscilla entre le rude Piémontais « anglomane et gallophobe » qu'était Victor Alfieri et le Français méridional avisé et malin qu'était le peintre Fabre, tout en tâtant en passant du Lamartine et du Châteaubriand.

Mais ces bavardages, ces papotages qui renferment peu de jugements sont les échos de la vie un peu partout, et comme tels ils rendent bien la physionomie de leur époque ; ils reflètent surtout l'image de ce salon du Lung' Arno, salon de passants et de curieux, d'où les vives passions des hôtes, très affichées, excluent du reste bon nombre de leurs contemporains, à commencer par Bonaparte, et, en général, tous les francophiles. Le salon étant suspect alors au maître de l'Italie, beaucoup de touristes français qui auraient eu l'intention secrète d'aller y saluer la maîtresse du logis s'en dispensaient par crainte de déplaire, cela du moins pendant la période de l'Empire. La correspondance chôme même quelque peu, sans toutefois jamais tarir. Mais les lettres sont plus rares, et toutes renferment, — comme si l'on était certain qu'elles seraient décachetées par la police avant d'être lues par leurs destinataires, — des phrases louangeuses à l'excès pour le moderne César, flagorneries qui souvent ne servent qu'à dissimuler des critiques rapides, lesquelles ont soin, du reste, de ne point porter sur de grands objets. On pourrait presque intituler le volume « les étapes de l'opposition à l'Empire et Mme d'Albany ». Aussi n'y trouve-t-on rien sur le gouvernement proprement dit. C'est plutôt le tableau des esprits sous l'Empire, des esprits opposants, l'état d'âme d'adversaires secrets qui multiplient les précautions pour dépister la surveillance. C'est tout au plus si, à côté d'un éloge exagéré presque amphigourique de cette pointue et dévergondée d'Élisa (p. 54 et 58), destiné à servir de passe-partout, se glisse quelque réflexion sur la mauvaise place accordée dans les musées de Paris aux chefs-d'œuvre rapportés de l'Italie (p. 62); quelque joie maligne à constater le grand nombre des déserteurs (p. 63); plus tard, après la chute de l'ogre corse, d'inoffensives malices qui prétendent à être spirituelles, comme celle qui consiste à le désigner sous cette singulière périphrase : « Le frère de cette dame Élisa » (p. 212). Sobiratz, l'un des plus fidèles et des plus intéressants de ces correspondants, royaliste déguisé, s'enhardit pourtant un jour à dire : « La pauvre France de Louis XIV serait bien étonnée si elle prenait sa lorgnette » (p. 69). Un autre jour, Mme de Souza s'apitoie sur le pauvre cardinal Albani, qui retrouve, chez un marchand de bric-à-brac, un tableau qui lui fut volé par un militaire français (p. 96), ou bien elle conte avec gaîté la balourdise du général Klein, neveu par alliance cependant de Mme d'Albany, ayant épousé l'aînée des filles de

Mme d'Arberg, connue pour son extrême maigreur, qui répondait naïvement à la belle princesse Pauline, lui disant : « Votre femme est souffrante? Serait-elle grosse? » — « Non, Madame, c'est le contraire! » (p. 121). On voit d'ici les gorges-chaudes! Il s'y mêle pourtant quelque mouvement de révolte en présence des trahisons qui éclatent, cyniques, une fois Napoléon tombé, et Mme de Souza ne peut étouffer (p. 203 et 227) un cri d'indignation généreuse qui lui fait honneur.

Mme de Souza est d'ailleurs une des plus « écrivassières » du recueil; il y a d'elle, si j'ai bien compté, 61 lettres, et 64 de Lucchesini, alors qu'il n'y en a que 35 du chevalier Sobiratz, 10 de l'abbé de Caluso, 10 de d'Arbaud-Jouques, 6 de Mme de Genlis et 11 de Mme de Maltzam.

En revanche, cette dernière est bien l'une des plus charmantes épistolières qui se puissent lire. C'est du style Louis XV rehaussé d'Empire. Cette vieille comtesse, retirée à Soissons, que M. Pélissier n'a pu identifier[1], nous fait l'effet, à travers son spirituel caquet, d'une exquise douairière gracieusement accommodée du décor impérial, qu'elle ne traite pas, comme tant de ses pareilles, avec un aristocratique dédain. Elle eût pu dire, avec sa souriante bonne humeur : « Je suis à ma fenêtre et je regarde passer les événements. » Dépourvue d'orthographe, cette délicieuse vieille, ni boudeuse, ni railleuse de parti pris, jette des réflexions pleines de grâce piquante et d'indulgence aimable. Sous sa plume parfois surgissent à l'improviste des mots antiprêtres que Voltaire n'eût pas reniés. Indulgente et bonne à tous, elle avait dans son passé tout un petit roman, et c'est sans fausse pruderie qu'elle évoque le souvenir du disparu qui lui est resté cher, ce d'Attilly, ce bel officier, tué à Quiberon, sur le compte duquel elle plaisante pourtant si finement à l'occasion (p. 63). Il serait à souhaiter que son semi-incognito fût pleinement percé, ainsi que celui de son amoureux. Pour elle, j'ai quelque idée qu'elle était l'épouse de Conrad de Malzan, colonel des hussards de Chamborant, qui émigra en 1792. Quant à d'Attilly, il me semble certain qu'il s'agit du comte François-Nicolas Junot de Bullion d'Attilly, parent du fameux Junot, colonel du régiment d'infanterie du roi (devenu le 105e), qui fut adjudant général de la Garde constitutionnelle de Louis XVI avec Brissac en 1791, quitta la France après le 10 août et fut nommé commandant en second du régiment émigré d'Hervilly, à la tête duquel il fut tué lors de la tragique journée du 21 juillet 1795. Son nom peut se lire à la Chartreuse de Brech, près d'Auray, sur la liste des victimes de cette déplorable affaire[2].

1. Pas plus qu'il n'a connu (notes de la page 100) Mlle Godefroy, l'élève favorite du baron Gérard, qui termina son dernier tableau, collabora à beaucoup d'autres et en copia des quantités.

2. Outre ces points à éclaircir, il y a lieu de rectifier. M. Pélissier, s'appuyant sur l'affirmation de Reumont, se demande (note 2 de la page 197) à quelle perte de famille fait allusion Mme de Souza en parlant (lettre du 20 mai 1814) du chagrin de Mme d'Arberg, et il croit que la sœur de Mme d'Albany n'eut que deux

Il y aurait encore beaucoup à glaner dans cette volumineuse correspondance, mais c'est au lecteur qu'il faut laisser ce plaisir. Il s'amusera aux préoccupations maternelles que le beau Néné, déjà colonel et même général, inspire à sa tendre mère, la marquise de Souza, alors qu'il est déjà, de compte à demi avec la reine Hortense, le père de celui qui fut le duc de Morny. Chacun lira aussi, entre autres pages captivantes, des détails inédits sur le meurtre du maréchal Brune, narrés *de visu* par Sobiratz, qui paraissent n'avoir pas été connus du consciencieux biographe du maréchal M. Marmoiton. On constatera avec surprise le peu de sensation que fit en 1821 la mort de Napoléon à Sainte-Hélène et les bruits ridicules que la fin du grand homme fit naître en Europe (p. 519, 523, 530); et enfin, sur la duchesse de Berry, les liaisons et les enfants de son mari, on lira des indiscrétions qui ne manquent pas de saveur, même après les révélations de M. Nauroy et la polémique récente surgie dans la presse à ce sujet. Mais il faut finir, sans parler de Gino Capponi, de Mme de Staël et de son second mari le hussard Rocca, du chevalier de Breme, de Séroux d'Agincourt, de Brunetti, de Mme de Laborde, de Poerio, de Michele Leoni, de Golovkine et autres correspondants occasionnels de la comtesse d'Albany qui, pour ne figurer dans ce volume qu'avec souvent une seule lettre, n'offrent pas moins de l'intérêt, donnant un coup de pinceau de plus à ce tableau de mœurs florentines sous le premier Empire.

Tout au plus hasarderai-je, non une critique, mais une réflexion, c'est que l'auteur, fidèle en cela à ses habitudes d'honorable scrupule, n'ait pas voulu renoncer à l'ordre strictement chronologique et qu'il ne se soit pas permis, — ce qui ne touchait en rien au texte, — d'intervertir les lettres de façon à grouper ensemble celles des mêmes correspondants, ce qui eut facilité au lecteur la compréhension des idées issues du même cerveau, alors qu'il se voit coupé à chaque pas dans le plaisir qu'il éprouve par l'impitoyable chronologie qui vient disperser son attention et rendre ainsi fragmentaire, décousu, en quelque sorte, un intérêt qui demanderait à se poursuivre d'une haleine.

Mais l'auteur m'objectera, non sans raison, qu'il a joint au recueil deux index alphabétiques fort bien faits et qui ont dû lui coûter beaucoup de soins à établir, l'un par noms de correspondants, l'autre par matières, et que ce léger défaut dont je me plains, si défaut il y a, se trouve de ce fait amplement corrigé.

FÉLIX-BOUVIER.

filles, les générales Lobau et Klein. Elle eut aussi un fils aîné, le comte Charles-Philippe-Alexandre d'Arberg, qui mourut en effet le 18 mai 1814, bien jeune encore, puisqu'il était né en 1775; il avait été en 1811 préfet des Bouches-du-Weser, d'où il passa en 1813 préfet du Mont-Tonnerre, à Mayence, où il prit les germes de la maladie qui devait l'emporter peu après.

et 167). Aussi M. Lœvinson est-il amené à constater que cette « désinvolture » des garibaldiens finit par les faire considérer comme de « vulgaires voleurs » (p. 107) et souleva contre eux le « mécontentement général du pays » (p. 114).

Étudiant ensuite la vie intérieure de la Légion, M. Lœvinson constate qu'elle manqua presque toujours de discipline. Malgré quelques répressions exemplaires ordonnées par Garibaldi, ses hommes étaient la terreur des pays qu'ils traversaient; le clergé était partout la victime de ses violences et de ses grossièretés (p. 158); les autres corps de l'armée républicaine étaient souvent insultés par eux, ce qui amenait de regrettables échauffourées; les maladies vénériennes faisaient dans les « chemises rouges » de nombreux ravages (p. 144), tandis que la désertion diminuait, dans de larges proportions, les effectifs (p. 175). Si Garibaldi et la plupart de ses compagnons faisaient profession d'irréligion, il y avait dans les rangs de la Légion plusieurs catholiques convaincus et pratiquants : tel le mulâtre américain Agyar, sur lequel on trouva, après sa mort, une médaille avec une invocation à la Vierge. Aussi l'armée avait-elle ses chapelains. C'étaient des prêtres bizarres qui ne se contentaient pas d'exercer leur ministère religieux : ils ne craignaient pas de se battre eux-mêmes contre les soldats du pape et, lorsqu'ils avaient des loisirs, de provoquer en duel les officiers de la Légion : le 1er février 1849, à Rieti, l'aumônier Filippo Maineri tira ainsi l'épée contre un médecin de l'armée (p. 170).

Félicitons M. Lœvinson d'avoir fouillé, avec tant de conscience, les archives, les bibliothèques et une multitude d'imprimés pour reconstituer ainsi la vie de la Légion garibaldienne; félicitons-le surtout de s'être dégagé de son admiration pour Garibaldi pour faire une œuvre impartiale et vraiment historique, l'une des meilleures qu'aura publiées la *Biblioteca storica del risorgimento italiano*.

Jean Guiraud.

PAYS-BAS.

Paul Fredericq. **Corpus documentorum Inquisitionis haereticae pravitatis neerlandicae.** Derde deel : **Stukken tot aanvulling van deelen I en II (1236-1513); algemeene registers op de drie eerste deelen.** Gent, bœkhandel J. Vuylsteke; 'S Gravenhage, Nijhoff, 1906. In-8°, XLIII-447 pages.

C'est en 1889 qu'a paru le tome I de la collection de documents concernant l'histoire de la justice inquisitoriale aux Pays-Bas qu'a entreprise M. Fredericq. Depuis cette date, trois autres volumes ont été imprimés en 1896, 1900 et 1903. De ces quatre volumes, les deux premiers sont relatifs à la période comprise entre le milieu du XIe siècle environ et

le début du XVIe; les deux derniers à la période qui s'étend depuis l'apparition de la Réforme.

Après cela, une tâche s'imposait encore à l'auteur. Il s'agissait pour lui de fournir des tables qui facilitassent l'usage de la première série de textes édités par lui, la seule du reste qu'on doive regarder comme terminée présentement. Cette lacune, un volume récent, publié en 1906, vient de la combler. Ce volume, en effet, qui forme le tome III de la série, contient tout l'appareil qui manquait jusqu'ici à l'œuvre de M. Fredericq : liste chronologique générale des hérétiques, hommes ou femmes, ayant paru au Pays-Bas de 1025 à 1520, table chronologique de toutes les pièces contenues dans les parties I, II, III du recueil, index alphabétique de toutes les matières et de tous les noms renfermés dans les mêmes parties. Constitué de la sorte, le volume en question est essentiellement un instrument de travail.

Ce n'est pas là, d'ailleurs, son unique mérite. Infatigable dans ses recherches, M. Fredericq, depuis la publication de ses premiers volumes, a découvert un certain nombre de documents nouveaux, et il a tenu à nous les faire connaître. Nous bénéficions par là de toute une suite de renseignements complémentaires sur bon nombre d'affaires d'hérésie, à propos desquelles les volumes précédents nous avaient déjà offert une documentation si riche, et notamment sur celles des Béguins et Béguines, des Flagellants et des Danseurs, sur le mémorable procès des Vaudois d'Arras de 1460. Des additions de ce genre, si nous ne nous trompons, ont valu parfois à l'historien quelques critiques. A notre sens, les additions dont il s'agit ne témoignent que de sa conscience et de son zèle. Elles se justifient de plus par l'exemple qu'en donnent presque sans exception toutes les publications de même espèce que la sienne.

Ainsi se poursuit, de volume en volume, le travail entrepris avec tant de profit pour l'histoire par M. Fredericq. Puisse-t-il le mener à bonne fin ! Tel du reste qu'il est déjà, ce travail offre l'aspect et l'ampleur d'un véritable monument. L'honneur est grand pour l'auteur d'avoir conçu et exécuté une œuvre pareille. Il ne sera pas moindre pour tous ceux dont le nom, comme collaborateurs ou à un titre quelconque, y aura été associé par lui.

Charles MOLINIER.

C. PIJNACKER HORDIJK. **Willelmi capellani in Brederode, postea monachi et procuratoris egmondensis Chronicon.** Amsterdam, J. Muller, 1904. In-8°, XLIV-299 pages. (Werken uitgegeven door het historisch genootschap gevestigd te Utrecht.)

La chronique du « procurateur » d'Egmont a été imprimée pour la première fois par A. Matthaeus, en 1700, dans ses *Vetera analecta*, puis, en 1738, dans la seconde édition de ce recueil. On n'en connait plus

qu'un seul manuscrit, conservé aujourd'hui à la bibliothèque de Hambourg : c'est précisément celui dont Matthaeus s'est servi. Dans ces conditions, on ne peut s'attendre à trouver des nouveautés bien considérables dans l'édition que nous en donne M. Pijnacker Hordijk. Et pourtant c'est une excellente idée que d'avoir songé à republier ce document. Non seulement, en effet, les travailleurs pourront désormais se le procurer facilement, mais ils en possèderont un texte correct, expurgé des innombrables fautes de lecture du premier éditeur.

La chronique du *Procurator* s'étend de 1206 à 1332. Dans sa préface, où il a largement profité des recherches antérieures de M. P.-J. Blok, M. P. Hordijk a groupé et critiqué les renseignements trop rares que l'on possède sur l'auteur du texte. Celui-ci était chapelain à Bréderode ; il devint moine à Egmond en 1322 ou 1323. Un passage assez obscur de la chronique (p. 44) a permis à M. Blok de conjecturer qu'il devait être né vers 1270. M. P. Hordijk en infère de son côté qu'il était plus jeune d'une trentaine d'années, et il serait tenté de l'identifier avec l'abbé Guillaume van Rolland, qui mourut en 1365. Cette conjecture ne s'appuie malheureusement que sur de bien faibles indices.

La chronique comprend deux parties. La première, 1206-1321, a dû être écrite en avril-septembre 1322 ; la seconde a été composée au fur et à mesure des événements. Beaucoup plus précieuse que la précédente, elle est d'un très vif intérêt tant pour l'histoire du comté de Hollande et des contrées voisines que pour celle de l'Empire à l'époque de Louis de Bavière. M. P. Hordijk a très soigneusement décrit et publié le manuscrit de Hambourg. Il semble qu'il eût pu se dispenser de reproduire toutes les mauvaises lectures de Matthaeus et qu'il suffisait de relever les leçons de son devancier dans les cas douteux ou lorsqu'elles avaient la valeur d'une conjecture. Il eût été utile aussi d'imprimer en caractères spéciaux les passages empruntés par le chroniqueur aux sources dont il s'est servi, et particulièrement à Martinus Polonus. Mais, quoi qu'il en soit de ces remarques, le travail est fort bien exécuté et il n'en faut pas moins féliciter son auteur que l'en remercier[1].

H. Pirenne.

F. Rachfahl. **Wilhelm von Oranien und der niederländische Aufstand.** T. I. Halle, Niemeyer, 1906. In-8°, xi-642 pages.

C'est une œuvre considérable que commence sous ce titre M. Rachfahl, et le premier volume fait bien augurer des trois autres qu'il nous promet. Sans reculer devant l'énorme tâche qui consistait à dépouiller les grandes collections de documents et les nombreux

1. Il y avait lieu peut-être de faire remarquer que le chroniqueur, dont la langue présente des caractères assez particuliers, s'efforce d'écrire en prose rimée, fait assez rare au commencement du xive siècle. — Au lieu d'imprimer

travaux déjà publiés sur le sujet, l'auteur y a encore ajouté de l'inédit, puisé tant aux archives de Bruxelles qu'aux dépôts allemands de Dresde, Munster, Cologne, Düsseldorf et Wiesbaden. Il refait à un demi-siècle d'intervalle, et avec des ressources infiniment supérieures, l'histoire du drame qu'a raconté Lothrop Motley, et, s'il dédaigne un peu trop ce devancier qu'il ne cite même pas[1], il paraît avoir à sa disposition tous les éléments d'un récit aussi poignant et peut-être plus scientifique. Il faut le louer d'avoir entrepris cette difficile synthèse à laquelle se sont dérobés depuis Motley les historiens les plus qualifiés, notamment Robert Fruin. Il faut le louer aussi de sa consciencieuse érudition, de son sens critique toujours en éveil, de sa judicieuse impartialité. Ces qualités peu banales font pardonner des longueurs, des redites parfois fatigantes et un style plutôt lourd.

Pour bien expliquer les causes de la révolte des Pays-Bas, l'extension du mouvement et son succès inattendu, M. Rachfahl a jugé bon de placer Guillaume d'Orange au centre de cette étude ; à pénétrer dans les détails, il a mieux senti l'importance du rôle joué par le Taciturne ; bref, il a groupé autour du héros les diverses phases du drame. Le procédé est habile, mais discutable. En faisant planer la figure du prince au-dessus des événements, il leur donne une unité artificielle ; il est entraîné à des développements qui sont de véritables hors-d'œuvre, tels les chapitres démesurés sur les origines de la maison de Nassau et les ancêtres de Guillaume d'Orange ; il tombe enfin dans le travers de ceux qui veulent tout rapporter à des hommes providentiels, même aux époques où leur action ne s'est pas encore affirmée. Le plan seul de l'ouvrage n'indique-t-il pas que Guillaume d'Orange ne devrait pas être mis en vedette avant le troisième volume ? Dans le premier, qui va jusqu'en 1559, il est un des favoris de Charles-Quint et de Philippe II ; dans le second, qui doit traiter des années 1559 à 1568, il se tiendra prudemment à l'écart, tandis qu'Egmont et Hoorn paieront de leur tête leur opposition ; en 1568 seulement, une fois converti au protestantisme, il deviendra le véritable chef de la révolte. — Malgré ce défaut et quelques autres, moins apparents, comme le manque de certaines références[2], l'ouvrage sera très utile ; il est actuellement le dernier mot de la science sur la question.

Le tome I, le seul que j'aie sous les yeux, est particulièrement intéressant et suggestif. Il se divise en cinq livres, subdivisés eux-mêmes en chapitres. Le premier livre remonte aux origines lointaines de la maison de Nassau, montre les petits comtes de Laurenbourg, puis de

Baurus, forme presque toujours employée dans le manuscrit pour *Bavarus*, n'eût-il pas mieux valu orthographier : *Bavrus ?* Cf. encore *Stauria* au lieu de *Stavria* = Stavoren.

1. Mention honorable était à faire également des travaux de M. Gossart (*Espagnols et Flamands au XVIe siècle*, 2 vol. in-8°, 1905-1906).

2. Ce défaut est d'autant moins sensible que les notes sont rejetées en bloc à la fin du volume, mais le procédé est suranné et incommode.

Nassau, s'agrandissant dans la vallée de la Lahn, où ils construisent vers 1100 le château de Nassau, vers 1250 celui de Dillenbourg, et expose en détail leurs destinées. M. Rachfahl s'est attaché surtout à l'histoire de la ligne cadette ou ottonienne qui, séparée de l'aînée en 1255, s'établit aux Pays-Bas au xve siècle et y jouit bientôt d'une influence considérable avec les deux Engelbert, Henri III et René, au service des ducs bourguignons et des Habsbourg. Le second livre, consacré à la jeunesse de Guillaume d'Orange, suit le jeune prince de sa naissance à Dillenbourg en 1533 à sa transplantation dans les Pays-Bas, où l'appelle à onze ans l'héritage de son cousin René († 1544); il le mène ensuite à la cour de Bruxelles et dans les camps, sous Charles-Quint et Philippe II, jusqu'en 1559. Chemin faisant, l'auteur prouve que Guillaume, protestant de naissance, fut élevé à Bruxelles dans la religion catholique et que ce fut même une des conditions de sa fortune; il insiste sur les honneurs dont il fut comblé par les Habsbourg, qui le nommèrent tour à tour stathouder de Hollande, Zélande et Utrecht, généralissime, membre du Conseil d'État; il énumère, et c'est un des chapitres les plus curieux, ses domaines français, allemands et néerlandais, sources de revenus immenses pour l'époque (environ 200,000 livres). La seigneurie de Bréda, acquise par son ancêtre Engelbert Ier en 1403, était, avec un rendement de plus de 50,000 livres, le joyau de cette grosse fortune foncière.

Les trois derniers livres, de beaucoup les plus importants, donnent le tableau des Pays-Bas au xvie siècle, au point de vue social, économique, religieux et politique. Il faudrait une longue analyse pour rendre compte des détails peu connus dont ils fourmillent, soit sur la vie des nobles, paysans et citadins, soit sur les côtés défectueux ou brillants de leur civilisation, soit sur les progrès du protestantisme et l'impuissance des persécutions au milieu d'un peuple naturellement tolérant, soit sur les anomalies de la constitution centrale et provinciale. Je renvoie en particulier au chapitre instructif sur le port d'Anvers et son activité mondiale, aux pages éloquentes sur l'Inquisition et ses victimes, dont le nombre a été, il est vrai, surfait et ne paraît pas avoir dépassé quelques milliers (p. 431), enfin à l'exposé si complet et lumineux des institutions politiques. Rien ne fait mieux comprendre dans quelles conditions, étrangement compliquées, devait s'exercer l'autorité du souverain[1]; rien ne met mieux en lumière les difficultés qu'avaient à surmonter les Habsbourg, ni pourquoi ils ont échoué dans leurs efforts pour imposer à ce pays de libertés presque anarchiques le joug de leur centralisation despotique et intolérante.

Albert WADDINGTON.

1. Voir, par exemple, p. 511 et suiv., l'explication des liens qui unissaient les Pays-Bas à l'Empire germanique et de la politique des Habsbourg pour les y rattacher sans les y fondre.

Brieven van Johan de Witt, avec un commentaire de Robert Fruin, publiées par G.-W. Kernkamp; 1re partie : **1650-1657** (1658). Amsterdam, J. Müller, 1906. In-8°, xxvi-600 pages.

L'historien hollandais Robert Fruin, préparant un ouvrage sur Jean de Witt et son temps, qu'il n'a malheureusement pas rédigé, avait lu et copié en partie les lettres du grand pensionnaire conservées aux Archives royales de La Haye, négligeant les moins intéressantes, faisant des extraits des autres et reliant le tout par un commentaire sobre et judicieux. M. Kernkamp s'est chargé de revoir cet immense travail dans les manuscrits du défunt; il a collationné les copies avec les minutes originales, inséré un certain nombre de lettres supplémentaires et ajouté lui-même d'importants éclaircissements. Pour éviter des frais inutiles, il a laissé de côté toutes les lettres déjà imprimées dans la grande collection des *Brieven, geschreven ende gewisselt tusschen der Heer Johan de Witt, ende de gevolmaghtigden van den Staedt der Vereenighde Nederlanden,* 1652-1669 (6 vol. in-4°, La Haye, 1723-25). Ce parti se justifie, bien qu'on s'étonne que le savant éditeur n'ait pas fait de même pour les lettres déjà publiées dans d'autres recueils, comme celui de Combes (*Correspondance française de Jean de Witt*). D'autre part, on peut regretter qu'il se soit borné aux documents des Archives royales de La Haye et qu'il ait écarté ceux des autres dépôts, même quand il en avait connaissance. Enfin, et c'est le plus grave reproche qu'on puisse lui adresser, pourquoi avoir publié à part les lettres de Jean de Witt, pour publier plus tard celles de ses correspondants, alors qu'il eût été infiniment précieux et commode de posséder à la fois les unes et les autres?

Ces réserves faites, il faut reconnaître que le nouveau recueil contribuera puissamment à faire mieux apprécier la personne et la politique du grand homme d'État hollandais. Le premier volume se compose de six parties, comprenant ses lettres à la régence de Dordrecht (1651-53), à divers parents, amis ou personnages politiques (1650-57)[1], à Beverning et Nieuwpoort, ambassadeurs en Angleterre (1653-54), à Conrad van Beuningen durant son ambassade en Danemark (1656-58). On rencontre dans une dépêche, adressée probablement à Gerrit Schaep, ministre en Angleterre, le 10 mai 1652 (p. 61-62), la célèbre doctrine particulariste du grand pensionnaire de Hollande, avec les paroles déjà en partie citées par Lefèvre-Pontalis dans son ouvrage sur Jean de Witt (t. I, p. 208)[2] : « On a remarqué que les Anglais, dans certains articles, donnent aux Provinces-Unies le nom de République, ce qu'on

1. Ces lettres à divers sont divisées, on ne sait pourquoi, en trois groupes (1650-1653, 1654-1656 et 1657).

2. M. Kernkamp signale dans sa préface (p. ix) la collaboration indirecte de Fruin à cet ouvrage, au sujet duquel il a retrouvé dans les papiers du défunt une assez longue correspondance.

juge ne pas être le terme propre, car ces Provinces ne forment pas ensemble *Una Respublica*, mais chaque province à part est une république souveraine, si bien qu'on ne devrait pas les appeler une république (*in singulari numero*), mais des républiques fédérées ou unies... » A côté des événements intérieurs et des affaires de famille, qui tiennent une large place dans ces extraits, on trouvera d'utiles renseignements sur les négociations avec l'Angleterre en 1653-54 et la politique des États dans le nord, de 1656 à 1658.

Albert WADDINGTON.

ROUMANIE.

Pompiliu ELIADE. **Histoire de l'esprit public en Roumanie au XIXe siècle.** T. I : **1821-1828.** Paris, Société nouvelle de libr. et d'éditions, 1906. In-8°, LXII-397 pages.

La période qu'étudie M. Eliade dans ce premier volume était fort mal connue jusqu'ici. De longues et fructueuses recherches lui ont permis de l'éclairer d'un jour nouveau. Il a mis à contribution les trésors que contient la bibliothèque de l'Académie roumaine en fait de documents publiés et surtout inédits, notamment les rapports des consuls français et autrichiens à leurs gouvernements (ceux des consuls prussiens ont été publiés au t. X du grand recueil de *Hurmuzaki;* ceux des consuls de Russie et d'Angleterre sont jusqu'à présent inabordables). Il a pu utiliser aussi bon nombre de petites études postérieures à la publication de mon *Histoire des Roumains de la Dacie trajane* (parue en roumain en 6 vol., 1888-1893, et en français en 2 vol., 1896, Paris, Leroux). Enfin, il a mis à profit les précieuses lettres écrites de Paris par le jeune étudiant Constantin Filipescu à son père. La riche bibliographie qui ouvre le volume peut donner une idée du labeur considérable que l'auteur a fourni.

Mais ce qui vaut encore mieux que cette richesse d'information, c'est la mise en œuvre. Que l'on examine seulement la fine analyse que M. Eliade fait des impressions de voyage du boyard Constantin Golescu (1823, 1824, 1825, publiées à Budapest en 1826), lequel expose d'une façon naïve et étonnée les merveilles qu'il avait vues à l'étranger et veut en tirer des leçons pour le relèvement de son pays; que l'on examine tout ce que M. Eliade tire des quatre prédications du prêtre Eufrosin Poteca, ainsi que de l'introduction qui précède la grammaire d'Héliade Radulescu, et l'on se convaincra aussitôt qu'on a affaire à un critique exercé.

M. Eliade partage son étude en deux livres : le premier traite de la vie politique sous les deux premiers princes roumains installés dans les principautés à la chute du régime phanariote en 1821; le second livre étudie la vie intellectuelle et morale.

Dans le premier livre, après avoir exposé les maux terribles qui ravageaient les pays roumains à la suite de l'insurrection grecque : les brigands, la peste et les Turcs (qui y étaient restés après l'écrasement de la révolution), M. Eliade passe à l'examen de l'activité des hospodars Jean Sturdza de Moldavie et Grégoire Ghyka de Valachie. Il nous semble que, dans cet exposé, M. Eliade se préoccupe trop de l'appréciation des faits et actes des princes, au lieu de s'efforcer d'en préciser le caractère et d'en découvrir les causes, ce qui est, d'après nous, la seule mission de l'historien. Il dit par exemple : « Autant nous avons ressenti de la satisfaction à réhabiliter la mémoire de Jean Sturdza, autant nous sommes attristés à la pensée de dénigrer et d'amoindrir celle de Grégoire Ghyka » (p. 100). L'historien ne doit pourtant ni réhabiliter ni amoindrir ou dénigrer personne. Il doit exposer, aussi exactement que ses sources le lui permettent, les actes de chacun et en expliquer les causes dans la mesure du possible; mais il doit s'interdire toute appréciation qui ne peut que mêler l'élément personnel à l'exposé historique, au détriment de son objectivité et de son caractère scientifique. Mais M. Eliade est, de par ses études et sa profession (il est professeur de littérature française à l'Université de Bucarest), littérateur plutôt qu'historien. L'histoire littéraire doit jusqu'à un certain point différer de l'histoire générale. L'histoire littéraire ne peut étendre ses investigations sur tout ce qui s'écrit. Elle doit choisir ce qui vaut la peine d'être étudié; avant donc de recueillir les faits, les productions littéraires, elle doit les apprécier au point de vue esthétique, car la littérature, c'est le beau incorporé dans les formes de la langue. M. Eliade transporte dans le domaine de l'histoire proprement dite les principes qui dirigent les recherches d'histoire littéraire, et en cela il suit d'ailleurs la majorité des historiens qui, jusqu'à ce jour, se sont presque tous préoccupés d'apprécier les événements et les personnages.

Le grand intérêt du livre de M. Eliade, c'est la seconde partie, qui traite de la vie intellectuelle et morale. Le chapitre premier est consacré à l'analyse des impressions de voyage du premier Roumain moderne, le boyard Constantin Golescu. Le second s'occupe des *bonjouristes*. C'est le sobriquet que le peuple appliquait aux jeunes gens du pays qui faisaient leurs études à Paris. Dans ce chapitre, l'auteur analyse, avec force documents, l'influence française sur l'esprit des Roumains, qu'il éclaire d'une façon tout à fait inattendue par les lettres du jeune Filipescu.

Dans le troisième chapitre, qui est le plus étendu, il étudie la manifestation de la pensée roumaine, sous l'action à la fois des idées françaises qui s'introduisent toujours plus profondément dans l'esprit de la jeune génération et du désir qui se manifeste alors de faire servir ces idées au relèvement intellectuel et moral du peuple. Il passe en revue successivement la poésie, le théâtre, la littérature utilitaire et d'imagination, l'histoire, la géographie, les voyages et les essais infructueux de journalisme, la religion et la philosophie, les sermons du prêtre

Poteca et l'influence de l'imitation de Massillon, les idées de Héliade Radulescu pour la régénération de la langue roumaine et les idées de Condillac.

Cette influence de la France sur la régénération intellectuelle des Roumains est un fait que les études mettent d'autant plus en relief qu'elles sont plus minutieuses. Celle de M. Eliade peut à cet égard compter parmi les meilleures.

A.-D. Xénopol.

RUSSIE.

Theodor Schiemann. **Geschichte Russlands unter Kaiser Nikolaus I.** Tome I : **Kaiser Alexander I und die Ergebnisse seiner Lebensarbeit.** Berlin, G. Reimer, 1904. In-8°, x-637 pages.

Ce premier volume d'une histoire de Russie sous Nicolas Ier n'est qu'une introduction consacrée au règne d'Alexandre Ier. A part un long chapitre sur la personne même de Nicolas depuis sa naissance jusqu'à la mort de son frère, trois questions principales y sont traitées : la question polonaise, la question d'Orient et l'état intérieur de la Russie. Et ce sont ces trois questions qui, dès le début de son règne, s'imposeront à l'attention de Nicolas. Il est à peine besoin d'ajouter que la figure même d'Alexandre Ier est un autre élément et un élément capital de cette étude. Tout ce qui a été publié en Russie, en Allemagne ou en France sur cette époque, histoires, mémoires, correspondances, a été comparé ou contrôlé. De nombreux documents d'archives à Berlin et à Saint-Pétersbourg ont été consultés; quelques-uns sont cités en appendice : nous indiquerons entre autres une lettre de Pozzo di Borgo du 8 octobre 1821 précisant la réponse de la France aux propositions d'une alliance avec la Russie. Enfin, M. Schiemann avait déjà fait paraître plusieurs études sur cette époque qui le préparaient admirablement à aborder en maître ce sujet.

Le résultat de son vaste effort est moins d'apporter des faits nouveaux que des précisions, de mettre nettement en belle lumière la part de chaque acteur ou facteur dans les événements. Il arrive surtout à délimiter ce qu'il en revient personnellement à Alexandre Ier; et, avec une physionomie aussi fuyante et mobile, ce n'est pas un mince mérite que d'en déterminer aussi fermement les contours.

En Pologne, la thèse de M. Schiemann est qu'Alexandre a fait l'essai loyal de la constitution de 1815. Sa longanimité l'a maintenue malgré l'opposition des diètes, les agitations politiques, les sociétés secrètes. Il a même laissé entendre qu'il était disposé à satisfaire un jour les espérances de réunir la Lithuanie au royaume reconstitué. Et la raison de tant de complaisance, c'est qu'il garda jusqu'au bout la

pensée de transplanter en Russie même, du champ d'expérience de la Pologne, les institutions libérales. L'avortement doit être attribué uniquement aux Polonais, à leur défaut d'esprit politique, à leur désir de rétablir un royaume autonome et surtout à leur indiscipline et à leur goût naturel pour une liberté vraiment anarchique. Il nous semblerait beaucoup moins partial d'y voir le résultat, peut-être inévitable, des contradictions impliquées dans le problème posé. En fait, cette royauté constitutionnelle, où Alexandre se plaisait comme au spectacle d'un rêve de sa jeunesse, n'était qu'un despotisme qui ne savait donner sans retenir.

L'opposition au gouvernement amenait l'ajournement des diètes, la suppression de leur publicité, l'interdiction d'y paraître aux adversaires décidés, ou leur emprisonnement s'ils passaient outre. M. Schiemann ne nie pas « les caprices arbitraires et les atteintes à la constitution » du grand-duc Constantin, chef de l'armée de Pologne. Mais, ajoute-t-il, au dire des Russes qui servaient sous lui, ce tyran quelque peu déséquilibré, comme son père, était une manière « de mouton débonnaire » avec qui il ne s'agissait que « de savoir bêler »; les Polonais mêmes, ses contemporains, s'accommodaient de ses lubies comme de peccadilles : elles n'ont pris l'allure de monstruosités que dans la génération suivante, par préoccupation de justifier l'insurrection de 1830. S'il est vrai que l'armée, l'administration étaient polonaises, que le grand-duc Constantin s'était en quelque sorte naturalisé dans le pays en s'y mariant au prix de ses droits au trône, M. Schiemann reconnaît que « la méfiance » d'Alexandre avait choisi comme vice-roi le Polonais Zaiontchek pour sa gloire sans doute, mais aussi pour « sa nullité politique », confié le véritable pouvoir au Russe Novosiltzev, peu partisan de l'expérience tentée, relégué Czartoriski, l'inspirateur de ces projets de jeunesse, à la tête de l'Université de Vilna; si bien que c'est à peine si on peut trouver à la direction de ce gouvernement bâtard un Polonais, Lubecki, à peu près disposé à s'accommoder de ce singulier régime. Qu'il n'ait pas suffi aux Polonais, toujours hantés du désir de recouvrer leur indépendance et de reprendre leurs anciennes frontières, rien ne nous paraît plus naturel. Mais M. Schiemann tient à condamner leur incapacité politique. C'est que son siège est fait. Pour lui la disparition de la Pologne au XVIIIe siècle est « un fait naturel et nécessaire » et la destruction du royaume reconstitué par Alexandre s'imposera à Nicolas comme « une nécessité ». C'est là du pur fatalisme historique.

Après cela, il est plus piquant de trouver sous la plume de M. Schiemann une haute et éclatante approbation de l'insurrection grecque : elle fut légitime, « à moins que le mensonge ne dût dominer le monde entier ». Les Grecs, en se soulevant, écoutèrent « la voix de la vérité » et la faute d'Alexandre, malgré ses velléités d'agir, fut de n'avoir pas su la reconnaître.

Ce n'est là toutefois qu'une indication en passant, car M. Schie-

mann ne s'attache qu'à dégager le point de vue et l'intérêt russes dans la question d'Orient. Il y eut un moment, en 1821, où l'ambassadeur russe à Constantinople, Stroganov, tenait la guerre entre ses mains. Au milieu des hésitations de son gouvernement, il pouvait avec un peu d'habileté rendre à son pays le service d'amener la Turquie à déclarer la guerre; et un employé du ministère des Affaires étrangères suggérait même l'idée de corrompre dans ce but quelques membres du Divan. L'occasion manquée, c'était à Alexandre de prendre l'initiative. Tout l'y invitait, l'émotion nationale, le sentiment général en Europe qu'une campagne lui livrerait Constantinople, la persuasion que le moment était venu de refouler les Turcs en Asie. Mais, créateur de la Sainte-Alliance, il gardait le malencontreux scrupule de vouloir obtenir une délégation européenne contre les Infidèles; il se croyait en droit d'attendre cette mission de confiance et se laissait amuser par les négociations dilatoires de l'Angleterre et de l'Autriche. S'il pensa un moment à s'allier à la France, ce ne fut qu'une attitude abandonnée presque aussitôt; et le désordre de ses finances, des mutineries à Saint-Pétersbourg, des bruits de conspiration le ramenèrent vite au respect des principes conservateurs qu'il avait posés lui-même et à la condamnation comme révolutionnaires des mouvements que son action aurait encouragés. Et, quoiqu'il soupçonnât d'être joué par Metternich, il sacrifia « les sympathies nationales de son peuple à la Sainte-Alliance ». Il n'eut pas le temps de se reprendre. Désabusé de ses scrupules, en présence de l'évolution de Canning sur la question d'Orient, il était de nouveau résolu à aller de l'avant et à ne plus consulter que les intérêts de la Russie quand sa mort arrêta l'armée prête à entrer en Turquie.

On connaît les traits les plus marqués du caractère d'Alexandre, son ambition du premier rôle en Europe, ses premières tendances libérales et humanitaires si bien démenties par le mysticisme et la rigueur tyrannique de la fin du règne. Mais le récit de M. Schiemann nous permet de saisir, sous les dehors aimables et captivants, le fond permanent d'un despote plein de mépris pour les individus et d'une méfiance toujours en éveil contre son entourage et sa parenté. Il est curieux de noter chez ce souverain, qui garde le prestige d'un maître éclairé, en avance sur son peuple, cette manie du caporalisme héritée de Paul Ier. Aussi comprend-on qu'il n'ait souffert auprès de lui que des instruments de ses volontés, interprètes des systèmes dont il s'engouait successivement. Mais il eut toujours soin, au cas où tourneraient mal ces aventures gouvernementales, de dissimuler son rôle propre derrière ces créatures, un Speranski, un Araktcheiev, qu'il sacrifie au besoin sans merci, mais qui dégagent sa responsabilité. Deux traits achèvent les complications de cette âme d'Alexandre. Il aurait imaginé une union des confessions chrétiennes et pensé à abdiquer. En autorisant son ministre Galitsyne à fonder la Société biblique, en laissant se développer cette propagande pieuse par la Bible, il aurait eu la pensée de fonder une autre Sainte-Alliance, la Sainte-Alliance des religions. Les

menaces de son clergé orthodoxe lui ouvrirent les yeux sur la nécessité de céder en sacrifiant et la Société biblique et Galitsyne. Mais, s'il faut en croire quelques confidences de mémoires, il aurait gardé de cette tentative manquée le goût de passer sous l'autorité du pontife de Rome et de venir vivre chrétiennement comme un Charles-Quint sur les bords du Rhin. Ce qui paraît mieux établi que ces projets de conversion, c'est la pensée d'abdiquer. On sait que, pour épouser la duchesse Lovicz, le grand-duc Constantin avait dû renoncer à ses droits au trône de Russie. Jusqu'ici, il était incertain si Nicolas était au courant de cette renonciation, et ses hésitations à prendre la couronne en 1825 laissaient pleine obscurité sur ce point. M. Schiemann nous paraît expliquer pertinemment la cause de ces irrésolutions. Il établit que, dès 1819, Alexandre fit connaître à Nicolas et la renonciation de son frère et même ses propres velléités d'abdication. Mais le souverain se garda bien de rendre public cet arrangement de famille. La raison qu'en donne M. Schiemann, c'est qu'il n'a nullement renoncé à doter la Russie d'une constitution. On voit en effet que ce projet n'a jamais disparu de la pensée d'Alexandre. Il avait chargé Novosiltzev en 1819 de rédiger une constitution que M. Schiemann a retrouvée et publiée; elle resta sous sa main prête à être signée jusqu'en 1824 et l'année même de sa mort, il aurait laissé entrevoir la pensée de revenir à ce dessein. Pour l'exécuter il lui fallait la plénitude de son autorité aux yeux du public. Il aurait pris alors Nicolas par la main pour l'amener au trône et surveiller la mise en œuvre de cette transformation de la Russie.

Il fallait méconnaître la situation réelle de la Russie pour se repaître de telles illusions. Au lieu de la prospérité qu'imagine Alexandre, les colonies militaires avaient répandu la misère dans les provinces et le désespoir dans l'armée; la corruption, l'arbitraire des fonctionnaires avaient transformé « en tigres les bergers des troupeaux »; les sociétés secrètes répandues dans l'armée avaient décidé la révolte pour le mois d'avril 1826. C'est au milieu de cette anarchie encore secrète que disparut Alexandre laissant à son successeur l'embarras de dissiper le voile des chimères de son esprit et de se trouver aux prises avec les cruelles réalités.

Gaston Créhange.

SUISSE.

Bullen und Breven aus italienischen Archiven (1116-1623), publiées par Caspar Wirz (t. XXI des *Quellen zur Schweizer. Geschichte*). Bâle, Basler Antiquariatshandlung, 1902. In-8°, cxiii-654 pages.

M. Wirz a recherché dans les principaux fonds d'archives italiennes les actes pontificaux qui, du xiie au xviie siècle, concernent l'histoire

de la Suisse. Dans sa préface, il explique dans quelles conditions s'est fait ce travail au Vatican, à Turin, à Milan et dans les dépôts moins importants de Brescia, Gênes, Mantoue, Modène. Il consacre ensuite une introduction d'une cinquantaine de pages à la description des fonds qu'il a fouillés; enfin, dans une troisième partie de son préambule, il donne le résumé des 571 pièces qu'il a recueillies, et qui proviennent pour la plupart des archives du Vatican. Il ne s'est pas astreint à les publier toutes in-extenso. Souvent, il a supprimé les formules qui n'apprennent rien au lecteur, et, parfois, lorsque le document lui semblait de peu d'importance, il s'est contenté avec raison de le résumer.

Certains indices nous permettent de croire qu'avant d'entreprendre ce travail, M. Wirz n'était pas familiarisé avec la diplomatique pontificale. Il y aurait pas mal à reprendre dans ce qu'il dit, au cours de sa préface, sur les bulles et les brefs. Où a-t-il vu, par exemple, que les papes aient appelé *vénérables frères* les cardinaux? Cette dénomination, donnée par la chancellerie pontificale aux évêques, ne s'appliquait qu'aux cardinaux-évêques, les cardinaux-prêtres et les cardinaux-diacres, — c'est-à-dire la presque totalité du sacré collège, — étant appelés « chers fils ». Je ne sais pas non plus où il a trouvé la formule *apud Lateranum,* au lieu de celle de *Laterani,* seule en usage pour dater les documents pontificaux donnés au Latran.

Quoique surveillée et revue par l'archiviste municipal de Saint-Gall, le Dr Traugott Schiess, cette publication présente un grand nombre de fautes, dont quelques-unes semblent dues à l'insuffisance du copiste plutôt qu'à l'inadvertance du correcteur[1].

M. Wirz aurait pu aussi nous apporter un plus grand nombre de documents s'il avait élargi le champ de ses recherches. C'est surtout dans les registres du Latran et dans les suppliques qu'il aurait dû puiser aux archives du Vatican. Le P. Denifle pour sa *Désolation des églises de France,* M. Toenlow pour la publication des documents pontificaux concernant l'Angleterre, y ont trouvé une foule de renseignements, et il serait vraiment étrange que les diocèses suisses n'y figurassent pas. On sait, d'autre part, le rôle important qu'ont joué les Vénitiens dans la diplomatie du XVIe siècle; pourquoi M. Wirz n'a-t-il

1. En voici quelques spécimens : p. 1, lignes 15, *nostrum* pour *nostrorum;* p. 15, le même personnage est appelé *episcopus Colocensis* et plus bas *archiepiscopus;* p. 18, *prolaxioris* pour *prolixioris;* p. 20, lignes 1 et 2, adresse inexacte ou incomplète; p. 31, ligne 20, *deservitorio* pour *deservituro;* ligne 27, *pertinentium* pour *pertinentiarum;* p. 35, ligne 2, *nuncupatur* pour *nuncupantur; ibid.*, ligne 19, *Sestariensi* pour *Sistaricensi* (de Sisteron); p. 46, *Bisuntini ac Lausanensis* pour *Bisuntino ac Lausanensi;* p. 54, ligne 36, *quod* est superflu; p. 55, *Curiensis* pour *Curiensi;* p. 56, *commendatorius* pour *commendatarius;* p. 58, ligne 12, *contigeret* pour *contingeret;* ligne 16, *regimini* pour *regimine;* p. 60, *succeptis* pour *susceptis;* p. 64, *accesa* pour *accensa;* p. 71, ligne 27, *episcopo* pour *episcopis;* p. 84, ligne 5, *contigeret* pour *contingeret;* ligne 8, *anathematigatis* pour *anathematizatis;* p. 91, note 2, fait de *Sistaricensis* l'adjectif de *Chichester* au lieu de *Sisteron*, etc., etc.

pas interrogé les archives si riches de Venise? Enfin, le fonds si important du concile de Trente, conservé aux archives du Saint-Siège, aurait sans doute offert une ample moisson à M. Wirz pour les affaires religieuses et politiques qui se traitèrent au XVIe siècle entre les cantons suisses et la papauté. Aussi, souhaitons-nous que de nombreux appendices et d'abondants *errata* corrigent une publication peut-être prématurée et hâtive.

Jean GUIRAUD.

K. BEYERLE. **Grundeigentumsverhältnisse und Bürgerrecht im mittelalterlichen Konstanz.** Tome II : **Die Konstanzer Grundeigentumsurkunden der Jahre 1152-1371.** Heidelberg, Winter, 1902. In-8°, 536 pages.

Ce tome II de l'important recueil de documents, entrepris par le savant professeur de l'Université de Fribourg, intéressera particulièrement ceux qui étudient le régime de la propriété au moyen âge. Les archives de la ville de Constance renferment, en effet, des documents d'une certaine importance pour l'étude du droit privé des XIIe, XIIIe et XIVe siècles. M. Beyerle a reproduit un grand nombre de donations, de ventes, de contrats qui nous font connaître assez bien le régime de la propriété, les redevances de toutes sortes qui pouvaient exister à cette époque, en même temps qu'ils mettent en relief la situation des principales familles de cette époque. Ils prouvent la grande activité qui régnait dans cette ville de Constance, devenue, dès 525, siège d'un évêché, puis élevée au rang de ville impériale, avec un droit municipal très curieux qui ne se rattache nullement au *Hofrecht*, avec une organisation judiciaire et administrative qui ne s'explique que par le développement des relations commerciales et de la vie économique. M. Beyerle ne s'est pas contenté d'explorer les archives de la ville de Constance. Il a fouillé également avec soin celles de l'hôpital, ainsi que les archives du grand-duc de Bade à Constance et celles, fort riches aussi, de Frauenfeld, d'Ueberlingen et de Zofingen. Son travail est complété par une table des noms de personnes et des noms de lieux, et par une table des matières qui peuvent rendre de grands services.

Georges BLONDEL.

AMÉRIQUE.

Frédéric L. PAXSON. **The independance of the South-American Republics.** A study in recognition and foreign policy. Philadelphia, Ferris and Leach, 1903. In-12, 264 pages.

M. Paxson a abordé dans ce petit livre un sujet peu connu, celui de l'affranchissement des colonies hispano-américaines et de leur admis-

sion au rang de nations indépendantes. Il nous a donc, en premier lieu, présenté un historique sommaire des guerres d'indépendance soutenues par ces colonies contre les armées espagnoles; c'est une histoire assez ignorée jusqu'à présent, surtout en Europe, très compliquée par des intrigues politiques et des rivalités de personnes et qui demanderait, pour être traitée sérieusement et dans le détail, des recherches de documents considérables et dans la mise en œuvre de grandes qualités de clarté. M. Paxson n'a pas prétendu tant faire. Ce qu'il nous offre est un précis où l'on se retrouve aisément, et qui peut, à ce titre, être commode aux historiens des temps modernes. La partie vraiment originale de son travail est celle où il expose les circonstances politiques qui amenèrent pour les colonies rebelles leur reconnaissance en tant que nations libres par les États-Unis et par l'Angleterre.

Dès le début, ces guerres d'affranchissement avaient excité aux États-Unis un intérêt facile à comprendre. En 1811, le Congrès accueillait avec sympathie la déclaration d'indépendance du Vénézuéla dont un agent était arrivé aux États-Unis l'année précédente. De son côté, le gouvernement américain expédiait divers agents en mission dans les colonies insurgées dès 1810, et notamment en 1817, sur l'initiative de Monroe. En cette même année 1817, la question de la reconnaissance des colonies espagnoles comme États autonomes était publiquement posée au Congrès, où le député Henri Clay s'en faisait le champion et, quatre ans durant, la réclamait par une série de discours. Forcés par leur responsabilité à une certaine circonspection, le président Monroe et son ministre John Quincy Adams laissaient Henri Clay aller de l'avant, mais, dès 1818, ils n'hésitaient pas à prendre un ton comminatoire à l'égard de toute politique européenne qui aurait tendu à assister l'Espagne dans sa lutte contre les rebelles. Une des causes qui retardèrent le plus la décision du gouvernement de Washington en cette affaire fut la négociation poursuivie par lui avec l'Espagne pour en obtenir la cession définitive de la Floride. Le traité à ce relatif une fois signé, le 3 janvier 1819, il fallut en attendre la ratification que l'Espagne ne donna qu'au bout de deux ans. Ce laps de temps fut utilisé par J. Q. Adams pour s'informer du degré de consistance qu'avaient pu prendre les gouvernements des colonies affranchies. Or, dès 1821, la cause de la domination espagnole devait se considérer comme définitivement perdue, et Buenos-Ayres, le Mexique, le Vénézuéla, la Colombie s'étaient constitué des gouvernements suffisamment stables. En conséquence, et la ratification du traité de la Floride étant obtenue, Monroe, dans un message présidentiel du 8 mars 1822, recommanda au Congrès la reconnaissance des nouveaux États, et, en dépit des représentations de l'Espagne et de l'opinion hostile de l'Europe conservatrice, le cabinet de Washington passa outre et consacra le fait de cette reconnaissance en accréditant près des États hispano-américains divers agents diplomatiques.

L'Angleterre avait pris d'abord, en faveur de l'Espagne, pendant les

guerres napoléoniennes, une attitude de protection qui la contraignait à une certaine réserve à l'égard des colonies révoltées. Ce fut l'intérêt du commerce, s'ouvrant dans une vaste région jusqu'alors interdite par les lois espagnoles, qui amena les Anglais à envisager la question de reconnaissance des peuples nouvellement affranchis. Des rangs de l'opposition, aux Communes, Brougham la demanda dès 1817. Les révoltés trouvaient d'ailleurs auprès des particuliers anglais un appui efficace et recrutaient en Grande-Bretagne quantité de mercenaires. Le « Foreign Enlistment Act », destiné à réprimer cette pratique, ne passa, en 1819, qu'après avoir été très vivement combattu et demeura presque lettre morte. L'année 1822 vit la reconnaissance des États sud-américains par les États-Unis, et, quelques mois après, Canning, arrivant au ministère, se rendait compte aussitôt de l'intérêt capital qu'il y avait pour le commerce anglais à ce que le cabinet de Saint-James ne tardât pas trop longtemps à imiter cet exemple. Pour désarmer d'abord les corsaires espagnols, Canning commença par réclamer du gouvernement de Ferdinand VII la déclaration de la liberté du trafic dans ses possessions d'Amérique, puis, déjà peu satisfait de l'intervention française dans la Péninsule en 1823, il déclara à M. de Polignac que, si cette intervention devait s'étendre aux colonies, cette décision serait pour l'Angleterre le signal de leur reconnaissance comme États indépendants. En même temps, il expédia des agents et même des consuls dans l'Amérique du Sud pour être mis exactement au courant de la situation politique. Son attitude arrêta net les alliés. Mais en Angleterre les partisans de la reconnaissance ne se tinrent pas encore pour satisfaits. En 1824, sir James Mackintosh la réclamait de nouveau aux Communes, s'appuyant sur une pétition de cent dix-sept marchands de Londres. En même temps, Canning recevait de ses émissaires des rapports favorables qui le décidaient à franchir le pas. Le 3 janvier 1825, il annonçait au corps diplomatique sa décision de reconnaître les États sud-américains et cette même année, sur ses instructions, des traités de commerce et d'amitié étaient négociés à Buenos-Ayres, en Colombie, au Mexique. Vainement l'Espagne, l'Autriche, la Russie, la Prusse protestèrent à Londres. L'intérêt supérieur du négoce l'avait définitivement emporté sur la cause, déjà pratiquement perdue, de la légitimité.

Telle est, brièvement, la substance du livre de M. Paxson. L'auteur s'est appuyé non seulement sur des ouvrages dont il a formé une petite bibliographie, mais sur des documents inédits, surtout des papiers diplomatiques, américains et anglais. Sans doute, il resterait encore à traiter de cette question tout le côté pour ainsi dire européen, M. Paxson s'en étant tenu, en fait, au point de vue anglo-américain. Mais, par son travail ainsi limité, il a déblayé une partie du terrain, et cela suffit à recommander son œuvre.

H. Léonardon.

ORIENT.

James-Henry Breasted. **Ancient records of Egypt**, *Historical documents from the earliest times to the Persian conquest, edited and translated with commentary.* Vol. I : *The first to the 17th dynasties.* Vol. II : *The eighteenth dynasty.* Vol. III : *The nineteenth dynasty.* Vol. IV : *The twentieth to the twenty-sixth dynasties.* Vol V : *Indices.* Chicago, The University Press, 1906-1907. XLI-343, XXVII-428, XXVII-279, XXVII-520, IX-203 pages.

Ce n'est point la faute des égyptologues si l'égyptologie ne possède encore aucun des indispensables instruments de travail qui abondent ailleurs, le dictionnaire général de la science, le dictionnaire de la langue ancienne, le recueil général des textes, enfin les divers instruments de la recherche bibliogaphique, histoire de la science et des publications, index des publications, index ou catalogue des textes. Tout cela nous fait complètement défaut, et seul le dictionnaire de la langue, auquel travaillent les égyptologues de Berlin, est promis pour une date lointaine et indéterminée. Il est vrai que l'histoire est abondamment tenue au courant et que les rédacteurs des nouveaux ouvrages s'attachent généralement, suivant l'exemple donné par Wiedemann et Maspero, à suppléer à propos de chaque question à l'inexistence de bibliographies systématiques; mais on conçoit que le remède soit imparfait. Sans doute la bibliographie de l'égyptologie serait-elle possible à constituer avec un peu de temps et de patience; mais, dans un autre ordre, comment entreprendre un recueil des textes, alors que les catalogues des musées sont en cours de publication ou non encore commencés, alors surtout qu'en Égypte les trois quarts de l'énorme masse des inscriptions en place ne sont pas encore copiées et ne le seront que dans un délai impossible à prévoir?

On ne peut, jusqu'à nouvel ordre, que réunir dans des recueils partiels et provisoires les éléments du *Corpus* futur. Les plus vastes travaux de ce genre actuellement en cours d'exécution sont le *Catalogue du Musée du Caire,* qui marche à grands pas vers son achèvement, et le *Catalogue des Monuments antiques* de la vallée du Nil, immense entreprise dont les progrès sont d'une extrême lenteur. Par ailleurs, on commence à s'occuper de créer, pour suppléer en partie le recueil général impossible, des recueils sommaires établis sur plan logique, sortes de vastes anthologies réunissant tout ce que la masse des textes connus renferme de vraiment intéressant ou utile. A cette espèce de grands travaux appartient la collection des *Urkunden des ägyplisches Altertums* que publie Steindorff et dont les fascicules succèdent aux fascicules avec tant de rapidité et de persévérance.

L'ouvrage dont Breasted vient de terminer la publication tient à la

fois du *Recueil général provisoire* et de l'index bibliographique en classification historique. Ce n'est pas un recueil, à proprement parler, car les documents sont publiés, non dans la langue et l'écriture originales, mais seulement en traduction anglaise. En réalité, c'est un instrument de travail destiné à ouvrir l'accès des sources historiques de l'Égypte aux historiens pour qui l'écriture hiéroglyphique est lettre morte, aux non égyptologues. Ces *Records of Egypt* ne constituent pas une tentative isolée; ils forment la seconde série des *Ancient Records* de l'Orient classique dont la publication a lieu sous le patronage de l'Université de Chicago et la direction de W.-R. Harper.

Le principe du choix des documents a été, pour Breasted, de constituer un recueil des documents *historiques,* à l'exclusion de tous ceux qui n'appartiennent à aucun degré à cette famille, tels que les documents purement religieux, littéraires, scientifiques ou ceux ayant le caractère de pièces d'affaires. Des documents de ce genre ont été acceptés, cependant, pour l'époque ancienne, où l'on est moins riche en renseignements historiques proprement dits, et, d'une manière générale, partout où ils étaient susceptibles d'apporter au point de vue historique quelque lumière. Chaque unité du recueil est traitée de la manière suivante. Le document est inscrit sous un numéro d'ordre et porte un titre auquel se rattache, *en note,* une bibliographie sommaire des publications du texte et des études auxquelles il a donné lieu. Immédiatement au-dessous du titre vient, d'autre part, *dans le texte,* une notice, le plus souvent très courte, parfois développée, où sont exposés les principaux caractères du document et les conséquences historiques qui en résultent. Suit le document lui-même, en traduction, et notice et document sont perpétuellement accompagnés, en note, des éclaircissements qu'appellent les circonstances particulières du texte.

L'ouvrage comprend près de 3,500 documents. Le premier volume va des origines au début de la grande époque thébaine : période menphite, première période thébaine, Hycsos (2900 av. J.-C., début de la IVe dynastie, à 1580); on s'étonne de n'y pas voir figurer de manière plus explicite les inscriptions des dynasties antérieures à la IVe, dont un très grand nombre sont connues et bien mises en place depuis plusieurs années, et dont certaines ont très nettement le caractère de documents historiques. Le second volume est entièrement consacré à la XVIIIe dynastie (1580-1350), le troisième à la XIXe (1350-1200), — une moitié, environ, pour la formidable période documentaire que constitue le règne de Ramsès II, — le quatrième, enfin, à la fin de l'Empire thébain et à la période des monarchies saïte et éthiopienne jusqu'au moment de la conquête perse (1200-525).

En tête de l'ouvrage viennent deux substantiels chapitres, indispensables pour introduire le lecteur non égyptologue à l'étude des documents. Le premier traite des sources documentaires; c'est, présentée en un raccourci remarquable, une véritable histoire du document égyptien. Le second chapitre est consacré à la chronologie et expose

comment, outre les méthodes habituelles de détermination chronologique, l'égyptologue dispose d'un instrument tout spécial de vérification et de recherches, qui résulte de la constitution du calendrier égyptien. Breasted n'a pas fait suivre l'exposé du système chronologique d'un résumé d'histoire; il était suppléé à cela, d'avance, par l'ample *History of Egypt* que le même auteur a donné en 1905 et dont les *Records* ne font, en somme, que réunir la plus importante série des matériaux.

Il faut être reconnaissant à l'auteur d'avoir mis l'érudition d'une science spéciale au service d'une entreprise de vulgarisation remarquablement scientifique et vraie. L'égyptologue donnera place au livre parmi les recueils de renseignements d'utilité permanente, à côté des *Urkunden* de Steindorff; quant au non égyptologue, il aura une clef et un guide pour s'engager lui-même dans le domaine des sources de l'histoire de l'Égypte ancienne.

Raymond Weill.

Jean Capart. **Chambre funéraire de la sixième dynastie aux musées royaux du cinquantenaire.** Bruxelles, Vromant et Cie, 1906. In-4°, 26 pages et 5 pl. photogr.

On sait comment est constitué le tombeau des particuliers éminents, sous l'ancien Empire égyptien, à l'époque où les rois se faisaient enterrer sous des pyramides. Une superstructure rectangulaire en maçonnerie compacte, le *mastaba*, correspond verticalement à une chambre ou système de chambres souterraines dans lesquelles la momie est déposée et où l'on accédait, au moment des funérailles, par un puits ou par des couloirs inclinés; après quoi ces chambres funéraires étaient murées pour toujours. Les vivants n'avaient accès que dans une chapelle ouverte dans la façade orientale du *mastaba* supérieur. Dès la IIIe dynastie (3000 av. J.-C.), les murs de cette chapelle sont couverts d'inscriptions et de représentations relatives au culte funéraire et à l'apparition du mort, supposé sortir, pour recueillir les effets des cérémonies, par la porte mystique qui ouvre, au fond de la chapelle, sur sa demeure. La chambre de la momie, sous terre, est au contraire laissée pendant longtemps sans inscription ni décor d'aucune sorte. Ce n'est que vers la seconde moitié de la IVe dynastie (2500 av. J.-C.) qu'on commence, peut-être à l'imitation de ce qui se fait dans les pyramides royales, à décorer les murs du caveau funéraire de représentations d'offrandes avec les inscriptions qui s'y rapportent. Des tombeaux de ce type sont connus en différentes localités depuis 1881, mais aucune des chambres souterraines décorées publiées jusqu'à ce jour ne surpasse en intérêt celle dont J. Capart a retrouvé et acquis les fragments chez plusieurs marchands d'antiquités du Caire. La chambre, dont il donne une belle publication photographique, est actuellement reconstituée au

musée égyptien de Bruxelles, où les blocs retrouvés ont permis de rebâtir le mur de fond et la plus grande partie des deux murs latéraux.

Le possesseur du tombeau était un fonctionnaire royal nommé Marou-Bebi. Les formules religieuses, listes et représentations d'offrandes, vêtements et ustensiles, qui couvrent les murs du caveau, ne nous apprennent pas grand'chose sur sa carrière, et le type auquel appartient le caveau de Bruxelles, extrêmement rare dans les musées et probablement unique dans les collections européennes[1], est surtout précieux parce qu'il fournit un terme intermédiaire de l'évolution qui a transporté, dans la chambre souterraine des sépultures, les représentations et les textes primitivement réunis dans la chapelle supérieure, et à leur suite, les textes religieux réservés, sous l'ancien Empire, aux sépultures royales seules.

Raymond Weill.

C. Fossey. **La magie assyrienne, étude suivie de textes magiques transcrits, traduits et commentés.** Paris, Leroux, 1902. In-8°, 474 pages. (Fasc. XV de la *Bibliothèque de l'École des Hautes-Études*, section des sciences religieuses.)

M. Fossey appartient à la seconde génération des assyriologues; les grands travaux de déchiffrement et de dépouillement des tablettes sont achevés; l'alphabet est établi, ainsi que le vocabulaire; on n'a plus recours, pour découvrir le sens d'un idéogramme, à des rapprochements plus ou moins hasardés avec les différentes langues sémitiques, afin de tirer le sens des racines assyriennes; celles-ci s'expliquent d'elles-mêmes par la comparaison des textes assyriens entre eux.

L'ouvrage de M. Fossey comprend deux parties principales : une étude détaillée de la magie, considérée en elle-même et dans ses rapports avec la religion; une série de textes magiques transcrits, traduits et annotés. L'auteur se propose de reprendre les travaux de Lenormant parus en 1874 et en 1875. Il estime que le nombre des textes inédits publiés depuis lors et la sûreté de la méthode actuelle de déchiffrement doivent conduire à des résultats d'ordre historique et philologique, auxquels ne pouvaient prétendre les pionniers de l'assyriologie. Il laisse de côté les grandes séries d'incantations *niš kâti, maklû* et *šurpu* qui ont été publiées par King, Tallquist et Zimmern.

Il étudie la magie assyrienne en soi et pour soi; il s'est abstenu, de propos délibéré, d'en examiner les descendances à travers les peuples

1. Un grand nombre de musées, par contre, possèdent de beaux fragments de chapelles supérieures décorées, et plusieurs d'entre eux, Berlin, Paris, Bruxelles, sans parler du Caire, ont acquis, transporté et reconstitué des chapelles entières.

qui eurent, de par les guerres et les conquêtes, des rapports plus ou moins étroits et intimes avec la Babylonie; n'étant pas hébraïsant, il se refuse à rechercher ce que les Juifs d'après l'exil ont dû emprunter aux rites babyloniens pour l'adapter à leur culte post-exilien.

Dans les rapports et les divergences qu'il établit entre la magie et la religion, il se montre le disciple et l'émule de M. Frazer. Comme lui, il estime que la magie, en tant que science primitive, est antérieure à la religion; elle s'est éclipsée devant elle pendant des milliers d'années, retardant d'autant l'avènement de la science positive. Les idées de M. Fossey sont à la fois ingénieuses et subtiles; on regrettera peut-être cependant qu'il n'ait pas poussé plus avant l'analyse et l'interprétation des actes magiques et des actes religieux.

F. Macler.

Louis-Germain Lévy. **La famille dans l'antiquité israélite.** Paris, F. Alcan, 1905. In-8°, 296 pages.

C'est toute une étude sur l'organisation sociale et le droit privé des Hébreux, depuis les origines de leur histoire jusqu'à l'exil de Babylone, que M. Lévy nous présente, et cette riche matière est exposée dans un ordre qui, s'il ne se déduit pas nécessairement du sujet et n'évite pas toujours les références ni même les répétitions, est assez méthodique pour simplifier l'analyse du livre, comme il en facilite la lecture.

Le groupement primitif, chez les Israélites, doit avoir été le clan, « mischpa'ha » (mot dont une étymologie singulière est donnée p. 67 et 74); ensuite naît la tribu, soit du dévéloppement d'un clan, soit de la fusion de plusieurs clans; familiale d'abord, comme ceux-ci, elle prend peu à peu un caractère politique, au rebours de la famille proprement dite, qui comprend, outre les parents unis par la communauté du sang, les esclaves, juifs ou païens, traités avec humanité, et les étrangers qui se sont placés sous sa protection.

Les membres du clan et de la famille sont unis non seulement par le sang, lien essentiel qui explique la circoncision (?), le sacrifice, la fraternisation artificielle, mais encore par une étroite solidarité. La vie, l'honneur et les droits de l'un d'eux se confondent avec ceux de tout le groupe : c'est la solidarité juridique, qui se manifeste dans le droit de vengeance. Ce droit est de plus en plus restreint par la loi, qui finit par l'imposer seulement au plus proche agnat, celui-ci devenant un véritable curateur au civil et au criminel. L'individu ne possède d'existence réelle que s'il occupe une portion du sol au milieu de son groupe, car la propriété, tout en étant privée, appartient au clan et à la tribu : c'est la solidarité territoriale. Il ne se survit que si son nom est inclus dans l'histoire du clan, s'il est conservé par les généalogies, qui servent encore à la réglementation des possessions, des successions, etc. : c'est la solidarité historique.

Quoique la famille soit fondée sur la descendance mâle et que la mère n'ait jamais, quoi qu'on en ait dit, déterminé la parenté, la femme a joui de bonne heure d'une certaine liberté, et de plus en plus la législation l'a protégée dans sa vie comme dans son honneur et dans ses droits. Il est vrai que les Hébreux pratiquaient concurremment la polygamie et la monogamie, mais avec le temps se marque la préférence pour l'union d'un seul homme avec une seule femme; les rites nuptiaux et le droit matrimonial témoignent du même progrès. De même, les Israélites ont une préférence pour l'endogamie, mais les mariages mixtes sont assez fréquents. — Le commerce sexuel est interrompu par l'impureté de la femme ou la consécration de l'homme, tandis que certains empêchements interdisent ces rapports d'une façon absolue : l'inceste, la tare physique ou morale. Enfin, il est défendu d'épouser les enfants issus des unions incestueuses ou adultérines et les hiérodules. Inversement, certains mariages sont obligatoires, comme le lévirat, qui n'est qu'un cas particulier de la solidarité juridique de la famille. Cette institution est restreinte par le « déchaussement », grâce auquel le beau-frère s'affranchit du lévirat, et qui tend à se substituer à celui-ci. — C'est ainsi que se contractent les unions conjugales. Elles prennent fin par la mort de l'un des conjoints (dissolution forcée) ou par la répudiation de la femme et l'adultère commis par elle (dissolution volontaire). A l'adultère se rattache la zélotypie, le cas de la femme suspecte d'infidélité.

Aux rapports de l'homme et de la femme, on peut joindre ceux entre parents et enfants. La puissance paternelle, dont le ressort s'étend par l'adoption, est d'abord souveraine, mais bientôt la loi la tempère et la restreint. L'enfant tient une grande place dans la famille israélite; sa naissance et son enfance sont entourées de rites et de cérémonies. C'est le premier né qui est le privilégié, quoiqu'il y ait des traces du droit d'ultimogéniture dans la haute antiquité biblique. Les enfants tiennent aux parents par les liens d'une étroite solidarité, et la tendresse vigilante de ceux-ci est égalée par la vive affection de ceux-là. La piété filiale subsiste encore après la mort : les rites funéraires sont divers et caractéristiques; de leur côté, les parents témoignent leur sollicitude par les héritages qu'ils laissent, le droit de succession restant fondé sur l'organisation sociale.

Cet exposé n'est peut-être pas suffisant, mais il nous paraît nécessaire si l'on veut rechercher le principe sur lequel repose la famille chez les Hébreux. C'est, au contraire, dans la première partie de son livre que M. Lévy étudie successivement le totémisme et le culte des ancêtres, pour établir que ni l'un ni l'autre n'est à la base de la famille israélite. Il nous semble qu'en suivant l'ordre inverse, il aurait pu repousser avec plus de vigueur ces deux hypothèses. De cette façon aussi, il aurait peut-être éliminé l'explication qu'il propose à son tour. D'après lui, c'est « l'idée d'énergie vitale et fécondante » qui a déterminé en Israël la nature de la famille et de la parenté. C'est trop dire,

ou trop peu. Il est clair que la famille en général est fondée sur la force génératrice; mais, que ce principe de vie, les Hébreux l'aient adapté à leur génie propre, c'est ce qu'on ne voit guère, pas plus que les explications souvent ingénieuses de M. Lévy ne nous ont convaincu du rôle essentiel qu'il aurait joué. Du reste, il est caractéristique que cette « idée », loin de revenir au cours de l'exposé ou de s'en dégager naturellement, n'apparaît que dans les premières pages. La « thèse », s'il en faut une, l'auteur nous l'a fournie, et, comme il convient, elle éclate, pour ainsi parler, à toutes les pages : c'est que la famille israélite a subi une évolution progressive sous l'influence du Jahvéisme moral qui est l'âme de la Bible et que les prophètes ont le mieux exprimé. On pourrait ajouter que cette évolution se fait dans le sens de l'individualisme, que les liens du clan primitif se résolvent de plus en plus au profit de l'individu. Voilà la thèse qui couronne parfaitement l'*exposé*.

Cette description des faits est étayée sur une documentation abondante et diligente et même un peu touffue dans le choix des ouvrages de seconde main. Pour ne parler que des sources originales, M. Lévy a naturellement eu recours avant tout à l'Ancien Testament, en tenant compte des résultats de la critique biblique; peut-être aurait-il pu insister davantage sur la distinction des sources composant le Pentateuque, sur les différences d'idées et de mots qu'elles révèlent (c'est ainsi qu'on expliquerait les mots *schébet* et *mattéh, ammah* et *schifhah*), sur le caractère purement théorique de la législation deutéronomique; de même, le Livre de Ruth, qui nous paraît plus archaïque qu'ancien, nous renseigne mieux sur les idées que sur les faits. Mais, sans parler de ces réserves, la Bible ne nous donne que des informations incomplètes et indirectes, par voie d'allusion ou de rétrospection; trop souvent il faut presser les textes ou les tirer à soi. Pour ne prendre que deux exemples, nous ne connaissons pas le caractère vraiment primitif du clan et ses rapports avec la tribu; nous ne savons pas si les lois qui défendent à certains individus d' « entrer dans la communauté du Seigneur » se rapportent à la famille, ou au sacrifice, ou à tous deux. Pour combler quelques-unes de ces lacunes, M. Lévy s'est aidé des données de la sociologie et de l'ethnographie générales; il ne s'est même pas interdit les rapprochements avec les mœurs des Grecs et les Romains, ou même des Scandinaves ou des Australiens : il aurait fallu en donner davantage ou s'abstenir. Par contre, M. Lévy a usé avec bonheur, quoiqu'avec discrétion, des renseignements fournis par le Talmud; il aurait pu y joindre avec moins de discrétion les Apocryphes (Livre des Jubilés, Testaments des Patriarches, etc.), qui forment la transition entre les littératures biblique et talmudique. De même, les autres peuples sémitiques, surtout les Arabes, ont apporté leur contribution; la littérature assyrienne et notamment le code de Hammourabi auraient même pu être utilisés dans une plus large mesure.

Tous ces rapprochements ajoutent à la valeur documentaire du travail de M. Louis Lévy, qui sera lu avec profit par les spécialistes et par le grand public avec intérêt. Quelques erreurs dans les citations et

quelques fautes typographiques seront facilement corrigées par l'auteur lui-même, souhaitons-le, dans une seconde édition de son livre, qui constitue une contribution fort utile à l'archéologie biblique.

M. Liber.

Annali dell' Islam, compilati da Leone Caetani, principe di Teano. Vol. I : *Introduzione : dall' anno 1 al 6 h.* Milano, Hœpli, 1905. In-4°, 740 pages.

L'auteur s'est proposé de combiner, sous une forme accessible au public, les diverses annales de l'Islam. Il n'a pas voulu écrire une histoire, au sens propre du mot, puisqu'il veut avant tout laisser parler les sources; mais les récits des historiens et chroniqueurs arabes, persans et turcs sont exposés et expliqués à la lumière de la critique. Il est difficile même aux orientalistes de connaître complètement les œuvres historiques sur l'Islam, étant donné qu'elles sont très nombreuses, écrites en différentes langues et dispersées dans les bibliothèques, à plus forte raison à ceux qui ne sont pas spécialistes. Avec le livre de M. Caetani, les travailleurs auront non pas le résumé, mais la substance de ces divers écrits. L'auteur a étudié toutes les sources de l'histoire musulmane avec l'immense littérature qui s'y rattache; il fait preuve d'une puissance de travail remarquable, en même temps que d'intelligence et d'impartialité scientifiques. Dans ce premier volume, qui doit être suivi de onze autres, l'auteur expose son plan, indique les sources qu'il a utilisées, examine la valeur de la tradition musulmane, parle des ancêtres de Mahomet et des généalogies des tribus arabes. Il étudie les origines du temple de la Mecque et passe à l'histoire de Mahomet qu'il poursuit dans le détail et presque jour par jour jusqu'à l'an VI de l'hégire. Les huit volumes suivants donneront la suite de l'histoire musulmane jusqu'en 922 de l'hégire, époque où commence la domination turque. Les trois derniers volumes contiendront une table alphabétique des sujets traités dans l'ouvrage entier. Nous exprimons volontiers toute notre admiration pour cette œuvre vraiment gigantesque, qui sera un instrument précieux de travail pour tous ceux qui s'intéressent à l'orientalisme et à l'histoire d'une des religions les plus importantes qui aient paru dans le monde.

Mayer Lambert.

Henry de Castries. **Les sources inédites de l'histoire du Maroc.** 1re série : *Dynastie saadienne. Archives et bibliothèques de France.* T. I. Paris, E. Leroux, 1905. In-8°, xv-682 pages. — *Archives et bibliothèques des Pays-Bas.* T. I. Paris, E. Leroux, 1906. In-8°, xxxvii-699 pages.

L'intérêt qui s'attache à l'histoire du Maroc, resté sur certains points plus inabordable que les régions réputées les plus sauvages de l'Afrique

centrale, l'importance de ce pays demeuré une véritable citadelle de l'Islam, réfractaire à toute influence réellement civilisatrice, et aussi le rôle qu'il joue aujourd'hui dans les combinaisons diplomatiques suffiraient à justifier l'entreprise de M. de Castries. Réunir en un *corpus* tous les documents rares ou inédits que renferment les principales bibliothèques de l'Europe, les annoter, traduire ceux d'entre eux qui sont rédigés dans une langue peu connue, fournir ainsi aux historiens futurs de Maghrib les matériaux aussi indispensables que peu accessibles aux travailleurs est une tâche qui mérite la reconnaissance de tous ceux qui ont eu à s'occuper de l'empire des Chérifs. L'auteur ne s'est pas tenu exclusivement aux sources inédites, et il a eu raison : tel document imprimé mérite d'être reproduit, soit pour sa rareté, soit à cause de la façon défectueuse dont il a été publié, et, s'il y a surabondance, nul ne s'en plaindra : *superflua non nocent*.

Cette collection doit se diviser en trois séries : la dynastie saadienne (1530-1660) forme la première, la dynastie filalienne (1660-1757 et 1757-1845) les deux autres. Chacune de ces séries comprendra plusieurs volumes, dont deux ont paru pour la première. La division par provenance, expliquée par l'auteur, n'en offre pas moins de grands inconvénients. Le principal, c'est que, pour connaître tous les documents relatifs à un fait qui peut avoir été signalé dans des relations conservées en France et en Portugal, par exemple, il faudra attendre la publication *in extenso* des volumes les contenant. Un pareil classement n'eût été admissible que si tous les volumes d'une même série avaient paru simultanément; or, quel que soit le zèle de M. de Castries, on ne peut raisonnablement lui demander de publier simultanément les dix ou douze volumes qui composeront chaque série. Ce procédé a encore l'inconvénient, moindre il est vrai, d'obliger à des répétitions de sommaires et même de notes essentielles.

Pour en finir avec les critiques, je considère comme défectueuse la transcription que M. de Castries a indiquée (p. XIII du t. I) pour les noms empruntés à l'arabe. Le lecteur non arabisant est en droit de demander une transcription qui ne confonde pas (sauf dans les mots passés dans l'usage commun) une dentale aspirée avec une dentale forte ou une dentale douce, par exemple. Qu'on représente le *sad* par une *s* pointée, ou par un *ç*, ou par une *s* suivie d'une apostrophe, pourvu qu'on le distingue du *sin* et qu'on ne s'expose pas, par la confusion de ces consonnes, à des calembours d'un goût douteux comme ceux que signalent H'ariri (*Dorrat al Ghawwâs*, p. 15, éd. Guidi) et Ech Cherichi (éd. du Qaire, t. I, p. 336). Il ne faut pas oublier qu'en arabe (et en berbère) les noms propres ont une signification[1].

Le premier volume comprend les documents tirés des archives des

1. Une observation à propos de la note 1 de la p. I de l'avant-propos du tome I. La faute signalée (*fez*, prétérit portugais confondu avec *Fez*) existe bien dans Playfair (*A bibliography of Morocco*, Londres, 1892, in-8°, p. 249), mais il n'est pas l'auteur de cette erreur. Il a eu seulement le tort de repro-

bibliothèques de France en ce qui concerne la dynastie saadienne (1530-1578). La seconde partie est consacrée surtout à l'expédition de D. Sebastião. Mais puisque M. de Castries a cru devoir, et l'on ne saurait l'en blâmer, reproduire les extraits de d'Aubigné et de Palma Cayet, pourquoi n'a-t-il pas donné aussi ceux de De Thou?

L'autre volume contient la première partie des documents fournis par les archives et les bibliothèques des Pays-Bas. C'est un de ceux qui renouvelleront l'histoire extérieure du Maroc, car, jusqu'ici, les rapports des Provinces-Unies avec l'Empire des Chérifs étaient restés dans l'ombre. La situation du Maroc vis-à-vis de l'Espagne, surtout après l'occupation du Portugal, devait, par la force des choses, faire de lui l'allié des ennemis du Roi catholique. Les Juifs[1], chassés d'Espagne et de Portugal et réfugiés au Maroc et en Hollande, furent certainement les intermédiaires entre les deux pays, tels les Pallaches, de qui les documents, publiés ici pour la première fois font connaître le rôle important. La médaille avait ses revers : la sévère économie des États prenait difficilement son parti des dépenses extraordinaires auxquelles l'avidité marocaine obligeait ses envoyés. Les sources de ce premier volume s'arrêtent à l'année 1611.

L'exécution matérielle des volumes, accompagnés de reproductions, de cartes et de fac-similés, ne laisse rien à désirer.

J'ai cru devoir signaler les défectuosités du plan, mais je tiens à exprimer un souhait qui montre la haute valeur que j'attache à cette entreprise, c'est qu'il se publie une collection parallèle, comprenant les documents arabes, c'est-à-dire, outre les pièces inédites, le dépouillement des dictionnaires biographiques, publiés ou non, qui complètent les ouvrages officiels tels que la *Nozhat el Hadi* ou le *Kitab el Istiqs'a*[2]. Ce serait le complément de l'œuvre de M. de Castries, à laquelle je souhaite un prompt achèvement.

René Basset.

Vincent A. Smith. **The early history of India.** Oxford, Clarendon Press, 1904. In-8°, 389 pages.

Il n'existe pas d'histoire ancienne de l'Inde ou, du moins, les quelques ouvrages qui portent ce titre sont aujourd'hui trop surannés pour être

duire Paulitschke, qui l'a commise dans sa très médiocre *Afrika-Literatur* (Vienne, 1882, in-8°, p. 53).

1. On peut rappeler à ce sujet l'importance du rôle joué par les Juifs de Portugal dans les rapports de ce dernier avec le Maroc avant la conquête espagnole. Cf. les documents publiés dans les *Textos em Aljamia portugueza*, par D. Lopes (Lisbonne, 1897, in-8°).

2. Je ne dois pas négliger de mentionner à cette occasion que ces documents ont déjà été utilisés par M. Weir, *The Shaikhs of Morocco* (Edinburgh, 1904, in-8°), et surtout par M. Cour dans son excellent ouvrage, *l'Établissement de la dynastie des Chérifs au Maroc* (Paris, 1904, in-8°).

utilement consultés. En se proposant de combler cette regrettable lacune, M. V. Smith a fait preuve d'un véritable courage, car il serait difficile de trouver une histoire aussi vaste et aussi morcelée que celle de l'Inde, aussi riche en légendes et aussi pauvre en données authentiques. Pour surmonter ces difficultés, M. Smith a senti la nécessité de se renfermer dans des limites très précises. D'abord, il s'est posé une limite chronologique toute naturelle, celle des invasions musulmanes, qui ont transformé entièrement le régime politique de l'Inde. Adoptant comme dates extrêmes 600 av.-1200 ap. J.-C., il a en outre écarté tout ce qui, durant cette période, est en dehors de l'histoire politique proprement dite : la religion, l'art, la philosophie, les institutions, etc. Enfin, il a banni de son horizon les dynasties et les événements qui n'ont qu'un intérêt local. Ainsi allégé, son livre n'est plus, suivant ses propres expressions, qu' « un essai de présenter sous une forme narrative l'histoire des anciennes dynasties de l'Inde du Nord, tandis qu'il passe légèrement sur les annales des grands royaumes du sud et sur celles des petits États dans tout le pays ». Comme on le voit, M. Smith a jeté beaucoup de lest; on ne lui en fera pas grief si on considère que l'achèvement de l'ouvrage était sans doute à ce prix.

En général, les solutions adoptées par M. Smith dans les questions controversées sont suffisamment justifiées; parfois cependant on les souhaiterait fondées sur une discussion plus approfondie. De ce nombre est la question de l'introduction du bouddhisme en Birmanie. Les chroniques singhalaises le font remonter au concile, tenu sous Açoka, (vers 240 av. J.-C.), qui aurait envoyé des missionnaires dans divers pays, notamment deux religieux, Soṇa et Uttara, dans la Suvaṇṇabhūmi (Pégou). M. Smith tient cette mission pour une pure légende, et voici ses raisons : « Aucune mission de ce genre n'est mentionnée dans les inscriptions, et il est très improbable qu'Açoka ait eu à faire avec les pays à l'est de la baie du Bengale. Sa face était tournée à l'ouest, vers les royaumes helléniques. La forme singhalaise du bouddhisme parait avoir été introduite dans la Birmanie et le Pégou à une date très postérieure, et il y a des raisons de croire que le plus ancien bouddhisme birman fut le Mahâyâna tantrique, importé directement de l'Inde du Nord bien des siècles après Açoka. » Tout cela n'est guère décisif. Il est vrai que le treizième édit sur roc, où Açoka énumère les missions envoyées par lui dans les pays voisins, ne mentionne pas celles que rapporte le Dipavaṃsa, mais cet édit est antérieur de quinze ans environ à l'époque assignée par M. Smith au concile (dont il admet l'historicité, bien qu'il ne soit pas plus que les missions attesté par les inscriptions). Que l'attention d'Açoka ait été dirigée plutôt vers les royaumes grecs de l'ouest que vers les populations barbares du bassin de l'Irawadi, en quoi cela pouvait-il empêcher l'Église bouddhique d'envoyer des missionnaires dans ce dernier pays? Que les plus anciens vestiges du bouddhisme trouvés en Birmanie appartiennent au Mahâyâna tantrique, c'est ce qui n'est nullement prouvé jusqu'ici, et qui, même prouvé, ne serait pas une raison suffisante de nier l'existence d'une

forme antérieure de la religion. M. Smith ne tient aucun compte du témoignage des chroniques singhalaises; il professe pour ces documents un dédain irrité qui fait un amusant contraste avec la considération dont il entoure les Purâṇas. Dans son opinion, la plus ancienne de ces chroniques, le Dîpavaṃsa, postérieure de six siècles environ à la mort d'Açoka, ne peut être regardée comme une autorité historique pour l'époque de ce roi. A ceci on peut répondre que l'époque de la compilation importe moins que celle des documents compilés. Or, il se trouve que, dans le cas présent, les chroniques singhalaises reçoivent des documents anciens une éclatante confirmation. Le Dîpavaṃsa (ch. VIII) nomme parmi les missionnaires qui furent envoyés dans la région de l'Himalaya : *Kassapagotta, Majjhima, Dundubhissara.* D'autre part, les reliquaires trouvés dans les stūpas de Sanchi et de Sonari portent des incriptions, en caractères d'Açoka, où les noms de ces personnages se retrouvent, avec la mention de leur apostolat : 1° « Sapurisasa Kotīputasa Kāsapagotasa savahemavatācariyasa » (reliques) du saint Kotīputa, *Kāsapagota*, maître spirituel de tout l'Himalaya; 2° « Sapurisasa Majhimasa » (reliques) du saint *Majhima;* 3° « Sapurisasa Gotīputasa Hemavatasa Dudubhisara-dāyādasa » (reliques) du saint Gotīputa l'Himalayen, *Dudubhisara,* héritier de la foi. — L'accord, on le voit, est absolu et il prouve que le récit singhalais représente, du moins en ce qui touche la mission du nord, une tradition non seulement ancienne, mais très proche des événements. Dès lors, on ne voit pas pourquoi, véridique sur le seul point où nous puissions la contrôler, elle serait mensongère sur les autres et pourquoi la mission de la Suvaṇṇabhūmi serait moins historique que celle de l'Himalaya, d'autant que la tradition méridionale n'est pas seule à proclamer la réalité du fait et que la tradition du nord, représentée par Târanâtha (p. 262), l'admet également. Elle n'est donc nullement invraisemblable.

M. Smith a tiré grand parti des travaux français et il aime à le dire; cela ne vaudrait pas une remarque si l'on n'avait le regret de constater ailleurs moins de scrupule et de courtoisie. Toutes les références sont sobres, mais suffisantes; des cartes sommaires éclairent le texte et un bon index permet de s'y retrouver aisément. L'ensemble forme un excellent manuel qui mérite d'être recommandé à ceux qui désirent connaître les lignes générales de cette longue et confuse histoire qui tient entre l'invasion d'Alexandre et celle de Mahmoud de Ghazni.

L. FINOT.

Maurice-L. ETTINGHAUSEN. **Harṣa Vardhana, empereur et poète de l'Inde septentrionale (606-648 A. D.). Étude sur sa vie et son temps.** Londres, Paris, Louvain, 1906. In-8°, x-194 pages.

« Les documents qui nous permettent de reconstituer l'histoire de Harṣa et avec elle l'histoire de l'Inde au début du VIIe siècle étaient

jusqu'alors éparpillés dans les livres européens et orientaux. Il pouvait n'être pas inutile de les réunir. » Ainsi s'exprime l'auteur. Il faut le louer d'avoir su tirer près de deux cents pages des maigres données historiques qui nous restent sur son héros, mais aussi le blâmer d'avoir édifié son ouvrage sans grand souci de sincérité. Après les notices consacrées ailleurs à cette compilation[1], il paraît inutile de rappeler une fois de plus que M. Ettinghausen emprunte beaucoup et oublie trop souvent de le dire. Nous sommes persuadé, d'ailleurs, qu'il réservera désormais son activité incontestable à une œuvre plus personnelle.

Antoine Cabaton.

O. Nachod. **Geschichte von Japan**. T. I : *Die Urzeit*. Gotha, Perthes, 1906. In-8°, xxix-426 pages. (*Allgemeine Staatengeschichte*, publ. p. Karl Lamprecht, II, 1.)

M. Nachod, qui, depuis plusieurs années, suit attentivement, dans les *Jahresberichte der Geschichtswissenschaft* (ann. 1903 et suiv.), la littérature européenne relative à l'histoire du Japon et qui a déjà contribué lui-même à cette histoire par un bon travail sur les *Beziehungen der Niederländischen Ostindischen Kompagnie zu Japan im XVII Jahrhundert*, paru en 1897, a eu l'ambition de nous donner enfin une histoire du Japon, écrite « d'après les méthodes scientifiques modernes ». Le premier volume, seul paru jusqu'ici, et qui est consacré aux origines, depuis l'époque préhistorique jusqu'à la réforme de Taikwa (645), nous permet de nous faire une idée de sa méthode et des résultats que nous pouvons attendre de son entreprise.

Il faut bien dire tout de suite, — et, en le disant, nous n'apprendrons rien à M. Nachod, — qu'il y a un point sur lequel son œuvre ne saurait répondre aux légitimes exigences de la méthode moderne : c'est qu'elle ne repose pas sur une étude directe des textes indigènes. Il y aurait, je pense, quelque paradoxe à soutenir, comme on l'a fait quelquefois, qu'il est inutile de savoir le japonais pour écrire l'histoire du Japon ; ce sont aujourd'hui des sinologues qui écrivent l'histoire de la Chine, sans que les historiens s'en plaignent, et il faudra bien qu'un jour les japonologues s'essaient à celle du Japon. Assurément, les inconvénients qu'entraîne l'ignorance de la langue apparaîtront bien plus nettement lorsque M. Nachod arrivera à des périodes dont l'histoire ne nous est connue par aucune traduction autorisée. Mais, bien que les textes historiques relatifs à la haute antiquité aient été presque tous traduits, que de lacunes déjà elle entraîne dans ce premier volume ! C'est ainsi que la documentation épigraphique, qui, dès le début du viie siècle, présente une certaine importance, fait totalement défaut. Certains ouvrages, d'importance secondaire il est vrai, mais qui permettent de rectifier et de compléter sur certains points les données des histoires

1. Voir surtout F. Kielhorn, *Gött. gelehrte Anzeigen*, 1906, n° 7, p. 572-574.

officielles, comme le *Kogoshûi* et le *Jôgû hôô teisetsu,* n'ont pas encore été traduits. Les *Norito* ne nous sont connus que partiellement, les *Fûdoki* plus partiellement encore. Surtout, il est impossible de se représenter avec quelque précision l'origine, le développement et le rôle des principales familles japonaises, c'est-à-dire l'histoire même du Japon primitif, sans un dépouillement complet du *Kuni no miyatsuko hongi* et du *Shinsen shôjiroku*; or, rien n'a été traduit de ces deux textes. D'autre part, les renseignements si précieux que nous donnent sur les relations anciennes du Japon et de la Corée le *Sam kouk sa keui* et le *Tong kouk t'ongkam,* ne nous sont connues que par les exactes, mais brèves analyses de MM. Aston et Courant, et par les indications moins précises de M. Hulbert. De même, il s'en faut que les sources chinoises aient été complètement dépouillées.

Mais, surtout, ce qui manque à la documentation de M. Nachod et ce qui fait que, malgré toute sa diligence, il lui arrive de ne plus être au courant et de s'en tenir à des hypothèses déjà surannées, c'est de n'avoir pas suffisamment connu les travaux de la jeune école historique japonaise. Qu'on lise, par exemple, le chapitre de M. Nachod consacré aux « Koropokguru » (p. 26-31) et fondé sur l'exposé, fort succinct pourtant, que M. Koganei a fait en langue allemande des recherches et des discussions des anthropologistes japonais sur la question, et l'on se rendra compte de ce que ce chapitre doit de richesse et d'intérêt à la connaissance, même sommaire, des travaux indigènes. Il en serait de même partout. Les mémoires de M. Gowland ont fondé, si l'on veut, l'archéologie préhistorique et protohistorique japonaise; mais, depuis, que de recherches instructives, que de trouvailles capitales qui ont éclairé certains problèmes d'un jour tout nouveau! Et il est vrai encore que le fameux mémoire de M. Aston, *Early Japanese history,* marque une date dans le développement des études historiques japonaises, mais cette date est 1876! Et, depuis cette époque, les recherches des historiens japonais ont rectifié sur plusieurs points les théories de M. Aston, auxquelles s'attardent encore, par force, les écrivains européens.

Nous rendons, d'ailleurs, pleine justice à la patience soigneuse avec laquelle M. Nachod a recueilli, analysé, classé les faits connus, à l'exactitude du tableau qu'il a tracé du Japon primitif, à la parfaite justesse des divisions qu'il a introduites dans son histoire, à l'abondance et à la précision de ses références. A ce point de vue, son ouvrage est hors de pair et constituera désormais pour les japonologues un répertoire qui leur épargnera bien des recherches fastidieuses. C'est un résumé, aussi bien fait qu'il était possible, des connaissances qu'un savant européen pouvait réunir, au début du xxe siècle, sur l'histoire primitive du Japon, sans dépouiller directement les sources et les travaux de seconde main indigènes. J'aimerais à le considérer comme le couronnement de la première phase des études d'histoire japonaise en Europe; mais je voudrais qu'on entrât maintenant résolument dans la seconde.

Cl.-E. Maitre.

K. Asakawa. **The early institutional life of Japan : a study in the reform of 645** a. d. New-York, Ch. Scribner's sons, 1903. In-8°, vi-355 pages.

M. Steichen. **Les daïmyo chrétiens (1549-1650).** Paris, H. Aniéré, 1904. In-12, 454 pages.

S.-G. Hisida. **The international position of Japon as a great power.** New-York, Columbia University press, 1905. In-8°, 289 pages.

R.-K. Douglas. **Europe and the far east.** Cambridge, University press, 1904. In-12, viii-450 pages.

Il semble que les publications concernant l'Extrême-Orient commencent à prendre un caractère plus scientifique et qu'on sorte tout doucement de la période des impressions de voyage et des compilations. Voici que les jeunes savants indigènes, formés à l'école des méthodes européennes, se mettent eux-mêmes à l'œuvre et publient leurs travaux dans une langue plus accessible que la leur au monde occidental. Ce n'est pas que ces travaux ne révèlent encore quelque inexpérience, mais il n'en convient pas moins d'en remercier et encourager les auteurs, d'autant mieux que leur collaboration sera longtemps encore indispensable pour utiliser la masse infinie de documents qui constituent les matériaux de leur histoire.

M. Asakawa s'est proposé d'étudier, dans ses origines et dans ses effets, la réforme de l'an 645 ap. J.-C., c'est-à-dire l'introduction au Japon du bouddhisme et de la civilisation chinoise. Pour la période antérieure à 645, je regrette que M. Asakawa n'ait pas ou n'ait que très peu consulté les poésies, rituels, inscriptions de l'époque et se soit servi presque uniquement des deux livres classiques de l'antiquité japonaise (le *Ko-ji-ki* et le *Nihon-gi*), dont les assertions, souvent fabuleuses ou invraisemblables, appellent la critique.

Il nous dépeint les Japonais de cette époque primitive comme vivant sous un régime patriarcal. Le chef de l'État est en même temps le grand pontife. Aussi sera-t-on surpris que les souverains du viie et du viiie siècle aient favorisé l'introduction de la religion étrangère. M. Asakawa l'explique par le caractère propre de la religion nationale (*le Shinto*), ensemble de rites sans morale, sans dogmes et conséquemment sans influence sur la population. Ce sont là les idées courantes sur *le Shinto* : il est bon de rappeler qu'elles ont été battues en brèche par M. Revon (*le Shinntoïsme*, 1907). D'ailleurs, les empereurs japonais espéraient introduire, avec le bouddhisme, le système de gouvernement centralisateur qui prévalait en Chine et lutter ainsi contre l'influence grandissante des clans qui, à toute époque, ont joué dans l'histoire du Japon un rôle considérable. Leur espoir à cet égard ne fut pas déçu. Les Japonais du viie siècle adoptèrent les institutions chinoises

avec l'ardeur que leurs successeurs apportent à la transformation qui s'accomplit de nos jours. Si on admet, avec M. Asakawa, que le code de 701, qui est à peu près intégralement conservé, ne demeura pas un simple projet et fut vraiment appliqué, le Japon dut présenter, au moins dans son organisation politique et administrative, une fidèle copie de la Chine.

M. Steichen étudie l'histoire du christianisme au Japon de 1549 à 1650. C'est en 1549 qu'apparaît François Xavier. Or, en 1650, la religion nouvelle peut être considérée comme étouffée, après avoir compté un million de prosélytes. Une remarque s'impose. Au VIIe siècle, le bouddhisme avait été introduit par l'autorité et l'influence des classes officielles; au XVIe siècle, ce sont encore les grands seigneurs (*Daimyo*) qui semblent diriger le mouvement chrétien. Quarante-six d'entre eux adhèrent à la foi nouvelle, qui s'étend ensuite dans les couches inférieures du pays. Comment se fait-il qu'aujourd'hui, après un demi-siècle de libre prédication, le nombre des chrétiens (en y comprenant les protestants et les catholiques grecs) n'atteigne pas le chiffre de 150,000? La solution de ce problème pourrait bien être dans le fait que le christianisme n'a pu, de nos jours, entamer les classes dirigeantes. M. Steichen le constate avec un peu d'amertume, « pas un seul descendant de ces nombreux daïmyo chrétiens... n'a eu le courage d'embrasser leur religion. » M. Steichen a écrit un petit volume qui se lit avec intérêt et agrément, mais il me semble avoir eu quelque peine à se dégager des idées propres au milieu dans lequel il se trouve. « Les lettres des missionnaires, dit-il, forment la base de cet ouvrage. » Fort bien. Mais pourquoi, pour narrer et expliquer les persécutions, négliger, ou peu s'en faut, les nombreuses histoires indigènes et accuser si facilement le vieux Kaempfer de mensonge et de légèreté? Pourquoi, surtout, recourir aussi souvent et sans discussions aux publications d'un auteur de seconde main, M. Pagès, qui n'a travaillé que sur les documents d'une seule des parties en cause? L'ouvrage de M. Steichen aurait gagné à être plus impartial.

Avec M. Hisida, nous entrons dans l'histoire moderne. Les relations du Japon avec la Chine et la Corée avant 1550 n'occupent guère qu'une quarantaine de pages, et dans les chapitres consacrés aux rapports de son pays avec les puissances occidentales de 1550 à 1868, il s'écarte peu des conclusions généralement admises. La partie vraiment intéressante de l'ouvrage est celle qui concerne la période contemporaine de l'histoire extérieure du Japon. Les faits y sont présentés du point de vue japonais, bien entendu, et c'est là ce qui, pour la majorité des lecteurs, fera l'intérêt de l'ouvrage. Il faut reconnaître que M. Hisida apporte dans ses appréciations beaucoup de modération. A vrai dire, il expose plus qu'il ne juge. Ses conclusions et ses prévisions méritent toutefois d'attirer l'attention. C'est ainsi qu'après avoir rappelé les bonnes relations qui se sont établies entre le Siam et le Japon, il ajoute qu'en cas de danger, l'État de Siam pourrait compter sur ce dernier. C'est ainsi

Minocchi (*S.*). La leggenda antica, 177.
Monceaux (*P.*). Hist. littér. de l'Afrique chrétienne, 164.
Pflugk-Harttung (*J. v.*). Die Bullen der Päpste bis z. Ende des 12 Jahrh., 172.
Susta (*J.*). Die röm. Curie u. das Concil von Trient unter Pius IV, 190.
Tocco (*F.*). I Fraticelli, 188.
Wauer (*E.*). Enstehung u. Ausbreitung der Klarissenordens, 177.
Wackernagel. Voir *Beckmann*.
Wordsworth (*J.*). The ministry of grace, 170.

FRANCE.

Alger (*J.-G.*). Paris in 1789-94, 199.
Charvériat (*E.*). Jean-Louis d'Erlach, 193.
Debidour (*A.*). Le général Fabvier, 206.
Fisher (*H.*). Studies in napoleonic statesmanship; Germany, 201.
Glachant (*V.*). Benjamin Constant sous l'œil du guet, 204.
Jacotin (*A.*). Preuves de la maison de Polignac, 192.
Kybal (*V.*). Henri IV et Rodolphe II, 237.
Mackinnon (*J.*). The growth and decline of the french monarchy, 196.
Mac Lehose (*S.*). The last days of the french monarchy, 196.
Mallet (*B.*). Mallet du Pan, 197.
Molsbergen (*E.-C.*). Frankrijk en de Republiek der Vereenigde Nederlanden (1648-62), 194.
Peltzer (*R.-A.*). Die Beziehungen Aachens zu den franz. Königen, 210.
Saski. Campagne de 1809 en Allemagne et Autriche, 203.

ALLEMAGNE.

Böhmer (*F.*) et *F. Lau*. Urkundenbuch der Reichstadt Frankfurt, 219.
Börger (*R.*). Die Belehnungen der deutschen geisti. Fürsten, 212.
Cohen (*A.*). Die Verschuldung des bauerlichen Grundbesitzes in Bayern (1598-1745), 225.
Epstein (*C.*). Voir *Roëll*.
Fisher (*H.*). Studies in napoleonic statesmanship; Germany, 201.
Ford (*G.-S.*). Hanover and Prussia (1795-1803), 230.
Goldmann (*S.*). Danziger Verfassungskämpfe unter Polnischer Herrschaft, 227.
Hantzsch (*V.*). Die ältesten gedruckten Karten der sächsisch-thüring. Länder, 223.
Kern (*A.*). Deutsche Hofordnungen des XVI-XVII Jahrh., 224.
Lau (*F.*). Voir *Böhmer*.
Lippert (*W.*). Die deutschen Lehnbücher, 216.
Lorenz (*O.*). Kaiser Wilhelm u. die Begründung des Reichs (1866-71), 232.
Meyer (*H.-B.*). Hof u. Zentralverwaltung der Wettiner, 218.
Peltzer (*R.-A.*). Die Beziehungen Aachens zu den franz. Königen, 210.
Roëll (*P. v.*) et *G. Epstein*. Bismarcks Staatsrecht, 233.
Rudolph (*F.*). Die Entwickelung der Landeshoheit in Kurtrier, 217.
Sander (*P.*). Die Reichsstädtische Haushaltung Nürnbergs (1431-1440), 220.
Schäfer (*H.*). Pfarrkirche u. Stift im deutschen Mittelalter, 215.
Weller (*K.*). Gesch. des Hauses Hohenlohe, 217.

AUTRICHE-HONGRIE.

Grünberg (*K.*). Studien z. österreich. Agrarsgesch., 243.
Kybal (*V.*). Henri IV et Rodolphe II, 237.
Lützow (*Fr.*). Lectures on the historians of Bohemia, 236.
Vancsa (*M.*). Gesch. Nieder- u. Oberösterreichs, 234.

ESPAGNE ET PORTUGAL.

Bernhardi (*Th. von*). In Spanien und Portugal, 252.
Cerone (*F.*). La politica orientale di Alfonso di Aragona, 250.
Homenaje á D. Fr. Codera, 246.
Miret y Sans (*J.*). Sempre han tingut bèch les oques, 250.

GRANDE-BRETAGNE.

Adams (*E. Douglas*). The influence of Grenville on Pitt's foreign policy, 257.
Egerton (*H.-E.*). The origin and growth of the Engl. colonies, 259.
Plessis (*J.-O.*). Journal des visites pastorales de 1815 et 1816; éd. *H. Tétu*, 260.
— Journal d'un voyage en Europe (1819-1820); éd. *H. Tétu*, 260.
Tétu (*H.*). Voir *Plessis*.
Wilkins (*W.-H.*). Caroline, queen consort of George II, 253.
— Sophie-Dorothea, 253.

ITALIE.

Amante (*B.*). Momenti storici nelle Marche, 269.
— et *R. Bianchi*. Memorie storiche e statutarie del ducato, della contea e del episcop. di Fondi, 269.
Bianchi (*R.*). Voir *Amante*.
Bonacci (*G.*). Saggio sulla Istoria civile del Giannone, 280.
Bonardi (*A.*). Gli Padovani rebelli alla republ. di Venezia, 278.
Bosdari (*F.*). Giovanni da Legnano, 187.
Fortunato (*G.*). Il castello di Lagopesole, 271.
— La badia di Monticchio, 272.
Hartmann (*L.-M.*). Zur Wirtschaftsgesch. Italiens im frühen Mittelalter, 262.
Lœvinson (*E.*). G. Garibaldi e la sua legione nello Stato Romano (1848-49), 287.
Maiocchi (*R.*). Codice diplom. dell' Università di Pavia, 277.
Manfroni (*C.*). Storia della marina italiana (1261-1453), 265.
Pélissier (*L.-G.*). Le portefeuille de la comtesse d'Albany, 282.
Picotti (*G.-B.*). I Caminesi e la loro signoria in Treviso, 274.
Rossi (*A.*). Santa Maria in Vulturella, 273.
Vatasso (*M.*). Del Petrarca e di alcuni suoi amici, 276.
Villari (*P.*). I primi due secoli della storia di Firenze, 267.

PAYS-BAS.

Fredericq (*P.*). Corpus docum. Inquisitionis haereticae pravitatis neerland., 288.
Fruin (*R.*). Voir *Witt*.
Kernkampf (*G.-W.*). Voir *Witt*.
Molsbergen (*E.-C.*). Frankrijk en der Republiek der Vereenigde Nederlanden (1648-62), 194.
Pijnacker-Hordijk (*C.*). Voir *Willelmus*.
Rachfahl (*F.*). Wilhelm von Oranien, 290.
Willelmus, procur. Egmond. Chronicon; éd. *C. Pijnaker-Hordijk*, 289.
Witt (*J. de*). Brieven; éd. *R. Fruin* et *G.-W. Kernkampf*, 293.

ROUMANIE.

Adamescu (*G.*). Ist. seminarului Veniamin din Jasi, 102.
— Le règlement organique, 116.
Alexici (*G.*). Mitropolitul Stefan Stratimiroviei, 80.
Alimanesteanu (*C.*). 40 ans d'exploit. des puits de pétrole, 108.
Amira (*Al.*). Storia del soggiorno di Carlo XII in Turchia; éd. *N. Jorga*, 80.
Andronescu (*V.*). Organizatia comunelor si provinciei Daciei romane, 71.
Antonescu (*Th.*). Architecture religieuse des Roumains, 102.
— Lumi uitate, 98.
— Le trophée d'Adamclissi, 70.
Antonivici. Ist. comunei Bogdana, 94.
— Voir *G. Cretu*.
Anul 1848 in principatele române, 80.
Apsa (*de*). Voir *Mihaly de Apsa*.
Arama. Mitropolit. Damian, 97.
Arginteanu. Ist. Românilor Macedon., 92.
Armée roumaine, 106.
Aslan (*Th.*). Finantele României de la regulamentul organic pana astazi, 108.
Auner (*C.*). Gesch. der Bukarester Baratzie, 97.
Aus dem Leben König Karls von Rumänien, 82.
Baicoianu. Ist. politicei vamale si comerciale, 107.
Balanescu (*R.*). Les Cantacuzène, 90.
Barbulescu (*E.*). Cercetari istorico-filolog., 114.
— Fonetica alfabetului cirilic in textele român., 104.
— O danie a lui Vasile Lupu, 114.
— Românii fata de Sarbi si Bulgari, 92.
— Studii privitoa la limba si ist. Românilor, 105.
Barseanu (*A.*). Ist. scoalelor centrale române greco-orient. din Brasov, 103.
Beldiceanu (*N.*). Voir *G. Butureanu*.
Benndorf (*O.*). Voir *Tocilescu*.
Bernard (*E.*). L'armée roumaine, 106.
Bertha (*A. de*). Maghyars et Roumains devant l'hist., 88.
Bianu (*J.*). Catalog. manuscript românesti a bibliot. Acad. române, 83.
— Strehaia, 96.
— et *Hodos*. Bibliografia românească veche, 84.
Biron. Évol. de la production économ., 108.
Bogdan (*J.*). Despre Kinezii români, 98.
— Docum. si regeste privitoare la relatiile Târei Românesti cu Brasovul si Ungaria in sec. XV-XVI, 72.
— Origin. Voivodatulin le Români, 98.
Bogdan (*N.*). Orasul Jasi, 93.

Botez (*E.*) et *N. Kiritzescu*. Razboiul pe Dunare, 106.
Buiucliu (*G.*). Cameniza san cronica Armenilor din Polonia si Moldova, 79.
Bunea (*A.*). P. Aron si D. Novacovici, 96.
— Episcopul I. Klein, 96.
— Vechile episcopii român., 96.
Burada (*T.*). Commencements du théâtre en Moldavie, 105.
Burghelea. M. Cogalniceanu, 91.
— Fragmente literare si istor., 116.
Butureanu (*G.*). Facteurs historiques, 122.
— Famille Musat, 112.
— et *N. Beldiceanu*. Vremile prehistor. in România, 108.
Cantacuzino (*C.*). Operele; éd. *N. Jorga*, 75.
Cantacuzino (*M.*). Genealogia Cantacuzinolor; éd. *N. Jorga*, 75.
Cantemir (*D.*). Hronicul vechimei a Româno-Moldo-Vlahilor; éd. *G. Tocilescu*, 79.
Cantilli. Le Danube sous le régime des traités, 101.
Charles Ier. Nicopole, 110.
Chendi (*C.*). Zece ani de miscare literara in Transilvania, 105.
Chendi (*J.*). Alexandri scrisori, 83.
Cihorius. Die röm. Denkmäler in der Dobrudja, 71.
Ciuchi (*C.*). Ist. marinei române in 18 sec., 107.
Cogalniceanu (*C.*). Ist. Românilor, 118.
Condeescu. Ist. cailor ferate, 108.
Cosmescu. D. Cosacovici, 91.
Creanga (*G.-D.*). Der Bauernstand in Rumänien, 108.
— Die Handelspolitik Rumäniens von 1875 bis Gegenwart, 107.
Cretu (*G.*) et *J. Antonovici*. Note istor. despre tipograf. din orasul Barlad, 104.
Daianu. Supplea libellus Valacharum, 80.
Damé (*F.*). Hist. de Roumanie (1822-1900), 119.
Dan (*D.*). Monast. si comuna Putna, 95.
Demetrescu. Institutia juratorilor, 101.
Demetrescu (*A.*). Alex.-Z. Sihleanu, 91.
Densusianu (*N.*). Aniversara de la moartea lui Stefan cel Mare, 111.
— Biserica si podul din Borzesti zidite de Stefan cel Mare, 111.
— Chinezalul familiei Basaraba, 99.
Densusianu (*O.*). Hist. de la langue roumaine, 84.
— Nicoleanu, 91.
Dianu (*G.*). Ist. Irchisorsilor din România, 101.
Dissescu (*C.*). G. Bibescu, 116.
— Origines du droit roumain, 100.
Dobrescu (*N.*). Fragmente privitoare la ist. bicericei române, 77.
— Intemeierea meatropoliei Tareii Românesti, 95.
— Ist. bisericei române din Ottenia (1716-39), 95.
Dossios (*N.*). Studii greco-române, 115.
Eliade (*P.*). Hist. de l'esprit public en Roumanie, 115, 294.
Erbiceanu (*C.*). Athanasie Comnen Ipsilante, 79.
— Barbatii culti si professori din Acad. grecesti din Jasi si Bucaresti, 97.
— Priviri ist. si liter. asupra epocei fanariote, 96.
Filipescu (*Th.*). Coloniile române din Bosnia, 93.
Filiti (*J.-C.*). G. Ghyka, 116.
— Les principautés roumaines et l'occup. russe, 102.
Fischer (*E.*). Die Herkunft der Rumänen, 87.
— Kosmin, 111.
Floru (*S.*). Constituirae istorei ca stiinta, 121.
Furtwängler. Das Troppeum von Adamklissi, 71.
Gatan. Istor. orasului Focsani, 94.
Galasescu. Ist. spitaletor civile din Bucaresti, 101.
Gavanescul (*J.*). Ist. pedagogici, 103.
Ghibanescu (*G.*). Despre vecini sau rumâni, 99.
— Docum. du règne d'Etienne le Grand, 112.
— Ispisoace si Zapise; docum. slavo-române, 73.
— Jasi, 94.
— Surete si Izvoade, 73.
Gion (*J.*). Craiovesti, 89.
— Ist. Bucarestilor, 93.
Giurescu (*C.*). Cite-va cuvinte asuprâ vechei cronol. român, 110.
— Contrib. la studiul cronicarilor munteni, 79.
Greceanu (*E.*). Eraldica româna, 107.
— M. Rossetti, 90.
Gregorowitza (*E.*). Românii in monumentele literare germane medievale, 88.
Gribinceu (*L.*). Povestea lui Siefan cel Mare, 111.
Haness (*P.-V.*). Alecu Russu, 91.
Harjeu (*C.-N.*). Istoria armei geniului, 105.
Hasdeu (*B.-P.*). Cine sunt Albanezii, 86.
Hauterive (*de*). Mém. sur l'état de la Moldavie en 1787, 78.
Hodos (*N.*). Voir *Bianu* et *Marville*.

Istrate (*C.*). Enseignement des filles en Roum., 103.
— J. Ghyka, 91.
Jannescu. Armata româna, 106.
Jireček. Die Romanen in den Städten Dalmatiens während des Mittelalters, 88.
Jonescu (*G.*). Calauza tipograf., 103.
Jonescu (*G.-M.*). Generalul maior Mihail Cantacuzino, 90.
— Influenta culturei grecesti in Muntenia si in Moldova, 115.
— Ist. bisericei române din Dacia traiana, 95.
Jorga (*N.*). Alexandru cel Bun, 110.
— Ancien art de bâtir; ancien art de la sculpture, 102.
— Bataille de Mircea, 109.
— Al. Calimah, 115.
— Celatea Alba, 111.
— Correspond. lui Stirbeiu voda, 81.
— Docum. familiei Calimah, 80.
— Docum. privitoare la familia Cantacuzino, 75.
— Docum. privitore la istoria Românilor; t. XI-XII, 74.
— Docum. românesti din archiv. Bistritii, 77.
— Domnei Tudor din Vladimir, 91.
— Gesch. des rumän. Volkes, 120.
— Hist. de l'enseign. (1780-1830), 103.
— Ist. literaturei române in sec. XVIII, 104.
— Ist. lui Stefan cel Mare, 111.
— Ist. Românilor, 118.
— Latins et Grecs d'Orient, 108.
— Littérateurs grecs en Roum. au XIXe s., 104.
— Lupta pentru stapânirea Widinului, 109.
— Mihai Voda viteazul, 113.
— Nicefor Dascalul, 97.
— Oltea, 112.
— Premières années de Basile le Loup, 114.
— P. Rares, 112.
— Relatiunele comerc. ale tarilor române cu Lembergul, 77.
— Sate si preoti in Ardeal, 95.
— Scrisori si inscriptii maramuresene, 76.
— Stefan cel Mare, Mihaiu Vitsazul si metropolia Ardealului, 97.
— Studii si docum. cu privire la istoria Românilor, 76.
— Viata si domnia lui Barbu Stirbeiu, 116.
— Vlad l'Empaleur, 112.
— Voir *Amira*, *C. Cantacuzino*, *M. Cantacuzino*.
Juvara (*T.*). Edg. Quinet, 91.
Kanner (*B.*). La Société Junimea de Jassy, 105.
Kirileanu (*Th.*). Aminti poporane despre Stefan cel Mare, 112.
Kiritzescu (*N.*). Voir *Botez*.
Kozak (*E.*). Die Inschriften aus der Bukovina, 77.
Lamouche (*L.*). La péninsule balkanique, 118.
— Les armées de la péninsule balkanique, 106.
Lappedat (*A.*). Damaschin, 91.
— Vlad Voda Calugarul, 112.
Lecca (*O.-G.*). Familiile boeresti române, 89.
Litzica. Din domnia lui Mircea Voda, 110.
— Manuscrisele grecesti din Acad. rom., 83.
Longhinescu (*R.*). Ideea principilui strane, 117.
Luidmberg (*P.*). König Karl von Rumänien, 117.
Maiorescu (*T.-L.*). Discursuri parlament., 116.
Mangra. Mitropolit. Save Brancovici, 97.
Mares (*J.*). Istor. regimentului I de rosiori, 106.
Marian (*S.-Fl.*). Portretul lui Miron Cortin, 79.
Marienescu (*A.*). Iliirii, Macedo-Românii u. Albanejii, 86.
— Jasi, 94.
— Luteranismul, calvinismul si introduc. limbei române in bisericile din Ardeal, 114.
Marville (*de*). Voyage de Moldavie; éd. *N. Hodos*, 78.
Mavrocordato (*A.-G.*). Stanislesti, 115.
Meitani (*G.*). Actiunea diplomat. a Europei fata de Principatele române, 102.
Mihaly de Apsa (*J.*). Istoria comitatului Maramures, 72.
Motsil (*C.*). Despotalul lui Dobrotin, 109.
Mugure. Églises orthod. de Bucarest, 97.
Murnu (*G.*). Când si unde se ivesc Românii intata data in istorie, 71.
— Din Nichita Acominatos Honiatul, 72.
— Kekavmenos si Românii in veacul XI, 71.
— Valachia mare, 72.
Nadejde (*J.*). Din vulinal drept roman, 101.
Nasturel (*P.-V.*). Ist. Bucurestilor, 93.
— Familia Pârscoveni, 89.
Negulescu (*P.*). Hist. du droit et des institutions roum., 100.
— Studii de istoria despotului români, 100.

Netzhammer (*R.*). Die christl. Alterthümer in der Dobrugia, 95.
Nicolaescu (*S.*). Docum. slavo-române cu privire la relatiile Târei Românesti si a Moldovei cu Ardealul in sec. XV-XVI, 73.
Nicolescu (*E.*). Descendants des Craiovesti, 89.
— Familia Golescu, 90.
— Milos Voda, 112.
— Portraits de Michel le Brave, 113.
— Primul calator român prin Siberia si China, 90.
— Mon. de Vierosul, 97.
Nicolescu (*G.*). Parlamentul român, 101.
Niemann (*G.*). Voir *Tocilescu*.
Nodos (*N.*). Incepturile tipograf. in tara Româneasca, 103.
Obedeanu (*C.*). Grecii in Tara Româneasca, 115.
— Aga Const. Balaceanu, 90.
Ollanescu (*D.*). Foscani, 94.
— Société philarmonique de Bucarest, 105.
Onciul (*D.*). Alegerea Regilui Carol, 117.
— Chestiunea româna, 89.
— Datele cronic. moldov. asupra anilor de domnie ai lui Alexandru cel Bun, 110.
— Din istoria Arhivelor statului, 84.
— Din istoria României, 118.
— Doua cuvântari comemorat., 113.
— Epocele istor. române, 121.
— Papa Formosus in traditia noastra istorica, 94.
— Titlul lui Mircea cel Mare, 109.
— 24 januarie, 117.
Pacatianu. Cartea de aur sau luptele Românilor de sub coroana ungara, 82.
Parvan (*V.*). Alexandrei Voda si Bogdan Voda, 110.
— Cate-va date noua en privere la familia Cuza, 117.
— A. Papiriu Ilavian, 116.
— Relatiile lui Stefan cel Mare cu Ungaria, 111.
— Salsovia, 71.
Peretz (*J.*). Zaconicul lui Stefan Dusan tarul Serbici, 100.
Popescu (*N.-V.*). Ist. razboiului româno-ruso-turc, 106.
Popovici (*G.*). Anul de la Martie, 110.
— Ist. Românilor banateni, 92.
Popovici (*J.*). Organizarea armatei române, 106.
Puscariu (*J. de*). Fragm. istorice despre boierii din tara Fagarasului, 99.
Rascanu (*P.*). Ist. invatamântului secundar, 102.
Rhizos (*P.*). Voir *N. Soutzo*.
Rossetti (*R.*). Buhus et Rossetti, 90.
— Cronica Bohotinlui, 94.
— La famille Ghyka, 90.
— Ungurii si episcopiile catolice in Moldova, 96.
Sbiera (*J.-G.*). Contribuiri pentru ist. Românilor, 119.
— Familia Sbiera, 91.
Schahmann (*H.*). P. Cercel, 112.
Scraba. Succava, 94.
Sirbu (*I.*). Ist. lui Mihai Voda Viteazul, 113.
Skupievski (*J.*). Docum. privitoare la ist. Românilor, 73.
— Voir *D.-A. Sturdza*.
Soutzo (*N.*). Mémoires; éd. *P. Rhizos*, 80.
Stefulescu (*A.*). Ist. Târgujiului, 94.
— Manastirea Tismana, 97.
Stephanelli (*Th.*). Origin. campulung. a lui Gavril mitropololitul Kievului, 97.
Stratilescu (*Th.*). From Carpathian to Pindus, 118.
Sturdza (*A.*). Le règne de Michel Sturdza, 116.
Sturdza (*A.-G.*). La terre et la race roum., 118.
Sturdza (*D.-A.*). Charles Ier, roi de Roumanie; chron., actes et docum., 82.
— et *J. Skupievsky*. Acte si docum. relat. la ist. renasterei României, 81.
Sturdza (*D.-G.*). Doua mai, 117.
Trafali (*V.*). Poema lui G. Palamide, 80.
Tanoviceanu (*J.*). Celatea Alba, 111.
— Contrib. la biograf. unora din cronicarii moldoveni, 79.
— J. Bogdan, 91.
— Rasturnarea lui Vasile Lupu, 113.
Tencajoli. Roumanie contemp., 118.
Theodorescu (*G.-D.*). Églises et prélats du XVIIIe s., 97.
Tocilescu (*G.*). Fouilles et recherches archéol. en Roumanie, 70.
— Mon. epigr. si sculpt. ale Muzeului de antichit. din Bucuresti, 70.
—, *O. Benndorf* et *G. Niemann*. Das Monument von Adamclissi, 70.
— Voir *D. Cantemir*.
Truda bessarabskoi guvernskoi ucenoi arhivnoi commisii, 77.
Urechie (*V.-A.*). Caragea, 116.
— A. Calimah, 116.
Ursu (*J.*). P. Rares, 112.
— Relatiunile Moldovei cu Polonia, 113.
Witte (*J. de*). Quinze années d'histoire, 117.
Xénopol (*A.-D.*). Articles sur la théorie de l'histoire, 122.

Xénopol (*A.-D.*). Domnia lui Cuza-Voda, 117.
— Historique de la situation du paysan roum., 108.
— Maghyars et Roumains devant l'histoire, 88.

RUSSIE.

Schiemann (*Th.*). Gesch. Russlands unter Kaiser Nikolaus I, 296.

SUISSE.

Beyerle (*K.*). Grundeigentumsverhältnisse u. Bürgerrecht im mittelalterl. Konstanz, 301.
Wirz (*C.*). Bullen u. Breven aus italien. Archiven, 299.

AMÉRIQUE.

Paxon (*F.-L.*). The independance of the South-American Republics, 301.

ORIENT.

Asakawa (*K.*). The early institutional life of Japan, 318.
Breasted (*J.-H.*). Ancient records of Egypt, 304.
Capart (*J.*). Chambre funéraire de la 6e dynastie, 306.
Caetani (*L.*). Annali dell' Islam, 311.
Castries (*H. de*). Les sources inédites de l'hist. du Maroc, 311.
Douglas (*R. K.*). Europe and the far east, 318.
Ettinghausen (*M.*). Harsa Vardhana, 315.
Fossey (*C.*). La magie assyrienne, 307.
Hisida (*S. G.*). The international position of Japan, 318.
Lévy (*L.-G.*). La famille dans l'antiquité israélite, 308.
Nachod (*O.*). Geschichte von Japan, 316.
Smith (*V. A.*). The early history of India, 313.
Steichen (*M.*). Les daïmyo chrétiens, 318.

TABLE DES MATIERES.

Pages

Gabriel Monod. Les débuts d'Alphonse Peyrat dans la critique historique 1

G. Constant. Simancas. 50

Bulletin historique : **Roumanie** (1900-1907), par A.-D. Xénopol. 69

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Histoire générale, par G. Blondel, A. Dreyfus, Ch. Lécrivain, H. Pirenne, Ch. Seignobos, A. Vacher, G. Yver. 124

Antiquité grecque et romaine, par E.-Ch. Babut, G. Glotz, Ch. Lécrivain, G. Radet 146

Histoire de l'Église, par E.-Ch. Babut, M. Besnier, G. Constant, J. Guiraud, L. Halphen, Ch. Molinier, P. Monceaux, M. Vernes 159

France, par G. Blondel, P. Bondois, A. Dreyfus, R. de Félice, P. Gautier, Ch. Godard, Chr. Pfister, G. Vallat, A. Waddington. 192

Allemagne, par G. Blondel, L. Gallois, A. Leroux, P. Matter, G. Pagès, M. Philippson 210

Autriche-Hongrie, par G. Blondel et E. Denis. 234

Espagne et Portugal, par R. Basset, J. Calmette, H. Léonardon 246

Grande-Bretagne, par P. Bondois, H. Hauser, L. Jacob, R. de Kérallain 253

Italie, par Félix-Bouvier, J. Guiraud, E. Jordan, G. Yver. 262

Pays-Bas, par Ch. Molinier, H. Pirenne, A. Waddington. 288

Roumanie, par A.-D. Xénopol 294

Russie, par G. Créhange. 296

Suisse, par G. Blondel et J. Guiraud 299

Amérique, par H. Léonardon 301

Orient, par G. Appert, R. Basset, A. Cabaton, L. Finot, M. Lambert, M. Liber, F. Macler, Cl.-E. Maître, R. Weill 304

Index bibliographique 321

[Supplément au tome XCVI, 1908.]

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

MAR 27 19

REVUE HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois

SOUS LA DIRECTION DE

GABRIEL MONOD ET CHARLES BÉMONT.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

33e ANNÉE. — TOME XCVI.

Volume supplémentaire.

SOMMAIRE.

Gabriel Monod. Les débuts d'Alphonse Peyrat dans la critique historique.

G. Constant. Simancas.

Bulletin historique : Roumanie (1900-1907), par A.-D. XÉNOPOL.

Comptes-rendus critiques : Histoire générale. — Antiquité grecque et romaine. — Histoire de l'Église. — France. — Allemagne. — Autriche-Hongrie. — Espagne et Portugal. — Grande-Bretagne. — Italie. — Pays-Bas. — Roumanie. — Russie. — Suisse. — Amérique. — Orient.

FÉLIX ALCAN, Éditeur

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

PARIS, 6e

191